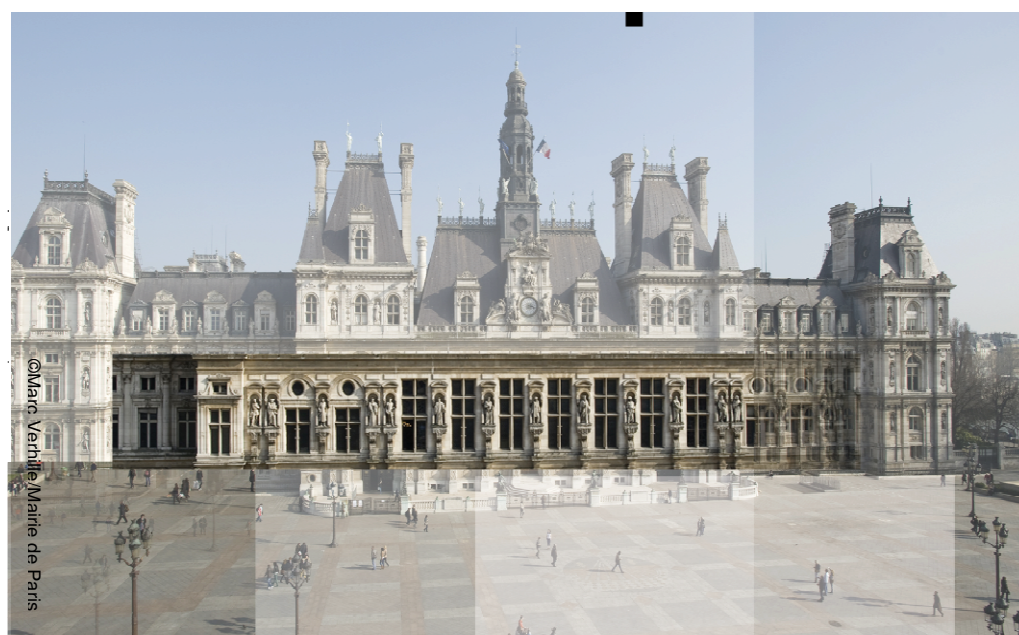


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 25, mardi 26 et
mercredi 27 septembre 2017**

<http://www.paris.fr>

Jeudi 9 novembre 2017

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2017 DAC 822 - Conventions avec les collèges H. Matisse, J-B. Clément, J. Perrin et P. Mendès France et le conservatoire municipal d'arrondissement du 20e relatives aux ateliers instrumentaux collectifs.	66
Condoléances.....	3	2017 DAC 823 - Convention avec l'Académie de Paris et le conservatoire municipal d'arrondissement du 18e relative à la classe à horaires aménagés musique.	66
2017 SG 46 - Subventions avec conventions à la Croix-Rouge française (50.000 euros) et à la Fédération Nationale Protection Civile (50.000 euros), suite aux dégâts engendrés par le passage de l'ouragan Irma sur les Iles de Saint Martin et Saint Barthélémy.	7	2017 DAC 824 - Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R Estienne (8e) et J. de La Fontaine (16e) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.	67
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la situation à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.	7	Compte rendu de la 2e Commission.	77
Félicitations.....	14	Observations sur le déroulement de la séance.....	78
Adoption de comptes rendus.....	14	2017 DAC 238 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Institut des cultures d'Islam" (18e).....	78
2017 DASCO 132 - Communication de la Maire sur la rentrée scolaire 2017.	15	2017 DAC 544 - Subvention (6.500 euros) à l'association "S.O.S. Paris" (6e).	79
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rythmes scolaires.....	15	2017 DAC 829 - Subvention d'équipement (16.300.000 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.	81
Vœu déposé par l'Exécutif.....	15	Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à la consommation d'alcool sur les grands sites du 7e.....	82
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au lycée Théophile Gautier.....	15	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques sur les berges de Seine.....	82
2017, DASCO 15, DASCO 29, DASCO 74, DASCO 86 à 106, DASCO 118 à 122, DASCO 125 à 128, DASCO 44 G, DASCO 50 G, DASCO 51 G, DASCO 53 G, DASCO 55 G, DASCO 58 G, DASCO 59 G, DAC 37, DAC 801 et DF 74.....	15	2017 DAE 241 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e), fixation de la redevance pour la société WSN Développement.....	85
Suspension et reprise de la séance.....	44	2017 DAC 8 G - Subvention (672.500 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).....	86
2017 SG 40 - Stratégie de résilience de Paris.....	44	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une plaque en hommage au compositeur Pierre Henry (12e).....	88
Remerciements.....	63	Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à une dénomination Henri Malberg.	89
2017 SG 40 - Stratégie de résilience de Paris. (Suite).	63	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une bibliothèque dédiée à l'histoire des femmes et du féminisme.....	91
Réforme des conservatoires municipaux et des partenariats avec les champs associatif et scolaire.	66	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.....	91
2017 DAC 341 - DJS - Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.	66		
2017 DAC 342 - Conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social.....	66		
2017 DAC 343 - Conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des écoles de musique associatives.....	66		
2017 DAC 356 - Subventions (31.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine, et Tjad Cie (18e).....	66		

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.	91	Vœu déposé par l'Exécutif.	121
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'évolution de la situation des Frigos.	94	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un point école supplémentaire dans le 5e.	123
Vœu déposé par l'Exécutif.	94	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rodéos urbains des deux-roues motorisés.	124
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des péniches culturelles.	96	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'amélioration du cadre de vie à Château Rouge.	126
Vœu déposé par l'Exécutif.	96	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier de la Chapelle.	126
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au savoir-faire du couvreur-zingueur parisien.	98	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'amélioration du cadre de vie porte de Saint-Ouen, porte Montmartre, porte de Clignancourt.	126
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dépôt de sculptures.	99	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au système d'alerte de la population en cas d'attentats.	131
2017 DAC 612 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Michel-Lévy 1 boulevard du Montparnasse (6e).	100	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des espaces verts.	133
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la participation de la R.A.T.P. au devoir de mémoire. ...	102	2017 DEVE 145 - Mise à disposition par l'Institut de France du jardin de l'Hôtel de la Fondation Dosne-Thiers (9e) en vue de son ouverture au public - Renouvellement de la convention.	134
2017 DAC 381 - Attribution de la dénomination Assia Djébar à la nouvelle bibliothèque située rue de Lagny (20e).	103	2017 DEVE 158 - Communication sur la signature avec l'association "Le Potager du Clos" d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé situé dans le square du Clos Feuquières, 30 rue Desnouettes (15e)...	135
2017 DDCT 76 - Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2018.	105	Suspension et reprise de la séance.	136
2017 DAC 395 - Subvention (13.000 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).	106	Information sur le déroulement de la séance.	136
2017 DAC 724 - Subvention (90.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées" dans le cadre du budget participatif 2016.	108	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à l'établissement d'un bilan des ouvertures nocturnes estivales du parc Martin Luther King.	136
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un musée de l'Esclavage, de la Traite et de ses abolitions.	108	Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la tranquillité des riverains du parc Martin Luther King.	136
Compte rendu de la 3e Commission.	112	Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif aux concessions "La Forge" et "Le Belvédère" dans le parc Martin Luther King.	136
2017 DPA 49 - Projet de performance énergétique dans les écoles - Contrat relatif à 60 écoles - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.	113	2017 DVD 72 - Programme 2017 de zones 30. - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.	139
2017 SG 41 - Rapport CRC portant sur une enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la Métropole du Grand Paris.	115	2017 DVD 102 - Service public Vélib'. - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.	142
2017 SG 43 - Rapport CRC sur la gestion du budget annexe de l'eau de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.	115	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux tarifs.	142
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux tarifs régulés de l'électricité.	119	2017 DVD 1 G - Extension T3 de la Porte d'Asnières à la porte Dauphine. Conventions avec le STIF et Eau de Paris relatives à l'organisation de l'enquête publique unique et le déplacement des canalisations d'eau.	149
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la baisse des moyens de l'Etat en direction des quartiers populaires.	121	2017 DVD 7 G - Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre. Contrat de transaction.	150
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux crédits de l'État pour la politique de la Ville et à la suppression des contrats aidés.	121		

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création d'un terminus des bus 38 et 92 porte d'Orléans.	151	Examen des questions d'actualité.	178
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne de sensibilisation pour un partage apaisé de l'espace public.	152	I - Question d'actualité posée par le groupe PPC à Mme la Maire de Paris relative aux contrats aidés par la Ville de Paris.	178
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan de la réforme du Règlement de voirie.	153	II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la tarification des transports en commun lors de la journée sans voiture.	181
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs.	154	IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'annulation de la concession de services concernant l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain à Paris.	185
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la piétonisation de la place du Tertre.	155	V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la politique parisienne en matière de vie nocturne.	187
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche (5e, 6e et 7e).	157	VI - Question d'actualité par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux annonces logement du Gouvernement.	189
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux vélos-taxis.	158	VII - Question d'actualité par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la politique gouvernementale en matière de logement.	189
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de transport.	160	VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux péniches du canal de l'Ourcq et du bassin de la Villette.	192
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de propreté.	161	Suspension et reprise de la séance.	194
2017 SG 32 - Convention d'occupation temporaire au profit de R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express).	162	Compte rendu de la 4e Commission.	195
Suspension et reprise de la séance.	167	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mission pluridisciplinaire sur la prostitution de rue.	195
2017 DVD 89 - Grand Paris Express. Convention de partenariat avec la Société du Grand Paris, Voies navigables de France et HAROPA Ports de Paris pour la mobilisation des voies d'eau.	167	Vœu déposé par l'Exécutif.	195
2017 DVD 40 - DPSP - Stationnement payant de surface. Deux conventions avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.).	168	2017 DASES 297 G - Subventions (5.914.702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017.	198
2017 DVD 69 - Modifications du dispositif du "pass autocar" au 1er janvier 2018. - Dispositions tarifaires associées et mise en place du forfait post stationnement pour les autocars.	172	2017 DASES 24 - Convention de recherche relative à l'exposition des Franciliens à la pollution de l'air dans les transports.	200
2017 DDCT 134 - Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires !" voté au budget participatif parisien 2016.	173	2017 DASES 37 - Convention de marché de recherche et développement portant sur l'étude d'une population de rongeurs à Paris.	201
2017 DEVE 150 - Subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets "Éducation et enseignement de la biodiversité" 2017. Projet "+ de nature en ville", lauréat du budget participatif 2016.	175	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la lutte contre les rongeurs sur l'espace public.	201
2017 DVD 51 - Espace de distribution urbaine à Porte de Pantin (19e). Convention d'occupation du domaine public avec la société SOGARIS.	176	Vœu déposé par le groupe PPC relatif à la recrudescence de rongeurs place et promenade Pereire.	201
Dépôt de questions d'actualité.	177	Vœu déposé par l'Exécutif.	201
Suspension et reprise de la séance.	178	2017 DASES 332 G - Participation (3.520.000 euros) et avenant au fonctionnement du groupement d'intérêt public de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris au titre de l'année 2017.	205
Souhaits de bienvenue.	178		

2017 DASES 363 G - Avenant à la convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (participation de l'État de 2.030.994 euros).....	207	conventionnement de 19 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 10 PLUS) par "AXIMO".....	233
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à des distributeurs de protections hygiéniques.....	207	2017 DLH 208 - Réalisation 39, rue des Apennins (17e) d'un programme de création de 18 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 9 PLUS) par "Immobilière 3F".....	233
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux tarifs de consultation des médecins généralistes.....	209	2017 DLH 172 - Réalisation 183, rue Ordener (18e) d'un programme de création de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par "AXIMO".....	234
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôpital de Garches.....	210	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux locations de meublés touristiques.	235
2017 DFPE 201 - Réalisation d'un multi-accueil de 36 places dans le jardin d'enfants 14 bis, avenue Mathurin-Moreau (19e). - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.....	212	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux meublés touristiques.	235
2017 DASES 265 G - Subventions (175.894 euros) et subvention d'investissement (592.256 euros) au bénéfice du 2e Espace Solidarité Insertion familles géré par le C.A.S.P. et l'O.S.E. Conventions.....	214	Vœu déposé par l'Exécutif.	235
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réquisition des gymnases à des fins d'hébergement d'urgence.....	216	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à la déclaration préalable des meublés touristiques.	236
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre de premier accueil pour migrant de La Chapelle.	217	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à l'agrément de la Ville relatif aux meublés touristiques.....	236
Vœu déposé par l'Exécutif.....	217	Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'état des lieux des logements changeant d'usage.....	236
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au C.A.S.-V.P. du 20e.	222	Vœu déposé par M. LAURET relatif au plafonnement des loyers.	241
2017 DDCT 135 - Subventions (183.000 euros) et conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "REFUG2017".....	224	Vœu déposé par l'Exécutif.	241
2017 DASES 301 G - Subventions (91.000 euros) et conventions avec 17 associations pour leurs actions socio-linguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère.....	226	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la baisse des A.P.L.	242
2017 DDCT 14 - Bilan de l'expérimentation menée suite à l'adoption, en juin 2016, du voeu relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris.....	228	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la baisse des A.P.L.	242
Compte rendu de la 5e Commission.....	232	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux normes sociales et environnementales pour les logements.	242
2017 DLH 112 - Réalisation 119, boulevard Bessières (17e) d'un programme de création de 16 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 11 PLUS) par "Pierres et Lumières".....	233	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la modification du bail locatif.	242
2017 DLH 146 - Location de l'immeuble 7, rue Lantiez (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	233	Vœu déposé par l'Exécutif.	242
2017 DLH 160 - Réalisation 18, rue de La Jonquière (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 18 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 9 PLUS) par la R.I.V.P.....	233	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la situation des retraités locataires des logements sociaux de l'A.P.-H.P.....	245
2017 DLH 168 - Réalisation 17, rue Ruhmkorff (17e) d'un programme d'acquisition-		Vœu déposé par l'Exécutif.	245
		2017 DU 99 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris". - Site 35-37, rue des Francs-Bourgeois (4e). - Déclassement du bien. - Signature du bail à construction.	247
		2017 SG 35 - Retrait de la Ville de Paris du groupement d'intérêt public "Atelier international du Grand Paris" et versement de la contribution 2017.	248
		Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'opération d'aménagement du T.E.P. de Ménilmontant.....	250

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet EuropaCity.	251	poursuivis et des modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.	276
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux plaques des noms de rue.	253	2017 DAE 29 - Ecole normale supérieure (5e). - Subvention (7.000.000 euros) et convention relatives à la restructuration des laboratoires de chimie et de physique.	279
Vœu déposé par le GEP relatif au respect des dispositions du Code de l'environnement et du R.L.P.	254	2017 DAE 296 - Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec la Fondation nationale des sciences politiques pour une étude sur l'investissement public local à Paris.	281
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux publicités sur écrans vidéo à l'intérieur des vitrines des commerces (5e).	256	2017 DDCT 136 - Subvention (37.000 euros) et convention avec l'Observatoire société et consommation (L'ObSoCo).	283
Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'évolution urbaine du quartier Haussmann/Opéra.	256	Compte rendu de la 7e Commission.	284
2017 DU 180 - Cession à "Coopération et Famille" de l'immeuble 45, rue Davy (17e).	257	2017 DGRI 73 - Aide d'urgence (45.000 euros) à l'association "Action contre la faim" en soutien à la minorité Rohingya au Bangladesh.	285
2017 DU 37 - Cession d'un pavillon 8, impasse du Labrador (15e).	257	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.	285
2017 DU 140 - Constitution de servitudes réciproques entre les parcelles AR 90, 121, rue Brancion et AR 58, 4/8, rue Chauvelot (15e).	258	Vœu déposé par le GEP relatif à la minorité Rohingya et à la citoyenne d'honneur Aung San Suu Kyi.	285
Suspension et reprise de la séance.	259	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Rohingyas et à la citoyenne d'honneur Aung San Suu Kyi.	285
Inscription en urgence du projet de délibération DGRI 73 - Aide d'urgence (45.000 euros) à l'association "Action contre la faim" en soutien à la minorité Rohingya au Bangladesh, à l'ordre du jour.	259	Vœu déposé par l'Exécutif.	285
2017 DAJ 14 - Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.	261	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au soutien de la ville à Salah Hamouri.	290
2017 DAJ 8 G - Modification de la délégation accordée à la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en application de l'article L. 3211-2 du C.G.C.T.	261	Vœu déposé par les groupes Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif à un hommage à Amokrane Ould Aoudia.	292
2017 DU 210 - Chapelle Charbon dans Paris Nord Est (18e). - Modification des objectifs poursuivis préalable en vue de la création d'une Z.A.C.	263	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un colloque réunissant les maires des villes françaises jumelées avec les villes israéliennes.	293
2017 DU 204 - Cession de la parcelle cadastrée section B n° 56 pour le projet d'élargissement de la RD1 à Clichy-la-Garenne (92).	267	2017 DJS 30 - Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3e ; 4e ; 5e ; 8e ; 9e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e ; 20e) et avec le COMS.	295
2017 DU 203 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er et 2e).	267	2017 DJS 252 - AccorHotels Arena-Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e). - Avenant à la convention de délégation du service public avec la S.A.E.P.O.P.B.	296
2017 DVD 100 - DEVE - DU - Réaménagement de la porte Maillot. - Approbation du bilan de la concertation préalable.	270	Vœu déposé par le groupe LR relatif à la redistribution des billets pour les matchs du PSG.	298
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la désignation d'un coordinateur général.	270	Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'organisation de la Ryder Cup en septembre 2018.	299
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux commerces impactés par les travaux.	270	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nuisances sonores dans le jardin Lionel Assouad.	301
Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif aux points de vigilance soulevés par le projet.	270	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation du parc de Bercy et des espaces verts parisiens.	302
2017 DU 55 - Porte de la Villette" (19e). - Lancement opérationnel du projet urbain. Détermination des objectifs			

2017 SG 39 - Convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du parc de Belleville (20e).....	303	des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.)	340
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au changement de nom du centre Paris Anim' Vercingétorix	309	2017 DSTI 9 - Principe de la distribution de plusieurs solutions, actuellement détenues par la Ville de Paris, sous une licence de logiciel libre. - Approbation.....	340
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au budget participatif	310	2017 DEVE 162 - Convention de partenariat (40.000 euros) avec l'établissement public de coopération intercommunale Métropole du Grand Paris pour l'événement "Grand Paris circulaire" 2017.....	341
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la Maison des associations du 1er arrondissement.....	312	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création de plateformes numériques de livraisons à domicile.....	341
2017 DFA 73 - Approbation du principe de cession de créance au profit des établissements de crédit en cas de résiliation anticipée de la C.O.D.P. dont la F.F.T. est titulaire pour le stade Roland Garros.....	313	2017 DAE 97 - Mission Vital'Quartier 2 confiée à la SEMAEST : compte rendu de l'exercice 2016.	342
2017 DFA 76 - Actualisation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1 janvier 2018.	314	2017 DAE 290 - Création du label "Fabriqué à Paris", règlement et dotations récompensant les lauréats (10.000 euros).....	344
2017 DDCT 123 - Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du budget participatif.	315	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réglementation de la profession de bouquiniste	350
2017 DGRI 61 - DPE - Avenant au programme "projet de coopération Paris-Tunis" portant sur un pilote de collecte sélective à Tunis.	316	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'implantation d'un point de vente McDonald's (2e).	351
Départ de M. JOMIER.....	317	2017 DAE 14 G - Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion. - Convention annuelle 2017 d'objectifs et de moyens avec l'État.....	354
Suspension et reprise de la séance.....	318	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au dispositif des contrats aidés.....	354
2017 DPA 50 - Tour Eiffel, 5, avenue Anatole-France (7e). - Sécurisation du Parvis. - Communication relative à l'avancement de l'opération.....	318	Vœu déposé par le GEP relatif aux contrats aidés. ..	354
2017 DFA 72 - Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public de gré à gré, portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel avec la S.E.T.E.....	318	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrats aidés.....	354
2017 DGRI 66 - DAC - DEVE - Hommage aux victimes du régime des Khmers Rouges au Cambodge. - Installation d'une stèle commémorative au parc de Choisy (13e).....	325	Vœu déposé par l'Exécutif.	354
Compte rendu de la 1ère Commission.....	326	2017 DU 181 - Cession de locaux commerciaux dans la galerie du Stadium, 66, avenue d'Ivry (13e).	361
2017 DFA 70 - Avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.	327	2017 DU 213 - Cession d'un commerce situé dans la galerie du Stadium, 66, avenue d'Ivry (13e).	361
2017 SG 44 - Rapport C.R.C. sur la gestion du C.M.P.-Banque concernant les exercices 2005 et suivants.....	330	2017 DU 208 - Indemnisation de la S.A.R.L. "ELHARROJO" (enseigne "Vent du sud") sur proposition de la Commission de règlement amiable, dans le cadre du projet de réaménagement du Forum des Halles (1er).....	363
2017 SG 45 - Rapport C.R.C. portant sur la gestion Crédit municipal de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.	330	2017 DJS 146 - Autorisation accordée à Mme la Maire de Paris de résilier la convention d'occupation du domaine public relative aux terrains de grands jeux du centre sportif parisien de Puteaux (92).	364
2017 SG 42 - Rapport C.R.C. portant sur la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes concernant les exercices 2010 et suivants.	336	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	364
2017 DRH 62 - Affectation d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'action sociale en faveur		Adoption, par un vote d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	365
		Clôture de la séance.....	366

Votes spécifiques.....	366	Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération SG 32 relatif à la convention d'occupation temporaire au profit de la R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche - ligne 14 Sud du Grand Paris Express.....	416
Votes spécifiés.....	374	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	420
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	375	Tableau des votes des groupes politiques.....	425
Comptes rendus des Commissions.....	400		
Listes des membres présents.....	410		
Rectificatif à la liste des membres présents de la séance du 6 octobre 2017.....	415		

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec une immense tristesse la disparition survenue le 13 juillet dernier de M. Henri Malberg.

Ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller général de la Seine, ancien conseiller de Paris, il a été inhumé au cimetière du Père-Lachaise dans son 20^e arrondissement chéri.

Homme de conviction et d'engagement, personnalité d'exception, Henri Malberg a profondément marqué l'histoire de la gauche parisienne, du parti communiste de Paris. Il a marqué les vies de tous ceux qui l'ont connu et aussi la mienne.

Enfant de Belleville, quartier auquel il est demeuré fidèle toute sa vie, issu d'une famille juive polonaise, Henri a échappé de justesse à la rafle du Vel' d'Hiv. Il sera finalement enfermé avec ses parents après 2 années d'errance et de clandestinité au camp de Douadic.

Libéré en 1944, Henri Malberg a adhéré aux Jeunesses communistes après la guerre. Après avoir dirigé les Jeunesses communistes de Paris, il a occupé plusieurs fonctions très importantes au sein du parti communiste et intégré le comité central. C'est à Paris qu'il a accompli l'essentiel de sa vie politique. Elu pour le 20^e arrondissement au Conseil de Paris en 1965, il a été réélu en 1971, en 1983, en 1989, et en 1995. Il a siégé pendant 27 ans, chacune et chacun se souviendra ici de sa belle présence, de ses belles interventions, de sa belle personnalité.

Par ailleurs, il a présidé le groupe communiste de 1989 à 2001, il a exercé la responsabilité de premier secrétaire de la fédération de Paris du parti communiste de 1979 à 1995. Aux côtés de Bertrand DELANOË, il a été un des principaux artisans de la victoire de la gauche à Paris. Je veux aussi associer à sa mémoire Martine Durlach, elle aussi élue communiste de Paris, une grande dame avec qui nous avons siégé, qui nous a tant apporté.

Marqué par son histoire personnelle, Henri Malberg a aussi cofondé le comité Tlemcen destiné à défendre la mémoire des enfants juifs déportés.

Henri est resté fidèle toute sa vie aux combats qui ont donné sens à sa mission d'élus, luttant contre les injustices, les inégalités, défendant avec force une ville vivante, riche de sa diversité et de ses catégories populaires.

Henri Malberg était à la fois dans un même souffle, un communiste de cœur convaincu et radical et un immense humaniste à chaque instant de son existence et dans chacun de ses choix. Je garde en mémoire l'image d'un homme à l'esprit acéré, au regard doux et de conviction inébranlable, mais d'une grande bienveillance, d'une grande attention, d'une très grande gentillesse. Il a été pour tous ceux qui ont eu la chance de partager un moment de son parcours, une référence mais aussi une présence inoubliable auprès de laquelle puiser force, un exemple de courage et d'engagement.

En mon nom personnel et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches, les condoléances de notre Assemblée. Je veux plus particulièrement dire mon affection à ses petites-filles, Zoé et Marine ici présentes, et à Catherine VIEU-CHARIER qui a tant compté dans sa vie.

Je veux les assurer de mon soutien, de mon amitié. Son souvenir ne nous quittera pas, il continuera de nous inspirer.

Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, nous avons également appris avec beaucoup de tristesse, la disparition de Mme Michèle Camous, ancienne conseillère de Paris, survenue le 23 août 2017. Michèle Camous s'est engagée très jeune en politique, elle aussi dans les rangs du parti communiste, et a occupé les fonctions de secrétaire permanente de l'Union des jeunes filles de France.

En 1966, à 23 ans, elle est devenue membre du comité de la fédération de Paris du parti communiste. En 1971, les électeurs du 19e arrondissement l'ont portée au Conseil de Paris et lui ont renouvelé leur confiance en 1977.

Durant ses mandats, Michèle Camous a siégé sur les bancs du groupe communiste et à la cinquième commission consacrée aux affaires sociales et à la santé. Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 30 août au cimetière du Père-Lachaise dans le 20e arrondissement.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches, les condoléances de notre Assemblée. Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ président du groupe Communiste - Front de Gauche a bien sûr souhaité prendre la parole et je la lui donne immédiatement.

Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, jamais nous aurions imaginé que nous aurions à rendre hommage aujourd'hui à Henri et Michèle lorsque nous avons été élus en 2014.

Que ce soit Henri ou Michèle, c'étaient deux dirigeants du parti, deux élus mais surtout deux amis, deux proches qui nous ont beaucoup aidés, beaucoup formés, et pour nous notre peine est immense. Je voulais bien sûr saluer et associer l'ensemble des anciens élus communistes qui sont aux tribunes, leurs familles.

Je voudrais commencer par rendre hommage à Michèle Camous, dire quelques mots pour son mari, pour sa sœur, son fils, ses petits-enfants et toute sa famille tant notre peine est immense et leur apporter tout notre soutien.

Nous perdons une femme qui a été tout au long de sa vie une grande dirigeante du parti à Paris, une élue exemplaire et une militante de terrain infatigable.

Michèle Camous a exercé des responsabilités politiques pendant plus de 50 ans. Militante aux Jeunesses communistes, à l'Union des femmes françaises, dirigée à l'époque par Marie-Claude Vaillant-Couturier et Jeannette Vermeersch, elle a été membre de la direction de la fédération de Paris jusqu'à l'an dernier. Elle a exercé plusieurs responsabilités en charge de la Commission féministe et des lieux de travail. Elle était une militante active de la Commission nationale des droits des femmes et féministes du parti communiste, elle était fidèle parmi les fidèles, présente à toutes les mobilisations féministes et seule la maladie l'avait éloignée des initiatives de sa commission ces derniers mois.

Michèle a été élue conseillère de Paris en 1971 et jusqu'en 1983. Elle fut à l'époque l'une des plus jeunes conseillères de Paris aux côtés de Paul LAURENT, Alain LHOSTIS et de Roland WLOS.

Leur priorité à l'époque c'était la défense des locataires dans le 19e arrondissement. Ils étaient présents au pied des immeubles dès qu'une famille était menacée par une expulsion locative. Michèle fut souvent la colistière de Paul Laurent à de nombreuses échéances électorales dans le 19e. Elle a été candidate à de nombreuses reprises, à quasiment toutes les élections, qu'elles soient municipales, régionales, législatives, et ce jusqu'en 2002 où elle a été notre candidate dans la 8e circonscription du 12e arrondissement avant de me passer le témoin en 2007. Evidemment, elle a été de toutes les campagnes électorales jusqu'à ces derniers jours, elle a participé activement à la conquête du 12e arrondissement à gauche en 2001, puis en 2008, et encore dernièrement en 2014.

Au-delà de son engagement d'élue, c'était une militante infatigable sur le terrain. Après son mandat d'élue, Michèle Camous est retournée à son travail. Employée de la banque Rothschild devenue banque Barclays. Elle militait au sein de la Barclays dans le 12e, où elle avait occupé des responsabilités syndicales à la CGT, et beaucoup de salariés encore aujourd'hui lui manifestaient une réelle sympathie et un très grand respect. Elle était d'ailleurs fortement écoutée par les cadres de la banque.

Son engagement féministe a continué. Elle a été de toutes les batailles parisiennes, pour la contraception, pour le droit à l'IVG, l'égalité des salaires, la lutte contre le sexisme et contre les violences faites aux femmes.

Elle a participé à de grandes batailles de la défense des hôpitaux de Paris, notamment de l'hôpital Saint-Antoine quand chaque service était menacé, de l'hôpital Trousseau, de l'hôpital Tenon et dernièrement elle participait activement et elle avait été à l'origine avec certains de la création de l'association "Touche pas aux Bluets" pour défendre la maternité des Bluets.

Elle était aussi engagée ces derniers temps auprès des artisans du tunnel Baron Le Roy dans la future Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Au sein de la section du PCF du 12e, elle était un point de repère, un exemple pour les jeunes générations. Elle analysait toujours avec finesse la situation politique et l'état des rapports de force. Sa parole était toujours réfléchie et venait après l'écoute attentive de ce que disaient les autres autour de la table. Elle avait le souci de la pédagogie politique, de la compréhension par toutes et tous de pourquoi les communistes se battaient, c'est quoi notre moteur ? Pour Michèle, c'était simple : l'injustice, la misère, la souffrance des plus pauvres, alors que les plus riches se gavent.

Elle a toujours eu le souci de transmettre et d'être toujours claire et argumentée dans le propos et dans les écrits. Elle avait une exigence de l'écriture, une rigueur incroyable, la précision du titre, des arguments développés et surtout la féminisation des mots sur laquelle elle était intransigeante.

Ces exigences, Michèle les avait pour la politique, pour les idées communistes mais surtout pour que la politique soit quelque chose de facile à comprendre, soit familier du quotidien, de la vie de chacun, une exigence particulière et une sincérité pour la défense des intérêts des habitants des quartiers populaires.

Nous nous souviendrons toujours de ses conseils avisés, de son écoute, et nous perdons aujourd'hui une camarade, une grande dirigeante mais surtout une amie.

Je vais maintenant rendre hommage à Henri Malberg. Tout d'abord un mot pour Marine et Zoé, pour ses proches, pour Catherine, l'ensemble des anciens élus qui sont aujourd'hui en tribune, leur dire la peine qui est la nôtre, notre grande tristesse. Bien sûr, tout le monde a côtoyé Henri, a une anecdote, un rapport particulier à Henri.

Henri était le premier secrétaire de la Fédération communiste de Paris de 1979 à 1995. Président du groupe communiste au Conseil de Paris de 1989 à 2001, il aura formé de nombreux cadres et dirigeants et élus à Paris du parti communiste.

Henri était indissociablement un dirigeant national et un dirigeant parisien. Il a marqué la vie politique parisienne, il a été de ceux qui ont construit patiemment mais sûrement la victoire de la gauche à Paris, à partir du moment où la capitale a retrouvé le droit d'élire son maire et son Conseil de Paris.

Avec Bertrand DELANOË et Georges SARRE, Henri a dirigé la campagne des élections municipales de 1995 qui a permis le basculement à gauche de six arrondissements.

Henri était un fervent défenseur du slogan : "La main tendue et le poing levé". Et c'était un éternel optimiste pour le parti communiste.

Pierre LAURENT, lors de ses obsèques, disait de lui qu'il était un grand dirigeant communiste incorrigiblement optimiste aussi, même dans les moments les plus durs où il décelait toujours le chemin de l'espoir possible.

Il a toujours eu une haute ambition pour la place des communistes à Paris car il savait que les combats populaires ont toujours fait la grandeur de cette ville et son rayonnement international si particulier. Il aimait nous dire qu'il ne reste que très peu de capitales dans le monde où des élus communistes participent à la gestion. C'est un honneur et une grande responsabilité pour nous de lui succéder aujourd'hui sur ces bancs du Conseil de Paris.

D'autant plus que Henri représentait, avec fierté et grande élégance, la classe ouvrière au sein de cet hémicycle. Vous avez rappelé ses origines, Madame la Maire : fils unique de deux Juifs polonais, il était un enfant de Paris, un enfant de Belleville, un ouvrier et aussi un intellectuel. Imaginez aujourd'hui un ouvrier ajusteur fraiseur embauché chez Richard dans le 19e, puis ouvrier à la Société nationale des constructions aéronautique à la Courneuve et à la Somua à Saint-Ouen qui sera en charge, au sein du parti communiste, du secteur des intellectuels et qui deviendra l'un des plus grands dirigeants de notre parti.

Madame la Maire, la maire du 20e arrondissement et plusieurs élus communistes et "Vert", ainsi que moi-même soumettons à ce Conseil d'arrondissement un vœu pour qu'un équipement public, une place ou une rue du 20e porte son nom. C'est bien sûr dans ce sens d'un jeune Juif polonais ouvrier, dirigeant et grand élu de Paris.

Je voudrais aussi rappeler que Henri était un grand humaniste et un grand pacifiste. Il a toujours été mobilisé pour la paix dans le monde. En 1949, il fut condamné à un mois de prison avec sursis pour s'être couché devant des cars de police, place des Fêtes, lors d'une manifestation contre la guerre d'Indochine. En 1950, il était mobilisé

au 5e régiment d'infanterie et il continuait à militer contre la guerre en distribuant des tracts et en faisant signer l'Appel de Stockholm contre l'armement nucléaire. Le 28 mai 1952, il fit partie avec Madeleine Vincent et André Voguet d'un triangle dirigeant de la manifestation contre le Général Ridgway. De 1952 à 1961, il participa à de nombreuses manifestations contre la Guerre froide, la guerre d'Algérie, contre le putsch d'Alger. A l'automne 1952, il participera à la première délégation française en Chine populaire qui fut reçue par Mao Tsé-Toung.

Au Conseil de Paris, sur ces rangs, Henri mena l'essentiel de ses combats contre la spéculation immobilière, pour la sauvegarde des quartiers populaires en proie à des opérations d'urbanisation, notamment Belleville, place des Fêtes, place d'Italie, et avec une attention particulière pour que Paris puisse sauvegarder son caractère populaire, sa diversité, sa capacité d'intégration d'habitants venus d'horizons divers.

Vous l'avez dit, vous avez évoqué Martine Durlach, mais aussi avec Michel VION, Pierre MANSAT, Mireille MARCHIONI qui bataillait dur pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence de réquisition des logements vacants dans la capitale et la relance de la construction de logements sociaux.

Il nous racontait avec ses mots qui s'opposaient frontalement à l'évolution de Paris vers un centre financier commercial et touristique de standing, avec l'idée, comme il le disait lui-même, que Paris devenue Venise ne sera pas la Capitale de la France. Paris ne doit pas devenir un centre spécialisé entouré d'une banlieue servante.

Il luttait aussi activement contre la désindustrialisation et pour le maintien des ouvriers et des artisans au cœur de Paris. D'ailleurs, il m'avait fortement conseillé ces derniers temps, lorsque j'ai présidé la M.I.E. "Fabriquer à Paris", et c'est tout un honneur qu'à ce Conseil, nous puissions attribuer le premier label "Fabriqué à Paris" à ces artisans.

Henri avait permis aussi, lors d'un Conseil, l'ouverture des archives concernant la manifestation du 17 avril 1961 sauvagement réprimée sous ordre de Maurice Papon. Il était très attaché à cette période et notamment aux Algériens qui vivaient à Paris.

En 2000, avec Pierre MANSAT, ils avaient demandé à ce que soient mises en place des mesures spécifiques visant à faciliter l'inscription des personnes sans domicile fixe sur les sites des listes électorales.

Il fut aussi l'un des premiers élus communistes à manifester en tête de la Gay Pride et contre l'homophobie.

Il y a beaucoup d'anecdotes au sein de ce Conseil - je ne pourrai pas toutes les raconter - et des passes d'armes avec la droite, avec certains élus qui siègent ici. Je pense notamment à Jean-François LEGARET qui se rappellera d'une séance, en septembre 2000, où un projet de délibération est soumis au vote du Conseil de Paris pour autoriser le Maire de Paris à déposer plainte contre Pierre ZARKA, directeur de "L'humanité" et contre le journaliste Pierre Laurent pour diffamation publique. Henri a ferrailé dur, s'est battu et au final Jean-François LEGARET a retiré le projet de délibération de l'ordre du jour.

Un jour, un Conseiller de Paris de droite le conspuait et se moquait des élus communistes. Il lui dit : "Retournez-vous, retournez-vous et regardez cette plaque qui est derrière vous, ce sont ces dix communistes qui ont libéré la France et qui sont morts pour la France !"

Jacques CHIRAC avait aussi dit, un jour dans l'hémicycle, alors que Henri était conspué : "Taisez-vous ! Quand Henri parle, c'est le peuple de Paris qui s'exprime." Ce qui a toujours porté Henri Malberg, c'est la force du peuple de Paris. Il nous disait et Igor ZAMICHIEI l'a dit lors de ses obsèques : "Quand le peuple de Paris pointe de temps en temps son nez, alors tout bouge".

Henri faisait toujours référence à la Commune de Paris, au Front populaire, à la Libération, au C.N.R. Autant de conquêtes auxquelles le peuple de Paris s'est mêlé pour le progrès social. Bien sûr, Henri, et vous l'avez évoqué, a été l'un des inspirateurs du travail de mémoire du Conseil de Paris, et Catherine VIEU-CHARIER a porté avec lui beaucoup de dossiers. J'évoquerai surtout, en 1997, avec plusieurs déportés, dont Léon Zyguel, Jo Nisenman et Jacques Grynberg, ainsi que deux enseignants du XXe, Pierre CORDELIER et, à l'époque, Catherine VIEU-CHARIER, il cofonda le comité Tlemcen, dont l'objectif fut de collecter les noms des enfants juifs déportés durant l'occupation. Ce travail a permis l'apposition de plaques commémoratives dans chaque école d'arrondissement et a été prolongé par la création de l'Association pour la mémoire des enfants juifs déportés.

Enfin, Henri devient responsable de la commission Justice et liberté du P.C.F. Il travailla sur les conditions des prisonniers. Il participera à la campagne qui, dans le même temps, se préoccupa du sort des anciens d'Action directe et des indépendantistes basques. Henri portait en lui l'immense espoir de la jeunesse, l'optimisme et l'attachement au parti communiste. Henri a tout donné au parti, mais surtout au peuple de Paris et à son pays. Il a voulu rendre au peuple de la France ce que le peuple lui avait donné en le protégeant, lorsque ses parents et lui avaient été victimes de la barbarie nazie.

Je finirai avec une citation que m'a soufflée Catherine VIEU-CHARIER hier et qui colle très bien à Henri Malberg. C'est une citation de Romain Gary : "Pas une seule goutte de sang français ne coule dans mes veines. Seule la France coule en moi".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

C'est une page de notre histoire commune et merci de l'avoir rappelé, si bien rappelé.

2017 SG 46 - Subventions avec conventions à la Croix-Rouge française (50.000 euros) et à la Fédération Nationale Protection Civile (50.000 euros), suite aux dégâts engendrés par le passage de l'ouragan Irma sur les Iles de Saint Martin et Saint Barthélemy.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la situation à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je veux aussi, devant vous, présenter dans un instant un projet de délibération pour venir en aide notamment aux victimes de l'ouragan Irma.

Le 6 septembre dernier, les Antilles ont été frappées par le terrible ouragan Irma, dévastant tout sur son passage. Ce phénomène météorologique hors du commun a occasionné de nombreuses victimes et provoqué des dégâts considérables. Vous le savez, l'essentiel du territoire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy a été détruit. Nous avons tous été saisis d'effroi en découvrant les images des sites balayés par le cataclysme. Au lendemain de cette catastrophe, j'ai exprimé mon soutien et mes sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes, et assuré tous les habitants de l'amitié et de la solidarité de Paris en mon nom, en votre nom. J'ai indiqué que notre Ville mobiliserait des moyens, notamment financiers, pour leur venir en aide.

Il est essentiel que cette solidarité envers les populations démunies et traumatisées se concrétise immédiatement, d'autant que Paris a une relation, bien sûr, très forte avec l'ensemble des départements et des territoires d'Outre-mer. Vous le savez, nous sommes liés par de nombreuses conventions qui tiennent au fait que Paris se sent une responsabilité vis-à-vis de ces communes et territoires, vis-à-vis aussi du fait que Paris compte, dans son personnel municipal, une grande partie d'ultramarins puisque 5.000 agents sur les 50.000 agents de notre collectivité sont d'origine ultramarine.

Et donc, nous avons très vite répondu à la sollicitation des associations pour faciliter le déploiement de l'aide humanitaire en faveur des populations sinistrées. Je veux saluer, à ce titre, le travail remarquable des organisations humanitaires et de tous les volontaires et ce, dans un contexte très difficile. Nous avons également relayé et appuyé diverses campagnes d'appel aux dons mises en place par les institutions nationales, les associations parisiennes, les mairies d'arrondissement. Plusieurs d'entre vous, Madame la Maire du 5e arrondissement notamment, ont souhaité mettre en place des collectes et ont pu le faire, bien évidemment. Le 15e aussi et d'autres arrondissements, bien sûr.

Dès lors que les conditions le permettront, l'expertise de Paris sera, en outre, mise à disposition des collectivités territoriales afin de les épauler sur la durée dans la reconstruction des infrastructures. Dès à présent, je vais vous proposer, dans le projet de délibération qui suivra, une aide d'urgence à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy d'un montant de 100.000 euros, sous la forme de deux subventions de 50.000 euros à la Croix-Rouge française et à la Fédération nationale de la protection civile qui interviennent dans ces communes.

Mes chers collègues, les habitants de ces territoires ont besoin de notre soutien dans l'épreuve terrible qu'ils traversent et c'est pourquoi je vous inviterai, tout à l'heure, après le débat qui suivra, à voter collectivement cette aide indispensable. Paris doit être à leurs côtés, comme nous le sommes aux côtés de toutes les populations se trouvant au cœur de catastrophes humanitaires.

Et je veux aussi penser avec émotion au peuple mexicain qui a tout récemment subi un tremblement de terre provoquant de très nombreuses victimes. J'étais avec le maire de Mexico juste avant que n'arrive cette terrible catastrophe. Face à ce drame, je tiens à leur exprimer notre soutien, notre amitié et, bien sûr, la pleine solidarité de Paris. Je vous propose une minute de silence, puis je donnerai la parole aux différents orateurs qui se sont inscrits pour le projet de délibération. Je vous remercie.

Je donne la parole au premier inscrit sur le projet de délibération introduit concernant l'aide aux territoires touchés par l'ouragan Irma. Et c'est donc Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Le 6 septembre dernier, les Antilles ont été durement touchées. Les images de chaos nous laissaient penser à un bombardement : rues ensablées, arbres déracinés, voitures encastées, petites maisons soufflées, réserves d'eau détruites. Les dégâts matériels sont majeurs sur les bâtiments en dur. Mes pensées, ce matin comme les jours précédents, vont à toutes les victimes de cette catastrophe.

Le bilan des destructions liées à l'ouragan est lourd. Nous le savons, la reconstruction s'effectuera sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années. Sans s'étendre plus après sur l'ouragan Irma et son lot de dégâts considérables que nous connaissons tous, nous voterons ce projet de délibération qui apporte une aide exceptionnelle pour aider à la reconstruction des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Bernard BROS.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

La catastrophe climatique que les îles françaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont subi le 7 septembre dernier, nous oblige évidemment à la plus grande des solidarités au-delà des nombreuses conventions qui lient Paris et les ultramarins.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, nous avons des relations d'affection et d'amitié avec l'Outre-mer et je voudrais, au nom de tous les élus de mon groupe, m'associer à votre peine et présenter évidemment nos condoléances très attristées à toutes celles et ceux qui ont perdu des proches. L'ouragan Irma a été violent et dévastateur. Nos compatriotes vivent aujourd'hui une grande détresse sanitaire, sécuritaire, à laquelle nous ne pouvons rester insensibles. Nos réponses doivent donc être rapides et surtout opérationnelles.

Des milliers de sinistrés ont besoin de tout et nous avons la chance, à Paris, d'avoir beaucoup à offrir. Là-bas, la vie ne reprendra pas tant que les routes n'auront pas été déblayées, les maisons relevées, les écoles rénovées. Plus encore, pensons à l'essentiel : à l'eau, à l'électricité, à l'alimentation.

Aujourd'hui, dans ces terres françaises de l'autre bout du monde, si tout est à reconstruire, c'est aussi la survie des nôtres qu'il faut assurer. Aussi, au nom des élus de mon groupe, je voudrais vous remercier d'avoir réagi promptement en présentant ce projet de délibération. La subvention exceptionnelle débloquée en faveur de la Croix-Rouge française et la Fédération nationale de protection civile est un geste fort. Néanmoins, je crois, avec les élus de mon groupe, que nous pouvons et devons aller plus loin en soutenant le lancement d'une grande campagne de collecte et de dons dans tous les équipements publics de la Ville et les mairies d'arrondissement, à l'instar de ce qu'ont fait mes collègues des 15e, 17e et 9e arrondissements en particulier. Les Parisiens, qui ont vécu ces dernières années d'immenses tragédies, savent le prix de la solidarité et sauront, n'en doutons pas, répondre à l'appel.

Pour amplifier notre soutien aux compatriotes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, je propose avec les élus de mon groupe, et notamment Nathalie FANFANT qui s'est beaucoup mobilisée, que nous puissions apporter une assistance, celle des services techniques de la Ville de Paris, à proposer très concrètement aux autorités locales. Ce serait un geste très fort en matière d'urbanisme, d'assainissement et d'aménagement des espaces publics. En effet, nous disposons de personnels extrêmement compétents. Les ingénieurs et les techniciens pourraient apporter une expertise précieuse à ces territoires meurtris.

Hier, alors que nos amis américains se trouvaient dans une situation similaire, Paris avait tendu la main et aidé à la reconstruction. L'urgence est là, mais nous ne pouvons oublier que ce sont les drames à venir contre lesquels nous devons nous prémunir, en l'espèce aider nos îles à devenir des espaces protégés capables de résister aux cyclones.

La violence de l'ouragan Irma, et à sa suite le réveil de Maria, présage d'un avenir inquiétant. Il nous rappelle avec violence que la lutte contre le dérèglement climatique est une urgence qui doit transcender tous les clivages politiques.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Entièrement d'accord avec votre conclusion. C'est bien un effet du dérèglement climatique qui provoque de telles catastrophes avec une telle violence. Je suis d'accord, bien sûr, pour que les maires d'arrondissement, et on va

organiser ensemble cela avec l'appui de la DDCT, aient la possibilité dans les mairies d'arrondissement de lancer une collecte auprès de nos concitoyens.

Pour ce qui est des services techniques de la Ville, je l'ai dit dans mon propos, c'est déjà fait, bien sûr. La première aide est matérielle. L'aide dans un deuxième temps, mais là nous attendons et nous travaillons avec les collectivités concernées, sera bien sûr une aide technique, comme elle l'a toujours été à travers les services techniques de la Ville, pour aider à la reconstruction et notamment pour travailler sur les questions d'eau mais aussi de patrimoine, d'architecture. Donc, bien sûr que nous agissons, mais pour l'instant c'est un peu trop tôt, nous ont dit les collectivités concernées pour leur envoyer ces équipes techniques. Mais c'est bien sûr prévu.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Une nouvelle fois Paris montre par ce projet de délibération qu'elle se sent solidaire de nos compatriotes d'Outre-mer. Je tiens à adresser tout d'abord nos condoléances attristées à la population antillaise, à ceux qui ont perdu un parent ou un proche. Nous tenons aussi à réaffirmer la solidarité en direction de celles et ceux qui ont tout perdu, particulièrement à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, en Guadeloupe, en Haïti, mais aussi à Cuba et dans toutes les îles des Petites Caraïbes.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, de nombreux Parisiens ont leurs racines aux Antilles et de nombreux agents de notre Ville viennent de l'Outre-mer. Ce geste de solidarité est essentiel. La saison des ouragans a été particulièrement violente et meurtrière cette année, et tous les climatologues disent que ce n'est pas le nombre d'ouragans qui a progressé mais leur intensité.

Comment ne pas voir en cela une conséquence du dérèglement climatique et du réchauffement de la planète ? Au même moment, à l'autre bout de la planète, la saison des moussons a été très meurtrière.

Ces catastrophes dites naturelles nous rappellent à la fois l'urgence de remplir nos obligations en matière de lutte contre le réchauffement climatique, comme nous nous y sommes engagés à la COP 21, il y a près de 2 ans. Les prises de positions atterrantes et irresponsables du Président des États-Unis montrent qu'il reste du chemin à parcourir pour convaincre les responsables des pays riches de la planète dans le rôle moteur qu'ils devraient avoir sur les questions environnementales.

Mais au-delà de cette lutte à court et à moyen terme, nous voyons bien les efforts qu'il faut continuer à faire en matière d'aide au développement. Le Président français s'est engagé, dans la campagne, à porter l'effort de la France à 0,7 % du P.I.B. à la fin de son mandat et à 0,55 % dès cette année, alors qu'elle stagne depuis des années à 0,35 %. Arrivé au pouvoir, dès juillet il a annoncé une coupe de 140 millions d'euros dans l'aide au développement. Un grand concert à Paris, la semaine dernière, a rappelé le Gouvernement à ses engagements car, je le disais, les catastrophes naturelles ne laissent pas les mêmes traces dans les îles traversées. Si Saint-Barthélemy a déjà annoncé pouvoir se reconstruire seule, c'est loin d'être le cas pour Saint-Martin par exemple.

D'un côté, nous avons une population à 95 % blanche avec seulement 12 % de population étrangère, un faible taux de chômage et un P.I.B. de 26.000 euros en moyenne par habitant. Nous avons à Saint-Martin une population immigrée qui atteint les 32 % de la population, un taux de chômage très important et un revenu de 14.000 euros par habitant, c'est-à-dire encore moins que la Guadeloupe. Cette structuration sociale des deux îles vient des politiques coloniales et néocoloniales dont elles sont encore victimes. Nous voyons bien que notre pays a aussi des efforts à faire pour que les départements d'Outre-mer, et particulièrement des îles comme Saint-Martin, bénéficient d'aides spécifiques leur permettant un rattrapage réel. Car ce sont bien les populations les plus modestes qui ont payé le prix fort du passage des ouragans.

Nous nous satisfaisons, Madame la Maire, qu'au-delà de l'aide immédiate et nécessaire aux associations, vous ayez proposé une aide technique pour la reconstruction de leur infrastructure publique à nos îles sœurs. Il faut que l'État investisse dans plus de prévention et qu'il s'engage dans un plan de reconstruction qui garantisse la qualité et la fiabilité des bâtiments publics et privés.

Remettre sans cesse au lendemain les nécessaires dépenses pour que l'on n'ait plus à connaître des scènes de pillage qui montrent le gouffre social qui existe encore dans l'Outre-mer. Tirer les leçons de ce qu'il vient de se passer pour que la prochaine fois, si dégâts il y a, ils n'atteignent pas cette ampleur. Permettez-moi de vous lire quelques vers d'Aimé Césaire qui décrivent son peuple antillais :

"Ceux qui n'ont inventé ni la poudre ni la boussole,

Ceux qui n'ont jamais su dompter la vapeur ni l'électricité,

Ceux qui n'ont exploité ni les mers ni le ciel,

Mais ceux sans qui la terre ne serait pas la terre."

C'est d'abord à eux que nous pensons en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération qui est placé au début du Conseil de Paris, pour marquer notre engagement dans la solidarité avec Saint-Barthélemy et Saint-Martin, et les habitants de ces îles après le terrible ouragan Irma.

Les associations humanitaires réalisent en effet un travail extraordinaire et indispensable, qui viennent notamment à Saint-Martin soutenir les populations les plus pauvres qui ont souvent tout perdu. Nous devons, par ailleurs, être solidaires des Outre-mer qui, au-delà de cette catastrophe naturelle, sont aujourd'hui les territoires français certainement les plus concernés par les risques de catastrophes liés au dérèglement climatique.

Je profite donc aussi du moment de ce projet de délibération pour rappeler l'engagement de Paris dans la lutte contre le dérèglement climatique, y compris lorsque cela est difficile de changer notre mode de vie. L'engagement de Paris avec les autres grandes métropoles du monde dans le cadre de C40 est très important, et nous savons l'importance de l'engagement des grandes métropoles dans ce combat. Nous devons être à la fois solidaires des territoires touchés comme nous le sommes aujourd'hui avec ce projet de délibération, et le groupe Socialiste s'associera bien sûr aux actions qui viendraient renforcer cette solidarité.

Je suis certain que les maires d'arrondissement de mon groupe sont disponibles pour participer à ces actions de solidarité, notamment au recueil des dons. Au-delà, nous souhaitons aussi que Paris continue d'être volontariste dans la lutte contre le dérèglement climatique qui est la plus grande menace sur notre planète aujourd'hui.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD.

Comptez sur moi pour poursuivre avec détermination cette lutte, qui est une lutte très concrète. L'ensemble des mesures que nous prenons ici a un impact, y compris très loin sur la planète. Je crois qu'aujourd'hui, la prise de conscience est générale même si les comportements sont difficiles à modifier. Mais notre responsabilité n'est pas d'attendre ou de nous dire que nous y sommes étrangers, y compris à la violence de ces catastrophes telles qu'on les a vues encore ces dernières semaines.

La parole est à M. Yann WEHLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHLING. - Madame la Maire, les subventions que vous proposez de voter en faveur des sinistrés des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy, nous les approuveront évidemment.

Cette solidarité entre collectivités locales témoigne de notre attachement à l'aide mutuelle que nous nous devons, les uns et les autres, face aux aléas et catastrophes naturelles auxquelles nous pouvons être soumis. Il y avait urgence à réagir pour soutenir les besoins immédiats des populations, approvisionnements en eau et en nourriture, constructions d'abris, d'hébergements d'urgence et travaux d'assainissement et de déblaiement.

Permettez-moi de consacrer mon intervention à ce que cette situation doit toutefois nous inspirer. La question que nous devons nous poser est de savoir si cet ouragan est un phénomène exceptionnel et unique ou si, comme on peut le craindre, il en annoncera d'autres. Il y a quelque temps encore, le rapprochement avec les changements climatiques étaient malvenu, hâtif, alarmiste. Aujourd'hui encore, les spécialistes semblent hésiter à poser le diagnostic, continuent d'utiliser un conditionnel qui, même s'il peut s'entendre scientifiquement, devient politiquement de plus en plus insupportable au moment même où certains dirigeants dans le monde, Donald TRUMP principalement, utilisent ces mêmes hésitations pour plaider en faveur de leurs amis les industriels du charbon et des énergies fossiles.

Sans rien enlever au drame que viennent de vivre les habitants des villes touchées par Irma, bien au contraire, osons affirmer avec force que oui, le changement climatique nous montre ici son visage le plus destructeur, le plus dangereux, le plus dévastateur.

Depuis les années 1970, Météo France note une tendance non pas tant à l'augmentation du nombre d'ouragans dans l'Atlantique nord mais une amplification de leur intensité et de leur violence, tendance qui dans les simulations effectuées par le G.I.E.C. se confirme pour les décennies à venir.

Face à cette situation, notre solidarité d'urgence est réclamée et nous y répondons aujourd'hui dans ce projet de délibération. Mais je voudrais souligner, Madame la Maire, qu'au-delà de cette réponse d'urgence une autre réponse est à apporter. Demain, les centaines de millions de personnes qui seront touchées par les catastrophes climatiques, amplifiées par le changement climatique dont nous sommes responsables, deviendront inmanquablement des réfugiés climatiques. Sauf si dès aujourd'hui nous agissons en reconstruisant et en construisant des zones d'habitation mieux préparées et mieux adaptées à ces aléas climatiques et en faisant en sorte que l'urbanisme soit particulièrement pensé dans cette optique en tournant le dos aux facilités auxquelles nous avons trop souvent et longtemps cédé, à savoir construire dans des endroits où l'on sait que tout est très exposé.

Comme l'ont déjà évoqué plusieurs O.N.G. internationales, nous devrions faire de ces temps de reconstruction des chantiers d'exemplarité de notre capacité de nous adapter au changement climatique, en y investissant en recherche, en innovation pour faire des zones à la fois parfaitement adaptées à des aléas climatiques qui ne manqueront pas de survenir à nouveau, et en faisant par ailleurs des zones réellement à énergie positive. Les îles en zone tropicale ont en effet tous les atouts pour être autonomes du point de vue énergétique, voire exportatrices nettes d'énergie. Le soleil, le vent, le courant y sont plus importants que partout ailleurs sur la planète.

En résumé, Madame la Maire, puisque Paris se veut la capitale de la lutte contre le changement climatique, soyons aussi inspirateurs et soutiens d'idées nouvelles pour faire que nos îles d'Outre-mer soient des vitrines de ce qu'il se fait de plus innovant et de mieux en matière d'efficacité et d'adaptation au changement climatique. Aidons ces îles à devenir les premières îles entièrement autonomes sur le plan énergétique grâce à leur énorme mais sous-exploité potentiel en énergies renouvelables.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Yann WEHRLING, pour cette intervention extrêmement constructive et que je partage vraiment en tout point.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne l'aide d'urgence octroyée à la Croix-Rouge française et la Fédération nationale de protection civile suite au passage de l'ouragan Irma, ouragan de catégorie 5, un des plus puissants jamais enregistré.

Au nom des élus de mon groupe, nos pensées vont évidemment à toutes les victimes de cet ouragan et nous soutenons l'aide que notre Ville va apporter via cette subvention aux îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Bien entendu, nous la voterons comme nous soutenons d'ailleurs le projet d'un concert de solidarité pour aider les sinistrés.

Permettez-moi de profiter de cette intervention pour poser quelques éléments qui me semblent essentiels dans le débat. Je ne reviendrai pas ici sur l'ampleur des dégâts, sur les comparaisons avec d'autres cyclones ou sur les nombreux articles s'interrogeant pour savoir si, oui ou non, les ouragans Maria, Harvey, Irma, José, tous plus puissants les uns que les autres et qui viennent de frapper le Nord-Ouest de la Caraïbe, le Sud-Est des Etats-Unis, la Guadeloupe et la Martinique sont dus au réchauffement climatique.

Comme l'a rappelé mon collègue Yann WEHRLING, certains entretiennent encore le flou, jouant encore de débats scientifiques, laissant planer le doute sur l'exactitude des modèles mathématiques. Mais nous n'avons malheureusement plus le luxe de cette confusion factice et de ce doute évanescent. Aujourd'hui, nous le savons, cette multiplication d'événements climatiques extrêmes est la conséquence directe des changements climatiques dont la première cause est à chercher dans notre modèle de développement, surconsommateur de ressources et d'énergie, producteur d'inégalités et déstabilisateur des grands équilibres environnementaux.

Actuellement, il n'est donc plus temps de douter. Il est temps d'agir, d'abord, en mettant en place une stratégie d'adaptation à cette nouvelle donne environnementale et climatique et en changeant le paradigme urbanistique qui a prévalu jusqu'ici. A la Nouvelle-Orléans, la destruction des zones humides et la construction d'un système urbain très

dense ces dernières décennies ont fragilisé la région, amplifiant les conséquences catastrophiques de l'ouragan Katrina en 2005, notamment en accentuant la pénétration des vagues à l'intérieur des terres et en limitant l'évacuation des eaux générées par la pluie et le débordement des lacs adjacents. Avec, au bout du compte, des zones inondées et des dizaines de milliers de personnes en grande détresse.

En France, en 2010, la tempête Xynthia a dévasté les zones sableuses de basse altitude qui depuis les années 1950 ont été fortement urbanisées et rendues moins résilientes aux événements climatiques extrêmes.

Cette urbanisation sans prise en compte du risque climatique, qui bétonnise, densifie et tord les paysages par seul souci de rentabilité, nous rend extrêmement fragiles face aux déchaînements naturels plus fréquents et plus intenses. Là-encore, on l'a vu lors des événements récents qui ont concerné les territoires d'Outre-mer présentant de fortes différences de richesses, ce sont les plus pauvres, ceux qui habitent dans les habitations les plus fragiles, dans les zones les plus exposées et qui n'ont pas les ressources pour répondre rapidement aux fluctuations météorologiques, qui en sont les premières victimes. Ce qui rend d'ailleurs encore plus essentiel la solidarité de notre Ville en ciblant particulièrement les territoires et les populations les plus fragiles.

L'aménagement du territoire et en particulier urbain doit donc prendre en considération la réalité des risques naturels et l'intégrer dans toutes les politiques publiques, qu'elles soient menées au niveau local, national ou international.

Nous l'avions déjà souligné à plusieurs reprises lors des débats dans notre Assemblée lors du vote du P.L.U. l'année dernière, en évoquant l'importance de la désimperméabilisation des sols, ou encore lorsque nous nous battons pour conserver des espaces de pleine terre en ville en nous opposant aux grands projets inutiles destructeurs de terres agricoles, comme - ce serait encore le cas pour ce Conseil - pour Europacity. On ne peut pas à la fois transformer des terres agricoles en centre commercial...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, juste un instant, s'il vous plaît. Baissez un peu d'un ton. Je sais que l'on va y revenir tout à l'heure et qu'il y a eu beaucoup de choses ces dernières vingt-quatre heures, mais, vraiment, écoutez, c'est très important. Si vous voulez poursuivre vos discussions à l'extérieur, vous pouvez le faire.

Mais d'abord, David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

On ne peut donc pas à la fois transformer des terres agricoles en centre commercial très "années 1980" et en même temps vouloir une stratégie de villes et de territoires résiliente. Il ne s'agit pas d'actions déconnectées les unes des autres, il faut une cohérence efficace, d'ensemble, pour définir un territoire et un écosystème qui au final peut absorber le plus largement possible les effets d'événements climatiques extrêmes.

Les villes, par leur importance, sont au cœur de l'enjeu du réchauffement climatique. Par nos activités et la concentration importante de populations, elles produisent 80 % des émissions de gaz à effet de serre.

Durant ce Conseil, nous allons débattre de la communication sur la première stratégie de résilience de notre Ville, qui constitue une étape importante. En novembre sera également présentée à cette Assemblée la révision du plan Climat-Air-Energie, avec notamment l'objectif de réduire pour 2050 l'ensemble des émissions du territoire de 75 % par rapport à 2004. Tout cela va bien sûr dans le bon sens, pour limiter notre impact sur l'environnement bien entendu, mais aussi pour adapter Paris et plus largement tout le territoire francilien à des événements climatiques extrêmes et notamment aux risques d'inondations.

Les Ecologistes prônent depuis de nombreuses années ces transformations de la vision de la ville et nous souhaitons, au-delà de ces plans, que l'impératif d'un modèle résilient imprègne toutes les dimensions de la politique de notre Ville. Seule cette mise en conformité de tous les pans de notre politique peut au final en garantir la réussite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher David BELLIARD.

Je donne la parole à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe PPC.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Oui, bien évidemment, nous voterons ce projet de délibération d'aide d'urgence à la Croix-Rouge et à la Protection civile suite au passage d'Irma.

Ce que je voudrais dire, c'est que, pour la première fois depuis très longtemps, on a vu que la France, à travers ses DOM-TOM, pouvait être touchée également par ces grandes catastrophes climatiques et, comme vous l'avez souligné, Madame la Maire, nous avons un lien particulier avec ces DOM-TOM et si nous intervenons chaque fois bien sûr qu'il y a des catastrophes, plus que pour les autres catastrophes, s'agissant des DOM-TOM, nous nous devons d'être présents dans cette aide d'urgence.

Ce que je tiens à dire également sur l'aide d'urgence, c'est certes important, mais plusieurs de mes collègues l'ont souligné, il faudra demain bien sûr avoir un suivi pour la reconstruction sur place, mais c'est surtout à travers le Plan d'action climat que nous serons vigilants, tous ici autant que nous sommes. Nous allons parler tout à l'heure de la résilience et nous sommes bien dans ce secteur de dire que si nous voulons protéger Saint-Martin, Saint-Barth et les autres îles de la région, nous devons, nous ici à Paris, faire des efforts à travers ce Plan Climat.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

C'est extrêmement important que l'ensemble de notre Assemblée soit unanime pour exprimer sa solidarité avec les familles des victimes et l'ensemble de la population des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy après cette tragédie, ce terrible ouragan Irma.

Aujourd'hui, tout est à reconstruire, donc évidemment, comme mes collègues précédemment, je salue le projet de délibération qui octroie pour commencer une subvention de 50.000 euros, avec les conventions avec la Croix-Rouge française et la Fédération nationale de protection civile. C'est important concrètement que nous marquions la solidarité des Parisiens et des Parisiennes tout de suite et maintenant.

Prenons conscience, comme cela a pu être dit dans d'autres interventions, que ce changement climatique ne fait que commencer, et que c'est bien notre mode de développement qui est responsable de l'intensité de l'ouragan, de la violence des dégâts qu'il a provoqué, et ce type d'événements climatiques extrêmes va se multiplier, notamment sur tous les territoires insulaires français.

Et là, je voudrais dire que lorsque le Président de la République et le Gouvernement donnent leur accord sur le traité de libre-échange C.E.T.A. avec le Canada, c'est catastrophique, parce que nous savons très bien que cet accord C.E.T.A. va clairement aggraver les conditions climatiques en déréglementant de fait l'ensemble de nos normes environnementales. On ne peut pas avoir de double discours, et à partir du moment où on prend, et on doit tous prendre conscience de l'origine humaine de ces dérèglements climatiques, nous devons absolument modifier profondément nos politiques publiques afin d'agir sur les causes.

L'Etat français, par ailleurs, peut et doit reconstruire, mais également penser à une meilleure coopération dans les Caraïbes, car nous devons penser à l'ensemble des petites îles dont sans doute personne ne s'occupera. Après cette première aide matérielle, les aides techniques de l'ensemble des services de la Ville seront un point d'appui pour de nouvelles coopérations, afin d'aider de façon pérenne à la reconstruction.

Comme vous le savez, une commission d'enquête parlementaire - plusieurs élus l'avaient demandée - sur la gestion de l'Etat en amont du passage d'Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy va avoir lieu, car il est important de comprendre si nous avons par exemple pré-positionné suffisamment de forces militaires et civiles, alors que l'on savait que l'ouragan arrivait, mais surtout, il est essentiel que l'on soit en capacité de mieux se préparer, car il y en aura d'autres, très certainement d'autres.

Mais en prenant du recul, comprenons bien ce qui s'est passé à Saint-Martin : l'impact de l'ouragan a frappé d'autant plus durement les personnes occupant les bidonvilles, bien plus que les plus riches propriétaires de ces îles. Il serait temps de remettre en cause les mesures fiscales dont avaient bénéficié auparavant les investisseurs sur l'île. Elles n'ont jamais été conditionnées au fait que ces investissements servent l'intérêt général, au service de l'ensemble des habitants. Elles ont même contribué à la spéculation immobilière et elles sont en partie responsables du développement des bidonvilles. Maintenant que l'on en est à la reconstruction sur ces îles, prenons conscience qu'avoir un haut niveau d'exigence de normes, notamment dans la construction des bâtiments, notamment dans l'aménagement du territoire, est essentiel pour protéger les populations à venir de ces catastrophes, mais également pour agir aussi concrètement sur le dérèglement climatique.

Enfin, à tous les néo-libéraux qui ne cessent de vouloir réduire la dépense publique et privatiser nos services publics, prenez conscience à quel point il était nécessaire d'avoir un minimum de services publics. Et si nous avons

eu plus de services publics sur ces îles, la situation n'aurait pas été vécue aussi durement. Prenez conscience de ce qui se passe aussi par exemple dans l'hôpital de Pointe-à-Pitre, où l'insuffisance des moyens accordés à l'hôpital public a créé beaucoup de difficultés dans les premiers soins accordés. Prenez conscience que l'insuffisance des moyens des forces de sécurité aussi a pesé sur l'ensemble des populations. Oui, plus que jamais, nous avons besoin de politiques publiques, à la fois pour reconstruire, à la fois pour prévenir et à la fois pour inverser ce genre de situation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous étiez la dernière oratrice des expressions sur ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 220).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, SG 46).

Je vous remercie.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, avant de rentrer plus directement dans l'ordre du jour de notre Assemblée, féliciter tout d'abord les maires d'arrondissement nouveaux, puisque nous avons Mme Danièle GIAZZI et M. Geoffroy BOULARD qui sont devenus maires - ils ne sont pas là, ce n'est pas grave, on les félicite quand même - du 16e et du 17e arrondissement, suite notamment aux législatives du mois de juin.

Et puis, je veux bien sûr féliciter les 12 nouveaux sénateurs de Paris : Rémi FÉRAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, David ASSOULINE, Marie-Noëlle LIENEMANN, Pierre LAURENT, Esther BENBASSA, Julien BARGETON, Bernard JOMIER, Catherine DUMAS, Philippe DOMINATI, Céline BOULAY-ESPERONNIER et Pierre CHARON. Félicitations. Nous espérons vous trouver aux côtés de Paris pour toujours soutenir et avoir, même s'il s'agit d'un mandat bien sûr national, tout de même en tête, en vue et au cœur aussi la défense et la promotion des intérêts des Parisiens.

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 3 et mardi 4 juillet 2017 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2017 DASCO 132 - Communication de la Maire sur la rentrée scolaire 2017.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rythmes scolaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au lycée Théophile Gautier.

2017, DASCO 15, DASCO 29, DASCO 74, DASCO 86 à 106, DASCO 118 à 122, DASCO 125 à 128, DASCO 44 G, DASCO 50 G, DASCO 51 G, DASCO 53 G, DASCO 55 G, DASCO 58 G, DASCO 59 G, DAC 37, DAC 801 et DF 74.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous arrivons maintenant au premier débat organisé sur la rentrée scolaire, et je vais introduire ce sujet.

Mes chers collègues, l'assurance que chaque enfant trouve à l'école les meilleures conditions de réussite est un facteur essentiel de l'attachement des Parisiens à leur ville. C'est aussi une priorité de notre équipe municipale. Ainsi, en partenariat et en complémentarité avec les services de l'Education nationale, la collectivité parisienne porte une ambition d'excellence éducative pour tous. C'est dans cet objectif que de nombreux dispositifs spécifiques sont développés, comme les professeurs de la Ville de Paris en arts plastiques, éducation musicale ou en sport, spécificité parisienne, ou les adjoints éducatifs par exemple pour "l'Action collégiens", qui contribuent à lutter notamment contre le décrochage scolaire.

C'est aussi dans cet objectif que nous avons accompagné avec force la réforme des rythmes éducatifs.

Paris veut offrir à chaque enfant une école moderne et bienveillante, qui puisse l'aider à s'épanouir, se construire et réussir. Pour accueillir les élèves cette année, la dotation du Ministère de l'Education nationale a été revue à la hausse en janvier dernier. Les postes d'enseignants supplémentaires créés ont permis de poursuivre l'effort sur la scolarisation des enfants de moins 3 ans, le soutien aux écoles prioritaires avec le dispositif "Plus de maîtres que de classes" et la mise en place du dédoublement des classes de CP en REP+.

Pour l'année scolaire 2017, notre collectivité s'engage tout d'abord à assurer les meilleures conditions d'accueil et de vie au sein de ces établissements scolaires.

Ainsi, la Ville a effectué cette année près de 2.000 opérations de rénovation et d'entretien et multiplié les opérations de sécurisation des écoles. Nous avons travaillé de façon très étroite aussi avec les maires d'arrondissement. Au total, ce sont 51 millions d'euros qui ont été consacrés à ces opérations, soit un budget en augmentation de près de 25 % par rapport à l'an dernier, avec notamment l'installation d'alarmes spécifiques anti intrusion.

Les travaux de sécurisation vont se poursuivre dans les prochains mois ainsi que des exercices du plan particulier de mise en sécurité, dans une coordination toujours plus étroite avec l'Education nationale et la Préfecture de police de Paris.

Les comportements et la vigilance des adultes sont bien évidemment essentiels pour assurer la sécurité de tous. Les gardiens, les gardiennes d'écoles jouent dans ce cadre un rôle déterminant qui a été renforcé dans la période récente avec des formations, avec de l'équipement, et avec un nouveau règlement de service qui entrera en vigueur en janvier 2018. C'est pour mettre en valeur le travail extraordinaire de l'ensemble de ces personnels que j'ai souhaité remettre les insignes de chevalier dans l'ordre des Palmes académiques à 2 gardiennes d'école des 10 et 20e arrondissement, qui se sont particulièrement illustrées ces derniers mois.

Nos établissements scolaires doivent aussi être connectés. La Ville et l'Académie sont engagées pour développer l'utilisation du numérique, vecteur de nouvelles pratiques pédagogiques, de nouveaux apprentissages et aussi bien sûr de créativité, avec le déploiement de nouveaux équipements et le lancement d'un nouvel espace numérique de travail.

Totalement repensé et reconfiguré dans les collèges, il a vocation à devenir l'outil de communication interne, exclusif des établissements et à permettre une pédagogie innovante.

Nous expérimentons également cet outil dans les écoles élémentaires volontaires, dès cette année, dans le but ensuite de le généraliser et nous développons aussi les ateliers périscolaires consacrés au numérique.

Nous continuons de faire évoluer l'organisation de l'administration pour mieux répondre aux besoins. C'est ainsi que nous avons fait le choix de réorganiser en profondeur la DASCO, et que nous avons rénové nos relations avec les caisses des écoles, afin d'atteindre nos objectifs notamment en termes d'alimentation durable visant la conclusion de nouvelles conventions d'objectifs et de financement pour la période 2018 - 2020.

Enfin, nous continuerons de moderniser les cours municipaux pour adultes, qui contribuent à faire de Paris une ville où l'on peut apprendre tout au long de la vie.

En second lieu, nous nous engagerons pour la réussite de tous, en partenariat et en complémentarité avec l'ensemble des autres acteurs. C'est d'ailleurs le sens de notre projet éducatif territorial, qui est fédérateur, ambitieux et se met en œuvre.

Il est fondé, et nous en avons discuté ici, sur la conviction partagée avec tous nos partenaires, que le temps de l'enfant doit être pensé dans sa globalité et que la réussite éducative des enfants passe par la complémentarité des temps éducatifs.

Nous portons cette ambition avec force, convaincus de la nécessité d'inscrire ce partenariat dans le temps. Je le dis avec conviction, nous continuerons de défendre l'organisation que nous avons mise en place en 2013 faisant ainsi résolument le choix de l'intérêt de l'enfant, en cohérence avec nos valeurs et nos priorités, tout comme bien évidemment nous n'avons jamais remis en question les professeurs de la Ville de Paris, ou par exemple les décharges, qui sont une autre spécificité parisienne, permettant aux directeurs de toutes nos écoles primaires et tous nos groupes scolaires de ne pas avoir de temps dans la classe, mais de se consacrer entièrement à l'organisation et la gestion des écoles.

Ce sont trois spécificités parisiennes, et nous ne les remettons pas en cause, même si ailleurs sur le territoire national c'est différent. Je pense que nous pouvons plutôt servir d'exemple que de venir en retrait par rapport à ces avancées qui sont aujourd'hui incontestées.

Donc, nous allons poursuivre sur ce terrain-là. Depuis quatre ans, Paris a déployé une énergie et des moyens pour ses enfants, permettant la mise en place de ces dispositifs uniques en France. Ces dispositifs, et notamment les rythmes éducatifs, sont importants dans une ville mixte, dans une ville cosmopolite, dans une ville où la grande majorité des femmes en âge de travailler travaillent, 87 % des Parisiennes en âge de travailler travaillent. Dans une ville où nous devons avoir en permanence le souci de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale pour les parents, pour le bonheur des enfants, pour apporter ce soutien aux enfants.

Dans une ville aussi où nous comptons 29 % de familles monoparentales. Les caractéristiques de cette sociologie parisienne ont été aussi à l'origine de la motivation qui a été la nôtre pour nous engager dans les rythmes éducatifs tout comme d'ailleurs, je crois que c'est un débat que nous aurons, imaginons que cette offre éducative gratuite ne soit plus aujourd'hui assurée par la collectivité.

Cela renverrait essentiellement les classes moyennes et les catégories populaires à la nécessité pour celles qui voudraient avoir ce type d'ouverture artistique, culturelle, sportive pour leurs enfants, à faire un effort en termes de pouvoir d'achat. Cette offre, c'est du bien-être pour les enfants, c'est une meilleure articulation vie familiale vie professionnelle, et aussi du pouvoir d'achat pour les classes moyennes et les catégories populaires.

16.000 ateliers éducatifs ont été proposés gratuitement à tous les écoliers deux fois par semaine avec une mobilisation sans précédent et très riche du tissu associatif parisien, avec une politique ambitieuse de recrutement et de formation des personnels, puisque nous avons professionnalisé une filière.

La qualité de notre dispositif est aujourd'hui reconnue, ce dont attestent les différentes évaluations qui ont été menées et les familles qui sont très majoritairement satisfaites de l'offre éducative. Vous avez tous eu accès à ces documents d'évaluation.

Nous allons continuer de progresser, notamment sur les maternelles où effectivement il y a encore du travail à faire pour gagner en qualité en ce qui concerne ces temps concernant les tout-petits.

La professionnalisation des équipes périscolaires se poursuivra avec notamment le projet d'école des métiers de la DASCO, aujourd'hui lancé.

Plus que jamais, nous ancrons notre action au plus près des besoins locaux et des enfants. Ainsi, l'offre d'ateliers périscolaires continue à se renouveler avec la contribution de plus de 300 nouveaux prestataires, et des projets co-construits avec les équipes locales.

Nous renforcerons d'autre part nos partenariats avec de nouveaux acteurs institutionnels ou associatifs. C'est le sens du programme déjà ancien, mais qui marche si bien, "l'Art pour grandir", c'est le sens de notre partenariat

avec les conservatoires. Je veux vraiment remercier Alexandra CORDEBARD mais aussi Bruno JULLIARD, parce qu'avec la réforme des conservatoires, avec ce travail qui a été fait en lien avec les écoles, 100 % des élèves de CP bénéficieront cette année de ces enseignements du conservatoire ou encore de l'opération "L'espace dans ma ville" qui permettra aussi aux enfants de découvrir l'astrophysique.

Nous avons choisi de lancer, cette année avec le Rectorat, un dispositif innovant, "Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires", pour redonner de l'attractivité aux établissements les plus fragiles, pour lutter contre l'évitement scolaire dont font l'objet un certain nombre de ces établissements, en rassurant notamment les populations et les classes moyennes de la qualité, de l'excellence de l'offre et de l'innovation pédagogique qui existent justement dans ces établissements-là.

C'est une nouvelle méthode que nous avons lancée. Elle est participative, elle vise à apporter des réponses rapides et coordonnées. Elle concerne aujourd'hui 14 établissements scolaires que nous avons jugés prioritaires : écoles maternelles, écoles élémentaires et collèges.

Des premières actions ont été menées dès cet été. Par exemple, dans le collège Pierre Mendès-France dans le 20e arrondissement, qui dispose pour cette nouvelle rentrée d'une salle polyvalente, d'un réfectoire, de deux salles d'EPS rénovées, et d'un travail pédagogique autour du jardin, autour du paysage qui est absolument extraordinaire. J'ai eu l'occasion de m'y rendre. J'invite celles et ceux qui douteraient de la qualité, de la performance et de l'attractivité de ces établissements à en faire de même et ils seront convaincus.

La mise en œuvre des plans d'action sera poursuivie au cours de l'année, qu'il s'agisse de l'aide à la parentalité, de la rénovation du bâti ou de projets pédagogiques et culturels spécifiques ou même d'amélioration, en dehors de l'enceinte scolaire, de l'environnement du quartier qui donne accès à ces établissements scolaires.

Assurer la mixité sociale - c'est un facteur reconnu de réussite scolaire - et lutter contre le décrochage dans les collèges restent des objectifs prioritaires. C'est ainsi que la nouvelle sectorisation dans certains arrondissements entre en vigueur cette année. Je veux remercier les maires d'arrondissement, notamment les 18 et 19e arrondissements, de s'être impliqués avec beaucoup d'énergie et de conviction, pour notamment combattre ces phénomènes de ségrégation sociale et scolaire.

C'est aussi dans ce cadre que la Ville met en œuvre cette année trois nouveaux secteurs multi-collèges qui vont bénéficier de moyens supplémentaires - c'est la condition - avec en particulier des effectifs allégés et des options complémentaires.

C'est enfin dans ce but que le dispositif "Action collégiens", dont j'ai parlé tout à l'heure, concernera cette année 39 établissements, et que nous continuerons de soutenir les projets des collèges qui participent à renforcer la cohésion. C'est en particulier en ouvrant l'établissement sur l'extérieur. Beaucoup de ces collèges nous ont demandé d'ailleurs de les accompagner dans l'obtention de stages, ce que nous faisons. Au-delà du dispositif global mis en place par Paris, ces collèges se verront appuyés tout particulièrement pour les stages des élèves ; je pense aux élèves de 3e.

Notre troisième priorité cette année est de faire des jeunes Parisiens des acteurs de leur ville et de les associer aux décisions qui les concernent. C'est ainsi que l'éducation à la citoyenneté doit s'incarner dans des projets concrets, cette citoyenneté que nous voulons active, soucieuse des autres et émancipatrice. Je remercie Pauline VÉRON de nous aider. C'est bien sûr le sens du budget participatif des écoles et des collèges.

Comme l'an passé, mais de façon encore plus massive, les enfants de près de 300 écoles élémentaires et de 65 collèges ont expérimenté le débat démocratique. En outre, 90 % des projets votés l'an dernier dans les écoles, dans le cadre du budget participatif dédié aux écoles, sont réalisés à l'occasion de cette rentrée scolaire. Notez ce chiffre car souvent on nous a dit : oui, mais le budget participatif, finalement, est-ce qu'on en a un suivi ? Ce sont 90 % des projets des écoles qui sont aujourd'hui mis en œuvre.

La mise en œuvre des projets votés cette année sera lancée début 2018 pour être dans le même rythme et dans l'objectif de finaliser l'installation de tous les projets avant la fin de l'année scolaire, notamment les nouveaux équipements numériques et sportifs.

La dimension éducative est bien sûr au cœur de notre candidature aux Jeux Olympique et Paralympiques de 2024, avec l'objectif premier de laisser un héritage, en particulier pour les enfants et les jeunes.

Le programme d'accompagnement de la candidature de Paris proposé par Jean-François MARTINS, et voté par nous tous au long de l'année scolaire 2016-2017, s'est décliné sous de multiples formes. C'est l'extension du double cursus scolaire et sportif dans les collèges et les lycées à cette rentrée, avec une offre dans chaque

arrondissement de la Capitale. Je veux remercier les proviseurs, les principaux de collèges et les proviseurs de lycées qui ont accepté de s'engager dans cette démarche.

Je constate que souvent ce sont des collègues ou des lycées qui avaient envie aussi d'élargir leur recrutement, de prouver leur qualité et il y a un engagement de toutes les équipes, au-delà des équipes d'enseignants de sport, qui est absolument remarquable. Nous sommes là aussi aujourd'hui - je le dis à l'ensemble des élus Parisiens - une référence en la matière, référence que beaucoup d'autres villes, et même la Région, souhaiteraient copier pour pouvoir justement faire de ces horaires aménagés sport un enjeu de la transformation de notre société à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Nous avons aussi mis à disposition des mallettes pédagogiques. Nous avons organisé des tournois de semaines sportives, des activités liées au sport, dans le cadre scolaire et périscolaire, et bien sûr dans les centres de loisirs. La participation des élèves aux journées de la promotion de la candidature en juin a été aussi un facteur de réussite de cette candidature.

L'ensemble de ces initiatives visent à faire découvrir aux enfants de nouveaux sports, à les sensibiliser aussi à l'histoire et aux valeurs de l'olympisme - là, Catherine VIEU-CHARIER a fait un travail remarquable - mais aussi à renforcer les liens entre les territoires et en particulier entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Ce programme a vocation à être pérennisé afin de préparer la "Génération 2024" à vivre comme sportifs ou supporters les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.

Enfin, parce que la connaissance du passé est nécessaire pour se projeter dans l'avenir, notre Ville a également à cœur de transmettre aux petits Parisiens notre patrimoine historique et culturel. Nous continuons les partenariats très féconds, très denses, que nous avons développés avec le Mémorial de la Shoah ou avec le Musée national d'histoire de l'immigration. C'est un partenariat élargi, en cours de construction, avec l'Institut des cultures d'Islam.

C'est en accédant aux connaissances et aux ressources de notre ville et en s'appropriant la mémoire que les enfants peuvent développer leur esprit critique, intégrer les valeurs de la République et devenir des citoyens éclairés et responsables.

Mes chers collègues, plus que jamais l'école doit être un lieu d'apprentissage, favorisant l'intégration mais aussi la promesse républicaine, celle d'un égal accès au savoir. Un savoir qui instruit, qui émancipe et qui permet l'insertion dans la société. L'école, c'est aussi le lieu autour duquel s'organise la vie de nos quartiers. C'est pourquoi l'école constitue pour nous une priorité à laquelle rien ni personne ne pourra nous faire déroger.

Je veux ainsi remercier mon adjointe, à nouveau, Alexandra CORDEBARD pour son action exemplaire, tous ceux qui à Paris font vivre l'école de la République, bien sûr, les personnels de la DASCO, les personnels des caisses des écoles, les enseignants, les directeurs d'école, les principaux de collège, les proviseurs de lycées, les personnels administratifs et techniques de l'Education nationale.

Je me réjouis de ce partenariat extrêmement riche et précieux avec le rectorat. Je salue devant vous l'engagement de tous ces personnels pour la réussite des plus de 190.000 élèves accueillis dans les établissements parisiens.

Je vous en remercie.

Nous allons à présent passer au débat. Je donne la parole, avec les temps de parole prévus par la Conférence d'organisation, à M. Thierry HODENT, pour le groupe PPC.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme sur tout Paris, nous constatons sur le 7e arrondissement une baisse globale des effectifs dans les établissements publics. Voici les chiffres pour notre 7e arrondissement pour la rentrée de septembre 2017. En maternelle, nous constatons une baisse de 16,1 %, alors que, sur Paris, elle est de 1,7 %, soit 54 élèves partis, ce qui nous donne un effectif global de 828 élèves en maternelle. En élémentaire, nous constatons une baisse un peu plus faible, mais néanmoins importante de 5,3 %, alors que, sur Paris, elle est de -2 %, soit 75 élèves partis, avec une présence globale de 1.328 élèves.

La baisse globale depuis trois ans est importante dans le 7e. Cette baisse s'explique pour partie par les prix du foncier dans le 7e, par le vieillissement aussi de la population du 7e, mais aussi suite à la mise en place des rythmes scolaires dans les écoles publiques, ce qui n'a pas été le cas dans le privé, et donc un basculement d'une partie des effectifs du public vers le privé. Il faudra surveiller à l'avenir pour voir si cette tendance se confirme. Nous ne pouvons tirer aucune conclusion, mais simplement constater et suivre l'évolution des effectifs dans les prochaines années.

Pour ce qui est du second degré public, nous avons un collège, Jules-Romains, et un lycée-collège qui est Victor-Duruy, dont les effectifs sont globalement stables. Il est à noter aussi que l'offre publique dans le 7e est plus faible que le privé confessionnel qui possède plus de cinq établissements du second degré.

En conclusion, il faudra surveiller l'évolution des effectifs dans le 7e et veiller à ce que l'offre actuelle soit maintenue dans le public pour que les habitants du 7e aient un vrai choix de formation pour leurs enfants.

En ce qui concerne les locaux, un effort important a été mené dans les écoles du 7e. Tous les établissements sont en bon état et ont été mis aux normes depuis 2010. Je tiens à remercier la C.A.S.P.E. sur ce point, car nous avons toujours travaillé dans un excellent état d'esprit sur notre arrondissement. Il nous reste un gros sujet à traiter pour la seconde partie de la mandature, la restauration scolaire, parce que, particulièrement, le centre cuiseur du 7e arrondissement se trouve dans le groupe scolaire Duquesne-Eblé et doit être revu dans les années à venir.

Nous avons mis en place, avec les établissements du 7e, un conseil municipal de la jeunesse, qui a déjà pu venir ici suivre le Conseil de Paris en 2016, mais aussi cette année, en juin 2017.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur HODENT.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque rentrée scolaire rappelle une histoire singulière à chacun de nous. Comme chaque année, la rentrée permet de faire le bilan et de dresser des perspectives pour les années à venir. Côté politique, cette année était marquée par de nombreux changements annoncés. Aussi, je crois que nous devons nous féliciter collectivement d'une rentrée réussie dans nos écoles, tant pour les personnels, les parents que pour les enfants.

C'est une constante, notre Ville s'engage pour ses écoles. Elle a fait de l'éducation une priorité absolue, car c'est l'avenir de notre société qui s'y joue. L'école de la République doit être un espace dans lequel les enfants peuvent échapper aux inégalités sociales. Tous les petits Parisiens doivent pouvoir bénéficier des mêmes chances de succès. Or, le système éducatif français, s'il est globalement de qualité, rencontre des difficultés certaines. En effet, si une grande partie des élèves bénéficient d'un enseignement performant, certains restent sur le bord du chemin. Nous devons, en tant que collectivité, apporter des outils pour répondre à l'objectif d'une plus grande équité entre les élèves, quelles que soient leurs origines sociales et culturelles.

La rentrée 2016 et son nouveau P.E.D.T. était celle de la conciliation des évolutions menées à Paris en faveur de la réussite et de l'épanouissement de tous les petits Parisiens. Celle de 2017 participe pleinement à ce défi. L'école doit reconnaître et exploiter au mieux les potentialités de chaque enfant, qu'elles soient physiques ou intellectuelles. Il en va de même pour les enfants en situation de handicap. Si nous constatons une progression du taux de scolarisation de ces élèves, ne perdons pas l'objectif d'une scolarisation de tous les enfants. Plus largement, nous rappelons qu'une école qui classe, trie et sélectionne ses élèves n'est certainement pas notre idéal républicain.

Ainsi, notre groupe exprime sa satisfaction globale face aux mesures déployées pour les jeunes élèves parisiens. L'investissement de la Ville est à la hauteur de l'enjeu que constitue l'école républicaine. C'est le cas notamment du financement apporté pour améliorer la sécurisation des locaux scolaires sur l'ensemble du territoire parisien. Le numérique fait lui aussi sa rentrée dans les collèges, avec le déploiement d'un espace numérique de travail. Notre groupe y est très favorable.

La Ville de Paris a su également prendre le tournant des réformes annoncées. Je pense au dédoublement des classes de C.P. dans les R.E.P., aujourd'hui effectif. Autant de points de satisfaction à souligner, mais qui ne doivent pas nous faire oublier quelques points d'inquiétude pour l'année prochaine. Sur le sujet des rythmes scolaires, Paris a pris le pas de la réforme dès la rentrée 2013 et c'est un choix politique courageux.

M. BLANQUER n'entendait pas inciter au retour à la semaine de quatre jours, mais a souhaité laisser le choix aux communes. Des changements trop fréquents et trop brutaux ne sont pas bons, ni pour les élèves, ni pour les parents, ni pour les personnels. Aujourd'hui, ce sont presque 130.000 élèves répartis dans 656 écoles qui bénéficient des activités périscolaires. Et je crois que nous pouvons souligner les efforts réalisés sur la qualité de ces activités.

Comme les travaux de la M.I.E. l'ont mis en lumière, la qualité et la répartition des ateliers périscolaires sur le territoire favorise l'émancipation et la réussite de tous les jeunes Parisiens. Il ne faudrait pas oublier que la réforme des rythmes avait notamment pour objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales, de favoriser

l'ouverture au monde des petits Parisiens. Un enjeu reste toutefois important : il s'agit des rythmes scolaires au niveau de la maternelle, où des réponses doivent encore être trouvées.

Et quand je pense à tous ces écoliers qui ont pu découvrir de nouvelles activités qui, jusque-là, ne leur étaient pas accessibles, grâce aux activités périscolaires, je crois que l'avenir de l'école républicaine à Paris est sur de bons rails.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque rentrée scolaire est un événement parce qu'elle signe la découverte d'un nouvel environnement, de retrouvailles attendues parfois, parce qu'elle porte des espoirs et qu'elle comporte son lot d'inquiétudes liées à une nouvelle étape de la vie pour les élèves, pour leurs parents, pour les enseignants, pour l'ensemble de la communauté éducative.

Plus qu'une autre, cette rentrée scolaire est une chance. Le choix du Gouvernement de faire de l'éducation sa priorité, la "mère des réformes" comme dirait Alain JUPPÉ, est une excellente nouvelle. C'est bien par une réforme profonde de l'école que nous pourrons réussir le processus de transformation de notre pays, se donner les moyens de lutter contre le décrochage scolaire et remettre l'égalité des chances au cœur du dispositif. C'est le cap qu'a dressé le Ministre, M. Jean-Michel BLANQUER.

Je partage cette vision qui vise à permettre à tous, quelle que soit sa condition sociale, de réaliser un parcours d'excellence. Porter l'effort sur l'acquisition des fondamentaux dès le plus jeune âge est aujourd'hui la priorité. Ainsi, le dédoublement des classes de C.P., en R.E.P.+ dès cette année et en R.E.P. l'année prochaine, témoigne d'une réelle volonté d'agir. A Paris, où 38 % des écoles élémentaires sont en zone d'éducation prioritaire, l'enjeu est particulièrement important. En cette rentrée 2017, 600 élèves parisiens de 14 écoles apprendront à lire, à écrire, à compter par petits groupes de 12 élèves. Je me félicite que le 18^e arrondissement soit le premier bénéficiaire de cette mesure, avec 9 écoles concernées : Richomme, Oran, Cavé, Polyvalente de la Goutte d'Or, Championnet, Fernand-Labori, Gustave-Rouanet et les deux écoles Françoise-Dorléac.

J'ai pu moi-même constater sur place la pertinence et l'utilité de ce dispositif. Ce retour à des fondamentaux de l'enseignement se retrouve dans le choix de la méthode syllabique pour l'apprentissage de la lecture, mais aussi dans le rétablissement des classes bi-langues ou dans l'enseignement du latin-grec. Ces mesures de bon sens sont le signe d'un pragmatisme dans l'approche et d'une confiance dans l'excellence pour tous. Pragmatisme et confiance, donc.

Pragmatisme, d'abord, de cette rentrée scolaire de permettre aux collectivités de choisir l'application de la réforme des rythmes scolaires du gouvernement précédent. Sa pertinence pour l'enfant reste en débat dans le corps enseignant et parmi les parents d'élèves. La capacité à l'appliquer logistiquement et financièrement par les communes continue de se poser. Là encore, faisons preuve de pragmatisme. Poursuivons la concertation auprès des élèves, des parents et des enseignants pour évaluer davantage son impact. Le Ministère a promis une évaluation à venir. Tenons compte de cette évaluation pour la rentrée prochaine et nous déciderons de façon lucide et apaisée. C'est pourquoi je soutiens tout naturellement le vœu déposé par notre présidente de groupe, Florence BERTHOUT.

La confiance ensuite, Madame la Maire, qui émane de cette rentrée scolaire, avec un budget de l'éducation qui augmente : une confiance dans les professeurs, une valorisation de leur rôle dans la société, une valorisation de leur formation, une valorisation de leurs compétences ainsi que plus d'autonomie dans les établissements. C'est d'abord grâce à eux, grâce à leur énergie positive, de tous ces enseignants... C'est cette énergie positive qui a permis de réaliser une rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Cette rentrée est aussi le fruit d'un travail de qualité en amont entre les différents acteurs, et notamment entre l'Académie et les mairies d'arrondissement, qui a permis, par exemple, à la maire du 5^e arrondissement, Florence BERTHOUT, d'obtenir l'ouverture d'une classe de 6^e au collège Lavoisier ou, dans le 18^e arrondissement, la création d'une classe supplémentaire de maternelle à la Goutte d'Or, suite à la demande des parents d'élèves. Bien entendu, il faudra mener des évaluations de ces mesures, des évaluations objectives qui faisaient d'ailleurs jusque-là bien défaut.

Mais, Madame la Maire, mes chers collègues, il y a un état d'esprit nouveau qui me laisse espérer que l'école est enfin sur le bon chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les rentrées se suivent mais ne se ressemblent pas. Cette rentrée 2017, sous l'impulsion du nouveau Ministre de l'Education, Jean-Michel BLANQUER, sera marquée par le retour au pragmatisme, le retour au bon sens, le retour à des mesures approuvées et comprises des parents comme des professeurs.

Le retour enfin à une éducation portée vers l'excellence, comme vous aimez à le rappeler vous-même dans votre communication, Madame la Maire, et je suis heureuse de voir apparaître ce mot qui, jusque-là, était synonyme d'élitisme pour vous.

Notre groupe a toujours défendu ces valeurs d'excellence pour tous, et j'insiste bien pour tous, et nous nous félicitons que tous, même la Mairie de Paris, se retrouvent autour de ces mêmes valeurs.

L'excellence pour tous passe en premier lieu par un apprentissage réussi des fondamentaux, dès la classe de C.P., et le dédoublement de ces classes dans les Réseaux d'Education Prioritaire, les R.E.P.+ , voyant leurs effectifs passés de 24 à 12 élèves maximum, en est une parfaite illustration.

Notre groupe se félicite de cette mesure qui permettra de consacrer plus de temps aux besoins de chaque élève, de prendre chaque enfant dans son individualité et de repérer très vite les lacunes afin de les corriger au plus vite. Seule une différenciation pédagogique en fonction du rythme de chaque enfant permettra la réussite de cette mesure.

A Paris, ce sont près de 600 petits Parisiens qui vont bénéficier de ce dédoublement des classes de C.P. en R.E.P.+ . Et je profite de cette occasion pour remercier tous les acteurs, Rectorat de Paris, la Ville de Paris, et tous les professeurs des écoles qui ont réussi le pari de mettre en œuvre cette mesure rapidement, dès la rentrée 2017.

S'il est un sujet qui revient régulièrement dans les interventions de notre groupe, et en particulier au moment de la rentrée scolaire, c'est bien la situation des élèves en situation de handicap à Paris. Nous serons extrêmement vigilants et exigeants quant au maintien de l'accompagnement de ces élèves. C'est un engagement pris par le Gouvernement d'Édouard PHILIPPE, confirmé par le Recteur d'Académie à Paris.

Nous ne sommes pas sans savoir que, bien évidemment, la procédure de recrutement des accompagnants de ces élèves en situation de handicap revient aux D.A.-S.E.N. et aux chefs d'établissement. Cependant, la collectivité parisienne ne saurait rester en dehors de cette question cruciale, alors que des dysfonctionnements sur le terrain nous sont remontés. De plus, les temps périscolaires étant de la responsabilité de la Ville de Paris, notre collectivité a tout son rôle à jouer dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Contrairement à votre réponse en Commission sur le sujet, Madame CORDEBARD, Paris ne saurait se dessaisir de ce sujet essentiel. Aussi, Madame, pouvez-vous nous rappeler les chiffres précis d'élèves en situation de handicap à Paris bénéficiant d'accompagnants ?

Quel est l'impact de la suppression des contrats aidés tant au niveau parisien qu'au niveau de l'Éducation nationale ? Pouvez-vous nous préciser la nature des emplois concernés et quelles solutions sont envisagées pour remédier à ces suppressions ?

L'actualité des rythmes scolaires s'est invitée également sur la scène de cette rentrée 2017. En effet, le Ministre de l'Éducation nationale a laissé la liberté de choix aux communes de revenir ou non à la semaine des quatre jours. La Ville de Paris a choisi de garder l'organisation de la semaine scolaire de quatre jours et demi, sans aucun changement concernant ces rythmes scolaires.

Vous avez, je pense, Madame la Maire, manqué l'occasion de moderniser et d'adapter ces rythmes scolaires lors de cette rentrée.

En effet, même si notre groupe ne remet pas en cause ces temps d'activité scolaire dans leur principe, il conviendrait néanmoins de réfléchir encore à leur amélioration.

En effet, au nom du bien-être des petits de maternelle, notre groupe réitère, une nouvelle fois, sa demande de suppression des rythmes scolaires dans les classes de maternelle, et notamment les petites et les toutes petites

sections. Nous avons constaté, sur le terrain et de l'aveu même des animatrices s'occupant des ateliers, que cette formule est inadaptée à des enfants de 3 ans et moins.

En dernier lieu, je voudrais insister sur les initiatives locales des Caisses des écoles, qui démontrent une fois encore que l'autonomie, qui est la leur, leur laisse l'inventivité et l'expérimentation nécessaire au profit de l'alimentation des petits Parisiens, doublées d'une saine gestion. Le contrôle de gestion dans les Caisses des écoles, qui va devoir s'acquitter de façon plus formatée et contrainte, devra impérativement encourager les initiatives locales et surtout ne pas y faire obstacle par une standardisation excessive.

Voilà, Madame la Maire, quelques points essentiels que notre groupe souhaitait faire valoir pour cette rentrée 2017 à Paris. Cette rentrée 2017 a été globalement une rentrée réussie, une rentrée réussie grâce à des moyens humains en hausse accordés par l'Académie de Paris, la création, vous l'avez rappelée, d'une nouvelle classe de toute petite section mais aussi grâce au dispositif existant des professeurs de la Ville de Paris, il faut le rappeler, à l'"Action collégiens" destinée à la réussite et l'accompagnement des collégiens.

Une rentrée où la sécurité de nos élèves, dans leurs établissements scolaires, est une priorité, une rentrée connectée qui offre des moyens modernes d'apprentissage, une rentrée enfin où les bâtiments sont bien entretenus afin de recevoir, dans de bonnes conditions, chaque élève parisien.

Nous souhaitons donc bien évidemment à tous les élèves, les collégiens et les lycéens de Paris ainsi qu'à leurs professeurs, une année riche de connaissances, de tolérance, d'effort, de succès, de partage et d'amitié.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LECOUTURIER.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, mes chers collègues, au début de ce mois de septembre, plus de 190.000 élèves, vous l'avez rappelé, ont fait leur rentrée scolaire et périscolaire dans l'un des établissements dont la collectivité parisienne a la charge : les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées municipaux.

On peut y ajouter les plus de 2.000 élèves scolarisés dans les écoles supérieures d'art de la Ville de Paris.

Madame la Maire, suite à votre brillante intervention et suite à cette rentrée, on peut dire que cette rentrée est une réussite. C'est une rentrée qui s'est bien passée, il est important de le souligner dans cet hémicycle.

Unaniment, pour l'instant, reconnue et saluée d'abord par tous les bancs de notre Assemblée, par les Conseils d'arrondissement mais aussi par les personnels, ceux de la Ville comme ceux de l'Éducation nationale, de même par les parents, leurs associations, par les élèves eux-mêmes évidemment, l'ensemble de nos partenaires s'accordent à dire que cette rentrée 2017-2018 est un bon cru au service de tous les élèves de Paris.

Soyez-en remerciée, Madame la Maire, ainsi que votre adjointe à qui je souhaite rendre un hommage tout particulier, qui a, depuis 2014, vraiment occupé sa fonction avec excellence, brio et détermination, et je tenais à lui rendre un hommage tout particulier ce matin.

Je voulais également rendre hommage à toutes les équipes, les équipes internes de la Ville, la DASCO, les partenaires qui ont également collaboré pour que chaque enfant trouve à l'école les meilleures conditions de réussite. Et je dis bien chaque enfant, tel que nous nous y sommes engagés dans notre nouveau projet éducatif territorial, signé pour trois ans en septembre 2016, avec le Rectorat, la Caisse d'allocations familiales et la Direction départementale de la cohésion sociale.

A ce propos, je veux sans tarder souligner le dispositif innovant que vous avez lancé en cette rentrée scolaire, Madame la Maire. Parfaite illustration de notre ambition d'excellence éducative pour tous, je veux parler du programme "Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires", qui vise à apporter en lien avec le Rectorat des réponses rapides et coordonnées aux besoins exprimés par les communautés éducatives. Sans attendre, les premières actions ont été réalisées dès l'été et ce sont, vous l'avez rappelé, pour l'instant pas moins de quatorze établissements prioritaires qui en sont les bénéficiaires.

Dans le second degré, avec l'arrivée de trois nouveaux secteurs multi-collèges dans le 18 et le 19^e arrondissement, mais aussi avec le dispositif "Action collégiens" qui s'enrichit de cinq nouveaux collèges, portant le total d'établissements bénéficiaires à 39, c'est bien la recherche d'une plus grande mixité sociale ainsi que l'amélioration des résultats scolaires et des conditions de travail, et en définitive, le renforcement de l'attractivité de ces établissements qui constituent l'un des enjeux majeurs et la marque de fabrique de notre politique éducative.

Au-delà de votre engagement fort en faveur de l'éducation prioritaire, Madame la Maire, c'est toute l'école parisienne qui fait l'objet d'une attention et d'une mobilisation tous azimuts de notre budget, comme de nos services et de nos personnels.

Pour m'en tenir à cette rentrée et à sa préparation, les presque 2.000 opérations de rénovation et d'entretien des établissements, et de leurs équipements qui ont été réalisées au cours de l'été pour un montant de 51 millions d'euros, ont fait évidemment un bien fou à toutes et à tous. C'est sans conteste un facteur de réussite et de travail absolument essentiel. Qu'il s'agisse de sécurisation, et nous savons tous l'importance de la prévention, de l'anticipation et de la formation en la matière, dans un contexte que nous connaissons tous.

Et ce sont bien ces travaux de sécurisation qui justifient pour l'essentiel l'augmentation de 25 % par rapport à la rentrée précédente du budget consacré aux opérations d'été dans les établissements scolaires.

A cet égard, Madame la Maire, vous avez souligné le rôle capital des gardiennes et gardiens d'école, et il était important, comme vous l'avez fait le 31 août dernier, de les honorer en remettant à 2 d'entre elles les insignes de Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, en reconnaissance et récompense de leur dévouement et de leur implication au service de la communauté scolaire, notamment lors des attentats de janvier et de novembre 2015.

La sécurité, l'accueil, l'embellissement, la mise aux normes de nos établissements scolaires constituent donc une priorité centrale d'une action qui vise la réussite éducative dans les meilleures conditions matérielles de travail.

De même, nous savons que la maîtrise des outils numériques est un aspect décisif de cette réussite. Dans cet objectif, vous mobilisez le scolaire comme le périscolaire. Le scolaire avec notamment plus de 8.000 tablettes déployées dans 90 % des écoles élémentaires, et près de 10.000 dans le second degré d'ici à la fin 2017. Et surtout, le lancement d'un nouvel espace numérique de travail dans les collèges parisiens, en partenariat avec l'Académie de Paris.

Parallèlement, il est à noter que plus de 450 ateliers périscolaires portant sur le codage ou utilisant le numérique sont également créés.

Et je voudrais évidemment dire quelques mots sur le périscolaire, avec la mise en place à l'époque de l'A.R.E., et maintenant des T.A.P., les temps d'activité périscolaire, en ayant participé à la Mission d'information d'évaluation, je reprends ce que disait Jean-Bernard BROS tout à l'heure, le constat, les préconisations qui ont été faites ont montré, à travers toutes les auditions que nous avons eues, qu'aujourd'hui les 110.000 enfants qui participent aux 17.000 ateliers sont à la fois... Sur l'aspect quantitatif, puisqu'on sait qu'énormément d'enfants restent à ces ateliers, qui sont des ateliers gratuits, je tiens à insister sur cette gratuité et sur la qualité. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, quel que soit le champ d'activité, culturel, sportif, scientifique, y compris même l'éducation à la nature, toutes les activités proposées sont des activités d'excellence, et là aussi on constate, dans mon arrondissement tout à fait particulièrement, le 11e, que toutes ces activités qui sont proposées sont évidemment reconnues par toutes et par tous, et en priorité par les enfants qui les fréquentent.

Je me réjouis également de la politique, cette politique qui est menée, dont le projet éducatif territorial parisien reconnaît la pertinence, et la qualité qui reste inchangée, voire s'amplifie avec les 2.800 nouveaux ateliers proposés à cette rentrée. C'est là encore un gage de réussite éducative dont nous sommes fiers, et avec nous l'ensemble des acteurs concernés.

L'éducation est l'affaire de tous et notre politique périscolaire illustre bien le développement des partenariats éducatifs, qui constitue un axe fort de notre priorité pour la réussite des enfants.

Je tiens, à ce stade de mon propos, à rendre hommage à tous les gens qui travaillent au sein de la DASCO, les gens qui travaillent au sein des écoles, que ce soient les enseignants, les directeurs, les animateurs, les gens de la Caisse des écoles, toutes celles et ceux qui font que le quotidien d'un enfant est aujourd'hui synonyme d'épanouissement tout au long d'une année scolaire.

Et puis, je voudrais parler, Madame la Maire, de l'école parisienne comme facteur d'intégration. Vous avez longuement évoqué le sujet dans votre intervention et je m'en réjouis. C'est pourquoi le 4 septembre, jour de cette première rentrée scolaire, vous vous êtes rendue au C.H.U. d'Ivry, dans ce bel établissement pour adolescents, ce centre d'hébergement d'urgence pour migrants à Ivry. Forte était l'émotion, tout autant pour la confiance des enfants que des adultes parmi lesquels évidemment vous étiez avec le Maire d'Ivry, avec les représentants de l'Education nationale, car il était important que dans ce lieu et dans cette structure scolaire totalement inédite, tous les ingrédients de notre politique éducative soient réunis : le partenariat, l'innovation, l'intégration, la socialisation, la réactivité, la réussite, l'ouverture, et la liste n'est pas exhaustive.

Notre vision de l'éducation est toute entière dans ce lieu créé par la Ville de Paris, par l'État début 2017 et géré par l'association "Emmaüs Solidarité" à qui je rends hommage et qui depuis peu accueille une école rattachée aux académies de Paris et de Créteil, au fronton de laquelle figure notre belle devise républicaine.

Cinq enseignants de l'Education nationale y sont pour y dispenser un enseignement axé sur l'apprentissage de la langue française et la découverte du système scolaire français. Et pour l'heure, ce sont 60 élèves de 5 à 18 ans répartis dans 4 classes à effectif réduit, tous ayant fui leur pays d'origine avec leurs parents et étant demandeurs d'asile.

Cette belle initiative, mes chers collègues, est un trait d'union puisque lorsque les familles quittent le centre d'hébergement d'urgence pour des centres plus pérennes, la scolarisation des enfants se poursuit dans les établissements classiques. D'abord au sein d'unités spécialisées, les U.P.E.A.A. pour les non francophones, puis dans les classes ordinaires. Et je tiens à dire un petit mot sur une structure qui fait un gros travail au sein de ce centre, c'est le CASNAV, le Centre académique pour les enfants allophones et les enfants des familles issues du voyage, avec lequel nous travaillons main dans la main.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, pour conclure, à l'heure où Paris s'est vue attribuer au nom de la France, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, signe de son dynamisme et de sa capacité à rassembler et à innover, des initiatives fortes telles que celle d'Ivry, et au-delà notre politique scolaire et périscolaire montre et illustre la force de résilience de la collectivité parisienne. Ville inclusive et solidaire, mobilisant l'intelligence collective face aux défis de notre siècle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie d'avoir rappelé aussi des éléments liés à la solidarité avec des populations particulières, gens du voyage, Roms et réfugiés.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, d'abord je voulais remercier pour le travail qui a été élaboré depuis des années au sein de la Ville de Paris, grâce en particulier au travail d'Alexandra CORDEBARD depuis 2014, qui fait que nous avons une rentrée particulièrement apaisée et que je voulais souligner en introduction.

Néanmoins, je voulais vous livrer également mon sentiment sur les nouveautés introduites par le nouveau Ministre, qui malheureusement n'a pas pris le temps de concertation avec les acteurs éducatifs, parce que ces nouveautés ont bien sûr un impact direct sur les écoles parisiennes et la rentrée qui nous occupe.

Même si nous restons ouverts aux propositions nouvelles et peut-être justement parce que nous y restons ouverts, nous sommes inquiets des premières annonces de M. BLANQUER.

Sans préjuger l'avenir, lorsqu'on regarde le passage de notre nouveau Ministre de l'Education nationale comme directeur général de l'enseignement scolaire sous Nicolas SARKOZY, entre 2009 et 2012, son bilan encore tristement célèbre dans les organisations syndicales, rappelons les 80.000 postes d'enseignants supprimés et les R.A.S.E.D. mis à sac, oui, nous sommes inquiets.

Aujourd'hui, nous allons revenir encore une fois de la moins bonne façon qu'il soit sur la question des rythmes scolaires, puisque le groupe les Républicains souhaite polémiquer dans le sillage des annonces gouvernementales estivales.

Je voudrais rappeler que le retour de la semaine à quatre jours est un choix qui se joue manifestement plus sur un plan comptable qu'ambitieux pour nos enfants.

L'O.C.D.E. l'a d'ailleurs rappelé dans la version 2017 de son rapport intitulé "Regard sur l'éducation". C'est un mauvais choix, car la France est déjà de loin le pays où les élèves du primaire travaillent le moins de jours. En outre, il faut le répéter, travailler moins mais sur un plus grand nombre de jours est une garantie d'un meilleur apprentissage, sans compter l'apport essentiel en termes d'égalité sociale d'un accès démultiplié aux pratiques culturelles et sportives qu'une journée plus courte peut permettre, avec l'aide des collectivités locales.

Et cela a été le cas à Paris, du moins pour l'école élémentaire pour laquelle il faut le dire, le travail de la Ville de Paris et des équipes a été remarquable en termes de qualité et d'ouverture, y compris dans sa capacité d'évolution.

Nous estimons en revanche que des progrès restent à faire du côté des maternelles pour lesquelles les horaires hebdomadaires fluctuants restent problématiques pour les enfants, comme les ruptures de références

adultes, sans parler des activités périscolaires encore à améliorer. Mais nous comptons sur vous, Madame la Maire, pour continuer dans cette direction avec les équipes éducatives.

Il est vrai que dans 43 % des communes, notamment dans les zones rurales, les enfants inscrits dans les écoles publiques vont repasser à la semaine de quatre jours, mais bien souvent c'est un retour à la semaine de quatre jours subi et non choisi car les finances de ces communes sont exsangues en raison de la baisse constante des dotations de l'Etat. C'est vraiment le côté obscur de cette territorialisation de l'éducation, lorsque celle-ci se fait sans moyen comme à chaque fois qu'il est question de décentralisation.

La territorialisation peut cependant parfois être une opportunité comme le montre le projet de délibération sur la subvention de la Ville à un appel à projets pédagogique et innovant. Cette subvention avait été proposée par le groupe Ecologiste de Paris en décembre dernier et adoptée par le Conseil lors du vote du budget. Constatant l'engouement autour des pédagogies dites innovantes, encore le plus souvent réservées à des familles ayant les moyens d'inscrire leurs enfants dans les écoles privées, il nous avait semblé important de donner des moyens supplémentaires aux établissements publics et aux enseignants qui y travaillent pour que des projets pédagogiques de ce type s'y développent avec un souci d'égalité sociale mais aussi d'efficacité éducative.

Nous espérons que cette ligne de crédit sera pérennisée, voire augmentée, car l'objectif des Ecologistes est de redonner de l'attractivité à l'école publique pour que la mixité sociale revienne spontanément dans les établissements les plus en difficulté.

Nous maintenons bien sûr notre soutien au dispositif de secteurs multicollèges. A ce propos, étant donné que les collectivités participent également à plus de 20 % du financement des dépenses d'éducation des écoles privées maternelles et élémentaires et à 8,9 % du financement des dépenses d'éducation des collèges et lycées privés, il serait plus que logique que les établissements privés sous contrat participent à cet effort de mixité.

Le dédoublement des classes de C.P. dans les R.E.P.+ est évidemment la grande nouveauté de cette rentrée. Le dispositif remplace l'ancien "plus de maîtres que de classes" qui commençait à faire ses preuves. Les Ecologistes seront attentifs au résultat de ce dédoublement de classes. Les études en sciences de l'éducation montrent en effet qu'il peut être bénéfique de réduire le nombre des élèves à une condition, que les enseignants soient formés spécifiquement. En effet, pour que les enfants puissent profiter pleinement de cet effort dans un cadre difficile, c'est avant tout le modèle d'enseignement qui doit être interrogé, notamment en termes de différenciation pédagogique et de travail collaboratif avec l'équipe éducative, parents compris.

Cela amène également des interrogations sur la rentrée 2018. Comment sera réglée la question des locaux quand le dispositif sera étendu au CE1 et aux R.E.P. ? L'idée d'un travail à deux enseignants est-elle envisagée, là encore pédagogiquement et non comme une contrainte supplémentaire ? Toutes ces questions sans réponse sont dommageables pour notre école car elles ne se font pas dans un esprit de réforme concertée qui, seule, pourrait rendre notre école plus efficace, donc plus juste socialement.

Ainsi, nous permettons-nous de regarder cet état d'esprit nouveau, comme le revendique M. BOURNAZEL, avec une vigilance redoublée parce que l'école est le meilleur moyen de notre avenir à tous.

A Paris, nous devons montrer notre capacité d'innovation, certes, mais aussi continuer également notre effort d'égalité et d'ouverture. Nous y veillerons, nous, Ecologistes, mais je le sais, Madame la Maire, avec toute notre majorité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SOUYRIS.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, effectivement, des milliers d'enfants et d'adolescents parisiens ont repris le chemin de l'école il y a à peine un mois. La rentrée scolaire à Paris s'est déroulée dans un climat apaisé grâce notamment à l'engagement de notre majorité et en particulier d'Alexandra CORDEBARD aux côtés des personnels intervenant dans les établissements scolaires.

Votre communication et notre travail témoignent du travail engagé pour l'amélioration du service public d'éducation. La mise en œuvre du projet éducatif et territorial 2016-2019 a permis une meilleure collaboration entre la Ville et les établissements scolaires ; il faut poursuivre ce travail. Nous voyons d'un bon œil le dispositif "Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires". Il faut prolonger les programmes permettant de lutter contre le décrochage scolaire comme "Action collégiens".

Nous restons par ailleurs attentifs au développement du dispositif "multicollèges", qui doit néanmoins se faire avec des temps de concertation suffisants et des moyens pour garantir réellement la mixité sociale et scolaire.

Cette mixité reste un enjeu primordial sur le territoire parisien. Nous avons déposé un vœu en faveur de la création d'un observatoire de la mixité scolaire l'an passé. Où en est-on de ce travail ? Nous voulons qu'il soit mis en œuvre rapidement pour avoir les outils concrets permettant d'analyser et de combattre les inégalités.

L'égalité devant l'éducation est un droit. Or ce droit est loin d'être respecté à Paris, où plus d'un tiers des parents d'élèves choisissent l'enseignement privé. C'est bien souvent une stratégie de contournement de ceux qui ne veulent pas mêler leurs enfants à ceux des classes populaires. Mais les établissements privés sont financés en grande partie par des fonds publics alors qu'ils contribuent à accroître les inégalités. Il est donc nécessaire pour nous de donner à la Ville une meilleure visibilité de ces inégalités grâce à cet observatoire. Garantir aux jeunes Parisiens la mixité sociale et scolaire est une pierre importante de la construction d'une société juste et tolérante.

Evidemment, une ville ne peut pas tout régler à son échelle. Les premiers pas du Gouvernement MACRON en matière scolaire sont inquiétants à bien des égards. Le Gouvernement a imposé des décisions sans prendre le temps de la réflexion et de la concertation. La première concerne bien évidemment les classes de C.P. limitées à 12 élèves dans les zones d'éducation prioritaire renforcées, les R.E.P.+ . Evidemment, la baisse des effectifs est nécessaire pour améliorer les conditions d'apprentissage et lutter contre l'échec scolaire ; c'est une revendication que nous portons depuis longtemps.

On peut néanmoins s'interroger sur la pertinence de l'arbitrage opéré ici. Pourquoi se limiter aux classes de C.P. en R.E.P.+ ? On compte en moyenne 24 élèves par classe dans notre pays, un nombre bien supérieur à la moyenne européenne qui est au-dessous de 20 élèves par classe. Une politique réellement ambitieuse s'attaquerait à l'ensemble des classes.

Mais ce n'est pas l'esprit du Gouvernement, qui reste embourbé dans les logiques austéritaires. Le dispositif des C.P. à 12 élèves a été instauré sans déploiement de moyens supplémentaires. Il se déploie en fait au détriment des brigades de remplacement mais aussi de l'ambitieux dispositif "Plus de maîtres que de classes". Nous le savons, à Paris, certains enseignants qui y étaient affectés ont été redéployés sur des classes de C.P. dédoublées. C'est déplorable car ce dispositif apportait des solutions innovantes pour la réussite de tous les élèves.

La question des rythmes scolaires s'invite aussi dans le débat. Le Gouvernement a choisi de laisser à la libre appréciation des communes l'organisation de la semaine sur quatre ou cinq journées. Nous avons déjà longuement débattu de ce sujet et les écoles sont passées à cinq journées de classe avec des succès divers selon les établissements. Les conclusions de la M.I.E. sur le périscolaire montrent qu'il y a beaucoup d'améliorations dans la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs. C'est grâce au travail collaboratif des enseignants, des personnels, de la Ville et des parents d'élèves. La volonté de la Ville d'assurer un service périscolaire de qualité avec des intervenants qualifiés et formés est manifeste.

Mais malgré ces efforts, la situation n'est pas satisfaisante. Enseignants et parents pointent du doigt la difficulté d'organisation liée à l'arythmie de la semaine des écoliers. Il n'y a pas deux jours consécutifs avec le même volume horaire de classe. Les conditions d'apprentissage des élèves n'ont pas été améliorées avec l'instauration d'une semaine au rythme décousu. Cela génère des confusions chez les élèves, souvent au détriment des apprentissages scolaires qui ne sont plus au cœur de la journée de l'enfant mais qui deviennent un temps parmi d'autres.

Par ailleurs, plus de 40 % des communes en France ont choisi de revenir à un temps scolaire sur quatre journées dès cette rentrée. Il semble que certaines communes ont fait ce choix uniquement pour des raisons financières.

Nous voulons donc rappeler avec force que l'école de la République doit offrir à tous les enfants scolarisés sur son territoire des conditions égales d'apprentissage. Pour cette raison, nous demandons que la question des rythmes scolaires soit revue dans un cadre national et qu'elle ne soit pas laissée au libre choix des communes, créant de facto des inégalités entre les territoires. Il est nécessaire de retrouver une cohérence à l'échelle nationale pour permettre de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour tous les personnels dans toutes les écoles de France.

On retrouve aussi la question des inégalités territoriales en matière scolaire dans le second degré avec l'assouplissement de la réforme du collège. Cet assouplissement a permis aux enseignants de retrouver une certaine liberté pédagogique, plus grande. C'est favorable. Néanmoins, il accentue la concurrence entre les établissements. Les collèges peuvent pratiquer des politiques d'établissement et proposer des formations différentes. On entre encore une fois dans une logique inquiétante qui crée des inégalités mettant à mal le service public national.

Enfin, ce n'est pas tout. Beaucoup de réformes annoncées sont très préoccupantes pour l'avenir de nos écoles : la suppression massive des contrats aidés et son impact probable sur les A.V.S., la baisse du nombre de fonctionnaires, la stagnation de leur rémunération avec le gel du point d'indice et le désintérêt croissant de la profession par les jeunes diplômés, les difficultés rencontrées par les bacheliers aux prises avec l'algorithme kafkaïen de l'A.P.B. Ce sont autant de signaux illustrant le manque de moyens et de considération de ce Gouvernement pour l'éducation de nos enfants.

La logique d'Edouard PHILIPPE est celle d'un affichage médiatique de mesures. Derrière ces affichages, on retrouve l'austérité qui va à rebours de la politique éducative ambitieuse dont nous avons besoin. Plus que jamais, un plan d'urgence pour l'école est indispensable. Il s'agit d'être à la hauteur du défi de la société de la connaissance, du défi d'une société juste et tolérante pour tous. Il faut reconstruire une éducation nationale basée sur le service public, qui porte haut l'exigence de savoirs communs de grande qualité.

Il ne s'agit rien de moins que de donner les moyens aux futurs citoyens et citoyennes d'être acteurs et actrices de leur vie. Mégoter sur l'éducation, c'est mégoter sur l'avenir de la jeunesse. Le Gouvernement préfère aujourd'hui baisser l'impôt sur la fortune ou les cotisations patronales plutôt que d'investir dans l'éducation. Ce n'est pas notre esprit sur Paris. Mais se battre pour une éducation de qualité pour toutes et tous, c'est se battre pour le service public national, car c'est le meilleur garant et le seul garant de l'égalité réelle, condition incontournable de la liberté de tous.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Chers collègues, je ne sais pourquoi, mais l'Exécutif a décidé de rattacher mon vœu à cette communication sur la rentrée. Je trouve cela fort déplorable, car normalement, nous avons deux minutes pour présenter un vœu, et je me retrouve avec deux minutes pour intervenir sur la rentrée scolaire. Vous comprendrez donc que je consacrerai mes deux minutes exclusivement à la présentation de ce vœu, mais je tenais à exprimer ma désapprobation sur cette méthode.

Ce vœu concerne le lycée Théophile-Gautier place des Vosges. Que se passe-t-il au lycée Théophile-Gautier place des Vosges ? Eh bien, il va sans doute disparaître, en tous les cas, pour une bonne partie ne pas rester dans ses locaux. Je tiens à exprimer un profond désaccord et relayer ici la colère de l'équipe enseignante et des élèves.

Le lycée Théophile-Gautier est un lycée professionnel. C'est ce lycée professionnel municipal qui va bientôt, en 2020, être transféré complètement à la Région Ile-de-France. Dans le cadre de la phase 2 du projet "Réinventer Paris", la Ville a décidé de vendre une partie de ce patrimoine pour la création d'un restaurant et d'une cour pour le musée Victor Hugo, donc une partie de l'hôtel Rohan-Guéméné, et ainsi d'amputer une bonne partie de là où se font les cours et du lycée professionnel Théophile-Gautier.

Or, le fait que l'on ait un lycée professionnel au cœur de Paris, justement sur ce site place des Vosges, il me semble que c'est important et que nous devons privilégier cet emplacement. Mais pauvre Victor Hugo, s'il savait ce que l'on prête à son nom, au mépris des lycées professionnels ! Franchement, trouvez-vous qu'il y ait trop d'enseignements professionnels au cœur de la capitale à Paris et qu'il faille encore les repousser loin du centre ? Il me semble extrêmement important d'empêcher ce projet d'arriver à terme.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Danielle SIMONNET. - Et donc, je conclurai à travers la présentation de ce vœu qui sera soumis au vote, et j'espère que mes chers collègues le voteront pour que Paris renonce à ce projet de vente et garantisse le maintien du lycée Théophile-Gautier sur l'ensemble de son site de la place des Vosges, avec toutes ses formations, ses classes, ses postes et tous ses personnels au cœur de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, certes, la rentrée scolaire s'est bien passée, mais il n'a échappé à aucun observateur avisé que cette année était une année de transition. S'intégrant dans une année présidentielle, la rentrée 2017 a été caractérisée par deux éléments qui ont contribué à son succès. Malheureusement, une nouvelle baisse des effectifs : plus de 2.000 constatés dans le premier degré public parisien, venant après les 5.000 cumulés des rentrées 2015 et 2016 et des mesures de cartes scolaires qui ont été très limitées. De l'aveu même d'un responsable de l'académie, ce sont près d'une centaine de postes qui auraient pu être supprimés cette année si elle avait appliqué ses critères habituels, compte tenu de la baisse dramatique des effectifs que nous observons.

Pour ceux qui en douteraient, je les renvoie à l'enquête faite au printemps et qui a révélé une baisse du nombre d'élèves dans chaque école. Le nombre d'établissements affichant un déficit, et donc autant de places libres, est considérable : moins 30, moins 40, moins 45. Ce sont les chiffres qui apparaissent dans de nombreux établissements et qui justifieraient une, voire souvent deux suppressions de classes par école.

Outre que ce constat met en pièces la fable de l'augmentation du nombre des familles parisiennes décimées par l'explosion du prix du mètre carré et des loyers, il démontre que nous risquons de rencontrer une toute autre situation pour les prochaines rentrées. Et pourquoi en serait-il autrement ? Pour quelle raison l'académie de Paris maintiendrait-elle durablement des postes dans des écoles parisiennes en mal d'effectifs, alors que de l'autre côté du périphérique, dans cette Seine-Saint-Denis que vous citez à foison, les écoles sont dramatiquement sous dotées ? Aussi, contrairement à ce qu'a déclaré votre adjointe en 6e Commission, la poursuite du déploiement des classes de C.P. à effectif allégé se fera sans aucune difficulté. Et tant mieux pour l'école publique, qui est sortie exsangue du dernier quinquennat.

Les mesures avancées et mises en œuvre sans tarder par le nouveau ministre sont de nature à rassurer des parents d'élèves particulièrement inquiets des piètres résultats de l'Education nationale. Ravagée par des années de pédagogisme et par les mesures destructives prises par les Ministres PEILLON, HAMON et BELKACEM, l'Education nationale - premier budget de l'Etat ! - s'enfonçait dans les classements internationaux. Il est temps, mes chers collègues, de relever la tête et d'affronter la réalité en accompagnant les mesures de bon sens qui sont mises en œuvre.

Dans ce contexte se pose naturellement la question du maintien des rythmes scolaires, imposés aux forceps par votre prédécesseur au système éducatif parisien il y a quatre ans. Alors que déjà plus d'un tiers des communes ont décidé de les abandonner pour des raisons objectives et de bon sens, vous persistez et votre adjointe déclare qu'il en sera de même à la rentrée prochaine, en septembre 2018. Nous le savons, mes chers collègues, le déni de réalité est le pire fléau pour des responsables politiques.

Alors que la réforme des rythmes est un échec patent pour les maternelles et que les ateliers mis en place sont très imparfaitement fréquentés dans de nombreuses écoles, et notamment dans l'est parisien, pourquoi vous crisperez sur une réforme contestable, contestée par de nombreux enseignants et dont le coût pour notre Collectivité est considérable, sans parler d'ailleurs des multiples dysfonctionnements liés aux absences de personnels, que nous, maires d'arrondissement, constatons en permanence ?

Alors, Madame la Maire, avec tous les autres signataires, nous vous proposons de reprendre le vœu de notre groupe relatif à l'organisation d'une grande consultation sur les rythmes scolaires imposés sans débat, ou plutôt avec un débat très organisé, aux petits Parisiens par votre prédécesseur. En organisant un débat dans chaque école, conclu par un vote du conseil d'école, vous montreriez que votre seul souci est la réussite des enfants scolarisés dans nos écoles publiques. N'ayez pas peur, Madame la Maire : les pédagogues de la rue de Varenne et de la rue de Grenelle ont rendu les armes et c'est sur le terrain de la réussite de leurs enfants que les Parisiens vous jugeront.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés et maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à prendre la parole sur ce débat organisé tant les questions scolaires sont essentielles pour Paris, mais aussi pour un arrondissement comme le 18e, qui est marqué par de profonds contrastes : économiques, sociaux, mais aussi culturels. Et ces contrastes se manifestent bien sûr avec force au sein des 67 écoles et 11 collèges qui maillent notre territoire.

La rentrée des classes est donc un moment particulièrement important. On étudie avec attention les effectifs d'enfants inscrits dans les écoles et on fait le point sur les travaux estivaux pour être sûr que les élèves pourront rentrer sereinement à l'école. Je dois dire que cette année encore, la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle s'est bien passée aussi dans le 18e et je veux en remercier les services de la Ville qui l'ont préparée, comme je veux

saluer le dialogue riche qui s'est noué tout au long de l'année avec le rectorat, nous permettant d'obtenir les moyens notamment humains indispensables.

C'est l'occasion pour moi de saluer aussi les personnels de la Ville et de l'Education nationale, qui travaillent avec passion pour nos enfants. Ils méritent, bien loin des slogans absurdes et des polémiques, d'être non seulement salués mais surtout soutenus.

Puisque je suis dans les salutations, je veux saluer bien sûr le travail dense et précis, qui était celui de votre adjointe Alexandra CORDEBARD, pour préparer cette rentrée comme les précédentes. Nous avons eu l'occasion de beaucoup dialoguer pour faire les meilleurs choix pour le 18e. Merci beaucoup à elle.

Mais la rentrée, c'est aussi le moment de dresser les bilans des actions menées l'année scolaire passée, tout en tournant nos regards vers l'avenir et vers les projets que nous devons encore porter pour que l'école, à l'image de nos quartiers, soit un lieu d'intégration, de rencontres et d'ouverture vers l'autre, bref un lieu qui permette la réussite de tous.

Quel bilan dresser de l'année achevée et quels espoirs porter pour l'année qui commence ? La réponse est évidemment vaste tant 2016-2017 a été notamment dans le 18e une année scolaire dense. Le 18e a en effet été le théâtre d'un débat profond l'année dernière sur la question de la sectorisation, notamment des collèges. Maintenant que le mois de septembre est bien entamé, je constate que la rentrée des classes s'est bien déroulée dans les collèges concernés par ce projet de bi-secteurs porté par l'Education nationale avec notre appui.

Si nos efforts doivent se poursuivre pour que cette expérimentation continue de bénéficier à tous les élèves, et d'ailleurs pas seulement aux moins privilégiés mais bien à tous les élèves, les moyens conséquents qui ont été déployés par la Ville et par le Rectorat, et la mobilisation de parents comme d'une partie des équipes des collèges concernés sont déjà une évolution notable et ce sera peut-être, en tout cas je l'espère, un exemple.

Sur ce sujet, un comité de suivi a été créé. Il doit jouer tout son rôle, non seulement pour tirer des bilans, pour faire évoluer ce qui doit changer, mais surtout pour continuer à convaincre tous les acteurs de l'école et avant tout les parents qu'apprendre ensemble est une chance pour tous et offre à chacun les meilleures conditions pour réussir. C'est d'ailleurs tout le sens de l'initiative municipale que vous avez prise autour du dispositif appelé "Tous mobilisés", qui a été impulsé par la Ville, pour contribuer à faire de tous nos établissements des établissements attractifs et donc des établissements mixtes dans les quartiers qui le sont.

L'année 2016-2017 a donc été une année où de vastes chantiers ont pris racine et ont vocation à se poursuivre sur le temps long. Pour prendre à nouveau l'exemple du 18e, les chantiers ont été bien entendu aussi bâtimentaires. C'est un territoire où l'on rénove, construit et aménage de beaux établissements scolaires.

Nous avons, par exemple, eu la chance d'inaugurer lors de la dernière rentrée, avec vous, Madame la Maire de Paris, une école maternelle flambant neuve rue de Torcy. Et j'ai eu le plaisir cette année de faire la rentrée dans une école élémentaire entièrement rénovée dans la même rue de Torcy, à nouveau.

Aussi, je veux insister sur l'importance de l'investissement de la Ville dans des équipements scolaires où il fait bon apprendre dans tous les quartiers. Symboliquement cela prouve notre détermination et notre volonté d'investir pour la jeunesse de Paris.

Plus prosaïquement, ces investissements nous ont également permis de mettre en œuvre les politiques de l'Education nationale, qu'il s'agisse de la réforme des rythmes scolaires, qui a nécessité la création de locaux spécifiques destinés au périscolaire, ou la mise en place cette année de classes à 12 dans les CP de nos établissements classés en REP+.

En effet, l'investissement de la Ville pour nos locaux scolaires, loin d'être un luxe, nous a permis cette année de mettre en œuvre les décisions du nouveau Gouvernement sans renoncer à des projets qui continuent de faire sens, à l'instar de l'accueil des enfants de moins de 3 ans ou les dispositifs "Plus de maîtres que de classes" qui ont démontré leur utilité.

Je veux saluer l'expression très forte qui a été la vôtre, notamment sur la question des rythmes scolaires. Je crois que nous partageons totalement cette envie de continuer d'avancer dans une direction qui a fait, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, sa démonstration, non seulement pour le rythme des enfants mais aussi pour celui des parents. Cela compte dans une ville comme Paris, pour celui des parents et notamment des femmes qui travaillent, souhaitent travailler et veulent continuer à travailler. C'est à cette hauteur que le débat doit être pris.

Malgré la qualité de notre dialogue avec l'Etat, l'extension de la mesure des classes à 12 aux classes de CE1 des écoles REP+ l'année prochaine et aux classes de CP des établissements de REP est un défi. Dans un

arrondissement comme le 18e, cette extension ne pourra probablement pas se faire à moyens constants, sauf à déshabiller certaines écoles, ce qui ne serait être de bonne politique.

Nous avons donc une année pour réfléchir, en concertation avec le Rectorat et les services de la Ville, à l'extension de cette mesure pour qu'elle puisse réellement favoriser l'apprentissage par tous des enseignements fondamentaux, et que les contrastes sociaux tendent à se dissiper à l'intérieur de nos établissements scolaires. Cela implique, bien sûr et peut-être même avant tout, que l'Etat continue de faire de l'Education nationale une priorité, notamment en termes de moyens.

Enfin, je tiens à saluer l'engagement des Parisiens pour leur école, comme en témoignent les projets qui ont été votés pour les écoles dans le cadre du budget participatif. Les Parisiens font de l'éducation de leurs enfants une de leurs grandes priorités. Ils nous trouveront toujours à leurs côtés pour l'apporter. Voilà pourquoi je veux à nouveau saluer la qualité de la rentrée scolaire que nous avons connue et réaffirmer mon engagement qui est celui de tout notre groupe, pour que nous restions un partenaire engagé et surtout exigeant de l'Etat pour qu'apprendre à Paris soit toujours une chance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Éric LEJOINDRE.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour 2 minutes 45.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais attirer l'attention sur le projet de délibération DASCO 120. Vous le savez, nous étions totalement opposés à la fermeture du centre de loisirs situé au sein de l'hôpital Lariboisière et nous sommes désolés de voir les conséquences que cela implique.

Ce centre bénéficiait à 130 familles. Il accueillait également des activités sportives pour le personnel. Le désengagement de l'A.P.-H.P. est toujours pour nous injustifiable. Il n'a pas été recherché les conditions du maintien du centre de loisirs pour les personnels. Les conditions et horaires de travail du personnel hospitalier sont spécifiques et difficiles. Même si l'A.P. va continuer à financer des places, c'est de fait la Ville qui va maintenant assumer pour partie les responsabilités de l'A.P.-H.P. en étant contrainte de proposer un accueil spécifique pour le personnel hospitalier.

Les conditions d'accueil sont moins pratiques et moins stables que lorsque les agents disposaient d'un centre de loisirs sur le site Lariboisière. Nous ne pouvons donc pas nous satisfaire de cette situation. On comprend, à la lecture de ce projet de délibération, que du personnel de l'A.P.-H.P. va devoir venir de 6 heures 30 à 8 heures 30 pour s'occuper des enfants avant que les équipes de la Ville ne prennent le relais à 8 heures 30.

Cette solution semble très peu fonctionnelle, que ce soit pour les professionnels qui vont se déplacer pour seulement 2 heures de travail, pour les parents ou les enfants qui à peine arrivés vont voir les personnes qui les prennent en charge s'en aller.

En effet, les enfants et leurs parents ont des rythmes qui demandent un cycle adapté. Cela demande une attention particulière de l'équipe qui prend en charge les enfants. Avec cette coupure au bout de deux heures le matin, où est l'intérêt de l'enfant ? Cette configuration est l'inverse de ce que prônent les spécialistes de l'enfance en termes de prise en charge et d'épanouissement.

Ce n'est pas une configuration satisfaisante.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Hervé BÉGUÉ.

Madame BÜRKLII, maire du 9e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLII, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Si je vous écoute attentivement, Madame la Maire, c'est ce que je fais d'ailleurs toujours, en un mot, tout va bien dans le meilleur des mondes, sauf que... Je souhaiterais ce matin insister sur trois sujets essentiels sur lesquels les réponses que vous apportez sont loin d'être satisfaisantes pour garantir les meilleures conditions d'enseignement à Paris.

D'abord, premier sujet : quel toit met-on sur la tête des enfants ? Excusez-moi ici de redonner à César, et en particulier aux maires d'arrondissement, ce qui leur revient. Dans votre communication, vous évoquez les nombreux

chantiers d'entretien et de rénovation dans les écoles menés par vos services. Dois-je rappeler que ceux-ci sont décidés par les maires d'arrondissement dans le cadre de leur budget d'investissement ?

Cela aurait été charitable de nous rendre ainsi hommage dans votre communication, surtout quand je pense à mes collègues des 15e et 20e arrondissements et les presque 100 écoles qu'ils ont chacun à entretenir. Chaque maire d'arrondissement ici présent pourra d'ailleurs témoigner de l'étroitesse de l'enveloppe allouée par la Ville de Paris dans le cadre des I.I.L. pour mener ces travaux face à l'immensité du patrimoine scolaire parisien, et son état, il faut bien le dire, quelque peu vétuste, y compris pour adapter nos écoles aux nouveaux besoins, qu'ils soient numériques ou liés à la réforme des rythmes.

Madame CORDEBARD, alors que c'est votre dernière communication avant de devenir, et je vous le souhaite tant le poste est exaltant, maire du 10e arrondissement, pensez-y en transmettant vos dossiers à votre successeur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame BÜRKL, pour vous éviter de partir en vrille sur le sujet, vous auriez écouté mon propos, j'ai remercié les maires d'arrondissement.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Je n'ai pas entendu les maires d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai remercié les maires d'arrondissement dans mon propos. Je vous invite à regarder et relire ce que j'ai dit tout à l'heure, cela vous évitera de partir sur des faux débats. Les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, jouent un rôle essentiel et je l'ai rappelé dans mon propos introductif.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Eh bien, je vous remercie de réitérer ces remerciements.

La question du bâti m'amène à évoquer celle des locaux libérés dans les écoles à la suite des fermetures de classes assez nombreuses ces trois dernières années. C'est une réalité, les effectifs baissent d'année en année à Paris, quand, dans la métropole de Bordeaux, de Marseille ou de Lyon, ils sont à la hausse.

Quelques chiffres, sans partir en vrille : environ 33 ouvertures nettes ; dans les Bouches-du-Rhône, 60 ouvertures et, pour la seule ville de Lyon, 23 ouvertures de classe. Cette question de la baisse des effectifs à Paris, et donc, de l'attractivité de Paris pour les familles, est à elle seule un vrai sujet qui dépasse, bien sûr, le cadre de la rentrée scolaire, car il soulève l'épineux problème de la fuite des classes intermédiaires de Paris à l'arrivée du second enfant, et donc, du logement. Mais, sur ce point, nos points de vue divergent totalement.

Par contre, un sujet encore en friche sur lequel nous pourrions travailler conjointement et à l'échelle de tout-Paris, est l'usage que nous pouvons faire des classes désormais libérées. Actuellement, elles sont annexées au gré des projets et des tempéraments des encadrants, le plus souvent par le périscolaire - pourquoi pas -, mais cela mérite une réflexion globale.

Pourrait-on, dès lors, proposer des ateliers bleus dans ces locaux sur le temps périscolaire, qui soient dédiés à l'apprentissage du codage, quand on sait que beaucoup des métiers de demain tourneront autour de l'open data ? Ces locaux ne pourraient-ils pas devenir de vraies salles de musique quand nos conservatoires sont saturés ? Ces locaux libérés ne pourraient-ils pas être une belle occasion pour y accueillir des classes thérapeutiques, notamment pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique ? J'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans cet hémicycle.

Le Conseil de l'Europe accuse régulièrement la France de ne pas respecter le droit des enfants autistes à être scolarisés dans des établissements ordinaires. Saisissons-nous donc de cette opportunité foncière, en quelque sorte, pour avoir une vraie politique inclusive en matière de scolarité et de handicap. Pourrait-on, par la même occasion, imaginer de pallier le manque d'A.V.S. en formant nos animateurs ?

La question des locaux appelle aussi celle, plus que jamais d'actualité, sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles qui sont, là aussi, il faut bien le dire, de véritables passoires thermiques. Vous présentez un projet de délibération dans ce Conseil sur le Plan Climat dans les écoles. Rien de nouveau, il s'agit là de la poursuite d'un vaste chantier de mise aux normes énergétiques des écoles parisiennes initié par votre prédécesseur, Bertrand DELANOË, en 2007.

Vous n'en profitez pas, et c'est bien dommage, pour revoir ce programme, qui a 10 ans maintenant, pour l'adapter davantage aux défis actuels. En attendant, l'efficacité des classes surchauffées par la seule présence d'enfants, même en manteau et en écharpe, n'est pas flagrante, et quand on sait qu'au mois de juin on a relevé dans plusieurs dortoirs ou classes des températures de 35 ou 38 degrés, on se dit qu'on est encore loin du compte. La proposition de ma collègue, Florence BERTHOUT, de "P.P.M.S. Canicule", demeure donc d'actualité.

Sur la qualité de l'air, c'est en réalité un sujet de santé publique majeur, ainsi que nous l'a rappelé la journée nationale dédiée le 20 septembre dernier. Vous le savez, en 2018, les écoles et les crèches françaises devront être en conformité avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans ces établissements.

Malheureusement, il est 4 minutes 30, mais j'ai été interrompue. Donc, je ne sais pas si le temps... C'est terminé ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le chronomètre a été arrêté pendant que je vous ai interrompue.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Ecoutez, c'est bien dommage parce que j'aurais voulu parler de la restauration scolaire et également de la réforme des rythmes scolaires et des initiatives du décret d'Edouard PHILIPPE.

Mais, bon. Que ce soit sur la qualité du bâti, la restauration scolaire ou, précisément, sur les réformes des rythmes, je crois que le leitmotiv en cette nouvelle rentrée scolaire doit être de rassurer, de valoriser et d'innover.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement pour le groupe les Républicains, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire et Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je me joins à mes collègues et à vous, Madame la Maire, pour dire toute la vigilance qui doit être la nôtre afin de préserver la sécurité des établissements. Et, en tant que maires, nous constatons le manque de précision que présente l'état des lieux des travaux de sécurisation et qui rend difficile de déceler les travaux relevant de l'entretien et de la rénovation ordinaire de ceux dédiés à la sécurité. Dans votre communication l'année dernière, vous annonciez une enveloppe de 40 millions et, quelques mois plus tard, le rapport de présentation du budget ne mentionnait plus que 5,8 millions. Cette année, vous faites l'annonce d'une dépense de 51 millions sans qu'on sache exactement ce qu'elle recouvre. Merci de nous le dire. Comment savoir, alors, lesquels de nos 656 écoles et 115 collèges parisiens disposent d'au moins un équipement de sécurisation ?

On remarque encore d'importantes lacunes dans la surveillance des points écoles. Notre présidente, d'ailleurs, Florence BERTHOUT, vous a alerté, par exemple, sur la dangerosité de la traversée du boulevard Saint-Germain aux abords de l'école Sommerard. Il y en a évidemment bien d'autres. Un examen approfondi révèle également le manque de caméras aux abords des établissements. Nous savons votre majorité évidemment très divisée là-dessus, à tel point que le P.V.P.P. n'aurait pas pu être voté sans nos voix. Mais alors que les besoins sont criants, seule la Région, me semble-t-il, installe aujourd'hui des caméras, notamment auprès des lycées. La Préfecture de police, d'ailleurs, vous a même indiqué des lieux où il serait pertinent d'en implanter.

Alors, oui, la rentrée ne s'est pas déroulée dans un contexte sécuritaire entièrement serein ! A l'extérieur, la menace terroriste est au plus fort, comme l'ont, hélas, rappelé les graves attentats perpétrés cet été en Europe et nos écoles constituent une cible parmi d'autres, mais une cible quand même. Pourtant, contrairement à l'an passé, le Préfet de police - je le regrette, je l'ai dit à son représentant - n'a pas jugé utile de réunir les maires d'arrondissement pour leur exposer les mesures de prévention des attentats aux abords des établissements scolaires, ni même pour les informer de la politique qu'il mène contre la montée endémique des violences scolaires. Sur ce point, alors qu'un bon climat scolaire est nécessaire à la réussite des élèves, je dirai même surtout pour ceux issus des milieux défavorisés, la France, il faut hélas le rappeler, se classe, selon l'O.C.D.E., en 61e position sur les 65 pays pour le calme en classe, et 47 % des collégiens sont témoins de violences au collège. Alors, il ne suffit pas d'exclure 400 élèves par jour en région parisienne pour rétablir la sécurité, évidemment !

Nous leur devons, au contraire, de mettre tout en œuvre pour leur garantir un environnement apaisé. Ils doivent pouvoir étudier en toute sérénité et en toute sécurité, en les préservant aussi bien de la menace terroriste que du fléau de la violence scolaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, il ne vous reste plus beaucoup de temps pour les Républicains.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Maire, est-ce que je peux savoir combien de temps il me reste à peu près ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quatre minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Largement. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, facialement, cette rentrée s'est bien déroulée avec les moyens qui ont été évoqués et les évolutions. Ce n'était pas du luxe, comme dirait l'autre, mais je crois que, vraiment, nous avons collectivement la responsabilité désormais de nous interroger sur quel type d'école nous voulons à Paris. J'en veux pour preuve la baisse des effectifs dans les écoles du premier degré qui n'est pas uniquement due à la baisse de la natalité éventuelle ou aux classes d'âge, mais qui pose et qui interroge la question de l'école publique de Paris, que cela parte de la maternelle, mais que cela aille bien au-delà pour le premier et le second degré. Voilà les points, je crois, qui doivent appeler à notre réflexion.

Le premier point, c'est sur le second degré. Nous ne pouvons pas accepter que la rentrée se soit effectuée dans de telles conditions pour les jeunes bacheliers qui vont entrer à l'université, avec un système A.P.B. qui est largement critiquable. Nous ne pouvons pas accepter que des collégiens et leurs familles dépendent encore d'un système "Affelnet" qui n'est pas opérationnel, qui doit être revu. Nous ne pouvons pas accepter que les collégiens dépendent de sectorisations qui sont faites de façon hasardeuse.

Mes collègues Valérie MONTANDON et Déborah PAWLIK s'en étaient déjà émues il y a quelques mois, et à juste titre, avec des expérimentations sur des secteurs multi-collèges qui ne sont pas efficaces, qui ont créé énormément de crispations et d'inquiétude auprès des familles et, dès lors, des expérimentations qui doivent cesser et surtout ne pas être développées. Je ne sais pas quelle est la position du Département sur ce sujet, mais je crois savoir que le Rectorat est plutôt enclin à mettre cela de côté.

Et puis, dernier point, nous ne pouvons pas, et c'est votre responsabilité, Madame la Présidente du Département, nous ne pouvons pas accepter que des travaux se déroulent aussi mal dans les collèges, que des équipes non enseignantes qui sont sous votre nomination et votre responsabilité - même si cela ne vous intéresse pas beaucoup, Madame la Maire, et, ne vous inquiétez pas, je ne partirai pas en vrille sur ce sujet -, mais on ne peut pas accepter que ces équipes ne soient pas constituées et prêtes à travailler dans les collèges dès la rentrée. Et vous voyez qu'en la matière, les collèges sont encore une fois le parent pauvre de votre politique éducative. Et cela n'aide pas, je le dis, à ce que les familles continuent et s'inscrivent dans les collèges publics parisiens.

Le deuxième élément concerne les caisses des écoles. Nous avons échangé, débattu à de nombreuses reprises sur le devenir des caisses des écoles. Vous avez commencé à entendre raison et à entendre la voix des arrondissements et nous nous sommes battus pour garantir l'autonomie des caisses. Nous sommes dans le cadre d'un renouvellement de convention triennale. C'est intéressant au point de vue des objectifs, mais attention, il ne faudrait pas que, par-là, vous essayiez de nouveau de mettre la main sur les caisses des écoles et de re-centraliser une partie, alors même que c'est un service d'ultra-proximité et que la décision a besoin d'être au plus près des familles. Et c'est en cela que ce que vous avez mis en place et la façon dont nous, dans les arrondissements, nous le gérons, dépendra et donnera un service de caisse des écoles et de cantine qui donnera encore plus envie aux familles de venir dans les écoles publiques.

Et puis, le dernier point, Madame la Maire, c'est que nous devons opérer et lancer l'acte II de la politique périscolaire à Paris. Beaucoup a été fait. On termine un P.E.D.T. de trois ans. On en entame un autre. Des évaluations ont eu lieu. J'ai eu l'honneur de présider une mission sur le sujet qui a rendu des préconisations et je crois, compte tenu de l'actualité, que nous devons aller plus avant sur ce sujet, de façon trans-partisane, sur un travail de réflexion et de mise en pratique qui doit dépasser le cadre d'une simple M.I.E. et qui doit prendre du temps - pourquoi pas sur une année - et vraiment fonder une politique parisienne de l'école qui soit attractive, qui soit cohérente, qui soit intelligible, intelligente, que les familles puissent comprendre. Ce n'est pas, je le crois, qu'une question de jours travaillés ou pas, c'est en prenant les travaux de la M.I.E., où les élus de gauche comme de droite et du centre ont fait un travail remarquable de réflexion et de proposition, nous devons vraiment entamer ce travail parce que sinon, une nouvelle fois, les familles parisiennes ne voudront pas aller dans nos écoles. Il n'y a rien de pire qu'un déséquilibre entre le public et le privé.

Dernière proposition sur ce point pour conclure, avec l'attribution à Paris des Jeux olympiques de 2024 : voilà une échéance primordiale pour le secteur scolaire et périscolaire. Je souhaite que la Ville de Paris aille plus loin dans son implication périscolaire sur les Jeux olympiques, en revoyant notamment les contenus des ateliers périscolaires sur une période de six ans pour que les classes d'âge des écoles puissent profiter et se préparer aussi, comme les athlètes de haut niveau, à l'arrivée des Jeux olympiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Nous avons donc terminé le débat sur cette communication concernant la rentrée scolaire et aussi les rythmes de nos élèves.

Je donne maintenant la parole à Alexandra CORDEBARD pour répondre à l'ensemble des orateurs.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, chers collègues pour l'ensemble de vos interventions qui montrent l'intérêt collectif que nous portons aux questions éducatives.

Madame la Maire, vous l'avez redit, l'école, les familles, les enfants, sont des priorités pour Paris. Notre ambition, dans ce domaine, est importante, est immense.

Vous l'avez constaté, dans les arrondissements, la rentrée s'est déroulée dans des conditions de grande sérénité. Je tiens naturellement, comme vous l'avez tous fait, à remercier les personnels de l'Éducation nationale qui œuvrent, dans chacun des établissements, pour la réussite des enfants parisiens. Je veux également saluer les services municipaux, la DPA notamment mais aussi et surtout la DASCO qui, comme chaque année - et cette année, je le sais particulièrement - a mis tous ses efforts, sans que cela ne soit nécessairement visible le jour de la rentrée, pour que les travaux soient terminés, que le ménage soit fait et que les enfants puissent être accueillis dans les meilleures conditions.

Merci infiniment à eux et en particulier à la directrice de la DASCO, Mme Virginie DARPHEUILLE, qui pilote ces opérations d'une main de maître.

Cette traditionnelle campagne de travaux d'été a permis d'améliorer le cadre de vie des enfants. Elle a ainsi permis de poursuivre les indispensables travaux de sécurisation des écoles et des collèges avec l'installation de nouveaux visiophones, la poursuite du déploiement des alarmes différenciées, des targettes dans les salles de classe de maternelle ou la mise en œuvre de nouveaux P.P.M.S. Tout cela permet d'assurer la sérénité et la sécurité des enfants dans les écoles.

Une rentrée réussie, c'est aussi une rentrée avec des enseignants dans les classes, en nombre suffisant. Cela a été rendu possible par la bonne carte scolaire de cette année, de la négociation de l'ensemble des acteurs parisiens, des maires d'arrondissement notamment, avec l'Académie et le Ministère de l'Éducation nationale.

Ainsi, Paris est l'Académie qui dispose d'un des meilleurs taux d'encadrement en France. Je pense que nous pouvons ensemble nous en satisfaire.

Puis, naturellement, la Maire de Paris l'a rappelé, nous avons l'ambition de mettre les conditions de la réussite de tous les enfants, en créant dans les écoles un environnement des plus favorables. Plusieurs d'entre vous en ont parlé. L'opération nouvelle "Tous mobilisés" permet ainsi, grâce à une nouvelle approche, d'aller dans les établissements, là où le service public est en difficulté, à la rencontre des communautés scolaires, de les concerter largement et de répondre rapidement à l'ensemble des difficultés qui se présentent et qui sont soulignées par tous. Cela doit inciter l'ensemble des Parisiens qui vivent dans des quartiers où la mixité existe, de retourner dans les établissements scolaires publics de proximité. Beaucoup d'entre vous l'ont dit, la mixité est un élément de réussite pour tous.

Sur ce sujet de la mixité, je suis également heureuse que nous ayons pu mener à bien la mise en œuvre de secteurs multi-collèges dans les 18^e et 19^e arrondissements, et que nous ayons pu proposer une nouvelle sectorisation pour les collèges du 17^e arrondissement. Ces actions donnent d'ailleurs des résultats immédiats avec des collèges plus mixtes et une classe moyenne qui revient dans les établissements concernés. Il s'agit d'un véritable travail de fond qui donne des résultats rapides. Et non, cela n'entraîne pas de fuite vers le privé, des familles concernées. Je regrette d'ailleurs que l'école privée ne participe pas davantage à ces ambitions de mixité que nous avons.

Mais notre responsabilité à nous, c'est de rendre nos établissements publics plus attractifs, à travers le sport, vous en avez parlé notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques, la culture, l'apprentissage de la citoyenneté, le développement d'une véritable culture scientifique ou de l'offre musicale dans les établissements. Tout cela doit nous permettre d'offrir aux parents parisiens et à leurs enfants une école attractive.

Le budget participatif des écoles et des collèges nous y a d'ailleurs aidés. Avec Pauline VÉRON nous avons développé ce projet : 64 collèges cette année, 300 écoles élémentaires concernées cette année. Il s'agit d'une réussite. Nous continuerons à porter ce moteur d'investissement dans les établissements, mais aussi de participation citoyenne.

Maintenant, quelques mots sur les interventions toujours aussi nuancées que vous avez jugé utiles d'avoir sur l'organisation des rythmes scolaires. Bien sûr, il faut que nous continuions à travailler sur le projet "maternelle". Nous

proposons d'ailleurs, dès cette rentrée, quelques nouveautés en la matière, notamment sur la présence régulière des mêmes personnels devant les enfants, ou l'organisation d'ateliers qui se dérouleront désormais tout au long de l'année qui doivent permettre aux plus petits d'avoir des temps éducatifs calmes et qui respectent davantage leur besoin de régularité.

Mais si Paris a fait le choix des 4 jours et demi pour l'ensemble des enfants parisiens, ce n'est pas par dogmatisme, mais bien parce qu'il est de l'intérêt des enfants de disposer d'un temps comprenant cinq matinées de travail par semaine qui favorisent les apprentissages fondamentaux et qui leur permet également de bénéficier d'une offre périscolaire de qualité, que 80 % des parents ont d'ailleurs jugée de bonne qualité.

La semaine des 4 jours était un accident de l'histoire de l'école française. Je ne sais pas ce que vous avez au groupe les Républicains contre les pédagogues. Car nous avons besoin dans nos écoles de pédagogie. Je souhaite vous rappeler que développer des pédagogies innovantes ne signifie pas diminuer le nombre de jours d'école, mais plutôt permettre aux enfants d'avoir des temps qualitatifs leur permettant de mieux accueillir ces fameux apprentissages fondamentaux.

Je vous rappelle également que revenir à la semaine des 4 jours, ce serait revenir à Paris sur l'embauche de près de 2.000 animateurs. Est-ce que vous le souhaitez ?

Revenir à la semaine des 4 jours, c'est nier le travail considérable et l'investissement du secteur associatif de Paris. Est-ce que vous le souhaitez ?

Revenir à la semaine de 4 jours, ce serait également revenir sur l'embauche des 400 A.S.E.M. supplémentaires recrutées depuis 2013. Je ne crois pas que vous le souhaitiez si je comprends vos interpellations.

Revenir à la semaine des 4 jours, ce serait s'opposer à une organisation qui favorise l'emploi des femmes et, à Paris, nous avons fait dans ce domaine de grands progrès depuis la mise en œuvre de cette réforme. Nous souhaitons poursuivre notre soutien aux femmes qui souhaitent travailler. Je pense, vous avec nous, du moins je l'espère.

Revenir à la semaine des 4 jours, c'est nier la vie des familles qui sont satisfaites à 82 % du fonctionnement périscolaire parisien.

Enfin, c'est nier également toutes les évaluations que nous avons menées ensemble.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande juste d'être attentifs. On a pris le temps d'écouter chacune des interventions. Il y a des réponses importantes : 82 % des familles sont favorables aux rythmes éducatifs. Ce sont des chiffres qui ne peuvent pas être jetés comme cela dans un débat sans que cela ne nous interpelle. Je souhaiterais que l'on écoute Alexandra CORDEBARD terminer les réflexions et les réponses à nos débats.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je vais terminer maintenant en vous disant que toutes ces évaluations que nous avons menées ensemble, qui amènent toutes au même constat, que ce soit dans la M.I.E. ou celles qui ont été menées en dehors de la Ville, montrent que cette organisation est utile aux enfants et que c'est un plus pour leur cadre éducatif. Il y a beaucoup d'hypocrisie à vouloir demander sans cesse des nouvelles évaluations quand les résultats de celles que nous avons menées, et que vous avez demandées, ne vous conviennent pas.

Je pense également qu'il nous faut de la régularité et continuer à travailler pour favoriser la réussite de tous les enfants.

Enfin, certains d'entre vous l'ont rappelé, je suis également très fière que nous soyons allés ensemble, Madame la Maire, à cette rentrée, visiter l'école installée au centre d'hébergement d'urgence d'Ivry-sur-Seine.

Nous prenons ainsi soin d'accueillir tous les enfants parisiens pour leur réussite, notamment ceux qui sont les plus en difficulté. Nous le faisons pour les enfants porteurs de handicap. Nous le faisons pour les enfants de migrants.

Je suis donc très fière et je vous remercie, Madame la Maire, de m'avoir confié cette tâche et cette délégation si passionnante.

Merci à vous tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ce beau travail, cet engagement de toutes les équipes autour de vous, de l'administration, du Rectorat, des enseignants, des parents, bref, de toutes celles et ceux qui contribuent à la réussite éducative de nos enfants. Il faut de la constance aussi des dispositifs, qui varieraient, qui seraient supprimés.

On sait très bien que concernant les politiques publiques comme l'éducation, qui sont des politiques fondamentales, structurantes, leur stabilité est absolument nécessaire. C'est aussi ce que nous faisons en disant et en confirmant que nous en faisons une priorité. C'est vrai que cela nous coûte beaucoup d'argent mais c'est totalement assumé. Ce n'est pas une dette que nous laissons à nos enfants, c'est l'avenir de nos enfants que nous construisons avec eux.

Je voudrais à présent passer au vote sur les différents textes, les vœux et projets de délibération.

Tout d'abord, nous avons des vœux déposés sur le projet de délibération DASCO 132.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 221).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Elle n'est pas là... Si ? Très bien, on compte votre vote même si vous n'étiez pas présente à votre bureau.

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons maintenant passer au vote des autres projets de délibération rattachés à ce débat.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 15 relatif à des subventions à divers lycées municipaux parisiens.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 29 relatif à une subvention et convention avec l'association "Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement pour le dispositif parisien "Lire et faire lire".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 29).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 74 relatif à des subventions pour le soutien aux projets éducatifs aux lycées municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 74).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 86 concernant le protocole d'accord transactionnel relatif à la répartition de l'indemnisation d'un préjudice dont la responsabilité incombe en partie à la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 86).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 118 relatif à une subvention et convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec l'association "Planète Sciences" pour l'opération "Espace dans ma ville 2017".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 118).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 119 relatif à un appel à projets innovants pour les 1er et 2nd degrés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 119).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 120 relatif au G.H.U. Saint-Louis-Lariboisière-Fernand-Widal.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASCO 120).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 121 relatif à une subvention à l'association "Ecoute interculturelle dans un dispositif inter psy".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 121).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 125 relatif aux dotations complémentaires de fonctionnement et subventions d'équipement aux lycées municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASC0 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 126 relatif à l'indemnisation amiable de SIACI Saint-Honoré.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASC0 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 127 relatif aux dotations de fonctionnement aux lycées municipaux.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASC0 1127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 128 relatif aux subventions aux associations "Le Moulin", APASO et "Florimont" pour le dispositif "Tous mobilisés".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASC0 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 44 G relatif à la contribution du Département de Paris aux services de restauration et d'internat pour 2018 dans divers collèges publics.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASC0 44 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASC0 50 G relatif aux occupations précaires de logements situés dans les EPLE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASC0 50 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 51 G relatif à des subventions pour 30 résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 51 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 53 G relatif aux dotations complémentaires de fonctionnement et subventions à des collèges publics.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 53 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 55 G relatif à des dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs scientifiques et convention de partenariat à divers collèges.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 55 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 58 G relatif aux dotations initiales de fonctionnement à des collèges non imbriqués avec un lycée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 58 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59 G relatif aux dotations initiales de fonctionnement à des collèges imbriqués avec un lycée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 59 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 37 relatif à une subvention et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadre des activités sur le temps périscolaire.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAC 37).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 801 relatif à des subventions, convention et avenants à conventions avec douze structures culturelles dans le cadre de l'Art de Grandir.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAC 801).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 74 relatif à une sollicitation d'une subvention du Fonds de soutien à l'investissement local pour la réalisation d'un équipement scolaire dans le 8e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DFA 74).

Je mets à présent au vote les projets de délibération concernant les caisses des écoles mais, avant cela, je veux vraiment me réjouir que, mise à part un projet de délibération, sur l'ensemble des projets de délibération le Conseil de Paris est unanime. C'est important. J'espère que cette unanimité, vous saurez la porter. Elle nous engage, elle nous oblige et je pense aussi qu'elle nous honore.

Merci à vous.

Oui, on peut s'applaudir lorsque nous allons tous dans le même sens.

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération concernant les caisses des écoles des 20 arrondissements de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 87 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 1er arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 87).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 88 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 2e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 88).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 89 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 3e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 89).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 90 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 4e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 91 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 5e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 91).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 92 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 6e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 93 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 7e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 94 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 8e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 95 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 9e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 96 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 10e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 97 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 11e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 98 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 12e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 99 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 13e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 14e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 101 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 15e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 101).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 102 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 16e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 102).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 103 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 17e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 103).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 104 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 18e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 104).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 105 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 19e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 106 concernant l'amélioration de la qualité du service de restauration pour la caisse des écoles du 20e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 106).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 122, relatif à une subvention exceptionnelle de 80.000 euros pour la caisse du 8e arrondissement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASCO 122).

Mes chers collègues, franchement, une matinée aussi unanime, cela fait du bien pour Paris et à la Maire que je suis ! J'aime rassembler et nous sommes rassemblés pour nos enfants ; cela me plaît beaucoup.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2017 SG 40 - Stratégie de résilience de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc cette séance avec le débat organisé sur la stratégie de résilience à Paris.

Je vous demande de rejoindre vos places. Si vous voulez poursuivre les discussions à l'extérieur, vous êtes les bienvenus. Je vais introduire nos travaux.

Mes chers collègues, qu'il s'agisse de l'ouragan Irma, qui a ravagé Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ou de la tempête Harvey qui a provoqué de terribles inondations à Houston, l'actualité la plus récente rappelle quels risques pèsent sur nos territoires et combien il est urgent de nous adapter.

Notre ville a connu la crue de 1910, les grandes épidémies, la guerre, les chocs pétroliers, les attaques terroristes. Plus récemment, nous nous souvenons de la crue de juin 2016, du plan canicule déclenché pour la toute première fois pendant le temps scolaire en juin dernier. L'histoire de Paris est celle d'une cité mise à l'épreuve et faisant néanmoins toujours front, fidèle à sa devise "Fluctuat nec mergitur".

Son présent et son avenir la mettent de nouveau à l'épreuve. Notre ville affronte en effet des enjeux majeurs, les inégalités croissantes faisant peser des risques sur la cohésion sociale et donc sur la capacité de notre société à faire bloc en cas de crise, le dérèglement climatique et toutes les crises ponctuelles et chroniques qu'il engendre des canicules aux phénomènes migratoires, la pollution de l'air et ce qu'elle nous coûte à tous avec 6.500 morts par an ; à l'échelle de la métropole, elle tue autant que l'alcool ou le tabac.

Je pense aussi à notre fleuve car c'est une certitude : Paris affrontera à nouveau une crue majeure, semblable à celle de 1910, et nous devons nous y préparer. Dans le même temps, nous devons agir pour réduire les risques de manque d'eau car la Seine pourrait perdre jusqu'à 30 % de son débit d'étiage d'ici la fin du siècle.

Et comment ne pas évoquer le risque terroriste, les risques de nouvelles pandémies, ceux liés aux nouvelles technologies ou encore aux probables chocs financiers ou monétaires.

Pour être à la hauteur de ces enjeux, il nous faut améliorer notre capacité à nous organiser collectivement et tisser de nouvelles coopérations au-delà des frontières municipales. C'est dans ce but que nous proposons aujourd'hui une stratégie de résilience pour Paris. Elle est le fruit d'un travail considérable, et je veux remercier à ce titre les plus de 800 personnes impliquées dans l'élaboration de ce projet : les directions, les adjoints, les entreprises, les opérateurs de réseaux, les services urbains, les associations et les universités. Merci à eux pour leur travail inestimable.

Par ailleurs, vous le savez, Paris est membre depuis 2015 du réseau des "100 villes résilientes, réseau créé par la Fondation Rockefeller. Je veux dire ici toute ma reconnaissance au président de la fondation, Rajiv SHAH, ainsi qu'au président du réseau des "100 Villes Résilientes", Michael BERKOWITZ, pour le soutien immense qu'ils ont apporté à notre Ville pendant deux ans et pour les perspectives positives d'avenir qu'offre cette stratégie aux Parisiens. Je remercie également mes collègues maires de ce réseau, ainsi que les "Chief Resilience Officers" qui échangent au quotidien et partagent des solutions et des bonnes pratiques.

La stratégie, que nous avons construite ensemble, doit permettre à notre Ville de continuer à fonctionner, à s'adapter et à se développer, quels que soient les chocs ponctuels et stress chroniques auxquels elle sera confrontée dans les décennies à venir.

Bien sûr, les systèmes techniques et les infrastructures sont essentiels pour maintenir la continuité du service public et des réseaux urbains, mais ils ne sont pas suffisants pour garantir la résilience. Lorsque nous sommes

submergés, c'est aussi la solidarité entre les personnes qui fait la différence entre une ville qui se relève et une ville qui subit, se divise et décline.

C'est pourquoi notre stratégie est résolument tournée vers les habitants. Nous nous appuyerons sur la carte citoyenne de Paris pour créer, en partenariat avec la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et les associations de protection civile, Croix-Rouge et Protection civile, un réseau d'habitants solidaires qui soutiendront la Ville et les services de secours dans la prévention des risques et la gestion des crises.

Nous renforcerons également les moyens dédiés au programme "Paris qui sauve", dont nous avons parlé ce matin. Je veux remercier les élus et les directeurs aussi, les équipes de la Ville, qui sont venus participer à ce programme extrêmement riche et qui nous apprend beaucoup. Avec ce programme, nous élargirons aussi la culture de la résilience.

Nous proposerons des outils pour démultiplier et simplifier les gestes solidaires du quotidien. Nous faciliterons l'occupation temporaire des espaces, des équipements publics par les associations et les collectifs de quartier ou de voisins. Pour faire progresser l'implication des citoyens, nous élargirons le principe du permis de végétaliser à d'autres objectifs. Nous créerons, en outre, un centre de ressources ouvert à tous, afin de permettre à l'intelligence collective de trouver des solutions nouvelles pour la Ville, ainsi qu'une cartographie dynamique et participative autour des risques alimentés par les citoyens.

Parce que l'éducation et la santé des enfants sont une priorité, nous engagerons un programme de long terme pour transformer les cours d'école en véritables oasis de fraîcheur. Les plus de 600.000 mètres carrés de surfaces bitumées qu'elles représentent participent massivement à l'effet d'îlots de chaleur urbains. Or, il est indispensable que les élèves puissent étudier et se dépenser dans de bonnes conditions.

Nous savons que les épisodes de canicule en période scolaire vont augmenter en fréquence, en durée et en intensité. Le climatologue Jean JOUZEL nous rappelle que ce sont les enfants d'aujourd'hui qui pourraient subir des étés à 50 degrés Celsius à Paris. En testant des solutions innovantes et en adaptant progressivement nos établissements, nous garantirons de meilleures conditions d'enseignement à nos enfants et offrirons en même temps un refuge de fraîcheur aux Parisiens qui en auront besoin le soir et les week-ends pendant les épisodes caniculaires.

Plus globalement, nous adapterons nos infrastructures en favorisant la modularité, la réversibilité et la sobriété. Nous nous doterons d'outils pour que chaque euro dépensé dans une infrastructure serve les impératifs de résilience. Parce que les autoroutes urbaines font subir aux populations des effets particulièrement néfastes, en partenariat avec l'Etat, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, avec le Forum métropolitain aussi parce qu'il y a déjà un groupe de travail engagé avec Jean-Louis MISSIKA et le président du Forum métropolitain, Jean-François VIGIER, nous engagerons aussi la transformation du boulevard périphérique et des autoroutes qui mènent à Paris.

Partout, de Séoul à New York, en passant par San Francisco, Vancouver ou Montréal, les villes se sont emparées de cette question et transforment leurs autoroutes urbaines au profit d'autres usages. Chez nous, cela a déjà commencé d'ailleurs : dès 2022, une forêt de 1.000 arbres enjambra le boulevard périphérique ; c'est un des projets qui a été adopté dans le cadre de "Réinventer Paris", notamment à la Porte Maillot. Nous poursuivrons ces efforts pour offrir à tous un cadre de vie plus agréable et plus sain. C'est l'un de nos objectifs essentiels.

Le Plan vélo, voté à l'unanimité, en 2015, à la fois sur son montant financier, sur son tracé et son calendrier, actuellement mis en œuvre, s'inscrit pleinement dans cette approche.

Au-delà, je souhaite que toutes les opérations d'aménagement à venir et en premier lieu Saint-Vincent-de-Paul et Bercy-Charenton soient exemplaires en matière de résilience urbaine, tant au niveau climatique que social.

Cette stratégie bien sûr exige des moyens conséquents, nous créerons à l'image du "Climate Bond" que nous avons lancé en 2015 et de l'obligation pour le développement durable dont vous avez voté la mise en œuvre au printemps, une obligation pour la résilience de Paris.

De nombreuses entreprises, des banques, des assurances, sont déjà convaincues de l'intérêt de cette approche résiliente. Elles sont partenaires d'ailleurs de cette approche résiliente. Notre administration municipale prendra sa part, je me suis d'ores et déjà engagée à dédier 10 % des investissements municipaux à la résilience, le secrétaire général de la Ville est là pour nous garantir cet engagement.

Pour répondre à des défis de cette ampleur, Paris a besoin des territoires qui l'entourent et réciproquement. Je suis donc très heureuse d'engager avec mes collègues, Vanik BERBERIAN, président de l'Association des maires ruraux de France, Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand-Paris, des travaux pour un pacte de

coopération territoriale historique. Nous engagerons dès l'automne une réflexion pour aboutir à de premières actions communes l'année prochaine.

Mes chers collègues, la stratégie que nous vous présentons est concrète et tangible. Elle se propose de relever des défis bien réels, de préparer notre ville à des risques bien présents.

Je veux remercier l'ensemble des équipes, des adjoints et des maires d'arrondissement, mais permettez-moi de remercier tout particulièrement Célia BLAUDEL et ses équipes, qui ont porté ce projet aussi ambitieux que nécessaire qui est pleinement bien sûr relié au Plan Climat et à tout le travail qui est fait dans la délégation qu'elle assure avec beaucoup d'énergie et de brio.

D'ailleurs, le petit Arthur qui est né avant l'été est sans doute quelqu'un qui va aussi inspirer Célia dans ses actions pour les futures générations, car ce que nous faisons là est vraiment une véritable révolution dont Paris et la métropole ont besoin. Changer notre cap et notre perspective pour penser différemment l'avenir des territoires nous permettra d'offrir à tous les habitants, et en particulier aux plus fragiles et vulnérables, une meilleure qualité de vie, une protection accrue face aux aléas et des perspectives d'avenir positives. L'approche résiliente est un choix indispensable, mais elle constitue également une chance immense.

Les solutions qu'elle promet sont essentielles, les opportunités qu'elle offre sont infinies.

Je vous remercie.

Nous allons commencer les prises de parole des orateurs.

La parole est donc à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Permettez-moi d'abord quelques digressions avant d'arriver au cœur de la communication et des projets de délibération qui y sont associés.

Nous arrivons à notre moitié de mandat, et au bout de trois ans beaucoup de journalistes m'interrogent sur le bilan de mandat. Il me vient à l'esprit justement une situation que les autres Maires de Paris n'ont pas connue, et qui serait proche de la question de la résilience, puisque nous avons vécu depuis ce début de mandat, au moins trois, voire plusieurs chocs.

Le premier choc est d'abord économique avec la baisse des dotations aux collectivités territoriales, qui nous oblige à un exercice budgétaire assez compliqué.

Le deuxième choc, vous l'avez évoqué dans votre communication, ce sont évidemment les attentats qui ont marqué le cœur de Paris, et cette situation de guerre qui a amené de nombreux réfugiés aux portes de Paris et au cœur de Paris. Et bien évidemment, la crise climatique avec notamment ses pics de pollution à répétition au centre de Paris, qui nous a questionnés et à chaque fois qu'un journaliste m'interroge, je dis : nous avons fait preuve de courage, de détermination et nous avons surmonté les obstacles dans cette situation, mais jamais je n'ai utilisé le terme de résilience et je vais vous expliquer pourquoi.

Ce concept de résilience, terme médical s'il en est, a été élargi par le professeur CYRULNIK, qui l'a utilisé pour parler de la capacité des personnes à se reconstruire et à s'épanouir, ce sont ses mots, après un traumatisme.

Depuis, il est devenu, pour moi, un mot-valise dans lequel se sont engouffrées les meilleures comme les pires théories.

Je vais commencer par les pires, en évoquant un article de cette semaine dans la "Nouvelle vie ouvrière", mensuel de la CGT, qui vient d'inaugurer une rubrique sur le langage du monde du travail. Le premier épisode cette semaine est consacré au mot résilience dans le monde du travail.

Les chefs d'entreprises, en particulier les DRH, le définissent comme la capacité à résister aux chocs et à continuer son activité. Au Royaume-Uni, une enquête confirme que 80 % des DRH estiment que les salariés de demain seront recrutés sur leur capacité à la résilience, à survivre dans l'incertitude, tout un programme.

Drôle de destin pour ce mot de résilience, qui pour justifier les effets de la financiarisation du travail et la concurrence de tous contre tous deviendrait une qualité de résistance au stress des salariés face à des chocs, en oubliant au passage que le premier des principes de prévention est d'éviter les risques.

Ce mot de résilience est donc au cœur aujourd'hui de la bataille des idées, et dans cette bataille je préfère qu'il aille vers la prévention des risques.

Je le disais dans mon propos, la capacité de ceux qui contrôlent le langage est toujours de dévoyer le sens premier d'un terme afin d'en faire un concept qui ne peut être remis en cause, puisque répété à l'envi.

Dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 1977, Roland Barthes soulignait : "Dès lors que j'énonce, je suis à la fois maître et esclave, je ne me contente pas de répéter ce qui a été dit, de me loger confortablement dans la servitude des signes, je dis, j'affirme, j'assène ce que je répète dans la langue, donc servilité et pouvoir se confondent inéluctablement".

Je pourrais ainsi parler aussi de l'économie collaborative, "ubérisation" et "airbnbsation" de la société démontrent la capacité du capitalisme à vampiriser des initiatives citoyennes.

En son temps, Michel Cloucard disait que la force du capitalisme est de vendre à la fois le poison et l'antidote, cette plasticité du capitalisme, sa capacité d'adaptation n'est plus à démontrer.

Je ne mets pas en cause votre volonté, Madame la Maire, de donner à ce concept la part d'humanisme qui est la sienne, mais j'attire votre attention sur le fait qu'au nom de la résilience, on peut déporter la notion de responsabilité des victimes sur les victimes, tout en gommant les causes et les origines des chocs.

Je pense qu'autant nous devons bien sûr faire face à ces chocs, nous devons avant tout chercher à comprendre l'origine et les causes. Car lorsqu'on parle des catastrophes climatiques, de la pollution, des guerres et de leur cortège de misère et de réfugiés, des attentats, il y a bien des causes. Et je n'étonnerai personne en disant que pour ma part, le capitalisme financiarisé est l'une des causes essentielles par sa course effrénée au profit maximum.

Qui est responsable de la pollution ?

Qui a tardé à s'attaquer au quasi- monopole des énergies fossiles ? On peut répondre l'automobiliste, mais qui offre les produits polluants au consommateur au lieu de lui offrir des produits propres ? Les constructeurs, soit, on se rappelle de l'affaire Volkswagen, mais qui laisse faire, voire encourage les constructeurs à ne rien changer ? Les pouvoirs publics.

Il y a donc bien une chaîne de responsabilités, qui à chaque étage amène des conséquences dont nous sommes les victimes. Notre pouvoir d'élus, en tout cas pour celles et ceux d'entre nous qui pensent que la politique a encore un rôle à jouer, doit faire preuve de courage politique, et sur ce dossier vous n'en avez pas manqué, Madame la Maire, mais aussi décrypter le système et expliquer la chaîne des causes à effets et pointer les responsabilités.

Prenons un autre exemple, qui est cité dans votre communication.

Le terrorisme, oui, vous comme nous avez souligné la capacité de résilience de la population parisienne au moment des attentats.

Oui, vous comme nous avez souhaité qu'un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens soient formés aux gestes de premier secours et à l'urgence, mais dans un même temps, avons-nous fait assez pour que la population connaisse les origines des mouvements de radicalisation ?

Avons-nous fait assez que pour nos enfants, au lieu de se préparer à la terreur, à la peur, pensent à la paix, à l'égalité, à la justice comme objectifs d'une société moderne ?

Je pense à un grand programme de culture pour la paix.

Suite à un choc, l'Etat n'a pas fait le choix de l'éducation et de la prévention. Il a fait le choix de l'Etat d'urgence, des lois répressibles et liberticides. C'est un choix politique, assumé et sur ce sujet, on peut dire qu'il y a continuité entre M. SARKOZY, M. HOLLANDE et maintenant M. MACRON. Je continuerai de clamer, comme le Premier Ministre norvégien, au moment de l'attentat de Breivik, "il nous faut rire et chanter, et surtout ne pas avoir peur car c'est la démocratie, la tolérance qui doit nous guider". Ce message a trop vite été oublié par ceux qui nous gouvernent.

Ce phénomène est bien connu depuis que Naomi KLEIN l'a écrit dans son ouvrage, "La stratégie du choc" : "Le système capitaliste et les dominants ont besoin de chocs périodiques. Ceux-ci peuvent, y compris être provoqués pour faire accepter par la population des mesures d'exception qui peuvent devenir la règle".

Alors, Madame la Maire, nous sommes dans notre rôle de préparer les villes aux différentes catastrophes, mais le chemin que je vous propose de prendre est celui d'investir pour prévenir les risques, comme vous le dites dans votre communication, réorienter les mauvais choix du passé, et je penserai à commencer par les politiques libérales et investir plutôt que baisser les dépenses publiques.

Vous évoquez plusieurs priorités notamment les inégalités, le dérèglement climatique, la pollution, la question des crues du fleuve, le risque terrorisme, les territoires et leur évolution, je pense notamment à la Métropole et au risque de disparition des départements. Je pense que nous devons nous poser la question des choix qui sont faits actuellement, notamment, le choix de faire des cadeaux fiscaux pour les patrons et d'aller vers moins de protection des salariés avec l'explosion du Code du travail, l'extension du travail du dimanche et les nocturnes mises en place dans la capitale avec les zones touristiques, est-ce que ce sont des choix qui vont vers la résilience ? Je ne le crois pas. Au contraire, je crois que cela aggrave les chocs.

Nous militons à l'inverse pour une évolution d'un nouveau modèle économique et social, durable, dans la production locale, dans l'économie circulaire, dans la recherche avec l'objectif de relever les grands défis auxquels nous sommes confrontés, en premier lieu les inégalités sociales, la pollution et le réchauffement climatique.

Nous aurons prochainement un projet de délibération sur le "Fabriqué à Paris" avec cette proposition forte que nous avons défendue au Conseil de Paris pour relocaliser l'emploi durablement, retrouver une mixité sociale face à la gentrification des quartiers populaires. Le lancement de grands chantiers en termes de transition énergétique dans l'habitat, dans le transport, dans l'énergie, et bien d'autres secteurs industriels serait porteur de nombreux emplois et de résilience. Ce serait également l'occasion de relancer de grands services publics laissés à l'abandon aujourd'hui, je pense notamment aux transports comme la R.A.T.P. et la S.N.C.F. mais aussi à l'énergie, et je pense notamment aussi à la santé.

Autant de défis que nous devons relever, mais pas dans une politique économique libérale, dans une politique de la relance, de la relance économique qui serait, à mon avis, porteur d'un nouveau modèle économique, et donc de résilience.

Si nous ne faisons que décliner le célèbre concept de Margaret Thatcher "There is no alternative", qui brime la capacité d'invention et la part d'utopie qui doit rester au fond de nous et qui reste le meilleur des moteurs.

Je sais que vous, Madame la Maire, faites partie des personnes qui ne sont pas résignées et vous continuez de croire en leur capacité de changement dans l'intérêt des populations et pas à leur détrimement.

Alors faisons de notre slogan sur la résilience, celle qui était celle du Forum social mondial, pensons global, agissons local mais n'abandonnons jamais le concept pour un autre monde qui, lui, devrait être entièrement résilient.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ, d'avoir aussi introduit une question sémantique. Je crois que l'UDI sera assez proche de votre approche sémantique. C'est cela ? Peut-être. Comme quoi il y a aussi des ponts qui se font dans cette Assemblée.

Je donne à présent la parole à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe PPC.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous parlez de la communication de votre stratégie de résilience de la Ville, cette capacité, cette stratégie de résilience, la capacité, comme vous l'écrivez, à anticiper, à survivre et à développer. Vous l'avez déclinée en six thèmes et 35 actions.

Pour ma part, je me propose d'en retenir quatre sur lesquels je vais intervenir. J'ai fait le choix volontairement de ne pas parler du terrorisme qui nous touche tous actuellement, mais sur lequel plusieurs d'entre nous, j'imagine, vont intervenir.

Je voudrais parler du dérèglement climatique et du risque lié au fleuve, des solutions de résilience dans l'urbanisme, de la solidarité entre voisins et de la gouvernance enfin à Paris.

Le dérèglement climatique, les risques liés au fleuve : bien sûr, et vous en avez parlé, ce sont les inondations, et vous en avez parlé également, Madame la Maire, mais qui est trop souvent oublié en la matière, c'est le problème lié à la sécheresse.

Sur les inondations, vous ne l'ignorez pas, personne ne l'ignore, nous avons quatre barrages en amont de Paris qui sont gérés par "Seine Grands Lacs", mais ce que certains d'entre vous ignorent peut-être, c'est que nous avons,

depuis plusieurs années, un site en attente, le site de "La Bassée", qui prévoit sept réservoirs en amont de Paris en Seine-et-Marne.

Je suis administrateur de "Seine Grands Lacs" et lorsqu'on m'a présenté, il y a quelques années, ce projet de "La Bassée", j'ai vu la personne à côté de moi n'être pas enthousiaste. Quand je lui ai demandé pourquoi, il m'a répondu que c'était un projet dont on leur parlait depuis les années 90, et cela fait vingt ans que cela ne bouge pas.

Si l'on veut parler de résilience, du problème des inondations, il faudrait être cohérent et faire avancer ce dossier. Je sais que vous n'êtes pas la seule décideuse, Madame la Maire, mais la Ville de Paris intervient beaucoup et il serait bon qu'en la matière, nous puissions faire progresser ce dossier.

Sur la sécheresse, autre problème lié au dérèglement climatique et au risque du fleuve, l'objectif numéro 1 de ces barrages, et on l'oublie trop souvent, c'est d'assurer un étiage de la Seine. Pour mémoire, nous avons en comparaison Strasbourg qui est une ville moyenne avec un très grand fleuve, le Rhin, Lyon qui est une grande ville avec un fleuve moyen, le Rhône, alors que l'Île-de-France, qui est une mégapole de 12 millions d'habitants, est arrosée par un petit fleuve, la Seine.

Alors, oui, il est primordial en matière de résilience d'assurer la navigation sur la Seine, d'assurer le rejet des eaux usées. J'ai l'impression parfois que ce risque n'est pas assez pris en compte par nos différents gouvernements.

Autre point, je voudrais maintenant parler des solutions de résilience en matière d'urbanisme, en matière de logement. Si vous l'avez dit, Madame la Maire, plusieurs actions sont entreprises, sont envisagées dans vos 35 actions, je pense aux espaces verts intégrés, aux usages des toits à l'urbanisme ou aux Z.A.C. que vous avez citées, Saint-Vincent-de-Paul et Bercy-Charenton, il s'agit essentiellement des logements nouveaux.

Qu'en est-il de l'ancien ? Quelques chiffres. Actuellement, le Plan climat prévoit pour les nouveaux logements une consommation en termes de chauffage de 50 kWh du mètre carré et par an. Sur l'ancien, notre objectif est de se rapprocher des 80. On voit bien que l'on est bien loin des 50 du neuf. Je rappellerai que sur le 1,360 million de logements que compte la Ville de Paris, 75 % ont été construits avant 1974 et le premier règlement thermique. Il y a urgence à accompagner la transition énergétique de ces logements, je pense à l'haussmannien et au plus ancien. Mon collègue, M. BONNET-OULALDJ, en a parlé à l'instant, nous avons dans le cadre de la M.I.E. "Fabriqué à Paris" soulevé ce point qui est très important, qui peut être source d'emploi pour la Ville et source de richesse.

Je soulignerai parce qu'il ne faut pas l'oublier, que l'Agence parisienne pour le climat, l'A.P.C., fait un gros travail en la matière, mais qui se concentre essentiellement sur les logements sociaux anciens, et pratiquement rien n'est fait sur les logements privés qui représentent le gros des logements parisiens.

Un point sur lequel je voudrais intervenir, qui n'est peut-être pas le plus important mais j'y tiens, c'est la solidarité entre voisins.

Je ne crois pas, et nous en sommes tous convaincus, que la Ville et l'Etat ne peuvent pas tout faire, oui, je suis un libéral et je l'assume, c'est au citoyen également de se prendre en charge. On l'a vu lors de la sécheresse de 2003, c'est lorsqu'il existait des zones de forte solidarité entre voisins que l'on a pu éviter les accidents, les incidents et les décès.

Je sais que vous faites des choses, mais je pense qu'il faut accentuer.

Dernier point de mon intervention, la gouvernance. C'est une de vos thématiques, vous travaillez à une nouvelle gouvernance, nous y sommes favorables. A Paris, oui, plus de décentralisation, j'y crois, plus de décentralisation vers les arrondissements, nous serons tous gagnants. Je crois également à une gouvernance au niveau du Grand Paris, et c'est pour cela que nous sommes favorables aux projets de délibération que vous nous présentez, nous les voterons mais nous sommes pour une résilience, mais une résilience ambitieuse.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de commencer tout d'abord cette intervention par une petite page de "pub" et de rappeler que l'E.I.V.P., l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, avait consacré son université d'été l'année dernière au thème de la résilience. Les actes qui sont sortis pour cette université d'été sont donc consacrés à ce sujet, et si certains veulent approfondir les choses, ces documents sont à disposition.

Paris fait face à des enjeux anciens que nous connaissons bien, comme la gestion des crues de la Seine, mais elle doit également faire face à des menaces nouvelles, telles que le réchauffement climatique ou le risque terroriste. Et à cela s'ajoutent les crises de long terme qui peuvent affaiblir notre ville au fil du temps, telles que celle du logement. Les risques sont donc à la fois divers, complexes et imprévisibles. Pour notre groupe, la résilience à Paris doit s'entendre comme la réponse à plusieurs de ces défis, mais en une seule intervention.

Je voulais prendre le temps de revenir sur un pilier qui me semble fondamental pour l'avenir : celui de l'intelligence collective et de la coopération entre nos territoires. Nous sommes à un moment charnière de la vie publique. Les politiques publiques apparaissent inefficaces aux yeux des citoyens, alors que l'innovation se situe plutôt du côté des entreprises. Parallèlement, les inégalités violentes perdurent, tant entre les territoires qu'entre leurs habitants.

Dans cette perspective, mettre en réseau les différents acteurs du territoire et bâtir un nouveau mode de gouvernance est une solution que nous appelons de nos vœux. Cela doit nous permettre d'établir un diagnostic contrasté, un projet de développement territorial partagé, afin de combiner les talents dans l'objectif de favoriser la résilience des territoires. Il faut ainsi partir du bassin de vie, qui va aujourd'hui plus loin que le simple territoire de Paris, y recueillir les besoins des habitants et bâtir à partir de là une action conjointe permettant de dépasser les différences culturelles, les jeux d'intérêts et les rivalités de pouvoir.

C'est ainsi que nous pourrions accompagner une stratégie résiliente de qualité à l'échelle de la Métropole. Toutes les formes d'innovation et de décentralisation des prises de décision sont des exemples de mécanismes qui augmentent les effets bénéfiques de la résilience et que notre groupe encourage. Paris est une ville dense. La résilience doit être considérée comme un support de notre cohérence territoriale.

Un autre point de cette communication retient aussi tout particulièrement notre attention : celui de la transformation du boulevard périphérique. Paris propose d'en engager la mutation avec l'ensemble des collectivités de l'agglomération parisienne, avec pour ambition de réduire la pollution et d'abaisser la frontière entre Paris et sa périphérie. Orientons l'action de la Municipalité vers une régulation intelligente, juste et incitons aux bonnes pratiques. C'est pour cela que notre groupe a demandé l'installation d'une M.I.E. sur l'avenir du boulevard périphérique, que nous souhaitons voir jour.

Paris et l'ensemble de ses élus doivent pouvoir se positionner dans ce débat. En cette période historique de grande mutation, réduire les dommages des catastrophes et améliorer la résistance des sociétés face aux aléas est indispensable. L'émancipation durable de chacun et de tous est le cœur de notre vision politique. Ainsi, parmi les facteurs positifs qui augmentent la résilience d'un système soumis à une perturbation, deux retiennent plus particulièrement notre attention : la diversité et l'apprentissage.

La diversité passe par notre capacité à préserver un certain capital économique, écologique et culturel que les générations passées ont contribué à préserver. Elle passe aussi par la lutte contre l'obscurantisme, l'oppression et la misère, qui risquent de se développer avec l'augmentation des crises écologiques et géopolitiques. Face à de tels événements, le fatalisme ne peut être de mise. La roue tourne, comme on dit, mais il est aussi possible de nourrir la résilience pour affronter les événements, de ne pas laisser le passé se renouveler. C'est là la nécessité de l'apprentissage.

La stratégie de résilience aujourd'hui présentée doit nous permettre de construire un monde meilleur, mais aussi de répondre aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés. Il reste donc à engager et à réaliser des actions identifiées pour rendre durable cette gestion urbaine. Cette mise en œuvre de la stratégie de résilience engage la Ville dans un exercice proactif à deux dimensions : l'une opérationnelle, pour permettre à Paris de résister aux chocs, risques et contraintes ; l'autre protectrice, pour agir sur les dynamiques socio-économiques et améliorer les conditions de vie des Parisiens.

Paris, ville de révolutions et d'innovations politiques, artistiques, culturelles, est à l'avant-garde de la prochaine révolution : celle de la résilience.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe les Républicains.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

D'abord, je vais commencer rapidement sur des points positifs, mais comme je ne suis pas sur les bancs de la majorité, je me permettrai d'insister sur des points qui, à défaut de susciter les critiques, suscitent en tout cas chez un certain nombre de conseillers républicains des interrogations.

D'abord, sur les points positifs, il est toujours très sain qu'une ville comme Paris, même si c'est une très grande capitale, se compare à d'autres villes, y compris des métropoles mondiales de moindre importance. C'est toujours utile de faire du "benchmark" et des comparaisons internationales.

Le deuxième point positif dans cette stratégie de résilience, c'est que cela permet - cela a un mérite - à tous les élus et à tous les Parisiens, pour celles et ceux qui s'intéressent en tout cas à ce document, de savoir un peu quel est l'objectif de long terme que se donne la Mairie de Paris sur 2030, 2040, 2050. Et de ce point de vue, il y a évidemment des points de désaccords, pour le coup, puisque... Je regrette par exemple que dans cette stratégie de résilience, on fasse trop peu de place à la projection économique, à la croissance économique, parce que la Ville de Paris concentre 35 % de l'emploi francilien. C'est une véritable locomotive économique pour la France et depuis trois ans que je siège ici, je regrette que nous ne parlions pas suffisamment d'économie.

Enfin, maintenant sur les points négatifs, trois critiques : d'abord une critique qui a trait à la forme et deux critiques de fond.

Une critique de forme d'abord : là encore, cela fait trois ans que nous siégeons ici, en tout cas me concernant, et je trouve qu'on a un peu tendance à bavarder, je trouve que beaucoup de textes bavardent. On enfonce beaucoup de portes ouvertes, je trouve, dans beaucoup de projets de délibération, alors que l'on pourrait aller beaucoup plus vite et beaucoup plus au fond des choses.

Et d'ailleurs, je vais vous citer par exemple une phrase qui me semble tout à fait emblématique, un peu de ce verbiage technocratique, ce lexique universitaire auquel les Parisiens qui sont en dehors de cette enceinte ne comprennent pas grand-chose. Et d'ailleurs, on peut tout à fait les comprendre : moi-même, parfois, je suis un peu décontenancé par un certain nombre de concepts que je trouve un peu universitaires.

Je vois par exemple le concept de redondance. Je ne sais pas si les Parisiens que l'on rencontre dans nos permanences nous parlent de redondance ou de résilience, mais par exemple, je vous cite une phrase : "aussi, la bienveillance et la convivialité sont des conditions de la résilience individuelle et collective, elles imposent de maintenir et renforcer la cohésion sociale en créant des occasions, des lieux, des projets favorables au renforcement du lien social et la connectivité entre les habitants".

Très franchement, je pense que ce genre de phrases-là, on peut s'en passer. Je pense que si on veut vraiment parler de choses de fond... Et Nicolas BONNET-OULALDJ a très bien introduit le débat en parlant de ce que représentait pour lui la résilience, en parlant concrètement des choses, même s'il y a des points de désaccords. Je pense que si on veut vraiment faire du fond, évitons ce type de phrase qui franchement allonge inutilement nos délibérations. C'est une critique générale sur un certain nombre de projets de délibération, mais qui est ici centrée sur cette question.

Enfin, sur le fond, et c'est plus important maintenant, je trouve que, évidemment - moi aussi, je vais un peu parler de résilience, même si je n'arriverai pas forcément à citer Roland Barthes -, c'est un très beau thème, c'est une très belle notion, il faut aussi confronter, mais c'est une notion évidemment très large. Et vous courez ce risque, et vous êtes tombés en plein dedans, pardon de le dire : ce projet de délibération, cette stratégie est devenue une sorte de "gloubi-boulga", un fourre-tout de mesures dont je ne perçois pas complètement la cohérence.

Il y a des mesures qui vont dans le bon sens, il y a des mesures intéressantes, des mesures où naturellement, on peut avoir des désaccords, ou j'ai des désaccords, moi personnellement ou d'autres Conseillers de l'opposition, mais je ne vois pas très bien... Si vous voulez, à la fin, je regrette un peu que dans cette stratégie, on parle par exemple, face au risque terroriste, du vivre-ensemble et d'organiser des fêtes de quartier ; on parle de transformer les cours d'école en oasis ; on parle en même temps de dispositifs contraignants en matière d'urbanisme, comme si on avait encore besoin, dans le domaine de la construction, d'imposer de nouvelles normes contraignantes ; on parle aussi de créer un nouvel observatoire des fragilités dans le domaine de la santé environnementale ; on parle de choses, franchement, qui me paraissent un peu déconnectées et pas très cohérentes avec ce beau thème de la résilience qui, à mon avis, devrait se concentrer sur deux ou trois priorités majeures, comme par exemple le risque terroriste, le risque environnemental, le risque climatique.

Et d'ailleurs, et j'en terminerai là-dessus, la dernière critique que j'ai à faire, c'est que du coup, évidemment, comme c'est un fourre-tout, il y a un manque d'ambition. Il y a un manque d'ambition sur l'environnement. Je n'ai pas assez de temps pour y revenir. Je voulais parler de production d'énergie décentralisée. Je pense que la place qui est accordée à ce thème n'est pas suffisamment importante à Paris.

Et puis, évidemment, je voudrais terminer sur la sécurité. Vous avez raison, il y a de très bons constats qui sont établis sur la sécurité et sur le risque terroriste, mais bon, mesures proposées : "former d'ici 2030 90 % des Parisiennes et des Parisiens aux gestes qui sauvent". Alors, moi, j'ai le badge, je sais sauver, enfin, j'essaie de sauver quelqu'un, peut-être, s'il fait une crise cardiaque, mais très franchement, je pense que... Allez en Israël et vous verrez comment est-ce qu'on se prépare face au risque terroriste. C'est encore autre chose.

Voilà ce que je voulais dire. J'ai déjà pris trop de temps à l'égard de mes collègues. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, Houston, Mexico, Marigot : ces derniers jours, les catastrophes naturelles ont décimé des villes plus ou moins préparées à encaisser des chocs d'une violence inouïe. Le réchauffement climatique pose également des défis majeurs à nos villes, tant du point de vue de la santé de nos concitoyens que du traitement des migrations induites par le phénomène.

Alors, face à ces situations, peut-on être contre une démarche de résilience ? Bien évidemment, non. Pour autant, à la lecture de cette communication, on a surtout l'impression que le plan vient labelliser comme ville résiliente diverses mesures prises depuis le début de la mandature, et dont on est en droit de se demander pour certaines le lien avec la résilience : par exemple, la carte citoyenne, ou la charte de téléphonie mobile, ou encore le "Paris des familles", qui apparaissent sur le même plan que le Plan Climat Energie ou le Plan de prévention des inondations. Il n'y a pas de hiérarchie, ni de priorité, ni parfois même de fondement. Bref, désormais, tout doit être résilience.

Tout ou presque, parce que la résilience budgétaire, elle, est la grande absente du plan stratégique. Il n'en est que très peu question dans votre plan, alors même que c'est l'élément central d'une ville durable qui doit pouvoir financer l'absorption de chocs. Mais avec un budget qui n'atteint l'équilibre que par un tour de passe-passe comptable et une dette à la dérive, l'approche budgétaire de la Ville de Paris est tout sauf résiliente. Un exemple parmi tant d'autres : la Mairie dépense plus d'un million d'euros pour acheter une aire de livraison et un logement de "Pariculteurs" afin d'exploiter 0,6 hectare de cultures hors sol sur la toiture du futur centre logistique de la Chapelle, à 200 mètres de l'axe autoroutier le plus emprunté d'Europe. A ce prix-là, elle aurait pu acheter 120 hectares de terres agricoles en Ile-de-France, soit une surface environ 200 fois plus grande, préserver la ceinture vivrière d'Ile-de-France et développer les circuits d'approvisionnement courts pour les Parisiens, ce qui, en termes de résilience, nous paraît beaucoup plus efficient.

Alors, qu'est-ce qu'une ville résiliente ? Nicolas BONNET-OULALDJ nous a proposé une définition. Je vais me risquer à en proposer une également qui risque d'être un tout petit peu différente, mais pas tant que cela finalement. Une ville résiliente, c'est une ville sobre qui utilise intelligemment tous les moyens mis à sa disposition pour prévenir - et cette dimension de la prévention est trop peu présente dans cette communication -, anticiper et gérer les défis auxquels elle est confrontée.

Alors, pour nous, une ville résiliente doit passer par une véritable transversalité dans les politiques publiques menées. La résilience doit devenir, au même titre que le développement durable, une préoccupation de l'ensemble de l'action de l'Exécutif pour prévenir les chocs, s'y préparer et les surmonter. Ainsi, la politique de l'urbanisme doit intégrer cette dimension et, ainsi, éviter à l'avenir les aberrations que l'on a connues avec le réaménagement de la place de la République, dont la minéralité a augmenté significativement les températures. C'est aussi mettre en place des revêtements qui réfléchissent la chaleur pour diminuer d'autant les poches de chaleur en ville, comme cela a été expérimenté à Los Angeles.

Une ville résiliente, c'est également une manière différente de concevoir l'aménagement. Dans la communication, je le disais, on parle beaucoup de résilience, un peu moins de prévention. Or, c'est une dimension majeure. Ce plan doit conduire l'Exécutif à rompre avec la politique ayant pour effet de supprimer toutes les zones de respiration : mètres carrés de verdure pour construire dans une ville toujours plus dense, suppression des îlots de fraîcheur tels que les réservoirs de Grenelle. Ces espaces de respiration sont indispensables, tant pour les habitants que pour prévenir les crues en luttant contre l'imperméabilisation des sols qui aggrave le phénomène.

Et puis, une ville résiliente, c'est aussi une manière différente de travailler. C'est la coopération et le partenariat qui sont une nécessité. Ma collègue, Anne TACHÈNE, y reviendra plus longuement.

Un mot seulement. Vous évoquez la transformation du périphérique. Cela fait plus de 10 ans que nous proposons de reconquérir le périphérique pour mettre fin à cette frontière urbaine qui enserré Paris et la coupe de

ses voisins. Mais rien ne peut se faire, justement, sans nos voisins. Si nous saluons le changement de paradigme annoncé, plus de concertations avec l'ensemble des parties prenantes, les derniers exemples récents nous rendent aussi sceptiques qu'exigeants en la matière.

Vous l'aurez compris, si nous partageons ces objectifs, nous attendons de cette communication un nouveau cadre d'organisation et de priorisation de l'action et des investissements publics, et que sa traduction mette enfin fin au décalage entre les actes et les discours.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis décembre 2014, notre Ville est devenue première commune française membre du réseau des 100 villes résilientes, un programme qui est financé par la Fondation Rockefeller. Et, ensuite, grâce à la convention adoptée par notre Conseil en 2015, la Ville a pu notamment bénéficier d'un poste pour un haut responsable de la résilience afin de mettre en œuvre une véritable stratégie de résilience territoriale. Cette démarche a aussi pu bénéficier de l'apport des 100 villes et métropoles qui font partie du même réseau et qui échangent avec nous sur les bonnes pratiques et les expériences concrètes. Je veux particulièrement, évidemment, saluer le travail mené par Célia BLAUEL et par celles et ceux qui travaillent avec elle sur ce sujet.

Car, et je ne partage pas toute l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ, je pense que, loin d'être un effet de mode, le concept de résilience urbaine, défini comme la capacité d'un territoire d'anticiper, d'affronter, de survivre et de se développer quelles que soient les situations d'urgence que nous avons pu connaître, notamment avec des attaques terroristes terribles ou des difficultés plus structurelles - celles du logement, de l'emploi ou du dérèglement climatique -, donc situations d'urgence ou difficultés structurelles auxquelles nous sommes confrontés, le concept de résilience urbaine est une notion sur laquelle nous devons travailler et que nous devons développer en actions concrètes. Car il s'agit à la fois de récupération, de régénération et de projection de notre territoire vers l'avenir dans des circonstances qui, elles, ont changé et sont beaucoup plus urgentes.

Nous sommes donc obligés, dans le cadre de cette démarche, comme vous l'avez indiqué dans votre communication, d'intégrer l'ensemble des problématiques, qu'elles soient locales ou globales et sur lesquelles nous devons agir avec une vision de long terme. Il nous faut aussi associer à ce processus de réflexion le maximum d'acteurs, y compris les habitants, afin de trouver dans la concertation les moyens d'anticiper, de dépasser les obstacles, de résister aux difficultés ou aux chocs, en profitant aussi des opportunités très nombreuses dont nous disposons, qui sont parfois sous-utilisées, surtout dans une commune aussi vivante et prospère que Paris.

L'état des lieux, je le sais, a mobilisé plus de 800 parties prenantes, a été véritablement un travail collaboratif. Il a identifié 6 enjeux prioritaires : les inégalités sociales, économiques et territoriales et les risques pesant sur la cohésion sociale et sur la capacité de la société parisienne à faire bloc en cas de crise, le risque terroriste, le dérèglement climatique, la pollution de l'air, les enjeux liés à la Seine et la gouvernance territoriale.

La seconde phase d'élaboration, qui a commencé il y a un an, a permis de construire les actions susceptibles de répondre à ces enjeux prioritaires en mobilisant à nouveau un très grand nombre d'acteurs : services de la Ville, institutions extérieures à la Ville, opérateurs de réseaux, entreprises, chercheurs, associations, etc. Des ateliers ont été organisés sur des sujets très divers. Par ailleurs, des études complémentaires ont été conduites avec des prestataires extérieurs ou des universitaires, là aussi sur de très nombreux sujets. Ce travail a permis de dégager des initiatives stratégiques pour répondre à la vision d'une ville qui veut associer ses habitants, moderniser et adapter ses infrastructures et qui doit mobiliser aussi les collectivités environnantes pour transformer aussi un certain nombre de défis en opportunités nouvelles.

35 premières actions nous sont aujourd'hui proposées autour des thèmes de la ville inclusive et solidaire, de la ville construite et aménagée pour s'adapter aux défis du XXI^e siècle, et d'une ville en transition. Il me semble que cette démarche qui commence est absolument essentielle pour la construction de l'avenir et pour fédérer l'ensemble de notre réflexion et de nos actions.

Je prendrai très brièvement quelques exemples des actions qui nous sont proposées. Je pense, par exemple, à la mobilisation du réseau de citoyens solidaires pour renforcer la résilience face aux chocs. Cela ne correspond pas à notre culture, à la culture française de l'urgence, et, pourtant, nous savons que nous avons besoin de progresser sur ce point. Il s'agit donc de créer un réseau de citoyens solidaires pour renforcer les moyens d'intervention des autorités en cas de crise majeure, ce qui est une dimension très importante pour l'avenir.

Je citerai aussi, comme action, l'action 17 qui propose une réflexion et la mise en œuvre d'équipements publics qui soient flexibles et modulaires, capables d'accueillir des usages qui soient multiples, dans une ville dense qui doit affronter des enjeux écologiques, qui doit faire face à des évolutions sociales. Mieux allouer les surfaces occupées est absolument nécessaire, et, donc, il faut prévoir des critères multi-usages de la réversibilité de la modularité. Nous pouvons nous réjouir que cette méthode, déjà mise en œuvre dans le futur éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul ou dans la Z.A.C. "Bédier" porte d'Ivry, puisse se généraliser.

Enfin, je citerai une troisième action stratégique, qui consiste à définir un pacte de coopération territoriale avec les municipalités périurbaines et rurales autour d'intérêts communs et d'actions partenariales. Là aussi, nous avons besoin de travailler avec nos voisins et avec des communes plus éloignées de Paris sur le thème de la préparation de l'avenir et de la résilience, car c'est un enjeu évidemment important, mais aussi un long processus qui doit permettre à la Ville de Paris de mobiliser toutes ses énergies pour faire de la résilience une véritable culture commune dans les comportements et la faire rentrer aussi dans les textes réglementaires et dans les actions publiques que nous lançons. Il s'agit de faire évoluer notre manière de penser face aux nouveaux risques.

Je veux donc, au nom du groupe Socialiste, saluer la démarche engagée et présentée aujourd'hui, qui permet d'aborder les enjeux prioritaires de l'urbain dans une logique stratégique - capacité à anticiper, à réparer, à affronter des situations de crise, parfois malheureusement des catastrophes. C'est une obligation. C'est notre devoir aujourd'hui pour les générations qui viennent et même pour les années qui viennent.

Le fait d'appartenir au réseau des 100 Villes résilientes est aussi important car nous savons comment le travail en réseau et dans une logique d'alliance est aujourd'hui indispensable. En conséquence, nous voterons bien entendu la stratégie de résilience qui nous est proposée aujourd'hui et les projets de délibération qui y sont rattachés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président et tout nouveau sénateur de Paris. Je réitère mes félicitations.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Devant l'ampleur des défis environnementaux, sociaux, démocratiques qui nous font face, s'engager dans une démarche de résilience constitue une excellente nouvelle.

En effet, nous ne pouvons plus constater jour après jour les conséquences dramatiques du dérèglement climatique, l'accroissement quasi-constant des inégalités sociales, ici et ailleurs, assister à la montée des partis xénophobes et à tendance fascisante sans réagir.

La résilience porte dans sa démarche cette volonté de promouvoir une approche systémique et non plus en silo, et en cela, elle marque un pas en avant. Avoir confié la mission d'élaboration de cette stratégie à un responsable dont l'engagement et les convictions en la matière sont unanimement reconnues ne peut que nous satisfaire.

Comme vous le dites dans votre document, il y a interaction entre les différents domaines. Nous avons eu plaisir à lire ce que nous disons depuis des années, à savoir qu'il y a un lien indissociable entre inégalités sociales et inégalités environnementales. Vous prenez comme illustration le périphérique. Vous soulignez qu'il est responsable de plus du tiers des émissions d'oxyde d'azote et de particules fines. Vous auriez pu ajouter que malheureusement les personnes qui habitent au plus près de cette verrue urbaine sont parmi les moins riches. Vous auriez ainsi mis en avant la nécessité, pour ne pas dire l'urgence, à repenser cet axe dans une optique de simple boulevard urbain, comme nous le réclamons depuis fort longtemps. Au-delà du constat, c'est l'action qui permettra d'accroître la résilience réelle du territoire parisien.

Je veux poursuivre avec le périphérique tant il illustre certains problèmes. Vous affirmez qu'il est une véritable frontière physique et symbolique entre la Capitale et le reste de la Métropole. Je suis tout à fait d'accord avec ce constat. Mais faisons en sorte que cette frontière symbolique ne perdure pas lorsque le périphérique sera transformé en boulevard urbain. Dans ce domaine, vous savez à quel point nous pensons qu'une approche interterritoriale est fondamentale.

Les inégalités sociales et environnementales sont encore plus fortes entre Paris et son "hinterland" qu'au sein même de notre ville. Comment croire que Paris pourrait devenir résiliente sans que tout le territoire qui l'entoure le devienne également ? Or dans ce domaine, il faut avoir le courage de dire que le développement de Paris depuis des années s'est effectué en partie au détriment de son entourage. Constater qu'en 15 ans 100.000 personnes

supplémentaires viennent travailler à Paris chaque matin suffit à démontrer que cette vision de l'organisation spatiale et économique n'est pas viable.

C'est à une inversion de tendance que nous vous invitons, à considérer que ce qui est bon pour la banlieue est bon pour Paris et non plus penser l'inverse. La théorie du ruissellement, chère au Gouvernement, n'a jamais été démontrée dans les faits et seuls quelques libéraux l'avancent pour justifier l'enrichissement supplémentaire des plus riches.

Pour notre part, nous sommes convaincus que les Parisiennes et les Parisiens vivraient mieux si les habitants des banlieues vivaient mieux, elles et eux aussi. C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville s'engage résolument dans la stratégie de rééquilibrage territorial, jalon fondamental de la construction de la résilience parisienne et métropolitaine.

Avoir un taux d'emploi parisien trois fois supérieur à la moyenne régionale en dit long sur l'importance d'inverser cette tendance. Cela implique d'aller beaucoup plus loin et plus vite dans la transformation de bureaux en logements, d'avoir une Métropole du Grand Paris capable d'investir massivement dans le rééquilibrage territorial, de trouver des partenariats avec l'ensemble des acteurs pour engager cette démarche de résilience au bon niveau d'efficacité.

Marie ATALLAH poursuivra mon intervention en insistant sur la dimension sociale, puis Jérôme GLEIZES conclura sur les aspects de gouvernance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Yves CONTASSOT, et je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - En deux minutes, on n'a pas le temps de dire beaucoup de choses ; j'essaierai au moins de donner une idée qui me semble essentielle.

Oui, face au dérèglement climatique, nos politiques publiques ne peuvent pas se cantonner à chercher à atténuer les effets de notre mode de développement. Il faut donc assumer des stratégies d'adaptation beaucoup plus fortes. Comment faire en sorte pour vivre correctement dans nos villes, demain, malgré le réchauffement climatique ?

Face à cet état d'urgence climatique, il nous faut totalement repenser nos modes de développement. Penser une stratégie d'une ville résiliente, c'est bien lier la question sociale et écologique, et assumer une approche systémique. Et une approche systémique pour Paris, c'est forcément une stratégie qui intègre la nécessité de repenser l'aménagement du territoire francilien de l'ensemble de la Métropole. On ne pourra pas faire une stratégie de résilience sur la Capitale indépendamment de l'aménagement du territoire plus global.

Je vous pose quelques réflexions. Attention à ce que ce terme d'une "ville résilience" ne soit pas dénaturé comme un paravent qui finalement nous donnerait bonne conscience pour ne pas s'attaquer au cœur des problèmes.

Je vous donne, deux exemples. Vous êtes d'accord avec moi sur le fait que si la Ville doit continuer à développer la végétalisation au maximum du bâti, pour autant cela ne saurait se substituer au fait de réduire les espaces verts dans la Capitale. Voilà ce qui serait une politique paravent. On ne peut pas penser une métropole résiliente et en même temps accepter des projets complètement aberrants comme "EuropaCity". On ne peut pas non plus se dire que l'on s'engage dans une stratégie de résilience et se dire très fier de faire les Jeux Olympiques. Ces Jeux Olympiques, par exemple, même s'ils ont anticipé et essayé de réduire l'empreinte carbone par rapport aux autres Jeux Olympiques, de fait ils vont provoquer une empreinte carbone bien supérieure à l'absence de leur organisation.

Je vous le dis : attention à ce que l'on ne soit pas simplement dans un enrichissement du discours et que l'on ne prenne pas le cœur de la mesure des choses. L'essentiel est néanmoins de repenser l'aménagement du territoire pour réduire les distances domicile/travail, réduire les spécialisations de zones, lutter contre la spéculation immobilière qui de fait aggrave ces spécialisations de zones, les relégations de populations et qui a un impact en retour sur, finalement, la production en termes de pollution que génère ce type de mode de développement.

Penser une ville résiliente nécessite forcément de repenser l'ensemble de l'aménagement du territoire et j'ai déjà dépassé mon temps de parole.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e, pour le groupe LR.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous ne pouvions accueillir qu'avec bienveillance votre démarche en faveur de la résilience de notre cité. En effet, la capacité de Paris et des Parisiens à encaisser, à résister aux coups et aux effets de ce qui nous menace le plus relève de l'intérêt le plus élevé de nos concitoyens et doit ainsi nous réunir dans une sorte d'union sacrée pour parer au pire.

La gestion et la prévention des risques n'est pas chose nouvelle. Elle est formalisée dans les entreprises depuis une bonne dizaine d'années et il est nécessaire de s'y mettre. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance de votre analyse des périls et de la manière dont vous envisagez d'y faire face.

Le premier bémol concerne le recensement des enjeux. Nous vous rejoignons globalement sur les cinq premiers. En revanche, la présentation de la gouvernance comme un enjeu rangé parmi les autres menaces soulève un problème de méthode assez surprenant pour un travail qui est censé avoir réuni des dizaines de spécialistes. La gouvernance est un vrai sujet, en ce sens qu'elle doit déterminer à quel niveau il convient d'anticiper les différentes menaces. Mais ce n'est pas une fin en soi. Le terme "enjeu", trop flou, a certainement semé la confusion dans l'esprit des rédacteurs ; "menaces" ou "périls" auraient gagné à lui être préféré.

Ce n'est pas anecdotique, car il faut nommer ce que l'on combat.

Cette sixième menace, que vous n'avez pas identifiée, c'est celle de l'économie - le nerf de la guerre - à l'heure où les villes-monde se battent pour garder leur attractivité, leurs sièges sociaux, leurs rentrées financières. Le sujet n'est pas abordé. Une fois encore, la méthode fait défaut.

Vous ne hiérarchisez pas les actions préconisées, ce qui rend toute stratégie illisible et in fine inefficace. Il faut bien avouer que vos propositions ne sont pas au niveau des menaces que vous avez identifiées. Pour s'en tenir aux seuls risques terroristes, les solutions que vous préconisez sont confondantes, pardonnez-moi de le dire, d'angélisme et se limitent aux risques de délitement de la cohésion sociale, aux tensions interculturelles et interreligieuses.

Ce n'est pas uniquement avec des bons sentiments que l'on va gagner la guerre contre le totalitarisme islamiste. Nous devons prendre exemple sur les pays les plus expérimentés en la matière. Nous devons investir pour équiper Paris, pour rendre les interventions des forces de l'ordre plus rapides, plus précises, plus efficaces. Votre refus d'étendre largement le réseau de caméras de rue à la surveillance des sites sensibles est à cet égard regrettable.

Une autre de vos préconisations en dit long sur votre vision limitée aux frontières du périphérique. C'est le projet que vous nourrissez pour ce dernier. Vous avez oublié les maires d'arrondissement et vos collègues de banlieue lors du fâcheux épisode de la fermeture des voies sur berges. Comptez-vous récidiver de la même manière avec la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain ? Les habitants du 17e arrondissement vivent dans la douleur les restrictions de voirie liées aux différents travaux. Aussi la perspective que la principale artère parisienne soit réduite en capacité nous inquiète au plus haut point.

Vous vous revendiquez de l'urbanisme de Haussmann mais c'est bien son héritage que vous ciblez quand vous autorisez des opérations de vandalisme, il faut le dire, parfois, du patrimoine architectural dans Paris, notamment sur des bâtiments haussmanniens.

Pour conclure, au lieu d'être un document visionnaire, votre stratégie de résilience reste un fourre-tout, nous le regrettons, dans lequel vous essayez de mettre en cohérence des mesures - des mesurette diront certains - qui vous tiennent lieu de politique. Dénué de toute méthodologie de mise en œuvre et d'évaluation, comme le rappellera Jean-Didier BERTHAULT, cet exercice semble se limiter à de la pure communication.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour faire suite à l'intervention de ma collègue Maud GATEL, je voudrais insister sur certains des aspects particuliers de la stratégie de la Ville en matière de résilience.

Le premier aspect est celui portant sur le fleuve et ses caprices. On le sait depuis longtemps, mais les événements de l'an dernier nous l'ont rappelé : la crue de la Seine est le risque naturel auquel Paris et la Métropole sont le plus exposés.

En réponse, l'action 32 développée dans la stratégie n'est donc pas à la hauteur du risque. Notre collègue Yves POZZO di BORGIO avait eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises lors de la crue exceptionnelle de la Seine : le plan Orsec de la zone de défense de Paris et le plan Neptune du Ministère de la Défense visent davantage l'organisation des secours, dont nous avons eu une démonstration avec l'opération "Sequana" en mars 2016, mais la Métropole n'est toujours pas dotée d'un dispositif de protection convaincant en amont, permettant de limiter la montée des eaux.

L'OCDE pointe d'ailleurs un manque de prise de conscience du risque et un déficit de gouvernance à l'échelle régionale, car nous ne sommes pas capables de prévenir le risque de crue et à peine d'en limiter les effets.

Depuis 2001, l'ensemble des pouvoirs publics, aussi bien la Ville de Paris que la Région, les communes et l'Etat se sont refusé à faire avancer le projet des barrages-réservoirs de "La Bassée". Paris devrait pouvoir remettre cette question au centre de ses priorités car l'impact économique d'une crue centennale, c'est-à-dire à peu près 100 milliards, serait très difficile à absorber.

Par d'avantage de prévisions, de simulations et d'anticipation, donc de réelles actions de prévention, le plan stratégique pourrait être efficient. La question du management du risque et de l'urgence doit être également posée, et je regrette ici que le rôle de la B.S.P.P. ou de la Protection civile soit à peine évoqué.

Sur un autre aspect, nous aurions aimé que des mesures plus concrètes soient proposées sur la cyber-résilience. C'est un axe stratégique qui est à travailler, notamment avec des grandes institutions, des entreprises, des banques ou des assurances, car il y a un véritable défi à relever pour répondre à un des nouveaux enjeux du XXIe siècle.

Le second aspect que je souhaite aborder est celui de la Métropole qui est aussi concernée que Paris par la crue de la Seine mais aussi par les réseaux de distribution d'énergie, par l'aménagement économique et social, par les questions de climat ou d'énergie.

Madame la Maire, dans le plan, vous nous indiquez que l'élaboration d'une vision et de solutions communes de résilience entre les différentes échelles de territoire est indispensable et nous y souscrivons. Après le sommet mondial pour les villes inclusives et la signature du Pacte métropolitain d'innovations en janvier dernier, pouvez-vous nous informer de la façon dont vous travaillez avec la Métropole du Grand Paris sur les enjeux prioritaires que vous avez identifiés ?

De même, et Maud GATEL l'a souligné, le plan stratégique comprend un long développement sur le boulevard périphérique qui structure aujourd'hui les échanges de Paris avec la Métropole et qui constitue un axe indispensable de l'évacuation routière de la ville de Paris en cas d'urgence. Vous prenez des options sur sa transformation. Avez-vous auparavant concerté la Métropole ? Quid de la M.I.E. demandée par le groupe des Radicaux et qui devrait débiter sur le sujet à la fin de l'année ?

Madame la Maire, comment revendiquer mener une gouvernance de résilience quand, depuis le début de votre mandat, vous vous employez à prendre encore des décisions stratégiques seule, sans prendre en compte les territoires voisins - je pense bien sûr aux voies sur berges - voire sans respecter des instances de consultation ? Et ainsi vous êtes passée outre l'avis négatif de la déclaration d'utilité publique des berges de Seine.

Sur la coopération avec les territoires enfin, je rappelle que les arrondissements sont toujours aussi peu associés ni aux décisions ni à la gestion effective des politiques publiques, la Ville de Paris restant particulièrement centralisatrice en la matière.

Alors, si ces annonces d'une plus grande concertation avec le territoire étaient l'aiguillon d'une nouvelle approche pour la seconde partie de votre mandat, nous ne pourrions que saluer cette évolution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

"Les vents me sont moins qu'à vous redoutables. Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici, contre leurs coups épouvantables, résisté sans courber le dos mais attendons la fin." A chacun sa tentative de définition de la résilience et j'ai trouvé que ces paroles du roseau au chêne empruntées à La Fontaine pouvaient en être une belle illustration.

En effet, la résilience n'est pas un anglicisme quelconque pour désigner une capacité à résister, mais bien une capacité à s'adapter aux événements afin de limiter leurs effets et de retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible après des expériences extrêmes voire traumatisantes.

Pendant longtemps, nous avons pu croire que construire des remparts toujours plus solides, comme des barrières infranchissables, était le moyen le plus efficace de nous protéger. Mais les épreuves récentes, comme l'histoire de notre ville, nous invite aujourd'hui à repenser notre modèle de développement. Il n'existe aucune protection absolue contre les dangers du monde, ceux que l'on connaît, ceux que l'on imagine ou pire ceux qui nous sont encore complètement inconnus.

Les attentats de 2015, la crue de 2016, la canicule de juin 2017 ou encore l'arrivée des réfugiés sont autant d'événements récents qui ont amené notre ville à redécouvrir le sens et la terrible actualité de notre devise parisienne. S'il ne s'agit pas ici de prôner une simple décroissance, force est de reconnaître qu'il existe des sujets propres aux zones urbaines denses comme celles de notre Métropole.

Le diagnostic posé dans cette étude nous oblige à imaginer des solutions à mettre en place dès aujourd'hui pour préserver l'avenir, celui de nos enfants, petits-enfants, qui sont aujourd'hui dans nos cours d'école et qui selon le climatologue Jean JOUZEL, vous l'avez rappelé tout à l'heure, Madame la Maire, connaîtront des étés à 50 degrés.

A ce sujet, je salue les réflexions lancées pour aménager nos établissements scolaires, pour faire diminuer le risque d'exposition de nos enfants aux températures extrêmes et faire de nos cours d'écoles non plus des îlots de chaleur mais de fraîcheur : surfaces végétalisées, toitures cultivées, arbres plus nombreux, amélioration des performances énergétiques, les solutions sont en cours de mise en œuvre.

Dans tous nos projets d'aménagement, nous devons penser désormais la ville autrement. Avoir ces objectifs en tête, c'est ce à quoi nous nous engageons, notamment dans la future Z.A.C. "Bercy-Charenton" par exemple. Ce, afin que ce nouveau quartier situé en bord de Seine soit imaginé en prenant en compte toutes les dimensions de la ville résiliente que nous définissons aujourd'hui.

Mais cette nouvelle approche globale ne peut se limiter au territoire de notre commune. Beaucoup de mes collègues l'ont rappelé, car beaucoup des risques que nous connaissons aujourd'hui doivent se gérer à une échelle bien plus large. Et je rassure mes collègues, les réflexions sont lancées en tout cas à l'échelle de la Métropole et je me félicite ainsi du pacte signé entre la métropole du Grand Paris et l'Etat l'an dernier, permettant de financer différents projets à l'échelle du territoire du Grand Paris, notamment sur les questions de la mobilité durable et de transformation de nos autoroutes urbaines.

Mais avec les élus métropolitains, il nous faut envisager aussi désormais ensemble la gestion de l'eau, des déchets, des énergies, comme la gestion du risque inondation.

Cette gestion collective ne se limite pas à gérer les conséquences du risque, mais bien à le limiter en amont et en particulier en contribuant au rééquilibrage à l'échelle du Grand Paris et en particulier en réduisant les inégalités.

Si les risques sont globaux, les solutions peuvent être locales.

Il s'agit aujourd'hui de notre responsabilité que de faire face à notre vulnérabilité dans beaucoup de domaines et d'imaginer ensemble, avec toutes les énergies de notre territoire, mais aussi en lien avec toutes les métropoles mondiales, les moyens de nous adapter pour survivre comme un réflexe darwinien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Cette stratégie de résilience nous intéresse tout particulièrement par son approche globale et multidimensionnelle. Intégrer l'enjeu des inégalités et de cohésion sociale est un choix politique qui nous convient parfaitement en tant qu'écologistes engagés à vos côtés, Madame la Maire, pour mener le combat contre toutes les formes d'inégalités dans notre ville et renforcer sa cohésion sociale, beaucoup de positif et d'innovation dans cette stratégie en ce qui concerne l'enjeu des inégalités sociales.

En revanche, nous nous permettons Madame la Maire, un regret s'agissant du constat pour aborder les fragilités et vulnérabilités du tissu social, face aux 6 défis fixés par la stratégie.

Nous pensons en effet qu'il nous faut saisir l'opportunité de cette stratégie pour reconnaître et rendre plus visibles les nouvelles formes de fragilité sociale ou socioculturelle, qui peuvent générer des phénomènes d'exclusion dans le territoire urbain.

Et pour ne donner que quelques exemples, je citerai l'illettrisme et l'analphabétisme, l'isolement ou le repli sur soi, l'émergence de nouvelles zones de non-droit comme les bidonvilles ou les campements, mais aussi l'émergence de nouveaux mouvements socioculturels dans la ville.

A ce titre je suis convaincue, Madame la Maire, que les préconisations de la M.I.E. sur les pratiques interculturelles "Paris, ville interculturelle", que j'ai eu la chance de présider, ont vocation à s'intégrer dans le cadre de cette stratégie de résilience. Et pour revenir sur un point positif et porteur d'innovation dans cette stratégie, je tiens à souligner l'expérience de politique d'accueil des migrants par notre collectivité en s'appuyant sur une large mobilisation des Parisiens pour assurer un accueil et un accompagnement adaptés et innovants.

C'est une nouvelle occasion pour notre groupe Ecologiste de Paris de réaffirmer son engagement en faveur d'un accueil digne des migrants et d'inviter l'Etat à nous soutenir dans ce modèle de démarche de progrès en matière de construction d'une ville inclusive et solidaire.

En effet, le phénomène migratoire doit être considéré désormais comme faisant partie de la ville monde du XXI^e siècle et non plus comme un phénomène temporaire.

Je terminerai par un autre regret, Madame la Maire, s'agissant de la volonté affichée de s'appuyer sur les citoyens volontaires, qui ne nous semble pas toujours respectée et mise en pratique.

A ce sujet, je souhaite évoquer le dossier brûlant de l'avenir des bidonvilles de la porte des Poissonniers dans le 18^e arrondissement, le Tribunal administratif de Paris vient d'ordonner l'expulsion des familles qui y vivent, alors qu'un collectif de citoyens solidaires s'est emparé de cette situation indigne, pour porter un projet de hameaux passerelles auto construits par les familles dites "Roms". En matière de projet résilient, difficile de faire mieux.

Pourtant, ce collectif d'habitants n'a été reçu par la direction des finances que pour leur notifier que la Ville ne pouvait pas les accompagner dans ce projet.

De la théorie à la pratique, le groupe Ecologiste de Paris se réjouit du progrès dans la construction de la ville résiliente, mais le chemin reste encore trop long dans certains domaines et notamment ceux qui touchent aux questions liées aux nouvelles formes d'exclusion.

Malgré nos petits regrets, Madame la Maire, nous sommes satisfaits de cette démarche de construction de la ville résiliente, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Marie ATALLAH.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Chers collègues, je souhaite tout d'abord vous faire part de tout mon intérêt à la lecture détaillée de la stratégie de résilience de Paris et de ma satisfaction de pouvoir m'exprimer sur le sujet et prendre quelques instants, je l'espère, un peu de hauteur sur le quotidien de nos travaux, qui ont certes leur importance mais nous permettent rarement de mettre en perspective notre vision globale et transversale de la ville de demain.

Deux raisons essentielles pour souligner toute la pertinence de cette démarche : renforcer le rôle des autorités locales dans la lutte contre le dérèglement climatique, et nous comparer à d'autres villes dans le monde en échangeant sur nos expériences réciproques et en mettant en œuvre les meilleures pratiques.

Sur le premier point, nous l'avons vu depuis la COP 21, l'engagement des Etats ne suffit plus et les instabilités politiques et géopolitiques permanentes auxquelles nous sommes soumis rendent incontournable l'action des autorités locales et des plus grandes mégapoles de notre planète, responsables à elles seules d'une proportion considérable des émissions de gaz à effet de serre.

Sur le second point, et ce qu'il est convenu d'appeler le "benchmarking" international, il préserve aussi d'une démarche politicienne et d'un jugement à l'emporte-pièce. En effet, quand la fondation Rockefeller organise un réseau de 100 villes résilientes, il est évident qu'elles n'ont pas toutes les mêmes gouvernances et que toute récupération politique de ce sujet, dans un sens ou dans un autre serait inopportune.

Je le précise, car c'est malheureusement trop souvent le cas de ce qui guide votre action et votre communication, Madame la Maire, et je suis convaincu que cela ne serait pas la bonne façon d'avancer sur le sujet.

Mes chers collègues, vous le savez, certains s'interrogent souvent sur le bien-fondé de telles démarches ou de grandes conventions internationales comme les COP, qui aboutissent à des engagements et des intentions.

C'est l'occasion de dire à tous ceux-là que les chercheurs ont démontré que si des évolutions récentes ont pu aller dans le bon sens, c'est parce qu'il est important de montrer le chemin que les autres veulent suivre afin de ne pas rester en retrait.

Monde globalisé, réseaux sociaux, lanceurs d'alerte sont autant de moyens de pression sur les décideurs publics pour intégrer l'urgence de la situation et la nécessité d'agir. Et même si tout est loin d'être parfait, c'est bien cette dynamique qu'il est important de poursuivre, chaque ville étant un élément de ce moteur dans la stratégie qu'elle décide de mettre en place, personne ne possédant la vérité absolue ou n'imposant ses certitudes.

Alors, ville résiliente ou ville durable ? Ce n'est pas l'objet ici de débattre de ces deux notions, mais pour bien comprendre de ce dont nous parlons aujourd'hui, la durabilité est présentée comme un idéal urbain à atteindre et la résilience comme un outil, un moyen de concrétiser cet idéal, la capacité de persister et de s'adapter. Il est donc logique de développer dans une stratégie de résilience des enjeux prioritaires, 6 dans le document présenté aujourd'hui, accompagnés d'un plan de 35 actions.

Par manque de temps je ne pourrai pas toutes les évoquer, mais je voudrais m'arrêter sur celles liées à l'eau et à la Seine. Les chiffres indiqués dans ce document démontrent la pertinence de faire de ce sujet un des 6 enjeux prioritaires de la Ville.

La crue exceptionnelle de 2016 et l'exercice "Sequana" ont mis en évidence ces fragilités quant aux risques d'étiage de la Seine, ainsi que la raréfaction de la ressource en eau.

J'en profite pour saluer le projet de délibération DPE 35 annexé à ce débat, actant pour la première fois une démarche commune pour améliorer la sécurité du service public de l'eau, et préparer de manière concertée aux conséquences du dérèglement climatique entre Paris, le syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers et celui de Versailles et Saint-Cloud, et même le S.E.D.I.F., c'est pour dire si l'heure est grave pour que Paris accepte enfin de parler au S.E.D.I.F. et d'envisager des stratégies communes.

Depuis le temps que je défends dans cet hémicycle un peu plus d'intelligence collective dans ce secteur, tout arrive.

Ce sujet dépasse la seule gouvernance parisienne. Elle est un enjeu pour notre métropole dans sa compétence "Gemapi" dès le 1er janvier prochain, et mobilisera tous les acteurs institutionnels de ce secteur.

D'ailleurs, l'action 32 de votre stratégie n'est pas une action parisienne stricto sensu mais bien un soutien au programme d'adaptation aux changements climatiques du comité de bassin Seine Normandie.

Le focus sur la Seine vecteur de résilience est intéressant, mais souligne à nouveau les enjeux sans apporter plus de détails, c'est regrettable compte tenu de la place qu'il a été décidé de donner au fleuve dans cette stratégie.

La baignade en Seine est évoquée dans le cadre de la préparation des J.O., mais sur un sujet aussi vaste, il faudra aller vite pour savoir où nous allons, définir les zones concertées, ce que nous souhaitons pour les épreuves olympiques et comment nous envisageons la pérennité de ces zones.

La mise en œuvre de ce projet nécessite du temps et des investissements encore incertains dans leur volume, c'est le chantier prioritaire de l'année 2018.

Par cet enjeu nous travaillerons aussi sur l'objectif de qualité de la Seine, puisque cela nécessitera des bassins de stockage des eaux de pluie et une performance plus grande du traitement des eaux usées pour atteindre les objectifs sanitaires.

Dans le même esprit, je souhaite mettre en exergue deux actions pour aider à mieux gérer les eaux de pluie et déclinées par les actions 15 et 18, afin d'améliorer la perméabilité des sols et pouvoir réemployer les eaux de pluie. Ces actions sont absolument essentielles pour réduire drastiquement l'arrivée des eaux en grande quantité par temps d'orage dans les stations d'épuration, afin de conserver un traitement optimal.

Je voudrais d'ailleurs souligner ici, à titre d'exemple, concrètement et pour lequel nous avons toujours été vigilants, et j'y associe mes collègues du 15e arrondissement, concernant le réservoir de Grenelle. En soulignant notre volonté de conserver un réseau d'eau non potable contre les projets de densification évoqués un moment par la Ville, nous resterons très attentifs à ce que la réversibilité soit réelle. C'est un engagement pris ici, à plusieurs reprises, et qui ne peut désormais qu'être au cœur d'une telle stratégie de résilience. Je dis cela compte tenu du parcours hasardeux du projet qui fait aujourd'hui l'objet du réservoir de Grenelle.

Je voudrais tout de même m'interroger sur le suivi de cette stratégie globale, de ces 35 actions et sur l'évaluation des résultats qui seront obtenus. Rien n'est indiqué et c'est, à mon avis, la plus grande faiblesse de ce document dont je ne conteste pas l'utilité par ailleurs. Mais nous sommes face à une urgence qui nécessite une stratégie de mise en œuvre et des outils d'évaluation afin de passer du constat à l'action concrète.

Avant de conclure, il me paraît important de vous demander également des précisions sur votre vision du lien entre résilience et développement économique. C'est tout l'enjeu du débat récent entre développement durable et résilience, certains, dont je ne suis pas, mettant en cause la volonté de concilier croissance économique et protection de l'environnement. Pour une métropole comme Paris, la mise en œuvre de cette vision dans votre stratégie de résilience serait alors un handicap et conduirait à de nouvelles mesures autoritaires non concertées, comme nous l'avons vu récemment.

L'enjeu est bien de pouvoir combiner les deux, là où le développement durable vise à compenser, la résilience vise d'abord la prévention et l'adaptation.

Sous réserve de la prise en compte de ces considérations dans le suivi de l'application de la stratégie de résilience, je voterai en faveur du projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui. Nous l'avons encore vu cet été, les phénomènes climatiques d'une ampleur encore jamais connue se multiplient. L'heure n'est donc plus au constat mais à l'action rapide, et je resterai vigilant aux demandes de suivi et d'évaluation formulées précédemment.

J'espère trouver toutes les réponses de l'Exécutif, toutes les raisons d'accompagner cette stratégie qui ne peut pas être un prétexte à la prise de décisions punitives, isolées et inefficaces dans leur application car nous n'avons plus le temps d'attendre pour agir contre le changement climatique. Puisqu'il s'agit de notre responsabilité collective, n'opposez pas sur ce sujet les uns contre les autres, mais œuvrez au rassemblement le plus large possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je suis souvent intervenu sur la question de la résilience depuis 2014, donc je suis très content de la venue de ce projet de délibération.

Je souhaite, dans mon intervention, donner des pistes de travail qu'il me semble important d'explorer afin d'enrichir les préconisations déjà très riches de ce document. Mais d'abord une petite remarque liminaire. Une politique de résilience est toujours une politique complexe, et des détails comptent et montrent tout le chemin qui reste à parcourir.

La communication qui nous est soumise est un document peu résilient : 24 "mégas" à cause des photos en haute définition. Imaginez si tous les conseillers de Paris avaient téléchargé le fichier, quelle quantité d'électricité aurait été nécessaire ? A titre d'information, Internet consomme aujourd'hui 2 % de l'électricité mondiale.

Cette digression étant faite, le temps étant compté, deux pistes importantes de préconisations, tout d'abord liées à la question urbaine et à la question des espaces verts.

Tout d'abord, la végétalisation et la perméabilisation des sols sont des leviers fondamentaux pour améliorer la résilience d'une ville, mais trop peu prises en compte. Rappelons encore une fois que la superficie d'espaces verts par habitant est de 36 mètres carrés à Amsterdam, 45 mètres carrés à Londres, mais qu'elle n'est que de 5,8 mètres carrés à Paris. Ce déficit d'espaces verts amplifie les risques qui menacent Paris et diminue son potentiel de résilience. Les trames vertes comme les trames bleues sont des îlots de fraîcheur qui permettent une lutte contre la hausse de la température dans les villes. Elles permettent également d'améliorer la qualité de l'air, de renforcer la biodiversité.

Or aujourd'hui, la politique urbaine entraîne la disparition des friches, le remplissage des dents creuses. Il me semble important qu'une impulsion forte soit donnée pour garder et augmenter la surface des espaces verts de pleine terre. Il faut lutter certes contre les îlots de chaleur, mais surtout préserver tous les îlots de fraîcheur qui existent dans notre ville.

Le deuxième point concerne la gestion de la politique de résilience, qui me semble le plus important. Elle nécessite une approche intégrée de l'espace public. Par exemple, plusieurs grandes directions interviennent sur la voirie : la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, la Direction des Espaces Verts, la Direction de la Voirie. Elles sont interdépendantes mais travaillent trop souvent de façon sectorielle. Or la gestion des risques et défis environnementaux appelle une réponse intégrée dans une approche des systèmes complexes qui prend en compte les interactions des acteurs.

Il faut ainsi que tous les plans que nous votons, le P.L.U., le Plan de déplacement, le Plan déchets, le Plan climat, soient liés entre eux. Et je suis d'accord avec une des remarques qu'a faite Maud GATEL à propos de la question de la ceinture vivrière autour de Paris, notamment le projet "Europacity" où la situation de Paris n'est pas déconnectée de ce qui se passe dans la grande banlieue.

Aussi, pour les choix de matériaux de revêtement, l'aspect environnemental, l'accessibilité, la lutte contre les îlots de chaleur, le recyclage du matériau doit être pris en compte. De même pour la gestion de l'eau et sa qualité, raréfaction de la ressource, eau fluviale, crues, infiltration dans les réseaux, fuites d'eau, etc., et aussi bien sûr la question des usages.

En conclusion, nous souhaitons féliciter la Ville de Paris de s'être engagée dans le programme "100 villes résilientes", financé par la fondation Rockefeller. C'est une première pour Paris mais pas pour les écologistes qui parlent de résilience du territoire urbain depuis un grand nombre d'années. Au-delà de cette communication, nous souhaitons que ce texte soit accompagné non pas d'une campagne de presse "story telling", mais d'un véritable plan d'action permettant aux différents services de la Ville de travailler concrètement ensemble, sur des indicateurs de résilience quantifiés et mesurables, et un calendrier précis, ce qu'il n'y a pas encore dans ce projet de délibération.

La vision doit être partagée afin que les actions soient communes. C'est donc bien d'un pilotage et d'une coordination dont ce plan a besoin plutôt que d'une liste de 35 actions qui sinon risquent de rester lettre morte.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Dernière oratrice, la parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour le groupe LR.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons la chance de débattre aujourd'hui de la résilience quand d'autres individus, chaque jour plus nombreux, n'ont pas d'autre choix, eux, que d'en faire preuve, confrontés à une grande variété d'événements particulièrement traumatisants. Je concentrerai mon propos sur deux thèmes majeurs, le dérèglement climatique et la qualité de l'air.

Cet été, ce ne sont pas moins de sept ouragans et six tempêtes qui ont frappé l'Atlantique-Nord. Cet état de fait nous place devant deux constats. Le premier, une évidence, est que le réchauffement climatique, en plus d'être une réalité, engendrera des phénomènes toujours plus puissants et meurtriers tels que ceux que l'on déplore aujourd'hui.

Je souhaite ici avoir une pensée particulière pour nos compatriotes des Antilles, si durement touchés par Irma, José et Maria, mais aussi pour les Mexicains, victimes d'un effroyable séisme. Paris n'affrontera pas de cyclone mais probablement une crue redoutable et des canicules de plus en plus longues. Songez que celle du mois de juin dernier a fait 580 morts à Paris dans une indifférence quasi totale.

Le second constat est que la conséquence directe de ces catastrophes sera l'explosion du nombre de réfugiés climatiques, qui commencent déjà à affluer des quatre coins de la planète. L'O.N.U. évoque le chiffre de 250 millions de personnes. Des millions sont déjà en exode.

Cela nous amène, Madame la Maire, mes chers collègues, à cette stratégie de résilience de la Ville de Paris que vous souhaitez développer. Naturellement je partage le constat que tous les niveaux de décision politiques doivent être mobilisés pour faire face au dérèglement climatique et à ses conséquences. Certaines des propositions formulées dans la stratégie pourraient être intéressantes. Proposer, par exemple, de transformer les cours d'école en oasis îlot de fraîcheur en cas de canicule est une piste à explorer. Mais comment être assuré de la mise en œuvre d'une telle proposition lorsque l'on sait, alors que vous aviez annoncé que toutes les écoles parisiennes feraient l'objet d'une rénovation thermique d'ici la fin de votre mandat, Madame la Maire, que seule la moitié seront vraiment concernées. Et je ne parle même pas des obstacles à la mise en œuvre, la réglementation posant déjà beaucoup de difficultés à la végétalisation des cours d'école.

Lorsque j'observe la situation parisienne, je m'inquiète également de la pollution de l'air. L'hiver dernier, nous avons subi des épisodes successifs de pollution et, en décembre 2016, le plus grave pic de pollution depuis 10 ans.

Cela fait désormais 15 ans que vous nous dites agir contre la pollution, mais force est de constater que la stratégie employée n'est pas la bonne.

Je pense également à ces chiffres alarmants de la pollution dans le métro, communiqués la semaine dernière, une concentration en particules fines jusqu'à 10 fois plus élevée qu'à l'extérieur.

Nous avons enfin évoqué, au sein de cette Assemblée, la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les enfants dans nos écoles sont-ils, par exemple, suffisamment protégés ? Là encore, le Grenelle prévoyait que tous les établissements scolaires soient audités pour savoir à quels polluants sont exposés les enfants. Qu'en est-il aujourd'hui ? J'aimerais savoir également où nous en sommes des clauses relatives aux perturbateurs endocriniens dans l'achat de matériels ou la réalisation de travaux. Les conséquences sur la santé sont en effet considérables et affectent le système cardiovasculaire, pulmonaire, respiratoire et cérébral.

Pourtant, il n'y a pas de fatalité. De grandes villes ont su prendre le virage de l'éco-responsabilité. Souvent d'ailleurs, ce sont les métropoles ou les régions qui portent ces stratégies puisque les villes ont en fait assez rarement la taille critique pour affronter les problématiques qui se posent.

Ainsi, on ne réglera pas la question de la pollution de l'air évidemment à l'échelle de Paris intra-muros mais bien au niveau de la Métropole, si ce n'est de la région. Mais voilà, Madame la Maire, vous avez parfois toutes les peines du monde à dépasser les clivages pour mener à bien des combats communs. Vous avez su le faire pour les Jeux olympiques, ne vous arrêtez donc pas en si bon chemin.

Les six axes identifiés pour bâtir la stratégie de résilience semblaient les bons, mais les actions proposées nous laissent, je l'avoue, un peu sur notre faim. Quand elles ne sont pas contradictoires entre elles, les intentions peinent à franchir l'étape de la concrétisation.

Enfin, Paris se dit être à l'avant-garde de l'ère numérique en donnant aux "start-up" les moyens de se développer. Je regrette donc que cette stratégie fasse l'impasse sur l'innovation ; on en parle si peu. Or la résilience est un formidable vecteur en la matière. Nous l'avons vu pendant les vagues d'attentats, les nouvelles technologies de communication réactives permettent d'informer en temps réel la population.

En matière d'atténuation des effets du changement climatique et de la protection des ressources, la Ville doit aussi devenir intelligente. La résilience ne doit donc pas demeurer un vain mot mais doit être accompagnée d'actes et de résultats. Le temps des communications et des stratégies devrait déjà être derrière nous et il est regrettable d'avoir perdu autant de temps en la matière.

Je vous remercie.

Remerciements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais bien sûr donner la parole à Célia BLAUDEL mais je voudrais saluer dans les tribunes Sébastien MAIRE et Noémie FOMPEYRINE qui sont au sein du Secrétariat général de la Ville auprès de Philippe CHOTARD les responsables, hauts responsables notamment de cette stratégie de résilience.

Je voulais vous remercier pour le travail vraiment extrêmement précis, engagé, soutenu, concret que vous avez fait et vous dire que si nous pouvons en débattre aujourd'hui, c'est grandement grâce à vous.

2017 SG 40 - Stratégie de résilience de Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner maintenant la parole à Mme Célia BLAUDEL qui a aussi piloté ce travail au sein de l'Exécutif.

Chère Célia, vous avez la parole.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaitais moi aussi débiter mon intervention par des remerciements. Remerciements à Patrick KLUGMAN et Colombe BROSEL qui portent tous les deux ce projet de délibération avec moi, remerciements à l'ensemble des adjoints - car c'est vraiment un travail collectif - qui ont participé à cette élaboration. Remerciements enfin à la Mission résilience mais aussi à mon cabinet qui n'a pas chômé dans cette dernière ligne droite. Vous avez cité "Le Petit Arthur" ; il y a effectivement quelques jours où je n'ai pas pu participer à l'écriture de cette stratégie.

Je veux vous remercier aussi, chers collègues, parce que je trouve que le débat que nous avons cet après-midi au sein de cette Assemblée est extrêmement intéressant. Nous sommes rentrés dans de nombreux concepts et sujets et je ne m'attendais pas à ce que le débat soit aussi riche. Je vais m'efforcer de répondre, dans l'absolu, à presque tout ce que vous avez soulevé - j'espère ne pas oublier trop de sujets -, pour me concentrer d'abord sur la définition de la résilience que nombre d'entre vous ont soulevé, pour ensuite rentrer dans le détail des actions et enfin pour terminer sur la philosophie globale de cette stratégie de la résilience.

La question de la définition, c'est intéressant que vous y soyez pour certaines et certains revenus car elle nous a beaucoup aussi interrogés quand on a démarré le travail autour de la stratégie de résilience. Evidemment, ce concept de la résilience est au cœur, comme l'a dit Nicolas BONNET, de la bataille du langage. Je dirais même plus : n'est-ce pas un effet de mode comme le développement durable il y a quelques années ou d'autres concepts encore ?

C'est pourquoi j'ai démarré tous les ateliers de concertation qu'on a pu faire justement sur ce sujet, en disant que pour dépasser l'effet de mode il fallait donner du contenu, tout de suite, à ce que l'on entendait par ce mot de résilience.

En tout cas, nous avons basé notre travail sur une définition qui s'appuie sur deux piliers. D'abord sur le contenu : on a voulu mettre dans la résilience l'idée à la fois de pouvoir faire face aux crises, aux chocs, de savoir-faire de la gestion de crise mais aussi de transformer la ville dans une notion d'anticipation. C'est pourquoi je suis très étonnée d'avoir entendu dans certaines interventions que cette stratégie n'avait pas de dimension de prévention. Bien au contraire, on est véritablement dans l'anticipation et la transformation. Il s'agit d'y ajouter aussi l'intégration d'une dimension citoyenne dans les politiques publiques. Nous savons faire de belles politiques publiques mais l'idée maintenant est également de favoriser la responsabilité individuelle et la bonne appropriation par les habitants de Paris, et bien au-delà, de ces politiques publiques. Voilà le premier pilier.

Un deuxième pilier consiste en ce principe : qui dit résilience dit adaptation mais on ne doit pas pour autant s'affranchir de chercher les causes des risques ou des chocs. C'est pour cela, pour prendre l'exemple qui m'est très cher de la question climatique, que les politiques d'adaptation au changement climatique ne nous affranchissent pas de développer des politiques d'atténuation, comme nous le faisons avec le Plan Climat, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre avant d'avoir à s'adapter - malheureusement, il le faudra - aux effets du dérèglement climatique.

Voilà ce qui a animé nos travaux sur la mise en œuvre de cette stratégie de résilience. Je ne prétends pas avec ce document apporter des réponses à toutes vos interrogations mais je crois qu'à l'échelle de notre ville, celle qui est vraiment l'échelle de l'action municipale, elle met en œuvre des solutions pratiques qui constituent vraiment des réponses politiques concrètes, notamment en termes de cohésion sociale. En tout état de cause, qui dit politique de résilience dit aussi politique de transition écologique, qui à mon sens n'est pas tout à fait compatible avec un contexte d'hyper-libéralisme. Mais c'est un autre sujet sur lequel je suis sûre que nous aurons l'occasion, à un moment ou à un autre, de revenir.

En ce qui concerne les actions, elles sont effectivement multiples. De ce que j'ai entendu et que je pourrais appeler des critiques, mêmes si elles n'étaient pas très fortes, je crois pourtant que tous les sujets que vous avez soulevés sont bien dans la stratégie. Relisez.

Je voudrais rentrer sur quelques sujets. En effet, beaucoup d'entre vous ont parlé de la question de l'eau et notamment de la crue ; on a tous été frappé par cet épisode de crue. Effectivement, sous les effets du dérèglement climatique, Paris sera sans doute encore soumise à des effets de la crue. Nous voulons vous dire que nous continuons à y travailler. Monsieur AURIACOMBE, vous avez soulevé la question de "La Bassée". Sachez que cela avance et qu'un premier casier pilote va être réalisé sous l'égide de l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs", dont vous êtes administrateur avec moi.

Je tenais à rappeler que cette question de la prévention des crues aujourd'hui prend une nouvelle dimension avec le fait que la compétence de la prévention des inondations est dorénavant de l'ordre de la Métropole du Grand Paris. Il va falloir avoir une discussion importante dans les années qui viennent pour lever cette fameuse taxe "Gemapi" au niveau de la Métropole pour financer cette grande infrastructure, laquelle, pour autant, n'est pas l'alpha et l'oméga des réponses à la crue.

J'en viens à zoomer sur une action importante de la stratégie de résilience, qui est la mise en œuvre, avec le Préfet de bassin, de la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique. On se rend compte en effet aujourd'hui, que pour faire face aux crues, certes il faut encore de grandes infrastructures mais surtout qu'il faut travailler sur la désimperméabilisation des sols, aller vers une nouvelle politique de gestion avec les agriculteurs et travailler de plus en plus avec les communes en amont de Paris. C'est une vision que nous partageons avec le Préfet de bassin et le Président OLLIER de la Métropole. C'est bien sur ces deux pieds que nous devons avancer dans les années qui viennent.

Si partenariat il y a avec la Métropole - Jean-Didier BERTHAULT l'a noté -, nous avons aussi des partenariats au sein de la Métropole. Vous l'avez noté avec ironie mais avec raison, effectivement nous allons avoir une belle convention de partenariat pas seulement avec le S.E.D.I.F. mais aussi avec le S.E.P.G. et le S.M.G.S.E.V.E.S.C. Derrière ces termes barbares se cachent les autorités organisatrices de la Métropole en matière d'eau. Chacun avec ses spécificités en termes de gestion de l'eau, nous allons de plus en plus collaborer pour d'une part être dans l'anticipation, préserver les ressources, préserver les ressources en eau mais aussi être encore meilleurs dans les

gestions de crise. En effet, contrairement à ce que laisseraient entendre certains, la situation actuelle est déjà très intéressante et très organisée. Lors de la dernière crue, Paris a pu secourir un certain nombre de communes du fait des interconnexions sur le territoire de la Métropole. Nous voulons vraiment renforcer ces questions de sécurité.

Petite parenthèse aussi pour dire que je suis très admirative car deux d'entre vous ont réussi à reparler du réservoir de Grenelle dans cette intervention sur la résilience. Pour dire que oui, il y a engagement sur la réversibilité de ce réservoir. Je vous propose donc que nous arrêtons d'en discuter ; Pénélope KOMITÈS approuve.

Sur les sujets suivants que vous avez soulevés, la sécheresse, oui, c'est un vrai risque pour Paris mais à plus long terme. Nous avons vu Rome cet été se voir couper son eau potable pendant plusieurs heures et plusieurs jours parce qu'il y avait un problème d'approvisionnement en eau. Ce sont des sujets sur lesquels nous portons une attention particulière, notamment au sein de l'E.P.T.B. "Seine Grands Lacs" et notamment avec François VAUGLIN qui y travaille beaucoup.

Je pourrais encore rentrer sur d'autres sujets. Monsieur AURIACOMBE, vous avait soulevé la question de la rénovation thermique. Je ne partage pas du tout ce que vous avez dit mais je propose qu'on en parle dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan Climat et je vous propose de jeter un œil à "Eco-rénovons", qui va au-delà des logements sociaux.

Concernant les actions, un effort important est fait sur la question de la solidarité entre voisins. Là encore je sens des frustrations, mais, non, ce sujet est bien au cœur de ce plan, avec l'idée de remettre dans nos politiques publiques une notion de communauté dans le bon sens du terme. C'est un mot qu'on utilise peu en français mais qui prend beaucoup de sens dans la version anglo-saxonne quand on parle de "community based solution". L'idée, c'est vraiment d'avancer sur ces sujets-là tout en étant très humble car ce n'est pas facile à décréter et cela se construit. Mais il est évident que des réseaux qui fonctionnent en temps normaux, des réseaux de lien social seront d'autant plus importants en temps de crise.

Voilà pour les actions. Juste un dernier sujet sur lequel je voulais revenir, qui est la question de l'acquisition de terres agricoles qui a été soulevée à la fois par Maud GATEL et par Jérôme GLEIZES, pour dire que nous sommes déjà dans cette logique. Paris aujourd'hui, notamment à travers sa régie "Eau de Paris" acquiert des terres agricoles en partenariat avec les agriculteurs pour changer de modèle d'agriculture, d'ailleurs sans doute à l'encontre des politiques nationales sur ce sujet.

Nous sommes à quelque temps de lancer notre propre stratégie d'approvisionnement alimentaire pour Paris pour vraiment changer ces logiques-là. Ces actions sont bien dans cette stratégie de la résilience.

Pour les autres - peut-être petites frustrations que j'ai pu entendre -, je veux vous dire que je ne partage pas ce que dit M. VESPERINI. Je crois qu'il y a déjà beaucoup de choses dans cette stratégie, mais que d'autres sujets vont sans doute émerger encore dans les années qui viennent. Marie ATALLAH a esquissé des pistes de réflexion. J'en vois, moi aussi, d'autres. Sur la question économique que vous avez aussi soulevée, nous aurons l'occasion d'en parler au moment de l'adoption du Plan Climat en cette Assemblée en novembre prochain, puisqu'avec le C40, nous avons lancé une étude pour évaluer très concrètement les impacts sociaux, sociétaux et économiques des politiques de transition écologique. Ce seront autant d'éléments à mettre au pot de notre réflexion. Donc, j'ai envie de vous dire : "à suivre, on en reparlera". Et puis vous rappeler tout de même, que ce soit cette stratégie de la résilience comme, d'ailleurs, l'élaboration du futur Plan Climat, nous sommes vraiment dans une démarche extrêmement participative et que je n'ai pas manqué de faire, à toutes et tous, des appels du pied pour venir en discuter et implémenter ce plan.

Voilà, en tout cas, ce que je pouvais dire sur les actions et vous rassurer. Evidemment, la Mission résilience a un plan d'action très concret qui va être mis en œuvre et nous aurons une évaluation suivie par les chercheurs de Paris Diderot, de l'E.I.V.P. et d'autres organismes qui nous accompagnent. Et on sera donc capable de tirer un bilan important de ce travail.

J'en terminerai simplement pour vous dire que cette stratégie de la résilience, c'est avant tout une nouvelle philosophie dans la façon d'élaborer les politiques publiques. On est évidemment, comme certains d'entre vous l'ont dit, dans une approche systémique. L'idée est vraiment de casser définitivement les silos des politiques publiques, de penser cette idée de la gouvernance à la fois en interne mais aussi en externe, avec cette dimension forte d'intégration de la dimension citoyenne. C'est aussi l'affirmation du rôle de Paris dans la diplomatie des villes. Avec le C40, Energy Cities, nous voilà aussi un membre actif du réseau des 100 villes résilientes de la Fondation Rockefeller et je crois que c'est une vraie fierté pour nous d'assumer ce "leadership" de plus en plus important.

Et puis, pour terminer sur certains des sujets qui ont été soulevés et sur lesquels Mme la Maire du 12e aussi est revenue, ce n'est qu'une première étape. L'idée est bien d'avancer à Paris, mais aussi avec la Métropole et, au-

delà. On se met aujourd'hui à l'initiative, et, d'ores et déjà, en forte collaboration avec la Métropole avec laquelle on avance beaucoup, mais aussi avec les territoires ruraux.

Je terminerai sur une note positive puisque, Madame la Maire, vous avez démarré votre intervention sur des événements d'actualité forts, comme Irma, mais aussi les attaques terroristes qui nous ont incités à engager ces politiques d'adaptation. Mais je crois, pour autant, qu'il est important de ne pas verser dans le catastrophisme. Et, comme vous l'avez dit aussi, cette stratégie résiliente, c'est avant tout une opportunité de connaître les forces et les faiblesses de notre territoire, une opportunité de mieux connaître les acteurs et de développer de nouveaux partenariats, et, enfin, surtout une opportunité pour accélérer les mesures de la transition écologique qui sont nécessaires, urgentes, et qui sont, d'ailleurs, appelées de leurs vœux par la communauté scientifique, mais qui, n'en doutons pas, nous amèneront à construire la ville du XXIe siècle, une ville plus durable, neutre en carbone, mais aussi plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Célia BLAUEL.

Merci aux adjoints, notamment Patrick KLUGMAN et Colombe BROSEL, et puis tous les autres qui ont beaucoup contribué au travail sur la résilience de notre ville.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, SG 40).

Et, donc, je me réjouis que l'unanimité soit la règle depuis ce matin. Comme dirait l'autre : "Pourvu que ça dure !"

Merci beaucoup.

Réforme des conservatoires municipaux et des partenariats avec les champs associatif et scolaire.

2017 DAC 341 - DJS - Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.

2017 DAC 342 - Conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social.

2017 DAC 343 - Conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des écoles de musique associatives.

2017 DAC 356 - Subventions (31.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine, et Tjad Cie (18e).

2017 DAC 822 - Conventions avec les collèges H. Matisse, J-B. Clément, J. Perrin et P. Mendès France et le conservatoire municipal d'arrondissement du 20e relatives aux ateliers instrumentaux collectifs.

2017 DAC 823 - Convention avec l'Académie de Paris et le conservatoire municipal d'arrondissement du 18e relative à la classe à horaires aménagés musique.

2017 DAC 824 - Convention avec l'Académie de Paris relative aux classes à double cursus unissant les écoles élémentaires R Estienne (8e) et J. de La Fontaine (16e) au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, nous avons à présent un débat organisé sur la réforme des conservatoires municipaux et les partenariats avec les champs associatifs et scolaires.

Les projets de délibération qui y sont rattachés sont les DAC 341 - DJS, DAC 342, DAC 343, DAC 356, DAC 822, DAC 823 et DAC 824. Et la conférence d'organisation a prévu un débat organisé sur ce thème.

Le premier orateur est David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la réforme des conservatoires de musique parisiens est importante, notamment parce que son périmètre dépasse largement celui des conservatoires et concerne l'ensemble de l'éducation et de la pratique musicale à Paris, offre, pour l'heure, bien malheureusement en deçà de ce qu'une ville comme la nôtre, capitale internationale de la culture, devrait pouvoir offrir à ses habitantes et à ses habitants.

Pour nous, deux défis sont à relever. D'abord, la quantité de l'offre. Il n'y a pas assez d'offres éducatives en matière musicale subventionnées à Paris, conservatoires et écoles de musique. Et, ensuite, l'accès de cette culture musicale auprès de celles et ceux qui en sont les plus éloignés socialement ou culturellement. Il s'agit, en effet, encore et toujours, de démocratiser l'accès à la culture. Ceci fait partie des principes fondateurs de l'éducation populaire que de permettre à toutes et à tous une émancipation et un développement collectif tout autant que personnel par le biais de pratiques culturelles.

L'action menée par notre majorité, en particulier depuis trois ans, est, on peut le dire, d'ores et déjà une réelle amélioration, et les actions entreprises commencent à répondre à ces défis : une éducation musicale renforcée et multipliée à l'école, non seulement dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, des chorales ou des classes orchestres, mais aussi et surtout, par la toute récente mise en place du plan d'éveil musical à l'école élémentaire pour tous les enfants ; l'augmentation du nombre de places dans les conservatoires, puisqu'environ 3.800 places seront créées par notre Municipalité d'ici 2020. Les différents partenariats mis en place avec l'Education nationale, les centres d'animation et les écoles de musique associatives, tous ces efforts conjugués, ces partenariats noués permettent non seulement de diversifier les pratiques, les âges, mais aussi de faire accéder à la pratique musicale nombre d'enfants qui jamais n'auraient pensé que jouer d'un instrument pouvait les concerner.

Je mettrais toutefois trois bémols à cette réforme. D'abord, le tirage au sort qui ne constitue à nos yeux qu'une gestion de la pénurie, contradictoire avec le plan d'éveil musical universel. Il est important que chaque enfant, quel que soit son âge, puisse intégrer le conservatoire ou un autre cycle d'enseignement musical. Aujourd'hui, le parcours de conservatoire est encore trop réservé à celles et ceux qui n'ont pas dépassé six ans. Or, peu d'associations délivrent encore un enseignement aussi complet à Paris.

Deuxième bémol : l'amélioration des passerelles entre les différents dispositifs d'enseignement musical, et, enfin, le manque d'aides financières envers celles et ceux qui ne peuvent pas payer un enseignement musical à leurs enfants hors conservatoire, les associations étant nettement plus chères pour les quotients familiaux les plus faibles. Concernant le déficit de locaux pour les conservatoires, qui reste un élément de blocage fort pour la croissance des places, il serait bien de penser aux écoles. Pourquoi ne mettraient-elles pas à disposition leurs salles inoccupées le samedi après-midi, par exemple, pour les conservatoires ?

Je vous remercie.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Mme PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, vous le savez, notre position concernant les conservatoires est de pouvoir démocratiser l'accès à un apprentissage musical qui concerne encore trop peu d'enfants et est trop souvent considéré et pratiqué de façon élitiste et rigoriste. Nous pensons fondamentalement que la musique doit être un outil d'épanouissement possible pour tous les enfants. Cette étape dans leur éducation peut être cruciale. Nous étions plutôt satisfaits des ambitions affichées par la réforme, même si nous doutions, et doutons encore, que les moyens humains, matériels et financiers soient suffisants pour les mettre en œuvre. Nous n'avons pas encore de bilan. Il est tôt, c'est vrai. C'est pourquoi il nous est difficile de nous exprimer aujourd'hui concrètement sur ce sujet.

Le fait est que, pour l'instant, les échos que nous recevons des parents ne sont pas tous rassurants. L'étendue de l'offre est, semble-t-il, insuffisante, avec beaucoup d'écoles, parfois moins de la moitié dans certains arrondissements, qui ne profitent pas du parcours de sensibilisation musicale.

Nous rappelons donc, même si nous ne préjugeons pas les résultats, qu'il est fondamental que la réforme conduite aboutisse à ce que le maximum d'enfants, de façon égale, puissent avoir réellement un éveil et ensuite un enseignement musical de qualité. De même, nous pensons que les professeurs doivent pouvoir être assez nombreux et dans une situation professionnelle leur permettant d'exercer dans de bonnes conditions. C'est un prérequis au fait que les enfants puissent, eux aussi, apprendre sereinement.

Nous sommes donc vigilants, mais pas défaitistes sur la question. Nous attendons le bilan. Pour l'instant, un mécontentement commence à monter, avec les inégalités d'accès dans les arrondissements et entre les écoles.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour le groupe PPC, la parole est à M. HODENT, pour trois minutes.

M. Thierry HODENT. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le comité de pilotage du conservatoire, auquel j'ai particulièrement été attentif et assidu, a permis de suivre la mise en place de la réforme des conservatoires dans les arrondissements parisiens équipés de ces conservatoires. L'éveil musical est maintenant décentralisé dans les écoles, ou bien les A.R.E. de chaque arrondissement, ce qui permet de faire connaître la musique à tous, enfants du public. Par contre, le privé n'est pas, pour l'instant, équipé puisqu'on ne fait pas la tournée des écoles privées.

En parallèle, la réforme des centres "Paris Anim", présentée au Conseil de Paris du mois de juin 2016, vise à moderniser le fonctionnement de ces centres pour favoriser leur ouverture sur leur propre territoire. Cette réforme a permis de proposer 600 places supplémentaires dans ces centres d'animation.

Le rapprochement entre les conservatoires et les centres "Paris Anim" connaît cette année un développement sans précédent, comme le dit le premier adjoint Bruno JULLIARD.

Nous ne pouvons dans notre groupe que soutenir les objectifs de l'Exécutif de la Ville de Paris qui sont d'ouvrir davantage les conservatoires aussi vers les collèges et les partenaires sociaux.

Enfin, en ce qui concerne le développement des filières au sein des conservatoires, ce développement permettra de toucher de nouveaux publics et de diversifier les offres des conservatoires.

La Ville souhaite par ailleurs avoir des conservatoires de plus en plus ouverts à un grand nombre d'enfants et nous ne pouvons que soutenir l'Exécutif dans cette voie. Le premier adjoint a expliqué cette stratégie qui, nous le souhaitons, ira dans le bon sens et apportera aux enfants de Paris le service et l'enseignement qu'ils en attendent.

Nous serons bien évidemment vigilants et attentifs à tout ce qui va se passer dans les années à venir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT.

Pour le groupe RG-CI, la parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour 3 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la réforme des enseignements artistiques mobilise et suscite l'intérêt de tous, des professionnels du secteur aux parents de jeunes Parisiens.

De nombreuses inquiétudes se sont fait jour tout au long de la genèse de cette réforme : d'un côté, celle des parents alarmés de la possible disparition des cours individuels au profit d'une pédagogie basée sur l'enseignement collectif, comme c'est le cas pour les centres d'animation ; de l'autre, celle des enseignants qui se sont sentis remis en cause dans la pratique de leur métier et qui s'inquiètent de la qualité de l'enseignement qui sera dispensé.

Mais faisons preuve de pragmatisme. Le constat est simple : la demande des familles parisiennes pour des activités musicales est très importante. La Ville de Paris mène depuis 2001 une politique de soutien à un enseignement musical de qualité pour le plus grand nombre de nos enfants.

Parallèlement, nous savons que seuls 2 % environ des élèves des conservatoires feront de la musique, de la danse ou du théâtre leur métier. Mais tous tireront pour leur vie d'adulte des bénéfices de cet apprentissage artistique, soit pour pratiquer leur art en liberté, soit pour y trouver une sorte d'épanouissement personnel, soit pour être par la suite un spectateur ou un amateur exigeant et averti.

C'est là tout l'enjeu de la réforme des conservatoires : l'accès de tous à la culture comme condition nécessaire à l'épanouissement des individus. Aussi l'éducation musicale à Paris doit répondre à l'enjeu de la démocratisation culturelle.

Les différents partenariats qui se mettent en place sont, en ce sens, des avancées que nous avons portées dans un vœu déposé par notre groupe en juillet 2014. Nous ne pensons pas qu'il faille voir dans ces partenariats une quelconque concurrence ou remise en cause des conservatoires. C'est en réalité une offre complémentaire que nous offrons aux Parisiens. Chaque enfant désireux de faire une activité artistique trouvera grâce à ces partenaires plus facilement un lieu répondant à son projet. En effet, ceci permet dans chaque arrondissement d'adapter l'offre pédagogique des enseignements artistiques au contexte local et d'attirer un public nouveau.

Ainsi pour ces raisons, les élus se prononceront favorablement sur ce projet de délibération.

Pour l'avenir, nous pensons même qu'il faudra aller plus loin vers une meilleure prise en compte de la diversité des pratiques intégrant notamment la place prise par le numérique. Toutes les musiques du monde sont maintenant à portée de clics : des logiciels et applications permettent des transformations infinies des sons comme des organisations musicales. La pratique de la musique, qu'il s'agisse de l'écouter ou de la jouer, en est profondément affectée. Partition augmentée qui aide et corrige l'élève de son apprentissage, musique assistée par ordinateur sont d'autant d'éléments qui nécessiteront encore des évolutions de nos conservatoires et de leurs enseignements.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour le groupe LR, la parole est à Mme Nathalie FANFANT, pour dix minutes.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci d'avoir mis à l'ordre du jour ce débat sur la réforme des conservatoires municipaux et les partenariats avec les champs associatifs et scolaires. Il offre l'opportunité de faire le point sur la réalité de l'enseignement de la musique à Paris. Plus encore, il est l'occasion de révéler la catastrophe que vous avez orchestrée au nom de la démocratisation des pratiques musicales.

Le niveau des élèves des conservatoires parisiens baisse dramatiquement. Ce n'est pas moi qui le dis mais les professeurs. Et si le nombre d'élèves au sein des conservatoires augmente, le nombre de frustrés se déploie lui aussi. La faute aux différentes belles idées égalitaristes que vous avez tirées de votre chapeau : le tirage au sort, les cours collectifs, l'admission en CE1 plutôt qu'au CP.

Car vous aviez en fait une idée de diversifier à tout prix le public de cette institution d'excellence, ouvrir au plus grand nombre la pratique d'un instrument et tant pis pour ceux qui excellent dans leur domaine à 6 ans et qui souhaiteraient intégrer le conservatoire immédiatement.

Aujourd'hui, la quantité prime sur la qualité et la mixité sur la compétence. Pourtant, ces cours collectifs auxquels vous tenez tant, il est possible de les donner autre part qu'au conservatoire. La preuve en est les projets de délibération en jeu dans ce débat.

Preuve en est également votre volonté de sensibiliser les élèves de CP à la musique en augmentant le temps d'enseignement de cette matière. C'est pour cela que je vous le dis très simplement : oui au partenariat permettant d'ouvrir la pratique de la musique pour le plaisir au plus grand nombre, mais revenons alors dans nos conservatoires qui sont les gardiens de l'excellence en ce domaine aux cours individuels.

Ce n'est pas en démultipliant les cours collectifs et les structures les pratiquant que l'on fera des jeunes Parisiens de grands musiciens. Nous devons nous donner les moyens de sécuriser la pratique individuelle au sein des conservatoires. Vous le savez bien, être musicien, ce n'est pas jouer "Au clair de la lune" sur un piano. Non, être musicien, c'est connaître le solfège, s'astreindre à une pratique quotidienne et acquérir une culture musicale. Cela ne se fait guère en mélangeant les genres. Cela ne se fait pas en additionnant les étudiants ou en gonflant les effectifs. Cela pour une raison simple : il faut de la rigueur, de l'attention et du temps pour former un musicien de talent. Et il faut, vous l'aurez compris, un professeur engagé, ayant les moyens de travailler dans de bonnes conditions pour faire se réaliser un apprenti Mozart. Car être musicien, Madame la Maire ou Monsieur le Maire, demande des efforts.

La fête de la musique quotidienne ou les sifflements en rythme doivent être séparés de l'enseignement sérieux, c'est-à-dire suivi, évalué et auditionné.

Si vous continuez de nier cette réalité, les conservatoires de Paris n'auront plus guère d'intérêt. En faisant de la musique une activité périscolaire, en confiant aux conservatoires leur organisation, vous laissez penser que l'on peut tout mélanger et que tout se vaut. Pire encore, vous vous défaussez sur les conservatoires du poids de ces nouveaux rythmes scolaires que vous avez appliqués avec tant de zèle.

Vous êtes ainsi en train de faire de l'enseignement de la musique un gadget offert à tous sans distinction. Un amusement de bon aloi pour enfants éreintés en fin de journée. En pariant une nouvelle fois sur la démocratisation par le bas, vous avez obtenu un résultat médiocre : les conservatoires sont surmenés, les professeurs fragilisés et les élèves s'y promènent comme dans un centre aéré.

Monsieur le Maire, je n'ai donc qu'une chose à vous demander : réhabilitez les cours individualisés dans nos conservatoires.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat organisé de cette fin d'après-midi est consacré à la mise en œuvre de la réforme des conservatoires municipaux en cours de réflexion depuis trois ans.

Je crois que nous assumons d'avoir comme objectif partagé - apparemment d'après l'intervention précédente pas tant que cela - de démocratiser l'accès à l'enseignement de la musique et de la danse, d'accompagner les nouvelles pratiques artistiques, de favoriser l'innovation pédagogique tout en assurant la qualité de l'enseignement proposé.

D'ailleurs, Madame FANFANT, on voudrait vous rassurer sur ce point en ne confondant pas le rôle politique et les pratiques pédagogiques des professionnels qui sont investis dans cette réforme. Je pense qu'ils auront du mal à entendre que leurs pratiques pédagogiques sont comparées à un gadget aujourd'hui.

En cette période où on parle beaucoup de réformes, permettez-moi de remercier les directeurs et directrices des conservatoires parisiens, les 2.150 agents, dont les 2.000 professeurs, les agents de la Direction des Affaires culturelles qui sont investis pour transformer les conservatoires. Sans eux, rien n'est possible. Grâce à leur plein investissement, leur inventivité dans de nombreux projets des 17 conservatoires et du conservatoire à rayonnement régional, nous accueillons 20.000 élèves chaque année et nous pouvons satisfaire une demande sur trois en musique, une sur deux en danse et plus d'une sur deux en théâtre.

Merci à Bruno JULLIARD d'avoir associé les partenaires, les parents d'élèves, les mairies d'arrondissement et les élus de l'ensemble des groupes politiques à la réflexion qui est aujourd'hui partagée. Comme quoi, quand on prend le temps d'écouter, de partager chaque étape de travail et d'encourager les expériences, les réformes créent moins de crispation et d'opposition.

Mon intervention a donc pour objectif de mettre en valeur ce renforcement des liens entre conservatoires, centres "Paris Anim" - ce sont des équipements de la Ville -, écoles associatives et acteurs de l'action sociale.

Chaque conservatoire a identifié, à l'échelle de l'arrondissement, les centres Paris Anim', les écoles de musique associatives présentes pour créer des liens et expérimenter des collaborations. De même, chacun d'entre eux se sont rapprochés des acteurs du champ social pour accueillir des enfants éloignés de l'offre des conservatoires, que cet éloignement soit géographique, que ce soit en termes de pratiques ou d'habitudes culturelles.

Et donc, les divers projets de délibération rattachés nous proposent d'approuver des conventions et des partenariats, que ce soit entre conservatoires et centres "Paris Anim'", conservatoires et écoles de musique, conservatoires et acteurs sociaux.

Permettez-moi de mettre ici en lumière trois projets portés et menés dans le 20e arrondissement, exemples de la mise en œuvre - et j'insiste, puisque c'est aussi votre arrondissement, Madame FANFANT - d'une forme de qualité et, en même temps, de quelque chose qui permet à tous d'accéder à un enseignement en musique, en danse et en théâtre. Voyez ce focus sur un seul arrondissement comme une facilité pour l'élus du 20e arrondissement que je suis,

et puis, un clin d'œil à Emmanuel ORIOL, directeur du 20e arrondissement, à ses équipes, pour l'incroyable travail accompli ces dernières années.

Ainsi, depuis deux ans, le conservatoire du 20e arrondissement s'associe avec l'orchestre régional d'Ile-de-France, la Lutherie urbaine, pour développer un projet de fabrication d'instruments de musique originaux et de concerts à l'E.R.E.A. Edith Piaf, un établissement régional d'enseignement adapté.

Ainsi, les classes de C.A.P. de chaudronnerie, de métallerie, de menuiserie ont créé, en lien avec professeurs et élèves du conservatoire et avec les musiciens de l'orchestre régional d'Ile-de-France, des instruments originaux. Ce même orchestre a passé commande d'une pièce au compositeur Alexandre LEVY, qui a donné lieu à un concert à Alfortville. Cet exemple montre les possibilités d'un projet mené sur le long terme, avec un public de jeunes adolescents qui n'avaient eu auparavant aucun contact avec le conservatoire, en dynamique avec d'autres partenaires, et bien sûr le conservatoire a un rôle pivot.

La question du public adolescent est ainsi centrale dans la réforme menée. Comment accueillir des jeunes qui n'ont pas été inscrits au conservatoire dès leurs 7 ans ? Comment faire en sorte qu'aucun destin ne soit écrit à l'avance, parce qu'on n'a pas fréquenté le conservatoire dès la primaire ? La nouvelle filière "Open Art" s'adresse ainsi aux jeunes de 11 à 14 ans dans le 20e, qui n'ont jamais eu une pratique artistique encadrée, mais qui souhaitent, par le biais de la création, s'initier à la musique, à la danse et au théâtre.

Ainsi, chaque après-midi pendant quatre heures, de manière transdisciplinaire, ces adolescents partagent un processus de création en partenariat avec le centre "Paris Anim" Ken Saro-Wiwa, la M.P.A.A. et l'Espace Paris jeunes Mahalia Jackson. Ils sont ainsi plus acteurs qu'élèves au sens classique du terme, ce qui correspond d'ailleurs aux envies de pratiques artistiques de nombreux jeunes de cette génération.

Enfin, dans la continuité du plan de sensibilisation à la pratique musicale, les élèves des collèges Henri Matisse, Jean-Baptiste Clément, Jean Perrin et Pierre Mendès France peuvent pratiquer de manière collective un instrument de musique pendant la pause méridienne. Basés sur le volontariat, en lien avec les projets d'établissement des collèges concernés, ces ateliers sont une préfiguration d'un réseau d'orchestres de jeunes dans le 20e arrondissement. C'est l'objet du projet de délibération DAC 822, actant les conventions avec ces collèges pour ces ateliers d'instruments collectifs.

Ces dynamiques sont impulsées à l'échelle de Paris comme de chaque arrondissement. Mise en lumière par ce débat organisé, je crois que notre approbation sera un signe de soutien fort et d'encouragement pour cette mobilisation.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Je tiens à m'excuser auprès de Mme MÉHAL, la présidente de la Commission concernée, dont j'ai inversé l'ordre des déroulés. Et pour ma punition, je ferai 100 lignes de solfège.

Et je lui donne la parole. Madame MÉHAL, au nom du groupe UDI-MODEM, pour cinq minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers amis, je tenais tout d'abord à vous remercier pour avoir bien voulu accepter notre proposition, celle des chefs de groupe, de tenir ce débat organisé sur ce thème. Il nous semblait en effet important, au regard du nombre de projets de délibération afférents, et de leur importance, d'y accorder un temps spécifique et une visibilité particulière au cours de ces quelques jours de séance.

C'est vrai que l'ensemble des projets de délibération rattachés concernent l'un des trois piliers de cette réforme, à savoir : créer plus de mixité sociale au sein des établissements majeurs d'enseignement artistique par l'intermédiaire de nombreux partenariats, afin de casser les barrières psychologiques, voire sociologiques, qui peuvent amener de nombreux enfants et de nombreuses familles de notre Capitale à considérer peut-être que ce ne sont pas des lieux qui leur sont ouverts, et que souvent, ces activités ne sont pas faites pour elles. C'est un objectif que nous partageons, bien évidemment, et bien évidemment, nous voterons l'ensemble de ces projets de délibération.

Néanmoins, une fois ces lauriers tressés, il convient de ne pas trop se reposer dessus. Tout d'abord, nous aimerions connaître certaines données que nous n'avons pas encore obtenues, malheureusement, dans le comité de suivi de la réforme, malgré parfois des demandes répétées. En effet, nous souhaiterions connaître le nombre exact de demandes d'inscription dans les conservatoires cette année et les années précédentes, ainsi que le nombre de places attribuées et de places alternatives proposées, et de demandes n'ayant pas abouti. Cela paraît important de

vérifier un peu ce ratio, et je pense que ce sont des éléments très objectifs qui permettent en effet de pouvoir évaluer cette réforme, car l'heure est aussi au premier bilan.

Que ce soit par le parcours de sensibilisation musicale ou par la mise en place de ces partenariats, il est à prévoir, et c'est d'ailleurs l'un des objectifs de ce projet de délibération, que les vocations d'accéder aux conservatoires vont évidemment être de plus en plus nombreuses au fil du temps. Or, si à Paris on peine déjà à satisfaire l'ensemble de ces vocations avant la réforme, elles risquent peut-être de l'être encore plus en cas de demandes exceptionnelles, exponentielles. Alors, c'est vrai, augmenter les vocations, oui, augmenter les frustrations, là, il n'en est pas question.

Voilà pourquoi, monsieur l'adjoint, il nous paraît urgent de définir des outils et des modalités permettant d'augmenter le nombre de places dans les conservatoires, mais aussi dans l'ensemble des autres établissements municipaux ou associatifs disposant d'un enseignement musical. Car, rappelons-le, le système actuel - cela a été dit par d'autres orateurs - du tirage au sort pour les primo-inscriptions et des droits doit, me semble-t-il, rester provisoire. D'ailleurs, c'était l'un des engagements votés par notre Assemblée dans le vœu de l'Exécutif.

Alors, la première solution évoquée serait de multiplier encore les cours collectifs et de supprimer les cours individuels. C'est une ligne rouge que nous refusons de franchir car, non pas au nom de principes idéologiques, mais parce qu'il nous semble illusoire et parfois attentatoire de considérer que l'enseignement collectif puisse être adapté à tous les enfants. De même que certains professeurs ont émis le souhait de rester en cours individuels, certains enfants sont plus réceptifs à l'émulsion collective, tandis que d'autres ne s'y sentent pas à l'aise. C'est pourquoi nous affirmons, par bon sens, notre souhait de maintenir une part significative de cours individuels, et en même temps, des cours collectifs.

Une autre solution serait souvent d'utiliser - et c'est le nerf de la guerre - l'argent en recrutant massivement des enseignants ou en construisant ou en agrandissant certains conservatoires. Mais cela est-il soutenable ? Je ne sais pas si cette question a pu être évoquée.

Finalement, la solution, parce que j'ai cru en déceler une, qui nous paraît la plus pertinente et la meilleure, est déjà mise en place dans le 20e arrondissement, au vu du projet de délibération - le 20e arrondissement, j'insiste - le projet de délibération DAC 822.

Les partenariats de ce projet de délibération consistent à créer un parcours cohérent, complémentaire et, me semble-t-il, assez intelligent en termes de mobilisation des ressources. Si je comprends bien leur logique, nous aurions des enfants qui suivent pendant leur scolarité élémentaire des temps d'activités périscolaires en musique, puis en arrivant au collège, ceux qui le souhaitent pourraient bénéficier du savoir-faire des professeurs du conservatoire du 20e dans les locaux scolaires, pour poursuivre cet enseignement musical en étant comptés comme inscrits dans les conservatoires et en s'acquittant des droits d'inscription.

Je ne vais pas être plus longue, parce que je vois que les cinq minutes sont déjà écoulées.

Enfin, je souhaiterais terminer mon intervention par une question qui me tient particulièrement à cœur : après le 20e, je parlerai du 18e. Il s'agit de l'avenir du conservatoire. Tout le monde connaît le processus d'extension, et même l'arrivée d'un nouvel édifice. Ma question, Monsieur l'adjoint, est claire : pouvez-vous nous donner confirmation que les travaux commenceront bien avant la fin de votre mandature ?

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON pour le groupe LR. Je l'informe qu'il lui reste six minutes et 30 secondes.

Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les conservatoires de musique de la Ville de Paris sont saturés. Votre réforme ambitieuse sur le papier n'en est plus à sa première fausse note. Vous avez voulu tout changer et bien entendu, rien n'a changé ; pire : la situation s'est dégradée. Nous le savons, les conservatoires de la Ville bénéficient d'une forte notoriété et d'une forte popularité. Chacun sait reconnaître la qualité de l'enseignement proposé. Ce succès est d'ailleurs confirmé par les listes d'attente extrêmement longues des jeunes Parisiennes et Parisiens souhaitant les intégrer.

Premier bémol que vous avez instauré : le tirage au sort lors de l'inscription. Laisser au hasard le choix des élèves plutôt qu'aux professeurs n'a su créer que de la frustration et de l'injustice. C'est une fois de plus une confusion entre l'égalité et l'égalitarisme qui sévit et qui guide cette réforme. La réalité est ainsi. Les conservatoires sont surchargés et la réforme n'a pas endigué ce mouvement ; pire encore : elle a compliqué les choses, car plutôt que de renforcer l'offre proposée aux Parisiens en augmentant le nombre de places dans les conservatoires pour répondre à la demande croissante, vous avez fait le choix d'augmenter le nombre de leurs missions. C'est ce que nous révèlent les différents projets de délibération débattus aujourd'hui.

Les partenariats avec les associations, les centres d'animation et les établissements scolaires sortent du champ de compétence premier des conservatoires, et le mélange des attributions ne peut mener qu'à une perte de repères et à un affaïssement de l'enseignement.

Nous avons la chance à Paris d'avoir différentes structures offrant des activités extra-scolaires. Elles sont utiles, nécessaires et appréciées par les Parisiens. Les nombreuses activités proposées par les centres "Paris Anim" sont ainsi fortement plébiscitées. Néanmoins, leur objet est tout autre que celui des conservatoires, et je m'étonne que ce qui tombe sous le sens pour l'ensemble de la population ne le soit pas pour vous, car les centres "Paris Anim" et les conservatoires ont deux objets bien distincts : les premiers proposent des activités d'animation, alors que les seconds visent à former des musiciens qui acquièrent au cours de leur formation un niveau d'excellence.

La qualité de l'enseignement au conservatoire est en effet chaque jour un peu plus menacée. Les professeurs passionnés par leur métier s'évertuent à porter leurs élèves à un niveau d'excellence et font tout leur possible pour compenser leurs conditions de travail, car pour répondre à des objectifs purement politiques en créant des passerelles symboliques vers un monde que vous estimez à tort élitiste, vous êtes prêts à détourner les professeurs de leur mission première en leur confiant d'autres missions qui ne relèvent pourtant pas de leurs attributions. Cette logique politicienne ne peut mener qu'au dévoiement de nos conservatoires. Les professeurs devront chaque jour un peu plus se soumettre à la volonté d'un Exécutif désireux de créer des partenariats tous azimuts au nom de l'égalité des chances.

Pourtant, Madame la Maire, il n'y a rien de cruel à vouloir différencier la pratique de la musique par plaisir ou divertissement de celle qui vise à faire carrière, à jouer pour vivre et vivre pour jouer. Les conservatoires savent façonner des talents qui nous rendent fiers. Alors, Madame la Maire, il est encore temps de changer de partition, de faire quelque chose, sans tambours ni trompettes, donnons tout simplement aux conservatoires les moyens d'accomplir leur mission première : former des musiciens.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Depuis maintenant plus de deux ans, nous avons entamé la mise en œuvre de la réforme des conservatoires municipaux, qui a été impulsée par la Maire de Paris et par son adjoint Bruno JULLIARD. C'est une réforme ambitieuse et de grande ampleur, qui dessine concrètement ce qu'est une politique globale de l'enseignement musical à Paris.

Elle vise à la fois à démocratiser l'accès au conservatoire, et je voudrais rassurer tout de suite Mme FANFANT, cela n'induit pas forcément une perte de qualité. Elle vise donc à démocratiser l'accès au conservatoire et à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques musicales et pédagogiques, tout en préservant la qualité et la diversité de l'enseignement proposé.

Cette réforme s'articule autour de trois axes. Le premier, c'est le développement de nouvelles filières de voix et de pratiques instrumentales, individuelles ou collectives.

Le deuxième concerne le développement de partenariats avec les écoles associatives musicales subventionnées par la Ville de Paris, partenariat qui vise à mieux travailler l'offre d'enseignement de la musique et à la rendre plus lisible afin que chacun puisse choisir au mieux la structure d'enseignement qui lui convient ou qui convient aux élèves, et cela passe par des échanges en termes pédagogiques, les uns ayant à apprendre des autres ; des cours partagés ; des orchestres composés ensemble, et dans le 18e arrondissement le conservatoire travaille sur ce type de synergie depuis longtemps déjà, notamment avec l'atelier musical des Trois tambours ou l'atelier musicale Paris Seine, qui sont cités dans les projets de délibération que nous allons voter.

Je voulais dire à Mme MONTANDON, compte tenu de l'expérience que nous avons dans le 18e, que sa vision des conservatoires me paraissait terriblement conservatrice. Les liens qui peuvent se créer avec d'autres structures,

et notamment avec des associations, sont pour le conservatoire et pour les professeurs de conservatoires souvent sources d'enrichissement.

Enfin, le troisième axe, c'est la généralisation d'un plan d'éveil musical qui a consisté à travailler auprès des élèves de CP des écoles publiques parisiennes pour proposer aux enfants une offre de culture musicale importante et une pratique instrumentale dès le plus jeune âge. Je crois que là encore tout le monde ne peut que s'en féliciter.

Sur ce dernier axe, le conservatoire du 18e a joué un rôle pilote, puisque sa présence dans les classes de CP de notre arrondissement se fait déjà depuis l'année scolaire passée.

Vous l'aurez donc compris, la logique et l'objectif de cette réforme c'est d'aller chercher les élèves hors des viviers traditionnels du conservatoire et cela marche.

Dans le 18e, 40 % des inscrits au conservatoire appartiennent aux trois quotients les plus bas. Par ailleurs, en plus des 1.200 élèves inscrits au conservatoire, nous comptons près de 1.000 élèves participant aux ateliers et des élèves en plus dans les classes à horaires aménagés musique, les célèbres classes C.H.A.M., qui sont aussi un outil pour travailler sur la question de la mixité à l'école dont nous parlions ce matin.

Bref, nous constatons dans le 18e les premiers effets bénéfiques de cette réforme et je veux vraiment saluer et remercier la directrice du conservatoire du 18e, Isabelle RAMONA et toute son équipe, qui ont su placer le conservatoire Gustave Charpentier à la pointe de cette réforme et encore une fois sans perte de qualité pour les élèves, comme si le fait d'avoir des élèves issus de milieux moins favorisés risquait de faire baisser la qualité de l'enseignement, voilà bien une vision très conservatrice de la façon dont fonctionnent les conservatoires et surtout qui nie la réalité que nous observons déjà dans le 18e.

Je voulais saluer l'arbitrage réalisé par la Maire de Paris, qui va nous permettre de tenir bien entendu notre engagement de faire la démonstration de ce que doit être, en 2017, un lieu d'enseignement artistique de qualité, accessible à une réelle diversité de jeunes, d'enfants parisiens, puisque dans le cadre du projet d'aménagement Ordener Poissonniers nous pourrons avancer sur la construction d'un nouvel équipement, un nouveau conservatoire innovant dans l'apprentissage, un conservatoire qui prendra en compte les besoins et la diversité des besoins du 18e.

Voilà une excellente nouvelle que je voulais saluer ici.

Je salue donc l'ensemble des progrès obtenus dans le cadre de cette réforme, qui se poursuivra dans les années qui viennent, et je vous demande bien sûr chers collègues, d'adopter l'ensemble des projets de délibération rattachés à ce débat organisé. Les conservatoires de Paris avaient besoin d'une réforme, elle a été menée, nous pouvons nous en féliciter.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants pour ce débat très important qui me tient à cœur concernant la réforme des conservatoires municipaux, puisque nous pouvons nous féliciter du déploiement total de cette réforme.

Il s'agit d'une priorité de la politique culturelle de la Ville pour renforcer l'accès des enfants et de tous les jeunes, de tous les adolescents, à une éducation musicale, artistique et culturelle de qualité.

Parce que nous considérons que la musique et la pratique musicale sont un outil d'émancipation, c'est un élément majeur de notre politique culturelle.

Je voudrais commencer en remerciant sans cynisme, sans ironie, mais en remerciant Mme FANFANT pour son intervention, parce que quand on est membre de l'Exécutif et que nous portons des réformes, on peut parfois être tenté de sombrer dans un peu trop de technique, de technocratie et perdre le but recherché de nos réformes lorsqu'on fait face à des difficultés de mise en place.

Mais lorsqu'on entend une intervention comme celle de Mme FANFANT, qui conjugue à la fois beaucoup de conservatisme, voire de réaction, un côté un peu rance d'une politique de classes qui s'assume, je peux vous dire que quand on est membre de cette majorité, au moins on sait pourquoi on fait les choses et pourquoi on souhaite porter une politique culturelle progressiste et de gauche, c'est-à-dire pour faire en tout point, je dis bien en tout point, l'inverse de votre intervention.

Parce que non, nous ne considérons pas que les conservatoires doivent rester des lieux de l'entre-soi qui favorisent une politique culturelle de classes. Nous ne considérons pas que la démocratie culturelle se fait forcément au détriment de l'exigence et de la qualité, et nous considérons même, j'aggrave mon cas, qu'il peut y avoir des enfants de familles pauvres dans les conservatoires qui demain peuvent devenir de très grands musiciens et je vais même vous dire, c'est cela que nous souhaitons faire et c'est l'inverse de votre intervention.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Calmez-vous, Madame la Présidente, Madame FANFANT, M. JULLIARD vous a écoutées avec beaucoup d'attention, je vous prie d'en faire de même.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Et je dirais même de patience, Monsieur le Maire.

Cette réforme nous permettra d'ici 2020, d'abord d'accueillir plus d'enfants, il faut satisfaire la demande des familles en augmentant significativement l'offre d'enseignement musical à Paris et c'est ce que nous faisons depuis 2001 et plus encore depuis 2014, et ce qui n'avait pas du tout été fait avant 2001.

Au-delà d'accueillir davantage, il faut aussi mieux accueillir en diversifiant le profil des élèves accueillis au sein des conservatoires, notamment pour assurer un accès aux familles et aux enfants les plus éloignés de cette offre culturelle et éducative.

Il ne s'agit pas uniquement de répondre à la demande, mais de susciter de la demande, nous avons envie que les enfants dont les parents aujourd'hui ne font pas la démarche de les inscrire dans les conservatoires puissent découvrir un enseignement musical de qualité et réussir dans les conservatoires avec ce souci de la qualité et de l'exigence.

C'est donc une réforme ambitieuse qui élargit les missions des conservatoires sur trois axes.

D'abord, augmenter l'offre pédagogique avec la création dès l'année dernière de trois nouvelles filières d'enseignement collectif, et je précise que c'était vrai pour hier, c'est vrai cette année et ce sera encore plus vrai pour les années qui viennent, chère Madame la Présidente de la 2e Commission, jamais ces nouvelles filières d'enseignement collectif ne se substitueront aux filières d'enseignement individuel qui demeureront l'axe essentiel d'enseignement dans les conservatoires.

Nous souhaitons ensuite faire bénéficier 17.000 enfants d'ateliers de culture et de pratique musicale avec l'expérimentation depuis l'année dernière d'un parcours de sensibilisation musicale dans chaque classe de CP.

Enfin, nous souhaitons ouvrir les conservatoires sur leur territoire et à de nouveaux publics en nouant des partenariats locaux, notamment avec les centres d'animation "Paris Anim", ou encore les écoles de musique associatives ainsi que les structures sociales, je pense aux centres sociaux ou encore aux foyers A.S.E. pour accueillir les personnes les plus éloignées de la culture, et c'est ce dernier point qui est l'objet des projets de délibération aujourd'hui soumis à vos voix.

C'est donc une réforme qui s'est donné les moyens de ses ambitions. Elle a d'abord été très concertée, plus de trois ans de concertation et d'expérimentation, et nous y avons alloué les moyens nécessaires. J'admets que chaque année nous devons rendre compte des moyens supplémentaires attribués à la réussite de cette réforme, et chère Raphaëlle PRIMET, d'ores et déjà je peux vous annoncer le financement de 87 équivalents temps plein depuis la rentrée 2016, le financement progressif de 115 équivalents temps plein pour rendre possible le parcours de sensibilisation musicale d'ici 2018, ainsi que le financement supplémentaire et progressif de 42 équivalents temps plein d'ici 2020 pour les nouvelles filières, soit au total plus de 26.000 heures d'enseignement supplémentaire en année pleine, et j'admets que sans ces moyens supplémentaires, la réforme des conservatoires ne verrait pas le jour dans de bonnes conditions.

Je voudrais enfin me réjouir des premiers résultats très encourageants obtenus tant sur les chiffres que sur le contenu des actions engagées.

Plus de 1.150 enfants et adolescents supplémentaires ont accès à une offre nouvelle depuis septembre 2016, alors que la réforme n'était pas encore entièrement déployée. Nous pourrons faire encore mieux avec le nouveau conservatoire dans le 14e arrondissement, livré d'ici la fin de la mandature et le conservatoire du 18e arrondissement si attendu, qui enfin verra le jour à Ordener, et j'en remercie et félicite son maire, Éric LEJOINDRE, qui a su nous convaincre et j'en suis aussi personnellement très heureux. Les travaux commenceront avant la fin de cette mandature pour un très beau et grand conservatoire dans le 18e.

150 enfants éloignés de l'offre culturelle auront été accueillis cette année au sein des conservatoires grâce aux partenariats sociaux. Et enfin, et c'est pour moi un axe majeur de cette réforme, chacun des 17.000 élèves de C.P.

aura pu approcher l'univers de la musique, dès novembre prochain, et plus de 70.000 élèves en bénéficieront d'ici 2020.

J'espère que nous allons créer des demandes et de l'envie, et il nous faudra pour cela pouvoir répondre à ces attentes et ces envies, en augmentant le nombre de places dans les conservatoires pour ceux qui veulent un parcours d'excellence et d'exigence dans les conservatoires, tandis que d'autres préféreront peut-être poursuivre dans les centres d'animation ou dans les écoles de musique associatives. Ce sera aux enfants et aux familles de le décider, sans jamais rien céder sur l'exigence dans les conservatoires, mais en se fixant toujours cet objectif que tous les enfants parisiens, quel que soit leur quartier, leur origine sociale, les usages culturels de leurs parents, que tous aient accès à un droit qui est celui du droit à une éducation musicale de qualité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons passer au vote de l'ensemble des projets de délibération rattachés à ce débat.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 341 - DJS.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 341 - DJS).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 342.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 342).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 343.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 343).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 356.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 356).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 822.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 822).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 823.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 823).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 824.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 824).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons désormais à l'examen des projets de délibération relevant de la 2e Commission. Comme le veut notre Règlement intérieur, je donne la parole à sa présidente, Mme Fadila MÉHAL, pour trois minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était, comme d'habitude, une très grande Commission avec toujours beaucoup de monde, 20 présents, il y avait 188 projets de délibération, ce qui a été un ordre du jour extrêmement dense dont je ferai un résumé extrêmement rapide.

La première intervenante, Mme VIEU-CHARIER pour évoquer les questions de mémoire et des anciens combattants. Elle a mis en exergue la plaque commémorative mettant en lien les populations internées dans l'ancienne caserne des Tourelles, avec une intervention de M. GAUDILLÈRE assez approfondie.

Nous sommes passés assez vite, puisque c'était souvent très consensuel, sur les projets patrimoine culture rapportés par M. JULLIARD. L'Assemblée était assez satisfaite de voir que, désormais, les projets de délibération se font par thématique, par exemple, le théâtre, le musée, l'art vivant, le cinéma, ce qui nous permet d'avoir une vision très globale et extrêmement lisible des subventions qui sont en tout cas proposées.

Il y a eu d'assez nombreuses subventions, vous le verrez, sur le théâtre privé, sur le théâtre de la Ville, sur les activités pendant le temps périscolaire et sur l'association "Théâtre musical de Paris".

Il a été aussi question de la mise en place de la "Nuit blanche" et des projets se rapportant aux conservatoires, qui nous ont d'ailleurs prévenus qu'ils feraient l'objet d'un débat, ce qui est quelque chose de très intéressant.

Enfin, une subvention a soulevé un débat assez nourri et en même temps très positif, c'est la convention entre la Croix-Rouge et la Fédération nationale de protection civile, suite aux dégâts engendrés par le passage de l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Il y a eu aussi quelque chose d'assez intéressant, qui fait suite au colloque qu'il y a eu sur Assia Djébar, et la décision d'attribution de la dénomination "Assia Djébar", l'académicienne, à la nouvelle bibliothèque située rue de Lagny dans le 20e.

Enfin, je voulais vous dire quelques mots sur les vœux, il y en avait beaucoup. Est-ce que je dois les citer tous parce qu'ils vont tous apparaître ? Comme les gens sont encore présents, je vais les citer.

Les vœux des Communiste - Front de Gauche avec la situation des péniches culturelles du Canal de l'Ourcq, l'avenir de la bibliothèque Marguerite Durand. Il y a eu aussi le vœu portant sur la création de la bibliothèque dédiée à l'histoire des femmes et du féminisme déposé par le groupe Ecologiste ainsi que ceux concernant le respect des dispositions du Code de l'environnement et du Règlement local de publicité.

C'est la suite de tous les vœux que vous allez appréhender maintenant.

Pour terminer, je voulais faire mienne la remarque de M. GAUDILLÈRE, qui a souhaité connaître l'état d'avancement de la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM, relatif à la création d'une mission de préfiguration d'un parcours de la Révolution française.

Rappelez-vous, c'est Mme VIEU-CHARIER qui était en charge de ce dossier. Elle nous a précisé que le travail scientifique avance de manière très significative et propose même de faire un point détaillé lors de la prochaine Commission, en présence de M. AZIÈRE s'il le souhaite.

Voilà donc une très bonne nouvelle. La séance a été levée et le rendez-vous a été donné pour le 13 novembre à 12 heures.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Si aucun groupe de cet hémicycle ne s'y oppose, je vous propose de reporter l'examen des vœux n^{os} 4 et 5 qui ont trait à la consommation d'alcool dans les lieux publics afin de permettre à M. le Préfet de police d'apporter une réponse à ce vœu, conjointement rapporté par M. HOCQUARD, mais qui demande l'éclairage utile de la Préfecture de police.

S'il n'y a pas d'opposition, je propose que nous le reportions jusqu'à la présence d'un représentant de la Préfecture de police.

2017 DAC 238 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Institut des cultures d'Islam" (18e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons, en attendant, le projet de délibération DAC 238 relatif à l'attribution d'une subvention de 25.000 euros et d'une convention avec l'association "Institut des cultures d'Islam".

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

D'abord, puisque j'ai la parole, je vais réagir à ce que je viens d'entendre. Mon groupe devait être, comme tous les groupes, associé très en amont à la discussion. Or, là, je découvre que le travail est très avancé sur "le parcours de la Révolution française", que grosso modo, on va être convoqués pour nous dire : voilà c'est bouclé, vous n'avez plus qu'à approuver ou amender en marge. Ce n'était absolument pas ce qui était convenu au moment du vote de l'excellente proposition de délibération d'Éric AZIÈRE. On devait être associés très en amont, il y avait un groupe de travail, et j'en parle, parce que c'est moi qui, au nom de mon groupe, devait y participer. Et là, je découvre qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, je vous invite à économiser votre temps de parole sur le sujet de l'I.C.I.

M. Pascal JULIEN. - Oui, mais je suis libre de ma parole, Monsieur le Maire, et je vous remercie de respecter la liberté. Vous décomptez de mon temps de parole ce que vous venez de me prendre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Vous aurez cinq secondes supplémentaires.

M. Pascal JULIEN. - Non, je prendrai le temps qu'il me faut. C'est un projet de délibération, j'ai donc quatre minutes encore devant moi. Surtout que ce que j'ai à dire sur l'I.C.I. est assez rapide, puisque je voudrais observer que la situation s'est stabilisée, et il faut que notre Assemblée soit informée de cela. La situation est stabilisée, le chaos que l'on a connu est derrière nous, mais enfin, l'avenir reste incertain. Il y a eu un projet d'établissement qui a été adopté, mais ce projet sera ce que les moyens matériels lui permettront d'être. Et de ce point de vue, on manque singulièrement d'information.

Je voulais simplement, puisque c'est un sujet, l'I.C.I., que l'on a suivi ici depuis l'avortement du projet initial à l'initiative de la Maire de Paris, il est donc logique de temps en temps de faire un petit point d'étape pour dire où nous en sommes.

Comme ce n'est pas fait spontanément par l'Exécutif, je suis là amicalement pour le faire, et je sais que Bruno JULLIARD me répondra. Mais il a entendu quand même le ton de ma remarque qui était plutôt "cool", on va dire.

Sur ce projet de délibération, j'incite évidemment à aller voir cette magnifique exposition extrêmement subtile, qui porte sur la calligraphie, y compris comme objet détaché du champ religieux.

Voilà ce que je voulais dire simplement. Voyez, cher Jean-François MARTINS, je n'ai pris que la moitié de mon temps de parole, donc vous n'aviez pas besoin de m'interrompre tout à l'heure. C'est un peu une tache à votre excellente présidence par ailleurs.

Merci.

(Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à l'inestimable Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Pascal JULIEN, pour cette intervention.

Je n'ai pas vraiment l'impression que l'I.C.I. soit un sujet que nous n'abordons jamais au Conseil de Paris. J'ai plutôt l'impression que nous avons régulièrement l'occasion d'avoir un débat sur le devenir de l'Institut des cultures d'Islam et en aucun cas l'Exécutif ne souhaite se défausser ou se défilier quant à l'avenir de l'Institut des cultures d'Islam.

Comme vous le savez, vous l'avez rappelé, nous avons suggéré, après les difficultés et autres attermoissements du début de mandature, que l'Institut se dote d'un nouveau projet d'établissement, qui vient d'être adopté, je crois, par le Conseil d'administration dont vous êtes membre. Des échanges vont dorénavant avoir lieu entre la présidente de l'I.C.I., le conseil d'administration et la Ville de Paris pour qu'en effet les moyens - je pense notamment à la rue Léon - s'adaptent en fonction de ce projet d'établissement qui est de grande qualité, mais qui nécessite encore un certain nombre d'échanges entre nous. Bien évidemment, c'est à partir de ce projet d'établissement que nous construirons ensemble l'avenir de l'I.C.I. et je vais tout à fait dans votre sens quant au fait que, depuis plusieurs mois maintenant, les choses se sont largement améliorées et normalisées. Nous pouvons tous nous en féliciter.

Pardon, je reviens juste sur le début de l'intervention de Pascal JULIEN concernant le "parcours de la Révolution". Catherine VIEU-CHARIER serait mieux à même de répondre que moi puisque c'est elle qui en a la charge, mais je veux vous rassurer sur le fait qu'actuellement, seul le Comité d'histoire a commencé à travailler sur les contours de ce futur parcours.

Evidemment, le travail de concertation et de dialogue avec l'ensemble des groupes, lui, n'a pas débuté et il était d'ores et déjà prévu que, à l'origine, les professionnels se saisissent du sujet, puis qu'à partir de premières propositions du Comité d'histoire l'ensemble des groupes du Conseil de Paris soient saisis. Mais aucun travail effectif n'a été réalisé par Catherine, pas plus que par l'Exécutif avant les premières propositions du Comité d'histoire.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 238.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 238).

2017 DAC 544 - Subvention (6.500 euros) à l'association "S.O.S. Paris" (6e).

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 544 relatif à l'attribution d'une subvention de 6.500 euros à l'association "S.O.S. Paris".

La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas prendre beaucoup de temps. Je vais simplement dire, au nom du groupe les Républicains, que c'est une subvention très pertinente, d'abord par son montant. Je trouve que 6.500 euros pour une association aussi dynamique que "S.O.S. Paris" est une très bonne chose. C'est une subvention qui me semble d'un point de vue financier assez exemplaire.

D'autre part, je voudrais dire que l'association "S.O.S. Paris" fait un travail très régulier, très précis, d'inventaire de toutes les évolutions urbaines dans Paris, que nous recevons régulièrement dans le cadre de ses publications, d'ailleurs accessibles en ligne.

Je voulais ensuite évidemment dire qu'il était important que la Ville de Paris accorde une importance ou une attention particulière à ce type d'associations, qui ont des points de vue très engagés, très orientés sur l'évolution urbaine de Paris. On peut parfois avoir des points de désaccords. Dernièrement, l'association "S.O.S. Paris" a un peu remis en cause ou critiqué le projet de requalification de l'île de la Cité par l'architecte Dominique PERRAULT. On peut être d'accord ou pas avec les positions de "S.O.S. Paris" mais il est en tout cas important que la voix de ces hommes et de ces femmes qui sont très attachés à la préservation du patrimoine historique de Paris soit entendue, tout comme il est important que la Ville de Paris soutienne les architectes et tous les innovateurs qui peuvent travailler sur de nouveaux matériaux, sur de nouvelles formes architecturales. Eric AZIÈRE, que l'on cite régulièrement aujourd'hui, s'était d'ailleurs beaucoup engagé sur les concours de façade.

Peut-être une chose en direction de "S.O.S. Paris" et en direction de la DAC. On pourrait peut-être envisager que "S.O.S. Paris" travaille davantage sur sa communication digitale sur son site Internet, sur la publication et la mise en ligne de ses publications, de ses points de vue.

Là encore, on peut être d'accord ou pas mais il est clair que nous avons besoin de la voix de ces Parisiennes et de ces Parisiens qui sont très attachés à la préservation du patrimoine historique, qu'on peut certes aussi entendre au sein de la C.V.P., la Commission du Vieux Paris. Mais celles et ceux qui ne sont pas à la C.V.P. ou à qui les couloirs de la C.V.P. échappent peuvent s'intéresser à ces questions.

Voilà ce que je voulais dire. Naturellement, nous voterons favorablement cette subvention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Alexandre VESPERINI, pour cette intervention. Celle-ci permet d'attirer l'attention du Conseil sur cette subvention qui, d'habitude, passe assez inaperçue alors même qu'elle est importante. Pas tellement par son montant, qui est assez modeste, mais parce qu'elle atteste de notre engagement aux côtés de tous les acteurs du patrimoine parisien, y compris avec une association - vous l'avez d'ailleurs dit et ce n'est un secret pour personne - qui s'est rarement montrée conciliante avec certains projets de la Municipalité.

Ses représentants siègent dans différentes instances patrimoniales comme la Commission du Vieux Paris, qui est totalement indépendante et qui accueille en son sein des représentants de "S.O.S. Paris". Elle siège également au sein des commissions des secteurs locaux sauvegardés et les membres de cette association y font vivre le débat patrimonial.

L'association apporte également son regard sur les modifications réglementaires et législatives comme récemment encore sur le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine. Bref, elle a un rôle de vigilance qui est salutaire et nécessaire, et nous sommes très heureux de pouvoir la soutenir par cette subvention.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 544.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAC 544).

2017 DAC 829 - Subvention d'équipement (16.300.000 euros) pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 829 relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement pour l'établissement public "Paris Musées", chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

La parole, dans un premier temps, est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons saisir l'occasion de ce projet de délibération pour évoquer trois points.

Tout d'abord, nous voulons souligner une nouvelle fois la qualité du travail de tous les personnels de "Paris Musées" au service d'un public toujours renouvelé, avec toujours plus d'efforts vers les Franciliens de tous âges et de toutes conditions, notamment celles et ceux pour qui l'accès à la culture est en général plus difficile. Je pense notamment aux jeunes, pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, ou aux personnes qui apprennent le français et qui ont la chance de bénéficier de séances d'enseignement du français dans nos musées, au contact des œuvres.

Nous souhaitons aussi féliciter M. Noël CORBIN pour son sens du dialogue et de l'innovation à la Direction des Affaires culturelles. Nous profitons de ce projet de délibération pour le faire.

Nous voulons aussi souligner qu'il existe désormais une charte éthique du mécénat et des partenariats de la Ville de Paris et que celle-ci a été adoptée lors du dernier conseil de "Paris Musées" en juillet dernier. Cette charte, les élus écologistes avaient indiqué la nécessité de l'établir suite à l'établissement de partenariats qui nous avaient semblé déroger aux priorités environnementales et sociales de la Ville.

Nous avons donc soutenu cette charte, grâce à laquelle les principes de bonne gouvernance et de responsabilité sociale des organisations, adoptés par un grand nombre d'entreprises privées, sont également désormais adoptés dans les musées parisiens.

Le Ministère de la Culture et de la Communication avait publié en décembre 2014 une charte du mécénat culturel ayant pour objet une application de la législation conforme à des principes fondamentaux dans le respect du bien commun, des spécificités des organismes culturels et des prérogatives des mécènes. C'est à partir de ce document qu'a été réalisée la présente charte éthique du mécénat et des partenariats pour les musées de la Ville de Paris en prenant en compte la spécificité de l'organisation de "Paris Musées".

Nous regrettons cependant que les principes du vœu déposé par le groupe Ecologiste en mars dernier, relatif au lien des musées situés sur le territoire parisien avec l'industrie fossile, n'aient pas pu être inclus dans cette charte. Rappelons qu'il y a trois ans, le mouvement "350.org" de désinvestissement du secteur fossile a initié une démarche d'encouragement des institutions à adopter une stratégie d'investissement socialement et écologiquement responsable, en coupant les liens avec les principales entreprises du secteur.

Vous vous souvenez peut-être de l'action de mars dernier, où des militants d'un collectif d'associations sont entrés au Louvre pour déposer des étoffes noires dans l'escalier menant à la Victoire de Samothrace, pour symboliser une rivière de pétrole et dénoncer le mécénat apporté par Total aux musées nationaux au nom de la lutte contre le dérèglement climatique. Et c'est en adéquation avec cet objectif que le groupe des élus écologistes a fait adopter, en 2015, des vœux pour que la Ville demande au Fonds de dotation de la Ville et au Fonds de retraite des conseillers de Paris de ne plus contracter avec des entreprises du secteur fossile.

Et c'est dans cette même évolution que les élus avaient déposé un vœu afin que la Maire de Paris demande aux musées localisés sur son territoire - je viens d'en parler - de mettre un terme aux liens avec l'industrie fossile. Alors que la Ville communique sur la première stratégie de résilience, le débat a eu lieu tout à l'heure, alors qu'en novembre sera débattue à ce Conseil la révision du Plan Climat Air Energie et que les phénomènes climatiques terribles se succèdent dans l'Atlantique Nord, il est urgent que des mesures concrètes soient prises à tous les niveaux, prenant en considération cet enjeu vital qui est le changement climatique.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES. Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Sandrine MÉES, pour cette intervention.

Je ne reprendrai pas, notamment, l'ensemble du début de votre intervention et les félicitations tout à fait légitimes et justifiées pour les personnels des musées de la Ville de Paris ainsi que pour la Direction des Affaires culturelles. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans cette enceinte, mais nous sommes attachés à trois priorités pour notre politique muséale dans cette mandature. D'abord les collections, leur entretien, leur enrichissement, la valorisation de ces mêmes collections à travers une politique d'expositions temporaires et permanentes de grande qualité. Et je crois que c'est une spécificité qui est tout à fait remarquée pour l'ensemble des musées de la Ville de Paris. Sans des collections riches, entretenues et valorisées, une politique muséale ne présente aucun intérêt.

Deuxième axe, c'est la politique des publics, avec une politique très ambitieuse pour "Paris Musées" et l'ensemble des musées de la Ville, et des résultats qui sont là, un public toujours plus nombreux mais aussi un public très divers, notamment grâce aux nombreuses activités de médiation mises en place par les musées de la Ville.

Et, enfin, troisième axe, c'est la question bâtiminaire et c'est le cœur de ce projet de délibération. Nous avons un plan d'investissement de plus de 100 millions d'euros sur l'ensemble de cette mandature pour les musées de la Ville de Paris. C'est extrêmement ambitieux. De nombreux musées seront concernés : la rénovation totale du musée Carnavalet, le déménagement du musée de la Libération place Denfert-Rochereau, une rénovation partielle du musée d'Art moderne, ainsi que de la maison de Victor Hugo. Et, là, je vous propose d'adopter cette subvention d'investissement de plus de 16 millions d'euros pour l'établissement public "Paris Musées", subvention qui permettra d'accélérer les travaux dans l'ensemble de ces musées.

Je souhaiterais profiter de cette occasion pour remercier les équipes de "Paris Musées" qui font un travail absolument remarquable et qui est, d'ailleurs, percuté par les travaux conséquents dans les musées. Je pense, par exemple, au musée Carnavalet puisque le personnel a dû gérer, tout cela en tenant les délais qui étaient très contraints, le déménagement de 600.000 œuvres, et ils l'ont fait avec sérieux et enthousiasme. Qu'ils en soient, ici, remerciés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 829.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 829).

Vœu déposé par Mmes DATI et DAUVERGNE relatif à la consommation d'alcool sur les grands sites du 7e.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques sur les berges de Seine.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous revenons, comme nous nous l'étions promis, à l'examen de vœux non rattachés en profitant de la présence du Représentant de M. le Préfet de police. Il s'agissait, en réalité, de présenter les vœux référencés n° 4 et n° 5. Ils ont trait tous les deux à la consommation d'alcool dans les lieux publics.

Et pour présenter le vœu n° 4, c'est Mme Emmanuelle DAUVERGNE, qui a deux minutes de temps de parole, au nom du groupe LR.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, de nombreux espaces ouverts couvrent le 7e arrondissement. L'esplanade des Invalides, le Champ-de-Mars et l'esplanade Chaban-Delmas offrent ainsi aux usagers de vastes étendues engazonnées favorables au calme et à la détente. Mais leur usage a énormément évolué. Ces sites sont aujourd'hui accaparés pour l'organisation de pique-niques festifs et largement alcoolisés qui éloignent les familles et les seniors. L'usage de ces espaces verts est complètement dévoyé. Ces trois grands sites deviennent, en été, des terrasses de bar à ciel ouvert marquées par les mêmes débordements.

Désinhibés, certains usagers adoptent des comportements déplacés, voire violents, à l'égard des riverains exaspérés.

Par ailleurs, le maintien d'un stock important de déchets sur le site, malgré les efforts de Rachida DATI et de la Direction des Espaces verts, rend l'action de dératisation peu efficace.

Les effectifs en charge du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique manquent d'une base légale suffisamment étendue pour lutter contre ces nuisances. Ces habitudes de consommation attirent les vendeurs à la sauvette qui, au mépris des interdictions de fréquenter certaines pelouses, lancent des ventes parfaitement illégales sur des sites protégés. Ce n'est plus acceptable. Leur présence dégrade les lieux et crée une concurrence déloyale vis-à-vis des autres commerçants, qu'ils disposent d'un magasin ou d'un bar. Le Champ-de-Mars est un site d'exception qui doit faire l'objet d'un encadrement particulier.

A ce jour, un arrêté du 19 juin 2013 interdit la vente et la consommation d'alcool sur les berges de Seine uniquement. Sur le Champ-de-Mars, l'arrêté du 20 juin 2008 concernant la vente et la consommation d'alcool, est trop peu restrictif pour lutter contre les dégradations des vendeurs à la sauvette et des personnes en état d'ébriété. Il doit pouvoir être sanctionné sur le fondement d'une base légale élargie à tous les horaires du jour et de la nuit.

Nous demandons à ce que ce régime durci ne concerne pas uniquement le Champ-de-Mars. Il doit également être étendu aux deux autres grands sites sensibles du 7e : l'esplanade Chaban-Delmas et l'esplanade des Invalides. Il permettra aux agents chargés du maintien de l'ordre de sanctionner plus sévèrement les comportements excessifs et irrespectueux sur les grands sites.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame DAUVERGNE.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour présenter le vœu n° 5.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Alors, le vœu, évidemment, s'adressait à l'intention de M. le Préfet puisque, si les bords de Seine sont des lieux festifs, ils sont aussi, hélas, souvent, le théâtre de nombreux débordements et nuisances, en particulier du fait d'une forte consommation d'alcool par des individus qui s'y regroupent régulièrement. Et, ainsi amplifiées par les nouveaux aménagements réalisés sur les quais, ces incivilités rendent très difficile, pour ne pas dire plus que difficile, le quotidien des riverains : nuisances sonores, épanchements d'urine, dégradations. Il est facile de comprendre pourquoi ils sont à bout. Alors, ils doivent, de surcroît, souvent faire face à des comportements déplacés, quand ils ne sont pas violents, d'individus qui sont fortement alcoolisés. Plus grave, ces états d'ivresse entraînent régulièrement des chutes d'individus dans la Seine. Il y a déjà eu des morts. Et c'est donc une situation dangereuse pour celles et ceux qui s'installent dans ces lieux.

Alors, face à cette situation, j'avais sollicité M. le Préfet avant l'été. Et j'ai noté avec satisfaction qu'un arrêté avait été pris en août pour interdire la consommation, la détention et le transport de boissons alcooliques sur les berges de Seine. Bien que nous nous en réjouissons, mes collègues maires des arrondissements concernés, en particulier 7e et 6e arrondissements, nous vous demandons de prolonger cet arrêté parce que l'arrêté n'est applicable que jusqu'au 30 septembre. Or, les nuisances liées à la consommation dans l'espace public ne s'arrêteront pas au 30 septembre. Je note, d'ailleurs, que les forces de l'ordre apprécient, je dirai, avec intelligence le dossier. Voilà. Ce qui fait que, quand il y a de la consommation et que cela ne donne pas lieu à des débordements et des nuisances tout à fait extravagants, évidemment, il y a une forme de tolérance.

Donc, merci de votre retour sur cette question.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD, puis au Représentant du Préfet de police.

M. Frédéric HOCQUARD. - Oui, merci, Madame la Maire. Je vous répondrai donc sur ces deux vœux.

Si, effectivement, nous avons un certain nombre d'arrêtés pris par la Préfecture de police à Paris sur les questions de consommation, de détention et de transport d'alcool, vous demandez l'extension dans le temps en ce qui concerne le 5e arrondissement et une extension en termes territoriaux pour ce qui concerne le 7e arrondissement. Je ne suis pas sûr qu'il faille couvrir l'ensemble de Paris d'arrêtés sur les questions d'alcool. On en a déjà une dizaine pour ce qui concerne Paris.

La deuxième chose, et vous l'avez fait remarquer, c'est que ces arrêtés de consommation sur l'alcool, indistinctement, ne font pas de distinction entre ce qui pourrait être de l'ordre d'un pique-nique familial, dans lequel il peut y avoir une consommation d'alcool et d'un "binge drinking", c'est-à-dire d'une consommation massive, avec le fléau que cela peut représenter le soir ou le fléau que cela peut représenter notamment chez les plus jeunes.

Le troisième élément, c'est que pour tout ce qui concerne les éléments pas liés spécifiquement à la question de l'alcool mais qui peuvent être aussi liés à la question du pique-nique, nous avons renforcé, notamment dans les espaces verts, l'ensemble et aussi sur les berges de Seine, l'installation d'urinoirs, et aussi tout ce qui peut être fait par les brigades de lutte contre les incivilités, que l'on voit régulièrement revenir, notamment en termes de verbalisation, sur les épanchements d'urine le soir.

Dernier élément, par rapport à ces questions, je trouve qu'il est souhaitable et préférable que nous soyons plutôt dans des éléments de l'ordre de la prévention. C'est ce que nous avons mis en place et renforcé sur l'espace nocturne, je le rappelle, notamment en termes de communication avec des panneaux que nous avons installés, en termes aussi de distribution de prospectus et d'interventions dans ces espaces sur ces sujets.

En dernière chose, vous demandez une extension dans le 5e sur une durée qui est quand même la durée hivernale. Même si je sais qu'avec le réchauffement climatique, maintenant au mois de novembre ou de décembre, on peut aussi se retrouver sur les berges de Seine, dans des périodes avec une utilisation moins importante, le soir et la nuit des berges de Seine, pour ce qui concerne le 7e arrondissement, on est sur une extension en termes de taille qui me semble importante.

Je laisserai l'avis et la sagacité du Préfet de police répondre sur ces questions puisqu'elles s'adressent à lui, mais j'émettrai sur ces deux vœux un avis défavorable.

Enfin, vous demandez à ce que la DPSP assure l'application rigoureuse de cette disposition dans le vœu du 7e arrondissement. Je rappelle que, pour ce qui concerne les arrêtés anti-alcool, nous ne sommes pas responsables de leur application rigoureuse qui relève de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, Madame la conseillère, en réponse à vos différents vœux, d'abord, de manière générale, l'idée, comme l'a rappelé M. HOCQUARD, il y a des principes, des règles de droit administratif qui font que bien évidemment les dispositions que nous pouvons être amenés à prendre doivent être limitées dans le temps et dans l'espace. C'est-à-dire qu'on ne peut pas couvrir tout Paris et toute l'année d'arrêtés anti-alcool.

Pour autant, et bien évidemment, il faut pouvoir envisager ces mesures dans les secteurs que vous évoquez, l'une et l'autre. En particulier sur les berges de Seine et aux abords de la Tour Eiffel, ce sont des endroits où les services de police sont régulièrement amenés à constater la présence d'alcool et avec tous les débordements que l'on peut connaître.

Pour ce qui concerne les deux arrêtés, le Préfet de police a clairement demandé à ses services de lui fournir l'ensemble des éléments des constats qui ont été réalisés durant les dernières semaines. Il n'est absolument pas défavorable à l'idée de prolonger dans le temps l'arrêté des voies sur berge.

Comme l'a dit M. HOCQUARD, on bénéficie d'une arrière-saison qui est plutôt chaleureuse, d'où initialement le fait qu'il était arrêté au 30 septembre dans la mesure où on pensait que la rentrée des classes était faite et qu'il y aurait moins de monde, mais force est de constater qu'il y avait le week-end dernier du monde sur les voies sur berges. On va regarder l'idée d'étendre cet arrêté des voies sur berges dans les prochains jours pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait très certainement une continuité mais pas jusqu'à Noël, et ce sera forcément limité dans le temps.

Puis, en ce qui concerne le Champ-de-Mars, là aussi le Préfet de police m'a demandé ce week-end de pouvoir regarder avec les services de police l'exactitude de la situation constatée, puisque le Champ-de-Mars est déjà concerné par un arrêté qui couvre, au titre de son espace vert, l'interdiction de transport et de consommation d'alcool. Nous allons le regarder dans les prochains jours et une réponse vous sera apportée avec la plus grande attention dans les deux prochaines semaines.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix successivement le vœu n° 4 et le vœu n° 5 avec un avis défavorable sur chacun de ces vœux. La réponse vous sera apportée d'ici quinze jours avec un travail en lien avec la Mairie de Paris et vos deux mairies d'arrondissement, Mesdames.

Peut-être voulez-vous retirer le vœu, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, me concernant, je vais retirer mon vœu, ayant compris que vous envisagez de prolonger la période. Nous sommes bien d'accord ? Et ayant compris qu'il n'y aura pas de vide à la fin du mois de septembre. J'ai compris que vous n'alliez pas jusqu'à Noël mais j'ai compris que vous alliez prolonger. Voilà. Forts de ces assurances, je retire mon vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame DAUVERGNE, maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mmes DATI et DAUVERGNE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DAE 241 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde (8e), fixation de la redevance pour la société WSN Développement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 241 concernant le salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde pour la fixation de la redevance pour la société WSN Développement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'année dernière, il s'agit d'accorder ici une autorisation temporaire d'occupation de l'espace public dans le domaine des créateurs de mode qui se déroule en septembre, enfin actuellement et en octobre, sur la présentation des collections printemps été, durant la "Fashion Week" de Paris qui commence aujourd'hui et pendant une semaine.

Jusque-là pas de problème sauf que, comme l'année dernière, nous apprenons qu'une tarification dérogatoire est accordée. Ainsi, pour sept jours d'occupation sur la place de la Concorde et dans plus de 2.500 mètres carrés, les organisateurs s'acquitteront d'une somme faible de 83.000 euros.

Certes, nous ne sommes pas dans les conditions de gratuité qui avaient été accordées au groupe Saint-Gobain, il y a désormais deux ans pour un autre événement, où cette entreprise s'était vu offrir à titre gracieux l'occupation temporaire de la place de la Concorde, ce que nous avons dénoncé en vain, mais nous pensons néanmoins qu'à une époque où les finances de notre collectivité connaissent de telles contraintes, un tel cadeau à un secteur de l'économie, par ailleurs dans une situation confortable, n'est pas souhaitable.

Ainsi, comme l'année dernière, le groupe Ecologiste de Paris votera contre ce projet de délibération.

Par ailleurs, peut-on en savoir plus sur l'autorisation donnée à L'Oréal pour l'organisation de son défilé de mode sur les Champs-Élysées et sur la redevance versée par cette occupation du domaine public ?

Merci.

Je ne suis pas sûr d'avoir la réponse pour ma dernière question.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Jérôme GLEIZES. Je reviendrai vers vous pour la dernière partie de votre question. Je n'ai pas la réponse en tête aujourd'hui car je ne la connais pas.

Concernant le projet de délibération qui est soumis à vos voix aujourd'hui, le débat va être très proche de celui que nous avons eu l'année dernière. Nous avons effectivement un désaccord sur l'opportunité ou pas d'appliquer un tarif dérogatoire au bénéfice de la société WSN Développement pour la mise en place d'un salon professionnel du prêt-à-porter et d'accessoires de mode.

Le tarif est donc dérogatoire puisque dans la convention, nous vous proposons un tarif de 4,78 euros par mètre carré et par jour. Le tarif normal étant de 6,24 euros par mètre carré et par jour, nous sommes donc loin de la gratuité, mais c'est en effet un tarif dérogatoire et préférentiel. Nous l'avons proposé pour soutenir un secteur de la mode qui connaît actuellement une très forte concurrence des villes de New York et de Londres. Si aujourd'hui le secteur de la mode se porte correctement à Paris, c'est aussi parce que nous avons mis en place une politique ambitieuse de soutien et de promotion de l'ensemble des secteurs de la mode à Paris. Les salons professionnels comme celui-là contribuent à cette attractivité. D'autant que Paris est en difficulté depuis 2015 en raison du contexte sécuritaire que nous connaissons.

L'occupation de la place de la Concorde pour ces salons permet par ailleurs à WSN Développement de mutualiser la structure avec l'association "Carrefours pour l'emploi" qui organise "Paris pour l'emploi". C'est pour la Ville de Paris elle-même, ce qui assure, à la Ville de Paris et à "Carrefours pour l'emploi", une économie de 100.000 euros. C'est une mutualisation également avec la manifestation "Solidarité Sida" qui a eu lieu le week-end dernier.

Par ailleurs, nous avons demandé et obtenu de l'occupant qu'un stand des Ateliers de Paris soit mis à disposition gratuitement pour accueillir des entreprises émergentes choisies par la Ville et incubées dans les Ateliers de Paris, ce qui leur permettra de bénéficier d'une très bonne visibilité.

Je conclus en disant que la "Fashion Week" automne-hiver, la Semaine de la mode, est un moment fort pour ce secteur où on dénombre pas moins de 90 défilés qui voient les créateurs du monde entier rivaliser de talent et une cinquantaine d'événements sur l'ensemble du territoire parisien.

Nous souhaitons que Paris demeure incontestablement la capitale internationale de la mode et nous assumons cette ambition. Cela passe aussi par le soutien à certaines initiatives du type de ces salons professionnels du prêt-à-porter et d'accessoires de mode.

J'ajoute que pendant la semaine de la mode, c'est aussi le dimanche "Paris sans voiture", inutile de vous dire que ce n'est pas, de ce point de vue-là, le meilleur soutien dans l'organisation des défilés des "Fashion week" et pour autant nous avons réussi à maintenir un dialogue constructif avec l'ensemble des professionnels.

Je voudrais les en remercier, car ils font un effort considérable pour s'adapter à ce "Paris sans voiture", c'était loin d'être simple, et merci aux services de la Préfecture de police qui nous ont aidés à aboutir sur ce dossier.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 241.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 241).

2017 DAC 8 G - Subvention (672.500 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1er).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 8 G relatif à l'attribution d'une subvention de 672.500 euros et d'une convention avec l'établissement public "La Maison des pratiques artistiques amateurs".

La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Chers collègues, je serai un peu moins positif dans mes commentaires sur ce sujet que sur la précédente subvention.

Tout d'abord, étant administrateur de la "Maison des pratiques artistiques amateurs" je ne prendrai pas part au vote, mais ce n'est pas la première fois que j'interviens au Conseil de Paris sur ce type de projet de délibération, qui concerne cet établissement public de coopération culturelle.

J'ai deux observations à faire sur cette subvention. D'abord, sur son montant particulièrement important, je ne dis pas exagéré, je dis important. 672.500 euros pour le Conseil départemental, avec un soutien supplémentaire du Conseil municipal, cela veut dire que dans le budget prévisionnel 2017 de la M.P.A.A., entre les subventions et les locaux qui appartiennent à la Ville de Paris, la M.P.A.A. pourra compter sur un soutien de la Ville de Paris qui représente 94 % de ses produits.

A titre personnel, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises depuis le début du mandat, ce déséquilibre, oui il s'agit là d'un déséquilibre, parce que finalement, ou bien il s'agit d'un établissement culturel qui est amené à diversifier ses recettes, et moi régulièrement en conseil d'administration j'appelle à ce que la M.P.A.A. diversifie ses recettes de manière à s'ouvrir davantage, et on sait qu'un certain nombre de ses sites ont pu souffrir d'une fréquentation plus faible ou d'un démarrage un peu plus faible qu'attendu, je pense à la M.P.A.A. Broussais dans le 14^e arrondissement de Paris.

Je reviens sur ce que je crois être un déséquilibre budgétaire, je pense que pour un E.P.C.C., il n'est pas sain à terme d'avoir une dépendance budgétaire matérielle aussi importante à l'égard de la collectivité territoriale qui l'abrite.

Premier commentaire que je souhaitais faire. Je l'ai déjà fait les années précédentes. Je constate que ce commentaire ne suscite pas d'évolution particulière de la part de l'Exécutif et je le regrette.

Deuxième commentaire, je voulais intervenir car j'ai vu que le débat sur la réforme des conservatoires devait se tenir aujourd'hui, de manière générale sur la politique de la Ville de Paris en matière de soutien en direction des publics amateurs.

La lettre de mission adressée à Bruno JULLIARD par la Maire de Paris en avril 2014 était très claire, il y avait une phrase dont je ne me souviens pas des termes, mais qui expliquait qu'il fallait revoir, même engager une refonte de la politique en direction des publics amateurs, en direction des conservatoires, et également de la M.P.A.A., à laquelle vous deviez vous atteler.

Je constate, plus de trois ans après le début du mandat, que globalement, bon an mal an, les choses ne changent pas vraiment, la M.P.A.A. continue à voguer sur l'équilibre, sur son organisation budgétaire et sur son organisation programmatique, sa programmation classique qui avait été celle de ses débuts.

Je constate que dans le même temps, concernant les conservatoires, on ne va pas rouvrir le débat sur les conservatoires, mais la situation s'est considérablement dégradée aux yeux d'une grande partie de nos concitoyens. La preuve, s'il n'y avait aucun problème on n'en parlerait pas. Il n'y aurait pas de réforme.

Je ne dis pas que tout va mal dans les conservatoires, mais simplement qu'il y a tout de même un certain nombre de dysfonctionnements dans les conservatoires, et je mets cette réalité en comparaison des déclarations en tout cas des engagements qui vous avaient été adressés dans le cadre de la lettre de mission de la Maire de Paris. Voilà la deuxième observation que je voudrais faire.

En conclusion, je ne vais pas voter contre cette subvention, il ne faut pas empêcher la M.P.A.A. de fonctionner. Je ne peux pas la voter puisque je suis administrateur, mais j'ai deux observations en conclusion. Premièrement, une question sur l'équilibre budgétaire, les différentes sources de financement de la M.P.A.A., car c'est un établissement qui est financé à hauteur de 3 millions d'euros, ce n'est pas n'importe quoi, c'est un outil très important dans le cadre de la politique et qui pèse très lourd dans la politique culturelle de la Ville de Paris. Deuxième observation, j'attire votre attention sur le risque qu'à travers le soutien croissant à la M.P.A.A., on risque aussi de mettre à l'écart ou de relayer, de négliger les conservatoires qui ont besoin d'un soutien de la Ville de Paris plus important qu'il ne l'est aujourd'hui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Alexandre VESPERINI.

Je comprends de votre intervention que vous trouvez que les MPAA coûtent trop cher ou en tout cas sont trop dépendantes des finances de la Ville dans leur budget.

Je me permets de noter que même si l'on diversifiait les sources de financement des MPAA, par exemple en louant un certain nombre de leurs locaux, j'imagine que vous pensez à cela, d'abord heureusement, les locaux sont très utilisés par les praticiens amateurs, les Parisiennes et Parisiens, donc le nombre de locaux disponibles n'est pas déterminant. Quand bien même nous arriverions à faire mieux, il faut toujours faire mieux quand on le peut, l'essentiel des revenus et des ressources propres de la MPAA provient de l'inscription des usagers eux-mêmes.

Et je me permets simplement de souligner que lorsqu'il y a eu quelques augmentations de tarifs dans d'autres structures de la Ville agissant en faveur des pratiques artistiques amateurs, je pense aux Ateliers Beaux-Arts ou à "Paris Ateliers", structure associative, votre groupe n'a pas été le dernier à condamner cette augmentation tarifaire.

Je ne suis pas persuadé que la meilleure des solutions, pourtant c'est ce que je lis entre les lignes de votre intervention, soit l'augmentation des tarifs de la MPAA.

Ensuite, plutôt qu'une lecture purement comptable, commençons par l'identité et la pertinence de la MPAA. Nous avons considéré, bien avant moi d'ailleurs, c'était sous la mandature précédente, qu'il était légitime et nécessaire de créer une offre de pratiques artistiques amateurs complémentaire aux Ateliers Beaux-Arts ainsi qu'à "Paris Ateliers" pour moderniser un certain nombre de ces pratiques amateurs, amplifier les liens avec les professionnels, notamment par des pratiques communes, par des ateliers communs, amplifier les liens avec certaines institutions artistiques et culturelles, et promouvoir des pratiques pédagogiques nouvelles.

Il ne s'agit pas du tout de remplacer ce qui peut par ailleurs exister aux Ateliers Beaux-Arts ou à "Paris Ateliers". Nous n'avons jamais promis ou proposé de tout fusionner dans une seule organisation monolithique qui homogénéiserait l'ensemble des structures de pratiques artistiques amateurs. Nous pensons que cette diversité et cette hétérogénéité des pratiques amateurs sont plutôt une richesse pour Paris.

En revanche, nous avons dit en effet qu'il fallait une meilleure lisibilité et visibilité pour une meilleure compréhension des Parisiens. Nous avons donc, conformément à la feuille de route que m'a confiée la Maire, demandé un rapport à l'Inspection générale, qui nous a été remis.

Dans le cadre du recrutement de la nouvelle directrice de la MPAA, nous avons confié à Sonia LEPLAT, désignée à l'unanimité du conseil d'administration, cette mission de nous faire des propositions pour améliorer la mise en réseau de l'ensemble des structures de pratiques artistiques amateurs.

Je pense que la MPAA, dont nous avons ouvert le cinquième site cette année, ce qui explique l'augmentation de la subvention, sera le bon outil pour assurer cette coordination, mais il m'apparaît assez légitime que nous continuions à soutenir une structure qui, je pense, remplit bien son rôle pour la diversité des pratiques artistiques amateurs à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 8 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une plaque en hommage au compositeur Pierre Henry (12e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 6 est relatif à une plaque en hommage au compositeur Pierre Henry.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vous présente donc le vœu présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ et les élus du 12e arrondissement, adopté à la majorité du Conseil du 12e arrondissement.

Le compositeur Pierre Henry était un habitant du 12e, où il composait dans son studio de la rue de Toul. Père de la musique électroacoustique, son œuvre est fondatrice de la musique concrète, et le Conseil du 12e arrondissement, sur proposition de sa maire, sollicite la Ville pour que la Maire de Paris sollicite également la ministre de la Culture pour s'assurer de la conservation du patrimoine culturel hérité de Pierre Henry, et pour qu'une plaque commémorative en son hommage soit apposée sur sa maison de la rue de Toul dans le 12e arrondissement.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci, Monsieur le Président Rémi FÉRAUD, de cette occasion qui m'est donnée de saluer en effet l'œuvre majeure de Pierre Henry. Pierre Henry a inspiré des générations de musiciens à travers le monde et irrigue encore aujourd'hui la création dans le champ des musiques électroniques et concrètes.

Nous connaissons son lien intime avec Paris et le 12e arrondissement. Toute sa vie, il a largement pris part à la vie culturelle parisienne : des représentations dans son studio, notamment dans le cadre du festival Paris quartier d'été, ou encore la présentation en 2013 de ses peintures concrètes par le musée d'Art moderne de la Ville de Paris, menées en parallèle de ses créations musicales.

Bien sûr, la préservation de l'œuvre de Pierre Henry est une responsabilité collective, et celle-ci est déjà depuis longtemps une préoccupation pour la Ville, notamment à travers notre soutien à l'association chargée de la numérisation des enregistrements de Pierre Henry. Et la D.R.A.C. doit d'ailleurs produire prochainement un bilan sur cette question.

Il me semble comme vous, utile d'interpeller l'Etat, notamment au vu des incertitudes immobilières qui entourent le Laboratoire de la rue de Toul, pour que nous soyons vigilants quant à la préservation de ce patrimoine musical et industriel. Avis très favorable de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 222).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à une dénomination Henri Malberg.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 7 est relatif à la dénomination à un lieu du 20e arrondissement du nom d'Henri Malberg.

La parole sera successivement à Raphaëlle PRIMET, puis à Jérôme GLEIZES.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce matin, Nicolas BONNET vous a parlé d'Henri Malberg. Je n'ai donc pas à vous redire l'importance du rôle d'Henri et de la nécessité d'avoir une place ou un établissement à son nom dans Paris, et en particulier dans le 20e, pour qui il a spécialement compté.

Sur proposition de l'Exécutif municipal du 20e, de Madame la Maire du 20e, Frédérique CALANDRA, qui s'excuse d'ailleurs de son absence, et de Catherine VIEU-CHARIER, nous avons donc, après un bel hommage au Conseil municipal, voté à l'unanimité ce vœu pour une dénomination Henri Malberg dans notre arrondissement, qui pourrait être la place des Grandes-Rigoles, un lieu qu'il affectionnait.

Enfant de Belleville, il a habité le 20e, rue Victor-Dejeante, dans un immeuble populaire près du boulevard périphérique, et n'aurait jamais voulu habiter ailleurs. Jusqu'au dernier moment, il vendait "l'Humanité" chaque dimanche boulevard Mortier, souhaitant garder le contact et échanger avec les habitants de son quartier.

Pour les 400 militants communistes du 20e et pour la secrétaire de section que je suis, il était un repère, un pilier d'une aide incomparable pour notre analyse et notre action politique. Il nous connaissait tous et était attentif à chacun, particulièrement aux nouveaux adhérents, à qui il savait si bien transmettre l'histoire et les valeurs de notre parti.

Sa combativité, sa tolérance et son écoute ont façonné et marqué l'ambiance de notre section, dont il était si fier. Vous comprendrez que vu les liens très forts qui m'unissaient à Henri et l'émotion qui est la mienne, je n'en dirai pas plus. Un grand homme qui mérite notre respect : c'est le sens de ce vœu. Il mérite notre affection et reste un exemple. Son souvenir est dans nos cœurs et nous continuerons ses combats.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Oui, les Écologistes s'associent à ce vœu pour que ce grand homme défenseur des droits humains ait une place à son nom, un lieu à son nom à Paris.

J'ai eu la chance de côtoyer Henri Malberg sur la défense de la question des prisonniers, notamment des prisonniers politiques, et sur un sujet comme la question basque, il a énormément agi, de façon à aller vers une sortie pacifiée du conflit qui a endeuillé le Pays Basque nord et sud pendant très longtemps. Il est donc normal que Paris rende hommage à ce grand homme, dont on a déjà fait ce matin un portrait beaucoup plus long que celui que je peux faire maintenant.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Mme BERTHOUT : à l'issue de la réponse de M. JULLIARD, cela vous va ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci aux intervenants précédents. Un très bel, légitime et justifié hommage a été rendu ce matin à Henri Malberg, et il serait malvenu d'en rendre un maintenant moins émouvant et moins solennel que ce matin.

Bien sûr, notre Ville doit honorer la mémoire d'Henri Malberg et souligner, comme le rappelle d'ailleurs ce très beau vœu, ses engagements nombreux. Nous y sommes revenus au cours de cette journée, ce matin. Je pense évidemment à ses engagements politiques, au Parti communiste français. Il était si fier, jusqu'au dernier jour de sa vie, de cet engagement de toute une vie pour le communisme. Ses engagements sociaux : je pense notamment à sa lutte contre la spéculation à Paris en général, et dans le 20e en particulier. Ses engagements intellectuels : j'ai eu l'occasion de le rencontrer à quelques reprises. Il était une personnalité éblouissante de par son érudition et c'était un grand intellectuel, mais qui en même temps "ne se la ramenait pas". Il avait toujours cette humilité des vrais intellectuels, des grands intellectuels.

C'était aussi un militant des causes pour l'égalité, des causes les plus nobles. Il fut un des premiers élus à manifester par exemple avec son écharpe d'élu en tête de cortège de la Gay Pride, à l'heure où les élus n'étaient pas toujours nombreux en tête de ces cortèges. Bref, à chaque période troublée de notre histoire, il faut des hommes et des femmes d'engagement, qui offrent des perspectives. Henri Malberg était l'un d'entre eux, de celles et ceux dont les convictions étaient suffisamment solides, dont l'ambition était suffisamment collective et bienveillante pour accepter et souffrir le débat, et s'engager malgré tout, encore et toujours.

Je voudrais dire, au nom de l'ensemble de mes collègues, à sa famille, à ses proches que nous partageons aujourd'hui son souvenir, avec une pensée particulière pour toi, Catherine, qui le connaissait si bien, qui a été si importante pour lui, et nous serons très heureux bien sûr de lui rendre hommage, je l'espère, dans les toutes prochaines semaines.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je souhaitais intervenir pour dire qu'avec mon groupe, nous voterons ce vœu. J'y associe d'ailleurs particulièrement mes collègues du 20e : Nathalie FANFANT et Atanase PÉRIFAN.

Je crois que l'on peut dire d'Henri Malberg que c'était un grand monsieur, aussi et surtout peut-être parce qu'il avait un regard sur la vie qui ignorait l'amertume et qu'il demeurerait infatigablement mobilisé pour la jeunesse en se projetant pour elle, avec la force de ses convictions, et que cela force le respect, même si on ne partage pas forcément toutes ses convictions.

Il fut tragiquement marqué, cela a été rappelé ce matin, en particulier par les persécutions nazies, qui touchèrent si brutalement sa famille. Et malgré ce début de vie très douloureux, il s'est relevé, et c'est aussi une leçon extraordinaire. Il a répondu à l'appel de la vie et s'est engagé ensuite au Parti communiste français, exerçant des responsabilités nationales.

Il n'a jamais cessé de se passionner pour Paris, pour les classes populaires et pour le 20e arrondissement. C'était, je crois aussi, un vrai Parisien, intarissable sur son histoire politique et sociale. C'était aussi un homme de parole, et Dieu sait que c'est important dans notre vie politique, qui aimait un Paris divers et qui respectait ses adversaires politiques, donc un républicain qui était respecté aussi de tous, et notamment des authentiques gaullistes. Je voudrais redire ici toute notre compassion amicale à Catherine VIEU-CHARIER.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 223).

Merci pour cette belle unanimité !

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une bibliothèque dédiée à l'histoire des femmes et du féminisme.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 8, 9 et 10 sont relatifs à la bibliothèque Marguerite Durand et à la création d'une bibliothèque dédiée à l'histoire des femmes.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, qui a rejoint son pupitre, puis à Jean-Noël AQUA.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, le fonds Marguerite Durand, géré dans le 13e arrondissement, nous paraît tout à fait important et nous tenons à ce qu'il ne soit en aucune manière remis en cause dans la capacité d'aller le consulter et l'utiliser.

Nous avons bien vu qu'il y avait une volonté de la part de l'Exécutif d'avancer sur la question d'un lieu dédié à l'histoire du féminisme, qui pourrait éventuellement accueillir ce fonds.

Cependant, actuellement, ce qui est a priori envisagé, c'est d'abord de transférer le fonds à la bibliothèque historique de la Ville de Paris, et ensuite ou parallèlement, mais sans garantie d'échéance, de rechercher un lieu qui pourrait potentiellement accueillir cette future Maison des femmes dédiée à l'histoire du féminisme.

Ce que nous disons, c'est que nous voulons impérativement que, tant qu'il n'y aura pas ce lieu, le fonds Marguerite Durand ne soit pas déménagé et que ces deux opérations ne puissent être menées indépendamment l'une de l'autre.

Nous avons vu le vœu de l'Exécutif. S'il y avait un ajout disant qu'en attendant, il y a un moratoire sur le transfert, nous pourrions l'accepter en l'état, mais tel qu'il est rédigé, il ne garantit en rien le maintien du fonds Marguerite Durand sur le site et avec un risque effectivement, qui est bien analysé, c'est que n'ayant pas l'espace nécessaire à la bibliothèque historique de la Ville de Paris, seule une toute petite partie resterait directement accessible et, pour le reste, il serait plus compliqué de pouvoir consulter en temps réel l'ensemble des ouvrages qui s'y trouvent.

Nous ne sommes pas opposés au vœu de l'Exécutif, sous cette réserve qu'il y ait un petit ajout disant qu'en attendant cette création, j'espère qu'elle sera évidemment dans un temps très court, il y ait un report de la décision de transfert.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues.

"Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité", disait Julien Green. Je ne reviendrai pas ici sur l'importance des bibliothèques comme témoin du passé et graine de futur, mais je reviendrai sur l'avenir de la bibliothèque Marguerite Durand.

Les projets actuels de la Mairie inquiètent plus d'un et une intellectuel, chercheur, syndicaliste, féministe jusqu'aux États-Unis. De nombreuses tribunes, pétitions, courriers ont été écrits et la dernière date de vendredi dernier dans "Libération". Et on apprend aujourd'hui que les organisations syndicales que je cite, C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.T., F.O., F.S.U., U.N.S.A., etc., qui contestent les projets actuels de la Ville demandent la saisine de l'Inspection générale des bibliothèques de France pour que celle-ci donne son expertise tant scientifique que patrimoniale.

De quoi parlons-nous ? De la bibliothèque spécialisée dans l'histoire des femmes, du féminisme et du genre, fondée en 1932 par Marguerite Durand. Cette bibliothèque est un lieu unique en France.

Quel est le projet mis en question ? Celui de transférer aujourd'hui la bibliothèque à la bibliothèque historique de la Ville de Paris, la B.H.V.P.

Trois enjeux sont contestés : la place dédiée à la bibliothèque, les personnels rattachés, la mise à disposition normale des documents.

Sur la place, les inquiétudes portent sur les magasins de stockage qui passeraient de pratiquement 2 kilomètres aujourd'hui à 600 mètres linéaires. Le reste du fonds serait exfiltré dans des locaux non précisés. Tout chercheur sait que quand il a une recherche documentaire à faire, il ou elle a besoin de consulter des documents non prévus à l'avance, donc disponibles sur place.

Par ailleurs, la bibliothèque a aujourd'hui un espace dédié dans le projet actuel, elle se verrait offrir une table au milieu de plusieurs autres. Elle perdrait de fait en visibilité et probablement en accessibilité.

Enfin sur les personnels, nulle garantie n'a été donnée.

Par le vœu que nous déposons, nous demandons deux choses : primo, l'engagement de la Ville non seulement pour la préservation de la bibliothèque Durand spécialisée, mais aussi pour son bon développement ; secundo, nous demandons une réelle concertation associant tous les acteurs et actrices concernés, sans solution décidée à l'avance, une concertation mettant réellement toutes les options sur la table.

Nous affirmons régulièrement notre attachement à la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes. Joindre l'acte à la parole est essentiel en la matière comme en d'autres.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire et merci aux deux intervenants précédents.

Ces trois vœux, Danielle SIMONNET n'a pas pu présenter le sien, me donnent l'occasion de réaffirmer notre ambition pour la bibliothèque Marguerite Durand, bibliothèque de l'histoire des femmes et du féminisme, avec un fonds important qui concerne aussi le genre.

En effet, un certain nombre d'approximations ont circulé, et encore dans vos interventions ou dans de récents communiqués, pétitions et articles, et cela mérite quelques clarifications.

La bibliothèque Marguerite Durand occupe actuellement le troisième étage de la médiathèque Jean-Pierre Melville qui fera l'objet d'un important programme de travaux à compter de l'été 2018. Ce programme est très attendu, il est déterminant pour accroître le nombre de lecteurs et d'usagers de la médiathèque, et pour améliorer les conditions de travail des personnels. Effectivement, une des conséquences est le déménagement de la bibliothèque Marguerite Durand, donc au troisième étage, pour garantir cette amélioration des conditions de travail des lecteurs comme des personnels.

Cette installation de la bibliothèque Marguerite Durand dans le 13^e arrondissement était dès le début, c'est-à-dire en 1989, décrite comme provisoire. La perspective d'une fermeture pour travaux, conjuguée au souhait d'étendre la médiathèque Melville en raison de la croissance de la population de l'arrondissement, nous ont conduits à chercher un nouvel écrin pour la bibliothèque Marguerite Durand.

L'hôtel qui abrite la bibliothèque historique de la Ville de Paris, en plein cœur de Paris, de mon point de vue, offre les garanties d'une continuité et d'un développement de l'activité de la bibliothèque Marguerite Durand parce que, contrairement à ce que laissent penser vos vœux, et plus encore certaines pétitions ou communiqués de presse, sur tout point que vous avez souligné, l'accueil à la B.H.V.P. est préférable à la situation actuelle dans le 13^e arrondissement.

Des travaux ont d'ores et déjà été programmés pour aménager des bureaux qui permettront d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions. Depuis ces bureaux, un accès direct par ascenseur aux magasins est prévu pour conserver les archives et les fonds patrimoniaux de la bibliothèque sur 500 mètres linéaires, permettant ainsi de stocker l'ensemble des documents d'archives et fonds patrimoniaux de la bibliothèque Marguerite Durand.

Il y aura également une présentation des documents dans une salle de lecture de 300 mètres carrés offrant 88 places de consultation, dont 12 seront en permanence réservées aux usagers de la bibliothèque Marguerite Durand, c'est-à-dire plus qu'aujourd'hui.

De la même manière, cela permettra sans difficulté d'absorber, et j'espère même d'accroître l'activité d'accueil et de communication des documents de la bibliothèque Marguerite Durand qui ne compte aujourd'hui que 350 inscrits. J'espère qu'il y en aura plus demain.

Les fonds patrimoniaux, qui font la richesse du fonds Durand et pour lesquels les chercheuses et chercheurs du monde entier viennent à Paris, seront accessibles 48 heures par semaine alors même qu'aujourd'hui, dans la bibliothèque du 13^e arrondissement, seules 20 heures permettent l'accès aux chercheurs et aux chercheuses au fonds Durand. Donc les conditions d'accueil, d'accessibilité et d'ouverture sur le fonds Durand seront préférables à la B.H.V.P. qu'à la médiathèque Jean-Pierre Melville.

Donc, je le disais, à tout point de vue, conservation, communication, valorisation, conditions de travail, le projet d'installation est cohérent. Evidemment, je vois bien qu'il y a un certain émoi, vous vous en faites l'écho et c'est tout à fait légitime. Entendez tout de même quelques arguments et faits objectifs qui démontrent qu'il y a une amélioration par rapport à la situation actuelle.

De la même manière, pour ceux qui craignent la dissolution ou la dispersion au sein de la B.H.V.P., je précise que nous avons demandé qu'un projet scientifique et culturel soit élaboré par l'équipe même du fonds Durand de la bibliothèque Marguerite Durand, en lien avec le Bureau des bibliothèques, en associant les usagers et les partenaires de la bibliothèque. Un tel outil fait d'ailleurs aujourd'hui défaut et il devra définir les orientations de la bibliothèque pour les années qui viennent.

De la même manière, il est garanti que la bibliothèque Durand conserverait une équipe et un budget propres. La conservatrice de la bibliothèque Marguerite Durand demeure sous l'autorité hiérarchique du chef du Bureau des bibliothèques en lien direct, et non pas de la directrice de la B.H.V.P.

Je conclus en disant qu'il y a un autre sujet sur lequel nous pouvons nous retrouver, mais qui n'est pas directement lié au déménagement, puisque le déménagement en lui-même est profitable au fonds Durand. Il y a une question qui existe depuis de nombreuses années maintenant : sommes-nous en capacité ou pas d'avoir un lieu dédié pour une bibliothèque de l'histoire des femmes et du féminisme ? J'ajoute qu'à la B.H.V.P. il y a d'ores et déjà

des fonds sur le féminisme qui compléteront parfaitement le fonds Durand. C'est aussi une amélioration supplémentaire sur les collections.

Que par ailleurs nous ayons un débat pour améliorer encore dans les années qui viennent... Moi, je suis favorable à ce qu'il y ait un lieu dédié pour cela ; si on le trouve, j'espère que nous pourrions le faire. Mais il serait de mon point de vue incohérent de ne pas faire déjà ce déménagement qui améliore, et pourquoi pas dans les années qui viennent, un projet qui sera encore meilleur. Je suis tout à fait prêt à en discuter. Mais il est factuellement faux de dire que le déménagement aujourd'hui se fait au détriment du fonds Durand.

Raison pour laquelle, au bout de tout cela, j'émettrai un avis favorable au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, défavorable, pardon, au vœu n° 10 déposé par Danielle SIMONNET, et défavorable, même si je le regrette, au vœu Ecologiste de Paris pour ce point-là qui est précisément ce que tu dis, Yves. De la même manière, tu demandes un moratoire ; je me permets de te dire que, justement, il ne faut pas de moratoire. On continue de travailler et, d'ores et déjà, nous améliorons la situation. Si nous le pouvons, nous ferons encore mieux dans les années qui viennent. Mais le moratoire, de fait, revient à sanctionner le fonds Marguerite Durand.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse exhaustive et complète.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 8 du groupe GEP... Je le mettrai aux voix après une rapide intervention d'Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, pour simplement dire que j'avais fait une suggestion qui n'a pas été retenue. Nous allons donc maintenir...

Comment ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Il n'y a pas de vœu de l'Exécutif.

M. Yves CONTASSOT. - J'ai dit simplement qu'il y avait une suggestion d'en faire un et nous en aurions été contents car il y avait des choses intéressantes.

Simplement, comme l'a dit Bruno JULLIARD, cela fait des années et des années qu'on en parle et que cela n'avance pas. On ne voit pas très bien pourquoi cela se mettrait à avancer d'un seul coup si on n'a pas réussi à le faire depuis 15 ans.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Gardons foi en l'avenir, Monsieur CONTASSOT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 224).

Le vœu n° 10 est retiré, Mme SIMONNET n'étant pas là pour le présenter.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'évolution de la situation des Frigos.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 11 et 11 bis sont relatifs à l'évolution de la situation des Frigos.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour deux minutes maximum.

Bruno JULLIARD lui répondra en deux minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Beaucoup d'entre vous connaissent les Frigos, ce lieu unique du 13^e arrondissement, un mélange de création, de fabrication, de réflexion et de culture sous toutes ses formes.

C'est un lieu remarquable, apprécié par sa création originale et par son activité culturelle diverse. Apprécié sur Paris, sur la France et même internationalement. Les Frigos sont donc un mélange de différentes activités, de la sculpture à la couture, de la musique à la céramique, chacune avec ses spécificités.

Ce lieu a été cédé à l'origine pour un franc symbolique par les anciens Frigos de la S.N.C.F. et les occupants, artistes, artisans et autres en ont modelé la forme et des lieux aussi divers que variés. En résulte une multitude de situations individuelles pratiquement toutes différentes. Le statut juridique des Frigos est donc hors norme.

Vous le savez, nous avons voté un vœu visant à l'harmonisation des loyers payés par les différents occupants et voulus par de très nombreux locataires. La régularisation et l'harmonisation, avant une prise en charge par le bailleur social, vont être proposées suite à une analyse qui sera fournie par une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, mieux connue sous le nom de M.O.U.S. Mais cette M.O.U.S. va devoir produire en moins de quatre mois des recommandations sur chacun de ces cas individuels complexes dont je parlais. Or si les loyers venaient à être augmentés trop brutalement, si les conditions d'intégration étaient mauvaises, c'est tout simplement l'activité des artistes et des artisans qui cesseraient, alors que le danger qui guette est bien évidemment la gentrification du lieu. Vous comprendrez que c'est ce que nous voulons éviter à tout prix.

C'est la raison pour laquelle nous pensons incontournable de vérifier que les solutions qui seront proposées par la M.O.U.S. permettront bien de respecter les intérêts des occupants et de leur activité.

C'est pourquoi nous proposons un vœu demandant deux choses. Premièrement, qu'un délai suffisant entre l'étude de la M.O.U.S. et la signature des différents contrats permette de vérifier que les solutions proposées individuellement soient acceptables par tous.

Deuxièmement, nous demandons qu'une table ronde soit organisée avant la fin de l'année, réunissant les occupants, les élus parisiens, l'Exécutif et les directions compétentes, et permette de discuter des solutions qui pourraient être proposées.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons eu ce débat en Conseil du 13^e arrondissement. Je vous propose un vœu de l'Exécutif modifiant légèrement votre vœu.

Comme vous l'avez souligné, pour réaliser un diagnostic social de chaque résident, puis pour trouver une solution adaptée à chacun, nous avons mis en place une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Concernant d'abord le respect d'un certain délai, bien sûr, il est envisagé par la Mairie de Paris de respecter un délai suffisant entre le processus de cette maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et la signature des projets de baux pour prendre en compte les conclusions de ce diagnostic social de chacun des résidents.

Pour revenir sur l'une des demandes précises de votre vœu, cette étude sera menée par des travailleurs sociaux astreints au secret professionnel et, compte tenu de la nature des informations communiquées, aucune information nominative ne pourra être communiquée en dehors des personnes chargées de mener cette maîtrise d'œuvre. Mais j'imagine que c'était l'état d'esprit de votre vœu.

En revanche, un bilan global présentant le nombre d'entretiens menés, le nombre d'occupants rencontrés et les actions menées pourra être présenté aux conseillers de Paris qui en feraient la demande. La maîtrise d'œuvre

annoncée à l'ensemble des occupants du site début juillet sera explicitée par un courrier à venir dans les tout prochains jours.

Enfin, comme convenu aux termes de cette étude, une table ronde réunissant l'ensemble des parties concernées sera bien organisée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 11 est-il retiré ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 225).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des péniches culturelles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 12 et 12 bis sont relatifs à la situation des péniches culturelles.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, depuis une décennie, trois péniches culturelles font vivre une âme de quartier dans un objectif artistique, culturel et en lien avec les écoles et l'éducation populaire. Elles ont construit leur réputation et forgé un lieu symbolique et rassembleur. Le lien social y est fort et authentique.

Pourtant, elles ont été rejetées sans explication au profit du grand groupe financier "Carrefour", qui propose une épicerie fine et du multipropriétaire à "la Bellevilloise". C'est une destruction de structures existantes et c'est la mise au chômage de plusieurs salariés. Les solutions de remplacement proposées ne sont pas viables. Si elles l'étaient, pourquoi n'ont-elles pas été proposées aux nouveaux adhérents afin de permettre la pérennité des péniches actuelles ?

C'est incompréhensible si l'on regarde les objectifs fixés par l'appel à candidatures. Je cite : "La Ville de Paris souhaite développer des activités culturelles et/ou de loisirs, mettre en valeur et proposer une autre découverte de la voie d'eau par le biais d'événements théâtraux, musicaux, scéniques, artistiques des activités de loisirs, de restauration et/ou de commerce pour venir compléter l'offre initiale à titre d'élément accessoire".

Quelles sont les raisons qui ont motivé le manque de concertation avec les acteurs des péniches, qui attendent toujours de savoir pourquoi personne n'a pris le temps de dialoguer avec eux ? Pourquoi ce sont des grands groupes financiers, ne répondant pas aux critères de l'appel, qui sont privilégiés ? En quoi cela bénéficie davantage à la Ville ?

Les péniches ont l'intention d'entamer une procédure devant le Tribunal administratif. "Carrefour" se retire, "la Bellevilloise" n'est pas contre le fait d'aller ailleurs. Beaucoup de questions restent donc en suspens. Il s'agirait d'être transparent sur le sujet et de corriger les erreurs établies, d'autant que les pétitions contre ce projet ont réuni des milliers de signatures.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de la part de François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement, puis Bruno JULLIARD répondra.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, pour apporter par avance tout mon soutien au vœu de l'Exécutif qui sera présenté dans un instant par Bruno JULLIARD. Ce vœu s'inscrit en effet en totale cohérence et dans le prolongement de l'état d'esprit qui a guidé une procédure pilotée depuis son origine par le Service des canaux, dans le cadre et sous l'autorité qui sont les siens.

Je veux rappeler, par rapport à ce que vient de dire notre collègue Raphaëlle PRIMET, que ce ne sont pas 3 péniches culturelles mais 9 péniches culturelles qui, depuis plusieurs années et j'en suis le garant, font vivre ce que j'appellerai cette "exception culturelle du bassin de la Villette". Je suis très fier et très heureux d'être le maire d'un arrondissement qui se bat pour faire vivre cette exception culturelle, qui ne repose pas juste sur les deux péniches qui ont engagé - c'est parfaitement leur droit - une bataille pour pouvoir prolonger leur bail sur le site.

La Ville a souhaité simplement - et cela me paraît une démarche incontestable - mettre de la transparence dans la répartition de ses droits d'occupation de l'espace public, qui jusqu'à présent avaient été distribués de gré à gré et sans aucune règle claire posée.

En même temps, il est tout à fait louable que celles des péniches qui contestent aujourd'hui l'avancement de la procédure apportent quelque chose d'utile à Paris.

Je souhaite qu'elles puissent poursuivre leurs activités. Je souhaite aussi que la poursuite de l'activité des uns et des autres ne censure pas la possibilité de renouveler, d'élargir, de diversifier, de faire place aussi à d'autres talents, à d'autres idées. Ne soyons pas conservateurs, ne considérons pas que ceux qui y sont ne doivent plus bouger, empêchant ainsi d'autres d'arriver. Voilà. Il faut aussi que le mouvement de la vie puisse avancer.

Dans tous les cas, je souscris à ce vœu qui s'inscrit justement dans l'objectif de proposer une solution pour toutes les équipes qui souhaitent continuer à porter des projets innovants.

J'insisterai, ce sera mon dernier mot, sur la nécessité, le souhait en tout cas, que chacune des péniches qui sera amenée à poursuivre ou à installer ses activités sur ce site-là, le fasse avec une véritable envie de respirer le quartier, voilà, et de ne pas être posée de façon trop artificielle dans cet environnement. Il ne suffit pas d'être installé sur le canal de l'Ourcq et le bassin de la Villette pour s'intéresser à ce qui s'y passe et proposer des choses en lien avec les gens qui y vivent. Je serai parfaitement ravi de conserver et d'accueillir tous ceux qui souhaiteront s'engager dans cette ambition.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci au groupe Communiste - Front de Gauche de me donner l'occasion de revenir sur ce sujet qui, effectivement, a suscité un certain trouble ces dernières semaines.

D'abord, je voudrais rappeler que, dorénavant, la loi impose que, lorsqu'il y a une fin d'autorisation d'occupation temporaire, il faut obligatoirement lancer un appel à projets et, donc, mettre en place une mise en concurrence. D'ailleurs, cela nécessiterait un débat. Il se trouve que c'est la loi. Donc, de toute façon, nous allons, je vous le propose, la respecter.

Sur le fond, cela pose une question parce que, de fait, nous en arrivons à une certaine critérisation et à une mise en concurrence, de mon point de vue excessive dans certains secteurs. Je pense, par exemple, à l'éducation populaire, mais ce sera vrai aussi demain sur les occupations temporaires. La mise en concurrence de l'ensemble des acteurs associatifs, culturels, éducatifs, ne se traduit pas par le respect de la diversité des uns et des autres. Ce n'est pas du tout un jugement de valeur, d'ailleurs, sur ceux qui ont remporté cet appel à projets. Mais, d'un point de vue général, la loi va nous l'imposer, sauf à quelques rares exceptions. Je pense que nous aurons un sujet sur le fond, même si la loi s'impose à nous. De fait, nous allons la respecter.

Au terme de cet appel à projets, six des neuf péniches sortantes ont été retenues et font partie des lauréats qui seront proposés au vote de cette Assemblée. Et les trois péniches sortantes, comme vient de le dire le maire du 19^e arrondissement, n'ont pas été retenues, le jury ayant considéré qu'elles n'avaient pas porté un effort suffisant pour améliorer leur projet au regard des priorités définies en amont et largement communiquées à tous les candidats. Beaucoup de choses se sont passées depuis cette décision, le 5 juillet dernier. Et notamment le fait qu'un des lauréats pressentis, à savoir le groupe "Carrefour", s'est retiré. Les Services des canaux ayant identifié un nouvel

anneau dans le parc de la Villette, la Ville de Paris va lancer dans les prochains jours un nouvel appel à projets en direction des porteurs de projets de péniches d'animations culturelles portant sur ces deux anneaux libres. Cet appel à projets devra se tenir dans des délais contraints afin d'offrir le même phasage calendaire d'implantation que l'appel à projets passé. Et ses résultats seront connus avant la fin de l'année.

Parallèlement, les services de la Ville se mettront à la recherche de nouveaux anneaux disponibles dans le but d'accroître l'offre d'activités accessibles à tous sur les bords de canal.

Au regard de ces différents éléments qui me semblent susceptibles d'apaiser le débat, je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame PRIMET, est-ce que le vœu est retiré ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 226).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au savoir-faire du couvreur-zingueur parisien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 13 est relatif au savoir-faire du couvreur-zingueur parisien.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLİ, pour deux minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En octobre 2014, nous avons adopté un vœu à l'unanimité, relatif à l'inscription des toits de Paris au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. et je remercie Bruno JULLIARD d'avoir accompagné favorablement cette initiative à l'époque. Trois ans plus tard, ce vœu est l'occasion d'un point d'étape sur l'avancement du projet. Un comité de soutien a été créé, réunissant des artistes, architectes, professionnels, historiens. Il est notamment soutenu par le syndicat des couvreurs-zingueurs de Paris, le G.C.C.P. Nous avons engagé deux stratégies parallèles : une démarche visant à inscrire les toits de Paris au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. qui nécessite encore des réflexions sur son périmètre et sa période historique, mais le dossier avance, et une démarche visant à inscrire les toits de Paris au patrimoine immatériel, conformément à la convention de l'U.N.E.S.C.O. de 2003.

Sur cette seconde option, et c'est une satisfaction, le 27 juin dernier, le dossier sur les savoir-faire du couvreur-zingueur parisien était approuvé à l'unanimité par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel du Ministère de la Culture.

Pour être un peu plus claire, c'est une décision importante, car cela signifie que l'Etat français reconnaît officiellement la valeur immatérielle de ce savoir-faire, ce qui nous permet d'engager les démarches pour présenter le dossier devant les instances de l'U.N.E.S.C.O. C'est une excellente nouvelle pour Paris, mais aussi pour tous ces couvreurs-zingueurs qui créent et entretiennent les toits de Paris depuis plusieurs siècles. Ce sont eux qui font que les toits de Paris sont un patrimoine avec une valeur universelle exceptionnelle. C'est aussi la reconnaissance intrinsèque de la beauté des toits qu'il nous faut protéger et promouvoir.

Donc, par ce vœu, je vous propose, bien sûr de nous réjouir collectivement de cette avancée du dossier en soutenant officiellement cette candidature devant les instances internationales de l'U.N.E.S.C.O.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire du 9e arrondissement.

Il y a, en effet, trois ans tout juste, vous le disiez à l'instant, vous présentiez un vœu proposant que la Ville de Paris s'engage dans une démarche de candidature de classement des toits parisiens au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. A l'époque, j'avais émis quelques réserves, non pas par principe, évidemment, mais au regard du scepticisme exprimé par les services experts sur la chance d'aboutir d'une telle démarche au regard des critères de l'U.N.E.S.C.O. Et nous vous avons demandé, à l'époque, d'amender votre vœu afin de ne retenir cette hypothèse que comme une piste parmi d'autres, ce que vous aviez alors accepté. Et, par ailleurs, nous avons rappelé que ce projet était contradictoire avec l'ambition que nous exprimions, je crois, ensemble, de voir les Parisiens réinvestir les toits de Paris, avec la création d'activités de loisirs sportifs, gastronomiques ou autres. Autant de transformations incompatibles avec un classement U.N.E.S.C.O. qui impose une conservation en l'état garantie par des engagements régulièrement vérifiés par l'U.N.E.S.C.O.

Alors, il semble, aujourd'hui, à la lecture de votre vœu, que vous rejoigniez en partie notre analyse, même si vous ne le formulez pas tout à fait de cette manière. En tout cas, vous avez l'air de considérer désormais que cette piste n'est peut-être pas la bonne. D'ailleurs, je me permets de noter au passage que, contrairement à ce qu'a pu exprimer le président du comité de soutien, l'U.N.E.S.C.O. n'a pas de difficulté particulière avec la Ville de Paris. À tel point d'ailleurs que la candidature du patrimoine Le Corbusier, à laquelle la Ville prenait part avec deux de ses plus belles réalisations, a été couronnée de succès l'an dernier, et ceci au terme d'un travail discret, sérieux, approfondi, sans conférence de presse mensuelle ni interventions ou interviews à répétition.

Alors, vous comprendrez que nous ne souhaitons pas accompagner dans cette nouvelle aventure, qui nous paraît, et j'en suis désolé, vouée au même sort que la candidature précédente. Mais, en tout cas, je suis sûr que nous pourrions nous retrouver - parce que je suis très sympathique -, nous pourrions nous retrouver autour d'une ambition sincère pour la défense de la cause des couvreurs-zingueurs qui méritent, bien sûr, tout notre respect. Mais je ne pense pas que cela passe par cette candidature.

Avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au dépôt de sculptures.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 14 est relatif au dépôt de sculptures.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Oui. Merci, Madame la Maire.

Un vœu, en effet, déposé par mon collègue Geoffroy BOULARD et les élus de mon groupe, qui se fait l'écho d'un article récent de presse publié dans "Le Figaro", article qui fait état d'un lieu assez atypique et d'un dépôt de sculptures qui appartient à la Ville de Paris.

Situé aux abords de la Capitale, ce site accueille de nombreuses sculptures, plus d'un millier selon l'article toujours, certaines étant, apparemment, dans un état un peu déplorable, le lieu étant également menacé potentiellement par une crue de la Seine puisqu'étant situé en zone inondable. Cela nous paraît important de valoriser également ce patrimoine et qu'il ne reste pas dans son dépôt et en l'état, surtout un peu délabré. Le vœu avait vocation à vous demander un état précis sur l'état de ce dépôt des sculptures de la Ville de Paris et qu'une réflexion soit peut-être lancée avec les élus, les associations, et soit conduite pour permettre la préservation, la valorisation de ce patrimoine exceptionnel et, pourquoi pas, la mise à disposition à des collectivités et autres lieux de la Capitale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci pour la présentation de ce vœu qui est très synthétique, c'est le moins que l'on puisse dire. Peut-être que ces quelques lignes ont été jetées un peu dans l'urgence et répondent plus peut-être à un souci politique que patrimonial.

Laissez-moi donc vous apporter quelques précisions sur ce fameux dépôt de sculptures puisqu'il n'y a rien de tel. On est très loin de l'article du "Figaro", en tout cas dans son ressenti après la première lecture.

Ce dépôt de sculptures est directement géré par un service de la DAC, la Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles, C.O.A.R.C. Ce service comprend 12 agents, dont 5 conservateurs du patrimoine qui se consacrent à plein temps à l'inventaire, la conservation, la restauration, l'étude et la valorisation de ce patrimoine, ainsi que des œuvres présentes dans l'espace public et dans les édifices culturels dont la Ville est propriétaire.

Nous parlons d'environ 2.000 œuvres. Vous le savez, les différentes institutions patrimoniales conservent toutes des œuvres en réserve pour des raisons liées souvent à leur fragilité ou au goût de l'époque. A titre indicatif, les réserves du Louvre comptent 250.000 œuvres et nous parlons bien là de 2.000 œuvres. Toutes les œuvres ont fait l'objet d'un récolement. Je rappelle que cette opération consiste à vérifier, œuvre par œuvre, sa localisation, son état et la conformité des informations avec ce qui est inscrit dans les inventaires.

Les projets de valorisation de ces œuvres sont réels et très divers. Des prêts sont très fréquents. Par exemple, quatre sculptures sont prêtées en ce moment au Centre Pompidou. C'est la valorisation scientifique avec des colloques dont le prochain en juin sur la sculpture à Paris au XIXe siècle, et c'est bien sûr le grand projet à venir, financé par la Ville, avec la présentation au Petit Palais d'une vingtaine de plâtres dans l'un des plus beaux espaces du musée.

Je m'arrête là mais vous voyez que ce fonds est vivant, notamment grâce à l'engagement des cinq conservateurs du patrimoine qui sont chargés de le gérer. Le site est effectivement en zone inondable, mais comme le sont malheureusement les réserves du Louvre, les réserves du musée d'Orsay, les réserves du musée des Arts décoratifs, les réserves du musée du Quai Branly. La gestion du site est rigoureuse et aucun dégât n'a d'ailleurs été constaté lors de la dernière crue.

Cela dit, un projet de déménagement est à l'étude pour plus de sécurité. Vous le voyez, nous sommes loin d'un dépôt que certains imaginent abandonné. Raison pour laquelle je ne peux donner avis favorable à votre vœu qui laisserait entendre que nos équipes de conservateurs ne réaliseraient pas ou mal leurs missions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais pas le moins du monde.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci beaucoup.

2017 DAC 612 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Michel-Lévy 1 boulevard du Montparnasse (6e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons étudier le projet de délibération DAC 612 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Michel-Lévy, 1 boulevard du Montparnasse.

La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues de m'écouter quelques instants pour parler d'une très grande figure de la résistance et de l'une des six femmes membres de l'ordre de la Libération, puisque sur 1.038 Compagnons de la Libération, on ne compte que six femmes.

Je voulais insister sur la personnalité de Simone Michel-Lévy pour plusieurs raisons. La première est que l'initiative d'apposition de cette plaque m'a été soufflée au comptoir d'un bar, boulevard Montparnasse, par l'un des

historiens de l'ordre de la Libération, qui est un véritable puits de science et qui fait énormément de choses à l'ordre de la Libération.

Je trouvais que c'était assez intéressant de voir que cette demande, que cette initiative ne venait pas du haut, d'un ministre ou d'un grand compagnon d'armes de Maurice Druon ou de Joseph Kessel, mais de quelqu'un qu'on avait croisé et qui était engagé tout simplement dans ce conseil de quartier. La façon dont cette initiative avait vu le jour pour mettre en place tout cela, je voulais le rappeler pour commencer.

La deuxième raison pour laquelle je voulais intervenir est parce que c'est une figure qui est exemplaire par son engagement, exemplaire par le sacrifice de sa vie puisqu'elle a été, jusque dans le deuxième camp où elle a été conduite à Flossenbürg et jusqu'au bout puisqu'elle a mené une tentative de soulèvement de toutes les prisonnières qui étaient à Flossenbürg. Jusqu'au bout, elle a résisté et elle est morte le 13 avril 1945, quelques jours seulement avant la fin de la guerre. On peut penser, sans vouloir faire de l'histoire fiction, que cette personnalité, Simone Michel-Lévy, aurait peut-être été une grande personnalité aussi de la reconstruction, une personnalité qui serait revenue peut-être aux P.T.T. mais qui aurait pu avoir un destin politique très important.

Pour cette personnalité, sa mémoire n'a pas forcément été honorée comme elle aurait dû l'être et je crois pour deux raisons. La première parce qu'elle n'avait pas d'engagement politique particulier et il est intéressant de souligner cet aspect de son parcours. C'était une femme qui n'était pas au parti communiste, qui n'était pas forcément ni au parti socialiste ni chez les démocrates-chrétiens, encore moins à l'extrême droite et chez les royalistes. C'était simplement une fonctionnaire des P.T.T. qui n'a pas supporté de voir la France dans l'état dans lequel les années noires l'avaient placée. Parce qu'elle n'avait pas d'engagement politique particulier, elle n'a pas participé à la fabrication d'une mythologie, la mythologie communiste pour les uns ou la mythologie gaulliste pour les autres. C'est la raison pour laquelle il était nécessaire de corriger cette injustice de l'histoire.

La deuxième raison pour laquelle il fallait rendre hommage à nouveau à cette personnalité, c'est aussi parce qu'elle n'avait pas de conjoint, elle n'avait pas de descendance directe et c'est une partie de sa famille qui s'est engagée à la défendre, mais aussi et surtout des gens qui étaient passionnés par la mémoire de la Résistance et qui se sont intéressés à la mémoire de tous ces Compagnons de la Libération.

Avec le décès de Fred Moore, nous savons à quel point c'est un défi de continuer ce travail de mémoire. Simone Michel-Lévy a probablement souffert, pendant de nombreuses décennies, de voir sa mémoire un peu mise de côté ou en tout cas pas portée au pinacle comme elle aurait dû l'être, comme par exemple Raymond ou Lucie Aubrac. C'est aussi parce que son entourage familial direct ne pouvait pas forcément se mobiliser.

Voilà ce que je voulais dire et je voulais peut-être avoir un tout petit commentaire ou une proposition de modification sur la plaque qui va être travaillée. Je ne sais pas s'il est possible, par exemple, d'ajouter son "pseudo". Je sais que l'historien et une partie de sa famille, son neveu, étaient favorables à ce qu'on ajoute à cette plaque son principal pseudo dans la résistance qui était Emma. C'est un beau prénom qui a été donné à beaucoup de nos enfants ces dernières années. C'est encore une raison de plus qui pourrait faire que beaucoup de gens s'arrêtent sur cette plaque.

Je rappelle que cette plaque sera apposée à la station Duroc, place Léon-Paul Fargue, et qu'elle sera donc particulièrement visible. Elle sera installée sur la façade de l'immeuble où se situe Le François Coppée, un bar et une brasserie que beaucoup de gens connaissent ici. Non pas le Jean-François Copé mais le François Coppée, il n'a pas encore de bar !

Plus sérieusement, je tenais à remercier l'Exécutif d'apporter à nouveau un hommage à Simone Michel-Lévy. C'est un hommage qui d'ailleurs lui avait déjà été rendu avec - je veux rendre hommage pour le coup à l'action de Catherine VIEU-CHARIER qui était probablement à l'origine de ce premier pas avec la création de cette allée Simone Michel-Lévy dans le prolongement de l'avenue de Saxe, pas très loin des PTT - mais qui était probablement insuffisante puisque l'avenue de l'avenue de Saxe est très peu fréquentée à cet endroit.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie.

Ce projet de délibération fait suite à un vœu que vous avez justement présenté au Conseil de Paris de mars 2017 et vous avez parfaitement honoré Simone Michel-Lévy. Je suis entièrement d'accord avec tous vos propos qui sont très justes.

C'est l'une des six femmes Compagnons de la Libération. Il y a bien sûr sur les quais le rappel de ces six femmes, mais bien évidemment il y a besoin effectivement qu'on se souvienne de Simone Michel-Lévy. Nous organiserons une cérémonie d'inauguration de la plaque avec la rectification et en mettant le "pseudo" Emma.

Permettez-moi de profiter de cette intervention pour rendre hommage au colonel Fred Moore qui vient de nous quitter et qui était le dernier chancelier de l'ordre de la Libération. Nous l'avons accompagné aux Invalides avec le Président de la République et Anne HIDALGO. Puis je veux associer aussi son camarade, Louis Cortot, qui a disparu il y a quelques mois.

Les derniers Compagnons de la Libération s'en vont, ils ne sont plus que dix aujourd'hui à être parmi nous et nous devons, plus que jamais, prendre nos responsabilités pour que leur mémoire perdure. Responsabilité d'autant plus grande que la Ville de Paris est elle-même ville Compagnons de la Libération.

Cela passe bien sûr par des plaques commémoratives, comme celle que nous allons voter, mais je tiens à vous signaler que notre prochaine mallette pédagogique, car vous savez que je réalise une mallette pédagogique par an, dans la lignée de celle de la Marseillaise en 2016, et de celle de l'histoire et des valeurs de l'olympisme en 2017, sera justement consacrée aux Compagnons de la Libération, car il y a besoin que les jeunes générations et notamment les cours moyens deuxième année à qui sont distribuées ces mallettes ainsi que les collègues sachent que Paris est ville compagne, qu'ils connaissent lors de la Libération l'œuvre du Général de Gaulle et l'œuvre de ces 1.068 compagnons qui sont si importants.

Evidemment, une place sera faite aux femmes compagnons de la Libération dont vous avez souligné qu'hélas elles n'étaient que 6.

Je conclus en vous disant que cette figure, comme vous l'avez souligné, fait vraiment partie de ces gens qui sont retombés très vite dans l'anonymat, car ils n'avaient effectivement personne pour les soutenir. Ils sont nombreux et nombreuses encore aujourd'hui, et bien évidemment nous essayons de tirer de l'oubli ces hommes et ces femmes parce qu'ils valent au moins autant que ceux qui ont déjà leur nom inscrit dans la cité. Je vous remercie.

Avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 612.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 612).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la participation de la R.A.T.P. au devoir de mémoire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 15 relatif à la participation de la R.A.T.P. au devoir de mémoire.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 2 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

A l'heure où certains considèrent que se revendiquer du monarque n'est même plus suffisant, qu'il faut se revendiquer du dieu des dieux, il nous semble nécessaire de rappeler que fut une période de notre histoire très riche où la démocratie a pris toute sa place et a mis en ordre, si j'ose dire, le régime monarchique.

Or, dans le cadre de ces commémorations, il y a déjà quelques années, il avait été décidé d'apposer dans le tunnel du métro sur la ligne 1, une plaque pour rappeler l'endroit où se trouvaient les tours de la Bastille.

Malheureusement, quand on prend le métro, seuls les initiés aujourd'hui doivent pouvoir l'identifier tant elle est taguée, mal éclairée pour ne pas dire pas éclairée. Or, il nous semble que cela fait partie du devoir de mémoire d'entretenir tous ces éléments de notre patrimoine mémoriel et donc, ce que nous souhaitons, tout simplement, c'est que la R.A.T.P. remette en état la plaque et la mette davantage en valeur avec un éclairage approprié.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Comme vous l'avez souligné, cher collègue, cette plaque est dans le périmètre de la R.A.T.P., ce qui n'est pas très facile pour nous, parce qu'effectivement nous n'en avons ni la charge ni la possibilité d'entretien.

En revanche, c'est un avis favorable pour solliciter la R.A.T.P. sur ce sujet, nous en avons d'autres d'ailleurs puisque nous avons décidé d'appeler la station de métro Belleville "Commune de Paris", et que la R.A.T.P. pour l'instant ne nous a donné aucune réponse. Nous avons envoyé deux courriers et nous n'avons eu aucune réponse.

Nous renverrons un nouveau courrier en espérant que cette fois nous aurons une réponse.

Et donc, c'est un peu la limite de l'exercice.

Par ailleurs, concernant la mise en valeur de cette période, sachez que dans le cadre du parcours de la Révolution française sur lequel travaille en ce moment le Comité d'histoire, qui essaie de déterminer un contour, la Bastille est bien évidemment un point d'étape incontournable de ce parcours et sera particulièrement mise à l'honneur, bien évidemment, je l'espère avec un partenariat fort de la part de la R.A.T.P. Je ne sais pas encore comment cela se passera.

Sur chaque lieu et quartier emblématique identifié, un panneau d'information sera apposé et renverra vers toutes les plaques et les noms de rue qui ont un rapport avec la Révolution.

La plaque R.A.T.P. qui rappelle justement l'emplacement de l'ancienne prison de la Bastille trouverait donc toute sa place sur l'un de ces supports d'information et de la sorte elle serait au moins mise en valeur à l'extérieur pour mieux la faire connaître du grand public, mais ce sont des suggestions que nous travaillerons autour du parcours de la Révolution.

Nous sommes extrêmement attachés et attentifs à ce travail de mémoire autour de la Révolution française, qui est un héritage fort de notre pays.

Non seulement je vais mettre en place cette demande auprès de la R.A.T.P., mais je vous en ferai parvenir une copie également.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 227).

2017 DAC 381 - Attribution de la dénomination Assia Djebar à la nouvelle bibliothèque située rue de Lagny (20e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 381 relatif à l'attribution de la dénomination "Assia Djebar" à la bibliothèque située rue de Lagny, dans le 20e arrondissement.

La parole sera à Mme Fadila MÉHAL et à Mme ATALLAH.

C'est Catherine VIEU-CHARIER qui répondra.

Mme Fadila MÉHAL. - Chers collègues, le 6 février 2015, l'académicienne Assia Djebar s'éteignait à Paris. Pourtant, elle semble toujours vivante, présente, suspendue à notre mémoire. Ce beau projet de délibération pour l'attribution de la nomination "Assia Djebar" à la future bibliothèque du 20e arrondissement, située rue de Lagny, est une immense source de joie et de satisfaction.

Je remercie infiniment la Maire de Paris pour la concrétisation de cet engagement pris à l'occasion du colloque organisé le 10 février 2016 au petit Palais, avec le cercle des amis d'Assia Djébar, des archives de Claude Simon, ainsi que Bruno JULLIARD et Catherine VIEU-CHARIER et le Comité des dénominations pour cette belle attribution si attendue.

L'occasion pour moi d'honorer la mémoire de cette femme de lettres, écrivain, professeur, cinéaste, qui mis son écriture au service des femmes et surtout de la langue française.

Assia Djébar est née le 30 juin 1936, à Cherchell, ex-Cesarée, ville côtière d'Algérie, elle aimait tant cette ville dont elle a si bien sondé l'âme.

Ce 6 juin 2015, Cherchell se réveille endeuillée par la perte de l'une de ses enfants les plus talentueuses, Fatima-Zohra Imalayène, plus connue sous le nom d'Assia.

Après des études brillantes dans son pays natal, elle franchit la mer et vit à Paris. Elle entre en khâgne, au lycée Fénélon, pour intégrer l'Ecole normale supérieure des jeunes filles de Sèvres l'année suivante.

Première femme musulmane à être admise dans cette prestigieuse école, elle est un modèle de la réussite républicaine, mais surtout un modèle pour celles qui pensent que leur sexe, leur origine, leur classe sociale ne sont pas des handicaps, que leur histoire et leur identité ne sont pas des obstacles.

Pourtant, l'histoire, la grande, la rattrape comme en témoigne sa participation à la grève organisée par l'Union générale des étudiants musulmans algériens qui la fait arrêter ses études par solidarité avec le peuple algérien en lutte. Et cela donnera son premier roman, "La soif" en 1957. La soif justement de dépasser sa condition, d'atteindre ses rêves. La soif d'écrire, de mettre des mots sur des événements qui ont marqué l'histoire tumultueuse de la France et de l'Algérie.

Ses livres nombreux témoignent de son amour pour la langue française. "Les impatients", "Les enfants du nouveau monde", "L'amour, la fantasia", "La femme sans sépulture", "Loin de Médine", un livre si emblématique et si prémonitoire.

Que dire d'Assia Djébar qui n'aurait été encore écrit ? Romancière, professeure de littérature, académicienne, cinéaste, pressentie souvent pour le prix Nobel de littérature, le fait d'armes qu'elle goutta sans doute le plus fut le prix de la critique internationale à la biennale de Venise pour son film "La nouba des femmes du Mont Chenoua" en 1978. Ce documentaire qui secoua la critique et les conservatismes fit entrer par effraction dans l'inconscient collectif des femmes, pauvres, paysannes, invisibles du mont Chenoua, debout et fières comme des porte-drapeaux, des millions d'algériennes en qui Assia Djébar reconnu ses sœurs de combat.

Pour la défenseuse du peuple algérien, la protectrice des libertés des femmes, face à la soumission, la voix dans son oralité est un outil de conquête de la liberté.

Et donc, il est important aujourd'hui que le temps de la reconnaissance vienne et de la transmission. Ce temps est venu, Assia Djébar a vécu à Paris, ville-monde pendant de longues années, et juste retour des choses, Paris qu'elle aimait tant va lui rendre enfin l'hommage qu'elle mérite pour avoir fait rayonner la langue française et son académie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Assia Djébar est décédée le 6 février 2015. Un mois plus tard, en mars 2015, je déposais un vœu au nom du groupe Ecologiste de Paris afin qu'un hommage soit rendu au parcours remarquable de cette femme écrivaine d'origine algérienne, en dénommant un espace ou un équipement culturel parisien du nom d'Assia Djébar.

Je tiens donc une nouvelle fois à remercier Mme la Maire et Bruno JULLIARD d'avoir donné un avis favorable à notre vœu, qui a permis à cette célèbre écrivaine algérienne d'expression française et auteure de nombreux romans, nouvelles, poésies et essais, d'être ainsi honorée par notre Assemblée.

Nous rappelons qu'Assia Djébar est considérée comme l'une des auteures les plus célèbres et les plus influentes du Maghreb, elle est élue à l'Académie française en 2005 devenant ainsi la première auteure nord-africaine à y être reçue.

Assia Djebbar n'a cessé de façonner avec érudition et sensibilité la langue française afin de l'ajuster à sa pensée, nourrie de sa culture arabe et berbère.

Son parcours personnel et son œuvre littéraire comme cinématographique sont d'une très grande richesse et sont marqués par des questionnements multiples : la langue, les femmes, l'Algérie, l'histoire ou encore la mémoire.

Cumulant les succès et les prix tout au long de sa vie à Paris, Assia Djebbar est également pour nous une figure de femme d'origine étrangère qui incarne un exemple d'intégration et de réussite qui est à valoriser et à faire connaître, notamment par rapport à son engagement en faveur des droits et de l'épanouissement des femmes.

Cet automne, ouvrira rue de Lagny dans le 20^e arrondissement de Paris, la bibliothèque Assia Djebbar. Quoi de plus beau qu'une bibliothèque pour rendre hommage à une écrivaine dont toute la vie fut vouée à l'écriture, à la défense des femmes et leur visibilité dans la vie publique.

Assia Djebbar aimait Paris. Notre ville rend ainsi hommage à cette femme courageuse, écrivaine célèbre, de la littérature maghrébine d'expression française. Je vous remercie, Madame la Maire, et nous voterons ce projet de délibération avec un grand enthousiasme.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je partage bien sûr l'enthousiasme de Marie ATALLAH et de son groupe, et je remercie Fadila MÉHAL pour sa mobilisation continue en faveur de la reconnaissance de l'œuvre et de l'engagement d'Assia Djebbar.

Vous l'avez rappelé, ce projet de délibération fait suite à un vœu que vous avez proposé, Madame ATALLAH, en mars 2015, soutenu à l'époque déjà par Fadila MÉHAL ainsi qu'à un très bel hommage rendu à Assia Djebbar en février 2016 au Petit-Palais, auquel j'avais eu la chance de participer. Nous avons alors annoncé une réflexion pour que le nom d'Assia Djebbar soit donné à un établissement public. Nous pensions déjà à l'époque à une bibliothèque. Et je voudrais aujourd'hui, comme vous, me réjouir que cette nouvelle bibliothèque, située rue de Lagny dans le 20^e arrondissement, qui ouvrira d'ici la fin de l'année 2017, porte le beau nom d'Assia Djebbar.

C'est un équipement public de plus de 1.000 mètres carrés dédiés à l'éducation permanente, au savoir et à la littérature, qui sera placé sous le signe de l'excellence, de la diversité, de la mixité et, comme vous l'avez parfaitement dit toutes les deux, il portera ainsi haut les valeurs défendues par la grande écrivaine algérienne.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 381.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 381).

Je vous en remercie.

2017 DDCT 76 - Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2018.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 76 relatif aux Etats spéciaux d'arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, et c'est Bruno JULLIARD qui lui répondra.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Je m'exprime donc sur le projet de délibération DDCT 76.

Il s'agit d'un projet de délibération qui revient chaque année et qui est purement technique puisqu'il autorise les arrondissements à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres que les équipements de proximité.

Je voulais juste souligner ce soir, c'est que si nous devons, comme chaque année, nous prononcer sur un projet de délibération technique de ce genre, c'est parce que les arrondissements sont toujours sous tutelle, et que donc, ils n'ont aucune espèce d'autonomie en matière d'investissement. L'existence de ce projet de délibération est l'illustration de l'occasion manquée qu'a constitué la pseudo-réforme du statut de Paris, et je voudrais regretter, devant vous, cette occasion manquée.

Pour le reste, nous voterons pour.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, sous les applaudissements de votre présidente de groupe.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci Jean-Baptiste de FROMENT de son intervention, qui n'appelle pas vraiment de réponse de ma part puisqu'il s'agit d'une prise de position tout à fait légitime de votre part.

Je me permettrai simplement de souligner que, depuis plusieurs années maintenant, nous sommes engagés dans un mouvement continu d'amplification des responsabilités et des pouvoirs des maires d'arrondissement, avec un objectif de co-construction des politiques publiques à l'échelle des arrondissements et de la Mairie de Paris. Je suis persuadé que nous saurons poursuivre dans cette voie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 76).

2017 DAC 395 - Subvention (13.000 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 395 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Coup de Soleil", sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 96.

Mme ATALLAH est inscrite sur le projet de délibération qui concerne une subvention de 13.000 euros à l'association "Coup de Soleil".

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous avons souhaité saisir l'occasion de cette attribution d'une subvention à l'association "Coup de Soleil" pour exprimer notre soutien à cette association et à l'organisation de son prochain salon du livre de 2018 qui s'enrichit d'un partenaire parisien très précieux, spécialisé dans les questions relatives aux cultures et aux sociétés de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

En effet, l'association Coup de Soleil organise depuis 23 ans son salon "Maghreb des livres" à l'Hôtel de Ville. Cette manifestation culturelle rencontre chaque année un succès indiscutable attirant des milliers de Parisiens de profils très divers.

Ayant une vocation de renforcer les liens entre les populations du Maghreb, de mettre en lumière les apports multiples des cultures du Maghreb et de ses populations à la culture et à la société française, Coup de Soleil contribue par son salon du livre à la promotion de la littérature et des auteurs du pays du Maghreb, favorise le débat d'idées animant la société d'ici et de là-bas, et donne la parole à des citoyens issus de la société civile pour témoigner sur les enjeux qui traversent les sociétés du Maghreb et de la France.

Nous avons également appris par l'amendement technique de l'Exécutif, proposé ici à ce projet de délibération, que son prochain salon du livre se tiendra sur trois journées au lieu de deux auparavant. Il aura donc lieu les 2, 3 et 4 février 2018, et aura désormais une nouvelle appellation "Maghreb Orient des livres".

Ainsi, nous sommes très heureux de savoir que le prochain salon sera organisé en partenariat avec le nouveau partenaire, l'Institut de recherche et d'étude sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, l'iReMMO. Une bonne partie de ce salon portera dorénavant sur les cultures et les questions des sociétés des pays du Moyen-Orient, cette région meurtrie par des guerres interminables qui tuent et poussent ses habitants vers l'exil en détruisant les maisons et les villes.

Face aux situations de guerre qui traversent les pays de la région du Moyen-Orient, nous nous réjouissons de soutenir un salon du livre pour promouvoir la littérature et les auteurs porte-parole des débats politiques, culturels, sociétaux, des sociétés qui résistent, qui s'expriment et qui se réinventent en silence et avec une créativité étonnante.

Un mot sur le nouveau partenaire, l'iReMMO, un partenaire de grande qualité qui apportera sa connaissance et son savoir de l'histoire politique, économique et culturelle des pays de la région et de l'évolution de ses sociétés.

Ces liens avec un large réseau de personnes ressources, intellectuels, romanciers, écrivains et essayistes des pays du Moyen-Orient permettront au nouveau salon d'accueillir 30 auteurs de cette région, dès la nouvelle édition de ce salon "Maghreb, Orient des livres".

C'est donc une grande joie pour nous de voir ce projet se réaliser par deux acteurs associatifs précieux, Coup de Soleil et l'iReMMO.

Il permettra de mieux faire connaître cette région du Moyen-Orient, région riche de cultures, de langues, de civilisations, de religions, et qui comprend une grande diversité de pays arabes mais aussi Israël, la Turquie, l'Iran et l'Afghanistan.

Nous sommes également très heureux de rappeler que ce nouveau salon du livre est le fruit d'une démarche portée par le groupe Ecologiste de Paris, dans un vœu amendé par l'Exécutif et adopté par notre Assemblée en décembre 2016.

Ainsi, je tiens aujourd'hui à remercier Mme la Maire d'avoir accepté d'accueillir ce beau projet à l'Hôtel de Ville, tout comme Patrick KLUGMAN et Bruno JULLIARD, ainsi que les membres de leur cabinet pour leur contribution et leur soutien qui ont permis la mise en œuvre de ce beau projet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci beaucoup, Marie ATALLAH.

Vous avez dit l'essentiel pour non seulement l'amendement technique, mais surtout pour ce très beau projet de délibération et subvention de 13.000 euros à l'association "Coup de Soleil". L'amendement technique permet simplement de remplacer l'ancien nom du salon "Maghreb des livres" qui devient "Maghreb Orient des livres" et d'ajouter une journée supplémentaire. Nous en sommes également très heureux pour ce salon. Le salon "Maghreb Orient des livres" est dorénavant organisé par l'association "Coup de Soleil", que nous subventionnons, au mois de février dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit d'une manifestation importante qui a pour ambition de renforcer les liens avec les populations, quelles que soient leurs origines. Elle a aussi pour objectif de mettre en lumière les apports multiples du Maghreb et de ses populations à la culture et à la société française, autant d'objectifs ô combien pertinents aujourd'hui, raison pour laquelle nous vous proposons d'adopter cette subvention avec enthousiasme.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, avec enthousiasme, le projet d'amendement n° 96 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 est adopté.

Et avec tout autant d'enthousiasme, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 395 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAC 395).

2017 DAC 724 - Subvention (90.000 euros) à l'établissement public "Paris Musées" dans le cadre du budget participatif 2016.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'un musée de l'Esclavage, de la Traite et de ses abolitions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 724 relatif à l'attribution d'une subvention de 90.000 euros à l'établissement public "Paris Musées" dans le cadre du budget participatif 2016, sur lequel l'amendement n° 16 et le vœu référencé n° 17 ont été déposés.

La parole sera donc à Raphaëlle PRIMET, puis Florence BERTHOUT, puis Sandrine MÉES.

Madame PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, installé entre deux fenêtres, le tableau dépeint un homme noir souriant, habillé tel un valet, debout et servant une femme blanche d'une classe sociale élevée et assise. Au-dessus du tableau, un panneau de bois porte le nom du magasin : "Au Nègre joyeux".

Un projet du budget participatif demande de restaurer cette enseigne : 90.000 euros. Il va sans dire que cette somme pourrait profiter à beaucoup de causes et à beaucoup de gens dans le besoin en cette période, mais soit. Ce qui fondamentalement n'est pas acceptable, c'est qu'elle soit remise dans l'espace public. Cela fait des années que les associations se battent pour que ce type d'enseignes, et notamment celle-ci, soient retirées et placées dans un musée, par exemple dans un musée dédié à l'esclavage, dont je vous parlerai plus tard. Son utilité en est toute démontrée avec cette actualité.

Depuis des années, chaque structure et institution se renvoient la balle au sujet de cette enseigne. Chacun nie le pouvoir de la déplacer. Il est temps de cesser de se moquer des associations et descendants des crimes contre l'Humanité qui ont été commis par l'esclavage et le colonialisme. Il est temps de consacrer à cette histoire un traitement juste et réparateur.

Paris prend ses responsabilités et fait les démarches nécessaires pour que ses murs, ses rues, son espace public soient libérés de ce type d'enseignes, au même titre que nous avons engagé une lutte contre les représentations sexistes. Il ne suffit pas d'une plaque explicative. Leur présence en elle-même est insultante et blessante. Or, aurait-il fallu conserver les représentations antisémites sur nos murs et nos boutiques en ajoutant simplement des plaques explicatives ? Personne ne saurait défendre cela.

Il en va des valeurs que notre Ville, nos élus et ce Conseil de Paris défendent au quotidien : des valeurs de paix, de solidarité internationale et de fraternité. L'enseigne "Au Nègre joyeux" les piétine et nous fait honte. Consacrer 90.000 euros à sa restauration nous paraît déjà une somme énorme, la laisser demeurer dans l'espace public est pour nous inenvisageable.

Je fais donc le lien avec notre vœu sur le musée de l'Esclavage : en mars dernier, nous demandions à ce qu'un musée dédié à l'histoire de l'esclavage, de la traite et de ses abolitions voie le jour à Paris, à l'époque, au Musée national des arts et traditions populaires, comme cela avait été recommandé par le rapport de Lionel ZINSOU, mais, à la place, a été préférée la Fondation Bernard ARNAULT. M. le premier adjoint Bruno JULLIARD suggérait l'Hôtel de la Marine. Comme cela, nous pouvons passer des mois et des mois à énumérer et à se renvoyer des lieux potentiels dans lesquels nous pourrions fonder ce musée, mais l'important est surtout de voter solennellement cette décision, selon laquelle nous nous engageons à ce que la Ville de Paris demande à l'Etat d'organiser dès demain

des réunions avec les associations concernées et le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, afin de mettre au point ce projet et d'établir un calendrier.

Nous le disions déjà en mars dernier : se souvenir et réparer ses crimes est fondateur d'un avenir meilleur. Se souvenir, c'est permettre de ne pas commettre les mêmes erreurs, c'est comprendre l'histoire pour mieux se situer dans le présent.

Paris porte, comme beaucoup d'autres villes en France et dans le monde, la trace de l'histoire coloniale et esclavagiste. Ces traces dans l'espace public de cette histoire trop méconnue heurtent nos valeurs. Elles n'ont plus leur place sur nos murs. Une plaque explicative dans la rue ne suffit pas, je le répète. L'espace public n'est pas un musée et on ne saurait tolérer plus longtemps la vue quotidienne de ce genre d'enseignes.

Autour du C.R.A.N. - Conseil représentatif des associations noires de France -, plus de 150 associations demandent la création de ce musée à Paris. Paris, en tant que ville refuge, mais aussi en tant que ville hôte des futurs J.O., doit pouvoir être à la hauteur des valeurs qu'elle défend et entend prôner à travers le monde.

Avoir ce regard et cette démarche sur notre passé, être à l'écoute des demandes des associations concernées, mettre en œuvre ce projet est un acte profond de défense de la paix, de la mémoire, de la transmission de l'histoire, de la reconnaissance de ses erreurs et de la volonté de créer des ponts de fraternité entre les différents pays concernés. Voilà pourquoi nous vous demandons d'acter officiellement cette volonté de la Ville aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, l'esclavage fut une abomination. La vieille Europe et les grandes démocraties naissantes en furent complices à un moment de leur histoire, comme elles furent la source de son abolition, car l'abolitionnisme est un concept aussi qui est né et qui a été développé sur le vieux continent européen. Cette histoire contrastée se raconte à l'école, mais aussi à travers nos monuments, notre statuaire, notre peinture, notre littérature. Les femmes et les hommes éclairés doivent être en situation d'appréhender cette histoire complexe.

C'est pourquoi je m'étonne du vœu déposé par nos collègues élus du groupe Communiste et Front de Gauche, qui demandent le retrait d'une enseigne située au 14, rue Mouffetard, enseigne dite "Au Nègre joyeux".

Or, cette enseigne, comme d'autres témoignages de notre histoire, fut-elle immensément douloureuse, est un marqueur de notre continuité historique, ainsi qu'un marqueur d'une époque, et je vous invite à aller relire les travaux sur ce sujet de Maurice Agulhon et de bien d'autres.

Pour ces raisons, un collectif d'habitants a pris position pour le maintien de l'enseigne, un collectif très large, toutes tendances confondues, un projet de restauration, déjà à l'étude, d'ailleurs, avec le musée Carnavalet, ayant été lauréat du budget participatif 2016. Je travaille depuis plusieurs mois avec ce collectif, mais aussi avec le C.R.A.N., à la rédaction et à l'apposition d'une plaque contextualisant l'histoire de cette enseigne, et j'ajouterai qu'évidemment, à côté, je veillerai aussi à ce qu'une information puisse être faite plus particulièrement auprès de nos écoles.

Je voudrais laisser la parole à l'Abbé Grégoire, révolutionnaire et grand défenseur, vous le savez tous, de l'abolition de l'esclavage. L'Abbé Grégoire s'est toujours insurgé contre les tentatives d'effacement et de destruction de notre histoire. Il a même inventé un mot, qui est resté, qui est le vandalisme.

Attention, simplement, et je le dis vraiment avec beaucoup de modestie et de modération, attention à la démesure d'un présent qui se voudrait fondateur. Nous sommes les héritiers d'un passé complexe et ce passé complexe exige de nous la responsabilité. Peut-être qu'il faut effectivement créer un musée de l'esclavage, mais en tout cas, je pense que ce serait une erreur d'enlever cette enseigne en responsabilité.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je vais donner la parole à Mme Sandrine MÉES, pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Présidente.

J'étais en train de vérifier la représentation figurant sur l'enseigne, et nous n'avons pas du tout tous la même interprétation de cette représentation. Je vais donc développer dans mon texte.

"Au Nègre joyeux" est une chocolaterie du XVIII^e siècle dont il ne subsiste que l'enseigne, place de la Contrescarpe dans le 5^e arrondissement de Paris, au 14, rue Mouffetard. Cette enseigne comporte, selon ce que j'ai pu en voir sur des reproductions, deux éléments : un panneau qui porte une inscription, que je viens de mentionner, et cette inscription comprend un terme qui est devenu injurieux. Elle comprend aussi une huile sur toile qui est très abîmée, placée entre les deux fenêtres du premier étage. Le tableau, qui est donc dégradé, représente une scène qui, selon ce que j'en ai vu, parodie la vie bourgeoise dans un intérieur cossu autour d'une table dressée pour le thé. Une employée de maison porte un plateau sur lequel est posée une chocolatière, tandis qu'un homme noir arborant un large sourire et vêtu avec élégance, une serviette autour du cou, brandit gaiement une bouteille et passe la main dans l'anse d'une tasse de chocolat.

Au budget participatif 2016, il a été proposé par un collectif d'habitants du 5^e de faire restaurer et protéger cette enseigne en apposant une plaque qui contient un texte antiraciste et qui restitue cette enseigne dans le contexte de l'époque à laquelle elle a été installée. Ce projet a été choisi avec 237 votes.

L'inscription qui était banale pour l'époque est désormais choquante. Bien qu'elle s'inscrive dans la tradition des Saturnales et du carnaval, dans laquelle les rôles sont inversés pour quelques heures, les subalternes prenant la place des maîtres - c'est ce qui apparaît sur la représentation -, cette toile renvoie tout de même à un imaginaire colonial.

La conserver in situ permettrait de ne pas nier ni de cacher l'histoire mais au contraire de se souvenir, car les enseignes appartiennent au patrimoine parisien. La peinture d'enseigne fait partie des arts populaires, c'est un témoignage émouvant du savoir-faire d'artistes et d'artisans dont le travail quotidien ne sera jamais assez reconnu puisque la plupart des enseignes ont disparu.

Les enseignes constituent une source inépuisable de créations et dévoilent une esthétique qui nous incite à porter un autre regard sur le passé. En effet, les images qui circulaient dans le passé n'étaient pas uniquement issues des ateliers des peintres restés célèbres. C'étaient aussi des images de facture singulière, produites par des artisans, que l'on pourrait qualifier de maladroites si l'on s'en tenait à des conceptions académiques.

Le musée Carnavalet, auquel la Ville a confié cette enseigne en 1988 - c'est-à-dire que la copropriété a fait don de cette enseigne à la Ville -, offre un panorama extraordinaire de l'imagination des créateurs d'enseigne. Dans la salle des enseignes, actuellement en rénovation, nous en avons parlé tout à l'heure lors du projet de délibération portant sur "Paris Musées". La nouvelle présentation au musée Carnavalet permettra de mettre davantage en valeur les enseignes et de mieux les expliquer.

Ces objets constituent donc des documents formidables sur les métiers et les commerces qui animaient nos rues et sur les hommes et les femmes qui travaillaient à Paris.

Pour nous, retirer cette enseigne de l'espace public ne nous semble pas forcément le meilleur choix. D'ailleurs, on pourrait se demander quel musée choisir car de nombreux musées pourraient présenter ce type d'objet, aussi bien le musée de l'Histoire de l'immigration au Palais de la porte Dorée, le musée Carnavalet tout simplement puisque de toute façon elle appartient au musée Carnavalet, un autre musée ou on pourrait encore penser au grand musée des Arts populaires, à Marseille, le M.U.C.E.M. Le fait de conserver des enseignes et du petit patrimoine in situ nous semble quand même plus approprié car cela permet une évocation du Paris historique.

L'obligation d'expliquer l'œuvre par un texte pédagogique de sensibilisation a été soulignée par les habitants comme précaution nécessaire à son maintien dans l'espace public. Respecter le choix des habitants peut sembler plus pertinent car c'est l'objet même du budget participatif de laisser place à la manière des habitants d'appréhender le quartier.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Madame MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Je voudrais conclure sur une autre enseigne qui se trouve rue des Petits-Carreaux, qui ne laisse pas de surprendre et qui est beaucoup plus problématique. Mais pareillement, elle témoigne d'une tradition du moins artisanale importante.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut vraiment conclure !

Mme Sandrine MÉES. - Pour terminer, je voulais conclure sur l'enseigne de la rue des Petits-Carreaux qui nous semble aussi à conserver malgré son caractère particulier.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, pour répondre aux orateurs, je vais donner la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants pour un sujet qui est loin d'être simple.

Vous avez rappelé d'où vient ce projet de restauration de l'enseigne "Au Nègre joyeux", située place de la Contrescarpe, projet voté au budget participatif de l'année dernière, projet initial qui visait à la restauration de l'enseigne et à l'installation d'une plaque explicative à proximité de celle-ci.

Cette enseigne est celle d'une chocolaterie des années 1880, représentant un homme noir habillé en valet et servant une femme blanche manifestement aisée. Elle est bien sûr caractéristique des enseignes dites coloniales. Elle n'est aujourd'hui accompagnée d'aucune explication sur site, ce qui est effectivement inacceptable.

Cette enseigne a été donnée à la Ville en 1987 par la copropriété à laquelle elle est adossée et elle est inscrite à l'inventaire du musée Carnavalet. La subvention qui est proposée aujourd'hui permettra donc au musée d'engager la première étape, à savoir la restauration patrimoniale de cette enseigne. Je pensais que cette restauration, en tant que telle, ne faisait pas débat, mais les conditions de sa présentation et de l'accompagnement de cette présentation posent des questions complexes.

Je regrette que le groupe Communiste, qui présente cet amendement, n'ait pas accepté les demandes que j'ai réitérées à plusieurs reprises que nous poursuivions le débat avec les habitants et avec la maire du 5e arrondissement, sur la présence ou pas dans l'espace public sur place avec une plaque explicative.

Je pense comme certains, mais je conçois que d'autres aient des avis différents, que ces questions mémorielles doivent évidemment être traitées avec prudence. Différentes associations, tels le C.R.A.N. ou "le Paris Noir", ont été contactées par le musée Carnavalet et défendent des positions qui ne sont pas toujours convergentes. Il en va de même d'un certain nombre d'historiens.

Par exemple, Marcel DORIGNY, grand spécialiste de la mémoire de l'esclavage, défend une explication des traces de l'esclavage plutôt que leur effacement.

Je pense aussi personnellement qu'il faut faire le pari de l'intelligence de nos concitoyens et qu'il vaut mieux expliquer les traces de notre histoire, qui certes sont très douloureuses, qui sont parfois même absolument inacceptables, mais je ne crois pas que le meilleur travail pédagogique soit d'effacer ces traces et de les réserver à un musée alors que nous sommes en capacité d'avoir un acte pédagogique d'explication à côté même de cette enseigne.

La difficulté, c'est que dès lors que vous n'avez pas accepté que nous poursuivions ces échanges, je pense que sur un sujet aussi sensible que celui-ci, il nous faut l'unanimité de l'ensemble des groupes de ce Conseil de Paris. J'ai la plus vive crainte, si je rejette votre amendement, de l'instrumentalisation et de l'exploitation potentielle que certains pourraient faire du rejet de votre amendement.

Vous l'aurez compris, je vais donc émettre au nom de l'Exécutif un avis favorable à votre amendement mais j'espère que vous avez autant compris le fond de mon opinion sur ce sujet.

Concernant le vœu rattaché - je ne serai pas long car nous avons eu l'occasion de l'exprimer lors de précédents Conseils -, nous partageons votre souhait de voir avancer la réflexion sur la mémoire de l'esclavage en prenant appui sur le rapport remis par Lionel ZINSOU en mars dernier et nous attendons que le Gouvernement se prononce clairement sur ce sujet.

La Ville, en tout cas, sera très coopérative et favorable à avancer. Avis favorable sur votre vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 228).

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je veux bien que dans cet hémicycle... Il faut faire preuve d'un peu de courage.

Monsieur l'adjoint, je n'ai pas compris votre position.

Cela veut dire quoi ? Que vous souhaitez donc qu'on la retire tout en ayant dit "Je fais le pari de la pédagogie" ? Vous souhaitez donc que l'on retire l'enseigne ? Il faut dire les choses clairement. J'ai bien vu que vous godillez, vous m'expliquez, vous me regardez en disant : "Oui, oui, il faut faire de la pédagogie"...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, vous n'avez pas forcément à reprendre la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pardonnez-moi, c'est extrêmement préoccupant ! Je ne comprends pas ce que dit M. l'adjoint !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, M. JULLIARD vous a répondu. Nous allons donc passer au vote du projet de délibération DAC 724.

Madame BERTHOUT, nous sommes en opération de vote. Madame BERTHOUT, M. JULLIARD... Le vœu et l'amendement ont été acceptés.

Madame BERTHOUT, l'amendement et le vœu ont été votés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 724 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAC 724).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, nous allons passer à la 3e Commission et, conformément au Règlement intérieur, je vais donner la parole pour trois minutes à M. DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Donc, nous allons changer de sujet et résumer le contenu de cette 3e Commission qui a ouvert avec les dossiers de Célia BLAUDEL, qui a tout d'abord présenté la stratégie, la communication sur la stratégie de résilience de Paris, dont nous avons pu suivre les débats cet après-midi. Elle a évoqué également le projet de délibération DPE 35 qui concerne une convention d'études d'intérêts communs sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France, et elle a abordé les deux communications sur les investigations de la Cour régionale des comptes portant sur l'alimentation en eau potable de la Métropole du Grand-Paris et sur la gestion du budget annexe de l'eau de Paris pour les exercices 2010 et suivants, les rapports se révélant satisfaisants bien qu'ils portent quelques interrogations et questionnements.

Il est à noter qu'"Eau de Paris" a été récompensée en juin dernier par les Nations Unies dans la catégorie "promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité dans les services publics".

Puis, a été abordée le projet de délibération DPA 49 portant sur le budget de performance énergétique dans les écoles. A propos de ce projet de délibération, Joëlle MOREL a demandé qu'un point soit fait par arrondissements pour connaître quelles sont les écoles qui ont bénéficié de ce programme, et Célia BLAUDEL a donné son accord, et Philippe GOJJON a rappelé que, suite à la réalisation des précédents programmes, des dysfonctionnements étaient apparus, comme des températures trop basses dans les établissements.

Ensuite, les projets de délibération DEVE 139, 140, 143 et 148 ont été cités. Ils organisent le subventionnement des associations pour des thématiques comme l'agriculture, le changement climatique ou les énergies renouvelables.

Enfin, a été évoqué le projet de délibération DVD 89, convention de partenariat avec la Société du Grand-Paris, Voies navigables de France et HAROPA Ports de Paris pour la mobilisation des voies d'eau.

Mao PENINO, ensuite, s'est attardé sur le projet de délibération DPA 48 pour la construction d'un espace tri dans le 14^e arrondissement qui, jusqu'à présent, en était démuné.

Colombe BROUSSEL a, pour sa part, mis en avant les projets de délibération de la politique de la ville co-rapportés avec les adjoints concernés. Elle a notamment cité le projet de délibération DDCT 94 pour une subvention à 20 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers "politique de la ville", le projet de délibération DDCT 121 pour la création de deux CitésLab, et un autre projet de délibération pour une subvention à 5 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville" pour la mise en œuvre de réseaux de solidarité.

Ont également été mentionnés un projet de délibération organisant la subvention à des associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les mêmes quartiers, et, enfin, le projet de délibération co-rapporté avec Christophe NAJDOVSKI qui porte le conventionnement avec l'Agence nationale de traitement des infractions pour permettre la verbalisation du stationnement payant de surface par les agents de la DPSP en 2018.

Pascal JULIEN a demandé à la Préfecture de police des exigences environnementales plus incitatives et plus quantifiées.

Enfin, Pénélope KOMITÈS a mis en avant 9 projets de délibération sur la création de jardins publics ou l'extension de jardins de cet ordre et différentes opérations de ce type.

Voici, en quelques mots, un résumé de cette Commission qui, comme on le sait tous, couvre beaucoup de délégations.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2017 DPA 49 - Projet de performance énergétique dans les écoles - Contrat relatif à 60 écoles - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DPA 49 concernant un projet de performance énergétique dans les écoles, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 18.

Et c'est donc M. BAUDRIER et M. PENINO qui répondront pour Mme BLAUDEL.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre du Plan Climat Energie en 2007, puis en 2012, le Conseil de Paris s'est engagé à l'unanimité à réduire de 30 %, à l'échéance de 2020, les consommations d'énergie du parc municipal et de l'éclairage public et les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2004.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville a adopté un plan d'action comprenant, en particulier, la réhabilitation thermique de 600 écoles parisiennes. Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit, bien évidemment, de cette décision et nous souhaiterions avoir maintenant une vision précise, un état des lieux des écoles aujourd'hui concernées par la réhabilitation énergétique.

Un premier contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles municipales avait été signé le 1^{er} décembre 2011 pour une durée de 20 ans. Les travaux initiaux ont porté principalement sur la distribution, la régulation et la production de chauffage ainsi que l'isolation. D'autres actions ont concerné la rénovation de l'éclairage des salles de classe et le déploiement systématique et standardisé de la télégestion. Le bilan de l'année 2014 nous a été présenté lors d'un Conseil de Paris en 2015. La baisse des consommations d'énergie annoncée

dans ce bilan s'élevait à près de 35 %, celles des émissions de gaz à effet de serre à 37 % et les 250 sessions de sensibilisation des publics scolaires sont menées comme prévu. Donc, de bons résultats.

En février 2015, nous votons la poursuite du projet de rénovation pour 200 nouvelles écoles en deux lots. Aujourd'hui, nous est présentée au vote un projet de délibération portant un nouveau contrat relatif à 60 écoles parisiennes pour l'amélioration de leur performance énergétique. Nous profitons donc de ce projet de délibération pour poser quelques questions.

Nous souhaiterions savoir si un suivi du premier contrat de partenariat de performance énergétique portant sur 100 écoles a été engagé pour mesurer la baisse des consommations depuis ces trois ans. Le personnel et les élèves sont-ils toujours engagés dans la démarche de réduction des consommations grâce à la sensibilisation qui avait été menée pour accompagner la première opération ?

Troisièmement, un bilan qualitatif du confort thermique des usagers est-il engagé aujourd'hui ?

Une autre question. Lors de notre mandature, deux nouvelles délibérations nous avaient été présentées engageant les travaux sur un total de 300 écoles. Si je regarde le nombre des écoles, par exemple dans le 11^e, seulement 6 écoles sont concernées par ces deux délibérations. Quelles sont les raisons de ce nombre très faible d'écoles concernées ?

Nous souhaiterions que soit réalisé et communiqué, au sein de chaque arrondissement, un état des lieux du nombre d'écoles parisiennes réhabilitées thermiquement, comprenant un récapitulatif des types de travaux, de leur avancement, de la performance énergétique atteinte, du nombre de sessions de sensibilisation réalisées et à venir, et, également, une présentation d'un calendrier d'instruction des dossiers et une programmation des travaux. En un mot, nous souhaiterions savoir quel est le prévisionnel des travaux et comment sera atteint l'objectif des 600 écoles d'ici la fin du mandat.

Et, dernière question, ce projet de délibération concerne à chaque fois des écoles maternelles et élémentaires. Qu'en est-il des collèges qui ne semblent aujourd'hui pas concernés par cette démarche ? Quelles sont les raisons pour lesquelles les collèges ne bénéficient pas de ce type d'opération et à quelle période en bénéficieront-ils ?

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Je vais donner la parole à M. BAUDRIER, pour cinq minutes.

M. Jacques BAUDRIER. - Je vous remercie, Madame MOREL, de votre intervention très complète et, comme vous, je me félicite de la présentation de ce projet de délibération et des investissements très importants de la Ville de Paris dans la réduction de la consommation énergétique de ses écoles.

Rappelons que la consommation globale des 652 écoles de Paris représente un tiers de la consommation énergétique de notre collectivité, soit 250 gigawatts, et également un tiers de la facture, donc, qui est de l'ordre de 60 millions d'euros par an. L'effort d'investissement qui est complété aujourd'hui avec ce projet de délibération pour 60 nouvelles écoles est particulièrement important.

Bien entendu, j'ai compris toutes les exigences que vous aviez en termes de suivi, de bilan des premières réalisations engagées. Tous les éléments pourront vous être fournis. J'ai déjà quelques éléments d'information à vous donner.

En termes de consommation d'énergie sur les 100 premières écoles - nous avons déjà un retour d'expérience -, nous arrivons au-delà des objectifs qui avaient été engagés. Nous sommes à -35 % de consommation d'énergie et -39,2 % très exactement - les choses sont précises - d'émissions de gaz à effet de serre. Et, comme vous le voyez dans le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui, les objectifs sont plus élevés avec -40 %.

Bien entendu, nous vous transmettrons des bilans arrondissement par arrondissement, école par école, et tous ces éléments pourront être donnés. Il n'y a pas de problème pour cela. Je tiens à signaler également que ces travaux de modernisation des écoles vont de pair avec des actions de notre collectivité également sur l'amélioration des systèmes de chauffage et leur supervision. Ils vont également nous permettre d'économiser sur l'ensemble des équipements de la Ville de Paris. Ce ne sont pas seulement les écoles mais également les collèges, les piscines et tous nos équipements publics qui représentent 5 millions de mètres carrés à l'échelle de la Ville. C'est quelque chose de très important. Ce sont gains et des économies d'énergie que l'on peut espérer attendre jusqu'à 20 % complémentaires à ce qui est réalisé par ces travaux.

A l'échelle de 5 millions de mètres carrés, 300 écoles, ce n'est pas rien. A l'échelle des investissements réalisés pour ce type d'opérations dans l'ensemble des collectivités françaises, je crois que le programme C.P.E. écoles, donc la troisième phase qui est votée aujourd'hui, fait vraiment école à l'échelle du pays.

Nous sommes très fortement engagés, y compris financièrement, avec des résultats que nous pouvons tous saluer en termes de réduction de consommation énergétique. Bien entendu, l'objectif est d'arriver à la modernisation pour l'ensemble des écoles et de l'ensemble des établissements publics parisiens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 18 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 18 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 49 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DPA 49).

2017 SG 41 - Rapport CRC portant sur une l'enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la Métropole du Grand Paris.

2017 SG 43 - Rapport CRC sur la gestion du budget annexe de l'eau de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération SG 41 et SG 43 qui ont trait à des rapports de la C.R.C. sur l'eau à Paris. Le projet de délibération SG 41 est un rapport de la C.R.C. qui porte sur une l'enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la Métropole du Grand Paris. Le projet de délibération SG 43 est le rapport de la C.R.C. sur la gestion du budget annexe de l'eau de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

Je ne vois pas M. BERTHAULT. Il n'est pas là.

Je vais donner la parole à M. CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Ce rapport de la Chambre régionale des Comptes est le bienvenu puisqu'il confirme en tous points ce que nous disons depuis des années, à savoir que la gestion publique de l'eau potable est plus avantageuse pour les consommateurs lorsqu'elle est faite en régie publique que le recours au privé.

Ce n'est pas une surprise et il est vraiment dommage qu'au sein de la Métropole, certains fassent tout pour que le S.E.D.I.F. engloutisse, si j'ose dire, "Eau de Paris". C'est tout le contraire qu'il convient de faire : renoncer à la privatisation et aider au retour en gestion publique sur l'ensemble du territoire.

L'efficacité d'"Eau de Paris", son savoir-faire, son rôle central constituent des atouts qu'il faut mettre au service de l'ensemble des habitants de la Métropole. Pour autant, la Chambre régionale des comptes ne nous dit pas que tout est parfait au sein de la régie et propose des évolutions qui doivent être entendues. C'est tout particulièrement le cas en matière d'eau non potable, dont je regrette que le rapport n'aborde la question que sous l'angle de la comptabilité séparée sans se préoccuper du développement de son utilisation, car il y a nécessairement une corrélation entre le développement de la consommation d'eau non potable et la baisse de l'eau potable.

Le rapport de la C.R.C. évoque également la question du coût de l'eau potable. Il pointe la question essentielle de la baisse de la consommation alors que les coûts fixes restent quasiment constants, et donc le rapport met en avant ce que l'on appelle l'"effet ciseau". Cela soulève plus profondément l'indispensable remise en cause du principe actuel, confirmé par le Conseil d'Etat, selon laquelle l'eau doit payer l'eau, donc le fait que les infrastructures ne sauraient être financées autrement que par les seuls consommateurs.

Pour notre part, nous disons et depuis longtemps qu'il faut sortir de ce schéma qui n'est pas viable à terme, sauf à augmenter considérablement le prix de l'eau, alors qu'il s'agit d'un bien commun indispensable à la vie. Or, s'engager dans la voie d'une telle évolution du prix de l'eau ne ferait qu'aggraver la précarité des plus pauvres.

Nous sommes convaincus qu'il faut distinguer le financement des infrastructures qui devraient pouvoir recevoir un financement via le budget général des collectivités territoriales et la consommation qui, elle, doit être payée par les consommateurs. Dans ce domaine, faut-il rappeler notre demande d'aller vers plus de justice, intégrant le principe de la saisonnalité, de la progressivité et d'une franchise pour les premiers mètres cubes.

En ce qui concerne les charges et recettes d'"Eau de Paris", nous souhaitons que les propositions en matière de charges vis-à-vis de la Ville soient suivies d'effets, et qu'ainsi l'équilibre financier d'"Eau de Paris" s'en trouve amélioré.

A ce stade, je voudrais souligner qu'il est vraiment dommage que nous n'ayons connaissance que de la partie concernant "Eau de Paris" et pas des mêmes éléments à propos du S.E.D.I.F. et du Syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers. En effet, nous aurions aimé avoir la même transparence sur la structure des coûts et recettes de ces deux organismes. S'il est facile de porter des critiques sur la régie, il est difficile de pouvoir comparer sans avoir les mêmes éléments pour les deux structures.

Au plan des réflexions sur la Métropole, le rapport est intéressant car il montre l'incohérence législative ayant confié aux E.P.T. la compétence en matière d'eau. Les préconisations soulignent les enjeux mais elles risquent de se révéler caduques si l'on se fie aux déclarations du Gouvernement qui envisagerait la suppression pure et simple des E.P.T. et le renforcement du rôle de la Métropole.

Nous serons pour notre part particulièrement attentifs à ce qu'aucune décision ne se traduise par la remise en cause du principe de la gestion publique de l'eau à Paris. Certes, la rationalisation de la production peut être envisagée, mais certainement pas sous la coupe du S.E.D.I.F. et des entreprises privées auxquelles il recourt sans cesse. De même, "Eau de Paris" a démontré son inefficacité dans la relation commerciale et la relation client. Et il ne saurait être question d'un retour à des gestionnaires privés.

Comme vous le voyez, nous pensons qu'il peut et doit y avoir des évolutions mais dans la bonne direction.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur CONTASSOT.

Je vais donner la parole à M. GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter l'argumentaire de mon collègue Yves CONTASSOT pour montrer l'importance du passage en système de régie d'"Eau de Paris". C'est avec un certain plaisir que j'interviens sur ces deux rapports de la Chambre régionale des comptes, en tant que conseiller de Paris mais aussi en tant qu'administrateur d'"Eau de Paris".

Nous pouvons lire dans le rapport qu'il est proposé de retenir la régie intéressée qui a un scénario médian qui offre une réponse assez équilibrée aux enjeux. Ainsi, la Chambre régionale des comptes considère que le mode de gestion choisi par la Ville de Paris est le meilleur par rapport à ceux choisis par d'autres collectivités territoriales, la délégation de service public auprès de l'entreprise "Veolia" avec le S.E.D.I.F. ou "Suez Eau" avec le Syndicat des eaux de la presqu'île Gennevilliers.

Ainsi, "Eau de Paris" offre l'eau la moins chère. Le S.E.D.I.F. est 15 % plus cher et le S.P.E.G. est 47 % plus cher. La Chambre régionale des comptes donne des explications notamment au sujet du S.E.D.I.F. Elle constate que la rémunération du S.E.D.I.F. s'éloigne d'année en année de l'équilibre économique. Le délégataire a augmenté sa rémunération au détriment de la collectivité territoriale. De plus, dans ses coûts internes, il inclut le financement de son siège national. Il perçoit le bénéfice du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi, le fameux C.I.C.E., sans le reporter sur une baisse des prix au client.

Pour terminer, "Véolia" pratique le "cash pooling", une pratique comptable qui permet de jouer sur les différentes filiales dans la consolidation de ses comptes pour un montant de 12 millions d'euros. A l'inverse, la Chambre reconnaît qu'"Eau de Paris" impacte sur le prix de vente de l'eau les impôts dont elle est exonérée. On voit que deux logiques s'opposent. Tout cela, les écologistes le savent et c'est pourquoi ils défendent une gestion directe de l'eau par les collectivités territoriales ou à travers une régie dédiée.

D'un point de vue économique et comptable, cela est logique. Une entreprise privée se rémunère sur le dos des consommateurs alors qu'une régie publique réinvestit ses bénéfices ou diminue le prix de vente de l'eau. S'il doit y avoir une mutualisation, une coordination, ce n'est pas au niveau des unités de production, mais au niveau de la protection de la ressource le plus en amont possible, au niveau des comités de bassin.

Il y a d'ailleurs une contradiction dans le rapport qui ne peut pas en même temps dire que les établissements publics territoriaux n'ont ni la taille critique ni les moyens de gérer l'intégralité du service public de l'eau, et montrer qu'"Eau de Paris" a le prix de l'eau le plus faible. Le problème n'est pas la taille mais la forme de gestion.

Il est important de comprendre comment fonctionne le secteur économique de l'eau. L'essentiel de la marge se fait dans la production et non dans la distribution. C'est donc de la production que s'expliquent les bénéfices de "Véolia" et, symétriquement, la capacité d'"Eau de Paris" d'avoir le prix de vente le plus faible. Vouloir séparer la production de la distribution comme le demande "Véolia", c'est mettre en difficulté la régie et amplifier les critiques que fait la Chambre sur les bénéfices de "Véolia". Les économies d'échelle d'une intégration plus poussée sont à relativiser car, pour des raisons de sécurité, il faut surveiller l'eau à tous les niveaux de la circulation de l'eau. Il faut donc réduire au maximum la distance entre le lieu de production de l'eau potable et le lieu de consommation.

Il faut surtout diversifier les lieux de production plutôt que mutualiser sur un lieu unique. En effet, en cas d'empoisonnement de ce lieu centralisé, on peut empêcher des millions de personnes d'accéder à de l'eau potable. Cela aussi, c'est la résilience.

De plus, contrairement à la logique productiviste qui pousse à augmenter la consommation et la production, l'eau est un bien particulier qui doit être protégé. Au lieu de pousser à la consommation, il est important de diminuer la consommation, ce que fait "Eau de Paris", contrairement au S.E.D.I.F.

Réduire cette consommation, c'est aussi de bien sérier les usages entre l'eau potable et non potable, comme le fait également "Eau de Paris" en développant un schéma directeur de l'eau non potable. Par ailleurs, il faudrait sortir du schéma français, comme l'a dit mon camarade Yves CONTASSOT. En France, s'applique le principe de "l'eau paie l'eau". Le prix du service de l'eau doit couvrir l'ensemble des charges d'investissement et d'exploitation de son captage à la ressource en vue de sa potabilisation jusqu'à son retour au milieu naturel après épuration.

Il faudrait aujourd'hui entrer dans une logique de résilience, ne pas considérer l'eau comme un bien normal mais comme un élément intégré dans un écosystème beaucoup plus large. Il faut analyser le cycle de l'eau dans son intégralité. Protéger l'eau a d'autres effets écosystémiques que celui de produire de l'eau potable pour éteindre sa soif, cela permet aussi de protéger la biodiversité.

Ces rapports montrent que notre Ville a fait le bon choix en transformant en régie le Service parisien public de l'eau. Espérons que les multinationales de l'eau ne mettront pas fin à cette situation en faisant un lobbying pour un transfert de compétences vers la Métropole.

Merci de votre attention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - S'agissant d'une communication, il n'y aura pas de vote, et je donne la parole à Mao PENINOÛ pour vous répondre.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci à nos deux collègues qui sont intervenus sur ces deux rapports. Il semblerait que Danièle SIMONNET ait été inscrite et souhaiterait prendre la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, mais de toute façon, j'irai dans le sens des deux interventions précédentes et je serai courte.

Ces deux longs rapports de la Chambre régionale des comptes sur l'eau sont vraiment très instructifs. D'abord parce qu'ils dressent un bilan extrêmement positif de la régie publique de l'eau, sous tous ses aspects, qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, des finances de la régie publique, de l'implication des usagers, enfin vraiment il y a tout un catalogue très valorisant pour notre politique municipale.

Il y a juste une inquiétude qui est exprimée dans ces rapports sur les réseaux qui vieillissent et qui auraient besoin d'être notamment désamiantés. Il y a une préoccupation mais qui justifie d'autant plus des politiques publiques en la faveur.

Par contre, dans un des deux rapports, celui concerné par le projet de délibération SG 43 pages 85 et suivantes, on voit tout à fait une idée qui est défendue, celle du transfert de la compétence à la Métropole. La Chambre régionale des comptes dit que, pour un prix unique sur tout le Grand Paris, il pourrait être envisagé un transfert à la Métropole qui aurait ensuite à définir bien sûr le mode de gestion, en régie, en délégation de service public ou par marché public de prestation, sur tout ou partie du territoire, plusieurs modes de gestion pouvant continuer à coexister. Ils ajoutent que d'après eux, la taille de la Métropole permettrait de fixer des conditions avantageuses pour l'usager, y compris auprès d'opérateurs privés. Donc on voit bien comment le raisonnement de la chambre régionale des comptes, dans sa totale objectivité bien évidemment, et absolument pas une orientation néolibérale, essaie de pousser vers la gestion par opérateurs privés de l'eau à l'échelle de la Métropole.

Je tiens vraiment, dans la suite des deux interventions précédentes, à insister très fortement sur le fait qu'au contraire, Paris ne doit absolument pas lâcher cela ; Paris doit être fière de sa régie publique de l'eau ; Paris doit, au contraire, continuer à la défendre ; Paris doit, au contraire, encourager les autres communes quelles qu'elles soient, et elles devraient être bien plus nombreuses à s'engager enfin dans la régie publique de l'eau parce que justement ce rapport en démontre la qualité, et nous devons batailler là-dessus.

Il faut dire qu'il y a plusieurs arguments à cela. D'abord, continuons sans relâche à dire qu'une régie publique de l'eau permet d'accéder à un prix de l'eau beaucoup moins cher que lorsqu'il y a une gestion privée. Et là, les chiffres et les comparaisons parlent d'elles-mêmes. On voit bien qu'avec le S.E.D.I.F., c'est 15 % plus cher et que Paris a, au contraire, le prix de l'eau le moins élevé.

Mais sur le principe, il faut vraiment considérer que l'eau est un bien commun et que l'eau n'a pas à être considérée comme une marchandise. Que sa ressource est limitée et qu'elle doit être préservée, et que c'est bien une régie publique, comme le montre la régie publique de l'eau de Paris, qui peut engager aussi des actions pour réduire les consommations d'eau, pour garantir une amélioration aussi de la qualité de l'eau, et une responsabilisation de toutes et tous sur le respect de ce bien commun.

Il faut absolument protéger ce bien commun des prédateurs que sont Suez, Véolia et il ne s'agit absolument pas de remettre l'eau dans les mains de ces intérêts privés.

Par contre, évidemment, si toutes les municipalités de la Métropole du Grand Paris se mettaient petit à petit en régie publique, nous pourrions d'autant plus facilement renforcer les coopérations et les partenariats, et nous pourrions très bien arriver à un prix unique, mais un prix unique vers le bas, et y compris, et vous savez que je défends l'idée, aussi de deux prix différenciés en fonction des usages de l'eau.

Je regrette d'ailleurs que notre Ville pour l'instant ait opté pour une tarification sociale de l'eau et non pas une différenciation des tarifications en fonction des usages de l'eau, entre l'usage de l'eau au quotidien, qui devrait permettre justement d'instaurer la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous, et par contre une surfacturation pour les eaux gaspillées et une surfacturation pour les eaux qui rentrent dans le chiffre d'affaires d'une activité économique.

Mais nous continuerons à avoir ce débat-là, mais je souhaite vraiment vivement que la Ville de Paris reste très ferme sur son attachement à la régie publique de l'eau.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je remercie donc mes trois collègues de leur intervention sur ces deux rapports de la C.R.C. qui ont beaucoup en commun, ce qui justifie leur présentation commune.

D'abord, je vous rejoins et je rejoins ce rapport sur le fait qu'énormément de points positifs sont relevés par la Chambre qui viennent confirmer que Paris a réussi son pari de la remunicipalisation avec la création d'"Eau de Paris".

La Chambre régionale des comptes revient notamment de manière positive sur la robustesse de notre modèle, avec une alimentation en eau extrêmement sécurisée du fait de la spécificité parisienne, de ses cinq vecteurs d'approvisionnement et d'une capacité de surproduction nécessaire en cas de crise.

La grande qualité de l'eau distribuée est attestée par des indicateurs de conformité microbiologique. La qualité du service public "Eau de Paris" a le meilleur taux de rendement par rapport aux autres opérateurs, mais a aussi été élue 5 années consécutives meilleur service clients.

"Eau de Paris" est la moins chère de la Métropole et tout ceci dans un contexte de situation financière maîtrisée et extrêmement favorable. Ce ne sont là que quelques éléments que je souligne, mais ils soulignent ô combien que la remunicipalisation, le passage en régie et "Eau de Paris" sont des réussites.

D'autre part, la C.R.C. pointe un certain nombre de questionnements parmi lesquels la question de la gestion de l'eau non potable. C'est un vieux débat, je ne pense pas toujours très bien compris. La C.R.C. demande notamment la séparation des budgets eau potable et eau non potable. C'est fait à travers une comptabilité analytique mise en place par "Eau de Paris" à partir de cette année dans tous les documents budgétaires de la régie.

La C.R.C. note un manque de communication sur les années de service, ce que nous contestons, l'ensemble des informations sont sur le site dans l'espace clients, dans les R.P.Q.S. que vous avez chaque année et que vous aurez au prochain Conseil et que nous avons par ailleurs ouvert à la société civile.

La C.R.C. demande la séparation des budgets avec d'une part les activités annexes géothermie, panneaux solaires, ingénierie, défense et incendie. C'est déjà le cas et ce sont des budgets à l'équilibre. Les activités annexes ne pèsent pas aujourd'hui sur le service de l'eau.

Enfin, se pose la question de l'organisation de l'eau à l'échelle de la Métropole au-delà de la question public/privé que vous avez les uns et les autres soulignée. C'est un sujet de réflexion et une occasion pour moi et pour la Ville, au nom de Célia BLAUDEL, de rappeler notre position.

Notre position est une organisation à 3 niveaux.

Premier niveau, le bassin, l'eau ne connaît pas de frontières administratives, il convient évidemment de poursuivre le travail à cette échelle, pour préserver l'eau, organiser les droits à l'eau, lutter contre les dérèglements climatiques, sous l'égide d'un arbitre naturel et identifié : le préfet de bassin. Deuxième élément, la Métropole et la zone dense, pour développer des partenariats à l'image du projet de délibération de coopération que nous avons passé avec le SEDIF et le S.F.P.G. et le SMGSEVESC, pour s'organiser en cas de crise comme la crue, mais renforcer nos politiques de préservation de la ressource.

Enfin, il nous semble que la commune, le territoire, puisque Paris est à la fois une commune et un territoire, est la meilleure échelle pour l'organisation du service au plus près des usagers et nous souhaitons défendre cette structure et cette échelle-là.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU.

Il n'y a pas de vote, c'étaient deux communications.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux tarifs régulés de l'électricité.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 19 relatif au tarif régulé de l'électricité.

Je vais donner la parole, pour 2 minutes, à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne reviendrai pas sur l'importance du réchauffement climatique et de la transition énergétique, notre collectivité a montré à de multiples reprises et encore ce matin, tant sa conscience de ses enjeux qu'une action volontariste.

Un point central de cet enjeu est la question énergétique, nous pensons que l'énergie est un bien commun et doit être traitée comme tel, en répondant aux enjeux de très long terme et aux intérêts des consommateurs.

Qui dit bien commun suppose une gestion commune dans le cadre d'un service public le plus à même de procurer une planification soucieuse de l'intérêt général. Ce que je viens de dire se justifie particulièrement pour l'électricité. Ce bien si particulier qui ne se stocke pas, qui peut être produit par intermittence et nécessite un réseau de distribution équilibré.

Pour toutes ces raisons, beaucoup de voix, des économistes libéraux, des chercheurs, des militants écologistes, mais aussi des syndicalistes appellent à sortir des logiques du tout marché et de promouvoir la présence d'un Etat fort, régulateur en la matière.

Un des éléments importants de cette intervention sont les tarifs régulés. Ils permettent une stabilité tant pour les consommateurs que pour les producteurs.

Pour les consommateurs, ils assurent en France les tarifs européens les plus bas. Pour les producteurs, ils assurent une visibilité pour leurs investissements, indispensable pour répondre aux enjeux écologiques.

La décision du Conseil d'Etat du 19 juillet 2017 est un véritable coup dur. Elle annule le décret de 2013 encadrant les prix réglementés du gaz, fondé sur l'entrave à la réalisation du marché concurrentiel et va aussi impacter l'électricité.

Nous avons vu en Californie avec Enron, les conséquences catastrophiques de la libéralisation du marché d'électricité.

Nous avons en France un système unique où l'Etat reste encore un élément régulateur. Certes, l'Europe avec ses logiques ultralibérales demande la fin de cette intervention étatique. Le Conseil d'Etat lui emboîte le pas avec cette décision, mais si l'Europe s'enferme dans ses lubies libérales, il nous paraît urgent de s'en affranchir.

En matière d'énergie et de réchauffement climatique, c'est crucial.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que notre collectivité interpelle le Gouvernement pour permettre de faire perdurer l'intervention de l'Etat dans la régulation de ce bien si important qu'est l'énergie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Autant sur l'eau je maîtrisais à peu près, autant là je vais vous donner les notes de Célia BLAUEL. C'est un sujet que je maîtrise moins, je dois vous le dire.

Evidemment, la vision stratégique, la planification et la régulation sont absolument nécessaires pour s'assurer que la transition énergétique se déroule dans les meilleures conditions. La Ville et d'autres collectivités le font à travers leurs plans "Climat Air Energie" territoriaux et c'est aussi nécessaire à l'échelle nationale et européenne.

La question de la tarification et du juste prix de l'énergie est évidemment fondamentale. Cependant, nous avons un certain nombre de désaccords qui font qu'un avis favorable n'est pas possible sur votre vœu. Nous avons mené un certain nombre de discussions qui malheureusement n'ont pas abouti.

Nous considérons que certains considérants sont erronés, qu'il y a des résonances avec des positions pas tout à fait favorables aux énergies non renouvelables, notamment sur la question du stockage de l'énergie, que cela reste partiel, puisque cela ne traitait que des tarifs de l'électricité et assez peu ceux du gaz, et que la Ville ayant décidé de sortir des tarifs réglementés de vente pour souscrire à des offres de fourniture 100 % "EnR", il ne serait pas tout à fait cohérent de les défendre de cette façon aujourd'hui.

C'est pourquoi nous avons proposé des précisions, des ajustements, mais nous n'avons pas abouti.

Nous sommes certainement d'accord sur les objectifs que doit atteindre la transition énergétique, notamment aboutir à un système énergétique qui garantisse à long terme la couverture des besoins essentiels de chacun, la sécurité non négociable pour les personnes, et l'environnement à long terme, une maîtrise des coûts et une juste répartition des efforts.

La Mairie de Paris et ses partenaires œuvre d'ailleurs en ce sens en déployant des moyens importants dans le cadre de notre Plan Climat : la rénovation des logements sociaux, l'aide au paiement des factures, que ce soit à travers le F.S.L. ou le C.A.S.V.P., le conseil et l'accompagnement personnalisés de l'agence parisienne du climat.

Enfin, la préparation du déploiement du chèque Energie qui va remplacer les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, qui n'étaient que très insuffisamment distribués aux ayants droit.

Néanmoins, nous ne sommes pas forcément d'accord sur les moyens, qu'il s'agisse de moyens techniques ou de l'organisation du secteur, les tarifs réglementés de vente et le monopole national n'ont pas, à notre sens, démontré leur efficacité pour résoudre les défis en cours ou à venir dans le secteur de l'énergie.

Malgré leur capital en majorité public, la stratégie des opérateurs historiques est de plus en plus orientée vers des objectifs financiers de court terme, la poursuite d'un modèle dépassé quant au plan de sa gouvernance, des choix techniques et du modèle économique.

Enfin, aujourd'hui le véritable service public de l'énergie doit être positionné au niveau local, c'est notre conviction, pour réussir la transition énergétique. C'est ce que nous nous efforçons de faire à Paris à travers notre plan Climat, la gestion de nos concessions de distribution, les travaux d'économie d'énergie et le soutien aux "EnR".

C'est pourquoi, faute d'accord sur une formulation précise sur ces sujets, l'Exécutif rend un avis défavorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Yves CONTASSOT, pour une explication de vote.

M. Yves CONTASSOT. - Effectivement, la réponse de Célia BLAUDEL soulève de vraies questions, néanmoins ce vœu pose par ailleurs aussi une vraie question qui est : sommes-nous pour la libre-concurrence non faussée telle qu'elle est envisagée par les instances européennes, ou pense-t-on qu'en la matière il peut y avoir un rôle de régulateur ? C'est ni tout l'un ni tout l'autre.

Ce vœu nous pose question car pas très bien rédigé. Des attendus laissent entendre que le nucléaire serait nettement mieux que les renouvelables, ce qui n'est pas tout à fait notre point de vue, y compris parce que quand on voit l'évolution des tarifs, il y a de quoi s'inquiéter sur le nucléaire.

On ne peut pas le voter en l'état, mais en même temps, dire qu'il faut qu'il n'y ait plus aucune régulation, on sait ce que veut dire la concurrence intégrale, c'est l'augmentation des prix à terme. C'est dans un premier temps une apparence de baisse, cela ne s'est jamais vérifié au plan européen, et après c'est l'envolée des coûts.

Nous nous abstenons, nous aimerions que la Ville et d'autres d'ailleurs travaillent à un système qui évite d'accroître la précarité, mais qui en même temps effectivement n'impose pas un monopole tel qu'on l'a connu pendant des années.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la baisse des moyens de l'Etat en direction des quartiers populaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux crédits de l'Etat pour la politique de la Ville et à la suppression des contrats aidés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés, avec les vœux référencés n^{os} 20, 21 et 21 bis relatifs à la baisse des moyens de l'Etat pour la "politique de la ville".

Je vais donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour 2 minutes.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le Gouvernement a engagé une importante baisse des budgets de la "politique de la ville" en annulant des crédits de paiement du projet de loi de finances 2017, ce qui s'ajoute à la diminution de 120.000, 130.000 contrats aidés, ce qui fait évidemment peser de graves menaces sur l'action des associations dans les quartiers populaires. A

ces mesures, d'ailleurs, s'ajoute aussi le non-renouvellement de postes d'adultes relais dans les quartiers dits "de veille active" dans le cadre de la "politique de la ville", telle qu'elle fonctionne désormais.

Nos inquiétudes sont très importantes et remontent beaucoup des quartiers populaires pour les personnes concernées, d'abord, pour les actions des associations, pour leur futur budget, enfin, et nous nous étions déjà battus ces dernières années pour préserver la "politique de la ville" à Paris. Nous sommes aujourd'hui inquiets de voir détricoté ce que nous avons réussi à contractualiser avec l'Etat en termes d'actions dans les quartiers populaires de Paris. Le tissu associatif parisien est, par ailleurs, lui-même, très inquiet, à la fois des mesures de cet automne et des perspectives de l'année 2018.

Notre vœu demande donc que soient préservés les emplois aidés de 2017, tel qu'ils étaient prévus initialement dans les quartiers "politique de la ville", que nous ayons, de la part de l'Etat, un bilan du renouvellement de ces contrats aidés qui arrivent à échéance au deuxième semestre 2017.

Nous demandons la garantie du maintien des postes d'adultes relais dans les quartiers prioritaires de veille active et, enfin, que soit rétabli un dispositif d'emplois aidés pérennes adaptés aux associations et au secteur non marchand, ainsi qu'aux entreprises qui font le choix de s'implanter dans les quartiers populaires.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce vœu, le groupe Communiste - Front de Gauche tire la sonnette d'alarme. Depuis cet été, les annonces gouvernementales pleuvent et vont toutes dans le même sens : une austérité qui pèse toujours et davantage sur les plus faibles.

Pour commencer, 46,5 millions d'euros ont été amputés sur les dotations versées aux quartiers prioritaires de la "politique de la ville". Cet argent était destiné aux associations qui interviennent dans le cadre des contrats de ville en faveur des populations les plus faibles.

Dois-je rappeler le travail de terrain qui est mené en faveur de l'emploi, de la formation, de la lutte contre l'illettrisme, de l'accès au sport et à la culture, de la solidarité, de la prévention sanitaire, du vivre ensemble dans la cité, des mobilités, de la vie sociale, de l'habitat, de la prévention de la délinquance et des radicalisations, de l'accès à la justice et au droit, de l'aide aux victimes, de la citoyenneté et de la démocratie de proximité ? Oui, la liste est longue, vous le voyez.

En bref, le travail de ces associations est primordial pour la cohésion sociale des territoires. C'est le rétablissement de l'égalité par la fraternité solidaire de la Nation qui est attaqué ici. Ce désengagement de l'Etat est inconcevable. On ne peut faire l'économie de la fraternité et de la solidarité. Il faut ajouter à cela la suppression d'un important nombre de contrats aidés. Là encore, les plus faibles sont la cible du Gouvernement. Ceux qui sont les plus éloignés du monde du travail perdent cette passerelle vers un emploi pérenne. Ceux qui ont besoin du travail des associations de terrain se retrouvent évincés. C'est donc le maintien de l'égalité républicaine qui est menacé par les politiques du Gouvernement.

Madame la Maire, nous vous demandons de vous engager à protéger les plus démunis et à lutter pour maintenir les aides aux quartiers prioritaires de la "politique de la ville".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Il est bien normal que, depuis le 20 juillet, date à laquelle, sans prévenir personne, le Gouvernement a annulé 46 millions d'euros sur le BOP 147, et que, depuis la mi-août, date à laquelle des personnes qui étaient en processus de renouvellement de leur C.U.I.-C.A.E. se sont vues, alors que le projet était validé par tout le monde, opposer un refus, nous soyons inquiets.

Il est bien normal que l'inquiétude soit forte dans les quartiers populaires de Paris et il est bien normal et logique que vous vous en fassiez l'écho. Pour avoir moi-même participé, aux côtés du représentant de l'Etat, à une

grande partie des réunions de présentation des appels à projets "politique de la ville" dans nos huit arrondissement concernés, je sais à quel point cette inquiétude est forte et il est normal qu'elle soit relayée ici en Conseil de Paris.

C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif, vœu de l'Exécutif qui permet de synthétiser, ou de faire la synthèse plutôt, l'ensemble des sujets que vous avez pointés. Les sujets sont devant nous. Vous l'avez dit, c'est la question des crédits 2018. La régulation budgétaire, tel qu'elle a été écrite par les services de l'Etat et le Gouvernement, m'inquiète et, à ce jour, je n'ai aucune garantie sur le maintien des crédits "politique de la ville" de la part de l'Etat en 2018 dans notre ville.

Les associations parisiennes ont, fort heureusement, été épargnées par les annulations de crédits de cet été. Elles l'ont été parce que les services de la Préfecture ont très bien travaillé et, donc, ont engagé des crédits quasiment à hauteur de 90 %. Ce ne sont donc pas les associations qui ont payé le prix fort mais la Ville de Paris, puisque nous attendons toujours le versement de 240.000 euros, une paille, pour la part Etat des ateliers santé Ville.

Les inquiétudes, ce sont, évidemment, la question des emplois aidés puisqu'au-delà de ce gigantesque plan social organisé au cœur de l'été, sans permettre ni aux structures employeuses ni aux personnes elles-mêmes de construire, ne serait-ce que des passerelles, ou d'essayer de trouver des solutions. Nous lisons dans la presse - c'est pour l'instant notre seule source d'information - que nous serions, qu'en 2018 et au niveau national, il y aura uniquement 200.000 contrats aidés C.U.I.-C.A.E. et que ceux-ci ne seraient plus financés qu'à 50 %, et non plus 70 %. Vous voyez donc que nous continuons la dégringolade.

Je le rappelle et je terminerai par cela : les quartiers populaires à Paris, les quartiers "politique de la ville" ce sont 340.000 habitants. Et nous nous battons ici pour pouvoir continuer à accompagner avec dignité, avec respect et avec le sens de l'égalité républicaine les 340.000 habitants de ces quartiers "politique de la ville".

C'est la raison pour laquelle, évidemment, nous interpellons fermement le Gouvernement dans ce vœu afin qu'il revienne à la raison et qu'il considère, enfin, avec la dignité qui s'impose, les habitants des quartiers populaires. Et je vous invite le 16 octobre à Grigny pour les états généraux de la politique de la ville, que de nombreux maires de toutes tendances politiques organiseront afin de porter haut et fort ce message que nous portons aujourd'hui pour les habitants de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Socialiste et Apparentés maintient-il le vœu n° 20 ? Non.

Le groupe Communiste - Front de Gauche maintient-il le vœu n° 21 ?

Mme Danièle PREMEL. - ... Au bénéfice de celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu, référencé n° 21 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 229).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un point école supplémentaire dans le 5e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 22 est relatif à un point école supplémentaire dans le 5e arrondissement.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, alors... la Ville de Paris assure, comme chacun sait, désormais, la totalité de la surveillance des points écoles avec des vacataires. Nous avons, dans le 5e arrondissement, 14 points écoles qui sont effectivement surveillés sur les 20 existants dans le référentiel de la Préfecture de police.

Je me tourne vers Mme l'adjointe à la Maire qui connaît bien le dossier. Nous avons un point noir qui est la traversée du 68, boulevard Saint-Germain, qui, d'ailleurs, est utilisée par de nombreuses familles qui l'empruntent aux entrées et sorties d'écoles. Il y a une élémentaire et, vous le savez, une maternelle à proximité, à la fois Sommerard et le 28, Saint-Germain.

Bon, je n'exagérerai pas sur le caractère accidentogène du boulevard qui s'est accru ces derniers mois, mais disons qu'il y a un report de circulation qui ne favorise pas les choses, voilà, pour le dire d'une manière pudique, Madame l'adjointe. Et je pense vraiment que ce point est extrêmement dangereux. Voilà.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Le recrutement est en cours, Madame BERTHOUT. Donc, je vous proposerai de retirer votre vœu. Néanmoins, un petit mot sur le sujet.

Le recrutement est en cours et, pour autant, nous avons, et j'en prends ma part de responsabilité, à prendre appui sur le cheminement de ces demandes d'habitants du 5e arrondissement, les demandes que vous avez portées et la réponse que nous y apportons aujourd'hui, parce que nous avons collectivement mal travaillé et je pense qu'il faut que nous travaillions mieux ensemble.

Ce point était répertorié comme utilisé par des enfants de maternelle et, comme vous le savez, il n'y a pas de point école pour les maternelles. Les enfants sont accompagnés par leurs parents. Or, cette traversée est utilisée également par des enfants d'élémentaire, ce qui justifie donc que nous répondions favorablement. Vous l'avez pris par un bout et je le prendrai par l'autre, il y a manifestement un passage piéton qui n'est pas respecté à cet endroit par les automobilistes et qui rend la traversée dangereuse. Il y a manifestement eu aussi un loupé sur l'élaboration du référentiel de sécurité des carrefours puisque c'est sur la base de ce travail effectué par les services de la Préfecture de police que nous travaillons à l'élaboration des priorités, avec les mairies d'arrondissement, et ce point école n'y figurait pas.

Considérons que le sujet est derrière nous pour la maternelle Sommerard et le 28, rue Saint-Jacques. C'est le plus important, je crois, pour les enfants, pour leurs parents et pour le fait que nous puissions être sereins sur cette traversée, et apprenons collectivement à mieux travailler ensemble pour qu'il n'y ait plus de loupés. J'aurais préféré que les enfants puissent traverser en sécurité dès la rentrée ; ce sera le cas très prochainement.

Tirons collectivement profit de cette accumulation de petites erreurs et travaillons mieux la prochaine fois.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je retire mon vœu puisque Mme l'adjointe... Je considère qu'il est satisfait par les propos de Mme l'adjointe que je remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux rodéos urbains des deux-roues motorisés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 23 est relatif aux rodéos urbains des deux-roues motorisés.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, chacun évidemment connaît les difficultés consécutives aux rodéos urbains de scooters, qui se caractérisent par des courses entre deux-roues motorisés, des acrobaties, des slaloms ; cela peut être entre les piétons, les usagers de l'espace public, même dans les parcs et jardins. Dans tous les quartiers de Paris, bien sûr.

Dans le 15e, puisque nous avons voté un vœu à l'unanimité, il s'agit plutôt du quartier Citroën, du Jardin blanc, des rues Modigliani et Jongkind, du quartier Dupleix, des rues Périchaux, Aristide-Maillol. De surcroît, ces jeunes conducteurs prennent tous les risques pour échapper aux contrôles de police et leur poursuite s'avère effectivement dangereuse. Je l'ai moi-même perçu dans une mission d'information à laquelle j'ai participé à l'époque pour le Parlement.

Ces comportements augmentent l'insécurité pour les autres usagers, plus les nuisances sonores, le sentiment d'insécurité, etc. Il faut réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de dissuader ces agissements.

Nous émettons le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de police mettent en œuvre un plan d'action, de prévention de ces rodéos urbains de plus en plus nombreux.

Je souligne aussi qu'un député a proposé récemment à l'Assemblée une nouvelle législation pour identifier sans risque les auteurs avec des moyens techniques un peu compliqués - je voudrais savoir ce qu'en pense la Préfecture de police - et des peines plus importantes, pécuniaires, voire pénales.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, puis nous aurons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Je laisserai M. le Représentant du Préfet de police répondre sur les actions de la Préfecture de police qui est compétente pour verbaliser les rodéos de deux-roues motorisés sur la voie publique, mais je souscris, Monsieur GOUJON - vous n'êtes d'ailleurs pas le seul maire d'arrondissement, malheureusement - à votre diagnostic et j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

Pour notre part, Ville de Paris - nous pouvons travailler ensemble et faisons-le vraiment avec la mairie d'arrondissement -, nous avons plusieurs réponses possibles. Cela peut être en termes d'aménagement et je pense à un certain nombre d'aménagements qui ont été effectués sur des jardins, notamment à André Citroën. Je pense aussi à la verbalisation pour ce qui concerne les rodéos dans les espaces verts de la Ville de Paris et il y en a 97 procès-verbaux pour stationnement dans les espaces verts du 15e ont été dressés par la DPSP depuis le début de l'année. Cela peut être en termes de prévention car, vous avez raison de le dire, c'est un sujet qui est un vrai sujet de sécurité et de lutte contre l'insécurité routière.

D'ailleurs, la lutte contre l'insécurité routière est l'un des axes du Contrat parisien de prévention et de sécurité, tant sur son volet préventif que répressif et nous pourrions tout à fait travailler avec vous sur la mise en œuvre de réponses de nature préventive et de nature répressive avec la Préfecture de police.

Je suis donc à votre entière disposition pour qu'une fois que le Contrat de prévention et de sécurité du 15e arrondissement sera signé, nous puissions travailler ensemble sur le sujet qui est en effet un vrai sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire du 15e a totalement décrit la situation et la difficulté pour les services de police d'intervenir sur ces sujets de rodéos qui malheureusement ne sont pas le fait isolé du 15e arrondissement et qu'on retrouve sur d'autres arrondissements parisiens, comme l'a rappelé Mme BROSSEL, avec des gens qui, parfois, souvent d'ailleurs, prennent des risques démesurés, d'abord pour eux-mêmes en cas de chute mais surtout pour les usagers, les personnes âgées et enfants qui sont aux côtés, notamment sur les trottoirs ou dans les jardins publics.

Lors de la présence des forces de l'ordre, il est évident que ces individus qui pratiquent le rodéo prennent tous les risques, mais tous les risques pour fuir les contrôles des fonctionnaires de police, ce qui amène parfois à différer l'interception et la verbalisation des auteurs de trouble.

L'idée n'est pas de rester l'arme au pied, bien évidemment. Il y a un volet répressif avec, dans le 15e arrondissement - je ne citerai que les chiffres de cet arrondissement sur les problématiques d'infractions routières -, 3.583 infractions qui ont été relevées depuis cette année contre 1.215 sur la même période l'année dernière. Nous voyons qu'il y a une augmentation de 195 % qui montre l'accent mis sur les problématiques de sécurité routière dans cet arrondissement et notamment dans certains secteurs où l'on sent bien que les choses sont un peu brûlantes et où il nous faut être présent.

Comme vous l'avez indiqué, nous essayons d'utiliser la vidéo-verbalisation sur les véhicules deux-roues motorisés. Ce n'est pas toujours simple, il faut être clair. La qualité des caméras, la qualité des images, l'instantanéité de l'infraction font que ce n'est pas toujours simple d'avoir une vue de face et une vue arrière du deux-roues. Cependant, en tout cas, la police, la D.O.P.C. développe pas mal actuellement dans votre arrondissement la vidéo-verbalisation.

Il y a également des actions de prévention qui sont menées avec l'aide des bailleurs sociaux, notamment dans les caves et les parties communes, pour identifier, retrouver des véhicules deux-roues déclarés volés, qui sont souvent utilisés pour ces rodéos. C'est plus facile de prendre des risques avec les véhicules des autres. Cela porte ses fruits puisque, sur votre arrondissement, plusieurs dizaines de deux-roues ont été saisis sur un an.

Enfin, il y a bien évidemment des actions de prévention avec, dans les établissements scolaires, la Mission prévention et communication du commissariat du 15e et des autres commissariats, mais on voit bien qu'il y a encore beaucoup d'actions à mener en ce domaine.

Je terminerai mon propos simplement pour que nous fassions collectivement preuve d'imagination, avec les services de la Mairie, pour pouvoir trouver aussi pour les espaces verts des moyens d'empêcher le passage de ces deux-roues tout en permettant le passage des poussettes, ce qui est un peu la quadrature du cercle mais qui serait quand même un moyen... La technique permet beaucoup de choses aujourd'hui. Si l'on pouvait réserver les espaces verts aux poussettes, aux enfants et aux personnes âgées, ce serait pas mal mais il nous faut encore trouver les moyens qui peuvent permettre ces accès contrôlés.

En tout cas, nous sommes très soucieux de ce sujet qui présente effectivement de gros risques pour la population et sur lequel le Préfet de police renouvelle régulièrement ses instructions à l'égard de ses services.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Vous m'avez exclu des jardins ! Les poussettes, les enfants et les personnes âgées. Et nous ?

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - Nous aurions bien volontiers voté ce vœu s'il n'écartait pas les rodéos de quatre roues motrices - on en voit quelques-uns, parfois, dans nos quartiers - et nous pensons, c'est vrai, aux formules E ; c'est un rodéo aussi que nous n'aimons pas, et voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Avis favorable, Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Oui, favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 230).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'amélioration du cadre de vie à Château Rouge.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier de la Chapelle.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'amélioration du cadre de vie porte de Saint-Ouen, porte Montmartre, porte de Clignancourt.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 24, 25 et 26 sont relatifs à l'amélioration du cadre de vie dans divers quartiers du 18e arrondissement.

Je vais donner la parole à MM. BOURNAZEL et HONORÉ, dans l'ordre qu'ils souhaitent.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, le vœu n° 24 relatif à la situation de Château Rouge. Je voudrais rappeler que le Tribunal administratif en première instance a condamné la Ville de Paris et la Préfecture. Je veux citer le tribunal administratif : "La Ville disposait encore d'une grande latitude pour augmenter la fréquence des différents dispositifs de nettoyage, en particulier le soir, afin d'assurer la propreté d'un secteur particulièrement fréquenté et plus exposé que d'autres à l'accumulation de déchets".

Face à cela, la Ville de Paris et la Préfecture ont décidé de faire appel : condamnation en deuxième instance. Le rapporteur de la République a demandé le rejet pur et simple de l'appel lancé par la Mairie et la Préfecture en évoquant une situation anormale. Je le cite : "depuis de nombreuses années, une saleté indigne et un ballet ridicule et hypocrite au sujet de l'action policière".

La Ville a décidé de porter encore un recours devant le Conseil d'Etat. Face à cette situation difficile pour des habitants qui souffrent de ne plus pouvoir aller et venir tranquillement, en toute tranquillité et sécurité, qui vivent dans des conditions d'hygiène déplorables, il faut trouver des solutions. Ces solutions ne sont pas simples, c'est vrai. Le sujet est très complexe, et cela demande à ce que le législateur, d'ailleurs, se préoccupe de la situation, vis-à-vis de la vente illégale, de la contrefaçon, de la vente à la sauvette. Cela demande une action résolue de l'Etat, de la Ville de Paris, et il faut converger ensemble et de manière constructive, car cela ne peut plus durer. Cela ne peut plus durer !

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que nous puissions d'abord évoquer la possibilité du retrait du recours qui a été engagé par la Ville devant le Conseil d'Etat, parce que les habitants disent : "avec ce recours, alors que vous avez été condamnés deux fois, cela veut dire que vous ne comprenez pas notre situation".

Il est temps aussi dans le quartier de mener une stratégie durable, à travers une série de mesures et d'engagements, que je résume, parce que c'est beaucoup plus complexe que cela, bien sûr : d'abord de déployer des renforcements de moyens sur le terrain, et je salue Gérard COLLOMB, qui souhaite créer en 2018 une police au quotidien, dit-il, qui sera en lien avec les polices municipales ; sauf qu'à Paris, nous n'avons pas de police municipale. Je souhaite donc que l'on puisse travailler aussi sur la mise en œuvre d'une véritable police municipale à Paris, qui sera en complément du travail de la police du quotidien de Gérard COLLOMB. C'est lui-même qui l'a dit et qui le souhaite.

Je souhaite aussi que l'on puisse développer une politique volontariste de diversification des commerces de proximité, avec le contrat de revitalisation artisanale et commerciale que les habitants attendent depuis longtemps et qui devient l'Arlésienne. C'est toujours reporté.

Et puis, travailler avec les associations et les habitants, qui ont beaucoup d'idées et de projets pour reconquérir cet espace public. Ce quartier est un quartier populaire, est un quartier cosmopolite. Nous en sommes toutes et tous fiers. Nous voulons qu'il reste populaire, nous voulons qu'il reste cosmopolite, mais nous voulons que les habitants puissent vivre en toute quiétude et qu'ils puissent vivre comme n'importe quelle Parisienne ou n'importe quel Parisien dans un autre quartier, c'est-à-dire en toute tranquillité et dans des conditions d'hygiène dignes de ce nom.

Voilà, c'est simple : je voudrais remettre le sujet sur la table et profiter de cette occasion pour essayer de faire avancer la cause des habitants du quartier de Château Rouge. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je voudrais parler quant à moi du quartier de la Chapelle. Les multiples demandes légitimes de nombreux habitants du quartier de la Chapelle de vivre en sécurité dans un environnement propre et bien entretenu sont restées et restent sans réponse probante. Vendeurs à la sauvette, personnes qui boivent de l'alcool de manière excessive, des bandes qui s'introduisent dans les halls d'immeubles et empêchent l'entrée des résidents dans leur propre maison : les habitants sont excédés par l'occupation illégale du domaine public, rue Pajol, rue Philippe-de-Girard. Des femmes se font agresser, il y a des rixes pratiquement de manière quotidienne. Les riverains sont exaspérés et désarmés devant ce qu'ils considèrent être comme un abandon dans ce milieu qui leur devient hostile.

Des habitants du quartier pourtant proposent des projets d'aménagements urbains pour valoriser leur environnement et se réapproprier le domaine public. Ils souhaitent également que soient posées de nouvelles caméras de vidéo-protection, orientées vers les lieux d'occupation du domaine public.

L'annonce du Ministre de l'Intérieur, en effet, comme vient de le dire Pierre-Yves BOURNAZEL, de créer une police de sécurité du quotidien, qui sera au plus près du terrain et en liaison plus forte avec les polices municipales, est une bonne nouvelle, qui doit pouvoir s'appliquer à Paris.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité publique dans le quartier, de déployer un renforcement de moyens dans le quartier de la Chapelle pour remédier à l'insécurité dans ce quartier, et notamment remonter les filières et réseaux, de mener des actions de concertation en lien avec les habitants afin d'améliorer leur cadre de vie et d'étudier leurs propositions et les projets d'aménagements urbains destinés à la réappropriation par les habitants de l'espace public, de mettre en œuvre une véritable police municipale de proximité à Paris, en charge de la prévention des atteintes à l'ordre public, qui s'inscrirait dans la logique de l'annonce du Ministre de l'Intérieur de créer une police de sécurité du quotidien qui sera au plus près du terrain et en liaison plus forte avec les polices municipales.

Je conclurai en disant que nous vous demandons de renforcer la diversification des commerces de proximité dans le quartier, avec la mise en œuvre du contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Il vous reste 20 secondes pour présenter le dernier vœu, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je demande votre indulgence.

Je voudrais parler du quartier de la porte Montmartre et de la porte de Clignancourt. J'ai tenu une réunion publique il y a quelques jours dans ce quartier. Il y avait plus d'une centaine de personnes, avec des associations de tous types du quartier. L'exaspération des habitants est à son comble et il est difficile de tenir une réunion qui a duré plus de trois heures... Mais c'est important. C'est un sujet quand même important.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais ce sont des vœux. C'est deux minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, mais c'est quand même le lieu de dire ce que les gens ne peuvent pas dire. Et comme l'a dit une habitante : "vous êtes notre seule relation pour plaider des causes", parce que parfois, les habitants n'ont pas d'autres relations pour parler et dans les quartiers populaires, c'est important qu'on puisse défendre aussi leurs attentes.

Et donc, je vais le lire très rapidement : porte de Montmartre, nous avons des problèmes d'occupation illégale du domaine public. Ces occupations illégales du domaine public minent la vie quotidienne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Devant leurs habitations, les gens ne peuvent plus sortir, vivent dans des conditions indécentes, et je voudrais le relayer. Là aussi, je voudrais interroger la Ville et la Préfecture de police...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez dépassé les sept minutes de présentation de trois vœux.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - ... pour savoir quelles mesures durables peuvent être menées pour qu'enfin, les habitants de la porte de Montmartre et de la porte de Clignancourt puissent vivre dans un environnement propre, bien entretenu et tranquille, parce que là aussi, cela ne peut plus durer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSEL pour répondre globalement aux trois vœux. Ensuite, Monsieur BOULANGER.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne répondrai évidemment qu'aux aspects qui s'adressent à la Mairie de Paris et laisserai le Représentant du Préfet de police répondre aux interpellations qui le concernent.

Nous voici donc, comme à chaque Conseil de Paris, face à trois vœux un peu "fourre-tout", si vous me permettez, Messieurs, ce qualificatif, dont deux d'ailleurs n'ont pas été présentés en Conseil d'arrondissement - mais pourquoi est-ce que je dois encore m'en étonner ? -, qui mêlent tout à la fois commerce, propreté, urbanisme, sécurité, et donc, nous tirons au sort avec mes collègues en charge du commerce, de la propreté et de l'urbanisme pour savoir lequel d'entre nous répondra. Cela fait d'ailleurs plusieurs fois que c'est sur moi que cela tombe, chers collègues. Il va falloir que nous reprenions le tourniquet.

Ce sont des vœux qui - pardon de vous le dire, mais nous avons maintenant l'habitude d'avoir ces échanges - sont très généraux, souvent plein d'amalgames et nécessiteraient de longues minutes pour vous répondre point à

point, mais nous n'avons pas tout ce temps. Et puis, permettez-moi de vous le dire très exactement comme je le pense : vous n'écouteriez pas plus la réponse que vous ne l'avez écoutée au précédent Conseil de Paris sur les précédents vœux. Vous continuerez à faire mine d'ignorer ce qui est fait par la Mairie de Paris et vous continuerez à instrumentaliser la situation. J'irai donc très rapidement sur les réponses, de toute façon, il y aura les mêmes vœux au prochain Conseil, je n'en doute pas, même si ce sera un de mes collègues de l'Exécutif qui répondra cette fois-ci.

A la demande de la Ville concernant le secteur La Chapelle, vous savez qu'un groupe local de traitement de la délinquance a été initié. Nous y étions d'ailleurs la semaine dernière avec Eric LEJOINDRE. À sa demande, un travail sur les commerces est en cours avec la section économique et financière du Parquet. Nous avons également demandé à ce que la R.A.T.P. soit présente dans ces échanges afin d'engager un travail et un suivi spécifiques sur les stations La Chapelle et Marx Dormoy, qui se retrouvent donc dans le périmètre de ce G.L.T.D. C'est une réponse qui va nous permettre de continuer ces efforts.

Vous évoquez aussi Château-Rouge. Je ne redis pas, je l'ai déjà dit tellement de nombreuses fois, tout le travail qui est fait sur les opérations de sécurisation et de nettoyage qui y ont eu lieu, mais également à Pajol. Je ne reviendrai pas non plus sur le lourd travail mené par la DPE et par ses agents. Je me permets juste de préciser que concernant la verbalisation, la DPSP a augmenté le nombre de P.V. à l'échelle du 18e entre le 1er janvier et le 31 août de 53 %, puisque ce sont plus de 6.500 P.V. qui ont été délivrés, dont 1.844, pour remédier à la vente à la sauvette, et plus de 900 ne serait-ce que sur la Z.S.P. sur ce sujet.

Je ne reprends pas les opérations d'aménagement qui transforment le 18e arrondissement, normalement vous les connaissez.

Je ne reprends pas la concertation qui est menée par Éric LEJOINDRE et l'ensemble de son Exécutif sur le lien avec les habitants, les collectifs de riverains, les collectifs de commerçants. D'ailleurs, avec Éric LEJOINDRE, nous reverrons d'ici très peu de temps les collectifs d'habitants, que ce soit "Action Barbès", "SOS La Chapelle". Ils ont rencontré mon collègue Christophe NAJDOVSKI sur les questions de circulation et nous allons les voir.

Nous serons évidemment présents aux marchés exploratoires qui auront lieu cette semaine dans le cadre du projet "Promenades urbaines".

Je pourrais vous parler du travail avec la Préfecture de police sur l'implantation des trois nouvelles caméras. Mais à quoi est-ce que cela servirait ? En tout cas, elles sont installées et c'est le plus important.

Puis permettez-moi de terminer - je suis encore dans mon temps de parole - sur la question des effectifs de police. Nous avons voté plusieurs vœux adressés au Préfet de police afin que soient pérennisés les effectifs. J'ai pris comme vous connaissance des annonces du ministère de l'Intérieur et nous assumons notre position en faveur d'une véritable police de proximité, une police nationale du quotidien qui ne soit pas une police municipale.

En effet, nous pensons et nous réaffirmons que dans des quartiers, tels que le 18e arrondissement mais cela vaut également pour le 10e arrondissement, le 19e arrondissement et le 20e arrondissement, bref un certain nombre de quartiers parisiens, que pour répondre notamment à la question des multiples désordres sur l'espace public, nous avons besoin d'effectifs nombreux, plus nombreux. Nous aurons un regard attentif sur l'ensemble des quartiers populaires de Paris pour nous assurer qu'il y a bien des effectifs supplémentaires qui arrivent fidélisés et qui puissent en effet être présents, visibles et dans leur travail.

Bref, parce que le travail est en cours, que vous redéposez à chaque Conseil les mêmes vœux incantatoires, j'y apporterai, comme les fois précédentes, un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOULANGER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre sur l'ensemble de ces trois vœux déposés par M. le Député et M. HONORÉ, je rappelle quand même que pas une semaine ne se passe sans une réunion avec les associations, comme c'était le cas la semaine dernière avec "SOS La Chapelle", avec les différents partenaires, en premier lieu les maires d'arrondissement et la Mairie de Paris, pour évoquer la situation difficile que connaissent ces quartiers et sur lesquels bien évidemment on est encore loin d'avoir pu aboutir et de pouvoir se satisfaire du résultat, mais on peut noter des signes encourageants.

Je rappelle à chacune et chacun des Conseillers de Paris et sur ces vœux, le nombre de procès-verbaux, le nombre de tonnes saisies en matière de vente à la sauvette. Sur le seul quartier de la porte de Saint-Ouen, c'est 90 tonnes de marchandises saisies depuis le début de l'année avec plus de 1.500 procès-verbaux et 151 personnes interpellées.

Mais c'est aussi des signes plus crédibles et tangibles, par exemple sur les secteurs de la vente à la sauvette sur Saint-Ouen où on constatait, il y a encore quelques mois, 1.200 à 1.300 personnes qui se livraient à la vente à la sauvette et qui aujourd'hui sont de l'ordre de 400 à 600 personnes. Cela montre que la présence de l'ensemble des acteurs, dont bien évidemment les forces de l'ordre, contribue à enrayer ces phénomènes progressivement.

Mais c'est un travail de longue haleine, vous l'avez indiqué, Monsieur le député. Il y a un travail qui devra s'adosser bien évidemment à la politique du ministre de l'Intérieur sur la police de sécurité du quotidien.

Le Préfet de police veille à ce que les sorties d'écoles qui nous arrivent, dans les tous prochains jours pour la première et dans les quatre prochaines semaines pour la deuxième sortie d'école, permettent de remettre à niveau l'ensemble des commissariats de Paris, en particulier dans les quartiers populaires.

Mais je ne pourrais passer sous silence le fait que le Préfet de police a souhaité, malgré les contraintes qui pesaient sur les forces de l'ordre et sur les forces mobiles notamment, quasiment de manière ininterrompue sur les quatre derniers mois, maintenir un escadron ou une C.R.S. sur ces différents secteurs. C'est un effort extrêmement important qui, je l'espère, n'est pas passé inaperçu avec une occupation de l'espace public et pour pouvoir montrer que la police est garante du territoire.

Ces actions seront poursuivies sur les différents secteurs que vous citez, porte de La Chapelle, Saint-Ouen, Montmartre et autres, avec bien évidemment cette démarche partenariale. Vous avez cité des commerces et nous sommes très favorables à un travail sur les différents commerces parce qu'il y a des signaux sur lesquels nous devons être vigilants dans ces secteurs.

C'est aussi le travail avec les associations pour que les habitants puissent s'exprimer et pouvoir nous indiquer précisément les actions à mener sur des halls d'immeubles, etc., parce qu'on ne peut pas depuis les commissariats deviner tout ce qui peut se passer dans les quartiers.

C'est aussi la mise en œuvre des caméras supplémentaires qui avait été actée dans le programme des 65 caméras entre la Maire de Paris et le Préfet de police, et qui sont en voie de finalisation. Et pourquoi pas d'autres caméras si besoin en était.

En tout cas, c'est une démarche partenariale de longue haleine dans laquelle la politique gouvernementale trouve toute sa place, bien évidemment, et sur laquelle le Préfet de police sera mobilisé. Il souhaite dans les prochaines semaines pouvoir monter une réunion sur place avec les responsables des trois associations avec qui nous travaillons, pour pouvoir avec les élus, la Maire de Paris et les maires d'arrondissement, bien évidemment pouvoir le cas échéant adopter le plan d'action qui a été déployé ces derniers mois. Comme tout plan d'action, il a besoin d'être actualisé, de tenir compte des éventuels effets reports, etc., mais ce sera fait dans les toutes prochaines semaines.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - C'est une réponse groupée à ces trois vœux qui nous reviennent comme un refrain à chaque Conseil de Paris. C'est le refrain du lundi soir, avec les mêmes questions, les mêmes réponses.

Cette fois-ci, je voudrais insister sur le fait, Monsieur BOURNAZEL, que quand on reçoit une centaine de personnes, cela ne vous autorise pas à dire qu'elles sont représentatives du 18^e arrondissement. Si on vous écoutait, vous et M. HONORÉ, c'est tellement épouvantable ces quartiers qu'ils devraient se vider de leur population, tellement on ne peut rien y faire. Or, on observe exactement le contraire : il y a de plus en plus de gens qui cherchent à y vivre et y habiter ; c'est pour cela d'ailleurs qu'on y construit du logement social. C'est un premier point.

En deuxième point, tout ce que vous proposez, on le fait. C'est ce qu'a d'ailleurs démontré fort bien Colombe BROSSEL. Il y a simplement une chose qu'on ne fait pas, c'est la police municipale mais on ne va pas refaire le débat maintenant.

Quant aux caméras, plus on en met, moins c'est efficace visiblement puisque vous ne cessez de vous plaindre qu'il y a de plus en plus d'insécurité dans Paris. Or on n'arrête pas de rajouter des caméras dans Paris. J'en conclus que plus il y a de caméras, plus il y a d'insécurité !

Vous ne devriez pas toujours, chaque fois, noircir, caricaturer à l'excès la situation et dévaloriser au passage le travail que fait la police nationale. Je trouve cela dommage.

Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil de Paris pour le même échange !

Merci de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix...

Très vite alors, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je n'ai jamais dit et je ne dirai jamais d'ailleurs que la police nationale ne fait pas son travail parce qu'elle le fait dans des conditions difficiles. Je ne laisserai pas dire cela, mais tant que les problèmes ne seront pas résolus, je défendrai les demandes des habitants qui sont légitimes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez déjà eu un long temps de parole sur vos vœux.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Au fond, si les problèmes avaient été réglés, cela se serait certainement vu dans les urnes au mois de juin, Madame BROSSEL.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au système d'alerte de la population en cas d'attentats.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 27 est relatif au système d'alerte de la population en cas d'attentat.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur.

Un rapport sénatorial critique les carences du système national d'alerte des populations en cas d'événements graves, notamment l'application mobile alerte attentat qui présente de nombreuses failles telles que le relève

d'ailleurs le rapport du sénateur VOGEL, à savoir, je le cite : "des défaillances nuisant à la fiabilité, à l'ergonomie de l'application et des carences dans sa doctrine d'emploi."

Lors des attaques notamment du Louvre et des Champs-Élysées, la Préfecture de police a préféré utiliser en priorité son compte Twitter pour alerter la population. L'évaluation de l'application est confiée actuellement à l'Inspection générale de l'administration et nous n'avons pas encore le rapport, mais la quasi-totalité des crédits d'investissement alloués à ce système d'alerte est consacrée à la modernisation aujourd'hui du réseau de sirènes installées initialement pour répondre aux risques de bombardement durant la guerre ! Je pense qu'aujourd'hui ce risque est moins important que le risque d'attentats et que les Parisiens seraient bien en peine de savoir à quoi correspondent les sonneries des sirènes ! C'est un système aujourd'hui désuet, obsolète.

En revanche, les systèmes d'alerte directe par S.M.S. ont fait la preuve de leur efficacité dans plusieurs pays. C'est le système utilisé aux États-Unis, au Japon, en Corée qui est en première ligne, aux Pays-Bas. Nous demandons, avec Florence BERTHOUT et le groupe ainsi que Frédéric PÉCHENARD, au Préfet de police d'intervenir auprès du ministre de l'Intérieur pour que l'évaluation de l'application "Alerte attentat" soit réalisée et terminée par l'I.G.A. dans les plus brefs délais puisque je pense que le temps presse, dans l'optique de résoudre les problèmes techniques et d'unifier la doctrine d'emploi, et que les moyens budgétaires évalués à environ 81,5 millions alloués au système d'alerte et d'information soient majoritairement consacrés non pas à l'entretien des sirènes, mais au développement d'un système de diffusion d'alerte par S.M.S.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur GOUJON.

Ce matin, lors de la présentation de la stratégie de résilience de la Ville de Paris, l'un des sujets les plus importants, était la façon dont on peut associer et informer la population, c'est-à-dire un échange, Monsieur GOUJON, que nous avons régulièrement quelle que soit la nature du risque. Nous sommes complètement d'accord sur le fait qu'il faut l'informer, l'associer et permettre aux habitants de devenir acteurs des crises. C'est l'un des sujets fondamentaux dans notre capacité à surmonter les crises.

De ce point de vue-là, en effet, les différentes modalités techniques évoluent. Nous devons nous inspirer de ce qui est fait à l'étranger, nous devons nous inspirer d'un certain nombre d'innovations ou de choses moins innovantes comme l'envoi de S.M.S.

C'est d'ailleurs, mais nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet, la raison pour laquelle la Ville a contribué à sa manière, avec la plate-forme "Nec Mergitur" en lien évidemment avec le Préfet de police, aux développements d'innovations qui permettent d'anticiper, de gérer les crises et de renforcer les dispositifs de sécurité et d'information des habitants.

C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'évaluation de la plate-forme S.A.I.P. encore en cours mais sur laquelle un certain nombre d'éléments ont déjà été donnés, un certain nombre d'éléments avaient pu être affirmés quasiment dès le point de départ de la mise en œuvre de cette plate-forme. J'apporterai donc un avis favorable à votre vœu, l'objectif étant que nos dispositifs d'information et d'association des habitants soient les plus efficaces possibles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOULANGER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Vous avez évoqué l'un et l'autre la situation de cette application qui a été, pour lui trouver des circonstances atténuantes, réalisée et développée dans des délais extrêmement courts, après les attentats que notre pays a connus en 2015. Il est clair que, lors d'événements récents, cette application en différents points du territoire n'a pas donné satisfaction, ce qui a abouti au fait que le ministre de l'Intérieur, ministre d'État, a confié une mission à l'Inspection générale pour pouvoir identifier les corrections à apporter, s'il faut garder ce dispositif et l'adapter, ou s'il faut passer à toute autre chose.

Dans l'attente de ses conclusions, pour ce qui concerne la Préfecture de police, et vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, la Préfecture de police a recours aux réseaux sociaux, et cela montre en tout cas sa pertinence. Les réseaux sociaux et les supports, les médias diffusent immédiatement l'information et on peut apprécier, je pense, la qualité de ce relais via les réseaux sociaux et la presse.

Nous travaillons également, dans le cadre de l'Hackathon, Mme BROSSEL l'a indiqué à l'instant, avec un certain nombre d'acteurs qui nous permettraient, dans des délais assez rapides semble-t-il, de pouvoir aussi utiliser

des applications. La difficulté de notre application initiale était qu'il fallait télécharger l'application. C'était très lourd sur les téléphones, ce n'était pas opérant, cela ne concernait pas les touristes qui n'avaient pas téléchargé, bref j'en passe et des meilleures.

Là, l'idée est d'abandonner le fait de devoir obligatoirement télécharger une application et de pouvoir utiliser l'application existante. Nous avons déjà pris contact, dans le cadre du Hackathon, avec Vélib', Google, Autolib', Uber, etc. qui ont des systèmes de communication et surtout qui sont dotés d'un réseau gigantesque d'interlocuteurs, ce qui permettrait, si on leur passe une information, il y a un engagement de pouvoir, dans les cinq minutes, relayer cette information sur leurs sites avec des zonages pour pouvoir dire sur Uber, Autolib', etc. que dans tel ou tel secteur de Paris, il y a une menace qui peut peser sur la population. Ce sont les réflexions en attendant d'avoir cette application nationale et notamment les conclusions de l'Inspection générale. Mais pour le moment, nous essayons d'accélérer tous ces feux sur l'utilisation des applications des autres opérateurs qui ont des réseaux gigantesques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 231).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurité des espaces verts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 28 est relatif à la sécurité des espaces verts.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLİ.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur PENINOU.

En juillet dernier, j'ai présenté un vœu sur les problématiques de sécurité dans les squares du 9e arrondissement. J'en présente un nouveau aujourd'hui. Vous allez certainement dire, Madame BROSSEL, que vous m'avez déjà répondu cet été, alors j'anticipe en vous répondant à mon tour que les éléments apportés en juillet ne me satisfont pas car les problèmes perdurent, voire s'amplifient à certains endroits.

Depuis le début de la mandature, je finance déjà un nettoyage supplémentaire des squares sur la dotation de gestion locale du 9e arrondissement. Depuis juillet, c'est un maître-chien que nous prenons en charge sur la même ligne budgétaire pour sécuriser en particulier le square Berlioz alors que la dotation de gestion locale des arrondissements n'est pas censée être utilisée pour pallier les défaillances de la mairie centrale.

En tout état de cause, les problèmes de sécurité perdurent dans les cinq squares du 9e arrondissement : seringues, campements sauvages, consommation d'alcool et regroupements nocturnes, des comportements qui sont bien évidemment contraires à la réglementation des parcs et jardins, et la situation n'est donc pas acceptable.

Je demande donc à nouveau une présence quotidienne et permanente dans les squares du 9e arrondissement pour garantir la parfaite sécurité des Parisiens.

Je vous remercie de votre soutien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Le sujet, Madame BÜRKLİ, n'est pas la question d'avoir le soutien de l'Exécutif de la Mairie de Paris quand il y a des sujets de sécurité dans les espaces verts de la Ville de Paris. Vous l'avez, vous l'aurez et nous sommes évidemment à votre disposition.

Le sujet est "travaillons sur les difficultés telles qu'elles existent, telles que vous les remontez, que les remontent les habitants et les services", avec parfois quelques petites divergences d'ailleurs, mais s'il y a des divergences, c'est qu'il y a une nécessité de travailler sur le sujet.

Vous indiquez, dans votre vœu, la présence de seringues, et évoquez deux signalements de seringue par l'administration en 2017 dans le square Anvers. Peut-être que les services ont raison, peut-être que vous avez

raison, mon sujet n'est pas de dire "c'est l'un ou c'est l'autre", mais c'est "mettons-nous autour d'une table et travaillons".

Ce qui pose problème dans votre vœu, et je vous le redis en effet comme la dernière fois, ce n'est pas que nous travaillons ensemble sur les sujets que vous posez, c'est que les trois-quarts de votre vœu consistent, en reprenant l'ensemble des délibérations DRH et DPSP, à expliquer que la réforme de la DPSP a conduit à une augmentation de l'insécurité dans les espaces verts du 9e arrondissement.

Pardon de vous le dire, la ficelle est un peu grosse.

C'est la raison pour laquelle je continuerai à apporter un avis défavorable, mais les 150 agents supplémentaires vont renforcer les effectifs de la DPSP. Ils seront donc plus nombreux que ceux qui étaient présents jusqu'alors, et vont intégrer la nouvelle circonscription des 8, 9 et 10e arrondissements dans quelques semaines, vous aurez par ailleurs à ce sujet un dialogue avec un chef de circonscription qui sera dédié aux trois maires d'arrondissement.

En effet, j'ai toujours été très transparente sur les délais dans lesquels cette dernière circonscription allait être livrée. Rien n'a jamais été caché aux trois maires d'arrondissement concernés, et Dieu sait qu'il y en a derrière moi et à côté de moi qui ont gigoté sur le sujet, il n'y a pas eu d'abandon des squares du 9e arrondissement. 270 missions ont été réalisées dont 65 % sur le square Montholon parce que vous l'aviez signalé, près de 30 % sur le square d'Anvers. Il y a eu 18 interventions réalisées suite à des signalements ; 84 maraudes ont été organisées par l'U.A.S.A. dans les squares du 9e arrondissement.

Bref, il y a un travail qui est fait. Nous allons continuer à le faire et cela en partenariat avec la maire d'arrondissement que vous êtes, comme je le fais avec l'ensemble des maires d'arrondissement, mais je ne vous laisserai pas, par contre, et je le redis et je conclurai par cela, expliquer que la réforme de la DPSP a fait augmenter l'insécurité dans les espaces verts de votre arrondissement parce que ce n'est pas vrai.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DEVE 145 - Mise à disposition par l'Institut de France du jardin de l'Hôtel de la Fondation Dosne-Thiers (9e) en vue de son ouverture au public - Renouvellement de la convention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 145 relatif à la mise à disposition par l'Institut de France du jardin de l'hôtel de la Fondation Dosne-Thiers, en vue de son ouverture au public.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur PENINOU.

J'interviens sur ce projet de délibération pour me féliciter du renouvellement de la convention entre la Fondation Thiers et la Ville au terme de discussions âpres et parfois laborieuses, difficiles. La mairie du 9e arrondissement a pris toute sa part dans les négociations entre les deux parties. L'enjeu était de taille pour l'arrondissement puisqu'il s'agissait de laisser accessible au public un square qui est un véritable joyau de Paris et qui répond à un besoin essentiel pour les nombreuses familles et enfants du quartier. C'est désormais chose faite. Je m'en félicite. Cette convention s'accompagne d'un engagement financier de la Ville, que je salue, pour engager la rénovation du square. Des travaux d'entretien du square absolument nécessaires, qui étaient gelés en l'absence de convention, vont pouvoir enfin être réalisés.

J'insisterai, pour terminer, sur la nécessité d'assurer une parfaite sécurité des lieux. Se pose, comme pour les autres squares de l'arrondissement et de Paris, la difficulté de ne pas disposer de gardiens régulièrement dans la journée. Conséquence, les incivilités sont journalières et se multiplient également square Alex-Biscarre. La Fondation

Thiers me demande d'être également porte-parole sur ce sujet. Donc, là encore, j'appelle de mes vœux à une surveillance beaucoup plus régulière des agents de la Ville de Paris pour mettre fin à une situation qui n'est pas acceptable. Mais, en tout état de cause, sur ce projet de délibération que je salue, nous le voterons avec enthousiasme.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Pour rassurer tout le monde sur notre rythme, nous avons encore un projet de délibération et, ensuite, nous suspendons la séance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Madame BÜRKLI, merci, effectivement, pour votre intervention. Je ne reprendrai pas exactement sur ce jardin en particulier. Simplement rappeler que, dans le programme d'ouverture des 30 hectares que nous avons lancé sous la mandature, nous avons effectivement engagé un travail important d'identification des sites que nous pourrions ouvrir au public, en relation avec un certain nombre de nos partenaires.

Cela concerne effectivement des sites d'institutions qui acceptent d'ouvrir leurs jardins, moyennant travaux et moyennant des conventions. Nous avons déjà passé des délibérations pour la création d'un jardin dans la congrégation des lazaristes, notamment dans le 6e arrondissement.

Le maire du 10e arrondissement a été ravi également que nous puissions élargir les horaires du jardin de l'hôpital Saint-Louis dans le 10e. Et nous avons aujourd'hui le projet d'extension d'un hectare et demi dans le jardin Sainte-Périne dans le 16e arrondissement. Il y a beaucoup de surfaces qui appartiennent effectivement à de grands institutionnels et notre travail, tous les jours, est de pouvoir trouver des solutions qui conviennent à ces institutionnels pour pouvoir ouvrir ces espaces.

Je ne reviendrai pas sur la réponse que vous a fait ma collègue Colombe BROSSEL sur les espaces verts. Elle a été parfaite dans sa réponse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 145.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 145).

2017 DEVE 158 - Communication sur la signature avec l'association "Le Potager du Clos" d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé situé dans le square du Clos Feuquières, 30 rue Desnouettes (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 158. Il s'agit d'une communication sur la signature avec l'association "Le potager du clos", d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé, situé dans le square du clos Feuquières, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Monsieur le Maire, mon intervention sera très courte.

Le groupe Ecologiste de Paris se félicite de la convention pour le jardin partagé. Néanmoins, je profite de ce projet de délibération pour demander des informations sur le suivi d'un vœu que nous avons voté en janvier dernier. Ce vœu demandait l'engagement d'études visant à l'agrandissement du square sur la parcelle correspondant aux n^{os} 16 et 20 du clos Feuquières et l'intégration d'équipements publics utiles à la population dans les locaux existants, conformément aux projets alternatifs proposés par les habitants.

Nous souhaiterions savoir si ces études ont été engagées et à quelle période nous seront présentés les résultats.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour votre intervention.

La mise en place de ce jardin partagé est un des éléments forts du projet de rénovation du square du clos Feuquières qui avait été adopté au budget participatif 2016.

Pour répondre précisément sur votre demande et sur l'étude de faisabilité qui était évoquée dans le vœu présenté en janvier, février 2017, je ne peux malheureusement que vous répondre qu'aujourd'hui, cette étude est en cours. C'est la direction de l'urbanisme qui pilote ce projet. Les informations que j'ai aujourd'hui, c'est que dès que cette étude aura été finalisée, nous reviendrons évidemment vers vous.

Elle n'a pas été présentée ni à mon collègue adjoint en charge de l'urbanisme, ni, bien évidemment, au maire du 15e arrondissement, ni à moi-même, mais je pense que cela ne tardera pas et je reviendrai vers vous au plus vite.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 158).

Nous suspendons la séance pour ce soir. Nous reprendrons demain matin à 9 heures, avec le projet de délibération SG 42.

Bonne soirée à tous et à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 25 septembre 2017 à vingt et une heures, est reprise le mardi 26 septembre 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, bonjour.

Je vous propose que nous reprenions l'ensemble de nos travaux.

Information sur le déroulement de la séance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous devons examiner le projet SG 42 concernant le rapport de la C.R.C. portant sur la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes concernant l'exercice 2010 et suivants. Nous vous proposons de décaler cet examen en 1ère Commission avec l'examen des autres rapports de la C.R.C., si vous en êtes d'accord, et je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes et Constructifs relatif à l'établissement d'un bilan des ouvertures nocturnes estivales du parc Martin Luther King.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à la tranquillité des riverains du parc Martin Luther King.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif aux concessions "La Forge" et "Le Belvédère" dans le parc Martin Luther King.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen des vœux non rattachés, référencés n^{os} 29, 30 et 31, relatifs au parc Martin Luther King.

Jérôme DUBUS devait présenter le vœu. Est-ce que Thierry HODENT veut le présenter ou quelqu'un d'autre, non ? D'accord.

Geoffroy BOULARD pour le vœu n^{os} 30 et 31 ?

Monsieur le Maire...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je présenterai conjointement les deux vœux, n° 30 et n° 31, qui traduisent nos préoccupations au sujet du parc Martin Luther King, ce magnifique parc très apprécié, victime de certains défauts de conception en matière de sûreté. Les riverains se plaignent ainsi continuellement de la présence d'individus indésirables qui s'introduisent nuitamment dans cet espace pour s'y divertir et s'y livrer à divers trafics, et même à de la prostitution. C'est ce que nous avons constaté lors d'une récente marche exploratoire effectuée le 25 juillet en compagnie des services de la police et des riverains. Nous avons observé avec quelle facilité il était possible de franchir la clôture du parc, en prenant appui sur des armoires techniques notamment. Il en est de même en ce qui concerne l'usage des ascenseurs qui, aussi incroyable que cela paraisse, est possible en dehors des heures d'ouverture du parc.

Aussi, ce vœu répond à la nécessité d'assurer l'ordre public au sein du parc la nuit, en modifiant les clôtures et en désactivant les ascenseurs en dehors des périodes d'ouverture.

Le second vœu vise à faciliter la prise en concession des volumes commerciaux actuellement affectés à "La Forge" et "Au Belvédère".

En effet, ces bâtiments sont inoccupés depuis l'ouverture du parc. S'ils font partie d'un appel à idées, leur devenir reste incertain. La possibilité de les affecter à un usage autre que commercial a même été évoquée. Or, et je le rappelle, la majorité d'arrondissement est contre et souhaite que la vocation commerciale de ces locaux soit réaffirmée et facilitée afin de contribuer à l'animation du parc, tel que c'était prévu initialement. Or, plusieurs entrepreneurs nous ont fait part des freins à de tels projets en raison du coût de remise en état de ces structures qui viendrait grever l'équation économique d'une concession.

Au cours du forum des associations qui s'est tenu le 10 septembre dans le parc Martin Luther King, tous les visiteurs ont pu constater à quel point il est consternant que "La Forge" et "Le Belvédère" restent inoccupés.

Aussi, le sens de ce vœu est d'attirer l'attention de l'Exécutif municipal sur ce dossier afin d'obtenir des réponses sur la mise en exploitation de "La Forge" et "Du Belvédère".

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre aux vœux n^{os} 30 et 31, la parole est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, nous avons déjà longuement échangé sur ce sujet, donc, bien évidemment, je partage un certain nombre de vos préoccupations sur ce site. Vous dire que, conjointement, nous avons déjà travaillé puisque nous avons éteint "Le Belvédère" depuis début septembre. C'est une expérimentation. J'attends de voir effectivement le retour de la DPSP sur le sujet. Quant aux ascenseurs, ils sont, me dit-on, après vérification auprès de mes services, inactifs depuis la mi-juillet. Donc, moi, je vous ai proposé dernièrement de pouvoir monter une réunion avec vous-même, "P.B.A. Batignolles", Colombe BROSEL et les services de la DPSP et de la DEVE pour envisager ensemble les moyens de prévenir les intrusions nocturnes dans le parc Luther King, en espérant, effectivement, que l'extinction "Du Belvédère" permette d'améliorer la situation et, donc, les ascenseurs sont désactivés depuis le mois de juillet pendant les heures de fermeture du parc.

Ce que je voudrais vous dire sur "La Forge" et "Le Belvédère" : moi aussi, effectivement, je partage votre attente de voir ces espaces animés. Une nouvelle consultation sur ces locaux va être lancée début 2018. Je pense que la situation sur le parc a beaucoup évolué par rapport à 2014, où avait été lancée une consultation infructueuse. Aujourd'hui, le quartier est beaucoup plus attractif, tant en termes de livraisons de logements qu'avec un certain nombre de déménagements, notamment de la Direction régionale de la Police judiciaire et puis l'installation du Tribunal. Donc, je pense que l'on va lancer cette consultation en 2018. Aujourd'hui, je pense que le fait de mettre en

concurrence des locaux encore bruts, et non pas viabilisés, permet d'ouvrir le champ des possibles et que le site aménagé par un occupant est beaucoup plus adapté à ses besoins.

Donc, moi, au regard des informations que je vous donne, tant au niveau de la réunion que je vous ai proposé de monter que de cette date de lancement d'appel à projets sur "Le Belvédère" et "La Forge", je vous demanderai d'avoir la gentillesse de bien vouloir retirer vos vœux, s'il vous plaît.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Alors, explication de vote de M. HÉLARD. Avant, est-ce que vous retirez vos ... ? Non, pas de retrait, ils sont maintenus.

Monsieur HÉLARD, vous souhaitez faire une explication de vote ?

M. Eric HÉLARD. - Oui, pardonnez-moi. Simplement, oui, je voulais profiter de la discussion de ce vœu pour dire à Pénélope KOMITÈS qu'on avait évoqué l'idée de faire le bilan de la saison, si je puis dire, estivale de cet été, et que ce serait bien qu'à l'occasion du prochain Conseil de Paris, on puisse peut-être avoir des précisions sur le bilan en cours.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pénélope ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Monsieur HÉLARD, je vous ai effectivement indiqué que je vous ferai une présentation du bilan en 3e Commission après avoir partagé ce bilan avec les maires d'arrondissement concernés, ce qui sera le cas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Et j'émet un avis défavorable sur les vœux de M. BOULARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Tout à fait.

Le vœu n° 29 est retiré, car non présenté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Ils n'ont pas voté. C'est leur droit.

Qui est pour ?

Contre ?

Egalité : 10-10... en me comptant.

Alors, attendez, nous allons recompter.

Asseyez-vous, asseyez-vous. Comme tout le monde, on s'assoit.

Monsieur DEBRÉ, asseyez-vous. Voilà.

Alors, qui est pour ?

Monsieur DUBUS, vous faites quoi ? Vous êtes pour, vous êtes contre ? En même temps, ça dépend, j'imagine.

13. Voilà.

Maintenant, qui est contre ? On va peut-être compter les contre, vous êtes d'accord ? Qui est contre ? 11. Il est adopté. 12. Ah, 13, pardon.

13 voix pour et 13 voix contre.

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 232).

Le président ayant priorité, étant contradictoire, bon courage, Madame l'adjointe, pour vous y retrouver dans ces deux vœux contradictoires adoptés, cela ne m'apparaît pas très grave.

2017 DVD 72 - Programme 2017 de zones 30. - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 72 relatif au programme 2017 de zones 30.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec mon groupe, nous avons toujours voté les zones 30 que vous nous avez proposées depuis le début de votre mandature, sans retenue d'ailleurs, mais à chaque fois en vous demandant de bien veiller à une indispensable fluidité de la circulation en général, fluidité sur les grands axes routiers, fluidité pour les vélos entre les différentes zones 30, et fluidité pour les piétons.

Mais aujourd'hui, au vu de la situation, nous sommes de plus en plus circonspects, et le mot est doux et bien aimable, sur vos propositions en matière de circulation.

Une chose est de voter et de soutenir un meilleur partage de l'espace public, un apaisement de la circulation, un meilleur respect des circulations douces, une autre est d'accepter que vous procédiez à un véritable étranglement de la circulation automobile sans compensation structurante.

L'étranglement, vous le faites, et de plus en plus serré, et on en arrive là à une phase de l'étouffement.

On parle de zones d'apaisement à 30 kilomètres/heure, mais si la vitesse moyenne de circulation dans Paris était de 30 kilomètres/heure, on serait bien content. Le problème est que cet étouffement n'est pas vécu que par les vilains automobilistes, il est ressenti par tous les usagers de la voie publique, automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons compris.

Pourquoi ? Parce que vous supprimez, vous coupez, vous stoppez net des voies de circulation en comptant sur la seule évaporation, mais vous ne proposez rien de nouveau qui soit structurant et en plus vous abandonnez complètement l'entretien des chaussées qui sont dans un état chaotique.

Vous prônez l'apaisement, mais c'est la peur en fait qui s'installe. Peur chez les piétons, qui se sentent en insécurité sur les trottoirs souillés et défoncés, qui doivent se concentrer pour ne pas se tordre les pieds dans une ornière et craignent aussi, en tout cas et en particulier les personnes âgées, les vélos qui arrivent dans tous les sens.

Peur pour les cyclistes que vous faites rouler sur des chaussées accidentogènes, défoncées, pleines de nids-de-poule, j'en suis une victime et je sais de quoi je parle, et au milieu d'une circulation de plus en plus dense et nerveuse. Peur pour les automobilistes, qui doivent rouler au niveau des scooters, des camions, des vélos. Peur pour les chauffeurs de bus, qui ne savent plus où donner de la tête. Peur, peur, peur !

Votre politique de la circulation, c'est peur sur la ville !

Alors évidemment, l'ambiance générale ne s'apaise pas, elle est anxiogène, elle est nerveuse, votre manière de faire est trop brutale, trop décalée par rapport à la vraie vie des gens qui travaillent, des personnes âgées, des familles avec de jeunes enfants, des gens pressés, de ceux qui vaillamment roulent à vélo toute l'année, des artisans qui voudraient bosser, etc.

Idéalement, les zones 30 devraient être des havres de paix et de tranquillité bien reliés entre eux, permettant d'éviter des axes circulants bien circulants, mais cela c'est idéalement.

Chaque usager y trouverait pourtant son compte.

Malheureusement et nous le regrettons, d'autant plus que nous avons soutenu ces zones 30, c'est tout le contraire qui se passe. La coupure d'axes circulants et le rétrécissement de ceux qui restent produit mécaniquement un éclatement de la circulation sur l'ensemble des voies, y compris les plus étroites.

C'est bienvenue chez "Waze" ! Cette appli soyons malins, qui vous fait traverser Paris en passant par les chemins les plus détournés possible, et vive les zigzags, pourquoi aller tout droit par de grands axes quand on peut passer par des endroits désaxés.

Ah oui ! La tranquillité se fait de plus en plus rare dans Paris.

En 2015, je vous invitais à la tempérance, vous savez, cette vertu cardinale, platonicienne, qui assure la maîtrise de la volonté et procure l'équilibre dans l'usage des biens.

L'équilibre dans l'usage des biens, oui, c'est une très belle idée et c'est cela que nous aurions souhaité.

On en est beaucoup trop loin, je trouve que vous allez beaucoup trop loin dans votre furieuse et irrépressible envie d'éradiquer la circulation automobile absolument pas compensée par des propositions alternatives, concrètes, réalistes, efficaces.

Il va falloir attendre 2024 pour que le Grand Paris Express enfin permette de désengorger la Région francilienne.

C'est pour toutes ces raisons qu'à titre personnel et symboliquement, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette nouvelle étape de généralisation des zones 30 répond à plusieurs objectifs que nous défendons : un meilleur partage de l'espace public, une baisse des émissions polluantes et du niveau sonore des axes routiers, ainsi qu'une diminution de l'accidentologie. Mais comme c'est trop souvent le cas, au-delà des principes, ce sont les modalités de réalisation qui doivent nous occuper, voire nous préoccuper.

Pour qu'il puisse atteindre ses objectifs, le déploiement des zones 30 nécessite d'aller au-delà d'un simple marquage au sol. Nous l'avions demandé lors des précédents débats sur le sujet : un coup de peinture ne suffit pas à apaiser l'espace public et donner à chaque mode de transport une place sécurisée.

Cela doit s'accompagner d'aménagements pour une réelle baisse de la vitesse sur les voies concernées et permettre un partage apaisé de l'espace public, notamment au profit des piétons encore trop souvent les parents pauvres des politiques d'aménagement de la Ville. Ce, en partenariat réel avec les mairies d'arrondissement, ce qui n'a pas encore été suffisamment le cas jusqu'alors.

Pour modifier en profondeur les comportements, un vaste travail de sensibilisation est également nécessaire.

En réponse à une question écrite que j'ai posée sur le développement des engins de déplacement personnels, vous vous êtes engagés en juillet dernier à mener une large campagne de sensibilisation afin de promouvoir un meilleur partage de l'espace public, dans le respect de tous les usages, y compris piétons.

La généralisation des zones 30 l'impose d'autant plus, car le partage de l'espace public s'apprend.

Beaucoup d'automobilistes également piétons sont également surpris de voir des cyclistes arriver en sens inverse.

Deuxième point : la suppression des places de parking en surface.

Elle n'est pas mentionnée dans le projet de délibération, mais est induite par les futurs aménagements, et d'ailleurs souhaitable, notamment pour les voies les plus étroites, pour permettre la pratique cycliste en toute sécurité.

Pour autant, la suppression des places en surface doit au moins en partie être compensée par la mise à disposition en sous-sol des places dont on sait combien elles sont nombreuses à être inoccupées, notamment dans le parc social, mais également dans les parkings des administrations et des entreprises.

Paris prend du retard en la matière alors même que de très nombreuses applications existent et permettent désormais de détecter les places libres, à condition bien sûr que l'on mette à disposition ces informations aux automobilistes.

Alors, si nous voterons en faveur de cette nouvelle étape, nous serons particulièrement attentifs aux modalités de réalisation, car des aménagements a minima ne permettront pas une réelle évolution du partage de l'espace public, je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, la création de zones 30 s'accompagne de la mise en place de doubles-sens cyclables avec plus tard des aménagements protégés de la circulation automobile.

Nous allons voter ce projet de délibération, cependant, je voudrais attirer votre attention sur les voies choisies dans le 18^e arrondissement.

Le but, si je ne fais pas erreur, est évidemment aussi de limiter la vitesse des véhicules, je voudrais que l'on prenne bien la mesure du problème.

La rue Lamarck par exemple est concernée. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons écrit à la Maire de Paris, en juillet 2015 et en août dernier, pour lui dire que le carrefour Lamarck - Eugène-Carrière est très dangereux en raison des excès de vitesse.

La rue Eugène-Carrière est en zone 30, ce qui n'a pas amélioré la sécurité, il y a toujours des excès de vitesse, et donc toujours des accidents qui sont parfois graves.

Nous avons relayé la demande des riverains qui souhaitent la pose de ralentisseurs, ils ont raison, ce n'est pas fait, c'est dommage, les riverains ont peur pour leur sécurité, j'aimerais que vous réétudiez cette demande.

Sont citées enfin les rues René-Binet et Jean-Cocteau, et la rue de Croisset qui les relie n'est pas citée. Je suppose qu'elle est déjà en zone 30, sinon c'est un oubli qu'il convient de réparer, car ces trois voies constituent la liaison entre l'avenue de la porte Montmartre et l'avenue de la porte des Poissonniers, mais là aussi la sécurité routière ne sera pas assurée dans le secteur avec la création d'une zone 30. Ce sont des aménagements urbains coercitifs qui sont également nécessaires, avec le double avantage de valoriser l'environnement et d'assurer la sécurité des piétons.

Les habitants ont des projets d'aménagement. On pourrait les consulter et s'inspirer de leur proposition pour le plus grand bénéfice de l'intérêt général et la sécurité de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est le troisième de cette mandature concernant les zones 30 et l'apaisement de la circulation. Il nous autorise à mettre à l'étude la poursuite et la fin de notre programme d'aménagement de zones 30 afin que d'ici 2020 l'ensemble de la voirie parisienne soit à 30 kilomètres/heure hormis les grands axes. A terme, nous aurons donc un réseau de voies limitées à 30 kilomètres/heure et un réseau à 50 kilomètres/heure sur les axes principaux de la Capitale.

Ces programmes 2017-2018 que nous proposons de mettre à l'étude engageront la réalisation d'un ensemble de zones 30 en complément du maillage existant. Le programme de 2017 concerne 25 quartiers pour les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 10^e, 14^e, 15^e, 17^e et 18^e arrondissements et le programme 2018 concernera, lui, 28 quartiers dans les 7^e, 8^e, 9^e, 15^e, 16^e et 17^e arrondissements. Une subvention de la Région est sollicitée pour la réalisation de ces programmes avec un cofinancement à hauteur de 30 %.

Ces projets, je le rappelle, ont toujours été jusqu'à présent votés à l'unanimité. Les projets d'aménagement de ces zones 30 sont en cours, notamment le programme 2015 et 2016. Cela ne consiste pas simplement à changer la limitation de la vitesse mais permet réellement d'apaiser la circulation et de mieux faire cohabiter les différents modes de déplacement avec notamment des aménagements en faveur de la sécurité des piétons.

Je vous le dis, Madame GALLOIS, la mise en place des zones 30 permet d'améliorer la sécurité routière et notamment la sécurité des piétons. Cela permet également, vous le savez, depuis le vote de la loi sur le plan d'action des mobilités actives, la mise en place de double-sens cyclables qui sont rendus obligatoires par la loi depuis le 1er janvier 2016. Cela permet aussi de faire ce que l'on appelle la mise aux normes pompiers d'un certain nombre de voies parisiennes, et je rappelle que la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris exige de notre part que la largeur des chaussées soit de quatre mètres disponibles de manière à pouvoir déployer les engins échelles en cas de sinistre et en cas de besoin d'intervention. Cela nécessite donc aussi de mettre un certain nombre de voies parisiennes à ces normes pompiers, ce qui améliore aussi la sécurité en cas de sinistre.

Toutes ces modifications sont bien entendu concertées avec les mairies d'arrondissement, la Préfecture de police, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, la R.A.T.P. et cela explique d'ailleurs en partie les délais de réalisation.

Nous aurons à la fin de cette année pratiquement achevé le programme 2015-2016. Nous aurons terminé les phases d'étude des secteurs non réalisés. La moitié du territoire parisien sera couvert de zone 30 d'ici la fin de l'année et nous aurons achevé notre programme d'ici 2020 avec un programme de 2017 qui permettra l'achèvement de la couverture de 14 arrondissements.

Je rappelle également que Paris n'est pas la seule ville à développer les zones 30. Des villes comme Nogent-sur-Marne et Sceaux en Ile-de-France sont entièrement à 30 kilomètres/heure et ont des voiries entièrement à 30 kilomètres/heure et, que je sache, cela fonctionne bien. Ce n'est pas forcément une question de coloration politique. Les bienfaits sont démontrés, notamment en termes de sécurité routière. Cela permet une meilleure cohabitation, comme je le disais tout à l'heure, et de développer la sécurité des piétons et les déplacements cyclistes en toute sécurité.

D'ailleurs, je le dis aussi, il est vrai que la question des doubles sens cyclables peut parfois surprendre et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons pouvoir accompagner ce développement par des campagnes de sensibilisation. Nous voulons aussi travailler avec la Préfecture de police pour mettre en place des campagnes en ce sens. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le faire, comme nous l'avons déjà fait par exemple lors de la semaine de la sécurité routière qui se déroule chaque année en octobre, avec des campagnes de sensibilisation menées auprès du grand public.

Voilà ces quelques éléments. Je rappellerai simplement que ce sont des mesures qui permettent réellement d'avoir cet apaisement de la circulation que nous appelons tous de nos vœux, et permettez-moi d'être un peu circonspect, Madame GALLOIS, sur vos circonvolutions pour ne pas voter ce projet de délibération puisque la mise en zone 30 des voies parisiennes va tout à fait dans le sens de ce que vous souhaitiez dans votre intervention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Madame GALLOIS, j'imagine ? Voilà.

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 72).

Je vous remercie.

2017 DVD 102 - Service public Vélib'. - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux tarifs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 102 relatif au service public Vélib', ainsi que les amendements n^{os}32, 32 bis et le vœu référencé n° 33 qui y sont rattachés.

La parole est tout d'abord à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cet été, Vélib' a fêté ses 10 ans. Avec 300.000 abonnés, Vélib' a clairement répondu aux attentes des Parisiens et des Franciliens. Il a contribué à augmenter le nombre de trajets à vélo en 10 ans, même si les objectifs fixés - 15 % des déplacements à vélo d'ici 2020 - sont loin d'être atteints, notamment en raison des retards pris par le déploiement du Plan Vélo, car quelques symboles ne font pas une politique.

Dix ans après son lancement et au moment où nous passons à une étape 2, nous aurions dû saisir cette opportunité pour tirer un certain nombre d'enseignements de ces 10 années qui viennent de s'écouler. Enseignements d'abord sur les modalités d'utilisation, sur le maillage du territoire permis grâce à Vélib' et le coût très, voire trop élevé pour la collectivité, en lien notamment avec le vandalisme.

Ce débat, les élus parisiens auraient dû l'avoir avant de passer à l'étape 2 du Vélib'. Mais ce n'est pas l'objet du débat que nous avons aujourd'hui puisqu'il s'agit simplement d'étudier une convention qui fixe les relations entre la Ville et le Syndicat mixte Vélib' Métropole. En fait, nous sommes mis devant le fait accompli de dispositions qui doivent entrer en vigueur... lundi prochain.

L'an passé, quand les prérogatives liées à Vélib' ont été transférées au Syndicat mixte, nous avons fait part de nos craintes que notre Assemblée soit exclue de décisions pourtant éminemment importantes pour les Parisiens. Malheureusement, les faits nous ont donnés raison et je le regrette profondément : transférer les compétences ne doit pas signifier s'en désintéresser.

Au moment de l'étape 2 de Vélib', nous aurions aimé pouvoir débattre sur le service que devait proposer Vélib' ; sur la place du vélo individuel car Vélib' ne peut et ne doit pas résumer la politique cyclable parisienne, le coût pour la collectivité, etc. Rien de tout cela. Ce n'est pas simplement un problème démocratique : la confiscation d'un débat sur un sujet majeur pour les Parisiens traduit aussi un flou qui n'a pas été levé sur les conditions du service tel qu'il sera opéré dans les semaines qui viennent.

Quid de l'information pour accompagner la diminution de moitié du nombre de Vélib' disponibles d'ici décembre ? Quelle assurance avons-nous de la continuité de service ? Aucune garantie ne nous a été donnée alors que nous vous avons interrogé il y a plus d'un an sur cette question déjà par la voix d'Eric AZIÈRE. La question du coût de l'augmentation du service également, d'ores et déjà annoncée par le nouveau prestataire sans pour autant que nous n'ayons des précisions sur ce qu'il en sera exactement. Et encore moins nous n'avons été consultés.

Ces interrogations, nous les avons portées à de nombreuses reprises, également en conseils d'arrondissement, sans qu'aucune réponse ne nous ait été apportée. Espérons que les choses soient différentes aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

M. Eric AZIÈRE a la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais prolonger le propos de Maud GATEL puisque l'Exécutif va proposer au cours de ce Conseil deux nouveaux représentants pour la Ville pour le Syndicat mixte "Autolib' Vélib' Métropole". Vous avez choisi de confier la gestion de ce service à ce syndicat - notre Assemblée va donc être consultée de façon différente ou différée - alors que, quand même, il faut rappeler que 1.110 stations sur les 1.233 que compte actuellement le réseau sont dans Paris.

Je trouve que, dans un souci de pluralité, on pourrait proposer de nommer à l'un de ces deux postes un conseiller de Paris issue des rangs de l'opposition. Ce serait non seulement une marque de pluralisme qui vous honorerait mais ce serait aussi un signe fort de la cohésion du Conseil de Paris derrière une exigence d'opérabilité de Vélib' qui est maintenant un service public indispensable aux Parisiens.

Ma deuxième remarque concerne évidemment le changement d'opérateur sur ce service. Je vois arriver les échéances avec une intention redoublée sur la continuité du service pendant le changement d'opérateur. On imagine bien, pendant les trois mois qui viennent, entre le 1er octobre et le 31 décembre, c'est-à-dire demain matin pour être précis, qu'il va falloir gérer 500 chantiers, puis, entre le 1er janvier et le 31 mars, de nouveau au moins 500 chantiers.

La tâche est évidemment colossale, d'autant que chaque fois ce sont deux opérateurs, le partant et l'entrant, qui vont être à la charge de ces travaux, l'un qui doit démonter et l'autre qui doit réinstaller le nouveau service.

Les inquiétudes que nous exprimons depuis plusieurs mois sur ce sujet, et je ne reviens pas sur les interventions précédentes que j'ai pu faire, affirment que ces inquiétudes sur le changement encore une fois d'opérateurs sont légitimes, me semble-t-il.

Or, le syndicat aujourd'hui agit comme si tout semblait aller de soi et tout devait se dérouler sans anicroche.

Je voudrais savoir : qu'est-il prévu en cas de retard ? Qu'en est-il de l'information aux usagers sur le gigantisme de ces travaux ? Quelle garantie avons-nous que le parc de vélos disponibles sera toujours au moins au minimum répondant aux exigences de ce service public ? Grosso modo, combien de vélos et combien sur l'ensemble du parc de vélos seront opérationnels ?

Les abonnés dont nous faisons pratiquement tous partie ici n'ont pour l'instant pas été avertis que le service auquel ils ont accès allait progressivement diminuer dans les prochains mois. Est-ce que vous trouvez cela normal ? Aucune communication véritablement forte n'a été faite sur le sujet.

Dernière chose en ce qui concerne l'augmentation des tarifs. Les tarifs du service vont augmenter, cela a été annoncé depuis longtemps, et le modèle économique précédent, déséquilibré, celui du premier contrat, impose sans doute cette augmentation pour le second, compte tenu en plus que le parc de vélos va s'enrichir d'un parc de vélos électriques.

J'aimerais savoir aussi, alors que l'on annonce ou que l'on commence à débattre du coût de l'abonnement des vélos électriques, car c'est un abonnement qui va évidemment recevoir l'engouement sans doute d'un grand nombre de praticiens et d'usagers du service Vélib'. Quoi qu'il en soit, nous appelons à ce que cette augmentation des tarifs ne soit pas effective avant la fin des travaux pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, car jamais nous ne serons à la plénitude du service Vélib'.

Enfin, que cette nouvelle grille tarifaire, même si nous ne sommes plus dans la chaîne de consultation de Vélib', soit soumise à débat au Conseil de Paris.

J'ajoute que sur les vœux du Groupe communiste et du groupe LR, le groupe UDI-MODEM soutiendra ces vœux, pas tant pour signifier qu'ils soient un maintien des tarifs - nous avons une compréhension des paramètres économiques de Vélib' -, mais pour affirmer que nous restons quand même très vigilants et attachés au principe d'une augmentation la plus modérée possible des tarifs de Vélib'.

Qui veut le moins limitera peut-être le plus, qui, dans le domaine de Vélib', nous pend au nez.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a quelques mois, le marché public Vélib' était attribué au consortium "Smoovengo". Le projet de délibération rappelle que le périmètre du service Vélib' sera étendu. A ce sujet, deux points nous préoccupent tout particulièrement.

Le premier concerne le sort des salariés de "Cyclocity" ; leur avenir professionnel est menacé par l'attribution du marché "Smoovengo".

Nous avons en son temps dénoncé les conséquences de ce choix qui favorise le dumping social. La responsabilité de la Ville de Paris continue d'être interpellée.

Même si la décision a été prise par un syndical intercommunal, la Ville a joué un rôle déterminant dans le processus de décision. Ces derniers jours, les dirigeants de "Smoovengo" ont exprimé, dans la presse, que les candidatures des salariés de "Cyclocity" seront étudiées en priorité.

Malgré cette bonne volonté affichée, les salariés de "Cyclocity" nous ont confirmé n'avoir aucune garantie réelle d'être pris par le nouveau prestataire au point qu'ils engagent une procédure en justice contre Jean-Claude DECAUX et "Smoovengo".

Cette situation est, pour nous, tout bonnement inacceptable. Ces salariés font fonctionner le service Vélib' depuis de nombreuses années. Ils ont acquis une expérience professionnelle et une expertise technique nécessaire à la poursuite du service dans les meilleures conditions.

Au moment où le service Vélib' étend son périmètre, nous voulons des garanties pour que l'expérience des salariés, reconnue par tous pour la qualité du service rendu, soit conservée.

Nous attirons donc votre attention sur les conditions d'une éventuelle reprise des salariés par le nouveau prestataire. Nous ne pouvons tolérer que ceux-ci voient leurs conditions de travail et de rémunération dégradées par la nouvelle entreprise employeuse et par le changement de convention collective. Ce chantage à l'emploi est inadmissible.

Le deuxième point concerne les tarifs du service Vélib' qui vont augmenter à en croire ce que l'on peut lire dans la presse.

Le service Vélib' doit rester accessible à tous ; il n'est pas question que certains usagers, et surtout ceux des classes populaires, en soient exclus parce que les tarifs augmenteront.

Nous exigeons que les tarifs sociaux soient maintenus. Nous voulons aussi que soit étudiée la possibilité de diminuer la somme des cautions demandées pour utiliser ce service. Nous demandons aussi que les tarifs de location des futurs Vélib' électriques soient accessibles à tous.

Je rappelle que nous plaidons depuis longtemps pour le développement du vélo.

En mai dernier, les élus communistes qui siègent au S.T.I.F. ont déposé un amendement pour mettre en place un Plan vélo. Malheureusement, il a été repoussé par la majorité de droite du Conseil régional. Il aurait pourtant permis de dégager des moyens pour accélérer le développement du vélo et sa démocratisation.

C'est ici tout l'esprit de notre amendement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire, j'irai un peu dans le sens de mon collègue LE RESTE.

Le projet de délibération qui nous est soumis est technique et concerne le passage de relais entre les deux prestataires pour Vélib'. Nous l'approuvons évidemment parce qu'il n'y a pas d'autre chose à faire. Mais je voudrais quand même rappeler trois choses.

D'abord, que tout le processus autour de ce service, qui est quand même très emblématique pour les Parisiens, très important, a été entouré d'une certaine opacité et que le Conseil de Paris a été insuffisamment associé aux décisions qui ont été prises. Et encore aujourd'hui, nous ne savons pas exactement ce qui va se passer en 2018. Donc, nous redemandons d'avoir davantage d'information.

Deuxième point, et là, c'est vraiment lié au projet de délibération, nous espérons et nous serons très attentifs à ce qu'il n'y ait aucune rupture de continuité dans les services. Il y a des choses assez compliquées qui sont liées aussi au démontage, aux histoires d'amiante. Nous aimerions donc avoir toutes les garanties que les Parisiens ne seront pas privés de Vélib' ou du nouveau service quand il sera mis en place.

Quant à la troisième chose, c'est que nous présentons un vœu relatif aux tarifs, puisque c'est un des points sur lesquels nous ne savons pas grand-chose. Nous savons qu'ils vont augmenter et nous souhaitons que les tarifs tels qu'ils sont actuellement proposés soient maintenus.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme cela a été dit précédemment, je voudrais revenir sur la situation inacceptable des 315 salariés et la responsabilité énorme de la Ville de Paris dans cette situation.

Est-ce que vous réalisez qu'au moment où nous délibérons tranquillement du service public Vélib' et de la convention mixte Autolib' et Vélib' Métropole, donc de l'extension sur le territoire et de la fierté de ce que nous pouvons porter à travers Vélib' comme expérience unique et qui de fait depuis s'est développé dans beaucoup d'autres villes, il y a 315 salariés qui sont directement responsables de la réussite de cette opération et qui ne savent pas ce qu'ils vont devenir.

Ils ne savent pas s'ils vont pointer au chômage d'ici peu. Est-ce que vous vous rendez compte de la gravité ? 315 salariés de "Cyclocity", société qui dépend donc de JCDecaux, qui auraient dû être automatiquement repris par "Smoovengo", automatiquement repris par "Smoovengo" si la Ville s'était préoccupée du devenir des salariés quand elle avait défini le contrat, le cadre juridique dans lequel nous faisons affaire avec JCDecaux.

En effet, si la Ville par exemple avait, dès le début, décidé en régie directe la gestion de ce service public et que ce soient des fonctionnaires de la Ville, on n'aurait pas cette situation où 315 personnes ont la trouille aujourd'hui dans le ventre chaque matin de se dire "je vais peut-être pointer à l'A.N.P.E.". C'est une situation gravissime.

La position de "Cyclocity" est, par ailleurs, d'une hypocrisie totale. "Nous allons étudier les C.V. sans aucune garantie de reprise." La position de "Smoovengo" et de JCDecaux n'est pas plus acceptable car JCDecaux a une responsabilité première puisque c'est l'employeur. Mais la responsabilité de la Ville est pleine et entière.

Il faut absolument que les élus, qui se sentent quelque part redevables de ce qui est en train de se passer, mettent tout leur poids dans la discussion, que ce soit avec JCDecaux ou avec "Smoovengo". La présence d'un maximum d'élus au tribunal, le 3 octobre, au T.G.I. de Nanterre, lorsque les syndicats et les salariés vont se défendre, serait la bienvenue.

Et évidemment, je soutiens également les amendements considérant la tarification sociale afin qu'elle soit maintenue. Il faudrait même tendre vers la gratuité pour que le développement de ces services publics puissent être vraiment une alternative à la voiture pour toutes et tous. Mais vraiment, arrêtons de croire que l'on peut avoir le développement de services publics gérés par des entreprises privées qui prennent celles et ceux qui travaillent pour des travailleurs "Kleenex".

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur le Président BONNET-OULALDJ, c'est à vous. Nicolas ? Non.

Madame Florence BERTHOUT, alors ? Non plus.

Eh bien, pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vélib' franchit le seuil de la Métropole, et vous savez que ce service, qui était un service essentiellement parisien, devient désormais un service métropolitain. La création du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" et la fusion avec Autolib' attestent aussi de la volonté partagée désormais par plus de 60 communes de développer ce service à l'échelle métropolitaine, là où auparavant, seules une trentaine de communes étaient concernées par le Vélib' première génération. Le doublement du nombre de communes concernées montre donc à quel point cette métropolisation est en cours.

Et je dirai que ce n'est pas Paris qui a décidé de confier la gestion à un syndicat, au syndicat "Vélib' Autolib' Métropole", présidé jusqu'à présent par ma collègue et voisine Marie-Pierre de LA GONTRIE - et je tiens à la remercier pour son travail, ainsi que le travail mené par les équipes du syndicat -, c'est réellement une construction métropolitaine. Ce n'est pas Paris qui délègue la gestion de Vélib' ou d'Autolib' à la Métropole, c'est réellement une construction métropolitaine dans laquelle, ensemble, avec les communes de la Métropole, nous bâtissons et définissons un service en commun.

Je rappellerai que, pour ce qui est de notre Assemblée, deux réunions d'information, de dialogue et de débat se sont tenues avant l'été : d'abord, une réunion de la 3e Commission, qui était ouverte à tous les élus du Conseil de Paris, où la directrice générale d'"Autolib' Vélib' Métropole" était venue justement présenter les évolutions de Vélib', et tous les élus Conseillers de Paris pouvaient venir à cette réunion.

J'ai par ailleurs réuni avant l'été les 20 mairies d'arrondissement pour présenter également le dispositif. On ne peut donc pas dire que le débat ait été confisqué ; au contraire, nous avons très largement concerté, avec les élus du Conseil de Paris et avec les mairies d'arrondissement, pour la définition du nouveau Vélib'.

Alors, bien évidemment, il y a une période de transition, qui va démarrer très prochainement, dès le 1er octobre, et qui va durer six mois. Cette transition est un enjeu majeur, puisqu'il va y avoir des chantiers importants. Cela a été rappelé par M. AZIÈRE, avec une tâche colossale, mais qui est inhérente aussi au marché et au fait que le précédent marché avait été attribué pour une durée de dix ans. Et donc, nous basculons sur un nouveau système, donc certes, il va y avoir des phases chantiers qui vont peut-être être délicates, et pour cela, nous allons lancer un site Internet. Le syndicat va lancer un site Internet intitulé "Vélib' 2018.com", et il y aura donc, 15 jours avant chaque démarrage de chantier, des informations qui seront apposées dans l'espace public, mais aussi sur ce site, que chacun pourra consulter pour voir quelles seront les stations en chantier.

Je rappelle que l'essentiel des stations seront en réalité replacées au même endroit. Nous aurons un service qui gardera un minimum de 50 % de stations opérationnelles au 1er janvier, et nous pourrons donc basculer vers le nouveau système ; et le Vélib' deuxième génération à partir du 1er janvier, avec une offre de vélos qui restera au minimum de 50 % de l'offre nominale actuelle.

Pour répondre aux amendements qui ont été déposés par les différents groupes, pour ce qui est de l'amendement du groupe Communiste - Front de Gauche concernant le personnel, je rappelle que le Conseil de Paris a déjà adopté un vœu en juin, précisant que les représentants de la Mairie de Paris au sein du syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" soutiennent une position favorable à ce que les salariés rejoignent le mouvement "Smoovengo". Nous avons donc travaillé effectivement, depuis ces derniers temps, à ce qu'il y ait la reprise de la totalité des personnes qui était auparavant employées par JCDecaux.

Les discussions sont en cours et il est clair que nous avons mis comme barrière, si je puis dire, et comme exigence minimale, le fait de pouvoir reprendre non seulement les conditions salariales similaires à celles que nous avons actuellement, mais aussi la question de l'ancienneté.

Vous avez vu par ailleurs que le groupement "Smoovengo" a communiqué cette semaine pour annoncer qu'il ouvre les candidatures pour embaucher le personnel en charge de la gestion du nouveau Vélib'. Les candidatures des salariés de "Cyclocity", qui est l'opérateur actuel, sont étudiées en priorité, à conditions salariales équivalentes à celles qui leur sont offertes aujourd'hui. Et nous continuerons bien évidemment à être vigilants sur la reprise du personnel.

Pour ce qui est de l'évolution du tarif, il faut rappeler que nous avons changé de modèle de financement. Vélib' n'est plus une prestation adossée au marché du mobilier urbain publicitaire, et donc, ce changement de modèle, qui est inévitable et nécessaire, vu la métropolisation de Vélib', implique de chercher d'autres recettes pour financer ce service public.

Vous savez que ces recettes sont de trois ordres : c'est d'abord le financement par les collectivités et aujourd'hui, il est difficile de demander, notamment aux collectivités de la petite couronne ou de la grande couronne qui vont participer, puisque même la commune d'Argenteuil va participer, de participer financièrement dans le contexte que tout le monde connaît de réduction notamment des dotations de l'Etat, ou encore tout simplement des difficultés financières que connaissent les collectivités.

Le deuxième outil, c'est le financement par les usagers, et le troisième, c'est le fait d'aller rechercher des ressources externes, notamment par exemple via des opérations de "naming". Et donc, nous devons résoudre une équation avec ces trois variables que sont le financement par les collectivités... Et je tiens à remercier la Métropole du Grand Paris et son président Patrick OLLIER, qui a fait en sorte que les communes de la petite couronne qui participeront à Vélib' aient, de la part de la Métropole, une aide financière de 10.000 euros par an et par station. Je rappelle que cette aide ne sera pas versée à la Ville de Paris et que nous faisons donc par ce geste une opération de péréquation et de solidarité financière avec les collectivités de la petite couronne, pour que celles-ci puissent avoir le service Vélib'. Et donc, nous prenons aussi sur notre budget et sur le budget de la Ville de Paris cette solidarité financière avec les autres collectivités.

Mais il nous faut aussi questionner la participation des usagers. Le tarif de Vélib', qui est de 29 euros par an, c'est-à-dire 2,4 euros par mois, n'a pas changé depuis dix ans. Et donc, il est nécessaire de questionner cette tarification et aussi d'aller peut-être rechercher des ressources externes.

Et je peux vous dire que dans le débat que nous avons eu avec les collectivités de la Métropole, beaucoup de ces collectivités, et notamment, par exemple, je dirais même des collectivités dirigées par le Parti communiste, ont fait part aussi de la nécessité d'aller chercher des ressources externes autres que celles des collectivités ou des tarifs aux usagers pour financer le service Vélib'. Vous voyez donc que lorsque les collectivités sont confrontées à la

recherche d'une équation financière, eh bien, elles recherchent de manière tout à fait pragmatique les différentes sources de financement.

Nous essayons donc de combiner ces trois sources de recettes en gardant en tête le fait que le succès de Vélib' tient à son caractère bon marché, et nous souhaitons bien évidemment conserver cette tarification accessible.

Je terminerai en disant que cette évolution tarifaire n'est pas encore décidée, puisque c'est le prochain conseil syndical "Autolib' Vélib' Métropole" qui décidera au mois d'octobre de la définition des tarifs. Je comprends, bien évidemment, dans ce contexte, l'inquiétude qui est exprimée. Il est impératif, bien évidemment, que Vélib' reste accessible à tous, y compris dans sa future version Vélib' électrique. Nous tenons, bien évidemment, à ce que les tarifs sociaux soient reconduits comme ils existent aujourd'hui et nous veillerons à ce qu'une éventuelle hausse des tarifs soit acceptable. Voilà ce que je peux dire.

En réponse, Monsieur le Président, nous avons un certain nombre d'amendements de l'Exécutif qui répondent aux vœux qui ont été déposés. J'espère que ces amendements seront acceptés, et je crois que nous veillerons, tous ici ensemble, sur l'ensemble des bancs du Conseil de Paris, à ce que Vélib' se déploie, à l'échelle métropolitaine, mais qu'il demeure bien évidemment un service public au service des Parisiens et des Franciliens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, beaucoup Monsieur le Maire.

Explication de vote de M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le modèle de financement a en effet changé, mais j'ai suivi de près le renouvellement du marché du mobilier urbain d'information et il avait été clair, quand on a passé ce marché, que la redevance servirait au financement de Vélib' et que cela garantirait que les tarifs n'évoluent pas. Et je vois que cet engagement est en passe de ne pas être tenu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - L'amendement n° 32 déposé par le Groupe communiste est-il maintenu malgré l'amendement n° 32 bis de l'Exécutif ?

M. Didier LE RESTE. - Dans la mesure où la contre-proposition de l'amendement de l'Exécutif répond globalement à un certain nombre d'aspects que nous avons évoqués dans notre propre amendement, nous le retirons et nous acceptons l'amendement de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 102 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DVD 102).

2017 DVD 1 G - Extension T3 de la Porte d'Asnières à la porte Dauphine. Conventions avec le STIF et Eau de Paris relatives à l'organisation de l'enquête publique unique et le déplacement des canalisations d'eau.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1 G relatif à l'extension T3 de la porte d'Asnières à la porte Dauphine.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si la majorité du 17e arrondissement soutient le projet du prolongement du tramway T3 à la porte Dauphine, nous restons cependant vigilants.

En effet, les travaux en cours du prolongement du tramway se sont révélés particulièrement éprouvants, non seulement pour les usagers de la voirie parisienne mais surtout pour les riverains des rues engorgées de véhicules et de piétons. Si les doléances se sont accumulées depuis le démarrage des travaux, les réponses apportées par les pouvoirs publics sont loin d'avoir été à la hauteur.

Chacun peut comprendre qu'en période de travaux, si longue soit-elle, chacun doit faire des efforts pour supporter d'inévitables nuisances de chantier. En revanche, ce que nos concitoyens ont plus de mal à accepter, et on le comprend, ce sont les incivilités, voire les mises en danger non réprimées, les mauvaises tenues de chantier et les emprises abusives.

Ainsi, en matière d'incivilités, on ne compte plus les motos qui roulent sur les trottoirs, y compris juste devant les sorties d'établissements scolaires. Ce phénomène d'ailleurs inacceptable est quotidien devant le collège Boris Vian. Il y a eu une certaine présence policière, mais relativement ponctuelle, et cela n'a absolument pas modifié les comportements déviants des motocyclistes.

Une autre pierre d'achoppement du chantier fut la taille excessive des emprises. Les riverains ont très mal supporté de voir de vastes emprises inoccupées, tandis que l'espace public alentour était en situation de thrombose.

Aussi ma courte intervention vise à renouveler ma demande envers l'Exécutif et les maîtres d'ouvrage pour que des mesures préventives soient prises et que le futur chantier ne connaisse pas les errements actuels.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Est-ce le projet de délibération DVD 1 G ? Oui.

Ce projet de délibération concerne l'extension du tramway et notamment les études techniques pour élaborer le schéma de principe et constituer le dossier d'enquête publique au début de l'année 2018.

Dans le cadre de ces études, une attention particulière est portée au dévoiement des réseaux concessionnaires qui constituent un préalable nécessaire aux travaux. A ce titre, "Eau de Paris" va procéder au déplacement d'une conduite d'eau potable, dénommée Ceinture nord, située sous le boulevard des maréchaux.

Bien évidemment, Monsieur le Maire du 17e, nous sommes tous très concernés par l'impact que peut avoir ce chantier important, qui explique d'ailleurs principalement les difficultés de circulation que l'on peut connaître au nord de Paris, que ce soit à la porte de Clignancourt, à la porte de Saint-Ouen ou encore à la porte Maillot avec également le chantier du RER E Eole.

Ce sont effectivement des chantiers qui sont colossaux, qui se chiffrent en centaines de millions d'euros, voire en milliards d'euros. Ce sont des chantiers qui vont porter également sur plusieurs années. Avec la mission tramway, nous mettons tout en œuvre pour minimiser l'impact.

Nous travaillons aussi avec la Préfecture de police pour organiser au mieux les différentes phases de chantier, mais qui par nature sont perturbantes puisque la Ville se transforme.

Bien évidemment, nous serons attentifs et nous continuerons à travailler, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, avec la mairie du 17^e arrondissement, en étroite concertation et collaboration pour accompagner au mieux ce chantier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DVD 1 G).

2017 DVD 7 G - Traverses de Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney-Flandre. Contrat de transaction.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 7 G relatif aux Traverses de Charonne, Bièvre-Monsouris et Ney-Flandre.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous approuvons le contrat de transaction que vous nous soumettez, mais c'est pour moi l'occasion de revenir sur ce projet de délibération que vous aviez retiré en septembre 2016 et qui présentait un projet d'évolution du service des trois Traverses.

Celle qui m'intéresse plus particulièrement est évidemment celle qui est dans le 13^e et qui concerne le quartier Bièvre-Monsouris. Elle est très attendue et très chérie, si je puis dire, par les habitants du quartier. C'est un quartier où il y a beaucoup d'établissements scolaires, des hôpitaux, des gens qui travaillent, et c'est pour autant un quartier un peu enclavé où il y a un manque de transports en commun.

Je me fais la porte-parole des habitants du quartier et il est important que cette Traverse soit maintenue. On sait que c'est un service qui coûte cher, mais il est vraiment important pour la vie de quartier, pour les gens du quartier, les personnes âgées qui ont du mal à circuler autrement qu'avec cette Traverse et aussi pour les gens qui viennent y travailler.

Donc, je rappelle un vœu qui avait été voté ici à l'unanimité en 2016 et dans lequel vous vous engagez à ce que soit prise en compte l'évolution, dans l'offre nouvelle des lignes, des spécificités locales.

C'est ce que je voulais vous rappeler aujourd'hui, il y a effectivement une spécificité locale et une vraie demande dans ce quartier. J'insiste donc sur la nécessité de la maintenir et à des horaires assez étendus pour qu'elle puisse desservir pour les petits écoliers leurs établissements scolaires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous entendons bien évidemment cette préoccupation régulièrement exprimée ici sur ces bancs. C'est pour dire simplement que la nouvelle convention d'exploitation de ces trois Traverses sera présentée lors d'un prochain Conseil.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DVD 7 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la création d'un terminus des bus 38 et 92 porte d'Orléans.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés, et le vœu référencé n° 34 est relatif à la création d'un terminus des bus 38 et 92 porte d'Orléans.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, effectivement, considérant que la Région Ile-de-France a lancé une refonte du plan bus à Paris, dans lequel il est prévu que la ligne 38 circule en bus articulé et que la ligne 28 devienne la ligne 92 également articulée ;

Considérant que l'avenue du Général-Leclerc va être totalement rénovée par la Ville de Paris et que ces aménagements vont permettre de réduire les temps de trajet des bus sur toute la longueur de l'avenue du Général-Leclerc ;

Considérant que le terminus des bus 38 et 28-92 se situe avenue du Père Coirentin obligeant les bus à faire un tourne-à-gauche sur l'avenue et à emprunter des petites voies secondaires créant des nuisances pour les riverains ;

Considérant que le développement de la porte d'Orléans par la restructuration du nouveau centre bus, dont l'accès est rue du Père-Coirentin et qu'il y a eu aussi la création de nombreux logements ;

Considérant la nécessité de rénover les terminaux de bus de la porte d'Orléans ;

Sur proposition du Conseil du 14^e arrondissement et de Carine PETIT, sa maire, nous demandons à ce que le S.T.I.F. s'engage à revoir le fonctionnement des terminaux de bus de la porte d'Orléans en incluant le terminal des bus 38 et 92, et à ce que le S.T.I.F. s'engage à mener les études rapidement et à les communiquer dans leur totalité au conseil d'arrondissement et aux riverains qui sont fortement mobilisés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est pour vous rappeler qu'un projet majeur de réorganisation du réseau de bus parisien est engagé. Un nouveau schéma du réseau a en effet été approuvé par le Conseil du S.T.I.F., désormais Ile-de-France Mobilités, le 28 juin 2017. Il prévoit d'équiper la ligne 38 de bus articulés et de remplacer la ligne 28 dans sa partie sud par la ligne 92.

Une large concertation, organisée de septembre 2016 à mars 2017, a été menée pour ce projet de réorganisation du réseau de bus parisiens. Elle a porté sur les itinéraires et le positionnement du terminus des différentes lignes.

Ce travail a tenu compte des caractéristiques de chaque site. Comme le secteur de la porte d'Orléans fait l'objet d'une vie locale intense, la conservation de la localisation actuelle du terminus des lignes 28 et 38 a été dans un premier temps privilégiée pour les futures lignes 38 et 92 par Ile-de-France Mobilités.

Cela étant, le travail se poursuit, l'offre de transport, le dimensionnement du parc des bus et leur motorisation devront être précisés pour chaque ligne, et ces éléments permettront de caler au mieux l'organisation et le fonctionnement du terminus des lignes 38 et 92 en tenant compte de la préoccupation de préservation de la vie locale.

Aussi, je vous propose d'amender le vœu et de proposer que les études sur l'offre de transports, le dimensionnement et la motorisation du parc des bus des lignes 38 et 92 et l'aménagement du terminus de ces lignes soient poursuivis.

C'est le sens de l'amendement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - L'amendement est-il accepté ? Il est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 233).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une campagne de sensibilisation pour un partage apaisé de l'espace public.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif à une campagne de sensibilisation pour un partage apaisé de l'espace public.

Et la parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, nous souhaitons vous faire part des initiatives existantes en faveur d'un code de la rue. En effet, le Groupement des autorités responsables de transports - le G.A.R.T. - et la "Rue de l'avenir" rééditent régulièrement un code de la rue dans le Code de la route qui est, en réalité, une synthèse des mesures inscrites dans le Code de la route destinée à faciliter la pratique des modes actifs et l'usage mieux adapté de l'automobile dans nos centres urbains.

Cette démarche du code de la rue énonce avant tout un principe de prudence à l'égard des plus vulnérables, notamment les piétons et les utilisateurs de modes de déplacement doux et est complémentaire d'une politique ambitieuse pour les transports publics qui vise, tout d'abord, à repenser la ville en termes de qualité de vie. Nous pensons, en effet, qu'il y a urgence à communiquer largement sur l'importance de se respecter les uns les autres dans nos usages différents de l'espace public aujourd'hui et ce, avec les évolutions des modes de transport et, surtout, l'accroissement de l'utilisation du vélo. Il y a encore une trop grande violence qui s'exerce entre les différents usagers de la route et des trottoirs, si je puis dire.

Ainsi, notre groupe demande à la Maire de Paris et au Conseil de Paris qu'une grande campagne de sensibilisation dans cet esprit du code de la rue, sur le respect de la signalisation et des règles de circulation et de stationnement, soit réalisée le plus rapidement possible et ce, pour le bien de tous.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le meilleur partage de l'espace public est un enjeu majeur pour Paris. Support par excellence du bien vivre ensemble, il peut également être le lieu de conflits entre les différents usagers et entre les différents modes de déplacement, qu'ils soient doux ou motorisés. Les politiques que nous mettons en œuvre visent à ce meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement : marche, vélo, moto, automobile ou encore transport collectif. A Paris, la densité est telle qu'il est vrai que cette cohabitation ne va pas toujours de soi et qu'elle peut faire l'objet de tensions entre les différents usagers.

Les chiffres de l'accidentologie parisienne sont également là pour nous rappeler que le respect des règles peut sauver des vies et, tout au moins, limiter les accidents, en particulier pour les plus fragiles. On peut rappeler que les cyclistes, a fortiori les piétons, n'ont engendré aucun accident mortel ces dernières années contrairement aux véhicules à moteur, qu'ils soient sur deux roues, trois roues ou quatre roues.

Les messages pédagogiques et didactiques dans l'esprit du code de la rue que vous évoquez dans votre vœu, doivent s'adresser à tous les usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, motards, automobilistes, qu'ils soient enfants, jeunes ou adultes. Je suis donc favorable à une campagne qui viserait à rappeler et inciter au respect des règles d'usage et de partage de l'espace public contribuant à la sécurité routière, mais qui aurait aussi pour vertu d'accompagner les nombreux changements qui entrent en vigueur à Paris, que ce soient les zones de rencontre, les zones 30, les sas vélos, les doubles sens cyclables, etc., etc., tout ceci dans l'esprit du code de la rue. Donc, avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 234).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un bilan de la réforme du Règlement de voirie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif à un bilan de la réforme du Règlement de voirie.

La parole est à Mme la Maire, Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En novembre 2016, vous vous étiez engagé, Monsieur NAJDOVSKI, à présenter un bilan du Règlement de voirie en 3^e Commission. Vous l'avez fait le 26 juin dernier et je vous en remercie. Je vous en remercie d'autant plus que le bilan a le mérite d'être honnête car, à la lecture de ce document, il semble clair que, si vous êtes satisfait de la simplification administrative et comptable apportée par cette réforme, vous l'êtes beaucoup moins sur l'aspect qualitatif. Vous regrettez les délais de remise en état puisqu'il apparaît que 68 % des chantiers ne respectent pas les délais, mais aussi vous déplorez la qualité des interventions, car malgré l'obligation du Règlement de voirie, les intervenants ne font pas valider les matériaux utilisés et nous risquons, d'ici quelques mois, de devoir engager nous-mêmes des crédits pour refaire le travail de réfection négligemment effectué par les concessionnaires.

Je constate que nous sommes d'accord pour dire que cette réforme du Règlement de voirie a des conséquences négatives sur les chantiers des concessionnaires. Dans le vœu que j'avais présenté en novembre 2016, je vous demandais que soit annexé le nombre de contrôles de conformité réalisés et leur résultat. C'est une disposition du Règlement de voirie qui indique que les services de la voirie devront réaliser des contrôles de conformité. Sauf erreur de ma part, je ne les ai pas vus dans le bilan que vous avez communiqué. Cela me paraît important car, dans la mesure où les intervenants ne font pas valider leurs matériaux, il y a un vrai doute sur la qualité des réfections.

Alors, je vous remercie de nous communiquer ces contrôles et je vous propose de créer, si vous en êtes d'accord, un comité de pilotage sur l'application de cette réforme au sein de la mairie du 9^e. J'ai moi-même reçu récemment l'ensemble des concessionnaires et c'est d'ailleurs intéressant de discuter de tous ces sujets avec eux. Ce comité pourrait également nous permettre de prévoir des mesures réellement contraignantes contre les intervenants qui ne respectent pas le règlement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que vous le rappelez, nous avons présenté un bilan du règlement de voirie lors de la 3e Commission au mois de juin. Le bilan présentait à la fois les bénéfices du nouveau règlement, notamment la simplification administrative et comptable qui en découle, mais ce bilan présentait également tous les manquements à la réforme puisqu'il était notamment précisé que, sur la période de mars/avril 2017, un échantillon de 114 chantiers représentatifs de la voirie parisienne avait révélé que 68 % d'entre eux ne respectent pas les délais de fin de réfection initialement déclarés lors de la délivrance de l'autorisation. Il y avait donc bien des éléments chiffrés.

En plus de ces éléments, je peux ajouter qu'une dizaine de contrôles, entrepris quand les sections territoriales de voirie ont un doute sur la qualité des travaux réalisés, ont abouti à une reprise des travaux à leurs frais par les concessionnaires et je peux vous assurer également que des centaines de relances, par courriel essentiellement pour des fouilles non réceptionnées dans les délais, sont effectuées par les S.T.V. D'une façon générale, pour mieux contrôler les chantiers, les S.T.V. se chargent de rappeler aux intervenants l'objet de leurs obligations. Elles réalisent des réunions de cadrage, de formation, de mise en demeure, et, par ailleurs, la DPSP est mobilisée pour verbaliser les emprises non autorisées ou ne respectant pas les autorisations accordées. Rappelons, enfin, que les mairies d'arrondissement ont toute latitude pour alerter directement les S.T.V.

Au-delà de ces actions coercitives, une démarche d'accompagnement est initiée pour garantir la bonne exécution des travaux de remise en état de la voirie. Elle devrait déboucher sur la rédaction d'un guide de bonnes pratiques. Des groupes de travail sont, dans ce but, régulièrement organisés avec les prestataires. Il faut donc laisser cette réforme du Règlement de voirie se mettre en place. Nous avons déjà présenté, comme nous l'avons vu tout à l'heure, un bilan en 3e Commission au mois de juin avec les éléments que vous souhaitez, et nous pourrions présenter à nouveau dans les prochains mois, peut-être en début d'année prochaine, un nouveau bilan de manière à mesurer l'avancée de cette réforme.

Donc, dans ces conditions, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris si je vous dis que de nombreux habitants se plaignent du mauvais état de la voirie et des trottoirs, et en particulier du retard trop souvent constaté pour la pose de revêtement après travaux. En effet, les délais sont très souvent excessifs. Ils peuvent atteindre plusieurs mois et, dans la rue Vauvenargues, ils atteignent une année.

Cette situation n'est pas sans conséquences. Elle génère des accidents dont sont victimes les piétons et les cyclistes.

La Ville de Paris a mis en place une procédure selon laquelle elle transfère aux opérateurs procédant ou faisant procéder aux travaux la charge de la finition des travaux avec pose de revêtement. A l'évidence, ce nouveau procédé n'a pas eu pour effet de réduire les délais d'intervention. Je suis intervenu avec Pierre-Yves BOURNAZEL en mai 2016 au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris sur ce sujet. Il nous a été répondu qu'un bilan allait être communiqué en fin d'année.

Pour l'instant et en attendant, nous vous demandons d'engager des procédures d'urgence afin que soit assurée la pose de revêtement après travaux sur les trottoirs et sur la voirie dans les délais de 30 jours prévus par le Règlement de voirie.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu rejoint le précédent puisqu'il vise l'application du nouveau Règlement de voirie. Vous pointez précisément le problème des retards dans la pose de revêtement après travaux et vous demandez que la Ville se substitue au concessionnaire défaillant.

C'est une possibilité effectivement ouverte par le nouveau Règlement de voirie. Toutefois, comme je l'ai dit à Mme BÜRKLI, notre objectif est d'améliorer la mise en œuvre de ce nouveau règlement dont le but principal est de confier, comme cela se fait dans beaucoup de collectivités, la réfection de voirie au concessionnaire ou au tiers afin de simplifier les procédures, de réduire les délais d'organisation et de réalisation des travaux tout en allégeant considérablement la gestion comptable pour la collectivité.

Dans cette optique, la substitution par la Ville pour la réalisation de travaux ne doit être envisagée que lorsque l'exécution desdits travaux présente un caractère d'urgence lié au maintien de la sécurité routière. Je me permets à ce titre de rappeler que les sections territoriales de voirie gèrent au plus près l'état de la voirie en utilisant un logiciel de gestion de maintenance, sur lequel sont relevées les dégradations en s'appuyant sur des signalements de l'application "Dans ma rue" et par des repérages. Les dégradations une fois identifiées sont traitées avec rapidité.

Nous ne souhaitons donc pas instaurer une nouvelle règle avec ce délai de 30 jours avant intervention municipale. Notre priorité demeure d'améliorer l'exécution des travaux par les concessionnaires. De nombreux courriers de rappel sont adressés aux intervenants, et ce, à différents niveaux, pour accélérer la réalisation des travaux, et une démarche d'accompagnement a été initiée auprès des intervenants extérieurs pour améliorer les travaux de remise en état de la voirie.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, l'Exécutif proposera un avis défavorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la piétonisation de la place du Tertre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif à la piétonisation de la place du Tertre.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon vœu demande une action de la Ville de Paris sur la piétonisation de la place du Tertre pour plusieurs raisons.

D'abord, pour des raisons d'amélioration de la qualité de vie pour les riverains, pour les artistes, les commerçants, pour tous les touristes et aussi pour des questions de sécurité. C'est pourquoi ce vœu s'adresse aussi à la Préfecture de police. C'est un site touristique majeur, extrêmement dense. Il y a 11 millions de visiteurs par an à Montmartre.

Lorsque, en pleine journée, on regarde la place du Tertre, on voit des centaines de personnes qui sont en train de regarder les artistes, de naviguer entre le Sacré-Cœur et les ruelles adjacentes. On se dit que n'importe qui pourrait arriver avec un camion et poser un lourd problème de sécurité vis-à-vis de ces personnes.

Je souhaite vraiment qu'on prenne en compte cette demande et qu'on puisse créer un dispositif de chaînes ou de plots amovibles qui permettent, en amont de la place du Tertre, c'est-à-dire rue Norvins, d'interdire aux véhicules extérieurs l'accès à la place. Je demande également une étude à la Ville de Paris pour une piétonisation plus large de la place du Tertre pour que de manière durable on puisse aussi avoir une qualité de vie dans ce quartier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est tout d'abord à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La place du Tertre est en effet un site touristique majeur de la Capitale, qui de fait mérite notre attention. Son dessin actuel vise à permettre une circulation automobile en ses pourtours alors qu'elle fait effectivement l'objet d'une occupation piétonne très importante. A s'y promener, on penserait même qu'elle est totalement piétonne.

Elle a donc vocation à être totalement piétonnisée. C'est la raison pour laquelle, pour valoriser ce patrimoine, fluidifier les circulations piétonnes et répondre aux attentes exprimées par les habitants, commerçants et artistes, et finalement pour embellir ce haut lieu montmartrois, nous avons dès le début de la mandature décidé, avec le Maire du 18^e arrondissement, Eric LEJOINDRE, de dédier un budget d'un million d'euros dans le cadre du plan d'investissement de la mandature à cette transformation de la place du Tertre et de ses abords.

Les études sont actuellement en cours pour définir les dispositifs les plus adaptés pour pacifier la circulation automobile dans le secteur, y compris de la rue Norvins, et pour dessiner le caractère piéton de ce site, pour un début des travaux en 2018.

Monsieur BOURNAZEL, nous ne le ferons donc pas dès à présent comme le propose votre vœu mais très prochainement et, par ailleurs, nul besoin d'engager une étude puisqu'elle est déjà réalisée par les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Votre vœu est sans objet et je vous propose donc de le retirer. A défaut, je serai dans l'obligation d'émettre un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Acceptez-vous de le retirer, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je peux toujours retirer le vœu mais je n'ai pas la réponse sur la sécurité. Monsieur le Préfet de police, il y a urgence en la matière d'avoir peut-être un dispositif temporaire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - M. le Représentant du Préfet de police va vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement, pour aller dans la continuité des propos de M. NAJDOVSKI, rappeler que la Mairie de Paris et la Préfecture de police sont engagées ces derniers mois sur une réflexion qui vise à sécuriser l'essentiel des sites touristiques parisiens.

Des études sont en cours, y compris concernant la place du Tertre, bien évidemment, pour pouvoir doter ces sites de plots amovibles ou d'autres dispositifs selon les technologies qui permettent la compatibilité avec les nécessités fonctionnelles des riverains, les livraisons, les taxis, etc. D'où nos réticences parfois avec des obstacles physiques sur certains axes, mais nous prenons aussi des dispositions, notamment avec la DVD et le maire d'arrondissement, à l'occasion de grands événements qui se déroulent sur la Butte Montmartre pour pouvoir remettre en place des dispositifs de sécurisation.

C'est pour le moment un compromis dans l'attente des réflexions qu'a évoquées le maire adjoint juste avant.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, compte tenu de ces deux réponses, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je vais retirer mon vœu mais je demande vraiment qu'il y ait une action rapide avec un calendrier pour la sécurisation immédiate de ce lieu qui est un site potentiel malheureusement. C'est très important et il faut rassurer rapidement les demandes des habitants.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 38 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche (5e, 6e et 7e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche, 5e, 6e et 7e.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai fait adopter par mon Conseil d'arrondissement à l'unanimité un vœu en juin dernier qui demandait la mise en place de dispositifs au moins provisoires entre le pont d'Austerlitz et le pont Saint-Michel pour les quais bas.

Nous avons déjà évoqué ce sujet au Conseil de Paris. Il y a tous les soirs, dès qu'il fait beau, des milliers et des milliers de personnes dans un contexte "Vigipirate renforcé" et après les tragiques événements de Nice, évidemment, nous sommes extrêmement inquiets.

J'attends pourtant toujours. Le Service opérationnel de prévention situationnelle a réalisé plusieurs études sur les moyens qui peuvent être déployés pour contrôler et bloquer l'accès des véhicules aux quais bas. C'est une urgence absolue. J'ajoute - c'est assez étonnant - que certains dispositifs très performants permettant d'empêcher l'accès à des poids lourds ont été installés dans les rues de certains arrondissements bien loin des quais. Les usagers des quais n'ont donc le droit qu'à la présence de véhicules, parfois simplement d'agents ou d'obstacles physiques, qui ne peuvent évidemment constituer une réponse satisfaisante compte tenu du degré de la menace.

Mes collègues Jean-Pierre LECOQ et Rachida DATI se joignent évidemment à moi pour demander d'urgence l'installation de dispositifs d'accès sécurisés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu similaire a déjà été déposé lors du précédent Conseil de Paris de juillet et nous avons adopté un vœu de l'Exécutif indiquant que les dispositifs de sécurisation des accès aux quais bas rive gauche entre le pont Saint-Michel et le pont d'Austerlitz seront mis en place dans les meilleurs délais en lien avec la Préfecture de police.

Suite au vote de ce vœu, un travail a été mis en œuvre pour ces dispositifs de sécurisation. Nous n'avons pas de solution immédiate car nous devons installer un dispositif qui n'est pas un dispositif léger mais qui doit tout de même permettre de laisser passer les véhicules de nettoyage ou encore les véhicules de surveillance.

Pour autant, ces dispositifs ne concernent que le haut des rampes d'accès et cela ne signifie pas que les quais bas ne sont pas sécurisés. Comme nous l'avons précisé dans notre réponse lors du dernier Conseil du mois de juillet, des dispositifs existent aujourd'hui, et empêchent l'accès sur les quais bas, et il est par ailleurs difficile de prendre de la vitesse du fait de l'aménagement du jardin Tino Rossi.

D'autre part, on peut aussi ajouter que le risque terroriste n'est pas uniquement lié à l'usage de véhicules béliers. Ce site fait donc l'objet aussi d'une surveillance par des patrouilles d'inspecteurs de sécurité de la DPSP, de policiers de la Préfecture de police à l'instar de tous les espaces publics, notamment des lieux festifs regroupant du public.

Pour ce qui concerne les autres portions des quais en rive gauche, la sécurisation du parc des Rives de Seine dans le 7e arrondissement est terminée, avec des obstacles fixes au travers des rampes qui sont fermées, un véhicule qui est occupé 24 heures sur 24 sur la rampe Concorde de manière à assurer les accès aux livraisons, aux véhicules de nettoyage et de secours. Les obstacles fixes seront remplacés d'ici la fin de l'année 2018 par des éléments plus esthétiques ainsi que des bornes rétractables anti bélier. Différents dispositifs sont également à l'étude sur l'ensemble de ces sites.

Pour ce qui est de la section des quais du 6e arrondissement ainsi que le port de Montebello dans le 5e arrondissement, il faut rappeler qu'ils sont sous gestion Port de Paris, qui travaille à la mise en place de bornes rétractables avec des mesures transitoires en attendant la mise en place de dispositifs pérennes.

Ce travail de sécurisation est déjà réalisé ou en cours de réalisation. Et votre vœu, Madame la Présidente, est sans objet. Nous émettrons un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu, Madame la Maire ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il n'en est absolument pas question, puisque depuis trois ans M. NAJDOVSKI n'a absolument pas avancé sur le sujet. Je redis qu'il n'y a rien, Monsieur NAJDOVSKI, pour la partie en tout cas qui est dans le 5e arrondissement, et je veux que cela figure en toutes lettres au procès-verbal. Derrière les paroles, j'attends des actes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ce sera le cas.

Avec un avis défavorable de l'Exécutif, je soumetts à vos voix le vœu n° 39.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux vélos-taxis.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 40, relatif aux vélos-taxis, est présenté par Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - 500 vélos-taxis déambulent dans la Capitale, principalement avec le développement de transport à la demande pour les touristes. On ne peut que constater une absence de réglementation cohérente, 80 %, ce sont les chiffres que l'on nous donne, de véhicules en service opèrent dans la plus totale illégalité.

Le Procureur de la République de Paris, saisi par mes soins en juin, m'a répondu que des poursuites pouvaient être engagées à l'occasion de la constatation d'autres infractions du type conduite, réglementation du transport de personnes, et que le Parquet ne manquerait pas de retenir cette qualification supplémentaire dans les procédures donnant lieu à poursuite.

Ce n'est évidemment pas suffisant, cette activité, chacun le constate, génère des conflits entre les exploitants, souvent aux mains de réseaux mafieux d'ailleurs. Les conducteurs étant alors astreints à supporter des conditions terribles.

Les clients eux-mêmes encourent de graves risques, même s'ils ne le savent pas, parce qu'ils sont souvent transportés sur des vélos trafiqués.

Les exploitants, en revanche, qui s'efforcent de respecter la réglementation, sont pénalisés par l'absence de réaction des pouvoirs publics vis-à-vis des exploitants illégaux.

Je sais que c'est très difficile à maîtriser, que la législation est insuffisante ou absente, et donc notre vœu consistait à demander que l'Etat complète et applique une réglementation nouvelle et efficace, et que dans cette attente au moins une charte de qualité soit mise en place avec un macaron peut-être à apposer sur les véhicules pour inciter les touristes à privilégier les vélos-taxis, respectant cette charte pour leur sécurité et celle des Parisiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Cette activité de transport en vélo taxi rencontre à Paris un succès certain auprès de la clientèle touristique.

Cette activité a connu une forte croissance ces dernières années et génère un certain nombre de conséquences et de nuisances sur l'espace public. On peut observer une présence sensible dans la circulation générale, notamment dans les couloirs de bus, une prégnance sur l'espace public de ces véhicules en recherche de clientèle, une utilisation par ces véhicules de grand gabarit des voies cyclables, voire même des doubles-sens cyclables.

En outre, cette activité est souvent liée à des travailleurs qui sont indépendants, ce qui renvoie à une vigilance sur le respect du droit du travail, sur le respect des normes pour les véhicules.

La qualité de service rendue par ces opérateurs auprès de leur clientèle, qui sont en grande majorité des touristes, est très variable et cela peut donner une mauvaise image de la destination Paris.

L'essor de cette solution de mobilité touristique durable impose à la Ville de Paris une intervention, afin d'une part d'accueillir les tricycles sur l'espace public dans de bonnes conditions, et d'autre part, pour limiter la présence de filières mafieuses, je vous rejoins, Monsieur GOJJON, sur ce terme, qui sont très actives dans ce domaine d'activité et il est indispensable d'intervenir de manière à garantir une offre touristique de qualité concernant ce mode de transport.

Pour limiter l'afflux non maîtrisé de véhicules dans les zones touristiques, un arrêté conjoint Préfecture de police-Ville de Paris a déjà été pris en 2015. Cet arrêté vise à interdire l'arrêt et le stationnement des véhicules dans deux périmètres, Notre-Dame et Champ-de-Mars Tour Eiffel.

La Ville et la Préfecture de police sont désormais en discussion pour avancer sur une régulation pour l'organisation de cette activité, un dispositif de labellisation est à l'étude afin de permettre aux visiteurs d'identifier les offres de qualité, de permettre aussi aux forces de l'ordre de mieux cibler leurs actions de contrôle sur les acteurs non vertueux.

L'ensemble du dispositif a été établi en concertation avec les services de la Préfecture de police, et d'autre part avec les opérateurs du marché parisien désireux de s'inscrire dans une démarche constructive et responsable.

Aussi, je vous propose, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, que l'on puisse amender votre vœu avec la formulation suivante : "que dans l'attente de la définition d'une réglementation par l'Etat de l'activité des vélos- taxis, une charte de qualité soit mise en place avec une labellisation des véhicules pour inciter les touristes à privilégier les vélos-taxis respectant cette charte".

Je vous propose de bien vouloir, si vous l'acceptez, amender votre vœu. Je pense que cela ne dénature pas l'esprit de votre vœu et que cela permet de tenir compte du travail qui a déjà été engagé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Avant de vous demander si vous acceptez l'amendement, je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, M. NAJDOVSKI a été très complet et a dressé le bilan global de ce qui a été engagé. Il faut rappeler que ce mode de transport de personnes génère un certain nombre de difficultés et de risques tant pour les personnes transportées que pour les tiers qui se trouvent sur l'espace public, dans la mesure où nous n'avons aucune garantie quant à la fiabilité des engins qui transportent les personnes à Paris.

Cette activité pour le moment échappe à toute réglementation liée au transport de personnes. Les contrôles des services de police actuellement se limitent, mais ils sont quotidiens notamment autour du Champ-de-Mars et sur d'autres sites sensibles, au respect de l'arrêté qu'a rappelé M. NAJDOVSKI, sur l'interdiction de stationner aux abords de sites sensibles et sur le contrôle de la conformité des véhicules, c'est-à-dire si ce sont des vélos ou pas des vélos, moins ou plus de 275 watts, avec la place minéralogique, et plusieurs dizaines d'engins ont été saisis à ce titre.

Le Préfet de police a saisi le Ministre de l'Intérieur et la Ministre des Transports pour pouvoir pallier l'absence de réglementation spécifique sur les tricycles.

Une réunion sera prochainement organisée à l'initiative du Ministre de l'Intérieur, et par ailleurs le Préfet de police n'exclut pas, il l'a proposé à la Maire de Paris récemment, de prendre une mesure d'interdiction générale de cette activité à Paris dans l'attente d'avoir quelque chose qui encadre l'activité.

Également, M. NAJDOVSKI l'a évoqué, s'agissant de l'occupation de l'espace public, notamment l'hypothèse d'un appel d'offres qui permettrait d'encadrer, moyennant des conditions restrictives, et le nombre et les critères pour pouvoir exercer cette activité à Paris.

Ce, dans les plus brefs délais, en rappelant qu'une ou plusieurs entreprises exercent cette activité dans les règles de l'art et essaient de faire ce métier de manière propre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, acceptez-vous l'amendement proposé par Christophe NAJDOVSKI ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Bien sûr, je suis tout à fait pour les travaux qui sont en cours entre la Préfecture de police et la Mairie, l'Etat, tout cela va évidemment dans le bon sens. J'accepte donc la proposition de M. NAJDOVSKI, mais j'ajouterai aussi une problématique que je n'ai pas évoquée dans mon vœu vis-à-vis de la Préfecture de police, et je demande au Préfet de police d'en tenir compte, j'ai d'ailleurs eu des réponses de sa part, concernant le stationnement la nuit de ces véhicules.

Quand les conducteurs ou les pilotes ont terminé leur service, en général il n'y a pas de remise, donc ils squattent, c'est le mot qu'il faut employer, des parkings. Par exemple, le parking de l'ancien "Casino", 35, rue Falguière est squatté par une dizaine de vélos, ou encore Villa Croix-Nivert, cela cause des nuisances la nuit, au détriment de la tranquillité des riverains.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 235).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de transport.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu référencé n° 41 est relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de transport.

Il est présenté par M. Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que notre groupe interpelle la Ville sur la qualité de l'air dans le métro parisien. Je pense notamment aux interventions de mes collègues Eric AZIÈRE, Edith GALLOIS et Maud GATEL. Or, les taux de particules fines tels qu'ils ont été encore récemment mesurés dans le cadre du réseau S.Q.U.A.L.E.S. de la R.A.T.P., sont pour le moins inquiétants, voire très inquiétants.

La réalité est, en effet, que les usagers et les 26.000 personnes qui travaillent dans le réseau souterrain de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. sont exposés à des risques sanitaires préoccupants qui ne peuvent laisser les pouvoirs publics indifférents. C'est un enjeu de santé publique. Certes, des prises de conscience ont lieu, et les différents opérateurs ont pris des engagements afin d'améliorer la qualité de l'air au sein du réseau souterrain.

Des mesures ont été récemment présentées aux élus de la 3^e Commission. Mais le fond de l'affaire, c'est qu'il n'existe à ce jour aucune norme spécifique et précise en matière de qualité de l'air dans les espaces souterrains.

Le métro est le véritable service public de transport proposé aux Parisiens. Alors, nous devons peser fortement auprès du législateur, et je souhaiterais que la Mairie de Paris prenne le leadership de ce dossier pour mettre fin à ce vide dangereux qui met en péril la santé des salariés et des usagers du métro, à une époque où justement ce dernier est de plus en plus fréquenté dans le cadre de la politique de diminution de la place de l'automobile à Paris.

C'est tout l'objet de ce vœu. Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Eric HÉLARD.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La qualité de l'air dans les espaces souterrains est un enjeu majeur. Nous avons ainsi voté plusieurs vœux depuis le début de la mandature, soulignant l'importance de cet enjeu. Nous avons eu également une présentation des actions de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. en 3e Commission avant l'été, actions que ces deux opérateurs mènent pour réduire la pollution dans les espaces souterrains du métro ou du R.E.R.

Les opérateurs de transport, qui sont gestionnaires de ces espaces, assurent un suivi de la qualité de l'air, ainsi qu'à bord des métros ou des trains, au moyen de différents dispositifs selon des méthodologies qui sont éprouvées, en lien avec des laboratoires ou des centres de recherche nationaux. Ils réalisent également un suivi médical du personnel dont les représentants sont régulièrement informés. Dans certaines stations ou gares, ou encore sections de tunnel ou ateliers de maintenance, sont installés des équipements pour réduire la concentration de polluants. Je pense à des portes palières, des ventilateurs ou des épurateurs d'air.

Ceci étant, l'impératif de la diminution des émissions de polluants dans ces espaces souterrains reste entier. Suite à la demande des élus parisiens qui siègent au conseil d'administration du S.T.I.F. désormais Ile-de-France Mobilité, ont été intégrées dans les appels d'offres du nouveau matériel roulant, notamment du métro, des prescriptions pour éviter les polluants de type particules fines résultant du freinage. Ou encore nous avons privilégié l'acquisition de matériel ferroviaire 100 % électrique, notamment pour réaliser les travaux dans les tunnels.

Je rappelle également que la DASES présente aussi à ce Conseil un projet de convention de recherche relative à l'exposition des Franciliens à la pollution de l'air dans les transports, dans le cadre de l'appel à projets de recherche lancé par l'A.D.E.M.E. Cette exigence de suivi est prise en compte par l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilité, dans le contrat qui est passé avec les opérateurs de transport R.A.T.P. et S.N.C.F.

Votre vœu pointe toutefois un point de réglementation nationale important, primordial même. Il n'existe pas de normes portant sur la qualité de l'air dans les espaces souterrains pour les utilisateurs, mais uniquement des valeurs limites d'exposition pour les professionnels.

Nous sommes donc d'accord avec vous pour interpeller le législateur sur ce point. Nous avons déjà voté dernièrement un vœu en ce sens. J'émettrai donc un avis favorable à votre vœu en précisant, bien évidemment, que c'est par le biais de l'autorité organisatrice des transports, le S.T.I.F. désormais Ile-de-France Mobilité, qu'il convient d'interpeller le législateur de manière à définir ou préciser des normes pour les usagers et pour les employés.

Donc, avis favorable sous réserve des modifications que nous proposons à votre vœu. J'espère que le vote favorable et unanime du Conseil de Paris le sera aussi au sein du Conseil du S.T.I.F.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai cru comprendre que vous aviez demandé à amender le vœu, Christophe ? Acceptez-vous l'amendement ?

M. Eric HÉLARD. - Oui, c'est une action collective, et nous acceptons bien sûr l'amendement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 236).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de propreté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 42 relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de propreté est retiré, car non présenté.

2017 SG 32 - Convention d'occupation temporaire au profit de R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 32 relatif à une convention d'occupation temporaire au profit de R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche, ainsi que les amendements n^{os}43 et 102.

La parole est tout d'abord à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tiens d'abord à tordre le cou à la mauvaise polémique engagée suite à notre prise de position et notre vote sur le projet de délibération identique en juillet dernier.

Penser un instant que le groupe Communiste et son porte-parole sur le sujet pouvaient être le fossoyeur d'un projet que mes amis politiques soutiennent depuis le début, reste un mauvais procès. Le prolongement de la ligne 14 qui fera que l'aéroport d'Orly sera relié à Paris par un transport public, géré par une entreprise publique, au prix d'un ticket de métro, est une très bonne chose.

Nous sommes loin de la logique qui sous-tend le projet de Charles de Gaulle Express, projet totalement surdimensionné et réservé aux seuls touristes relativement aisés, et qui présente de source interne à S.N.C.F. Réseau un coût estimé aujourd'hui à 2,120 milliards d'euros.

Notre démarche en juillet était bien d'alerter la Ville, mais aussi les porteurs du projet, en l'occurrence la R.A.T.P., que l'on ne peut fonctionner sans transparence. On ne peut pas être consulté en juillet alors que la convention a été signée en juin.

Un projet aussi important pour notre Région ne peut ni ne doit s'exonérer de l'information de l'association de toutes celles et tous ceux qui ont un intérêt dans l'affaire. Notre amendement, repris par l'Exécutif, va dans ce sens.

La création d'un comité de suivi spécifique "Réversibilité et atténuation des impacts sur l'environnement" et sa composition qui associe les élus du 13^e arrondissement, les riverains, bailleurs et locataires, les associations de défense de la Petite ceinture, les associations environnementales, un écologue, plus les organisations syndicales des entreprises R.A.T.P. et S.N.C.F. est une bonne solution.

Ce qui nous guide n'est d'aucune manière de freiner ou de retarder le projet, mais bien qu'à chaque étape, toutes et tous ayons le même niveau d'information et que l'on puisse alerter sur des dysfonctionnements qui pourraient intervenir dans le chantier. La réversibilité de la Petite ceinture comme la protection de la biodiversité ne doivent pas être oubliées dans tout projet qui concerne son emprise.

Contrairement à ce que pense le Gouvernement, les normes y compris environnementales ne sont pas néfastes aux grands projets. Nous voyons d'un mauvais œil les annonces du pouvoir en place pour réduire les normes, mais aussi pour rogner les droits au recours et à l'interpellation des personnes concernées : riverains, usagers, associations d'intérêt général, syndicats, etc.

C'est un principe démocratique gagné de haute lutte, celui du temps de concertation et de l'information sur les projets d'importance. Toute remise en cause, contrairement à ce qui est dit, risque de favoriser l'augmentation des contentieux judiciaires.

"Mieux vaut prévenir que guérir" reste une maxime utile dans le cas qui nous concerne.

A partir du moment où le projet de délibération a été amendé dans le sens d'une meilleure association de tous au projet, nous considérons que ce projet de délibération peut avoir notre soutien.

Pour conclure, le retard n'est pas de notre fait, mais de ceux qui ont cru qu'en allant vite, on pouvait s'exonérer du légitime contrôle citoyen sur des projets de cette importance et de cette envergure.

Mon camarade Jean-Noël AQUA et moi-même, nous nous impliquerons fortement dans ce dossier qui, je le rappelle, est prévu pour durer plusieurs années.

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, les deux prolongements de la ligne 14 du métro au nord et au sud sont essentiels pour répondre aux besoins en déplacement au sein de la Métropole, chacun ici en convient.

En tant qu'élus, il nous revient de tout mettre en œuvre pour qu'aucun retard n'affecte ces projets qui ne sont plus majeurs mais critiques. C'est le sens du soutien que je souhaite apporter à l'adoption de ce projet de délibération et aux élus du 13^e arrondissement qui le défendent au-delà de tout clivage partisan.

Cela me donne également l'occasion d'attirer l'attention de notre Assemblée sur le risque de retard concernant le chantier Nord. En effet, des rumeurs bruissent déjà sur un possible nouveau report après celui de deux années que nous avons déjà subi dans la douleur.

Connaissant le mode de communication de la R.A.T.P., je suis plus qu'inquiet quand j'entends ses représentants m'assurer que la mise en service est toujours prévue pour décembre 2019, mais que pour bien s'en assurer, ils sont en train de tout recalculer. Je traduis de ces discours cauteleux que la désastreuse nouvelle est déjà quasiment acquise.

Les aléas du chantier sont toujours possibles, particulièrement sur de très grandes opérations, comme celle dont nous faisons état ce matin. Cependant, nous sommes nombreux à être convaincus que le ver était dans le fruit dès le départ, et qu'il y a eu un double mensonge : celui de la R.A.T.P. qui avait menti sur la date de livraison, mais aussi des élus qui avaient exigé des délais intenable. Autrefois, il y a une dizaine d'années, le mensonge portait sur les coûts, systématiquement sous-estimés. Depuis, le nécessaire a été fait pour parvenir à des évaluations de coûts réalistes, que ce soit à travers des standards mieux maîtrisés ou des montages intégrés qui font peser la totalité du risque sur le preneur du marché.

Aussi, dans le même ordre d'idée, nous devons tirer les conséquences des retards de la ligne 14 pour les grands projets à venir, que ce soit en termes de montages juridiques ou de clauses économiques de type "bonus-malus", afin de parvenir à un dispositif aussi incitatif que réaliste, tant en matière de coûts que de délais. Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

Mesdames, Messieurs, il y a vraiment beaucoup de bruit dans l'hémicycle. Si l'on pouvait baisser d'un ton, ce serait formidable.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire,

Bis repetita.

Malgré un vote négatif de notre Assemblée en juillet, vous représentez à nos suffrages le même projet de délibération, visant à détruire une bonne partie de la biodiversité de la Petite Ceinture dans le 13^e arrondissement, en autorisant la R.A.T.P. à y installer sa base chantier pendant huit ans, dans le cadre du prolongement de la ligne 14.

Lors de notre précédent débat, j'avais souligné la mauvaise volonté de la R.A.T.P., qui n'avait pas cherché d'alternative sérieuse et réelle à cette destruction. J'avais même suggéré une alternative, tout en expliquant qu'il était pour le moins anormal que ce soit aux élus de faire ce type de proposition, alors que c'est la R.A.T.P. qui aurait dû analyser toutes les possibilités.

Vous revenez donc avec le même projet. Entretemps, la R.A.T.P. nous dit avoir étudié, puis rejeté l'hypothèse d'une implantation à côté de la Petite Ceinture sur la gare des Gobelins. En catastrophe, la R.A.T.P. nous a présenté sa pseudo-étude. On pourrait en rire s'il ne fallait en pleurer ! La R.A.T.P. nous dit par exemple qu'il y a 800 véhicules qui rentrent et sortent chaque jour de la gare des Gobelins. Lorsque j'ai évoqué ce nombre au conseil d'arrondissement, l'éclat de rire général n'était pas loin, tant ceux qui connaissent le site sont abasourdis par une telle assertion. A moins que la R.A.T.P. ne se soit trompée d'un zéro, ce qui serait tout autant inquiétant.

De même, la R.A.T.P. nous dit que la hauteur sous plafond de la gare des Gobelins, soit 7 mètres, ne permettrait pas d'y accueillir les silos à bentonite. Quand on leur demande la hauteur de ces silos, la réponse est aussi surprenante : 5 à 6 mètres. Décidemment, la R.A.T.P. a quelques difficultés avec les mathématiques.

La R.A.T.P. nous dit que la construction des parois moulées nécessitant l'occupation de la Petite Ceinture durera environ trois ans maximum. Pourtant, quand on demande pourquoi ne pas limiter la durée d'occupation de la Petite Ceinture à trois ans, la R.A.T.P. nous répond vouloir l'occuper huit ans.

Enfin, la R.A.T.P. nous dit que la gare des Gobelins est occupée et que les baux devraient être résiliés. Fort bien, mais curieusement, il semble que dans le cadre de "Réinventer Paris 2", ce petit détail n'existe pas et que les candidats potentiels ne soient pas tenus par une échéance de libération préalable du site.

In fine, la R.A.T.P. a vendu la mèche. Elle a lancé des marchés par anticipation des décisions de notre Assemblée et ne souhaite pas les remettre en cause, voire, dit-elle, ne sait pas comment elle devrait faire. On voit donc, en plus de ses difficultés mathématiques, que la R.A.T.P. a aussi des soucis de gestion du temps. Comme nous ne croyons pas un instant que la R.A.T.P. soit aussi mauvaise en mathématiques qu'en respect des calendriers, nous en tirons la conclusion que c'est un refus pur et simple de la R.A.T.P. d'étudier sérieusement une autre hypothèse quelle qu'elle soit. Le chantage qui nous a été fait est on ne peut plus clair : "si vous n'acceptez pas notre décision, nous dirons qu'il y aura un report dans les travaux de prolongement de la ligne 14 et que vous en porterez la responsabilité".

Or, ce faisant, la R.A.T.P. prend le risque inhérent à tout passage en force : celui de déclencher des procédures contentieuses dont on connaît l'impact sur les délais des projets. Mais nous ne tomberons dans ce piège. Nous laissons la responsabilité des retards prévisibles à celles et ceux qui accepteront le chantage de la R.A.T.P.

C'est pourquoi nous demandons un vote électronique sur ce projet de délibération, pour que chacun et chacune puisse se prononcer et en assumer les conséquences. Pour notre part, nous n'entendons pas opposer deux projets d'intérêt général, ouverture de la Petite Ceinture et respect de la biodiversité d'un côté, prolongement de la ligne 14 de l'autre, en participant à ce choix inacceptable.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Mes chers collègues, Pénélope KOMITÈS c'est vous qui répondez ? Oui. Alors, je vous donne la parole maintenant.

Comment ? Allez-y, Madame la Maire. Qui défend cet amendement ? C'est l'amendement n° 102, c'est ça ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est bon, Madame KOMITÈS, je peux y aller ? Merci beaucoup.

J'ai écouté très attentivement ce qu'a dit M. CONTASSOT, et je dois dire que je comprends, et il le sait, beaucoup de ses interrogations. J'ai vu la R.A.T.P. très longuement sur cette question délicate, parce qu'effectivement, la Petite Ceinture est une réserve de biodiversité. Et la dernière fois, mon groupe avait voté, Monsieur CONTASSOT, vous le savez, à vos côtés pour ces réserves.

Alors, je fais une proposition par la voie d'un amendement, dont j'imagine qu'elle ne va pas totalement vous satisfaire, Monsieur CONTASSOT, mais c'est aussi une manière d'avancer. Pourquoi ? Parce que le prolongement de la ligne 14... Et mes collègues en savent quelque chose, et notamment Monsieur le Maire du 17e arrondissement, puisque sa connexion avec Orly est une priorité, notamment, mais pas que, dans la perspective aussi du grand rendez-vous que seront les J.O.

Au dernier Conseil de Paris, j'avais vu la R.A.T.P. et demandé à ce qu'ils avancent. Vous avez peut-être une partie de la réponse, Monsieur CONTASSOT, mais néanmoins, je propose par voie d'amendement que l'équivalent de la redevance qui sera perçue sur la durée de la convention soit alloué à des actions menées dans le cadre du plan de biodiversité ; l'équivalent, je dis bien, puisqu'on ne peut pas affecter le produit de la redevance. Et je suis sûre, Monsieur CONTASSOT, sachant votre engagement sur le sujet, que vous veillerez à ce que le montant équivalent de cette redevance, qui n'est pas une paille, comme vous le savez, soit effectivement fléché sur des activités en faveur de la biodiversité.

Et c'est évidemment sous réserve que cet amendement soit retenu, Madame l'adjointe, que je voterai avec l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS a la parole.

Nous avons un petit problème de timing. Je vous l'explique. La visite d'Etat commence à 11 heures. C'est un vote électronique qui prend du temps. Il faudrait donc que les groupes s'organisent le plus vite possible pour que l'on puisse procéder au vote assez rapidement après l'intervention de Mme KOMITÈS, que j'engage à faire ce qu'elle peut pour être brève.

A vous, Madame KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je voudrais peut-être répondre à M. CONTASSOT : vous ne pouvez pas parler de mauvaise volonté et de refus de la R.A.T.P., ou même de chantage, et vous le savez très bien, puisqu'on a eu des réunions à étudier des solutions d'emprise alternatives, notamment au sein de la gare des Gobelins. Aujourd'hui, et on peut le regretter effectivement, nous n'avons aucune alternative qui nous permette de tenir le calendrier prévu pour l'extension de la ligne 14. Tout le monde - et je remercie Geoffroy BOULARD pour son intervention, et Didier LE RESTE - sait quelle est l'importance de ces travaux et du respect de leur calendrier et de l'intérêt général à l'échelle de la Métropole.

Ceci étant dit, il est clair que l'autorisation que nous donnons ne vaut pas un blanc-seing et que nous souhaitons effectivement un suivi de chantier attentif, et tout le monde a eu raison de le dire, notamment Madame BERTHOUT vous-même, sur les enjeux de biodiversité sur la Petite Ceinture parisienne, qui nous obligent effectivement à une vigilance constante.

Je souhaiterais quand même signaler les engagements déjà pris par la R.A.T.P. en vue de cette occupation, notamment sur le maintien des gabarits ferroviaires, sur la préservation de tout débroussaillage des talus et le suivi du chantier par un écologue, ou encore le maintien de la porosité de la Petite Ceinture pour le passage de la faune.

La proposition d'amendement du groupe Communiste - Front de Gauche rejoint bien évidemment notre souhait d'assurer un contrôle extrêmement vigilant des travaux. J'y suis donc favorable.

J'ai proposé un sous-amendement qui permet effectivement que le maire du 13e arrondissement puisse se faire représenter au sein de ce comité.

Pour répondre à Mme BERTHOUT, je dirai effectivement que j'accepterai son amendement, sachant que la redevance qui est de 230.000 euros est partagée entre la Ville et la S.N.C.F. Je vous propose que la moitié de cette redevance soit effectivement affectée à la préservation de la biodiversité sur les sept exercices à venir.

Je donne donc un avis favorable pour le sous-amendement pour le groupe Communiste - Front de Gauche et un avis favorable avec une modification du montant pour Mme BERTHOUT.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Je vous propose dans l'ordre...

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci à Mme KOMITÈS et évidemment je l'accepte ainsi modifié.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci infiniment.

Dans ce cas, je vais rapidement passer au vote sur les amendements, puis au vote électronique. Est-ce que les groupes sont prêts pour le vote électronique ?

C'est bon ? Tout le monde est prêt ? Dans ce cas, on va enchaîner...

Vous n'êtes pas prêts ?

On va enchaîner assez rapidement.

Alors, d'abord l'amendement n° 43 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable si amendé.

Oui, bien sûr, c'est à la main. Pour les amendements, c'est un vote à la main et pour le projet de délibération, un vote électronique.

J'ai dit : avis favorable si amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 amendée est adoptée.

Tout le monde est pour avant que j'aie posé la question ! C'est pratique, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 102 déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 102 amendée est adoptée.

Merci beaucoup.

Maintenant, nous allons passer au vote électronique du projet de délibération SG 32 amendé.

Patientez à votre place, les cartes sont distribuées et on va ouvrir le vote. Visiblement ce n'est pas encore ouvert physiquement, vous le constatez ?

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération SG 32 relatif à une convention d'occupation temporaire au profit de RATP pour la réalisation de la gare Maison-Blanche (Ligne 14 sud du Grand Paris Express), ainsi amendé.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Parfait !

Le scrutin est clos.

J'attends les résultats pour vous les donner. Suspense !

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Votants : 135

Pour : 122

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 13

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, SG 32).

(Voir annexe n° 1, page 416).

Les présidents de groupe vont recevoir une copie des résultats.

Je suspends la séance pour la visite d'Etat.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-cinq minutes, est reprise à douze heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous poursuivons. Merci d'avoir participé à la visite du Président du Liban.

2017 DVD 89 - Grand Paris Express. Convention de partenariat avec la Société du Grand Paris, Voies navigables de France et HAROPA Ports de Paris pour la mobilisation des voies d'eau.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons donc l'examen des projets de délibération avec le projet de délibération DVD 89 concernant le Grand Paris Express, la convention de partenariat avec la Société du Grand Paris, Voies navigables de France et HAROPA Ports de Paris du Havre et de Rouen pour la mobilisation des voies d'eau.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons le contenu de ce projet de délibération, et ce, pour plusieurs points de vue.

Tout d'abord, parce que c'est la concrétisation du projet du Grand Paris Express qui est le plus grand chantier de création de nouvelles lignes de transports en Ile-de-France depuis des années. On ne soulignera jamais assez le rôle moteur que le Conseil général du Val-de-Marne et, singulièrement, son président, Christian FAVIER, ont joué dans l'amorçage de ce projet il y a plusieurs années. Depuis, avec la création de la Société du Grand Paris, ce projet a vu le jour. Les différents tracés et stations sont connus. Paris, ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 - et peut-être en 2025, Paris choisi pour organiser l'Exposition universelle -, peuvent être un formidable accélérateur d'investissements en matière de transport public. Se posera alors la question de la Région et du S.T.I.F. qui commence à vouloir réduire la voilure, mais aussi à qui sera confiée la gestion de ces transports.

Nous considérons, pour notre part, que la logique et la cohérence de notre système en Ile-de-France plaide pour que la R.A.T.P. et la S.N.C.F. restent les gestionnaires de ces futures lignes. Mais, ce chantier, tout le monde l'a dit, va générer des millions de mètres cubes de terre, de gravats et de déchets de chantier. Le choix vers lequel on semble s'orienter, à la lecture de ce projet de délibération, est de favoriser le fluvial. C'est une excellente chose. D'abord, parce qu'il s'agit d'un transport peu polluant à la tonne transportée. Il faudra quand même moderniser le parc des péniches et il conviendra qu'au niveau des Voies navigables de France, des embauches nouvelles puissent être réalisées pour faire face au surcoût d'activité. Doit-on rappeler que 90 % du transport de marchandises se fait encore par route dans notre région et que cet usage irraisonné contribue largement aux pics de pollution que nous connaissons ces dernières années ?

Je n'ai qu'un regret, c'est que les gouvernements successifs n'ont pas parié sur le fret fluvial et ferroviaire et ont délibérément laissé ces deux secteurs en jachère tant d'années. Baisse drastique des investissements dans le ferroviaire marchandises, la S.N.C.F. organisant elle-même la casse du fret ferroviaire en se situant, avec son groupe, sur le marché du fret routier. Il manque à notre pays une vision à long terme en matière de gestion du transport des marchandises. Nous l'avons dit 100 fois : c'est un moyen efficace de lutte contre les gaz à effet de serre et donc, contre le réchauffement climatique.

De plus, il est créateur d'emplois et, singulièrement, d'emplois publics. Je sais que c'est là que le bât blesse. Entre des investissements à long terme et structurants et une rentabilité financière immédiate, les entreprises, y compris celles qui sont encore majoritairement à capitaux publics, ont fait le choix du pire. C'est donc au coup par coup que l'on se réoriente lentement vers une relance des transports de marchandises non polluants.

L'Etat stratège et l'Etat planificateur a disparu et toutes les décisions politiques de ces dernières années, au niveau européen comme au plan national, ont été de favoriser la concurrence et les profits à court terme. La lutte contre la pollution est sans cesse en contradiction avec les choix financiers qui sont faits. Je relance ainsi l'idée d'états généraux du fret, que nous avons décidée il y a près de deux ans, car si l'Etat ne veut plus planifier, Paris et la Métropole ont une obligation de le faire.

Notre groupe votera donc ce projet de délibération qui est un coin enfoncé dans une politique irresponsable des gouvernements qui ont laissé prospérer le trafic routier sans en regarder les conséquences en matière de pollution, donc de santé publique, mais aussi le temps perdu dans les embouteillages et, donc, en perte sèche pour notre économie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Didier LE RESTE.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai seul, mais je répondrai volontiers à deux voix avec ma collègue Célia BLAUDEL, en charge de l'eau et des canaux, avec laquelle je co-rapporte ce beau projet de délibération puisque c'est un projet de délibération où la notion de développement durable s'exprime pleinement puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, que d'organiser le chantier du Grand Paris Express et l'évacuation des déblais via la voie fluviale, et, à ce titre, tout le monde sait que le Grand Paris Express est un projet phare du développement des transports à l'horizon de 2030, puisque ce ne sont ni plus ni moins que 200 kilomètres de voies souterraines qui sont prévues d'être creusées d'ici 2030. Cela va façonner, évidemment, la métropole de demain et nos déplacements à l'échelle métropolitaine.

Dans le cadre des aménagements et des chantiers prévus à cet effet, la Société du Grand Paris en partenariat avec la Ville de Paris mais aussi avec Ports de Paris et les Voies navigables de France, ont prévu cette convention pour permettre l'évacuation des déblais liés aux constructions des nouvelles infrastructures. Cette initiative permettra de donner un signal fort à la relance du fret fluvial sur le territoire, de connaître aussi un chantier plus apaisé en termes de nuisances. C'est aussi un gain important en termes de baisse de rejets de polluants atmosphériques, mais aussi de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Donc, c'est en tout point un chantier qui a intégré la notion de développement durable. Je partage les propos de notre collègue, Didier LE RESTE, sur le fait que nous devons poursuivre le travail pour relancer le fret fluvial. Nous y travaillons, d'ailleurs, avec Ports de Paris pour poursuivre le développement du transport fluvial sur la Seine. Il y a encore des réserves de capacité, notamment pour le transport de marchandises. Et donc, ce projet de délibération, je crois, témoigne aussi de notre volonté concrète d'avancer sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je ne vois pas Célia BLAUDEL et je pense que votre réponse est tout à fait complète.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 89).

2017 DVD 40 - DPSP - Stationnement payant de surface. Deux conventions avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DVD 40 - DPSP relatif au stationnement payant de surface. Il s'agit des deux conventions avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, l'A.N.T.A.I.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le présent projet de délibération concerne la verbalisation du stationnement payant de surface, qui a été transférée à un opérateur privé.

Je vais une fois de plus réaffirmer que, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, il est fondamental que la gestion et le contrôle du stationnement payant restent aux mains de la puissance publique. C'est le seul moyen de garantir la bonne exécution de ces missions qui relèvent de l'intérêt général.

Confier la verbalisation au secteur privé, c'est risquer de se plier à une logique de rentabilité financière au point que les syndicats de la Préfecture de police parlent d'un système de "sulfateuse à PV". L'objectif du prestataire de service sera bien de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif et pas d'assurer une mission de service public.

Malgré certaines dénégations avec leur logique de profit, les sociétés privées en charge des fourrières ont comme objectif de réaliser rapidement le plus d'enlèvements possible. Nous savons bien que la rémunération des agents, au rendement, encourage le contrôle des rues ou des quartiers les plus proches des fourrières. Les objectifs du privé sont clairement incompatibles avec le service public de contrôle du stationnement payant.

Je regrette que l'on ait, une fois encore, choisi d'externaliser un service qui relève des prérogatives municipales et qui doit être géré par la force publique avec des emplois publics. Plusieurs villes européennes ont d'ailleurs fait ce choix : Barcelone, Amsterdam ou Oslo. Pour nous, la décision prise par Paris n'est pas la bonne, d'autant que nous disposons déjà d'agents qualifiés et formés pour réaliser cette mission. Notre collectivité a donc les moyens de le faire elle-même. Le recours au privé est injustifié de notre point de vue.

Nous regrettons encore et toujours ce choix qui nous fait craindre que la Municipalité perde à terme la main sur la gestion des coûts du stationnement payant de surface et de son contrôle. Si les coûts augmentent, cela pèsera sur les automobilistes les plus modestes, en particulier ceux qui n'ont pas les moyens de vivre dans Paris et qui ont besoin de leur véhicule pour venir travailler. Cela concerne ceux dont les horaires de travail ne sont pas couverts par les transports publics.

Pour nous, ces questions sociales sont incontournables. Nous rejetons le principe d'un prélèvement indifférencié qui concerne tous les automobilistes quels que soient leurs revenus. Nous approuvons la gratuité de la carte de résident pour les Parisiens non imposables. Nous souhaitons que ce type d'initiative s'étende et nous craignons que l'externalisation du service de stationnement payant de surface nous fasse perdre de vue l'objectif.

Par ailleurs et pour finir, cette convention fait état de l'usage des technologies numériques pour la verbalisation et l'envoi de procès-verbaux. Nous resterons donc attentifs au traitement, à l'utilisation de ces données numériques et à leur sécurisation. Nous attendons des garanties sur cette question particulièrement préoccupante dans notre société actuelle.

Pour tous les raisons évoquées, nous voterons contre le présent projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI. Pardon, la parole est à Philippe GOUJON, pour les Républicains, M. le Maire du 15e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame, surtout que le vote de notre groupe vous permettra de faire passer ce projet de délibération contre lequel s'opposent les Communistes. Cela aurait donc été dommage !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne voulais pas vous couper dans cette possibilité de l'exprimer !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Voilà. Merci donc de me laisser quelques instants. Toutefois, mon intervention, une fois que j'ai dit l'essentiel dès le début, portera plutôt sur le DRH 43 - mais je me suis désinscrit du DRH 43 - et je suis un partisan de ce nouveau dispositif d'externalisation, que nous voterons comme je l'ai dit.

Cependant, pour ce qui concerne la fixation du statut particulier des A.S.P., ce qui est quand même assez lié, c'est un projet de délibération qui intervient aujourd'hui à trois mois du transfert complet des A.S.P., de la Préfecture de police à la Ville, mais de nombreuses questions qui me paraissent essentielles se trouvent encore sans réponse. C'est une réforme opérationnelle qui doit se préparer avec minutie et cela ne peut pas être simplement un copier-coller du statut des agents.

Evidemment, j'évoquerai un sujet sur lequel nous sommes moins en accord, celui de la police municipale car c'est ce que nous aurions souhaité avec ce transfert. Nous considérons que ce statut, qui va dans le bon sens, ne répond pas aux besoins prioritaires de sécurité des Parisiens. L'alignement du régime administratif de Paris sur celui des villes à police d'Etat était ce qu'il convenait de faire.

Présents dans l'espace public et 24 heures sur 24, les quelque 3.000 agents de la DPSP requalifiés en police municipale auraient apporté la bonne réponse, nous semble-t-il, pour assurer la tranquillité publique, tant la Préfecture de police - je le dis en l'absence du Représentant du Préfet de police, ce qui est d'ailleurs un peu gênant - a complètement abandonné la mission circulation et quasi-totalement la mission de police de proximité. Ce, à tel point que le nouveau Ministre de l'Intérieur est obligé d'annoncer sa recreation sur Paris et sur le territoire, la

Préfecture de police - ce qui est assez logique, d'ailleurs - se concentrant presque exclusivement sur l'ordre public, la sécurité générale et la lutte antiterroriste.

Plusieurs réponses concrètes sont attendues de votre part. Des réponses pour les agents dont le cadre de travail et les modalités d'intervention seront modifiés, des réponses pour les Parisiens qui vont découvrir - c'est encore une surprise - qu'un opérateur privé va se substituer à l'Etat pour recouvrer un forfait de post-stationnement plutôt qu'une amende pénale. Comment cela sera résolu ? J'aurais bien voulu que le Préfet de police nous en parle. Comment sera résolu le problème juridique lié à l'absence d'officiers de police judiciaire à la Ville de Paris pour l'exercice de leurs compétences par les A.S.P. qui sont A.P.J.A. de l'article 21 du Code de procédure pénale ?

Le dialogue social n'est pas suffisamment construit pour permettre l'arrivée sereine aujourd'hui de ces agents. Nombre d'entre eux, inquiets, vous le savez, sont déjà démotivés avant d'être placés sous votre autorité. Les 1.500 agents annoncés ne se retrouveront pas tous sur le terrain ; il y a des départs en retraite, des reclassements. Tout comme les demandes de mise à disposition à la Préfecture de police. Les conditions de réussite de cette réforme ne sont donc pas encore réunies.

Les agents sont naturellement préoccupés par ce que je disais à l'instant, le devenir de leur qualification A.P.J.A. Quelle utilité aura-elle ? C'est un vrai sujet une fois que vous leur aurez ôté les missions pour lesquelles ils sont habilités. Alors que les A.S.P. sont en mesure de réaliser des interpellations, ce que ne peuvent pas faire les I.S.V.P., alors qu'ils doivent constater et réprimer des infractions au Code de la route, vous cantonnez des agents à la verbalisation d'incivilités mineures, bien que nécessaires évidemment.

Les questions logistiques et immobilières ne sont pas non plus toutes résolues. Les implantations définitives n'ont pas été communiquées au personnel alors que vous demandez déjà par exemple aux agents de choisir leur secteur de travail. Cette question est essentielle, là aussi, évidemment sur le plan humain et sur le plan opérationnel. Quid aussi des équipements, des tenues, des déplacements professionnels, des agents inaptes, du temps de travail ?

Nous demandons un bilan d'étape de mise en œuvre de la réforme. J'avais d'ailleurs demandé en juillet dernier que le directeur de la DPSP et le Préfet de police, qui n'est toujours pas là, puissent nous faire un point d'information sur une réforme que vous qualifiez, à juste titre sans doute d'ailleurs, de fondatrice. Mais confiez alors aux A.S.P. des missions qui répondent aux attentes prioritaires des Parisiens et aussi apportez-leur des conditions matérielles pour leur permettre de les assurer efficacement.

Madame la Maire, la réforme de la DPSP et celle du statut de Paris représentent peut-être les plus grands défis, au moins sur le plan institutionnel, de cette deuxième partie de la mandature et vous avez eu raison de les engager. Si vous êtes sur la bonne voie, nous regrettons néanmoins que vous vous arrêtiez au milieu du gué, renonçant à faire face au défi de la sécurité par la création d'une police municipale qui aurait été nécessaire à Paris.

Le pire ou le mieux, je ne sais comment dire ! Je sais que vous y viendrez, comme vous nous avez rallié pour la vidéo-protection ou le regroupement des effectifs dans la DPSP. Vous y viendrez mais, en attendant, c'est la sécurité des Parisiens qui en souffre !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole tout d'abord à Christophe NAJDOVSKI puis à Colombe BROSEL pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le présent projet de délibération propose de signer deux conventions avec l'A.N.T.A.I., l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

Ces conventions sont imposées par le contexte législatif qui a évolué ces derniers temps. D'une part, la règle concernant le stationnement payant évolue dans toutes les collectivités françaises au 1er janvier prochain en application de la loi dite M.A.P.T.A.M. de 2014. D'autre part, les pouvoirs de police de la Maire de Paris évoluent également suite à la loi du 28 février 2017, avec le transfert au 1er janvier des agents de surveillance de Paris aujourd'hui placés sous l'autorité du Préfet de police.

Nous avons longuement débattu dans cet hémicycle des impacts et choix à faire en application de ces deux évolutions législatives. Aujourd'hui, nous poursuivons notre action pour mettre en œuvre les outils nécessaires à l'exercice de nos nouvelles compétences à partir du 1er janvier prochain.

Nous avons donc deux conventions à signer avec l'A.N.T.A.I. La première est relative à l'exercice des missions des agents de surveillance de Paris en charge des missions de contrôle de nos politiques de déplacement. Ils seront amenés à dresser des procès-verbaux pour stationnement gênant ou dangereux, également à verbaliser la circulation de véhicules dans les couloirs de bus, sur les pistes cyclables ou bien encore pour faire respecter la zone à circulation restreinte, etc., etc.

Cette convention les autorise à utiliser les terminaux de verbalisation électroniques qui équipent les agents placés sous la responsabilité du Préfet de police.

La deuxième convention concerne le traitement des forfaits de post stationnement, nous sommes dépendants des services de l'Etat pour notifier et recouvrer les sommes dues dans le cadre de la position de forfaits de post stationnement, car en tant que collectivité nous n'avons aujourd'hui pas accès au fichier des immatriculations de véhicules.

Cette convention nous permettra de faire réaliser ce travail par l'A.N.T.A.I.

Je voudrais répondre aussi aux deux orateurs qui se sont inscrits pour dire tout d'abord que faire avoir un meilleur taux de respect du stationnement, c'est autrement dit en réalité faire baisser la fraude. Aucun service public ne peut fonctionner avec 90 % de fraude, et malheureusement aujourd'hui la fraude au stationnement atteint le niveau de 90 %. Cette fraude représente même le budget annuel de fonctionnement de toutes les crèches parisiennes. Cela vous donne l'ampleur des dégâts. Et le fait d'avoir passé un marché public avec une externalisation, en réalité cela permettra de développer le périmètre du service public, puisque par les recettes supplémentaires qui sont attendues, cela permettra de développer les services publics à Paris et d'avoir aussi une meilleure gestion de l'espace public parisien.

Le choix qui a été opéré est celui du développement du périmètre du service public avec, pour ce qui est des agents de surveillance de Paris, leur affectation soit à la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection, la DPSP, soit à la Direction de la Voirie et des Déplacements pour des missions de lutte contre les incivilités, les fameuses brigades de lutte contre les incivilités. Ce sont aussi des missions de lutte contre le stationnement gênant et toutes les sensibilités liées aux déplacements que j'ai mentionnées tout à l'heure.

En réponse à M. GOUJON, un travail a été mené par la DRH et aussi par ma collègue Colombe BROSSEL, qui répondra sur le volet DPSP, mais pour ce qui me concerne, en sachant que les agents des fourrières rejoindront la Direction de la Voirie et des Déplacements, les instances de type C.H.S.C.T. et comité technique ont été réunies et le dialogue social est en cours avec les personnels.

Bien évidemment, nous continuons à travailler pour la bonne intégration de ces personnels, et je peux vous dire qu'en lien avec le travail mené par Emmanuel GRÉGOIRE, les choses se passent bien avec les personnels, même le passage d'une institution comme la Préfecture de police à une institution comme la Mairie de Paris est un choix que l'on peut qualifier d'historique, et donc forcément c'est quelque chose qui doit s'appréhender aussi dans la durée.

En tout état de cause, ce projet de délibération sera très utile pour les Parisiens parce qu'il permettra de développer les services publics et d'être au service d'un espace public qui, je l'espère, sera mieux respecté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - En complément, Madame la Maire, rapidement, il n'est évidemment pas neutre pour 1.500 personnes, agents, de changer d'employeur, parce que in fine ce sont 1.500 personnes qui vont changer d'employeur.

C'est donc une réforme sur laquelle je peux vous rassurer, Monsieur GOUJON. L'ensemble des directions travaillent avec beaucoup de minutie et d'attention pour que, et collectivement pour l'ensemble des 1.500 personnes concernées, et individuellement pour chacun et chacune d'entre elles qui vont rejoindre l'administration parisienne, ce changement d'organisation soit un changement compris, partagé et dans lequel les agents trouvent leur place.

Je ne minimise aucune des difficultés posées. Oui, évidemment, un transfert d'un aussi grand nombre d'agents pose des difficultés. Des difficultés de locaux, des difficultés en termes d'affectation de personnel, mais ces difficultés nous ne les nions pas, et nous y travaillons avec les agents. J'ai moi-même présidé un C.H.S.C.T. et un C.T. de la DPSP, l'ensemble des organisations syndicales de la Préfecture de police étaient présentes dans la salle au titre d'experts et nous avons eu un dialogue fructueux sur les difficultés, mais aussi et surtout parce que beaucoup y travaillent et depuis fort longtemps sur les réponses qui y sont apportées.

Je nous alerte juste collectivement, et j'ai eu le même discours vis-à-vis des représentants syndicaux.

Il ne faut pas nier les difficultés, mais il ne faut pas non plus dire des choses qui pourraient créer de l'inquiétude d'une façon artificielle, parce que je n'oublie pas que derrière, ce ne sont pas uniquement des organisations qui changent mais 1.500 personnes dont c'est le travail, donc nous devons être extrêmement attentifs à chacune et chacun d'entre elles.

Il n'y a en effet pas à ce jour, mais il y aura évidemment au fur et à mesure et jusqu'au 31 décembre, d'affectation de locaux, car nous allons rester pour partie dans les vigies de la Préfecture de police, mais tout le monde sait, et c'est clairement dit à chacun des agents, puisqu'ils sont tous en ce moment rencontrés par la DPSP, que ces locaux n'ont pas vocation à rester, il n'y a pas d'incertitude absolue, puisque Paris a été découpée à 6 zones, et sur ces 6 zones des affectations pérennes sont déjà connues des agents, et sur l'ensemble des autres zones, il pourrait y avoir des modifications mais dans une zone de Paris et pardon pour le raccourci que je vais utiliser, mais un agent qui demande à être affecté dans le bois de Boulogne ne sera pas réaffecté dans le bois de Vincennes, tout ceci sera évidemment dans des regroupements d'arrondissements, des regroupements géographiques.

Je n'ai pas entendu, et je me permets de réagir à cela, Monsieur GOUJON, ni de la part des organisations syndicales qui étaient présentes, ni de la part des personnels de la DPSP qui rencontrent depuis maintenant 10 jours les personnels de la P.P., de phénomène de démotivation.

Il n'y a d'ailleurs pas aujourd'hui de personnes qui nous disent : "je ne viendrai pas", pour dire les choses crûment. Il y a des interrogations individuelles auxquelles nous essayons de répondre.

Avec Emmanuel GRÉGOIRE nous avons écrit, à l'été, un certain nombre d'engagements que nous tiendrons sur les conditions d'arrivée de nos futurs collègues de la DPSP, cela concerne évidemment aussi les futurs collègues de la DVD. Ces engagements seront tenus et nous aurons toutes les instances de dialogue et d'échange autant que de besoin, que ce soit avec les agents ou leurs organisations syndicales.

Je termine d'une phrase : nous veillerons, parce que c'est une préoccupation absolument majeure, à ce que les conditions globales d'arrivée de ces agents à la Ville de Paris se passent au mieux, comme nous serons attentifs à ce que chaque situation individuelle soit accompagnée pour qu'il n'y ait aucun agent, aujourd'hui à la Préfecture de police qui intègre demain la Ville de Paris, qui ne s'y retrouve pas individuellement, donc nous aurons cette vigilance-là.

Donnons-leur plutôt collectivement envie de nous rejoindre, parce que par ailleurs sur un certain nombre de sujets, c'est plutôt un cadre qui leur permettra de mieux travailler dans de meilleures conditions et avançons ensemble là-dessus, en tout cas soyez bien persuadés de notre vigilance aux uns et aux autres à tenir les engagements que nous avons pris et à faire en sorte que sur les modalités d'affectation individuelle de locaux, etc., etc., nous soyons vigilants et extrêmement attentifs aux situations des uns et des autres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40 - DPSP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 40 - DPSP).

2017 DVD 69 - Modifications du dispositif du "pass autocar" au 1er janvier 2018. - Dispositions tarifaires associées et mise en place du forfait post stationnement pour les autocars.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DVD 69 et l'amendement technique n° 101 déposé par l'Exécutif. Il s'agit d'un projet de délibération concernant les modifications du dispositif du "pass autocar" au 1er janvier 2018, les dispositions tarifaires associées et la mise en place du forfait post stationnement pour les autocars.

Monsieur Christophe NAJDOVSKI, je vous donne la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Si c'est la présentation de l'amendement de l'Exécutif, c'est simplement un amendement technique, simplement rappeler les objectifs de ce projet de délibération, qui a été travaillé en concertation avec les professionnels du secteur.

Il s'agit de privilégier un stationnement de courte durée dans la zone centrale de Paris et de favoriser le remisage de plus longue durée en périphérie, de proposer une plus grande souplesse dans l'utilisation des différents forfaits, de favoriser les véhicules équipés des motorisations les plus propres et d'adapter à la municipalisation du stationnement payant les forfaits existants.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 101 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 101 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DVD 69).

2017 DDCT 134 - Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires !" voté au budget participatif parisien 2016.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 134 concernant la mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires".

C'est Mme Virginie DASPET qui intervient, pour 5 minutes.

Mme Virginie DASPET. - Comme vous le savez, cette semaine encore les Parisiens sont invités à voter pour notre nouvelle édition du budget participatif et ce projet de délibération donc, le DDCT 134, est l'occasion justement d'illustrer concrètement de quelle manière les projets financés se mettent en œuvre.

Plus particulièrement, il s'inscrit pleinement dans le cadre des 30 millions d'euros du budget participatif que la Maire de Paris a souhaité dédier aux quartiers populaires et dont nous avons vu combien ceux-ci ont été prompts à s'en saisir.

Voté en 2016, le projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires" a été doté de 3,5 millions d'euros. Il illustre parfaitement toute l'intelligence du budget participatif qui, s'inspirant et rebondissant sur des projets portés par des associations ou habitants, leur associe une enveloppe générique pour répondre plus largement aux besoins de même type identifié.

Vous retrouverez donc dans ce projet de délibération aussi bien des projets déposés et fléchés dès l'origine par ou pour des associations, que des projets de même nature concertés à l'échelle de chaque arrondissement.

En mai et juin dernier déjà, deux projets de délibération ont permis à notre Conseil d'attribuer près de 797.000 euros dans ce cadre. Le projet de délibération, qui vous est proposé ce jour, est donc sa troisième traduction dans les faits.

Aujourd'hui, il s'agit de lancer cinq projets de rénovation et d'aménagement de locaux associatifs pour un montant de plus de 150.000 euros qui bénéficieront à des porteurs de projets qui sont évidemment des acteurs importants de nos territoires.

Tout d'abord, il s'agit de deux projets préétablis, l'un porté par "Strata'j'm" dans le 20e arrondissement, l'autre par la "Salle Saint-Bruno" dans le 18e arrondissement. Pour "Strata'j'm", il s'agit de rénover et aménager la "Maison des jeux", un lieu bien connu des habitants de Belleville qui le fréquentent depuis maintenant plus de 12 ans. Forcément, au bout de 12 ans, ce local a besoin d'importants travaux de rénovation pour permettre à l'association de continuer d'accueillir enfants, jeunes, familles autour de ce vecteur de lien social et d'apprentissage des règles de vie communes, et plus largement du respect qu'est le jeu de société. La subvention proposée au budget participatif est de 92.200 euros. Cela ne couvre pas le budget global qui sera cofinancé.

Du côté du 18e arrondissement, cette fois, au sein d'une ancienne chapelle dans le quartier de la Goutte d'Or, l'association "Salle Saint-Bruno" fait fonction à la fois de maison de quartier et de salle des fêtes. Elle héberge trois associations, accueille des ateliers culturels, des réunions, des conférences, tout en se dédiant aux initiatives et fêtes habitantes le week-end.

Son projet de rénovation et d'aménagement est également d'ampleur. C'est pourquoi ce qui est proposé aujourd'hui est de financer la première phase, la maîtrise d'œuvre, à hauteur de 36.000 euros. A savoir que, par la suite, le projet de réaménagement sera concerté à la fois avec les associations utilisatrices et les habitants et habitantes utilisateurs et utilisatrices.

L'enveloppe générique, quant à elle, financera trois projets de rénovation de locaux plus modestes, toujours dans l'esprit d'améliorer les conditions d'accueil des publics. Il s'agit des locaux de l'association "Rungis Brillat Peupliers" dans le 13e arrondissement et de ceux de deux associations du 17e arrondissement, l'association "Quartier de Soleil" et "C.Q.F.D.", le Comité de quartier en faveur du développement du secteur Bessières.

A cet effet, elles recevront respectivement 13.816 euros, 4.882 euros et 4.647 euros.

Comme vous l'aurez compris, ces projets répondent pleinement aux enjeux des actions de proximité que les habitants ont souhaité soutenir via le budget participatif qui a été dédié aux associations des quartiers populaires.

Je vous invite donc chaleureusement à les soutenir à votre tour, en attendant 2018 où d'autres projets de délibération du même type permettront de continuer de mettre en œuvre ce beau projet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame DASPET.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Mille mercis à Virginie DASPET pour la mise en lumière de ce projet de délibération. Ce projet de délibération est en effet la traduction concrète des engagements pris par la Maire de Paris de dédier 30 millions d'euros dans le cadre du budget participatif, tous les ans à des projets utiles aux habitants dans les quartiers populaires, des projets portés par les habitants et qui sont mis en œuvre par et avec eux.

Donc, voilà traduction concrète vous l'avez dit, Madame DASPET, du projet qui s'intitulait "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires". C'est donc la troisième série de subventions que nous votons et nous mettrons en œuvre un budget global de 3,5 millions d'euros.

Preuve que le budget participatif fonctionne et trouve sa place dans notre Ville, il y avait beaucoup de propositions qui avaient été faites et nous arrivons donc à en financer beaucoup.

En 2017, nous avons engagé près d'un million d'euros d'investissement au titre de ce projet de budget participatif, et vous l'avez dit, d'autres projets de délibération suivront en 2018. Nous y travaillons avec les maires d'arrondissement.

Permettez-moi de souligner que, parallèlement à ces initiatives prises dans le cadre du budget participatif et de sa déclinaison dans les quartiers populaires, lors de ce Conseil de Paris, vous serez amenés à voter près de 200.000 euros de subventions pour les projets portés par les associations dans les quartiers populaires, qui sont des subventions qui viennent du droit commun, donc de l'ensemble des directions de la Ville.

Et puis, vous serez amenés à voter également sur un peu plus de 200.000 euros de subventions pour des projets portés par des associations, par des collectifs dans les quartiers populaires, cette fois-ci issus de la DDCT.

C'est vous dire l'engagement qui est le nôtre dans les quartiers populaires à l'heure, je le disais hier, d'une vive inquiétude de notre part, de la part des habitants et des associations, sur les projets du Gouvernement dans les quartiers populaires. C'est dire si notre engagement ne faiblit pas et si nous serons au rendez-vous de l'égalité dans nos quartiers pour les habitants et avec les habitants.

Merci à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 134).

2017 DEVE 150 - Subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets "Éducation et enseignement de la biodiversité" 2017. Projet "+ de nature en ville", lauréat du budget participatif 2016.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 150 relatif à l'attribution de subventions pour 25 associations dans le cadre de l'appel à projets "Education et enseignement de la biodiversité".

Madame MOREL, c'est à vous.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne le résultat de l'appel à projets lancé par la Ville sur le thème "Education et enseignement de la biodiversité" pour permettre aux associations de solliciter des subventions de fonctionnement ou d'investissement pour leurs projets. Il répond également à la demande de plus de nature en ville votée par les Parisiennes et les Parisiens lors de l'édition 2016 du budget participatif.

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir les associations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de les accompagner dans les actions de sensibilisation et d'éducation qu'elles mènent.

Un montant de 13.000 euros est ainsi réparti entre les associations lauréates pour les demandes de subventions de fonctionnement, et un montant de 56.000 euros est réparti entre les associations lauréates pour les demandes de subventions d'investissement.

En tant qu'écologiste, nous nous félicitons bien sûr de cet appel à projets qui permettra aux Parisiennes et aux Parisiens de s'intéresser davantage à la nature en ville, nature qui reste à défendre alors que la ville se densifie. Une nature à laquelle sont sensibles les habitants de la capitale, ce qui explique le nombre important de projets déposés au budget participatif chaque année, pour que la faune et la flore soient préservées mais aussi développées sur l'ensemble du territoire parisien.

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur les dernières directives envoyées pour le budget participatif 2017, où apparaissaient des restrictions sur les projets de végétalisation de l'espace public.

C'est pourquoi aussi nous nous interrogeons sur les projets où la nature, celle de pleine terre, celle qui est nourrie de la roche-mère et de la terre pleine disparaît.

Rappelons les chiffres : la superficie d'espaces verts par habitant est de 36 mètres carrés à Amsterdam, 45 mètres carrés à Londres ; elle n'est que de 5,8 mètres carrés à Paris ou de 14,5 mètres carrés en comptant les Bois de Boulogne et Vincennes.

D'ici décembre, nous sera présenté le nouveau Plan Biodiversité et, en tant qu'écologistes, les attentes sont nombreuses. Nous espérons que ce plan sera à la hauteur des enjeux importants pour notre ville.

Il est essentiel d'aider les associations parisiennes et les associations d'Ile-de-France qui font un travail considérable pour protéger et développer la nature en ville, mais aussi pour former et sensibiliser.

Mais la Ville a également un rôle majeur. Les moyens doivent être à la hauteur de ses ambitions, les actes doivent donc suivre les déclarations.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame MOREL.

Effectivement, à travers ce projet de délibération, comme vous l'avez souligné, nous avons une trentaine de projets associatifs pour cet appel à projets Biodiversité. C'est vrai qu'aujourd'hui, mais Mme BROSSEL l'a rappelé tout à l'heure, les associations connaissent aussi un certain nombre de difficultés.

Notamment en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, nous avons souhaité effectivement focaliser ces projets qui sont centrés sur l'éducation et l'enseignement de la biodiversité. Et donc, les associations lauréates sont des associations qui travaillent sur des associations de jardins partagés, qui vont viser à sensibiliser les enfants comme les adultes à la biodiversité : des balades, des aménagements d'espaces verts, des expositions, des fabrications de nichoirs, d'hôtels à insectes. Et comme vous l'avez dit, Madame MOREL, cela s'inscrit effectivement totalement dans les axes du futur Plan Biodiversité, que j'aurai le plaisir de vous présenter prochainement.

Vous dire également, vous rassurer également, parce que nous avons quand même, dans le cadre du budget participatif 2017, un nombre de projets très important concernant la végétalisation et la nature en ville, comme chaque année. Et nous sommes bien évidemment aussi très attentifs, et vous le savez, à pouvoir installer à peu près une dizaine de nouveaux jardins partagés par an dans Paris, dans des arrondissements notamment qui peuvent être déficitaires en termes d'espaces verts.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 150).

2017 DVD 51 - Espace de distribution urbaine à Porte de Pantin (19e). Convention d'occupation du domaine public avec la société SOGARIS.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 51 relatif à un espace de distribution urbaine à la porte de Pantin.

C'est M. Didier LE RESTE qui prend la parole, pour cinq minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très court, pour dire que notre groupe Communiste - Front de Gauche soutient ce projet de délibération, à plus forte raison que des dimensions importantes y figurant, comme la réintroduction de foncier logistique au centre de l'agglomération, la nécessaire identification d'emplacements et le soutien des concepts innovants comme les hôtels logistiques sont en résonance avec ce que nous portons depuis longtemps.

De ce point de vue, une étude plus large pourrait être lancée pour recenser les sites où pourraient être créées des plateformes logistiques multimodales.

Je me félicite que la société SOGARIS soit proposée comme lauréate de l'appel à projets, mais je regrette aussi que l'on n'envisage l'acheminement des marchandises d'Orly et d'Arras que par la route, même si l'on évoque la circulation de poids lourds propres.

La cohabitation entre le respect de l'environnement et la logistique passe en partie par des choix multimodaux et intermodaux de transports, et des choix adaptés en matière de matériel.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à vous, Monsieur LE RESTE.

La parole, pour vous répondre, est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le développement de livraisons plus propres passe par l'usage de petites plateformes logistiques situées à proximité des bassins de consommation et au cœur de la ville dense. C'est le sens de l'appel à projets que nous avons lancé à l'été 2016 afin d'attribuer des espaces appartenant à la Ville à des acteurs porteurs de projets de logistique plus propres. Cet appel à projets a fait l'objet d'un jury de sélection, que j'ai coprésidé avec mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Olivia POLSKI.

La convention qui est présentée aujourd'hui concerne l'un de ces sites : celui de la porte de Pantin, sur lequel nous signons aujourd'hui une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 12 ans avec la société SOGARIS, lauréate de l'appel à projets.

Ce projet consiste à créer une base logistique pour le Grand Paris, permettant un acheminement des marchandises de façon massifiée en poids lourds propres, puisqu'ils sont alimentés au G.N.V., gaz naturel véhicule, depuis deux grandes plateformes situées à Rungis et Arras jusqu'au cœur de la zone urbaine dense, et d'avoir une distribution du dernier kilomètre en véhicules utilitaires légers électriques, en vélos triporteurs et en chariots à assistance électrique, qui alimenteront le 19^e arrondissement et la commune de Pantin.

Aux espaces qui sont dédiés à l'activité de logistique s'ajoute une zone dédiée à un commerce. Ce qui est envisagé aujourd'hui est une zone dans laquelle nous aurons de la vente de produits maraîchers, ce qui permettra aussi d'animer le site et de faire une liaison entre Paris et Pantin. Ce site pourra débuter son activité d'ici un an, après réalisation des travaux d'aménagement.

Je rappelle que nous avons aussi un autre projet important avec la SOGARIS, qui est l'ouverture prochaine de la halle logistique ferroviaire de Chapelle International, qui est un événement au rayonnement international, puisque ce sera la première halle de logistique urbaine ferroviaire inaugurée dans une grande métropole.

En attendant, nous travaillons aussi à convertir le transport routier en un transport plus propre, avec à la fois la conversion des véhicules au G.N.V., mais également une logistique du dernier kilomètre en mode électrique pour éviter de polluer la zone urbaine dense. Ce travail, nous le menons dans le cadre de la charte pour une logistique urbaine durable, qui avait été signée en 2013 et qui porte ses fruits, puisque c'est un partenariat avec les acteurs de la logistique. Et ce projet, me semble-t-il, est un beau témoignage aussi et un beau résultat de ce dialogue et de ce partenariat fécond que nous avons avec les acteurs de la logistique, tout en gardant, pour le cas en l'espèce, une maîtrise entièrement publique de l'acheminement et de la logistique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 151).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe PPC à Mme la Maire de Paris, est relative "aux contrats aidés par la Ville de Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative à "la tarification des transports en commun lors de la journée sans voiture."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique de déplacements de l'Exécutif municipal."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris concerne "l'annulation de la concession de services relative à l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative à "la politique parisienne en matière de vie nocturne."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux annonces logement du Gouvernement".

La septième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concerne "la politique gouvernementale en matière de logement."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative "aux péniches du canal de l'Ourcq et du bassin de la Villette."

Nous interrompons la séance. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45 par les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous nous retrouvons pour cette séance de questions d'actualité, mais je voudrais profiter de ce moment où les groupes sont réunis pour souhaiter la bienvenue à Vincent de VATHAIRE qui est le nouveau responsable du service du Conseil de Paris. Vincent de VATHAIRE travaille à la Ville depuis 1993. Il a fait, c'est très important, l'essentiel de sa carrière en arrondissements, d'abord en qualité de chef de la circonscription Ouest de la DJS, puis comme DGS de la mairie du 11^e arrondissement. Enfin, depuis 2011, comme DGS aussi à la mairie du 18^e arrondissement. Il a également passé quatre années au Secrétariat général, où il traitait des questions sociales.

Je veux lui souhaiter la pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et adresser aussi ce message qui me paraît important : c'est que progresser dans la Ville, c'est aussi passer par les arrondissements. C'est un message fort que je veux vraiment passer à l'ensemble des cadres de cette Ville et je veux remercier Vincent de VATHAIRE d'avoir accepté cette belle responsabilité à nos côtés. Merci infiniment.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe PPC à Mme la Maire de Paris relative aux contrats aidés par la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc à présent à la première question d'actualité qui est posée par le groupe PPC.

C'est Mme HAREL qui la pose.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Notre question porte sur les contrats aidés.

Alors, autant vous dire tout de suite qu'il ne s'agit surtout pas d'ouvrir le débat pour ou contre les emplois aidés. Ce serait, d'ailleurs, essayer de faire une confrontation droite/gauche inappropriée, car si François HOLLANDE a allègrement eu recours à cette mesure, nous n'oublions pas que les contrats aidés ont été inventés en 1996, sous CHIRAC, par son Premier ministre, Alain JUPPÉ. Notre question porte plutôt sur l'usage qui est fait par les collectivités, et donc par la Ville de Paris, de ces contrats aidés.

Revenons, tout d'abord, à la définition même des contrats aidés. Ce sont des contrats de travail destinés aux personnes en difficulté sur le marché du travail. Leur employeur, en l'occurrence la Ville de Paris, bénéficie d'aides, mais quelle est la finalité exacte ? Est-ce dépanner l'employeur en lui fournissant de la main-d'œuvre à bas prix ou

est-ce offrir une chance aux chômeurs de revenir durablement dans l'emploi ? Il nous semble que les contrats aidés doivent être une aubaine et une chance réelle pour les individus sans emploi avant de rendre service à l'employeur public.

Force est de constater que la Ville de Paris est loin d'avoir été exemplaire en matière de recours aux emplois aidés puisqu'elle a été condamnée à de nombreuses reprises. Certaines personnes en contrat aidé étaient ici depuis plus de 10 ans, alors que la durée maximale de ces contrats est de 24 mois. Ces personnes étaient embauchées au salaire minimum par la Mairie de Paris qui bénéficiait, pendant ce temps-là, d'une subvention égale à 50 % du coût du travail.

Le Premier Ministre, M. Edouard PHILIPPE, vient d'annoncer qu'il souhaitait remettre en question ce système. Il n'a pas dit qu'il voulait tout arrêter. Il a dit qu'il voulait moins d'emplois aidés, mais avec davantage d'utilité. Les emplois aidés coûtent 10 milliards d'euros par an à l'Etat. Vu du point de vue de François HOLLANDE, ce n'est pas cher quand c'est l'Etat qui paye, mais, de notre point de vue, c'est justement très cher quand c'est l'Etat, et donc, le contribuable qui paye. Les emplois aidés ne sont pas efficaces et ça, ce sont plusieurs études qui le disent, que ce soit l'OCDE ou la Cour des comptes. Ces études démontrent que seul un tiers des personnes en situation de contrat aidé reste sur le marché du travail à l'issue de leur emploi. Ce n'est donc pas une franche réussite.

Le Premier Ministre veut donc en finir avec les emplois précaires financés par l'Etat, en finir avec un artifice qui maquille les chiffres du chômage et consacrer les sommes économisées par la réduction des contrats aidés à la formation des jeunes chômeurs. Il est mieux, en effet, de leur offrir un avenir que des emplois fragiles.

Alors, Madame la Maire, à l'heure où votre majorité s'émeut de la politique gouvernementale, à l'heure où pas loin de 6.000 contrats aidés sont encore en vigueur à Paris, êtes-vous en mesure de nous dire si la Ville de Paris ne tire plus la corde, comme elle l'a fait, et qu'elle a bien recours aux emplois aidés avant tout dans l'intérêt des personnes embauchées ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Mme Pauline VÉRON va vous répondre, mais j'entends que vous souhaiteriez qu'on supprime les 6.000 contrats aidés aujourd'hui. C'est cela ? Bon. Mais, allez-y, Pauline, répondez. C'est bien de le savoir parce que c'est bien que chacun sache ce qu'il porte comme préoccupation.

Je vais laisser Pauline VÉRON répondre, mais, vous savez, en matière de politique de l'emploi, je prends devant vous, ici, le pari que, dans quelques années, le Gouvernement nous demandera de contribuer à la politique de l'emploi pour les plus précaires, les plus éloignés du marché du travail, en nous demandant d'accueillir ces personnes dans des dispositifs qui ne s'appelleront peut-être plus contrats aidés, qui porteront un autre nom, parce que, malheureusement, il y a aussi des personnes très, très éloignées de l'emploi pour lesquelles le fait de retourner sur les bancs de l'école ne va pas les aider à pouvoir retrouver un emploi.

Mais je prends le pari, souvenons-nous en, et dans quelques mois, sans doute, lorsque nous reviendrons ici pour voir s'il faut accompagner le Gouvernement dans sa nouvelle politique de l'emploi, et notamment en faveur des plus précaires et des plus éloignés de l'emploi, nous verrons quelles sont les positions que chacune et chacun prend. Je prends date.

Pauline ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, Madame la Présidente, Madame HAREL, vous nous interrogez sur l'émotion suscitée par les annonces du Gouvernement au cœur du mois d'août concernant la baisse drastique des contrats aidés. Ce ne sont pas juste quelques contrats, c'est aujourd'hui un gel de la majorité des contrats aidés. Sachez que cette émotion, c'est d'abord celle des quelque 140.000 personnes dont les emplois vont être supprimés en France en à peine 5 mois, en l'occurrence celle de 2.000 Parisiens à qui l'on a appris à leur retour de vacances que leur contrat s'arrêterait ou que ne serait pas signé le contrat tant attendu.

Cette émotion, c'est celle de l'ensemble du mouvement associatif qui a réagi de manière unanime à la nouvelle : perte substantielle de budget, arrêt immédiat d'actions au service de l'intérêt général prioritairement dans nos quartiers, parfois dépôt de bilan. Vous n'avez peut-être pas entendu la sonnette d'alarme tirée par les Restos du cœur, les banques alimentaires, la FNARS. Nous, si. Cela représente 50 emplois supprimés rien que chez Emmaüs, à Paris, en 2 mois, 17 emplois à l'A.F.E.V. pour du soutien scolaire, 11 au Football club des Gobelins, pour ne citer que quelques exemples. Cette émotion, c'est aussi celle du bloc communal qui n'est pas majoritairement à gauche, comme cela ne vous aura pas échappé. Et c'est enfin, chers collègues, l'émotion d'un collectif de travail, notre

Municipalité, qui compte dans ses rangs 1.562 agents employés en contrat aidé, dont 210 sont amenés à partir dès le 1er novembre prochain, si le gouvernement ne revient pas sur cette décision.

Alors, qui sont ces agents ? Pas d'effet d'aubaine à la Ville de Paris, contrairement aux travers que, oui, parfois, on peut peut-être rencontrer dans le secteur privé. Il s'agit ici, à la Ville, majoritairement de personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les parcours de vie et les parcours professionnels ont fait qu'à un moment, ils ont eu besoin de cette passerelle pour remettre un pied dans le monde du travail. Nous comptons ainsi à la Ville autant de femmes que d'hommes, 225 travailleurs en situation de handicap en contrat aidé - 15 % des effectifs -, 257 habitants qui sont des habitants des quartiers populaires - 17 % -, 360 seniors de plus de 50 ans - 32 % des effectifs qui, on le sait, pointeraient à Pôle Emploi s'ils n'avaient pas ces contrats en ayant plus de 50 ans -, 471 ex-allocataires du R.S.A., un tiers des effectifs.

Je souligne, au passage, que la Ville paye ses contrats aidés à l'Etat à hauteur de 88 % parce que l'on estime que l'indemnisation versée par le Département au titre du R.S.A. est mieux investie quand on permet aux personnes qui sont en état de travailler d'occuper un emploi. Enfin, 97 % de nos agents en contrat aidé travaillent aux 35 heures. Il s'agit donc d'emplois de qualité et non précaires. Les métiers qu'ils apprennent sont des métiers où il existe des débouchés, soit dans le secteur privé parisien, soit au sein de la Ville. Nous comptons, par exemple, 330 personnes à la DASCO aux affaires scolaires, 124 personnes à la propreté, 118 personnes pour des missions de sécurisation à la DPSP, 103 personnes dans nos espaces verts à la DEVE et 100 contrats aidés au centre d'action sociale de la Ville pour des missions de solidarité.

Vous nous interrogez sur l'efficacité de ces contrats. Depuis le début de la mandature, ce sont plus de 538 retours à l'emploi durable qui ont été enregistrés, dont 331 titularisations à la Ville, parce que nous avons travaillé sur le fait que ces agents puissent ensuite être mis en situation d'être titularisés à la Ville. Un taux qui est passé, grâce aux efforts de la DRH, de 24 % à 30 % en seulement 3 ans.

Mais l'évaluation des contrats aidés ne s'arrête pas à ces seuls chiffres. L'ambition politique derrière les contrats, c'est justement de mêler emploi et formation en même temps. Je rappelle qu'un contrat aidé, c'est d'abord un contrat de travail, donc un revenu, mais ce sont aussi des droits qui se rouvrent : le droit à la retraite, à une mutuelle, la possibilité de trouver un logement durable, un réseau qui se recrée, bref des personnes qui vont mieux et qui cotisent aussi.

Un emploi aidé d'un ou deux ans, c'est l'assurance d'une formation et l'apprentissage d'un métier in situ, qui est la meilleure des formations.

À la Ville, les agents bénéficient par exemple, tous, d'un bilan de compétences à leur prise de fonction.

C'est par exemple 80.000 heures de formation qui ont été dispensées avec des remises à niveau et des formations certifiantes ou qualifiantes.

Voilà, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de plaider la cause des personnes en contrat aidé. Demain, je présenterai au nom de l'Exécutif, un vœu demandant au Gouvernement un gel de cette décision et le maintien d'un dispositif pérenne, et j'ajoute que nous sommes prêts à contribuer à l'amélioration de ce dispositif, à son évolution, forts de notre expérience, mais en attendant, comme je l'ai rappelé dans le début de mon intervention, ce sont des milliers de personnes qui vont se retrouver sans emploi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON, pour ces précisions.

Madame HAREL, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Quelques précisions en retour. Je relève quelques inexactitudes dans ce que vous avez dit. Vous dites que les personnes en contrat aidé ont l'assurance de recevoir une formation, ce qui est faux. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Premier Ministre a décidé d'ajouter de la formation et d'en faire bénéficier les personnes en contrat aidé.

Vous dites ensuite que 538 personnes en contrat aidé depuis le début de la mandature ont pu bénéficier d'un retour durable à l'emploi, cela fait 16 % des emplois aidés, ce n'est quand même pas un grand succès.

D'autre part, vous dites que les personnes qui étaient en contrat aidé ont été très émus quand on leur a indiqué que leur contrat s'arrêterait tout récemment, je rappelle que les contrats aidés ont une durée maximum de 24 mois, donc ce sont des personnes qui savaient de doute façon qu'elles avaient un contrat à durée très déterminée.

Vous évoquez le recours aux emplois aidés par la Ville dans des secteurs qui sont ceux où l'on devrait avoir des emplois et des C.D.I. Vous parlez de propreté, d'espaces verts, il y a peut-être dans ce cas une politique

d'embauche à revoir à la Ville, ce n'est en aucun cas aux contrats aidés de dépanner à moins cher sur des missions qui sont très clairement celles de la Ville.

Je ne veux pas rentrer dans un débat droite-gauche un peu puéril où nous, on ne voudrait pas aider les gens précaires, etc., bien évidemment, on souhaite y contribuer de manière utile.

A quoi sert-il de proposer à des personnes en situation précaire des solutions qui le sont tout autant ? Je reviens sur le chiffre que vous avez évoqué, 538 personnes ont retrouvé un emploi...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure...

Mme Marie-Laure HAREL. - J'ai 2 minutes et elle a dépassé de 2 minutes...

Vous avez évoqué 538 personnes de retour sur le marché de l'emploi, encore une fois cela ne constitue que 16 % des contrats aidés auxquels vous avez recours depuis le début de la mandature.

Vous avez vous-mêmes, par vos chiffres, démontré que cette politique ne contribue pas à réinsérer durablement dans l'emploi ces personnes, qui à 84 % sont aujourd'hui encore au chômage après leur contrat aidé à la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous nous ferons un plaisir de relayer votre position auprès des associations parisiennes.

II - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la tarification des transports en commun lors de la journée sans voiture.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole au groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et à Jean-Bernard BROS son président.

M. Jean-Bernard BROS. - "Paris sans voiture", c'est dimanche ! De 11 heures à 18 heures, la circulation sera interdite aux voitures particulières dans toute la Capitale, l'ensemble de la voirie de Paris étant concerné cette année.

La Ville veut ainsi sensibiliser les habitants à la nécessité de modifier leur comportement vis-à-vis de la voiture. Nous nous satisfaisons largement de cette volonté. L'opération "Journée sans voiture" constitue une réussite : elle permet d'impliquer les citoyens, de réduire des émissions polluantes et les nuisances sonores et aux Parisiens et aux touristes de s'approprier différemment l'espace public.

Dans le périmètre de l'opération, l'association "Airparif", chargée de mesurer la qualité de l'air, avait constaté une baisse en moyenne de 20 à 35 % du dioxyde d'azote.

À l'exception des dérogations, seuls les métros, trams et bus circuleront. Les Velib' devraient aussi être pris d'assaut. En 2015, le service avait enregistré une hausse de 33 % des locations de Velib'.

Alors que cette journée connaît un succès grandissant, pourquoi les transports en commun ou les Velib' ne sont-ils pas gratuits ?

A titre de comparaison, Bruxelles, dans sa journée sans voiture, prévoit que les bus, métros et trams de la S.T.I.B. soient gratuits toute la journée avec une offre renforcée sur la plupart des lignes.

Si la gratuité n'était pas envisageable, pourquoi ne pas mettre en place un tarif réduit pour l'utilisation de ces modes de transport doux, comme par exemple un ticket famille ?

Par ailleurs, le périphérique et les bois resteront ouverts à la circulation pour ne pas trop pénaliser les trajets de banlieue à banlieue, mais quid des Franciliens qui souhaitent laisser leur voiture aux portes de Paris ?

En effet, les pratiques en matière de transport des Franciliens changent d'un département à l'autre. Ainsi, d'après l'INSEE, 64 % des actifs parisiens empruntent le métro, le RER, ou autres modes de transport en commun, mais plus on s'éloigne de la Capitale et plus l'utilisation de la voiture est au contraire privilégiée. En Seine-et-Marne, 63 % des habitants choisissent la voiture. Ainsi, des parkings relais sont-ils prévus pour permettre aux Franciliens de laisser leurs voitures et ainsi profiter de la "journée sans voiture" dans la Capitale ?

A l'heure de la Métropole et alors que nous souhaitons vivement qu'une telle expérience soit métropolisée en incluant les communes riveraines, nous vous remercions par avance pour toutes vos précisions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette question qui nous permet de rappeler que dimanche prochain, 1er octobre, pour la première fois, la journée sans voiture aura lieu sur l'intégralité du territoire parisien, à l'exception de certaines voies du bois de Vincennes ainsi que le boulevard périphérique.

En effet, après l'édition de 2015 dans le Centre de Paris, puis de 2016 dans un centre élargi, je suis heureux que nous puissions franchir ce cap, ce qui va permettre à tous les arrondissements et à tous les résidents de vivre l'expérience inédite d'une ville apaisée, plus silencieuse et moins polluée.

Je tiens à remercier notamment la Préfecture de police de nous accompagner aussi, et d'avoir accepté que nous puissions étendre le périmètre à tout Paris dès cette année.

L'objectif de cette journée est double. D'abord, nous voulons offrir aux Parisiens, aux Franciliens, aux visiteurs pendant une journée l'expérience unique d'une ville apaisée. Nous vivons tous lors des opérations "Paris Respire" ces moments pendant lesquels nous pouvons aussi redécouvrir la ville autrement, nous l'avons vécu à l'occasion des éditions précédentes où la physionomie de Paris était très différente de celle d'un dimanche ordinaire, avec des espaces publics dans lesquels nous voyons énormément d'enfants qui font du vélo par exemple, ce qui est une ambiance tout à fait inhabituelle.

Et puis, j'en viens à votre question, à savoir qu'il s'agit aussi, avec un objectif pédagogique, de montrer qu'il est possible de se déplacer autrement, qu'il existe de nombreuses alternatives aux déplacements motorisés individuels, que dans la ligne directe de nos projets de mandature, cette journée est un outil important pour favoriser cette transition indispensable pour construire la ville et préparer la mobilité du XXI^e siècle.

Redécouvrir le plaisir de la marche, du vélo en famille, profiter des bus parisiens qui auront des conditions de circulation exceptionnelles ce jour-là, ou simplement profiter du métro, c'est aussi une façon de se déplacer autrement pendant cette journée. Cet objectif pédagogique, nous ne le perdons pas et nous avons noté une fréquentation plus importante qu'un dimanche ordinaire pour les bus lors des opérations précédentes, sachant par ailleurs que l'offre de bus a été renforcée ces dernières années, puisque la quasi-totalité des bus fonctionne désormais le dimanche, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Vous évoquez la question de la tarification, nous avons bien entendu intégré cette question dès le début, mais l'objectif de cette journée n'est pas de démontrer la vertu de la gratuité des transports en commun, telle que mise en place dans certaines villes françaises de petite taille, mais de faire prendre conscience que chacun peut utiliser quotidiennement les transports collectifs plutôt qu'un véhicule polluant, ou se déplacer autrement.

Toutes les études montrent en effet que les transports collectifs à Paris constituent une alternative particulièrement économique à la voiture individuelle, et je ne doute pas que toutes celles et ceux qui dimanche, lors de cette journée exceptionnelle, troqueront leur voiture ou leur deux-roues motorisé pour se faire conduire à l'occasion d'un agréable déplacement en bus, souligneront l'efficacité de notre réseau, pour un coût modéré à Paris de 1,90 euro, quand on songe qu'à Londres le prix d'un ticket de métro peut atteindre plus de 5 euros.

Je retiens votre proposition sur la question des parkings relais, nous avons ces derniers mois pris l'attache de la Région Ile-de-France et de sa présidente pour travailler à cette question, et nous souhaitons évidemment que celle-ci puisse aboutir pour l'édition 2018, de manière que l'on puisse proposer des forfaits "mobilité" aux visiteurs qui viendraient à l'occasion de la journée sans voiture, laisser leurs véhicules sur un parking relais embranché sur le réseau de transport collectif, et vivre une belle journée à l'occasion de cette journée sans voiture à laquelle je vous invite toutes et tous à participer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe.

Souhaitez-vous reprendre la parole ?

M. Jean-Bernard BROS. - Très bonne réponse, merci, rendez-vous à dimanche !

III - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à la politique de déplacements de l'Exécutif municipal.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Troisième question posée par Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, la politique de déplacements que vous portez depuis votre élection n'a en rien amélioré la qualité de vie des Parisiens, je crois même pouvoir dire qu'elle s'est dégradée.

Santé des Parisiens : les conclusions de l'Observatoire indépendant sur la fermeture des voies sur berges, qui regroupe l'I.A.U., Airparif et Bruitparif, sont sans appel. Ce projet, qui devait être la grande œuvre de votre mandature, ne fait que déplacer la pollution et le bruit. Alors que les dioxydes d'azote, si dangereux nous le savons tous pour le système respiratoire, reculaient à Paris depuis 10 ans, la courbe a été inversée avec la fermeture des berges.

Les concentrations sont à la hausse sur les principaux axes de report, en particulier les quais hauts rive droite et gauche, mais vous savez que ce ne sont pas les seuls axes qui sont concernés. Le niveau de bruit a, quant à lui, tout simplement, chers collègues, doublé la nuit pour bon nombre de Parisiens. Tout cela est quantifiable, mesurable et mesuré.

Cela vous oblige, c'est la loi, à mettre en œuvre des mesures compensatoires. Qu'attendez-vous, Madame la Maire, pour les proposer ?

Santé des Parisiens mais aussi sécurité des Parisiens. Cela a été dit hier en préambule de l'initiation aux gestes de premiers secours par les professionnels eux-mêmes. Chaque minute perdue, pour la projection des secours, c'est 10 % de chance de survie en moins en cas de malaise cardiaque.

Or l'engorgement incontestable du Centre de Paris rallonge les temps d'intervention des services de secours.

Même chose pour les forces de police. La situation est d'ailleurs si préoccupante, M. le Préfet le sait bien, que la B.R.I. va rester quai des Orfèvres et n'ira pas dans le 17e arrondissement, comme l'ensemble de la police judiciaire.

Madame la Maire, je ne pense pas utile de rappeler ici l'extrême gravité de la menace terroriste qui pèse sur les Parisiens. Le Préfet de police et le Ministre de l'Intérieur vous ont récemment rappelé cette cruelle réalité.

Que comptez-vous faire pour desserrer les taux des embouteillages que cette politique a exacerbés ?

Dernier sujet, fragilisation de l'économie parisienne. Les Parisiens ont de plus en plus de mal à trouver des artisans pour réaliser leurs travaux, artisans qui ne peuvent plus supporter financièrement les heures perdues dans les embouteillages. La clientèle délaisse les petits et moyens commerces rendus inaccessibles au profit des centres commerciaux à l'extérieur de Paris. La perte de compétitivité conduit déjà de nombreuses entreprises à quitter la Capitale. Quel soutien concret comptez-vous apporter aux entreprises et commerces malmenés ?

Face à ce constat, Madame la Maire, nous vous demandons d'écouter, de concerter, de co-construire avec les partenaires naturels de la Ville qui sont l'État, la Région, la Métropole du Grand Paris, la Préfecture et les mairies d'arrondissement.

Je vous propose ainsi de lancer avec mon groupe au plus vite des Assises des déplacements à Paris qui réuniraient tous ces partenaires pour que nous puissions aboutir à un plan de déplacements qui ne dresse pas les uns contre les autres. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je dirai à Mme la présidente BERTHOUT tout d'abord, qu'en premier lieu, la politique des déplacements de la Ville de Paris est d'augmenter l'offre de transport en commun. C'est près de 1 milliard d'euros qui sera investi pour le développement des transports collectifs, aussi bien intra-muros qu'extramuros, avec de nouvelles lignes de bus... Si, c'est une question sur la politique des déplacements... de nouvelles lignes de bus dans le cadre de la restructuration du réseau de bus, le prolongement du tramway, l'étude pour le prolongement à la porte Dauphine, le prolongement

Nord et Sud de la ligne 14, le prolongement de la ligne 11, le prolongement Ouest de la ligne de R.E.R. E avec la création de la gare à la porte Maillot.

Tout cela, ce sont des investissements cofinancés par la Ville de Paris. Cela fait partie de la politique des déplacements de la Ville de Paris.

Je rappelle également que Paris contribue à hauteur de 30 % aux contributions publiques du Syndicat des transports d'Ile-de-France et que c'est de loin la collectivité hors Région qui apporte la contribution la plus importante.

En deuxième lieu, nous avons effectivement mis en œuvre la reconquête de l'espace public en faveur des mobilités actives du vélo et de la marche. Il faut rappeler qu'à Paris, 50 % de l'espace public sont dédiés à l'automobile et aux deux-roues motorisés alors qu'ils ne représentent que 13 % des déplacements.

Outre l'aménagement de sept places, dont celui engagé place de la Nation et place des Fêtes, le projet le plus emblématique de cette reconquête fut la piétonisation des berges rive droite, il y a un an, auquel votre groupe s'est farouchement opposé.

Or que nous disent les chiffres de la Préfecture de police communiqués en juin dernier ? Je vous invite à prendre connaissance, Madame la Présidente, et je vous donnerai ce document de la Préfecture de police qui date du mois de juin et que manifestement vous n'avez pas lu. La fermeture des berges n'a pas eu d'influence sur le trafic extramuros ; intra-muros les quais hauts et le boulevard Saint-Germain ont comme prévu absorbé les reports de circulation lesquels sont en baisse mois après mois. Sur ces axes, le trafic aux heures de pointe du matin est conforme aux études préalables. Sur les quais hauts, la Préfecture de police souligne, toujours dans ce rapport du mois de juin 2017, qu'il n'y a pas eu de dégradation des temps d'intervention pour les véhicules d'urgence et de secours. J'ajouterai que, depuis la publication du rapport, nous avons de nouveaux chiffres avec une baisse de 5 % de la circulation constatée sur la première quinzaine de septembre par rapport à 2016.

Quant à la pollution, Madame BERTHOUT, bien évidemment vous ne citez que les chiffres qui vous arrangent, mais elle a baissé de 25 % sur les quais bas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous donnerai ce document d'Airparif dont je vous invite également à prendre connaissance puisque manifestement, vous ne l'avez pas lu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Christophe, juste un instant. On laisse les orateurs s'exprimer. Même si vous faites du bruit en séance, ce qui est écrit, c'est exactement ce que disent les orateurs et c'est ce que l'on portera aussi à l'extérieur. Même si vous empêchez quelqu'un de parler ici, ce qu'il dit sera quand même repris dans nos comptes rendus.

Donc ayez la courtoisie... Ayez la courtoisie d'accepter qu'on pense différemment. Je trouve cela très bien qu'on pense différemment, mais ayez la courtoisie d'accepter, comme nous avons été courtois pendant votre question, d'écouter la réponse. Christophe, tu as la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'ensemble de ces chiffres montre que nos prévisions étaient bonnes et que l'adaptation annoncée est en cours. Au vu du succès du parc des berges de Seine, approuvé selon un sondage par 63 % des Parisiens, vous qui aviez tant combattu la piétonisation des berges de Seine, songeriez-vous toujours à leur rendre leur vocation d'autoroute urbaine ?

Dans l'ensemble des métropoles mondiales, le constat a été fait que le tout-voiture menait à une impasse environnementale et sociétale. Paris a tous les atouts pour devenir une capitale mondiale des mobilités soutenables. Paris a été classée première ville mondiale pour la densité de son réseau de transport en commun. Elle est première ville mondiale pour les mobilités partagées grâce à Autolib' et Vélib'.

Pour autant, nous n'en resterons pas là puisque nous continuerons et nous continuons à développer les transports en commun, nous continuons à étendre Vélib' qui va devenir un service métropolitain de mobilité et un service public de mobilité métropolitain. Nous continuons à promouvoir l'auto partage, le co-voiturage pour augmenter le taux d'occupation des véhicules et rendre ainsi la voirie plus efficace et nous continuons à aider à la conversion des véhicules vers des motorisations moins polluantes.

Alors il est évident qu'à court terme, ces actions ont un impact. Les chantiers sont perturbants, et particulièrement le chantier du tramway au Nord de Paris ou encore la construction de la gare du R.E.R. E-Eole à la porte Maillot. Il est évident aussi que la réduction de la place accordée à l'automobile peut entraîner des ralentissements à court terme, mais nous ne devons pas perdre de vue le temps long et le fait que nous travaillons non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour demain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Madame BERTHOUT, vous pouvez réagir.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'abord, Madame la Maire, je voudrais vous dire qu'il y a une tradition républicaine qui veut qu'en général, la première question qui est posée par un président de groupe, même s'il n'est pas issu de votre majorité, c'est le maire, en l'espèce la Maire de Paris qui répond. C'est ce qui se fait d'ailleurs dans les autres assemblées. Vous pouvez vérifier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela n'a jamais été fait ici. Donc si vous voulez, on peut l'instaurer mais... Cela n'a jamais été fait ici !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Nous sommes sur la forme, vous pouvez considérer que c'est anodin. Nous sommes sur la forme, je vous l'accorde, Madame la Maire, et pas sur le fond. Mais ce n'est pas tout à fait anodin.

M. NAJDOVSKI répond dans un style absolument inimitable, et cela me fait penser aux émissions que je voyais quand j'étais même de M. Georges Marchais qui ne répondait jamais aux questions qu'on lui posait. Et alors les journalistes disaient : mais on ne vous a pas posé cette question ? Et M. Marchais disait "mais c'est ma réponse".

Et M. NAJDOVSKI fait toujours cela. C'est-à-dire qu'on lui dit "mais, Monsieur NAJDOVSKI, répondez sur la santé des Parisiens" mais M. NAJDOVSKI vous dit "mais c'est ma réponse, tout va très bien, Madame la marquise, circulez".

Je vais vous donner des chiffres parce qu'effectivement, chers collègues, je vous confirme que, quand on se balade sur les quais bas, au bord de la Seine, où il n'y a pas un seul véhicule polluant, encore heureux qu'il y a moins, Monsieur NAJDOVSKI, d'émissions de dioxydes d'azote parce que, alors là, ce serait calamiteux !

Monsieur NAJDOVSKI, prenez votre petit vélo ! Allez boulevard Saint-Germain, Monsieur NAJDOVSKI ! Faites vous-même des prélèvements. Vous irez expliquer aux mêmes - c'est du vécu -, aux parents, aux riverains qui sont le long du boulevard Saint-Germain, qui sont sur les quais hauts, qu'il n'y a pas plus de dioxyde d'azote.

J'ai compris, Monsieur NAJDOVSKI, que vous mettez dans ce même pot commun l'I.A.U., Airparif et Bruitparif qui donc communiquent des chiffres qui sont faux. Nous sommes bien d'accord. Donc les chiffres que j'ai sont faux !

Je vais juste vous dire une chose. Je crois qu'il faut savoir dépasser les idéologies d'un autre âge et faire preuve de pragmatisme. Voilà, tout simplement de pragmatisme, Monsieur NAJDOVSKI. La santé des Parisiens, la vie économique de Paris et la sécurité des Parisiens s'en trouveront vraiment, vraiment bien mieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux d'abord vous dire, puisque vous avez évoqué la tradition républicaine, que jamais dans cette Assemblée cette tradition n'a existé. Je veux bien vous soumettre l'idée qu'elle puisse s'exercer. Les groupes changent beaucoup en ce moment et cela me permettra d'apporter la première réponse, pour la première fois de la vie de cette Assemblée, à un futur président ou présidente de groupe, comme notre vie est très mouvante, cela pourra être tout à fait quelque chose auquel je m'engage. Mais cela n'a pas existé et ne me faites pas grief de ne pas avoir respecté une tradition républicaine qui n'a jamais existé dans cette Assemblée.

Deuxièmement, une question vous a été posée par Christophe NAJDOVSKI à laquelle il faudra répondre tout de même : est-ce que souhaitez le retour des voitures sur le quai bas ? Je laisse la question très ouverte puisqu'elle ne fait pas l'objet du débat de cette séance.

A présent, je donne la parole...

Je n'ai pas compris la réponse mais la question reste ouverte.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'annulation de la concession de services concernant l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à M. Eric AZIÈRE pour la question de son groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, il y a huit jours, le lundi 18 septembre dernier, le Conseil d'Etat a confirmé la décision du Tribunal administratif rendue le 24 avril précédent qui avait annulé la réattribution au groupe "JCDecaux" de la concession de service relative à l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain d'information.

Le Conseil d'Etat a ainsi rappelé à Paris son propre Règlement local de publicité qui prohibe la publicité lumineuse, alors même que la Ville avait autorisé sur ce marché une part de 15 % d'affichage numérique.

La Ville de Paris s'est donc rendue coupable, au mieux d'une navrante négligence, au moins d'une consultation juridique grandeur nature et au pire d'une tentative clownesque de passage en force contre ses propres règles, ce qui serait presque cocasse si elle n'avait pour conséquence un risque de perte de recettes publicitaires en pleine préparation du budget primitif de 2018.

C'est une nouvelle version du "sketch" de l'arroseur arrosé. Vous vous retrouvez prisonnier de votre propre Règlement local de publicité que vous avez voulu trop restrictif et inadapté aux réalités contemporaines du marché publicitaire, en refusant depuis 2012 de le modifier pour inclure une part d'affichage numérique, comme l'a dès lors permis le Code de l'environnement dans sa rédaction du 30 janvier 2012.

Comme vous le savez, le groupe UDI-MODEM est favorable à une expérimentation, d'une part d'affichage numérique, mais encore aurait-il fallu ouvrir ce débat dans le bon sens, d'abord en réformant le Règlement local de publicité, puis en formulant une concession de service en adéquation avec ce règlement. Cela nous aurait dispensés du même coup d'une prolongation de la convention d'occupation domaniale relative aux colonnes et mâts.

Or, nous avons assisté en l'occurrence à un imbroglio juridique et financier ahurissant de la part de la Mairie de Paris, qui va être réduite à devoir négocier pieds et poings liés un avenant de prolongation de l'actuel contrat d'exploitation des M.U.I. qui expire le 31 décembre 2017.

Le double écueil, auquel va être confronté la Mairie, est d'une part que le contrat actuel liait l'exploitation des M.U.I. et Vélib' dans le cadre du marché public global, ce qui n'est plus le cas. On en a parlé ce matin. D'autre part, si la prolongation s'avère juridiquement possible, les termes et le montant seront forcément dictés par le délégataire actuel en position de force face à un Exécutif imprévoyant.

Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, notre groupe aimerait tout d'abord que vous puissiez faire la lumière sur cet incroyable imbroglio politique, juridique et financier.

Par ailleurs, nous souhaiterions savoir ce que vous prévoyez désormais de faire pour éviter que Paris ne perde de précieuses ressources publicitaires durant les prochains mois, et en évaluant le manque à gagner.

Enfin et surtout, nous appelons à un débat sur les modifications du Règlement local de publicité parisien permettant d'intégrer une part encadrée à titre expérimental d'affichage numérique dès le Conseil de Paris de novembre prochain. Est-ce bien là votre intention ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Président, de me poser cette dernière question en ce qui me concerne.

Mes chers collègues, le Conseil d'Etat a annulé le 18 septembre dernier la concession de service relative à l'affichage publicitaire sur le mobilier urbain à Paris que le Conseil de Paris avait attribué au groupe "JCDecaux" en mars. Le Conseil d'Etat a en effet considéré que le Règlement local de publicité applicable à Paris interdit la publicité numérique malgré le renvoi aux dispositions du Code de l'environnement.

Nous étions nombreux à ne pas partager cette interprétation mais nous devons prendre acte de cette décision.

Pour rappel, la concession de service que nous avons négociée devait permettre la perception d'environ 30 millions d'euros de redevance, montant non négligeable dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons. Y renoncer serait irresponsable.

Au-delà, elle présentait des avantages reconnus par tous, comme la récupération de la propriété des mobiliers en fin de contrat. A très court terme, il est nécessaire d'assurer la continuité de l'affichage publicitaire, et plus encore de la communication municipale sur les M.U.I. La prudence nous avait amenés à travailler sur ce scénario d'annulation dès l'amont, bien loin de l'imprévoyance dont vous parlez, Monsieur le Président AZIÈRE.

Les négociations sont en cours avec le groupe "JCDecaux", exploitant actuel, pour proposer au Conseil de Paris de novembre un contrat transitoire qui permettra en parallèle de lancer une nouvelle procédure de passation d'une concession de service. La durée de ce contrat transitoire vous sera indiquée très prochainement à la Commission des élus concessions, dont vous êtes membre, et qui, je le rappelle, regroupe l'ensemble des groupes politiques.

Nous ferons tout pour que les négociations transitoires en cours aboutissent aux meilleurs résultats pour les intérêts de la Ville, notamment en matière financière et de continuité du service d'information municipale.

Je pense, comme d'autres dans cette Assemblée, qu'une métropole moderne doit autoriser les supports de publicité numérique. Cela permet par ailleurs de réduire la place des publicités à l'affichage classique dans le paysage urbain et de faire des économies d'énergie non négligeables. Paris a fait le choix d'un modèle reposant sur la régulation de l'espace publicitaire, plus efficace qu'une interdiction qui pousse à un envahissement sauvage.

Pour ces raisons, je suis à titre personnel favorable à une évolution du R.L.P. mais je tiens à rappeler que les conséquences concrètes de l'annulation du contrat méritent une analyse approfondie. Une révision du R.L.P. prendra du temps car ce type de procédure s'apparente, dans le cadre juridique actuel, aux procédures de révision d'un P.L.U.

Enfin, l'organisation des Jeux olympiques de 2024 pourrait aussi nécessiter une révision de ce même R.L.P. Je suis persuadé qu'il existe dans cette Assemblée une majorité pour le faire.

Par ailleurs, je réitère l'engagement que les élus de l'ensemble des groupes politiques soient très régulièrement tenus informés de l'évolution de ce dossier, que ce soit en Commission élus concessions ou au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Julien BARGETON.

Monsieur le Président ?

M. Eric AZIÈRE. - Je remercie M. BARGETON de sa réponse. Je le remercie d'autant plus qu'il vient d'avouer qu'à l'Exécutif vous étiez nombreux à ne pas être d'accord sur le Règlement local de publicité. Alors je note que la majorité municipale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une vieille histoire, le Règlement local de publicité. Une très vieille histoire !

M. Eric AZIÈRE. - Qui se rappelle à nous avec une actualité criante.

Je veux simplement noter que la majorité municipale est minoritaire en conscience quand elle adopte des règlements qui surenchérisent sur le Code de l'environnement. Je vois là un signe de dérive démagogique qui doit quelquefois emporter les décisions de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup mais on n'a pas été aidés par les présidents de groupe de cette Assemblée à l'époque ! Mais c'était à l'époque...

Très bien.

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative à la politique parisienne en matière de vie nocturne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la question n° 5 présentée par Véronique LEVIEUX pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Sortir, s'amuser, faire la fête la nuit est une réalité pour de nombreux Parisiens et touristes. Mais au-delà de cette partie festive, la nuit concerne bien d'autres domaines comme le travail, les services, les soins, les transports, les activités culturelles, la sécurité ou la prévention, et bien évidemment le repos.

C'est donc bien une approche transversale et équilibrée qu'il nous faut avoir pour allier le respect du droit au sommeil des riverains, le désir de sortir des noctambules, les conditions de vie des travailleurs de nuit et le développement économique et culturel des activités nocturnes.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de l'action engagée par Philippe DUCLOUX sous la précédente mandature, vous aviez confié, Madame la Maire, en 2014 une délégation à Bruno JULLIARD et Frédéric HOCQUARD afin de déployer un vaste plan d'action en ce domaine, dont la création notamment du Conseil de la Nuit, qui depuis décembre 2014 offre un cadre de concertation avec l'ensemble des acteurs parisiens de la vie nocturne.

Aujourd'hui, face au changement de nos sociétés, en termes de culture, sécurité, prévention mais aussi d'urbanisme et d'occupation de l'espace public, de nombreuses collectivités s'organisent en installant par exemple des chartes de la vie nocturne ou des Conseils de la Nuit. Force est de constater que ces sujets posés par ces thématiques touchent de nombreux territoires et peuvent réinterroger l'organisation des collectivités.

C'est dans cette optique que Paris a accueilli les 14 et 15 septembre dernier la seconde Conférence nationale de la vie nocturne avec des représentants de plus de 150 collectivités françaises et de 15 villes du monde entier.

Ainsi, Madame la Maire, à l'issue des débats qui ont eu lieu dans le cadre de cette manifestation, pouvez-vous nous éclairer sur la contribution que ces échanges ont pu apporter à la politique parisienne de la vie nocturne ? En cette fin de saisons estivale, pourrait-on avoir un premier bilan en matière de lutte contre les nuisances nocturnes ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LEVIEUX.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame LEVIEUX, pour cette question.

Vous l'avez souligné et rappelé, Paris est effectivement une ville en pointe sur la mise en place de sa politique nocturne et sur le dynamisme de sa politique nocturne, notamment par le fait que nous en avons une approche transversale. Nous avons effectivement accueilli la Conférence nationale de la vie nocturne les 14 et 15 septembre, qui a réuni beaucoup de collectivités locales françaises mais aussi de collectivités territoriales internationales européennes, notamment les villes de Londres et d'Amsterdam.

Cela a été le moment pour faire le point sur des questions liées à la vie nocturne et, je le souligne ici, de montrer l'exemple de ce que nous avons mis en place au niveau parisien. Par exemple, des villes comme Londres sont très intéressées par tout le travail que nous faisons sur les questions de prévention sur l'alcoolisme. La ville de Madrid veut elle aussi lancer un Conseil de la Nuit, à l'image du Conseil de la Nuit que nous avons lancé et que la Maire de Paris avait ouvert il y a trois ans quand nous l'avions lancé.

Cette Conférence a été l'occasion d'aborder plusieurs sujets sur les questions qui se posent lorsque les collectivités territoriales se penchent sur les enjeux de la vie nocturne, à la fois sur les questions de gouvernance, de politique participative et partenariale avec les habitants, les questions du développement de l'activité nocturne, le respect des habitants et la cohabitation entre les noctambules et les riverains, mais aussi les questions de prévention des conduites à risque et des discriminations pour avoir une nuit ouverte à tous. Toutes les parties prenantes qui se sont exprimées dans cette Conférence de la vie nocturne ont pu prendre la parole et cela a été le lieu d'échanges entre les différentes structures et les différentes associations autour de cela.

Cette Conférence a mis en avant les nombreux acteurs locaux qui travaillent autour de cela et, je tiens à le souligner, il y avait un grand absent qui était l'Etat - je ne parle pas de la Préfecture de police, que je me permets de saluer à cette occasion car nous travaillons main dans la main sur les questions de vie nocturne à Paris. Au niveau de l'Etat, la Conférence de la vie nocturne a réclamé et porte l'idée que nous soutenons, à savoir qu'il pourrait y avoir au niveau national une délégation interministérielle sur ces questions de manière à ce que sur le plan juridique et sur le plan légal les choses avancent et permettent derrière aux communes de travailler sur ce sujet.

Quant au bilan de la saison estive, je vais être bref. Sur le printemps et sur l'été, sur tout ce que nous avons déployé, d'abord l'ouverture des parcs et jardins qui continue à se développer, l'ouverture aussi - pas simplement sur la saison estivale mais je le rappelle et on en parle beaucoup - des berges de la Seine puisque nous avons ouvert les berges de la rive droite. Je rappelle que l'ouverture et la piétonisation des berges dans cette ville a permis depuis un certain nombre d'années de dynamiser fortement la vie nocturne, que ce soit pour s'y promener, pour y faire la fête ou pour y pique-niquer. Ce sont des espaces qui sont ouverts de jour et aussi de nuit. Nous devons beaucoup à la dynamique les berges qui rendent un immense service à la dynamisation de la vie nocturne dans cette ville ; je tiens à le souligner.

Nous avons déployé une campagne de communication autour de "La nuit est à tous !" visant à lutter contre les nuisances sonores et les incivilités en matière de propreté, la consommation abusive d'alcool, avec des distributions

de prospectus, un renforcement de la signalétique et un renforcement des Brigades de lutte contre les incivilités, notamment sur toutes les questions de propreté la nuit.

En parallèle, nous avons mis en place, avec un premier bilan qui fonctionne très bien dans le 10e, dans le 11e et bientôt dans le 13e arrondissement, des commissions de régulation des débits de boissons de manière à mieux organiser l'accompagnement des professionnels par leurs pairs et à travailler sur la base d'un diagnostic partagé sur les autorités compétentes. Le dispositif estival parisien de vie nocturne est maintenant pleinement opérationnel et permet régulièrement d'éviter les problèmes, soit en les traitant le plus en amont possible, soit en les traitant sur place quand la situation vient à se dégrader.

Enfin, pour conclure, je voudrais vous donner un rendez-vous qui est la semaine prochaine, le 7 octobre. En effet, le prochain gros rendez-vous sur les questions de vie nocturne sera bien évidemment la Nuit blanche. Cette année, c'est Charlotte LAUBARD qui en sera la maîtresse d'œuvre et la programmatrice, et le thème de cette Nuit blanche cette année, c'est "Faire œuvre commune". Je crois que c'est une belle phrase et un beau mot d'ordre pour notre ville.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et merci pour ce travail remarquable fait sur la nuit. Je constate qu'il y a cinq ans on nous disait que nous étions les derniers de la classe en matière de nuits parisiennes et qu'aujourd'hui Paris inspire et a retrouvé aussi son attractivité et ses couleurs.

Merci, Frédéric.

VI - Question d'actualité par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative aux annonces logement du Gouvernement.

VII - Question d'actualité par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la politique gouvernementale en matière de logement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chère Véronique, merci. Comme vous n'ajoutez pas de mots complémentaires, je donne à présent la parole... Il y a deux questions. Les deux questions suivantes, celle du groupe Ecologiste de Paris posée par Joëlle MOREL et celle du président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ, concernent le logement.

Je propose à l'une puis à l'autre de poser sa question et Ian BROSSAT répondra bien sûr conjointement aux deux.

Tout d'abord, Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Les récentes annonces du Gouvernement concernant son plan logement ont généré de nombreuses réactions des secteurs concernés, dont celui du logement social, et ont suscité bien des inquiétudes. Et pour cause, il y a de quoi s'inquiéter. Avec ce plan, le Gouvernement nous propose encore une fois de faire peser des coups de rabot sur les secteurs et sur les plus démunis.

D'abord, alors que des dizaines de milliers de Parisiens souffrent de précarité énergétique, les annonces sur la simplification des normes ont de quoi interroger. Il est impensable que cela se traduise dans les faits par une diminution de la qualité et des performances énergétiques des logements.

Ensuite, alors que s'ouvre aujourd'hui le congrès des H.L.M. à Strasbourg, le signal envoyé par le Gouvernement au secteur du logement social est très mauvais. En faisant supporter la baisse des A.P.L. aux opérateurs H.L.M., c'est la capacité des bailleurs à investir dans l'amélioration du parc social que l'on attaque. Les conséquences concrètes, ce sont des milliers de logements qui ne seront ni construits, ni rénovés.

Enfin, alors que la flambée des prix de l'immobilier continue sa course folle, alimentée par la présence de plus en plus forte des meublés touristiques et par la vacance des logements, silence radio sur ce plan, sur la lutte contre la spéculation.

Nous refusons l'esprit de cette stratégie libérale qui va à rebours des enjeux auxquels Paris doit faire face. Il est au contraire urgent à Paris de réguler le marché du logement en faisant respecter la loi Alur, en encadrant le recours

aux plates-formes de meublés touristiques, en remettant sur le marché des logements vacants ou encore en transformant des centaines de milliers de mètres carrés de bureaux vides en logements.

Face à ce libéralisme forcené, néfaste pour notre ville et ses habitants, notre Municipalité doit plus que jamais réaffirmer ses positions, s'engager clairement contre ces annonces, maintenir son cap et le renforcer pour faire face à ces nouvelles mesures. Concrètement, comment et dans quelles mesures les bailleurs de la Ville vont-ils absorber la baisse des A.P.L. et au détriment de quel projet ?

Le groupe Ecologiste propose que la prochaine rencontre du comité inter-bailleurs porte sur cette question, et nous demandons qu'à cette occasion, exceptionnellement, les représentants des partis politiques puissent y participer. Comment comptez-vous accélérer la remise sur le marché des logements vacants et contribuer davantage à la régulation du marché privé ?

Troisièmement, alors que le prochain Plan Climat de notre Ville se prépare, comment comptez-vous maintenir et renforcer les normes environnementales et sociales que ce plan souhaite mettre à mal ?

Enfin, les annonces sur la création d'un bail à mobilité font craindre une précarisation encore plus grande, notamment à Paris. Comment comptez-vous contrer ce nouvel outil ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MOREL.

Je donne la parole à présent au président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On a beaucoup de mauvaises nouvelles de la part de ce Gouvernement en si peu de temps, que ce soient les contrats aidés, qui ont été évoqués tout à l'heure, ou la baisse des A.P.L., ce sont toujours les mêmes victimes, les plus pauvres, les plus démunis et ceux qui en ont le plus besoin. Et on sait qu'en plus, avec la situation de pouvoir d'achat de ces personnes, cela aggrave encore plus les inégalités.

Alors bien sûr, ma collègue Joëlle MOREL a évoqué ces annonces, que ce soit la baisse des A.P.L. pour les locataires du parc social, qui serait répercutée sur les bailleurs de la Ville ; la remise en cause du maintien à vie dans les logements sociaux, c'est la question qui est posée, avec l'instauration tous les six ans d'un examen de la situation du ménage, créant encore plus d'instabilité pour les locataires ; la création d'un bail mobilité, n'apportant que de la précarité supplémentaire à des publics déjà fragiles. Et ma collègue l'a évoqué : une attaque contre les normes sociales et environnementales. En gros, ce tableau, c'est la fragilité, la précarité, l'instabilité, ce que d'ailleurs Laurence PARISOT avait porté quand elle était présidente du Medef.

Alors, bien sûr, nous ne pouvons que nous indigner devant de telles mesures, mais pour compléter le propos de ma collègue, Madame la Maire, ma question va être claire : quelle est votre position et comment allez-vous interpeller vous-même le Gouvernement, le Président de la République ? Allez-vous utiliser les Parisiens pour relayer cela ? Allez-vous vous appuyer sur les nouveaux parlementaires parisiens qui viennent d'être élus, notamment ceux qui sont sur les rangs dans cet hémicycle ?

Et puis, j'aimerais bien avoir aussi la position des présidents de nos bailleurs sociaux. Nous avons trois bailleurs sociaux et ces présidents sont désignés par notre Conseil de Paris. Je pense donc que nous pourrions très bien relever le défi qu'a lancé ce matin le président de l'Union sociale pour l'habitat, qui a déclaré en ouverture de ce congrès : "quand un Ministre n'est guidé que par une obsession et s'en prend à ce que fait le Pacte républicain, appauvrir un peu plus les plus modestes, le président du mouvement des H.L.M. ne se tait pas". Eh bien, je souhaiterais, Madame la Maire, que le Conseil de Paris ne se taise pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

On n'a pas l'habitude de se taire, mais utiliser les Parisiens, jamais, d'accord ? Utiliser les Parisiens, jamais. Les Parisiens sont libres et on ne les utilise pas.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Joëlle MOREL, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez raison d'évoquer ici cette loi logement, qui a été présentée il y a quelques jours maintenant et dont les conséquences nous inquiètent beaucoup. Je n'évoquerai pas l'ensemble des mesures qui figurent dans cette loi logement et je concentrerai mon intervention sur la question

des A.P.L., que vous avez l'un et l'autre évoquée. Il y a par ailleurs des vœux déposés dans le cadre de ce Conseil sur les autres mesures qui figurent dans cette loi logement.

La réalité, c'est que cette loi logement est surtout un plan d'économie et qu'elle donne au fond l'impression d'avoir été essentiellement élaborée à Bercy. Et la question des A.P.L. que vous avez évoquée le montre de manière tout à fait éclatante. En réalité, deux baisses d'A.P.L. sont programmées : une première baisse d'A.P.L. au 1er octobre, qui diminuera de 5 euros pour l'ensemble de ceux qui la touchent, et c'est un Parisien sur cinq qui sera concerné par cette mesure ; et il y a d'autre part, et c'est là que nous renvoyons à la loi logement, une baisse d'A.P.L. de 50 euros pour l'ensemble des habitants du parc social qui sont allocataires de cette aide. Ce sont des milliers de Parisiens qui sont en réalité concernés. Effectivement, comme vous l'avez dit, le Gouvernement nous dit : "les bailleurs sociaux compenseront".

Cette mesure est en réalité absurde, elle est socialement injuste et elle est économiquement inquiétante. D'abord absurde, pourquoi ? Parce que s'il y a des loyers à faire baisser dans notre ville, ce n'est pas d'abord dans le parc social qu'il faut regarder, c'est d'abord dans le parc privé.

Deuxièmement, c'est une mesure qui est socialement inquiétante, parce qu'elle aura des conséquences très importantes sur nos bailleurs sociaux. Pour un bailleur comme "Paris Habitat", c'est 30 millions d'euros qui seront prélevés chaque année sur le résultat de notre office ; pour la R.I.V.P., c'est 10 millions d'euros ; et pour "Elogie-SIEMP", c'est 3 millions d'euros. C'est donc considérable et ce seront effectivement des logements sociaux qui seront construits en moins ou des logements sociaux qui ne seront pas réalisés.

Et enfin, cette mesure a des conséquences économiques inquiétantes, parce que c'est le secteur du B.T.P. qui sera affecté par cette diminution des fonds propres dont nos bailleurs bénéficieront.

Tout cela additionné fait qu'effectivement, nous avons interpellé le Gouvernement sur ce sujet et que nous sommes mobilisés aux côtés de beaucoup d'autres collectivités. J'ai noté ce qu'a dit Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, sur le sujet, ce qu'a dit Dominique ESTROSI-SASSONE, qui est en charge des questions de logement à Nice, et donc, des collectivités de bords politiques très différents s'inquiètent, et à n'en pas douter, le congrès H.L.M. aura un message très uni et très rassembleur sur ce sujet, afin que sur cette question de la baisse des A.P.L., le Gouvernement revoie sa copie. Parce que nous avons bien l'intention, pour ce qui nous concerne, nous, Paris, de continuer à faire du logement social, de continuer à réhabiliter nos immeubles pour qu'ils soient conformes au Plan Climat, et nous y tenons. Et il faut que le Gouvernement nous soutienne pour cela.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je voudrais ajouter un point : j'ai eu l'occasion bien sûr de rencontrer le Ministre du Logement avant que le projet de loi ne soit présenté, et j'ai fait valoir les spécificités parisiennes d'une zone en tension, dans laquelle nous avons un devoir impérieux de maintenir des catégories populaires, des classes moyennes qui ne peuvent pas se loger aujourd'hui sur le marché privé tel qu'il est, et le rôle du logement social, qui permet justement à ces populations de rester à Paris.

J'ai fait valoir ces éléments-là, j'espère, parce que mon souhait serait de pouvoir contractualiser avec l'Etat. J'espère que la spécificité de cette situation parisienne sera en effet entendue, parce que nous ne pourrions pas laisser dans la difficulté les milliers, les centaines de milliers - il y a 450.000 Parisiens qui vivent dans le parc social - de Parisiens qui peuvent se retrouver presque du jour au lendemain condamnés à quitter le parc social.

Nous ne pourrions pas non plus laisser le parc social dans une situation telle parce que les bailleurs n'auraient plus les moyens de la gestion des loyers qu'ils perçoivent, qu'ils utilisent essentiellement pour la rénovation du parc, l'amélioration de la qualité locative, et pour tout l'engagement que nous avons en matière notamment environnementale pour transformer ces logements, dont une grande partie d'entre eux sont énergivores. Toutes ces spécificités parisiennes doivent être prises en considération, au-delà de la question des A.P.L. qui vient d'être évoquée.

Je n'ai donc pas à ce jour encore de réponse sur la particularité parisienne, possible ou pas. J'espère en effet que sur ce sujet, conscients de cette situation très particulière, de cette sociologie parisienne très particulière, nous pourrions compter sur le soutien des parlementaires, ceux qui sont ici ou qui n'y sont pas, parce que les parlementaires parisiens, quelle que soit leur origine, sont là pour défendre les Parisiens.

Je voulais aussi apporter cet élément de réponse à vos deux questions, Madame MOREL et Monsieur BONNET. Monsieur BONNET, Madame MOREL, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Joëlle MOREL. - Le groupe Ecologiste de Paris avait proposé que lors de la prochaine rencontre du comité inter-bailleurs... Serait-il possible que les partis politiques soient présents lors de ces rencontres, exceptionnellement ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ian BROSSAT me dit oui. Les groupes politiques, majorité et opposition, d'ailleurs, seront présents. Vous les inviterez. C'est l'adjoint au logement qui s'en chargera.

Je rappelle d'ailleurs que notre politique en matière de logement est une politique que nous menons avec l'ensemble du secteur privé. Nous avons, dans la grande coalition pour le logement à Paris, aussi les acteurs de la F.N.A.I.M., tous les acteurs de la construction de logements privés, donc ce n'est pas une politique que nous conduisons tout seul dans notre coin. On a une stratégie, avec d'ailleurs un conseil du logement, qui est coprésidé par Ian BROSSAT et par un haut responsable d'une grande entreprise du bâtiment. Ils coprésident ce travail qui nous engage tous, parce que nous avons voulu justement en 2014 ne pas simplement limiter l'action qui est la nôtre à la question du parc social et d'entraîner avec nous l'ensemble des acteurs du logement qui, d'ailleurs, vraiment, nous accompagnent, que ce soit le privé ou les bailleurs sociaux, de façon extrêmement originale mais je crois efficace, compte tenu de la production de logements qu'il y a dans la Capitale, qui n'est pas tout à fait ce qui existe à l'extérieur. Donc, un de nos arguments, c'est aussi de ne pas casser quelque chose qui marche. De ne pas casser quelque chose qui marche, c'est un argument fort que je plaide auprès du Gouvernement, mais j'espère que d'autres m'aideront à le plaider aussi.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Vous avez répondu à l'ensemble de nos interrogations. Juste une précision. Mon état d'esprit n'est pas du tout d'instrumentaliser le sujet avec les Parisiens, mais on a mis en place une conférence des acteurs du logement, où il y avait la question, d'ailleurs, aussi, du cadre de vie. Et on voit très bien que ces mesures peuvent dégrader aussi le cadre de vie.

Donc, mon état d'esprit, c'est de dire : est-ce que notre prise de parole politique peut mobiliser les Parisiens sur cette question, et notamment les amicales de locataires ? Et puis, vous avez cité de nombreux acteurs et je vous rejoins sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Impliquer et pas instrumentaliser. D'accord ? Sur ce point, nous sommes d'accord, je le sais. Très bien.

VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative aux péniches du canal de l'Ourcq et du bassin de la Villette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Dernière question : celle de Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous vous dites certainement : mais pourquoi une question d'actualité sur les péniches alors que nous avons abordé hier le sujet avec un vœu de l'Exécutif en réponse au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche ? Et, bien, précisément parce que je ne suis pas totalement satisfaite du vœu de l'Exécutif et que je pense que le sujet est suffisamment important pour justifier un nouvel échange. Donc, reprenons les faits.

Les péniches "Cinéma", "Anako", "Demoiselle" qui sont amarrées sur le bassin de La Villette depuis 10 ans, n'ont pas remporté l'appel d'offres de la Ville et sont priées de vider les lieux d'ici le 2 janvier. Elles ont pourtant mené un travail culturel d'éducation populaire remarquable de terrain, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la culture et de l'animation socioculturelle, et, à la demande expresse de la mairie, elles n'ont d'ailleurs pas mené d'activité lucrative.

A l'issue de l'appel d'offres conduit par la Ville avec un jury composé - je fais remarquer - uniquement d'élus de la majorité excluant les associations locales et, a fortiori, les élus d'opposition, je trouve cela contestable, on a ainsi découvert qu'en plus du prix du loyer mensuel d'à peu près 1.000 euros par mois, mais vous préciserez, les projets sélectionnés devaient s'acquitter d'une redevance indexée sur leur chiffre d'affaires, environ 5 % il me semble. Une interrogation semble légitime.

Quel fut le poids du critère "recettes pour la Ville" parmi les autres critères ? Non seulement la population ne comprend pas qu'on puisse risquer de perdre trois péniches auxquelles elle est attachée, mais les gens ont été choqués de voir qu'un projet lucratif d'épicerie fine porté par le groupe "Carrefour" ait pu être retenu en face dans cette mise en concurrence.

Depuis, le groupe "Carrefour" s'est retiré, mais il y a aussi, par ailleurs, un projet retenu qui est soutenu par la Bellevilloise et, franchement, cela commence à faire beaucoup sur Paris pour une même entité qui dirige déjà d'autres lieux. Quel lien a-t-elle, d'ailleurs, avec le quartier ? Aucun. Nous devons, au contraire, soutenir les projets culturels qui garantissent une diversité culturelle parisienne et un ancrage local, et non plaquer des structures qui vont accélérer la gentrification et l'uniformisation consumériste. Et on voit bien aussi la démarche des appels d'offres

qui vise, finalement, à favoriser surtout les grosses structures qui sont en capacité de pouvoir répondre du tac au tac à ces différents appels.

La Ville souhaite ajouter un emplacement et étudier s'il n'y a pas d'autres emplacements ailleurs, montrant ainsi, je l'espère, la volonté de sauver ces trois péniches, d'où la porte de sortie du vœu de l'Exécutif d'un nouvel appel d'offres pour deux emplacements. Il semblerait, par ailleurs, que des structures aient répondu à l'appel d'offres sans trop y croire, qu'elles aient pu être retenues sans forcément posséder de péniche ou sans que ces péniches ne répondent à cette heure aux critères permettant d'accueillir du public. Et pourtant, cela devrait être le critère n° 1. Est-ce que vous avez plus d'informations que moi sur ce sujet ? Parce que, vous savez, les bruits, l'eau peut les amener sans qu'ils soient forcément totalement vrais. J'ai besoin de précisions. C'est pour ça que je n'emploie pas l'affirmatif.

Je m'interroge également fortement sur la pertinence d'asseoir la redevance sur le chiffre d'affaires et non le bénéfice. Franchement, ça veut dire que les péniches auraient plus intérêt à louer, finalement, de l'événementiel tous azimuts que de monter une programmation culturelle. Comment se fait-il qu'il n'y ait eu aucun échange avec les péniches au préalable, lors de l'établissement du cahier des charges ? Cela également me donne l'occasion de déplorer le fait qu'on demande aux péniches de se retirer pendant "Paris-Plages", comme si la culture, à cette occasion, devait forcément laisser la place au consumérisme.

Pour toutes ces raisons, il me semble qu'il serait bien plus raisonnable d'annuler toute la procédure et de recommencer à zéro, en commençant par le commencement : une réelle concertation avec les péniches, les citoyens et les associations de quartier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, la parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET, pour cette question.

Nous avons effectivement abordé déjà ce sujet hier, lors d'un vœu du groupe Communiste - Front de Gauche. D'abord, j'ai eu l'occasion de rappeler que, dorénavant, pour tout renouvellement d'occupation du domaine public, la réglementation, la loi nous impose une mise en concurrence. Cela n'était pas le cas, d'ailleurs, auparavant, même si nous avons pris les devants, et nous avons mis en place des appels à projets, dorénavant, pour l'ensemble des C.O.D.P. Mais, de toute façon, dorénavant, cette mise en concurrence est obligatoire et s'applique donc aussi pour les péniches et l'attribution des anneaux sur le canal de l'Ourcq.

Alors, pour répondre d'abord à votre interpellation, non, nous n'allons pas annuler l'ensemble de la procédure qui a permis d'attribuer ces 12 anneaux sur le canal de l'Ourcq, parce que, même si je vous apprécie beaucoup et ai beaucoup de respect pour le contenu intellectuel de votre intervention, pas suffisamment quand même pour enfreindre complètement la loi et sans aucune raison valable annuler la procédure de mise en concurrence que nous avons mise en œuvre.

Cela dit, j'ai tout de même des réponses à apporter. D'abord, il n'y a pas de raison de pénaliser les porteurs de projets qui ont été retenus au terme de cette procédure longue de plusieurs mois qui a demandé un travail important aux services de la Ville, aux élus concernés ainsi que, évidemment, aux différents candidats qui ont présenté des projets de qualité.

Je vous rappelle, d'ailleurs, que, sur les neuf péniches sortantes, six ont été reconduites et les nouveaux arrivants ont tous confirmé leur volonté de s'installer au plus vite pour faire vivre ce site qui, par ailleurs, est un site exceptionnel. Et je crois que le maire du 19e arrondissement le confirmerait bien mieux que moi.

Enfin, les critères de l'appel à projets en eux-mêmes - je vais revenir sur les questions financières - me semblent difficilement contestables au regard des priorités que, je crois, nous partageons, c'est-à-dire des péniches qui s'intègrent au mieux dans le quartier du 19e arrondissement concerné, qui offrent une diversité d'activités permettant de s'adresser à tous les publics du quartier et de l'arrondissement, et même bien au-delà de l'arrondissement d'ailleurs, et, enfin, des projets qui puissent s'inscrire dans la durée en proposant des occupations longues, c'est-à-dire de 10 années afin de privilégier des propositions ambitieuses.

Nous n'avons cherché à n'exclure personne, bien au contraire. D'ailleurs, sur les questions financières, la Ville de Paris a fait le choix d'exiger une redevance 4 à 10 fois plus faible que celle fixée par les autres institutions titulaires d'anneaux, ce qui me permet de vous dire que le critère économique de redevance est très minoritaire dans le choix définitif réalisé par les commissions qui ont décidé de l'attribution. Sinon, les redevances seraient nettement plus importantes et nous aurions une cotation plus forte des droits d'occupation du domaine public qui, encore une fois, sont très faibles. Auparavant, la redevance était une redevance fixe d'à peu près 1.000 euros. Aujourd'hui, la redevance fixe sera à peu près de 1.000 euros, mais complétée par une redevance variable en fonction du chiffre

d'affaires. Mais 5 %, c'est uniquement à partir de 550.000 euros de chiffre d'affaires. Très peu de péniches, et en tout cas pas les péniches culturelles, seront amenées à payer ces 5 % sur le chiffre d'affaires.

Je ne peux pas vous répondre sur la distinction entre le chiffre d'affaires et les bénéfices. C'est une réflexion et une remarque que je comprends et que je promets d'étudier. Cela me paraît assez pertinent de votre part.

Je conclurai, d'abord, en vous disant que nous allons lancer un autre appel à projets puisque deux anneaux se sont libérés. Je passe les détails, mais je suis à peu près convaincu qu'entre ce nouvel appel à projets et des solutions annexes, nous saurons proposer des solutions à tous ceux qui aujourd'hui sont en difficulté. Nous sommes en lien avec eux.

Et je conclus, Madame la Maire, avec un sujet qui est plus politique, celui-là, et je vous rejoins sur un point. Je pense que dans le domaine de l'animation, de l'animation culturelle, de l'éducation, de l'éducation populaire, la mise en place systématique de mises en concurrence à travers des appels à projets n'est pas une bonne chose pour la diversité, au regard du risque de concentration, et je pense qu'il faut trouver un bon équilibre. La loi ne joue pas en notre faveur.

Il est clair que, lorsque nous mettons en place systématiquement les mises en concurrence, les appels d'offres, quel que type d'appel d'offres que ce soit d'ailleurs, cela appelle à une certaine concentration et à une sorte de professionnalisation de ceux qui répondent et qui ont les moyens de répondre à ces appels d'offres. Et c'est d'ailleurs un des sujets que nous souhaitons aborder avec le Gouvernement dans les mois qui viennent. Car dans le domaine culturel et dans le domaine de l'éducation populaire, cela peut se traduire par un appauvrissement du contenu des offres proposées par les différents acteurs.

Simplement, la loi, évidemment, s'impose à nous, et nous ne pouvons pas la contourner, mais pourquoi pas essayer de la faire changer lorsque cela est nécessaire et je pense que c'est ici le cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie de soulever ce débat extrêmement important sur la remise en cause de cette démarche de mise en concurrence. Elle ne peut être que contradictoire avec la démarche d'éducation populaire. La démarche d'éducation populaire veut dire que l'on co-construit avec les habitants, or on ne peut pas mettre en concurrence des structures qui n'existent pas dans un quartier et prétendre co-élaborer avec les habitants un projet culturel d'animation au service des émancipations, qui viendrait d'ailleurs et qui est plaqué.

Or, c'était le problème sur les péniches, c'est aussi le problème dans beaucoup d'autres emplacements, dans beaucoup d'autres histoires sur lesquelles nous avons eu à intervenir et à nous opposer dans cette instance.

Comment est-ce perçu ?

Sans doute à juste titre, par des associations et on y reviendra tout à l'heure quand on abordera la question au niveau des jardins de Belleville de la Maison de l'air, où l'on se retrouve là en caricature absolue, puisqu'il y a une structure qui n'est pas l'émanation du quartier et qui va être retenue pour faire de l'éducation populaire à l'encontre des habitants eux-mêmes et des acteurs de l'éducation populaire du quartier.

Il faut absolument que l'on poursuive. Le mouvement associatif porte l'aspiration à des conventions triennales, il est temps qu'enfin on puisse les entendre à ce niveau. Mais je vous remercie pour les réponses sur les péniches et j'espère que sur les péniches on aura l'occasion de ré-inaugurer l'ensemble des anneaux avec bonheur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité. Je vais suspendre une minute la séance pour permettre au Conseil parisien de la Jeunesse de nous rejoindre. Ensuite, nous poursuivrons avec le Conseil parisien, et après le Conseil parisien nous reprendrons les projets de délibération.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, présidente de la 4e Commission.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quelques mots, comme à chaque Conseil, pour vous rapporter nos travaux.

La 4e Commission s'est réunie lundi dernier. Nous avons abordé les sujets autour des projets de délibération portés par Dominique VERSINI et Nawel OUMER, notamment autour des financements de prestations intégrées avec le Crédit municipal de Paris pour l'accès au microcrédit personnel.

Nous avons échangé aussi sur les sujets d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, suite à la présentation que Mme BIDARD nous a faite de ses projets de délibération, et notamment autour du bilan de l'expérimentation menée depuis 2016 sur la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Ville de Paris.

Ensuite, nous avons abordé les sujets de Mme BROSEL, notamment autour des questions des financements des centres sociaux.

Et puis, avec M. JOMIER, nous avons pu débattre autour du groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées de la Ville de Paris.

Je pense que de toute façon, les débats que nous aurons à la suite de cette présentation seront bien plus complets et bien plus utiles.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je laisse une minute la possibilité à Hélène BIDARD de nous rejoindre.

On va, si vous le voulez bien, passer au projet de délibération suivant, et on reviendra sur la subvention à neuf associations. Un vœu était rattaché à ce projet de délibération sur la prostitution de rue. Ce que je vous propose, c'est d'attendre encore deux minutes.

Sinon, on peut aborder le DASES 297 G, puisque Dominique VERSINI est là. Ah, voilà Hélène.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mission pluridisciplinaire sur la prostitution de rue.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons donc les vœux non rattachés n^{os} 44 et 44 bis, qui ont trait à une mission pluridisciplinaire sur la prostitution de rue.

La parole est donc à Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste, pour deux minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Vous savez que ce n'est pas la première fois que le groupe Ecologiste alerte notre Assemblée sur la situation des personnes prostituées à Paris en présentant des vœux, avec des propositions concrètes à leur sujet. Notre dernier vœu date de septembre 2016. C'est donc juste un an après que nous revenons sur ce sujet. Pourquoi ? Eh bien, il se trouve qu'au courant de cet été, un vidéo-reportage a été très largement diffusé par la mairie du 13e arrondissement sur les réseaux sociaux pour informer l'opinion sur la prostitution de rue dans un des quartiers sud de l'arrondissement, appelant le Ministre de l'Intérieur à renforcer les moyens policiers dans ce secteur, afin de mieux combattre la prostitution de rue.

Regrettant une nouvelle fois le recours à la répression pour traiter une situation qui appelle avant tout une réponse sociale, nous pensons que la répression ne fait qu'aggraver la situation d'exclusion que vivent les personnes prostituées à Paris. Nous savons que ces femmes prostituées sont les premières victimes d'une violence inhérente à leur situation, en raison de leur parcours de femmes étrangères vivant dans l'exclusion, et parfois mineures.

Pour nous, ces femmes ont avant tout besoin d'être protégées et accompagnées dans une démarche bien réfléchie et en fonction de leur propre situation et leurs besoins.

Nous reconnaissons tous les efforts déployés par la Ville pour financer des associations qui interviennent auprès de ces personnes, mais nous pensons qu'au-delà de tout le débat idéologique entre abolitionnistes, prévisionnistes ou règlementaristes, nous proposons ici une mission pluridisciplinaire territoriale, associant les personnes prostituées elles-mêmes, pour que soit mis en place et organisé un accompagnement social et sanitaire personnalisé, en direction des personnes prostituées à Paris.

Je vous remercie et nous souhaitons une réponse à notre vœu par rapport à une intervention sanitaire et sociale pour les prostituées.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie de votre intervention et de votre vœu que je vous propose néanmoins de retirer en faveur d'un vœu de l'Exécutif que je vais vous présenter, en vous décrivant un peu l'action de la Ville et les cadres de coordination pluridisciplinaires déjà existants, cette proposition pouvant, j'espère, répondre à vos attentes.

D'abord, pour vous dire une première chose, c'est que l'Inspection générale de la Ville de Paris a effectué un audit synthétique et transversal sur la politique parisienne en matière de prostitution, et très précisément les associations les plus subventionnées par la Ville ont été auditionnées. Nous avons donc maintenant un rapport qui a été remis à la Maire de Paris sur ce sujet, et qui a permis de dresser un état sur la prostitution à Paris, qui concerne environ 7.000 personnes.

Cette prostitution se présente sous diverses formes, de la prostitution de rue, avec beaucoup de prostitution de femmes étrangères, victimes de la traite, qui représentent 90 % des personnes prostituées en provenance d'Europe de l'Est, des Balkans, de Chine ou d'Afrique sub-saharienne. D'ailleurs, une très forte progression de ces prostituées d'Afrique sub-saharienne, victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains, mais également une prostitution trans-identitaire qui concerne des personnes particulièrement exposées aux violences, une prostitution de jeunes, souvent en situation de précarité, en errance ou ayant perdu tout soutien familial, et une prostitution de personnes vieillissantes également.

L'Inspection générale a également pointé les nouveaux modes de prostitution, notamment par Internet, et à l'intérieur d'établissements comme les salons de massage. Cela nous a permis d'identifier tous ces éléments avec des secteurs géographiques d'intervention des associations et les publics qu'elles accompagnent aujourd'hui.

Il ressort que nos différentes directions vont travailler maintenant beaucoup plus ensemble, justement de manière beaucoup plus pluridisciplinaire, à subventionner le champ de la prostitution : la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé, la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, la Direction de l'Emploi et la Direction de la Jeunesse et des Sports y contribuent aussi.

Sachez qu'en 2016, la dépense de la Ville et du Département de Paris en la matière s'est élevée à 372.000 euros.

Comme il me reste très peu de temps, je vais juste vous dire qu'il existe déjà trois commissions, tout d'abord une coordination parisienne qui permet à l'ensemble des professionnels agissant sur le sujet de se réunir - Préfecture de police, Parquet, Mairie de Paris, mairies d'arrondissement et associations ; des coordinations locales dont plusieurs arrondissement sont dotés ; et également depuis la loi du 13 avril 2016, une Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Elle s'est réunie en juillet dernier. Colombe BROSSEL et moi-même, nous y siégeons pour représenter la Ville de Paris. Avec le vœu de l'Exécutif, nous nous engageons à relayer les comptes rendus de cette Commission départementale aux conseillers de Paris, membres des 3e et 4e Commissions.

Je conclus en disant que j'espère que ces éléments de réponse vous conviennent et je vous propose sinon de vous les diffuser par écrit.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour également apporter des éléments de réponse sur ce sujet. Ensuite, Madame ATALLAH, je vous demanderai votre avis sur ce vœu bis.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement, pour rappeler que la Préfecture de police est fortement mobilisée sur ces sujets, notamment dans son volet judiciaire avec les différents services de police judiciaire et de la D.S.P.A.P., mais que sur le volet préventif, avec la Ville de Paris et le Parquet de Paris, il y a un certain nombre de choses engagées, notamment dans le cadre de la Commission départementale chargée de favoriser la cohérence et le développement des politiques de prévention des victimes de prostitution et de traite des êtres humains, et de rendre un avis sur les demandes de parcours de sortie de la prostitution.

Cette Commission a d'ores et déjà été mise en place, le 7 juillet 2017, avec le Préfet de police, le Préfet de Région, la Ville de Paris, le Parquet, l'ensemble des services de l'État, mais également un certain nombre d'associations.

De fait, nous souhaiterions, par rapport au vœu émis, que par souci de lisibilité et de clarification sur ce sujet aussi difficile, nous ne sommes pas, côté Préfecture de police, favorables à la création d'instances supplémentaires. Nous préférons que nous nous concentrons sur la Commission qui existe, quitte à en regarder les contours et la composition. Nous sommes prêts à y regarder, sous réserve de la Ville de Paris, mais je sais qu'elle y sera favorable également. Mais plutôt que de recréer une instance supplémentaire, travaillons déjà avec les outils qui existent et qui viennent d'être mis en place en juillet dernier.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame ATALLAH, compte tenu de ces réponses et de la proposition du vœu n° 44 bis de l'Exécutif, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Marie ATALLAH. - Oui, Madame la Maire, nous le maintenons car l'accompagnement social à la condition de la sortie de la prostitution, pour nous est une condition qui augmente le risque d'aggraver la situation de ces personnes et à ne pas les intéresser à une démarche d'accompagnement social adaptée à leur propre situation, à leurs propres besoins, à leur propre évolution dans le parcours.

Pour cela, nous maintenons notre vœu mais nous nous abstenons cette fois-ci sur le vœu de l'Exécutif, bien qu'il apporte quelques réponses, mais nous avons besoin d'acter cette différence, je ne dirai pas clivage, mais différence.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 237).

Je vous remercie.

2017 DASES 297 G - Subventions (5.914.702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 297 G. Subventions et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concernant la subvention aux 30 centres sociaux de notre ville est toujours l'occasion de rappeler le pourquoi de notre soutien et de témoigner vis-à-vis des professionnels mais aussi des bénévoles, administrateurs ou responsables de secteur, notre reconnaissance de leur travail et de la place importante qu'ils tiennent dans la vie sociale de nos quartiers.

Nous le savons tous, la vie d'un centre social n'est pas un long fleuve tranquille. Ces structures qui sont au plus près de la population font face à la montée et à la diversification des demandes d'une population précarisée.

Ces dernières années, la Ville a su apporter des réponses à ces difficultés. L'augmentation des participations financières ou le regroupement de plusieurs prestations en une seule dotation globale tout autant que la mise en place de conventions pluriannuelles de financement ont été un progrès.

Sachons dépasser et même combattre les idées qui réduisent les centres sociaux à leur fonction sociale, à leurs activités uniquement de loisirs. Ce n'est pas cela. Ces centres et leur fédération sont avant toute chose des outils majeurs de la participation citoyenne à Paris, et de la promotion collective des populations en développant le pouvoir d'agir des habitants.

Ce pouvoir d'agir passe bien entendu par une transmission des savoirs pour donner aux populations les outils pour peser dans la sphère sociale, mais aussi par la conviction que même les populations en difficulté ont des savoirs. N'oublions pas que les centres sociaux ont émergé à la fin du XIXe siècle dans le contexte de la question ouvrière, la raison d'être des maisons sociales, comme on disait alors, était de répondre à la misère des ouvriers avec une action originale allant au-delà de la charité.

Depuis leur origine, les centres sociaux développent un discours militant fondé sur des valeurs dont celle de la démocratie, reprise dans leur charte fédérale.

Les centres sociaux entendent établir et au besoin conquérir avec et pour les habitants d'un quartier, d'une ville, d'une agglomération ou d'un pays, des espaces de discussion et de participation et des prises de décision concernant la vie quotidienne et celle de la collectivité. Opter pour la démocratie, c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, même modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus.

La démocratie participative, en proposant, en agissant, et en contestant est nécessaire à la vie politique locale. L'objectif lointain, mais toujours présent, est de transformer l'individu ou le groupe en citoyens actifs, car le principe fondateur du centre social repose sur l'initiative des populations censées définir leurs besoins et prendre en main leur destin.

Par cette démarche, par et pour les habitants, la charte fédérale place explicitement les centres sociaux dans le mouvement de l'éducation populaire.

A mi-parcours des conventions pluriannuelles 2016-2017, il serait pertinent et enrichissant de revisiter et d'approfondir cette dimension de l'éducation populaire dans l'action des centres sociaux.

A cet effet, je proposerai une commission de travail qui pourrait être créée entre la Ville et la Fédération des centres sociaux sur ce thème. J'espère que notre proposition sera entendue et que nous pourrions avoir en commission les résultats de ce travail. Je précise, mais vous l'avez bien compris, que nous voterons bien entendu ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Danièle PREMEL, chers collègues, vous avez, Danièle PREMEL, très bien rappelé le contexte historique et le rôle des centres sociaux. Je réponds pour Colombe BROSEL, peut-être que je ne répondrai pas dans le détail et dans le détail des questions que vous avez posées, mais ce qu'il me paraît important et qui va dans le sens de ce que vous avez dit, c'est que là, nous sommes devant un projet de délibération qui propose le vote des conventions des 30 centres sociaux associatifs parisiens, qui regroupent les financements pour les activités sociales des centres sociaux : accueil, prévention famille et jeunesse, ateliers sociolinguistiques, accès au droit, etc.

En fait, c'est un projet de délibération qui acte le renforcement du soutien de la Ville aux centres sociaux.

En effet, dans ce projet de délibération, la Ville poursuit la mise en œuvre des recommandations faites par l'Inspection générale en 2015. Vous le savez, depuis 2015, le soutien annuel en fonctionnement a augmenté de 1,3 million d'euros, ce qui a permis l'ouverture de nouveaux centres sociaux, l'augmentation du soutien de la Ville sur l'inclusion numérique, et le financement de beaucoup plus d'ateliers sociolinguistiques et de nombreuses autres actions.

Les subventions d'investissement ont été augmentées, portées jusqu'à 790.000 euros en 2017. La simplification administrative a été mise en place en permettant d'intégrer l'ensemble des actions dans une convention unique permettant le versement de 75 % de la subvention au premier trimestre, ce qui est très important si je me rappelle les difficultés rencontrées par les centres sociaux.

A noter que cette année, trois centres sociaux qui proposent des ateliers sociolinguistiques, mais qui n'étaient pas soutenus par la collectivité sur cette action, ont vu leurs subventions revalorisées, et que le montant global de subvention pour le dispositif "Ville, Vie, Vacances" et l'accompagnement scolaire a également été revalorisé.

Tout ce travail a été rendu possible par une très forte collaboration avec les centres sociaux, la Fédération des centres sociaux et la C.A.F. Le Schéma départemental d'animation de la vie locale qui lie la C.A.F. et la collectivité parisienne doit d'ailleurs être résigné avant la fin de l'année.

Pour conclure, la nouvelle version de ce schéma sera soumise au vote des élus au Conseil de Paris de décembre, document cadre qui permettra de conforter les avancées réalisées depuis le début de la mandature.

Voilà ce que je voulais vous dire de la part de ma collègue Colombe BROSEL et je pense que la question que vous avez posée dans toute cette très forte collaboration avec les centres sociaux, la Fédération des centres sociaux et la C.A.F.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup de ces précisions.

Je vais donc mettre aux voix le projet, Madame PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Je considère que la réponse est positive pour la mise en place de cette commission de réflexion sur l'éducation populaire ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je suis désolée, mais je ne suis pas mandatée pour m'engager à la place de Colombe BROSEL. Je pense que c'est quelque chose que vous verrez avec elle. Vous comprenez bien que ma position ne peut pas aller au-delà de ce que je vous ai dit.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci. On comprend tout à fait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 297 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 297 G).

Je vous en remercie.

2017 DASES 24 - Convention de recherche relative à l'exposition des Franciliens à la pollution de l'air dans les transports.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 24 : convention de recherche relative à l'exposition des Franciliens à la pollution de l'air dans les transports.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Suite aux polémiques de rentrée sur la place de la voiture à Paris, nous souhaitons souligner brièvement l'intérêt de ce projet de délibération relatif à l'exposition des Franciliennes et des Franciliens à la pollution de l'air dans les transports.

En effet, le Service parisien de santé environnementale est mandaté par l'A.D.E.M.E. pour mener une étude sur la qualité de l'air des habitacles des moyens de transports individuels et collectifs en Région parisienne. Cette étude sera menée sur 30 mois, en partenariat avec la R.A.T.P. et le Laboratoire central de la Préfecture de police. Cette étude constitue une garantie pour les Franciliennes et les Franciliens d'obtenir des résultats détaillés sur la qualité de l'air, selon le mode de transport qu'ils utilisent et selon l'ancienneté du matériel roulant pour les transports en commun. Cette étude sera également utile pour connaître le niveau d'exposition du personnel de la R.A.T.P.

Sans préjuger les résultats de cette étude, nous voudrions simplement rappeler qu'il a été prouvé que c'est à vélo que l'on est le moins exposé à la pollution de l'air. Contrairement à un automobiliste, le cycliste n'est pas enfermé dans un habitacle. En moyenne, l'exposition à la pollution est deux fois moins élevée pour le cycliste sur une piste séparée que dans la circulation automobile, et 30 % moins élevée dans les couloirs de bus, selon une étude d'Airparif de 2009.

La prochaine journée sans voiture, le 1er octobre, organisée par notre adjoint au transport, Christophe NAJDOVSKI, sera également l'occasion de constater une nouvelle fois que dès que la circulation automobile diminue, la qualité de l'air s'améliore. Lors de la dernière édition, Airparif avait constaté une baisse de 20 à 35 % des émissions de dioxyde d'azote sur les stations incluses dans le périmètre de l'opération, et les études épidémiologiques ont montré que les symptômes de l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au dioxyde d'azote.

L'objectif reste donc pour les écologistes de diminuer le trafic automobile dans Paris, mais aussi à l'extérieur de Paris. Nous avons besoin de politiques publiques fortes et pour l'instant, les politiques de la Région Ile-de-France sont malheureusement limitées, voire contre-productives. Mme PÉCRESSE a fait passer l'abonnement mensuel Navigo à 75,20 euros par mois et a lancé un plan routier prétendant limiter les embouteillages. Pourtant, avec 1,07 personne par voiture, occupant chacune - je parle des voitures - une superficie de 12 mètres carrés, le réseau routier francilien est-il aussi saturé qu'on le dit ? Cela reste à démontrer, et Mme PÉCRESSE semble s'en être quand même aperçue, puisqu'elle a compris désormais l'intérêt du co-voiturage.

Espérons que les Assises de la mobilité qui ont été lancées par la Ministre chargée des transports déboucheront sur de vraies avancées en faveur des mobilités douces et des transports en commun. C'est une condition "sine qua non" pour l'amélioration de la qualité de la santé de toutes et tous.

Un dernier point : la voiture électrique, que l'on nous vante partout, n'est pas la solution à tous les problèmes de pollution, loin de là. Une voiture électrique reste avant tout une voiture occupant une grande surface de l'espace public, et le coût écologique de la construction est encore beaucoup trop important. Nous pensons notamment à la problématique du cycle de vie des batteries.

La Ville s'honorerait donc à ne plus promouvoir des compétitions comme le Grand prix de Formule E, ce que nous avons demandé dans un vœu.

Je vous en remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne sais pas si c'est une réponse, puisque Sandrine MÉES approuve ce projet de délibération, mais ce sont plutôt quelques éléments d'information.

Je crois que si on veut essayer de sortir des polémiques sur cette question de savoir s'il vaut mieux prendre sa voiture, prendre le métro, de savoir si l'on respire un air de meilleure qualité à tel ou tel endroit, dans tel ou tel moyen de transport, il faut, encore une fois et comme je l'ai toujours dit depuis le début de cette mandature, se fonder sur des données scientifiques. Après, continueront à polémiquer ceux qui sont de mauvaise foi, mais tous ceux qui sont de bonne foi ne demandent qu'à mieux connaître les données en la matière.

Et donc, cette étude est une étude scientifique qui vise à regarder à quels polluants on est personnellement exposé selon que l'on va utiliser un moyen de transport ferré, le métro, le RER, le tramway ou un véhicule personnel sur des trajets domicile-travail. Et vont être étudiés les différents types de motorisation de véhicules personnels : motorisation essence, diesel ou véhicules propres. On étudiera les différents types de polluants existants, c'est-à-dire bien sûr les particules fines et les oxydes d'azote, dont on parle beaucoup, mais aussi les composés organiques volatiles, qui sont des polluants de l'air intérieur très importants.

Cette étude, qui va se dérouler sur deux ans, nous permettra donc dans deux ans d'avoir des données scientifiques intéressantes qui contribueront à la décision publique en matière de santé et de transport. Et bien évidemment, je tiens à le dire, ces résultats feront l'objet d'une publication scientifique, mais seront aussi restitués lors d'un colloque qui sera organisé à destination de l'ensemble des personnes travaillant sur la question des mobilités, des transports et de la santé, et à destination des élus de notre Conseil.

Je vous remercie donc d'approuver ce projet de délibération, qui vise à mieux connaître les polluants auxquels sont exposés les Parisiens, et je crois que c'est une préoccupation largement partagée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 24, avec ces précisions.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 24).

Je vous en remercie.

2017 DASES 37 - Convention de marché de recherche et développement portant sur l'étude d'une population de rongeurs à Paris.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la lutte contre les rongeurs sur l'espace public.

Vœu déposé par le groupe PPC relatif à la recrudescence de rongeurs place et promenade Pereire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 37 et les vœux n^{os} 45, 46 et 46 bis : convention de marché de recherche et développement portant sur l'étude d'une population de rongeurs à Paris.

La parole est à Geoffroy BOULARD. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu relatif aux rongeurs dans l'espace public que nous vous proposons fait écho au signalement croissant que nous recevons de la part de nos concitoyens, qui s'inquiètent de la recrudescence des rongeurs, dont la présence devient de plus en plus visible sur l'espace public.

Localement, nous avons pris nos responsabilités et avons soutenu toutes les dispositions prises pour lutter contre ce fléau. Nous avons ainsi accepté la fermeture de squares pendant plusieurs jours afin de permettre des campagnes d'éradication efficaces en l'absence du public. Nous organisons également, dans le 17^e, le 4 octobre, une réunion publique dédiée à ce sujet, qui visera deux objectifs : d'une part, rendre compte sur les actions

entreprises par notre collectivité en matière de lutte contre les rongeurs, et d'autre part, lancer un appel au civisme et aux bonnes pratiques.

Toutefois, nous avons conscience que la population attend une réponse globale et massive face à l'invasion des rats. C'est le sens de ce vœu qui exprime la demande, d'abord, d'une intensification de la lutte contre les rongeurs sur l'ensemble de l'espace public, d'une analyse de l'impact des différentes méthodes de lutte contre les rongeurs, et enfin, la démultiplication des opérations de sensibilisation du public aux bonnes conduites afin d'éviter la prolifération des rats.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Thierry HODENT pour le groupe PPC.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 46 va dans le même sens que le vœu n° 45. Il a été déposé par Jérôme DUBUS et les élus du groupe. Il est clair que dans le 17e, il y a des problèmes de rats, comme vient de le dire le Maire du 17e, mais il n'y a pas que dans le 17e. Ce matin dans les journaux gratuits, on parlait encore dans tout-Paris des problèmes de rats. Je pense donc qu'il faudrait vraiment mener une action d'ampleur sur tout-Paris pour dératiser au maximum notre ville, sachant que les produits utilisés aujourd'hui ne sont pas facilement utilisables pour des raisons de pollution. Il faut donc vraiment que la Mairie de Paris prenne globalement en charge ce problème des rats.

Je vous remercie.

Et donc, le vœu n° 46 concerne particulièrement la place Pereire et la promenade Pereire, mais cela concerne aussi le reste de Paris.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Bernard JOMIER et ensuite je donnerai la parole à Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste qui a demandé une explication de vote sur le vœu n° 45.

Mais tout d'abord, la réponse de l'Exécutif.

Monsieur JOMIER ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux auteurs des vœux.

Cela fait plusieurs fois que notre Conseil est saisi de la question de la prolifération des rats dans l'espace public à Paris. Je vous rappellerai brièvement que nous avons réuni ici, à l'Hôtel de Ville, l'an dernier un colloque international des villes sur cette question pour croiser nos approches et pour élaborer un plan d'action.

Ce plan d'action a été élaboré et il est public. Il se base sur une approche éthologique, c'est-à-dire une approche de l'étude du comportement des rats dans le milieu naturel, et en interaction avec les êtres humains et le milieu urbain pour limiter leur population.

Ce plan n'est pas un plan d'extermination, ce serait totalement inutile et dangereux. Les rats sont très utiles dans le sous-sol où ils rendent de multiples services. Le problème est que les rats sont remontés en surface pour un ensemble de raisons. Vous en avez cité d'ailleurs et vous en rappelez dans vos vœux. C'est par exemple des changements de comportement des Parisiens, donc une abondance maintenant de nourriture présente dans l'espace public de surface et d'accès aux points d'eau qui fait que, conjugué à un ensemble de raisons que vous connaissez très bien, les rats se sont multipliés en surface.

Il n'y a pas de solution chimique générale. Vous l'avez rappelé, Monsieur HODENT, il n'existe pas de produit. Si certains avaient des vellétés de grands empoisonneurs, les raticides ne sont pas efficaces.

Les autres solutions chimiques qui sont proposées, j'ai lu par exemple la distribution de produits contraceptifs aux rats, je vous signale que ces produits ne sont pas autorisés par la législation européenne, en raison de leur risque sur l'environnement. On dissémine dans l'environnement des produits qui sont des perturbateurs endocriniens et je trouve étonnant que l'on réclame de disséminer des produits, qui sont autorisés aux Etats-Unis, certes, mais

interdits en Europe, alors que dans le même temps on lutte contre le C.E.T.A. qui veut nous imposer toutes les cochonneries venues d'outre-Atlantique.

Donc, il n'y a pas de solution de toute façon dans l'empoisonnement des rats. Il n'y a de solutions que par le plan que nous avons mis en place, qui est un plan d'ensemble et qui concerne un ensemble de mesures. Par exemple, comme nous l'avons fait dans un jardin qui est près d'ici, le jardin de la tour Saint-Jacques et dans bien d'autres jardins d'autres arrondissements, il faut clôturer les espaces pendant un temps déterminé pour priver les rats de nourriture et d'eau.

Il faut aussi mener des actions auprès de la population pour cesser de laisser la nourriture sur l'espace public. Il faut que nous changions, et nous avons commencé à le faire, les conteneurs car actuellement les rats vont percer les sacs plastiques existant pour récupérer la nourriture.

C'est donc un ensemble de mesures globales qui permet de contraindre les rats à quitter l'espace public et à redescendre.

Je vous le dis clairement, cela prendra un peu de temps mais cela marche. Pour peu que l'on prenne le temps, cela marche. La difficulté, je ne la nie pas, c'est qu'au-delà de ces espaces délimités, les rats au fur et à mesure se propagent dans le diffus, c'est-à-dire en dehors des parcs et des jardins et dans l'ensemble de l'espace public.

Le but de ce projet de délibération, j'y reviens, c'est de faire une étude sur des rats morts, donc aucune souffrance animale dans cette étude, pour contribuer à mettre au point de nouvelles générations d'anticoagulants. Ils pourraient être des produits efficaces pour tuer les rats qui viennent en surface. Mais il faut être très clair, ce ne sera de toute façon qu'un morceau de la réponse.

Donc nous continuons à appliquer le plan d'ampleur que la Maire de Paris a doté d'un budget supplémentaire pour faire face à la situation. Là où l'ensemble des mesures est appliqué, on constate une efficacité sur la présence des rats dans l'espace public, mais nous sommes loin d'avoir terminé le travail.

C'est la raison pour laquelle je vous propose ce vœu de l'Exécutif qui reprend largement les préoccupations que les élus du 17e ont exprimé.

J'appelle chacun et chacune à participer à l'ensemble des actions mises en œuvre, et en particulier à diffuser auprès des Parisiens les messages d'éducation et de comportement pour éviter que notre espace public présente trop de nourriture accessible pour les rats.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de cette réponse très claire.

Je vais donner la parole à Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste en explication de vote.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Les égoutiers parisiens le disent : ces rongeurs sont de précieux auxiliaires en ce qu'ils contribuent à la propreté des égouts. D'autre part, la cause de la condition animale gagne du terrain en France, notamment grâce au travail de L. 214, ses reportages et ses actions. Cependant, on doit dire que réguler la population des rats à Paris est une nécessité qui est bien sûr partagée par les écologistes.

Dans les méthodes de régulation, celle de l'empoisonnement est selon nous la pire. C'est aussi une fuite en avant puisque les rongeurs deviennent de plus en plus résistants. Nous préconisons des méthodes qui ont fait leur preuve, par exemple le blocage des sites de reproduction et des terriers.

Enfin, la prolifération des rats doit nous renvoyer - c'est ce que nous faisons - aux problèmes d'incivilités puisque l'augmentation de la population, comme on l'a dit, est aussi due à la présence des déchets sur l'espace public.

Donc la Ville s'est dotée d'une mission sur la condition animale et les écologistes demandent que le présent projet de délibération soit retiré de l'ordre du jour, le temps que cette mission examine le bien-fondé de la méthode ici proposée.

Visiblement, nous n'avons pas la même interprétation de la méthode proposée puisque M. JOMIER dit qu'il s'agit d'expérimentations sur des rats morts et que nous n'avons pas fait la même lecture du projet de délibération. Si ce projet de délibération ne peut être retiré afin d'être mieux examiné, notamment dans le cadre de la mission sur la condition animale, nous voterons contre.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n^{os} 45 et 46, l'Exécutif a déposé le vœu n° 46 bis.

Le vœu n° 45 du groupe les Républicains est-il maintenu, Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Nous le maintenons et nous aurions souhaité sur le vœu de l'Exécutif, qu'il soit fait mention de notre vœu n° 45. Cela paraît quand même élémentaire : quand on propose un vœu du côté de l'Exécutif, il serait bien quand même de citer les vœux qui font référence au sujet en question, et notamment la lutte contre les rongeurs.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur HODENT, pour le vœu n° 46 ?

M. Thierry HODENT. - Même réponse.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il est maintenu ?

M. Thierry HODENT. - Oui.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe "Parisiens Progressistes et Constructifs" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 238).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 37).

Je vous remercie de votre attention.

2017 DASES 332 G - Participation (3.520.000 euros) et avenant au fonctionnement du groupement d'intérêt public de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris au titre de l'année 2017.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DASES 332 G et la parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste, pour 5 minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, plus de dix ans après sa création en 2006, la M.D.P.H. de Paris est bien devenue ce guichet unique attendu par la loi sur le handicap de 2005. C'est désormais un repère identifié et connu des Parisiens.

De 2012 à 2016, les demandes déposées à la M.D.P.H. ont augmenté de plus de 30 %. Aujourd'hui, près de 7 % de la population parisienne bénéficient d'un droit ouvert à la M.D.P.H., c'est-à-dire près de 154.000 personnes.

La stratégie "Handicap, inclusion et accessibilité" pour 2017-2021, que nous avons adoptée en mars dernier, vient renforcer à juste titre le rôle de la M.D.P.H. Nous devons poursuivre pour en faire un véritable lieu ressource handicap, carrefour des politiques, des grands acteurs du handicap comme des initiatives citoyennes.

Je veux insister sur trois enjeux forts. Premier enjeu : la M.D.P.H. doit répondre concrètement aux besoins des Parisiens handicapés dans leur quotidien. Les décisions, en matière de scolarité ou d'orientation médico-sociale, en sont deux exemples que je veux relever. La rentrée scolaire a souligné le rôle essentiel de la M.D.P.H. en partenariat avec l'Académie de Paris, bien sûr. Avec les adaptations et les accompagnements nécessaires, l'enfant en situation de handicap doit pouvoir devenir un élève, grandir parmi ses pairs, avoir accès au même savoir.

Pour la rentrée 2017, la C.D.A.P.H., la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées que je préside, a ainsi poursuivi le développement des mesures d'accompagnement avec près de 10.000 décisions prises entre janvier et août, c'est-à-dire plus de 12 % par rapport à la précédente rentrée.

La M.D.P.H. au cœur du dispositif, dans sa position de tiers entre les familles et l'Éducation nationale aussi, devra, c'est certain, être renforcée, y compris dans son expertise et sa capacité à accompagner les parents qui vivent des parcours souvent très difficiles.

Deuxième exemple, l'engagement inscrit dans la stratégie parisienne qui consiste à renforcer le rôle de la M.D.P.H. en tant que pivot de l'orientation médico-sociale. Rôle donc qui doit se concrétiser. Trop de personnes, dont la situation est complexe ou critique, ne trouvent pas de solution ou des places par défaut, en Belgique par exemple.

Des places sont en création, mais cela ne suffit pas. Il faut bien un acteur pivot, qui a une vision large et oriente vraiment les personnes, les familles, avec une prise en compte de la globalité de la situation et de leur parcours.

Le deuxième enjeu est de répondre dans un délai raisonnable. Les efforts de ces dernières années ont permis à la M.D.P.H. de Paris de maîtriser globalement ces délais de réponse pour arriver aujourd'hui à presque moins de quatre mois, deux fois moins qu'en début de mandature.

L'attente est parfois intenable pour les personnes. La M.D.P.H. doit donc à tout prix continuer dans l'amélioration des délais. Sur ce point, je veux saluer le travail titanesque et exemplaire des équipes de la M.D.P.H., sous la houlette de leur directeur, Fabrice MASI.

Troisième enjeu sur lequel je veux insister, la M.D.P.H. a un rôle à jouer dans l'amélioration de l'information et d'une façon générale de l'accès aux droits ouverts par la M.D.P.H., engagement très attendu de notre stratégie.

Une meilleure accessibilité numérique passe notamment par la mise en place d'un site Internet dédié au handicap - nous en avons d'ailleurs déjà parlé à plusieurs reprises - et aux réponses apportées par la collectivité parisienne.

Sur ce point, le travail engagé ne doit pas prendre de retard. Je souhaite terminer évidemment cette intervention sur les moyens de la M.D.P.H.

Pour faire face aux besoins, il importe de donner à la M.D.P.H., constituée en G.I.P., je vous le rappelais, les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Et bien sûr, toutes les parties prenantes doivent prendre leur responsabilité.

Le rapport de l'I.G.V.P. de juin 2016 a relevé une gestion efficiente. Malgré la hausse des demandes, j'ai pu constater, en tant que présidente de la C.D.A.P.H., que les délais ont diminué, tout en conservant la maîtrise des

dépenses et des effectifs. En pratique, plus de 110.000 demandes par an sont enregistrées, instruites, évaluées par 150 équivalents temps plein travaillant à la M.D.P.H.

Mais les besoins de financement existent pour autant, bien sûr, afin de permettre au G.I.P. d'être à l'équilibre financier. En 2017, Paris a augmenté sa participation de plus de 20 % au budget de la M.D.P.H. pour un total de 3,520 millions d'euros. En ces temps budgétaires délicats pour les collectivités, cet engagement a été vraiment salué par les associations du handicap. Cette augmentation vise à répondre à la fois aux nouveaux enjeux et aussi combler une insuffisance de financement couverte jusqu'à présent par les réserves du G.I.P. Or ces réserves s'épuisent.

Pour conclure, ces besoins de financement étant donc structurels et non conjoncturels, il sera important pour 2018 d'a minima stabiliser la dotation du Département. Dans le cas contraire, le risque est grand de mettre en péril la qualité de la M.D.P.H. de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Là encore, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que Aurélie SOLANS a rappelé, c'est-à-dire que la M.D.P.H. a particulièrement bien rempli son rôle, ces dernières années, alors que plus de 30 % de hausse de l'activité, c'est considérable. Aurélie SOLANS l'a rappelé aujourd'hui, plus de 150.000 Parisiens ont un droit ouvert à la M.D.P.H. Cette hausse de l'activité a été absorbée en même temps qu'une amélioration du service rendu puisque effectivement, maintenant, on est en dessous de quatre mois de délai moyen de réponse aux demandes qui sont adressées à la M.D.P.H., alors que l'on était à un délai moyen supérieur à huit mois en 2014.

Mais pour autant, la loi a confié de nouvelles missions à la M.D.P.H., comme par exemple la Carte Mobilité Inclusion que nous avons commencé à délivrer à la M.D.P.H. de Paris, tout le travail autour des situations les plus complexes et des parcours, notamment des enfants et des jeunes adultes qui nécessitent que la M.D.P.H. consacre toujours plus de moyens et d'énergie à ces missions.

Dans ce contexte, les engagements insuffisants de l'État ont des difficultés à être compensés par la hausse que nous assumons de la contribution de la collectivité territoriale. Je ne vous cache pas une certaine vigilance, et même inquiétude, pour les deux années à venir, car si nous avons augmenté, vous avez décidé, chers collègues, d'augmenter de 20 % notre contribution au budget de la M.D.P.H. en le portant à 3,520 millions d'euros et que cet engagement a été salué par l'ensemble du monde associatif des personnes en situation de handicap, l'État n'a pas procédé aux mêmes hausses. Et donc, un financement structurel plus élevé va être nécessaire pour les années à venir.

Ce sera indispensable si on veut que la M.D.P.H. remplisse de façon satisfaisante ses missions, si on veut que les personnes en situation de handicap accèdent réellement à ce qu'elles revendiquent avec justesse depuis longtemps, une égalité de droit dans notre ville et dans notre société.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie d'abord d'approuver ce projet de délibération, et nous reprendrons cet échange, je n'en doute pas, au moment du débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 332 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 332 G).

Je vous remercie.

2017 DASES 363 G - Avenant à la convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (participation de l'État de 2.030.994 euros).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à des distributeurs de protections hygiéniques.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 363 G et le vœu n° 47 G.

Avenant à la convention entre l'État et le Département de Paris, relatif à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens.

La parole est à Jean-Bernard BROS, président du groupe RG-CI.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vais évoquer un sujet dont nous n'avons pas l'habitude de parler dans cette enceinte, mais il est important.

Lorsqu'elles ont leurs premières règles, les filles embarquent pour un long voyage fait de silences et d'appréhensions. Les règles sont douloureuses, elles provoquent des maux de dos, des crampes abdominales, sans parler des changements émotionnels qu'elles déclenchent, et cela chaque mois pendant 30 ou 40 ans.

En public, les gens parlent des règles moins souvent que des problèmes intestinaux. Les femmes cachent leurs tampons ou leurs serviettes lorsqu'elles vont aux toilettes. Faire tomber le tabou des règles dans notre société est donc un enjeu majeur.

L'un des exemples le plus frappant est celui de l'endométriose. Cette maladie touche une femme sur dix. Or l'injonction qui pousse à faire des règles un sujet tabou entraîne de graves difficultés pour diagnostiquer cette maladie.

Les difficultés sont présentes dès le plus jeune âge. Chez les jeunes filles françaises, les règles sont vécues comme un handicap avec l'impossibilité de mener un quotidien normal à l'école pour 48 % d'entre elles. D'ailleurs, 45 % déclarent avoir des difficultés à suivre leurs activités sportives.

Parallèlement, c'est la question de l'accès aux protections hygiéniques, bien de première nécessité qui n'est que trop rarement évoquée. Quand cette question intervient dans le débat public, c'est au prix de combats titanesques. Il suffit de repenser à la mobilisation dont il a fallu faire preuve pour que la taxe tampon soit abandonnée et que la T.V.A. sur ces produits passe de 20 % à 5,5 %.

Les jeunes filles rencontrent, elles aussi, des difficultés d'accès aux protections hygiéniques. Par gêne pour certaines, selon une étude de "SCA", 43 % des femmes éprouvent de la gêne à l'achat de protections hygiéniques, 19 % n'ont même jamais abordé le sujet avec personne. Alors que faire pour ces jeunes filles qui ont des règles pour la première fois. Doivent-elles obligatoirement passer par un adulte ? Pas toujours évident.

Mais aussi par manque de moyens. Ces produits restent onéreux et certaines jeunes femmes préfèrent rester chez elles pendant leur période de menstruation plutôt que d'aller en classe. Aussi, l'installation de distributeurs pourra permettre d'avoir un discours de prévention et d'information sur ces produits ; je pense notamment à la question du syndrome du choc toxique, ou la mauvaise utilisation de protections hygiéniques.

Ainsi, par le présent vœu, les élus du groupe RG-CI appellent la Ville de Paris à prendre la mesure de ces enjeux par l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans les collèges.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération en question est relatif à la santé scolaire et à la prévention. C'est donc un projet de délibération important puisque la Ville de Paris, vous le savez, assure par délégation de l'Etat de façon générale les

missions de santé scolaire auprès de plus de 130.000 élèves des écoles du premier degré. Par conséquent, ce projet de délibération, qui est un avenant à la convention, nous permet de développer nos actions en la matière.

Toutefois, j'ai bien pris note et avec beaucoup d'intérêt de l'intervention de Jean-Bernard BROS sur cette question des règles des jeunes filles dans les collèges. Je dois dire que j'ai tout à fait conscience que la réponse que nous apportons à l'heure actuelle n'est pas assez développée. Un travail est effectué, bien sûr, et les personnels des services de santé scolaire sont à disposition, ont des échanges fréquents et apportent une aide, des conseils et de l'information aux jeunes filles. Mais il est tout à fait clair que d'autres méthodes innovantes, d'autres dispositifs pourraient être envisagés pour apporter des réponses plus complètes et pour donner de la visibilité à cette question de santé.

Ainsi, je souscris tout à fait au fait que l'on travaille sur un ou plusieurs collèges, que l'on expérimente sur un collège parisien un dispositif de distribution de protections hygiéniques à destination des jeunes filles, pour voir si ce dispositif permet de mieux libérer la parole, d'augmenter les échanges. En effet, au fond, il est nécessaire évidemment - et je suis certain que Jean-Bernard BROS en convient - pas seulement d'avoir un distributeur mais, à cette occasion, de permettre aux jeunes filles d'aborder la question, de parler et d'échanger. Le distributeur est donc un peu un moyen d'ouvrir le dialogue ; c'est un objet de médiation, on va dire, et en ce sens il pourrait être effectivement utile.

Je vous propose que l'on expérimente cette idée, qu'on la teste sur un collège et que dans un délai raisonnable, après six mois ou un an, on tire les leçons de cette expérimentation pour envisager, si elle est concluante, un développement de ce dispositif.

Sous réserve de cette modification de votre vœu, j'y apporte un avis très favorable.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Monsieur BROS, est-ce que cet amendement oral à votre vœu vous convient ?

M. Jean-Bernard BROS. - Tout à fait d'accord et je vous remercie Bernard JOMIER, en charge de ces problèmes, d'aller dans le sens d'une expérimentation. Je pense que ce sera aussi l'occasion d'ouvrir le débat et de sensibiliser tout le monde à ce genre de problème.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 G du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendé par les propositions de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, V. 10 G).

Je mets également aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 363 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 363 G).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux tarifs de consultation des médecins généralistes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le premier vœu est le vœu n° 48, qui est relatif aux tarifs de consultation des médecins généralistes.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche...

Ah bon. Ce sera Hervé BÉGUÉ !

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, une enquête B.V.A. a révélé la semaine dernière que 78 % des patients craignaient le jugement d'un soignant. Dans le même temps, le Secours populaire explique que dans les foyers les plus modestes 64 % indiquent avoir eu des difficultés au moment de payer des actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale. Et faute de moyens, ce sont 40 % des Français qui renoncent à se soigner. Enfin, nul besoin de préciser que les malades de cancers augmentent de façon inquiétante.

Dans ces conditions, la nouvelle convention tarifaire qui met en place des hausses de tarif suivant le thème des consultations chez les médecins généralistes n'est pas acceptable.

On apprend en effet que certaines consultations dites complexes seront considérablement plus élevées, de 60 à 70 euros. Elles concernent les nourrissons, les maladies graves comme les cancers, Parkinson, Alzheimer, les enfants en risque d'obésité, les consultations pour troubles alimentaires, les problèmes oculaires graves, etc. Plus on est en difficulté médicale, plus il faudra payer. L'égalité devant le soin et le traitement égal devant la maladie est donc remise en cause.

Nous demandons à ce que le Conseil de Paris exprime son indignation face à cette convention discriminatoire et injuste.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER et, ensuite, je donnerai la parole à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour une explication de vote du groupe LR.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Premièrement, dans le bref temps qui nous est imparti pour cette question importante, je dirai à M. BÉGUÉ que la situation actuelle est qu'un certain nombre de ces actes ne sont plus du tout effectués par les médecins car ils prennent trop de temps alors qu'ils sont très faiblement rémunérés, cette situation est une situation qui compromet l'accès au soin de la population.

Deuxièmement, la question de l'accès au soin n'est pas tant celle du montant des actes que celle de la prise en charge de ces actes. Or dans les exemples que vous avez cités, un patient atteint de cancer, une dame âgée ou un monsieur âgé atteint de la maladie d'Alzheimer qu'il faut aller voir au domicile, ce sont des pathologies qui sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Ainsi, s'il n'y a de dépassement d'honoraire, il y a zéro euro à la charge de l'assuré social, et la vraie question est celle du déploiement du tiers-payant intégral. Si le tiers-payant intégral est déployé, l'assuré social ne paie rien du tout. Je vais rester sur l'exemple de la personne à domicile atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Vous le savez, ce sont des visites qui prennent quarante-cinq minutes à une heure. Les médecins ne veulent plus y aller pour une rémunération de 35 euros ; c'est le maintien à domicile de ces personnes qui est compromis et elles se retrouvent à l'hôpital ou en E.H.P.A.D. C'est donc aussi une politique de maintien à domicile et de libre choix de la personne que cette revalorisation des rémunérations des professionnels de santé qui se rendent au domicile.

C'est la préoccupation essentielle et on en a déjà parlé à ce Conseil de Paris et nous soutenons, nous avons soutenu les dispositifs mis en place par l'ancienne Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE, pour diffuser le tiers-payant à ces actes. C'est cela, la vraie question pour l'accès aux soins. Mais ce que vous appelez une mesure discriminatoire, c'est au contraire une mesure qui favorise le maintien à domicile et donc un juste accès aux soins pour tous.

Je ne peux donc que donner un avis tout à fait défavorable à votre vœu qui est un vœu, je dirais trivialement, qui rate sa cible.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour le groupe LR.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, le Conseil de Paris n'a pas compétence en ce qui concerne la fixation des tarifs des consultations des médecins et médecins généralistes.

Notre rôle est bien en revanche d'adapter les décisions nationales aux contraintes locales, et l'accès et l'offre de soins au secteur I pour les Parisiens est une préoccupation qui fait l'unanimité sur nos bancs. C'est bien ce que nous soutenons puisque dans notre Conseil est amené à voter régulièrement un soutien financier à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles dans le cadre du programme par exemple "Paris Med'", soutenu également par la Région et par l'Agence régionale de santé. Projets de M.S.P. comme celui présenté ce mois-ci, aujourd'hui, dans le 15^e arrondissement, rue Theuriet.

La prise en compte de la complexité de certaines consultations médicales est à considérer comme un progrès dans la qualité des soins. La consultation pour le simple renouvellement d'une ordonnance n'est pas celle d'une jeune femme pour une première contraception ou pour la mise en place de l'accompagnement médical et social d'un patient atteint de la maladie d'Alzheimer. Enfin, il faut, accessoirement, songer à rémunérer à leur juste hauteur les médecins libéraux dans la mesure où cela contribue à assurer l'attractivité de la médecine de ville et à lutter contre les déserts médicaux.

Donc, pour toutes ces considérations, le groupe LR ne votera pas ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôpital de Garches.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 49 qui est relatif à l'hôpital de Garches.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Chers collègues, la direction de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris a annoncé, début juillet, le transfert des activités de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches sur le site de l'hôpital Ambroise-Paré, avec fermeture de l'hôpital de Garches. Cette annonce n'a fait l'objet d'aucune consultation avec les organisations syndicales. Il était jusque-là question de rénover l'hôpital de Garches, un hôpital de référence pour la prise en charge du handicap. Ce regroupement de cette structure avec l'hôpital Ambroise-Paré présente la menace de mutualisation d'activités et de suppression de postes et de lits, comme c'est le plus souvent le cas lors de tels projets de regroupement.

Ce projet de transfert s'inscrit dans la même logique de regroupement que celle à l'œuvre dans le projet du grand hôpital nord de Paris qui touche les hôpitaux parisiens, opération qui risque de conduire à la suppression de 500 lits et d'au moins 1.000 postes. L'A.P.-H.P., visiblement, se prépare à une opération foncière rentable, avec le soutien du Maire de Garches qui a écrit que : "les établissements publics de santé ne sont pas assujettis à la fiscalité locale", alors que "des constructions de logements, partielles ou totales, seraient une source importante de recettes pour la commune", dans une logique comptable qui ne tient aucun compte des exigences de service public.

Les déclarations de la direction de l'A.P.-H.P. confirment que : "si le scénario d'un transfert de l'hôpital Raymond-Poincaré se confirme, elle aura à déterminer l'avenir du site qui n'aura plus de vocation hospitalière". Tous les syndicats sont opposés à ce projet de fermeture et demandent le maintien sur place de toutes les activités, de tous les services, de l'ensemble des personnels et de tous les lits. La pétition lancée pour demander le maintien de

l'hôpital de Garches, en juillet, avait déjà recueilli plus de 10.000 signatures. Cet hôpital garantit, par ailleurs, sachez-le, une prise en charge des personnes handicapées de très grande qualité et les personnes redoutent une baisse de cette qualité dans le projet de transfert. Cet hôpital est la seule structure de la Région parisienne reconnue mondialement, par ailleurs, dans le domaine du handicap.

Donc, je demande à travers ce vœu que le Conseil de Paris interpelle l'A.P.-H.P. pour qu'elle garantisse le maintien de l'hôpital à Garches, sa modernisation et son développement, et n'engage aucun projet sans une concertation approfondie des équipes médicales concernées et l'accord des organisations syndicales.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'hôpital de Garches fait partie du groupement hospitalo-universitaire de l'Ouest parisien qui comprend Ambroise-Paré et Sainte-Périne, et, vous l'avez rappelé, il a un rôle quasi unique en France dans la prise en charge du handicap pour des patients souffrant de pathologies sévères.

Jusqu'à cet été, puisqu'il y a de nombreuses non-conformités à Garches, il fallait faire quelque chose, intervenir et donc, le projet, un projet de reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le site de Garches, était le projet qui était le seul projet à l'étude. Depuis début juillet 2017, la direction générale a annoncé vouloir travailler un scénario alternatif : celui de la reconstruction de nouveaux bâtiments, mais sur le site d'Ambroise-Paré, donc à Boulogne-Billancourt.

Alors, d'abord, le montant n'a rien à voir avec celui de l'hôpital nord puisque l'hôpital nord, c'est un coût de 600 millions d'euros environ, peut-être un peu plus, et là, on est sur un coût de 80 millions d'euros, donc c'est un projet 8 fois moins important que celui de l'hôpital nord. L'A.P. a pris l'engagement de co-construire le projet avec l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire annonce en juillet, donc, là, tout récemment, de l'étude d'un scénario alternatif. Depuis l'annonce de l'instruction en juillet, une information est mise en place avec les agents, avec les patients et avec leurs représentants. Et il est prévu d'alterner des rencontres élargies, donc des réunions d'information, avec des visites dans chaque service et des points d'étape devant les instances concernées : la commission médicale, le comité technique et le CHSCT.

Il a été proposé aussi, dans le cadre du dialogue social, d'associer les organisations syndicales locales à un travail préalable sur les thématiques structurantes du projet de soin, du projet d'accompagnement social des mobilités professionnelles individuelles et collectives, et sur l'impact de l'organisation administrative, logistique et technique, sur les conditions de travail et sur les emplois.

D'ores et déjà, la DRH locale a mené une série d'études afin de mesurer le niveau d'accompagnement nécessaire pour ce transfert des activités, et, effectivement, le directeur général de l'A.P. a échangé avec le Maire de Garches sur l'avenir de la parcelle et également sur l'avenir du personnel, notamment sur celui qui réside à Garches, où l'A.P.-H.P. conservera une cité de logements.

Voilà les éléments que je vous apporte et qui indiquent que le processus en est à son début. Donc, les concertations que vous réclamez auront bien lieu, notamment avec les organisations syndicales.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu. Sinon, j'y apporterai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je le maintiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DFPE 201 - Réalisation d'un multi-accueil de 36 places dans le jardin d'enfants 14 bis, avenue Mathurin-Moreau (19e). - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 201 : réalisation d'un multi-accueil de 36 places dans le jardin d'enfants 14 bis, avenue Mathurin-Moreau dans le 19e. - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS pour le groupe GEP.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en janvier dernier, nous adoptions en Conseil un plan pour rénover et moderniser les 22 jardins d'enfants dits "de Paris Habitat". Nous partageons tous le constat d'une nécessité à investir dans ces établissements municipaux. Un peu en marge des évolutions, des dispositifs, des réseaux, ce plan était nécessaire : tarification revue, alignée ; statut des personnels mis en conformité ; rénovation bâtementaire. Ces axes du plan montrent bien la volonté de notre Ville de les préserver.

Nos 22 jardins d'enfants dits "de Paris Habitat" sont parmi les plus anciennes structures dédiées à la petite enfance dans notre ville. Je me permets, encore une fois, un peu d'histoire. Créés à partir du début des années 1920, ils ont été une véritable innovation sociale et pédagogique. A une époque où l'école maternelle était encore à ses balbutiements sur une tranche d'âge, où l'école n'était pas obligatoire, leur création visait très clairement à améliorer la réussite scolaire des enfants issus des milieux défavorisés. Ils sont issus d'un mouvement pédagogique né en Europe au XIXe siècle, précurseur en matière de pédagogie active, et ont pour modèle les fameux "kindergarden" qui, en Allemagne notamment, jouent un rôle de premier plan dans l'éducation des jeunes enfants.

Dans une époque où se posent beaucoup de questions et de défis sur l'éducation des jeunes enfants, en particulier dans la lutte contre l'échec scolaire et la reproduction des inégalités, la singularité des projets de ces jardins d'enfants de la Ville mérite très clairement d'être préservée et dynamisée.

De ce point de vue, l'étude que nous votons aujourd'hui, qui sera lancée avec l'observatoire du changement de Sciences Po Paris autour de leur apport éducatif et de leur fonctionnement sur trois années, permettra d'en savoir plus sur l'impact de ces structures d'accueil, sur les trajectoires, en particulier les trajectoires scolaires de ces enfants.

Dans le même temps, et c'est certain, c'est certainement un facteur déterminant de leur intérêt et de leur pérennité, ces jardins d'enfants sont fréquentés depuis longtemps par les enfants de familles de catégories socio-professionnelles variées, qu'elles soient locataires, chez le bailleur social ou non. Une mixité sociale est à l'œuvre au cœur de ces immeubles sociaux.

Alors, chers collègues, vous comprendrez bien que, attachés à ces lieux, nous n'adhérons pas à la fermeture de l'un d'entre eux qui nous est soumise au vote dans ce projet de délibération. Nous ne sommes pas les seuls à Paris puisque personnels et parents ont eu l'occasion déjà, au printemps dernier, de se rassembler devant l'Hôtel de Ville contre une telle décision. Certes, le jardin Mathurin-Moreau est le seul qui ferme à Paris sur 22. Certes, le 19e est bien doté en jardins d'enfants. Certes, ce jardin d'enfants est en sous-fréquentation. Mais, tout de même, nous sommes dans un quartier "politique de la ville" au cœur des Chauffourniers, une telle structure rend des services précieux dans l'accueil des enfants porteurs de handicap, dans la préscolarisation des enfants de 2-3 ans et aussi dans l'accueil des enfants primo arrivants, tout cela dans des conditions très adaptées et favorables. Pourquoi nous défaire de cet outil précieux ?

Et la sous-fréquentation ne peut être un argument de fermeture sans avoir travaillé à le rendre visible, à le moderniser, sans avoir travaillé à relancer la dynamique de projet du lieu.

Bien sûr, nous devons tenir nos objectifs en matière de places en crèche, mais n'opposons pas les besoins. Tout ce secteur est un formidable levier de prévention, d'égalité, de bienveillance. Dans nos quartiers populaires, c'est tout un maillage que nous devons consolider.

Les jardins d'enfants, en complémentarité de nos structures petite enfance, et de nos écoles maternelles doivent y prendre toute leur part.

Notre groupe a largement échangé avec vous, Madame OUMER, avec votre équipe et celle de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, et je vous remercie sincèrement ainsi que le directeur de la DFPE, nous ne sommes pas fermés à des évolutions de projets en faveur d'un lieu innovant accueillant une tranche d'âge plus large, avec l'intégration d'enfants plus petits par exemple.

Ce type d'établissement, qui existe ailleurs dans le monde, serait inédit à Paris et en France. Vous avez d'ailleurs maintenant et vous nous en direz peut-être plus, une piste de travail pour l'avenir d'un jardin d'enfants dans le 12e. C'est une démarche vraiment intéressante, même si j'ai entendu beaucoup de réticences de la part de la communauté éducative sur cette piste. Il faudra, je crois, les écouter attentivement pour charpenter un projet solide au risque que nos objectifs soient incompris.

Pour finir, je tiens à rappeler que l'O.C.D.E. regrette dans son rapport 2017 sur l'éducation le fait qu'il existe en France une césure préjudiciable entre l'accueil préscolaire et l'école et que beaucoup de pays disposent aujourd'hui d'un système d'accueil des moins de 6 ans dit "intégré", où les personnels des différentes structures travaillent ensemble. Cette approche pédagogique commune, qui permet d'adoucir la transition entre la crèche et l'école et d'avoir une cohérence dans leur parcours scolaire.

De ce point de vue, nos jardins d'enfants parisiens sont à considérer comme vraiment exceptionnels. Loin de les opposer encore une fois aux crèches, ou à l'école maternelle, ils ont un intérêt que le plan va permettre de valoriser au service de l'inclusion et de l'innovation.

Notre groupe s'abstiendra donc sur ce projet de délibération, étant entendu que, si nous ne sommes pas d'accord avec cette décision prise aujourd'hui pour ce jardin d'enfants, nous soutenons pleinement le plan de rénovation qui lui, est incontournable pour ces structures.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de respecter vos temps de parole.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Aurélie, je vous remercie de cette intervention qui me donne l'occasion de réaffirmer l'attachement de la Ville de Paris aux jardins d'enfants dits "Paris Habitat", parce qu'effectivement, manifestement, le plan tel qu'il avait été présenté et dont je rappelle qu'il avait été voté à l'unanimité par notre Conseil au mois de janvier, peut-être avait été mal compris par les personnes concernées.

Vous l'avez rappelé, j'ai eu l'occasion de les recevoir au mois de mai, effectivement, le collectif des parents dont les enfants fréquentent ces établissements, pour leur expliquer toute la nature de ce plan et que ce plan est en tout cas la déclinaison de notre politique avec quatre objectifs qui relèvent à la fois d'objectifs spécifiques aux structures des jardins d'enfants et de l'application de nos principes généraux qui guident la politique petite enfance à Paris.

Parmi eux, l'amélioration des conditions d'accueil tant des enfants que des familles et des personnels, et c'est un des premiers éléments de ce plan, puisque l'on prévoit un investissement de la Ville sans précédent dans la rénovation bâimentaire de 5 jardins d'enfants sur les 22 à Paris.

Ce sont des structures extrêmement anciennes, qui ont presque 90 ans, voire plus pour certaines. Et donc, le jardin d'enfants qui fait l'objet de ce projet de délibération a besoin de ces travaux et ceux-ci commenceront à partir de 2018.

Dans les éléments que nous avons portés dans le cadre de ce plan, nous nous sommes attachés à décliner ce qui nous paraît nécessaire, qui est de permettre justement de renforcer le rôle social de ces structures à travers la révision des participations familiales, vous l'avez rappelé également, avec la mise en place d'un barème progressif de 10 tranches et d'améliorer aussi la qualité de l'accueil proposé aux enfants en appréciant davantage l'apport éducatif.

C'est pourquoi nous proposons lors de ce Conseil de Paris, de voter un projet de délibération, le DFPE 187, qui va justement permettre la conclusion d'un partenariat avec l'Observatoire du changement de Sciences Po Paris, et va conduire une étude d'une durée de trois années pour mesurer l'apport éducatif de ces établissements et de cette méthode d'intervention auprès des 2-6 ans, mais qui permettra d'apprécier l'impact de ces structures sur la trajectoire des enfants une fois qu'ils seront à l'école primaire.

Pourquoi je vous rappelais tout cela ? Pour vous assurer, vous rassurer, mais en fait nous partageons les mêmes objectifs et beaucoup des moyens pour les atteindre, mais peut-être juste avons-nous différé sur cet établissement, sur les conclusions à tirer des constats que nous avons faits, à la fois sur l'application générale de ces principes et des orientations de la politique petite enfance à Paris, que nous mettons en œuvre dans le cadre de la gestion de ces jardins d'enfants qui font partie intégrante de l'offre de la petite enfance à Paris. Offre que nous souhaitons à la fois la plus large et la plus diversifiée pour qu'elle puisse répondre aux différents besoins des familles, mais nous partons aussi d'éléments de contexte propres à cet établissement, vous l'avez rappelé, une fréquentation qui est décroissante depuis plusieurs années et aujourd'hui nous avons à peine plus de 30 enfants inscrits dans cet établissement alors que dans l'arrondissement, vous l'avez rappelé également, quatre autres jardins d'enfants sont présents et leurs taux de fréquentation sont supérieurs à plus de 40 % par rapport à celui-ci.

Ceci nous a laissé penser, ces constats étant faits, que cet établissement peinait à trouver son public, et au-delà de ce constat, nous avons toujours eu pour objectif et nous le poursuivrons jusqu'à la fin de la mandature, d'adapter l'offre qui est faite d'accueil de la petite enfance aux besoins des Parisiens et aux attentes des familles.

Nous l'adaptions à la fois en termes de qualité d'intervention et en termes de besoins d'accueil et de structures d'accueil. Et là encore, ce constat a été fait notamment par le Maire du 19^e arrondissement, de pouvoir répondre à une demande d'accueil pour les enfants âgés de moins de trois ans.

C'est l'ensemble de ces éléments, à la fois généraux et spécifiques à cet établissement et à ce quartier, établissement qui d'ailleurs s'inscrit dans un ensemble qui fait l'objet d'une très grosse rénovation, vous l'avez rappelé. Je pense que tout ce travail est attendu.

Voilà la richesse de nos discussions. Je voudrais aussi saluer la contribution réelle de ce groupe à l'élaboration de ce plan, à l'élaboration de ce projet de délibération qui a permis aussi de proposer l'étude que je rappelais sur le projet de délibération DFPE 187, et qui je pense ne manquera pas de nourrir les prochains projets et en tout cas l'évolution, et vous aviez demandé à être associés, ce sera le cas, l'évolution de l'application de ce plan de rénovation et de restructuration de l'ensemble des jardins d'enfants "Paris Habitat".

Merci, Madame la Maire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 201.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 201).

2017 DASES 265 G - Subventions (175.894 euros) et subvention d'investissement (592.256 euros) au bénéfice du 2^e Espace Solidarité Insertion familles géré par le C.A.S.P. et l'O.S.E. Conventions.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 265 G. Subventions au bénéfice du deuxième Espace Solidarité Insertion familles géré par le C.A.S.P. et l'O.S.E.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous voudrions saluer ce projet porté dans le 2^e arrondissement, notamment par notre camarade Béatrice BONNEAU en tant qu'élue à l'action sociale et à la lutte contre les exclusions, qui a travaillé en coordination avec M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e, et le cabinet de Mme Dominique VERSINI.

A partir de janvier 2018, ce nouvel Espace Solidarité Insertion, le 2^e E.S.I. familles et le 16^e E.S.I. créé à Paris accueillera des familles en situation de rue cyclique ou chronique, non stabilisées dans l'hébergement ou le logement.

Il proposera un accueil de jour assuré par le Centre d'action sociale protestant, avec des prestations de base - collations équilibrées, laverie, douches -, des prestations médicales et paramédicales, des prestations sociales et relatives à l'accès au droit - entretien avec un travailleur social, recherche d'un hébergement -, afin que les familles ne se retrouvent pas à la rue à l'heure de la fermeture, des activités socio-éducatives et culturelles - cours de F.L.E. pour adultes, ateliers nutrition -.

Ce deuxième E.S.I. familles aura également une mission de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité assurée par l'Œuvre de secours aux enfants ; d'accueil de l'enfant et de sa famille, individuellement et au sein de groupes d'activités socio-professionnelles et éducatives ; d'accompagnement des familles dans l'éducation, la prise en charge de leurs enfants - bien-être, santé, scolarisation, insertion, prévention de la délinquance -.

Dans ce cadre, l'E.S.I. intégrera à partir de 2018 un lieu d'accueil enfants-parents. Ses missions mobiliseront un effectif de 8 équivalents temps plein.

La transformation de cette ancienne annexe du commissariat du 2e en E.S.I. familles implique la réalisation d'importants travaux. Pour les réaliser, cela nécessite le vote qui nous occupe maintenant d'une subvention d'investissement.

C'est un projet très important pour le 2e et le Centre de Paris car, dans nos quartiers, il est constaté une présence de plus en plus importante de familles dans la rue et l'unique E.S.I. familles existant est situé dans le 15e.

Ce projet est à la fois issu du cabinet de Dominique VERSINI, de la mairie du 2e, du Pacte parisien contre la grande exclusion et des aménagements de la Mairie de Paris envers les arrondissements dans le cadre du P.I.M.

Si la réalisation d'un centre d'accueil pour S.D.F. dans le 2e était inscrite au P.I.M. et figurait également dans le Pacte parisien contre la grande exclusion, ce projet est l'aboutissement d'un long travail. L'Espace Solidarité Insertion devrait être transféré dans le 2e début 2018.

Encore une fois, nous montrons que l'alliance entre différentes forces politiques au sein d'une majorité peut aboutir à des projets ambitieux, nécessaires et porteurs de valeurs essentielles. C'est un pas important que nous franchissons vers l'égalité et la justice, contre la précarité et la misère.

Nous en félicitons encore les actrices et acteurs.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Conseiller Hervé BÉGUÉ, merci d'avoir porté l'attention sur ce projet de délibération qui est une occasion extrêmement importante de parler de l'Espace Solidarité Insertion à destination des familles en situation de rue. Il a été posé dans les objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui a été mis en place, dans un premier temps de façon provisoire dans le 11e arrondissement, rue du Chemin-Vert.

Je veux remercier François VAUGLIN pour l'accueil qu'il a réservé à ce dispositif dans le 11e, dont il était prévu dès le départ qu'il s'installe dans le 2e arrondissement, afin d'être un lieu central pour pouvoir accueillir et accompagner les familles en situation de rue, principalement les familles dites "Roms", et pouvoir ainsi, par l'alliance de deux associations très spécialisées, l'une sur la lutte contre l'exclusion qui est le Centre d'action social protestant et l'autre, grande association de protection de l'enfance, l'Œuvre de secours aux enfants - O.S.E. -, et également bien sûr la mobilisation de notre mission Familles de l'U.A.S.A., l'Unité d'aide aux sans-abris, pour pouvoir à la fois aller au-devant des familles, leur proposer une aide, les mettre à l'abri, scolariser les enfants et les orienter vers ce lieu. Il permet d'abord d'être un espace de sécurité pour les enfants avec leurs parents, leur maman, leur papa, les deux ou l'un ou l'autre. C'est pouvoir mettre en place un accompagnement à la parentalité et c'est tout un travail sur la scolarisation des enfants.

Ce qui est très important dans le fait d'avoir aussi l'O.S.E., grande association de protection de l'enfance, c'est vraiment la possibilité de repérer les difficultés parentales pouvant mettre en danger un enfant. Par exemple, l'utilisation de l'enfant à des fins de mendicité. Il ne faut pas qu'on se voile la face, il y a des familles en grande précarité qui ont besoin d'aide et qui se saisissent de toutes les opportunités qu'on leur offre. Il y a des familles qui sont quand même dans des réseaux familiaux et qui utilisent les enfants pour faire la manche dans la rue.

Nous avons mené, au-delà de cela, un travail très important avec le parquet mineurs et les juges pour enfants, dans les situations où l'on repère, dans la rue, des enfants pour lesquels un signalement est nécessaire du fait d'un comportement inapproprié des parents ou d'une utilisation extrêmement évidente pour la mendicité, donc de faire des informations préoccupantes. 117 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante.

La moitié ont été signalés au parquet, c'est-à-dire 62 situations, et 25 ont fait l'objet d'un placement de courte durée, placement qui permet, pendant ce temps, quelques jours, que le juge rencontre les parents et leur mette des limites à la façon dont on doit se comporter avec son enfant, au regard de la mendicité.

Ce qui est très important, c'est que c'est un projet qui allie à la fois humanisme, accompagnement des familles, et protection de l'enfance. C'est un projet assez inédit, d'autant que se rajoute un lieu accueil enfants-parents que nous cofinançons avec la Caisse d'allocations familiales et qui permet vraiment dans le site de travailler sur l'accompagnement à la parentalité.

C'est vraiment un projet sur lequel on fonde de grands espoirs, qui est très complet. Je voulais vous remercier d'avoir attiré l'attention sur ce projet.

J'invite nos collègues à le voter, bien évidemment.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 265 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 265 G).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réquisition des gymnases à des fins d'hébergement d'urgence.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 50 est relatif à la réquisition des gymnases à des fins d'hébergement d'urgence.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe LR.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais intervenir, et je le fais à la suite d'un premier vœu qui avait été déposé à notre Conseil en juin 2017, relatif à l'équité de traitement des associations sportives à respecter en cas de fermeture d'équipements sportifs ou en cas de réquisition pour soit les périodes de grands froids ou pour, comme nous l'avons vu cet été, l'accueil de migrants ou de réfugiés.

Nous avons déposé un vœu, et je vous passe les considérants qui sont beaucoup moins nombreux que pour d'autres vœux, qui demande qu'un calendrier d'occupation des gymnases soit établi à des fins d'hébergement d'urgence et que ce document soit communiqué notamment aux maires d'arrondissement, de manière à anticiper davantage les problèmes, les perturbations, les désagréments engendrés par les réquisitions de ces équipements publics auxquels les Parisiens et les associations sportives sont bien sûr très attachés.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, mes chers collègues. Tout d'abord, Monsieur le Maire, merci pour ce vœu qui s'inscrit dans la volonté de notre collectivité de toujours répondre présente quand il s'agit de faire face à des urgences humanitaires et de mettre des hommes et des femmes qui en ont besoin à l'abri. Les maires d'arrondissement font honneur à notre ville et s'élèvent à la hauteur de la générosité des Parisiens lorsqu'ils acceptent d'ouvrir leurs équipements sportifs, voire les salles de leur mairie, pour mettre à l'abri les plus fragiles.

Je voudrais, dans un premier temps, évoquer la question de la réquisition par l'État de gymnases, dans le cadre d'opérations de mise à l'abri de migrants humanitaires vivant dans des campements. Cet été, trois gymnases parisiens ont été mobilisés dans le cadre des deux opérations de mise à l'abri du 7 juillet et du 18 août dans les 12e, 14e et 20e arrondissements.

Sachez que la Maire de Paris a saisi par courrier le Préfet CADOT afin de rappeler que le respect des calendriers annoncés par l'État aux maires d'arrondissement et aux riverains est une condition essentielle de l'acceptabilité sociale de la politique de solidarité ambitieuse et volontariste que nous menons.

Nous avons également rappelé à cette occasion que le recours aux gymnases ne saurait être qu'une solution exceptionnelle et que l'accent doit toujours être mis sur le développement de places d'hébergement dans des sites adaptés.

Je rappelle, à cette occasion, que Paris accueille 16.000 places d'hébergement, soit 40 % des places franciliennes, dont 2.000 dans le domaine intercalaire que nous avons mises à disposition de l'État.

Comme vous le savez, nous continuons de plaider pour le développement rapide et massif de capacités d'hébergement par l'État, seule solution durable et digne pour que personne ne vive à la rue.

Sur la question de l'utilisation des gymnases dans le cadre du Plan hiver, l'hiver, il est de tradition à Paris de mobiliser un certain nombre de gymnases pour mettre à l'abri des personnes sans-abri. L'hiver dernier, la Ville a mobilisé, dans le cadre du Plan grand froid, huit gymnases pour un total de 168 nuits, permettant de mettre à l'abri 540 personnes. En outre, quatre salles ont été mises à disposition par les maires des 1er, 4e, 11e et 15e arrondissements pour un total maximal de 80 places chaque nuit, pendant les périodes de grands froids.

Votre vœu d'établir un calendrier de l'occupation des gymnases à des fins d'hébergement d'urgence rencontre notre volonté d'informer les maires d'arrondissement, autant que le caractère d'urgence des situations le permet. C'est notamment le cas pour le Plan hiver que nous sommes en train de préparer et pour lequel nous pouvons très facilement anticiper.

Effectivement, l'hiver dernier, il y a eu des périodes de température très rude et nous avons mobilisé de façon exceptionnelle des sites supplémentaires. Mais nous avons pris, à la fin de l'hiver, l'engagement d'informer en amont les mairies d'arrondissement, non seulement de la liste et du calendrier des gymnases mobilisés dans le cadre de la campagne hivernale mais également des sites supplémentaires pré-identifiés qui pourraient permettre de faire face à une situation exceptionnelle climatique.

Nous vous proposons donc un amendement rappelant la concordance de votre vœu avec les engagements que nous avons pris l'an passé, et nous émettons, sous cette réserve, un avis favorable à votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur LECOQ ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Nous sommes d'accord.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 tel qu'amendé oralement avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 239).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au centre de premier accueil pour migrant de La Chapelle.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux n^{os} 51 et 51 bis qui sont relatifs au centre de premier accueil pour migrants de La Chapelle.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Hélas, je ne pourrai pas tout dire en deux minutes. Concernant ce vœu, nous avons eu des alertes multiples d'associations sur le traitement des personnes exilées, à la fois dans les rues de Paris et dans le centre de premier accueil de La Chapelle.

En effet, les associations, notamment "Médecins du Monde", constatent un véritable harcèlement des personnes exilées par les forces de l'ordre depuis le mois d'août dernier, qu'ainsi les exilés sans place qui sont contraints d'errer dans les rues, seraient perpétuellement délogés, menacés, dispersés et contraints d'être toujours en mouvement et de se cacher pour dormir.

De ce fait, des opérations de solidarité, comme des distributions de repas ou d'assistance médicale à ces personnes sont empêchées, et que par conséquent leur état de santé et leurs conditions de vie se dégradent. Les activités des associations ont même, à plusieurs reprises, été interrompues par les forces de l'ordre qui les ont contraintes à quitter les lieux par crainte de créer des points de fixation, comme ils disent.

Considérant qu'un tel traitement des personnes exilées est absolument indigne de notre République, et qu'il convient au contraire de mettre en œuvre un accueil inconditionnel, de mettre à l'abri les personnes, dans le respect de leur dignité, selon les principes de notre République. Cette politique de harcèlement est une mise en œuvre inacceptable et cynique de la déclaration du Président MACRON comme quoi il n'y aurait plus une personne dans la rue. Ce n'est pas de cette manière que l'on doit répondre à l'urgence humanitaire qui se pose à Paris.

Dans le même temps, les associations, comme "Utopia 56", "Médecins du Monde", "Emmaüs Solidarité", témoignent également d'un dévoiement du centre du premier accueil qui devient un centre de tri. En effet, les exilés sont envoyés automatiquement au centre d'examen de situation administrative, le C.E.S.A., qui ne leur fournit aucune indication sur les moyens d'obtenir l'asile mais prend leurs empreintes digitales et facilite les procédures d'expulsion dites de Dublin.

L'accompagnement juridique sur le centre est trop faible et nombre d'exilés pensent avoir demandé l'asile alors que cela n'a pas été fait et se trouvent très peu de temps plus tard menacés d'expulsion. Je pourrais continuer ces descriptions mais, hélas, le temps me manque.

Il me semble important que la Ville, au travers de ce vœu, exige la mise en place de centres d'accueil inconditionnel en France pour une mise à l'abri respectueuse des droits des personnes. La Ville de Paris doit conditionner sa participation au centre d'accueil au fait qu'il soit immédiatement mis un terme aux procédures de tri, qui défavorisent l'obtention de l'asile et favorisent au contraire les expulsions.

La Ville de Paris doit interpeller le Gouvernement pour que cesse le harcèlement des personnes exilées par les forces de l'ordre et que soit mise en œuvre une politique migratoire et d'intégration ambitieuse, empreinte d'humanité pour assurer la protection des migrants.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Dominique VERSINI.

Ensuite, j'aurai une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste qui interviendra après.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère Danielle SIMONNET, en réponse à votre vœu, nous avons souhaité présenter un vœu de l'Exécutif autour de cette question de l'accueil et de l'accompagnement des migrants.

Comme vous le savez, depuis plus de deux ans, nous menons à Paris dans cette Assemblée une politique extrêmement volontariste et très reconnue, qui va bien au-delà de nos compétences, qui nous a conduits à participer très largement à la création de deux centres : celui de la Chapelle et celui de d'Ivry. Je dois vous dire tout de suite, Madame SIMONNET, que le centre de premier accueil de la Chapelle n'est pas un centre de tri d'où "Emmaüs", qui est une très grande association, envoie les gens vers des "process" comme ceux que vous décrivez. A ce jour, "Emmaüs" gère le centre dans le cadre du protocole tripartite qui a été signé.

Cela dit, on sait que depuis le début la question de la fluidité se pose. Il est clair que l'Etat - le Préfet l'avait dit - ne souhaite pas de présence autour du centre, mais on voit bien que malgré toutes les opérations de mise à l'abri, les deux qui ont eu lieu cet été, il y a une présence importante d'environ 1.000 personnes sur le territoire de Paris.

Il faut donc apporter des solutions correspondant à nos valeurs : la fluidité mais aussi, comme vous l'avez dit, apporter de l'aide alimentaire et je vous rappelle que, tout l'été, Paris a subventionné les associations, "La chorba" et

"les Restos du cœur" pour que 1.300 repas environ soient servis chaque soir. Il y a peu de temps, j'ai réuni la plateforme réfugiés en présence d'ailleurs du Préfet RAVIER et où ont pu s'exprimer tous ceux qui interviennent autour de l'intégration des réfugiés.

Le Président de la République a dit qu'il souhaitait qu'il n'y ait plus personne dans la rue et que les gens aient un accueil digne d'ici le mois de décembre. Nous, nous avons été force de proposition. La Maire de Paris a présenté une proposition de loi afin de contribuer au débat national et vous pouvez la trouver, la commenter et l'enrichir.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - J'avais dit que j'aurais quatre minutes. Vous n'êtes peut-être pas au courant mais c'est ce qui m'a été accordé, parce que c'est quand même un projet de délibération trop important pour s'arrêter en chemin. Je suis désolée.

Comme vous le savez, le centre situé porte de la Chapelle devra fermer au mois de mars. Le Préfet de Région a annoncé hier le souhait de l'Etat d'ouvrir de nouveaux centres de premier accueil de migrants. Nous en prenons acte mais nous n'avons pas à ce stade plus d'informations et, surtout, nous attendons la présentation par le Gouvernement de sa politique nationale globale.

Ce que nous voulons, en tout cas, réaffirmer, ce sont nos priorités. Répondre à l'urgence de façon inconditionnelle pour garantir les besoins fondamentaux des personnes venues chercher refuge à Paris, en lien étroit avec les associations et les collectifs parisiens ; c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire. Au-delà de l'urgence, construire une politique nationale d'accueil et d'intégration à la hauteur des besoins que nous observons sur le terrain parisien.

Evidemment, nous avons bien vu que le Gouvernement prévoyait un projet de loi pour janvier prochain. Se pose effectivement la question de l'accueil des "dublinés". On voit bien que l'on s'oriente vers une volonté de reconduire les "dublinés" ainsi que les déboutés, là où ils sont arrivés. En ce qui concerne les "dublinés", j'étais la semaine dernière au sommet des maires sur les réfugiés à New York et j'ai vu le maire de Milan qui est absolument inquiet de cela. On sait que la réalité est plus complexe. Après, c'est l'application stricte de la loi.

Toutefois - je crois que cela a été dit aujourd'hui par le Président de la République -, il faut avoir une vraie réflexion à l'échelle européenne avec une harmonisation par le haut des critères d'attribution du droit d'asile. Paris est prête et Paris fait partie maintenant d'un réseau international de villes refuges qui vont porter la voix de toutes ces villes sur l'accueil des migrants.

Enfin, nous nous plaçons dans une position, comme nous l'avons fait dès le départ, constructive, fidèle à nos valeurs et nous laissons quand même au Gouvernement une chance d'annoncer son plan global. De ce fait, je vous demanderai le retrait de votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif que je viens de présenter. Dans le cas contraire, j'y rendrai un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour apporter aussi quelques éléments de réponse à l'intervention de Danielle SIMONNET.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite d'abord, au nom du Préfet de police, m'inscrire en faux sur la teneur des propos employés par Mme SIMONNET pour qualifier l'action des forces de l'ordre à l'égard des migrants. Les mots ont leur importance.

La situation décrite ne reflète en rien la réalité de l'investissement et de l'activité chaque jour des forces de l'ordre sur ce secteur de la Chapelle, secteur sensible. Aucun fait, aucune plainte ni aucune enquête ne vient étayer le moindre de vos propos.

L'objectif poursuivi par la Préfecture de police, c'est de prévenir toute installation de campements sauvages sur la voie publique dans la Capitale et cela suppose effectivement la dispersion des rassemblements, qui s'installent dans la durée dans certains secteurs. Nous veillons aussi à éviter la constitution de points de fixation, ce qui explique la vigilance renforcée des forces de l'ordre aux abords du centre de premier accueil de la Chapelle, car laisser se constituer des camps sauvages de migrants dans la Capitale n'est pas un signe d'humanité et de dignité et c'est souvent ce qui est l'origine de violences.

Les services de la Préfecture de police mènent une stratégie équilibrée de gestion des flux migratoires. Ainsi, près de 150 personnes sont accueillies chaque jour dans les structures dédiées à la demande d'asile. Les guichets

uniques d'accueil des demandeurs d'asile, les G.U.D.A. Cette capacité a été élevée encore de 60 places depuis le 15 septembre dernier.

L'objectif est donc de proposer des orientations adaptées aux situations administratives de chacune des personnes afin d'en accélérer le traitement. Cela vaut pour les primo-arrivants pour que leur demande d'asile soit enregistrée le plus rapidement possible afin de leur donner un statut, comme pour les déboutés afin que les procédures de réadmission soient mises en œuvre systématiquement et rapidement. Cette action concourt à garantir à court et à long terme les meilleures conditions d'accueil à des migrants primo-arrivants.

Ainsi, en ce qui concerne les personnes accueillies au centre de premier accueil dans le 18^e arrondissement, il faut indiquer que 62 % des personnes qui y sont accueillies ont déjà demandé l'asile dans un autre pays de l'Union, et désormais il convient d'appliquer le règlement dit Dublin pour les personnes qui ont vocation à être transférées dans l'Etat membre responsable de leur demande d'asile conformément aux conventions européennes.

Plus de 650 personnes ont ainsi été réadmisses depuis le 1^{er} janvier 2017. C'est cet équilibre qui doit permettre rapidement de mieux contrôler les flux migratoires transitant par Paris ; fermeté dans l'application des textes mais humanité dans la prise en charge des migrants.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ? C'est juste oui ou non.

Mme Danielle SIMONNET. - Avec vos mots à vous, je trouve que la Préfecture finalement confirme que les exilés sont bien pourchassés sans qu'on leur accorde tous à chacun une solution d'hébergement digne.

Je maintiens mon vœu mais je voterai celui de l'Exécutif et je salue dans l'Exécutif la volonté de participer et d'interpeller l'Etat pour qu'il y ait de nouvelles conditions pour toutes et tous.

Maintenant, je maintiens le mien car je trouve que le vœu de l'Exécutif - mais c'est le choix que vous faites dans la négociation avec l'Etat - atténue beaucoup la réalité de ce qui se passe.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Tout en soulignant l'important investissement réalisé par la Ville de Paris au niveau de l'accueil des réfugiés, il faut admettre qu'il reste beaucoup à faire, en particulier au niveau de la répartition de l'accueil sur tout le territoire parisien. Encore une fois, nous devons tous prendre notre part. Ensuite, effectivement, je suis d'accord avec Mme SIMONNET.

Nous entendons le discours du Préfet, mais il y a une certaine incohérence parce qu'il y a un désaccord avec la méthode. Il n'y a pas de proposition. En fait, la proposition qui est faite n'est pas adaptée aux besoins des réfugiés.

Donc, il y a effectivement une clarification sur la politique de l'Etat en matière de l'accueil des réfugiés à faire en urgence, parce qu'il s'agit d'une problématique humanitaire que nous ne pouvons pas continuer à accepter. Voilà. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote de M. BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

Monsieur HONORÉ ou Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je suis revenu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Bon, c'est un sujet très important, très difficile et très complexe, comme je le rappelle à chaque fois, et il faut essayer de bien peser ses mots sur un sujet qui touche à la dignité d'hommes et de femmes, d'enfants qui vivent un calvaire. On ne quitte pas son pays par plaisir. On le quitte parce qu'on fuit la guerre, on fuit la faim, on fuit des conditions de vie qui sont difficiles.

Je voudrais parler du vœu de l'Exécutif. Il y a deux considérants qui ne sont pas des considérants qui permettent de rassembler tout le monde, notamment le considérant qui pose la question au Préfet de police sur les abords du centre humanitaire de la porte de La Chapelle, depuis le 18 août dernier : "empêche la constitution d'un campement de rue unique et identifié sur place, mais a pour conséquence l'installation de manière diffuse et parsemée dans les rues de Paris de près de 1.000 personnes sans solution d'hébergement", est-il écrit. Là, j'aimerais aussi que le représentant du Préfet de police puisse nous donner sa position.

Désolé, Monsieur AIDENBAUM, je vous présente mes plates excuses.

C'est vous qui avez fait voter la loi et je la respecte, Monsieur MISSIKA.

En tout cas, moi, je ne suis jamais en conflit d'intérêts. Voilà.

Alors, est-ce que je peux parler parce que j'ai été interrompu ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Allez-y, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Sur un sujet qui en vaut peut-être la peine, plutôt que de recevoir des anathèmes et des insultes gratuites de la part de l'Exécutif municipal.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous invite tout de même à respecter votre temps de parole, même si, là, je déduis le fait que vous ayez été interrompu.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cela continue, cela continue.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Allez, laissez parler M. BOURNAZEL. Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cela continue. Mais cela va durer, je vous rassure tout de suite, et plus que vous ne le croyez encore.

Et puis, un deuxième considérant qui ne permet pas de rassembler : c'est le considérant qui évoque, évidemment, la question, notamment, des accords de Dublin. En revanche, nous sommes d'accord sur des points essentiels : c'est la nécessité d'harmoniser le droit d'asile à l'échelle européenne. C'est urgent. Sur ce point, nous ne pouvons que soutenir et appuyer. Evidemment, l'idée de construire un parcours pour ces personnes, un parcours digne, et d'avoir le courage de mettre en place des centres humanitaires sur la route des migrations. C'est absolument essentiel. La pire des situations, c'est ces personnes qui sont, évidemment, livrées à elles-mêmes, livrées aux passeurs et qui ont de gros problèmes de sécurité, de tranquillité et de gros problèmes d'hygiène, et que nous ne pouvons pas accepter sur notre territoire.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur ce vœu, en espérant que l'ensemble des protagonistes, de l'Etat à la Ville de Paris, aux associations, tout le monde soit capable de converger pour essayer de trouver des solutions durables et pérennes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 de Mme Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 240).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au C.A.S.-V.P. du 20e.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 52 qui est relatif aux C.A.S.-V.P. du 20e.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, j'ai déjà présenté ce vœu au Conseil d'arrondissement, mais je souhaite le présenter à nouveau au Conseil de Paris.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une remise en cause du droit syndical au sein du C.A.S.-V.P. du 20e arrondissement. Il me semble que le sujet est suffisamment grave pour que l'on en parle également ici. Comme vous le savez, puisqu'il y a des rapports nationaux à ce sujet, les travailleurs sociaux sont un secteur assez en crise qui est touché par une certaine perte de sens vécue de leur propre travail. Il y a d'ailleurs eu un rapport parlementaire, le rapport Bourguignon, qui est fort intéressant sur le sujet, mais cela n'épargne pas la Ville. Et les travailleurs sociaux du 20e arrondissement ont été très fortement mobilisés ces derniers temps pour défendre leur conception de leur métier et c'est vrai que, dans le 20e arrondissement, particulièrement, il y a une certaine vitalité syndicale assez forte.

Or, il vient d'y avoir la mutation d'une assistante sociale pour un motif de nécessité de service. Or, cette nécessité de service semble fort peu justifiée. On ne voit pas ce qui le justifie. Donc, elle serait mutée dans le 12e arrondissement, alors qu'aucun document n'a fait état qu'il y avait eu un manque d'assistante sociale dans le 12e plus important que dans le 20e arrondissement. Il y a sans doute un manque dans le 12e comme dans le 20e, au vu de la crise sociale qui s'aggrave et de la surcharge de travail des travailleurs sociaux, avec, en plus, toute la difficulté de l'insatisfaction des solutions à apporter, mais la situation n'est pas plus catastrophique dans le 12e que dans le 20e. Et donc, forcément, cette mutation, qui ne semble adossée à aucun besoin de service, pour reprendre l'expression, est vécue par les travailleurs sociaux du 20e arrondissement comme une mesure totalement illégitime, contraire au droit syndical, donc qu'ils contestent.

Moi, je souhaiterais, à travers ce vœu, même s'il n'est pas coutume d'aborder en séance du Conseil de Paris ce type de problématique, je souhaite vraiment l'aborder parce que cela fait quand même pas mal de fois que pas mal de choses me remontent, de difficultés sur le terrain et d'évolution dans le management et dans les ressources humaines.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Il me semble que la Ville de Paris ne doit absolument pas accepter que l'on remette en cause le droit syndical et que notre séance du Conseil de Paris doit se préoccuper de la préservation des libertés syndicales.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la conseillère, Danielle SIMONNET, en fait, vous avez décidé de porter à la connaissance du Conseil de Paris la situation individuelle d'une assistante sociale agent du C.A.S.-V.P. qui a été mutée du 20e vers le 12e arrondissement dans le cadre d'une décision dont les motivations sont managériales et vous en concluez sur un vœu relatif à l'atteinte au droit syndical. Non, il n'y a aucune atteinte au droit syndical à Paris, bien au contraire.

Mais il peut arriver, et c'était le cas, que la direction générale du C.A.S.-V.P. ait été amenée, après avoir mis en place de nombreux espaces de négociation, de diagnostic, de tentative de compréhension de ce qui se passait et d'apaisement du climat dans cette section du 20e arrondissement, de prendre cette décision dans l'intérêt du service. Cela ne relève en rien d'une discrimination syndicale. C'est un service social du 20e qui était autrefois rattaché à la DASES et qui est en situation de conflit interne depuis de nombreuses années, au point que cela a conduit à perturber même le service dû aux Parisiens.

Je peux témoigner que le C.A.S.-V.P. a vraiment mis en place toutes les procédures possibles pour pouvoir ramener du calme, de l'apaisement des procédures dans ce service. Effectivement, la décision a été prise par la directrice générale du C.A.S.-V.P. d'une mutation dans l'intérêt du service, en respectant strictement les procédures - consultation du dossier administratif, notification en présence de représentants de son choix, délai suffisant pour organiser son départ - puisque c'est à la date du 24 septembre que cet agent est transféré à son nouveau poste.

Il y a également, comme vous le savez, des voies de recours : recours gracieux, hiérarchique, devant le Tribunal administratif. D'ailleurs, l'agent a effectivement introduit un recours devant le Tribunal administratif. Mais c'est vrai que je m'étonne que vous portiez jusqu'au Conseil de Paris cette mesure individuelle, qui est largement étayée, jusqu'à en faire une atteinte générale au droit syndical à Paris ! Non, il n'y a pas d'atteinte au droit syndical au C.A.S.-V.P., ni à Paris.

En tout cas, la nouvelle affectation de cet agent a été choisie avec soin. Elle est sur un poste vacant, qu'il était important de pourvoir, où elle aura toute sa place pour toutes ses compétences. Elle conservera sa rémunération à l'euro près. La section dans laquelle elle est nommée est plus proche de son domicile. Et bien évidemment, son engagement syndical ne sera absolument en rien affecté.

Je pense qu'il est important de ne pas rajouter de la confusion à la confusion, respecter le droit syndical, c'est aussi respecter les voies de recours institutionnelles et légales, et je propose que l'on attende calmement et sereinement la décision de justice.

J'émettrais donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste a voté ce vœu en arrondissement et il aurait espéré qu'un vœu de l'Exécutif de mise en place d'une médiation se fasse, mais visiblement ce n'est pas le cas.

Cette situation individuelle a généré une unité syndicale très rare dans ce secteur, de l'ensemble des syndicats représentés au niveau du C.A.S.-V.P. C'est allé au-delà du 20e, et la difficulté à laquelle on est confronté, c'est que tout justement, ce n'est pas juridiquement une sanction, mais c'est vécu comme une sanction sur une personne qui est très bien notée et qui a un très bon dossier administratif. Et c'est ce désaccord, ce hiatus entre une personne qui serait bien notée et la décision qui est prise vis-à-vis d'elle. C'est vrai que c'est au nom de l'intérêt du service que l'on déplace une personne, mais sans l'avis personnel de cette personne.

Je ne sais pas ce que va donner le recours auprès du Tribunal administratif par rapport à cela, mais tout justement, le secteur est assez tendu. Le 20e arrondissement est l'un des arrondissements où la situation sociale est la plus dégradée, où nous avons de nombreuses assistantes sociales qui sont en "burn-out". Il n'y a pas que les cadres qui sont en "burn-out", il y a aussi les assistantes sociales, qui font un travail énorme, qui font beaucoup d'heures supplémentaires, et ce n'est pas reconnu. Et donc, nous sommes dans une situation où au lieu d'apaiser, nous laissons faire la justice sans que cela n'apaise durant la période.

Peut-être qu'il faut trouver d'autres solutions, de monter en généralité par rapport à ça, pour calmer la situation, parce que la manifestation qui a eu lieu devant la mairie du 20e arrondissement n'était pas une manifestation anodine pour défendre une seule personne. C'était par rapport à un ensemble de services. Ce serait donc bien qu'à un moment ou à un autre, on mette en place de la médiation sociale pour éviter ce conflit, sachant que le C.A.S.-V.P., moi qui siège par ailleurs au C.S.A.P. et qui vois passer des vrais jurys de sanctions, est souvent concerné par cela. Je pense qu'à un moment, il faut penser à trouver d'autres formes de négociation sociale, sinon on ne va jamais s'en sortir.

Nous votons donc bien sûr ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DDCT 135 - Subventions (183.000 euros) et conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "REFUG2017".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 135 : subventions et conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "REFUG2017".

La parole est à Léa FILOCHE pour le groupe Socialiste.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, que je vous présente et que je souhaite que nous adoptions par la suite, reste une priorité majeure que la Municipalité parisienne développe en direction des migrants. On en a déjà un peu parlé, mais là, je souhaitais aborder ce sujet sous un cadre assez concret de ce que la Ville fait et de ce pourquoi elle s'engage, parce que je crois aussi que c'est par les actions directes sur le terrain que l'on peut mesurer l'ampleur de l'engagement de la Ville et des élus qui portent ces sujets.

La Ville de Paris s'est donc engagée avec détermination et conviction à accueillir des migrants qui fuient la guerre, la dictature, l'esclavage et qui arrivent en Europe, et notamment en France. En 2015, la Municipalité a présenté un plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés, qui a permis un grand élan de solidarité, qui a été élaboré avec le concours de nombreux acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, et qui a été lancé en 2015, en consacrant dans ce domaine 18 engagements.

C'est l'engagement 8 du plan qui comporte des mesures pour intensifier l'offre d'apprentissage de la langue française auprès des migrants et qui permet ainsi de développer leur intégration au sein de la société. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil est un élément transversal du processus d'intégration.

C'est pourquoi l'action municipale en direction des réfugiés vise à favoriser l'apprentissage du français, langue seconde ou étrangère. Apprendre la langue française est en quelque sorte prendre le passeport pour la citoyenneté, et quelle qu'elle soit, il faut savoir parler la langue. C'est une évidence et une condition de base pour une bonne intégration.

La langue est en effet un vecteur qui permet de pouvoir échanger, qui est indispensable pour accéder à la citoyenneté, participer à la vie de la solidarité, travailler, chercher un logement, et sur le point de l'emploi en particulier, cela permet à la fois d'accéder à un emploi, mais aussi d'accéder à une formation, qualifiante ou pré-qualifiante, de confirmer des formations qui ont été acquises dans le pays d'origine. Comprendre et parler est un facteur de participation, d'autonomie, de citoyenneté.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'intégration linguistique, de nombreuses associations et organismes proposent des cours de français aux migrants. De nombreux outils ou ateliers sont mis en place pour aider les réfugiés à s'intégrer à travers la langue, notamment de la part de certaines associations qui proposent des cours intensifs ou semi-intensifs de français dans plusieurs lieux parisiens, comme les associations "Thot", qui a vu le jour en juin dernier, "Atouts Cours", "C.E.F.I.L.", "Emmaüs Solidarité". Dans ce cadre, la Ville accompagne les initiatives portées par les associations pour répondre aux besoins de ce public en matière d'apprentissage de la langue française. Ce projet de délibération permet donc de pouvoir apporter les financements qui vont avec.

L'ensemble des projets portés par les 13 associations permettront à environ 650 migrants parisiens résidant en centres d'hébergement de bénéficier de cours de français dispensés par des intervenants expérimentés, formés et sur l'ensemble du territoire parisien.

Au regard donc de l'intérêt de l'action menée par ces associations et de son utilité d'intérêt général dans le domaine de l'apprentissage de la langue française auprès des migrants, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter avec enthousiasme ces nouvelles conventions entre notre collectivité et les associations qui participent pleinement au vivre-ensemble.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, l'arrivée massive des migrants en France, à laquelle nous sommes confrontés à Paris depuis 2014, nous oblige à adapter notre politique d'intégration. La législation française veut que le parcours d'intégration d'un réfugié en France débute dès que sa demande d'asile est acceptée. Or, celle-ci est un long processus : six mois, souvent plus, les demandeurs d'asile passent en moyenne 13 mois en France avant d'obtenir ou de se voir refuser le statut de réfugiés.

En attendant cette réponse déterminante pour leur nouvelle vie, les réfugiés essayent par leurs propres moyens d'initier leur parcours d'intégration, et de plus en plus de citoyens volontaires ou/et d'associations se mobilisent pour les accompagner. Nous avons d'ailleurs sans doute déjà été témoins de cours de français organisés dans la rue, près de campements ou dans des lieux publics.

Par exemple, le B.A.A.M., créé en novembre 2015, s'est spécialisé dans la coordination et le développement de cours de français sur Paris et l'Île-de-France, dispensés au sein de lieux publics et locaux associatifs sur Paris et en banlieue.

L'appel à projets "REFUG", visant à financer des actions d'apprentissage du français, vient donc répondre à un réel besoin exprimé par les réfugiés en centres d'hébergement qui, en l'absence d'activités, sont souvent confrontés à l'oisiveté. Il s'agit là d'une réponse innovante à l'accueil des réfugiés, leur permettant d'accéder à un apprentissage de la langue française de manière structurée et pragmatique, dans l'objectif de faciliter leur parcours d'intégration.

On constate alors que citoyens, associations, collectivités, tous les acteurs de la société s'investissent dans une logique de réadaptation de nos politiques d'accueil des réfugiés. Organiser l'accueil et l'intégration des réfugiés demeure indispensable vis-à-vis de la crise que nous traversons depuis plusieurs années, et qui, nous le savons tous, va perdurer. Face à ce grand défi nous devons apporter des réponses humanitaires crédibles.

La nécessité de mieux répartir l'effort d'accueil des réfugiés au niveau national, d'organiser l'offre d'hébergement d'urgence, de réduire les délais d'examen, encore beaucoup trop longs, des demandes d'asile, du positionnement de la police, sont des questions auxquelles nous devons répondre afin de nous permettre de réellement renouer avec la tradition d'accueil et d'intégration de notre pays.

Le Préfet d'Île-de-France, Michel CADOT, ayant annoncé hier dans la presse l'ouverture de trois centres de pré-accueil de réfugiés de 200 places chacun, avec une ouverture en grande banlieue le 1er octobre, le deuxième à Paris ouvert avant décembre et le troisième en Région parisienne avant le 1er janvier. Nous nous interrogeons sur cette annonce.

Madame VERSINI, vous venez de nous préciser que vous n'avez pas d'informations complémentaires. Nous espérons toutefois que vous reviendrez vers nous rapidement sur des réponses telles que : quoi, où et comment vont se dérouler ces ouvertures ? Pourriez-vous toutefois nous préciser le devenir du C.E.S.A., sa fermeture ayant également été annoncée récemment dans la presse ?

Puisque nous célébrons depuis le début de notre séance l'unanimité de notre Conseil sur de nombreux projets de délibération, j'en profite pour interpeller nos collègues du groupe LR.

En effet, si votre positionnement au sein de ce Conseil sur la question de l'accueil des réfugiés s'est révélé constructif, Monsieur BOURNAZEL - vous venez vous-même de le préciser, on ne quitte pas son pays par plaisir -, il n'en va pas de même au sein du Conseil régional. J'en veux pour preuve les dernières déclarations de Valérie PÉCRESE qui prétend, je cite : "A la fois la Maire de Paris dit qu'elle veut accueillir, donc il y a un appel d'air, et en même temps on voit bien que sa première préoccupation est surtout de déplacer en banlieue les migrants qu'elle ne saurait pas voir dans Paris". Alors que notre ville a été l'une des premières avec le Maire écologiste de Grande-Synthe, Damien CAREME, à mettre en place un centre de premier accueil, sa déclaration relève d'une mauvaise foi et d'une réelle irresponsabilité aux yeux de tous les connaisseurs du sujet.

Alors, mes chers collègues du groupe LR, je pense que vous avez un travail de plaidoyer à faire sur ce sujet. Vous vous êtes révélés pragmatiques et, dans une certaine mesure, humanistes. Je vous enjoins à convaincre vos collègues du Conseil régional et sa présidente du bien-fondé de ce positionnement.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Léa FILOCHE, chère Fatoumata KONÉ, nous nous trouvons dans le cadre d'un projet de délibération qui marque combien, à Paris depuis deux ans, l'accueil des migrants humanitaire a été une priorité.

D'ailleurs ce projet de délibération concerne un nouvel appel à projets "REFUG2017" qui est dédié à la mise en place d'actions linguistiques à destination des personnes en centre d'hébergement. Chacun en est convaincu, le premier besoin, outre les besoins fondamentaux qu'ont les personnes, c'est d'apprendre notre langue pour pouvoir communiquer et développer au mieux leurs démarches diverses et variées.

D'ailleurs, nous pensons, en tout cas dans cette enceinte, dans l'Exécutif, que nous devons apprendre aux gens, les sensibiliser et les lancer dans l'apprentissage de la langue française dès le moment où ils arrivent, dès la demande d'asile et non pas d'attendre qu'ils aient le statut de réfugié où il est beaucoup trop tard pour eux. C'est donc pour nous une action vraiment importante.

En plus, les gens sont dans l'attente un certain temps avant d'avoir la réponse à leur procédure de demande d'asile. Il est vrai que le Gouvernement a la volonté de réduire, dans le cadre d'une prochaine loi, à 6 mois. En attendant, c'est 18 mois, et pendant ce temps, le temps doit être utilement utilisé à permettre aux gens de parler notre langue et de pouvoir se situer dans la ville, dans l'espace et dans les procédures qu'ils font.

Ce qui est intéressant avec cet appel à projets "REFUG2017", c'est qu'il s'agit de la mise en place de stages courts d'environ 3 mois qui offrent la possibilité aux apprenants d'avoir accès à des formations adaptées. En 2016, 400 personnes ont été accompagnées via douze actions financées.

Le projet de délibération, que je présente au nom de Colombe BROSSEL, je veux le rappeler, vise à poursuivre en 2017 ce projet que Léa FILOCHE nous a présenté avec beaucoup d'enthousiasme - c'était vraiment un beau projet - et qui rejoint aussi tout ce qui est fait, vous l'avez dit, Fatoumata KONÉ, par énormément de bénévoles et d'associations. C'est la préoccupation première.

C'est quand même un budget de la Ville de Paris pour l'apprentissage du français qui est de 7 millions d'euros. Plus globalement, nous accompagnons plus de 17.000 apprenants chaque année et avec des cours tout à fait diversifiés de différents niveaux. Là, nous avons aussi ce qui permet aux gens de s'inscrire dans une logique de parcours.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

Ce projet est vraiment un projet de grande utilité sociale. Je vous invite à le voter. Evidemment, Fatoumata KONÉ, vous avez élargi le débat sur toute la question des réfugiés, du C.E.S.A., etc., mais je ne crois pas que le président qui a repris la séance me permettra de dépasser un délai que j'ai largement dépassé !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, c'est un projet de délibération et vous aviez encore 1 minute 30 !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 135).

2017 DASES 301 G - Subventions (91.000 euros) et conventions avec 17 associations pour leurs actions socio-linguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 301 G. Il s'agit de subventions et de conventions avec 17 associations pour leurs actions socio-linguistiques en direction des adultes d'origine étrangère.

M. Jacques BOUTAULT a la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste votera bien sûr ce projet de délibération car il correspond à notre vision de Paris qui est celle d'une ville accueillante et résiliente.

L'outil socio-linguistique contribue à la vie de la cité et à ses objectifs d'une ville accueillante et résiliente. L'enseignement et l'apprentissage du français sont une force émancipatrice importante pour les personnes et pour leur insertion sociale.

Ces ateliers, qui sont ouverts aux personnes issues de tous les horizons et de toutes les formes d'immigration, sont un très bon outil pour permettre aux réfugiés qui fuient la guerre, la misère ou la persécution, comme d'ailleurs aux personnes installées de notre ville depuis de longues années mais toujours victimes de la barrière de la langue, de pouvoir progresser et commencer ou poursuivre leur parcours d'insertion.

Cette situation concerne notamment énormément de femmes et contribue à rompre leur isolement car, pour ces femmes, souvent l'absence de maîtrise de la langue française est une source d'isolement.

Diverses associations sont concernées par ces activités socio-linguistiques et leur diversité témoigne aussi de la diversité des parcours humains auxquels elles font face et auxquels elles répondent. C'est notre devoir d'aider ces associations car elles aident à créer des conditions meilleures pour notre vie commune.

Aussi, il me paraît essentiel de maintenir le montant des subventions allouées à ces associations, comme je l'avais d'ailleurs déjà demandé dans une question écrite en début d'année, afin de leur permettre de poursuivre leurs missions.

Je profite de cette occasion pour saluer les bénévoles qui travaillent dans ces associations, puisque vous savez que la plupart d'entre elles ne disposent que d'un seul salarié chargé de coordonner leur activité mais qu'elles vivent grâce aux formateurs et formatrices bénévoles qui s'y impliquent. Je tenais ici à les saluer.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, Jacques BOUTAULT, mes chers collègues, je vous réponds au nom de Colombe BROSEL, une fois de plus, sur un projet de délibération extrêmement important et qui finalement rejoint toutes les différentes réponses que j'ai pu faire, que ce soit sur des projets de délibération que je présentais moi ou d'autres que présentait Colombe BROSEL, sur le soutien socio-linguistique en direction d'adultes d'origine étrangère.

Là, il s'agit de subventions et de conventions avec 17 associations qui sont dans ce champ d'intervention qui est absolument fondamental. Vous l'avez dit : c'est une priorité, c'est un vecteur fort d'intégration, d'insertion socio-professionnelle et d'émancipation.

Ces ateliers socio-linguistiques permettent aux apprenants à être plus à l'aise dans leurs démarches quotidiennes, pour accompagner la scolarité des enfants, faire les démarches administratives, améliorer l'accès à la santé.

La Ville de Paris est d'autant plus convaincue de leur efficacité qu'elle finance ces ateliers à hauteur de 440.000 euros en 2017, sachant que, comme je l'ai déjà dit, pour l'ensemble des actions linguistiques, c'est 7 millions d'euros qui sont engagés chaque année par la Ville de Paris.

On le sait, il y a une inquiétude concernant la politique de l'Etat en direction des ateliers socio-linguistiques. L'Etat souhaiterait que ces ateliers soient réservés aux primo-arrivants qui ont signé le contrat d'intégration républicaine, mais nous sommes convaincus que c'est dès le moment où les gens arrivent en France et bien avant qu'il y ait un éclairage sur leur situation administrative qu'il faut démarrer l'apprentissage de la langue.

Comme je l'ai dit, j'étais à New York au Sommet mondial des maires sur les réfugiés, et partout, la première chose que l'on fait avec les gens avant de s'occuper de connaître leur situation administrative, c'est l'apprentissage de la langue, parce que c'est ce qui permet de communiquer au moins même sur la situation administrative. C'est donc essentiel.

Nous poursuivons donc. En 2015- 2016, nous avons réussi avec l'A.F.I.F. et les associations à conserver une bonne part du financement étatique des ateliers socio-linguistiques. Nous poursuivons notre engagement en 2018. Nous continuerons à soutenir des ateliers socio-linguistiques ouverts à un public large, quelle que soit la date d'arrivée en France des personnes qui expriment le besoin de formation linguistique.

Voilà à ce stade ce que je souhaitais vous communiquer de la part de Colombe BROSSEL.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 301 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 301 G).

2017 DDCT 14 - Bilan de l'expérimentation menée suite à l'adoption, en juin 2016, du vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 14. Il s'agit du bilan de l'expérimentation menée suite à l'adoption en juin 2016 du vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris.

Je vais donner la parole à Hervé BÉGUÉ, Léa FILOCHE, David BELLIARD et Danielle SIMONNET.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre groupe voudrait féliciter le travail mené conjointement par la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, le service Egalité, intégration et inclusion, et mon amie Hélène BIDARD, adjointe à l'égalité femmes/hommes à la lutte contre les discriminations et aux droits humains.

La lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel au sein d'une même collectivité n'est pas facile à engager. Elle nécessite de se confronter à la réalité d'un quotidien encore trop souvent caché et de mettre à jour des situations qui impliquent des gens avec qui l'on travaille.

On le sait, les violences sexistes et sexuelles sont majoritairement le fait de gens que l'on connaît, que l'on côtoie. Cela rend la tâche de la dénonciation et de la démarche disciplinaire et judiciaire complexe. Il est difficile de se confronter au regard de toutes et tous. Voilà pourquoi la collectivité, les services et les directions doivent, comme cela est fait avec cette expérimentation et les projets à venir, sécuriser le parcours des victimes et offrir l'assurance à celles-ci qu'elles seront accompagnées, protégées et défendues.

L'impunité qui règne sur les lieux de travail doit cesser. Paris se montre donc à l'offensive en la matière.

Le Gouvernement a publié des chiffres inquiétants sur ce sujet. 1 femme sur 5 est ou sera confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa carrière. Près de 30 % des victimes de harcèlement n'en parlent à personne. Moins d'un quart en font part à leur direction ou à leur employeur. 82 % des employeurs n'ont pas mis en place d'actions de prévention contre le harcèlement. Il faut savoir également, grâce à un sondage IFOP réalisé pour le défenseur des droits, que dans un quart des cas seulement, le harceleur a été sanctionné. Seuls 5 % des victimes ont porté les faits devant la justice au pénal ou devant les Prud'hommes. Pour une raison évidente, 90 % des plaintes étaient classées sans suite, et sur les 10 % restants le harceleur bénéficiait d'une relaxe, selon les chiffres rendus publics avant le vote de la nouvelle loi en 2012.

Ces données sont l'exemple que le harcèlement sexuel est à la fois un fléau et un tabou.

Ce qui nous est proposé ici est un outil indispensable pour que la honte change de camp. Encore bravo pour ce travail et nous espérons que les directions, services et cabinets concernés auront tous les moyens humains, techniques et financiers pour mettre en projet ces actions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Léa FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement la honte doit changer de camp. Je ne sais pas combien de fois on l'aura dit dans cet hémicycle, mais c'est un sujet qui revient régulièrement. Non seulement nous pouvons nous féliciter de ce type de dispositif qui a été mis en place sur lequel je vais revenir, mais en plus on doit pouvoir le faire savoir et servir d'exemple pour d'autres collectivités et même d'autres structures type entreprises dans lesquelles des dispositifs similaires pourraient se mettre en place.

Je tiens aussi à remercier la Direction des Ressources humaines et la Direction Démocratie, Citoyenneté et Territoire, les adjoints Emmanuel GRÉGOIRE et Hélène BIDARD, qui ont conjointement porté ce projet, ainsi que leur cabinet, parce que la mise en place de cette cellule appelée "A votre écoute" et du dispositif de lutte contre les discriminations au sein du service d'accompagnement et de médiation est un outil qui a marqué un grand pas en avant pour notre collectivité en matière de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel.

Quand le travail devient indécent, quand il devient un lieu de souffrance, de mal-être, de violence, il va de notre responsabilité d'élus de participer à apporter des solutions concrètes.

Nous savons que le harcèlement sexuel est un sujet trop tabou dans notre société, et notre collectivité devrait être irréprochable. Depuis 2001 Paris a consacré beaucoup d'énergie à lutter contre les violences faites aux femmes, à promouvoir l'égalité femmes/hommes, à dénoncer les discriminations.

Avec la mise en place de cette expérimentation qui a fait suite au vœu voté en juin 2016, nous avons pris des mesures inédites, immédiates et concrètes pour libérer la parole, accompagner les victimes et prévenir des comportements que nous ne pouvons plus accepter. La honte doit changer de camp.

Mes chers collègues, je vous rappelle qu'en 26 ans, la proportion de femmes actives s'estimant victimes de harcèlement sexuel n'a pas baissé. 19 % s'étaient déclarées victimes en 1991. Elles sont aujourd'hui 20 %, 1 femme sur 5. Dans 70 % des cas la situation n'a pas été portée à la connaissance de l'employeur ou de la direction de laquelle dépend la victime.

Ces violences veulent imposer l'idée que les femmes n'ont pas leur place dans l'espace public, dans certains lieux, dans certains cadres.

En outre, 40 % des femmes seraient victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie, et 80 % d'entre elles considèrent être régulièrement confrontées dans le monde du travail à des attitudes et des comportements sexistes.

C'est pourquoi la Ville de Paris s'est fortement engagée pour conduire des actions, pour aider les femmes qui en sont victimes, et pour libérer leur parole. Elles doivent pouvoir parler en toute confiance, sans crainte, et en faisant entièrement confiance à l'institution.

Pour lever l'omerta qui entoure les situations de violences sexistes et sexuelles au travail et empêche d'améliorer les choses, nous avons mis en place une cellule d'écoute pour recueillir les signalements et les témoignages, ainsi qu'un dispositif de prévention grâce à un renforcement conséquent des moyens pour la prévention, le signalement, l'enquête interne, et s'il le faut aller jusqu'à la justice.

La honte doit changer de camp.

Mes chers collègues, l'expérimentation qui a été menée est en effet assez concluante. Chargée de recevoir et d'analyser les signalements, la cellule mise en place en janvier 2017 est devenue une porte d'entrée pour les victimes et les témoins de harcèlement. Depuis sa création, depuis 9 mois, 643 appels sont arrivés au lieu d'appel, et 572 ont fait l'objet d'une prise en charge parmi lesquels 323 par des psychologues de la souffrance du travail, 143 par des psychologues spécialisés pour les urgences, et 102 par la référente harcèlement et discrimination, accompagnée par un psychologue.

En outre, après l'entretien avec la référente harcèlement et discrimination, une procédure d'urgence a été déclenchée, 2 enquêtes administratives sont en cours, une procédure disciplinaire est en cours, 2 situations ont été relayées au C.A.S.-V.P. dont une a fait l'objectif d'une exclusion définitive.

La honte doit changer de camp.

Avant de conclure, je tiens encore une fois à féliciter le travail réalisé, qui n'est qu'un début mais un bon début. Il constituera l'un des piliers pour nos réflexions et actions à mener par la suite pour conduire une politique ambitieuse de lutte contre les violences sexistes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

David BELLARD ?

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

Je souhaite remercier Hélène BIDARD pour ce bilan d'étape, conformément au vœu porté par notre groupe et que l'ensemble des groupes politiques qui composent notre Conseil avaient cosigné et voté en juin 2016.

Je ne vais pas revenir sur la genèse de ce vœu ni sur ce que le harcèlement sexuel dit des rapports hommes/femmes dans notre société, encore trop largement marqués par des rapports de domination.

Ce bilan est d'abord l'occasion de constater que, comme de nombreuses organisations, entreprises, administrations ou collectivités, la Mairie de Paris n'est pas épargnée par le harcèlement, comment le pourrait-elle d'ailleurs ?

Les 13 situations qui ont été portées à la connaissance du service d'accompagnement et de médiation en un an d'existence du dispositif justifient à elles seules la création de cette cellule d'écoute spécifique. Ce n'est sans doute d'ailleurs que la partie émergée de l'iceberg. C'est pourquoi il est plus que nécessaire de poursuivre les efforts en matière de communication pour libérer la parole de celles et ceux qui peuvent subir encore aujourd'hui des situations de harcèlement. C'est ce que vous proposez dans votre communication et nous nous en félicitons.

En matière de prévention, la formation des encadrants a bien évidemment un rôle à jouer. Nous l'avions d'ailleurs mentionnée dans le vœu.

Un plan sera présenté prochainement au C.H.S.C.T. Nous espérons d'ailleurs qu'il fera l'objet de bilans réguliers, annuellement devant notre assemblée.

Plus que jamais les élus de notre groupe sont et restent mobilisés contre le harcèlement sexuel.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Comme le disaient Léa FILOCHE et d'autres collègues précédemment, la honte doit changer de camp et la lutte ne doit pas faiblir dans cette bataille contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement sexiste et sexuel. On voit, à travers ce bilan de l'expérimentation et les chiffres rappelés tant nationalement que les premiers chiffres donnés au bout d'un an, que l'on a bien fait d'engager cette démarche car si, d'ores et déjà, en si peu de temps, on se retrouve avec 600 appels et, d'ores et déjà, des mesures lourdes qui montrent que des cas extrêmement sérieux ont été décelés et qu'en même temps, à travers les autres cas, il y a une souffrance parce qu'il y a un continuum dans l'ensemble des procédures de harcèlement et de violence. Il ne faut pas, sous prétexte de mettre parfois le focus sur les cas les plus graves, banaliser le harcèlement au quotidien qui parfois est vécu par les femmes comme anecdotique : on prend sur soi, allez, ce n'est pas grave, on a tellement l'habitude.

Il y a une telle banalisation du harcèlement sexuel au quotidien, du harcèlement de rue et de la violence sexiste dans notre société dominée par le patriarcat qu'il y a un travail à faire y compris sur les femmes et sur nous-mêmes les femmes pour pouvoir vraiment libérer la parole et que les femmes elles-mêmes ne pensent pas que finalement c'est normal et que l'on doit prendre sur soi.

J'espère que ce travail va permettre de pouvoir continuer à changer profondément l'ensemble des mentalités à la fois des hommes, pour que ce harcèlement cesse, mais aussi chez les femmes pour que l'on arrive véritablement à s'émanciper de cette domination patriarcale qui s'incorpore dans nos propres façons parfois de les vivre.

Maintenant, j'aurais des questions à poser à Madame BIDARD et à l'ensemble de l'Exécutif. Quels sont les moyens réellement alloués à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans le cadre de cet engagement municipal ? Y a-t-il des moyens nouveaux dégagés, des moyens matériels humains ou est-ce la Direction Egalité qui doit se débrouiller avec les moyens qu'elle a, il faut le reconnaître, mais qui sont modestes, me semble-t-il ?

Le projet de délibération communique sur la formation qui demande du temps de travail. C'est sérieux, c'est important à faire, cela demande du temps et cela demande de la professionnalité. Peut-on avoir des précisions sur les moyens mis en œuvre ?

Il faut impérativement des moyens à la hauteur des objectifs car, au niveau gouvernemental, les moyens clairement n'y sont pas. On a appris, cet été, et nombre d'associations de défense des droits des femmes ont signé

une tribune pour le dénoncer que, dans le budget 2017, 7,5 millions d'euros sont retranchés du budget consacré à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes. 25 % du budget, qui était déjà le plus faible poste budgétaire de l'État ! Quelle honte !

Quelle protestation est envisagée d'ailleurs par la Ville de Paris ? Il me semble important que nous continuions à être en pointe avancée dans la dénonciation de cette démission gouvernementale sur cet axe essentiel au service de nos émancipations.

Quelle implication ou partenariat avec les associations de prévention, comme l'A.V.F.T. dont le travail est extrêmement reconnu ? J'imagine que vous êtes en étroite coopération avec tout ce mouvement associatif puisque c'est aussi comme cela que le travail avait pu se faire, notamment dans le 93, et que cela me semble extrêmement important d'être à chaque fois avec les associations qui ont de nombreuses années d'expérience sur ce front de combat. Il est important de ne pas faire sans associer, dès le début, tous les acteurs de la prévention.

Quel est le bilan et les perspectives dans ce domaine ? Parce que la communication n'en parle pas forcément de manière précise, je trouve.

Par ailleurs, puisque nous avons, dans cette majorité, certains qui défendent la politique gouvernementale de M. MACRON et M. PHILIPPE, je souhaiterais qu'on les interpelle sur l'alerte qui est lancée aujourd'hui même par des associations féministes au sujet des ordonnances.

Elles dénoncent en effet un coup de poignard dans le dos et mettent en valeur une des conséquences des ordonnances réformant le Code du travail : le plafond d'indemnisation aux prudhommes en cas de licenciement abusif pourra également concerner les victimes de harcèlement moral ou sexuel. Il n'y aura donc qu'une très faible indemnisation pour les victimes, ce qui est intolérable, et risque au contraire de dissuader les victimes de dénoncer leur agresseur.

Voilà le sens de mon intervention. Il me semble qu'il faut absolument que, pour la poursuite du travail de la Ville, il y ait des moyens réels qui soient accordés. J'aimerais avoir des précisions sur ce point pour que les groupes qui ont été à l'initiative pour aider cet engagement fort puissent aussi mener la bataille au prochain budget, pour que les moyens soient à la hauteur de nos ambitions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, Je vous remercie pour vos interventions. Vous savez que nous sommes donc mobilisés maintenant depuis plus d'un an, avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, pour lutter toujours plus efficacement contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris.

Avant le dépôt et le vote des deux vœux en juin 2016, nous avons déjà installé un groupe de travail avec un certain nombre d'acteurs : la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires juridiques, le Service Egalité, Intégration et Inclusion, le cabinet de la Maire et nos cabinets respectifs.

Nous avons notamment auditionné l'A.V.F.T., l'Association européenne contre les violences faites au travail, qui avait alerté sur la façon dont la Ville a pu traiter les cas par le passé et rappeler la réalité des chiffres. Vous l'avez dit, en France, 20 % des femmes seraient victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie dans le cadre du travail.

Merci d'ailleurs à tous les intervenants d'avoir rappelé la réalité et d'avoir nommé des choses, comme Hervé BÉGUÉ qui a parlé de fléau.

Sur cette base, nous avons souhaité expérimenter un nouveau dispositif qui vise à terme, comme vous avez pu le dire également, à lever toute omerta qui entoure les situations de violence sexiste et sexuelle subies au travail et qui empêche les victimes de dénoncer des faits ou les témoins de signaler des situations de harcèlement sexuel. Les témoins ont également un rôle à jouer dans ces dispositifs.

Ce dispositif a été concerté, conformément à ce qui avait été demandé d'ailleurs à l'unanimité des groupes politiques, avec les instances représentatives du personnel puisque nous l'avons présenté, Emmanuel GRÉGOIRE et moi-même, lors des C.H.S.C.T. centraux des 15 novembre 2016 et 13 juin 2017.

Au sujet des moyens, il a été décidé, suite à ces C.H.S.C.T., d'avoir cinq écoutants pour la cellule d'écoute qui permet de recueillir les témoignages. Cela fait partie des moyens mis en place pour lutter contre le harcèlement sexuel.

Aujourd'hui, nous tenions à vous présenter l'état de l'expérimentation menée depuis janvier 2017, comme nous nous y étions engagés, vous l'appelez rappelé, cher David BELLIARD, au travers des vœux.

Depuis cette date, nous avons mis en place une cellule d'écoute qui a en effet permis de recueillir des situations de harcèlement sexuel, en plus de toutes les autres situations de souffrance au travail, de harcèlement moral et de conflit. L'évaluation peut conduire à des saisines en urgence de la DRH, avant la réunion d'une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, médecins, chefs de service d'accompagnement et de médiation, professionnels du Service Egalité Intégration Inclusion, sous-directeur de la qualité de vie au travail, représentants du Secrétariat général. Tout cela afin d'apporter une réponse rapide et adaptée le plus possible à la situation signalée par les victimes ou, je le redis, par des témoins.

Ces différents professionnels sont en mesure de demander la mise en place de mesures de protection immédiate pour les victimes. Le lancement d'une enquête administrative, de saisir le Comité de lutte contre le harcèlement et les discriminations, et suite à ces actions, le Secrétaire général peut lancer une procédure disciplinaire, saisir le Procureur de la République sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale, et mettre en place des procédures de type organisationnel. La Direction des Affaires juridiques et l'Inspection générale peuvent également être saisies en cas de besoin, notamment pour des cas qui concerneraient directement la Direction des ressources humaines elle-même ou des élus, leur cabinet, ou autre situation qui nécessiterait que l'Inspection générale puisse agir.

Après ces quelques mois, précisément treize situations ont été signalées de harcèlement sexuel, dont dix ont été transmises par la cellule d'écoute, deux par la DRH, une par un élu. Parmi ces situations, sept ont donné lieu à la mise en place de mesures de protection adaptées tandis que onze agents continuent à être accompagnés par la DRH et que tous bénéficient de la protection fonctionnelle. Ces chiffres, vous l'avez dit, ont lieu alors même que nous n'avons pas encore commencé les campagnes de communication sur le sujet qui vont commencer dès cet hiver. Cela aussi fait partie des moyens que nous développons puisqu'il est extrêmement important de le faire savoir, comme Léa FILOCHE a pu le souligner.

D'autres mesures sont à venir concernant la communication interne, tel que la diffusion d'un vademécum sur le harcèlement sexiste et sexuel qui va préciser la loi, comment agir, une information via "La Lettre capitale" qui est envoyée à tous les agents avec leur fiche de paie et une campagne d'affichage que nous prévoyons de lancer avec Emmanuel GRÉGOIRE autour du 25 novembre prochain, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour les encadrants, la Ville va poursuivre son programme de formation également, au sein duquel le harcèlement sexuel et les agissements sexistes feront systématiquement l'objet d'une attention particulière. Un programme de formation initiale est également prévu en direction des RH.

Je termine, peut-être, juste pour souligner notre préoccupation qui a été la mise en œuvre de moyens renforcés pour la prévention, le signalement, l'enquête interne et également jusque devant la justice autour des faits de harcèlement sexuel et sexiste. Avec Emmanuel GRÉGOIRE, nous le réaffirmons, la Ville le réaffirme : la tolérance zéro face à de tels agissements. Nous allons continuer, bien sûr, à soutenir les associations comme l'A.V.F.T., qui sont des partenaires indispensables pour nous permettre d'être le plus efficace possible.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

S'agissant d'un bilan, il n'est pas soumis au vote.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 5e Commission.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Quel enthousiasme !

Mes chers collègues, au-delà de quelques projets de délibération saillants évoqués par les deux adjoints, ont été présentés lors de notre dernière Commission les 25 projets lauréats de "FAIRE", la plateforme d'accélérateur des projets urbains et architecturaux innovants. Cette présentation intéressante nous a été faite par Alexandre LABASSE, directeur du Pavillon de l'Arsenal.

M. Ian BROSSAT a également fait un point sur la régulation des locations de meublés touristiques qui font l'objet de vœux de l'ensemble des groupes. Ainsi, pour mémoire, le 2 octobre prochain, sera lancé le télé-service d'enregistrement en ligne pour la mise en location de courte durée d'un logement meublé. La loi en préparation sur les enjeux du logement devrait permettre à la Ville de fixer désormais elle-même le nombre maximum de nuitées de location autorisées par an.

Enfin, M. CONTASSOT a demandé que puisse être communiqué en 5e Commission un bilan de ce que représente l'ensemble des constructions de logements en termes d'emprise au sol, ce à quoi l'Exécutif s'est engagé.

Je vous remercie et vous propose de passer au débat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2017 DLH 112 - Réalisation 119, boulevard Bessières (17e) d'un programme de création de 16 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 11 PLUS) par "Pierres et Lumières".

2017 DLH 146 - Location de l'immeuble 7, rue Lantiez (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

2017 DLH 160 - Réalisation 18, rue de La Jonquière (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 18 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 9 PLUS) par la R.I.V.P.

2017 DLH 168 - Réalisation 17, rue Ruhmkorff (17e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 19 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 10 PLUS) par "AXIMO".

2017 DLH 208 - Réalisation 39, rue des Apennins (17e) d'un programme de création de 18 logements sociaux (9 P.L.A.-I. et 9 PLUS) par "Immobilière 3F".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant conjointement les projets de délibération DLH 112, 146, 160, 168 et 208, qui ont tous trait à des programmes de création de logements sociaux.

C'est M. Geoffroy BOULARD qui a la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai conjointement sur les projets de délibération DLH 112, 146, 160, 168 et 208, contre lesquels nous voterons pour les raisons habituelles, isolées ou cumulatives, à savoir que ces dépenses ne créent aucun nouveau logement puisqu'il s'agit des suites d'une préemption, que les logements créés sont situés en zone déjà fortement pourvue en logements sociaux et que ces logements ne sont pas adaptés à des familles puisque certains ne disposent pas d'ascenseur. En revanche, nous voterons pour le projet de délibération DU 180 qui concerne le 45, rue Davy, s'agissant d'une résidence sociale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'était rapide !

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Geoffroy BOULARD, d'être intervenu sur l'ensemble de ces projets de délibération. C'est un débat que nous avons souvent et il ne s'agit sans doute pas de le réitérer à chaque Conseil. Je rectifierai simplement quelques petits éléments.

D'abord, vous avez dit qu'il n'y a pas de création nouvelle de logements. Ce n'est pas tout à fait exact puisque, par exemple, au 119, boulevard Bessières, c'est un vieil hôtel qui sera transformé en logements sociaux. Donc, au final, c'est une création nette de logements et, précisément, de logements familiaux.

Pour le reste, c'est un débat classique que nous avons notamment sur la préemption, que nous utilisons effectivement comme une filière de création de logements sociaux. Voilà. Nous sommes en désaccord, nous n'en faisons pas une maladie et nous avançons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et la réponse était tout aussi rapide.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 146).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 160.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 160).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 168).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 208).

2017 DLH 172 - Réalisation 183, rue Ordener (18e) d'un programme de création de 9 logements sociaux (5 P.L.A.-I. et 4 PLUS) par "AXIMO".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 172 porte sur la réalisation au 183, rue Ordener, dans le 18e arrondissement, d'un programme de création de 9 logements sociaux.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Je voudrais redire rapidement dans notre hémicycle ce que j'ai pu dire en Conseil d'arrondissement. Je me félicite de ce projet de délibération qui vient acter de la création de logements sociaux au sein d'un projet plus global d'habitat participatif au 183, rue Ordener, dans le 18e, parcelle qui a fait partie de la première version de "Réinventer Paris". Je me félicite d'autant plus que ces logements sociaux sont des P.L.A.-I. et des PLUS et donc, contribueront à la création d'une réelle mixité sociale dans ce beau projet.

L'habitat participatif, comme vous le savez, est une nouvelle façon de construire la ville en associant les futurs habitants à leur construction, à la construction de leur habitat autour d'un projet de vie. En l'occurrence, ce projet dans le 18e, qui s'intitule "Tranches de vie", est axé autour d'un projet de solidarité et d'agriculture urbaine. Ainsi, le toit terrasse sera aménagé en potager et sera accessible non seulement à tous les habitants de l'immeuble, mais aussi aux associations et porteurs de projet du quartier. Il y aura également une chambre d'ami commune et une salle d'activité commune.

Je voudrais remercier, ici, l'innovation selon laquelle le bailleur social "AXIMO" participe au financement de ces espaces communs, ce qui permettra à tous d'en bénéficier. C'est une première et j'espère vivement que d'autres projets pourront voir le jour sous ces mêmes modalités.

Enfin, je réitère la demande de procéder maintenant à une autre innovation, celle de pré-attribuer ces logements sociaux en accord avec l'ensemble des réservataires. Cela a déjà été fait ailleurs. Il en va de l'intégration de ces futurs habitants au groupe déjà existant qui travaille déjà sur le projet de résidence. J'appelle de mes vœux à ce que cela soit fait maintenant assez rapidement. Je suis, bien sûr, disposée à coordonner le processus en ma qualité de conseillère déléguée à l'habitat participatif dans le 18e.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Un grand merci à Galla BRIDIER pour cette intervention. Ce projet de délibération porte sur le financement de neuf logements sociaux par le bailleur "AXIMO". Il s'agit d'une acquisition en V.F.A. d'une partie d'un projet qu'effectivement nous connaissons bien, puisque c'est un projet lauréat de "Réinventer Paris" sur le site du 183, rue Ordener, dans le 18e arrondissement. A ces 9 logements sociaux, s'ajouteront donc 17 logements réalisés en habitat participatif. Il s'agit donc d'un beau projet qui permet à la fois une nouvelle approche de la construction à Paris et la réalisation de logements sociaux dans la zone de déficit du 18e.

Le lien social est au cœur de ce projet. Ainsi, des espaces collectifs comme vous l'avez dit, sont prévus. Les neuf logements - il s'agit de cinq P.L.A.-I. et de quatre PLUS - ont des typologies variées puisqu'il y aura deux studios, trois T2, trois T3 et un T4.

Vous avez fait une demande précise qui serait de pré-attribuer les logements sociaux afin que les futurs locataires soient impliqués dès le départ dans le projet. C'est effectivement quelque chose que nous avons expérimenté avec "Batigère", passage Desgrais, dans le 19e arrondissement. L'expérience est très concluante, notamment parce qu'elle permet que les locataires aient une approche un peu différente de leur vie dans le logement où ils habiteront. Moi, je serais très favorable à ce que nous puissions, avec "AXIMO", travailler à une telle opération sur ce site-là. Donc, bien volontiers, je transmettrai cette demande au bailleur afin que cela puisse aboutir. Merci.

Et je vous invite à voter le projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 172.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 172).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux locations de meublés touristiques.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux meublés touristiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à la déclaration préalable des meublés touristiques.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif à l'agrément de la Ville relatif aux meublés touristiques.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif à l'état des lieux des logements changeant d'usage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 53, 54, 54 bis, 55, 56 et 57 sont relatifs aux meublés touristiques.

Je vais donner la parole successivement à Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Eric AZIÈRE, Pierre-Yves BOURNAZEL et Florence BERTHOUT.

Monsieur Pierre AIDENBAUM ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis quelques années maintenant, le phénomène des locations touristiques saisonnières est venu porter préjudice à la politique de maintien du développement du logement social, comme privé d'ailleurs, que vous avez souhaitée et qui a été mise en œuvre à la Ville de Paris pour les Parisiennes et les Parisiens.

Ce n'est pas tant les locations touristiques en elles-mêmes qui causent des difficultés que leur massification non contrôlée, privant ainsi de nombreux foyers de logement, en particulier dans le Centre de Paris, et également amenant des nuisances dans de nombreuses copropriétés.

Vous avez déjà pris un certain nombre d'initiatives afin de contribuer, au niveau municipal, à réguler leur développement qui correspond néanmoins à une demande touristique. C'est ainsi que le règlement municipal de changement d'usage s'est fait plus précis, qu'un service de contrôle sur place est organisé et vous avez pu obtenir de la principale plateforme de mise en location la récolte de la taxe de séjour. Les récentes dispositions législatives contenues dans la loi République numérique ont également été saisies et je me félicite de la mise en place très prochaine du permis de louer.

Mais il nous faut encore aller plus loin pour permettre l'encadrement de ce phénomène, qui ne vit pas que par l'absence d'outils et de régulation efficaces. Vous le savez, Monsieur le Maire, les élus d'arrondissement concernés sont régulièrement en prise avec ce sujet et tiennent à être une force de proposition dans ce débat.

Aussi et alors que le Gouvernement travaille à un projet de loi sur le logement, il m'est apparu important que la Ville de Paris puisse faire connaître des propositions dans différents domaines, dont trois en particulier.

Tout d'abord, il importe de donner la force et la vigueur à cette principale avancée qu'est le permis de louer en demandant au Gouvernement de prendre le décret d'application qui permettra de sanctionner effectivement les plateformes de mise en relation qui ne le respecteraient pas.

Ensuite, la règle des 120 jours. Elle est à comparer à ce qu'il se passe dans d'autres grandes métropoles : 30 jours à New York, 60 jours à San Francisco, 60 jours à Amsterdam et 90 jours à Londres. Voilà, ce sont des chiffres. Je ne vais pas être beaucoup plus long.

Les trois propositions que nous faisons sont les suivantes : saisir le Gouvernement pour qu'il signe le décret d'application permettant de sanctionner les plateformes de location - je viens de le dire -, demander au Gouvernement la possibilité pour les collectivités territoriales, donc pour la Ville de Paris, de fixer elles-mêmes le nombre maximum de nuitées autorisées pour les locations touristiques, et enfin demander au Gouvernement, parce que cela aussi passe par la loi, d'assouplir les conditions de modification des règlements de copropriété en ce qui concerne les changements d'usage des logements. Actuellement, dans une copropriété, pour changer un article, il faut l'unanimité. Je pense que dans ce domaine comme dans d'autres, mais en particulier dans celui-ci, il serait souhaitable d'adopter une majorité et non pas une unanimité.

Voilà trois propositions concrètes qui pourraient aller dans le bon sens, me semble-t-il.

Je vous remercie. Et comme je dois partir - j'en suis désolé -, je vous dis tout de suite que je suis d'accord pour retirer mon vœu et accepter celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Mon intervention va s'inscrire dans la lignée de celle que vient de prononcer mon collègue et ami Pierre AIDENBAUM.

Cela ne vous étonnera pas puisque nous sommes proches dans le Centre de Paris et confrontés aux mêmes problématiques, celles de l'augmentation des plateformes de location saisonnière destinées au tourisme et qui causent des dégâts dans nos arrondissements. Elles empêchent des milliers de Parisiens de se loger car elles appauvrissent l'offre de location de longue durée.

Elles contribuent à l'augmentation des logements inoccupés. Aussi et surtout, elles contribuent à la hausse des loyers lorsqu'on sait qu'une location saisonnière touristique à Paris rapporte en moyenne 2,6 fois plus qu'une location de longue durée classique.

Il nous faut donc compléter les règles actuellement en vigueur. La réglementation qui permet dans les zones tendues d'obliger les personnes qui souhaitent louer un meublé pour une clientèle de passage à s'enregistrer auprès de la commune sur un numéro de référence est une bonne mesure. Notre Ville va donc pouvoir instaurer ce système d'enregistrement et je m'en réjouis car cela va limiter les offres qui peuvent être faites.

Nous pensons cependant qu'il conviendrait, comme dans toutes les zones tendues dans le monde entier, d'abaisser au maximum le nombre de nuitées offertes, et c'est l'objet de ce vœu. Nous demandons que la Ville étudie la possibilité, sur tout Paris et à défaut dans le centre, là où c'est vraiment très tendu, que le nombre de nuitées maximum autorisées soit de 30 jours par an comme c'est le cas par exemple à New York.

Nous souhaitons aussi un renforcement des moyens humains et matériels consacrés au contrôle de la régularité des meublés saisonniers.

Bien sûr, nous pensons qu'il est impératif de saisir le Gouvernement afin qu'il accorde aux communes très rapidement la possibilité de fixer elles-mêmes les règles.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Voire un petit peu au-delà mais je vous remercie.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais défendre les deux vœux qui ont été déposés par le groupe les Républicain et le groupe UDI-MODEM. Je voulais dire aussi que, à écouter mes collègues, je me réjouis car il aura fallu du temps mais il semble aujourd'hui que sur la plupart des bancs de cette Assemblée, la plupart des groupes politiques partagent l'état des lieux et la préoccupation concernant l'évolution galopante des locations des meublés touristiques à Paris.

Les derniers votes, d'ailleurs, au sein du Conseil de Paris, qui visent à encadrer, à contrôler ou à réguler par des dispositions nouvelles le développement exponentiel de ce secteur, montrent que ces votes sont unanimes. Cela me semble être une co-construction de pistes et d'orientations auxquelles nous participons, opposition et majorité. C'est suffisamment rare pour être souligné. J'espère que tout cela pourra aboutir.

Aujourd'hui, il est clair que tous les élus municipaux s'accordent à dire qu'il faut dans ce domaine favoriser, comme le disait la Maire de Paris, l'économie du partage et non celle de la prédation, c'est-à-dire favoriser la location occasionnelle pour arrondir ses fins de mois mais mettre un terme à la location à l'année qui se fait souvent malheureusement d'ailleurs par des professionnels au détriment du logement des Parisiens et du secteur de l'hôtellerie, qui subit une concurrence déloyale.

Je rejoins tout ce qui a été dit ; évidemment, on peut affiner les propositions, 60, 30 ou 90 jours. Je pense que c'est intelligent en tout cas d'en parler entre nous. Il y a un véritable problème aujourd'hui en effet lié au fait que l'agrément soit un véritable agrément, dont la violation des règles pourrait entraîner la suspension, qu'il puisse se faire avec une transmission de pièces supplémentaires lors de la déclaration, telles que l'accord du propriétaire si le déclarant n'est que locataire. Pierre-Yves BOURNAZEL avait proposé l'augmentation de la taxe de séjour pour les meublés touristiques, la conformant aux hôtels trois étoiles ou plus, étant donné la nature du produit en quelque sorte. La réduction, vous l'avez tous dit, de la durée annuelle de location autorisée.

Surtout, ce que je retiens, c'est que c'est bien à l'échelle locale et non nationale que le cadre d'une régulation juste et efficace doit pouvoir se décider - c'est cela qui est intelligent -, au plus près des réalités des contingences propres de notre sociologie, de notre urbanisme et de la Ville de Paris en l'occurrence, dans un cadre qui doit pouvoir évoluer facilement selon la conjoncture et la survenance d'un événement ou d'une crise.

Vous avez tous dit qu'il faut interpeller le Gouvernement. Je vous signale que j'ai écrit ce matin aux trente parlementaires de Paris, car, après tout, on vient de renouveler en six mois tous nos parlementaires à Paris, pour leur demander de prendre des initiatives sur ce plan, de s'autosaisir et, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur le logement ou dans le cadre d'une proposition qu'ils feraient eux-mêmes, de déléguer à la Ville de Paris les outils nécessaires pour une véritable régulation appuyée en détail, au plus près du terrain, qui nous permette véritablement de répondre à cette économie nouvelle portée par des plateformes, qui sont des ogres économiques aujourd'hui et sur lesquelles il serait à la fois ingénu et peu prudent d'être trop timides. D'autres expériences concernant d'autres secteurs économiques nous l'ont montré.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis attaché au rayonnement international de Paris, bien sûr, et à l'économie du partage. Toutefois, les services de la Ville estimaient en juin 2016 que 20.000 logements en ligne sur les plateformes de location de meublés touristiques de courte durée étaient dans l'illégalité. Ces logements proviendraient essentiellement des résidences déclarées comme résidences principales, louées plus de 120 jours par an mais pour lesquelles les hôtes ne se seraient pas soumis à l'obligation de compensation.

Selon les chiffres disponibles de la Ville de Paris, seules 125 décisions de changement d'usage d'un local d'habitation en logement touristique de courte durée ont été rendues. Les personnes qui effectuent légalement le changement d'usage doivent donc payer des droits de commercialité, dont le prix peut varier de 800 à 3.000 euros par mètre carré selon les arrondissements. Ces droits de commercialité, négociés sans régulation ni transparence pour le compte de propriétaires et bailleurs, servent à financer la transformation des locaux commerciaux en logement.

La Ville de Paris encourage d'ailleurs les bailleurs, et notamment les bailleurs sociaux, à transformer des locaux commerciaux en logements, par l'exonération de taxes foncières et en favorisant la réversibilité des usages sur une durée maximum de quinze ans par des procédures simplifiées ; ce sont des délibérations au Conseil de Paris de 2016.

Ces deux dispositifs pourraient créer des effets d'aubaine, puisque des locaux d'habitation, dont les travaux sont financés par les droits de commercialité, pourraient retrouver, dans le cadre d'une procédure simplifiée, leur usage de bureau au détriment de leur affectation en logement.

Je salue d'ailleurs le travail du groupe UDI-MODEM et de son président Eric AZIÈRE qui a permis d'adopter en Conseil de Paris la présentation d'un rapport sur le fonctionnement du dispositif de déclaration préalable un an après son entrée en vigueur pour toutes les locations.

Eh bien, puisque cela a été fait, je propose, moi, que le rapport prévu sur le fonctionnement du dispositif de déclaration préalable détaille le stock et le flux, des opérations soumises à l'obligation de compensation. Et que l'on puisse établir aussi les montants globaux et les montants par mètre carré des droits de commercialité versés et leurs bénéficiaires, avec la référence des projets de transformation de bureaux en logement ainsi financés, ainsi que la nature de l'usage du local ainsi transformé à la date du rapport.

Je crois que l'on peut arriver à un équilibre. C'est effectivement aux élus locaux, au plus près du terrain, de décider des politiques publiques qu'ils souhaitent mettre en œuvre en la matière pour réguler. C'est simplement pour permettre à celles et ceux, qui veulent louer leur appartement quelques jours ou quelques semaines toutes additionnées par an, qu'ils puissent le faire ; cela finit un certain nombre de fins de mois pour des foyers, notamment les plus jeunes qui ont des pouvoirs d'achat parfois moyens voire faibles.

Mais nous devons réguler le système pour que ce ne soit pas le business qui l'emporte sur l'économie du partage. La régulation est donc nécessaire et c'est la raison pour laquelle j'ai fait ce vœu précis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis à mon tour, comme mes collègues qui ont parlé à l'instant, qu'il y ait une philosophie assez consensuelle sur ce sujet au sein du Conseil de Paris et qu'au-delà des clivages politiques, tous bords confondus, nous sommes profondément convaincus qu'il est nécessaire de mieux réguler ces locations touristiques.

Evidemment c'est accepter ces locations touristiques, lorsqu'elles sont occasionnelles et qu'elles permettent à des propriétaires d'arrondir leurs fins de mois. En revanche, il y a, sur ces bancs, la volonté de se débarrasser de ces locations touristiques illégales. C'est 20.000 logements, dont il était question à l'instant, qui ont été transformés en machine à "cash", qui ne servent plus à loger des Parisiens mais uniquement à loger des touristes.

Une récente étude de l'Atelier parisien d'urbanisme, qui concerne les quatre premiers arrondissements de Paris, montre bien que, sur ces quatre arrondissements, il y a maintenant un peu plus d'un logement sur quatre qui ne sert plus à loger des Parisiens, soit des logements devenus vacants, soit des résidences, soit des meublés touristiques.

Effectivement, dans une ville qui est très pleine, très construite comme la nôtre, où il y a peu de parcelles disponibles, la protection des logements existants est un enjeu stratégique, un enjeu majeur. Je crois que tout le monde ici prend bien en compte cette nécessité.

Je voudrais relever simplement deux choses.

La première, c'est que nous avons d'ores et déjà beaucoup d'actions qui sont menées par la Ville de Paris pour réguler ces meublés touristiques. Nous avons un règlement municipal qui, à l'époque, avait été voté à l'unanimité. Nous avons des pénalités qui tombent de manière beaucoup plus régulière qu'auparavant. Je vous annonce que, depuis le mois de janvier, ces amendes s'élèvent à 754.000 euros ; ce sont des amendes qui ont été décidées par des juges, suite à des constats que nous avons réalisés. C'est un premier élément.

Le deuxième élément, comme cela a été dit à plusieurs reprises, c'est que grâce à notre intervention, la loi a changé et tout cela va aboutir à la mise en place du numéro d'enregistrement, à partir du 2 octobre, avec obligation à partir du 1er décembre, pour tout loueur, d'avoir son numéro d'enregistrement. Les plateformes seront tenues de ne faire figurer que des annonces qui ont bénéficié d'un numéro d'enregistrement.

Tout cela pour dire que les choses avancent et qu'elles avancent dans le bon sens.

J'en viens aux différents vœux qui ont été présentés.

D'abord, le vœu n° 53 a été présenté par Pierre AIDENBAUM. Il évoquait son éventuel retrait mais nous avons prévu de le voter et je vous invite à le voter.

Il y avait ensuite le vœu n° 54 présenté par le groupe Ecologiste de Paris. A ce vœu, nous avons souhaité répondre par un vœu de l'Exécutif qui dit trois choses.

D'abord, il réaffirme la volonté de la Ville de fixer elle-même le nombre de nuitées et que ce nombre soit significativement baissé par rapport aux 120 actuels pour toutes les raisons que vous avez évoquées, mais nous ne souhaitons pas à cette heure-ci décider du nombre de jours ; cela fera l'objet d'une discussion, notamment avec les groupes et les maires d'arrondissement.

Nous proposons aussi dans ce vœu de l'Exécutif de créer un Observatoire de la location meublée touristique à Paris, associant l'ensemble des présidents de groupe du Conseil et l'ensemble des maires d'arrondissement, afin d'éclairer la situation locale.

Toujours dans ce vœu de l'Exécutif, nous proposons de poursuivre un travail de diplomatie internationale à la rencontre des autres capitales touristiques concernées par ce problème.

J'en viens aux vœux suivants.

Il y a d'abord le vœu n° 55 qui était présenté, si mes souvenirs sont bons, par le groupe UDI-MODEM. Sur ce vœu, nous avons deux éléments à préciser.

D'abord, vous nous demandez que le statut de propriétaire ou de locataire soit renseigné dans le téléservice de déclaration. Il nous semble nécessaire d'amender ce vœu. En effet, s'il est souhaitable que les dispositions législatives soient modifiées pour que le statut de propriétaire ou de locataire apparaisse, le numéro d'enregistrement

n'est pas une autorisation ou un agrément ; il est délivré automatiquement et le contrôle ne se fait qu'a posteriori. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons.

Pour ce qui concerne le vœu suivant, même remarque.

Pour ce qui concerne le vœu n° 57, nous y sommes favorables. C'est le vœu qui était présenté à l'instant par mon collègue du 18e arrondissement, Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Malgré toute la bonne volonté de Pierre AIDENBAUM, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 241).

Pour le vœu n° 54, l'Exécutif a déposé un vœu n° 54 bis. Le vœu n° 54 est-il retiré ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 242).

Les groupes UDI-MODEM et les Républicains acceptent-ils l'amendement sur le vœu n° 55 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 243).

Le vœu n° 56 est-il maintenu ?

Monsieur BROSSAT, si j'ai bien compris c'était une demande de retrait.

Est-il maintenu ?

M. Eric AZIÈRE. - Il est retiré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 244).

Vœu déposé par M. LAURET relatif au plafonnement des loyers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 58 et 58 bis sont relatifs au plafonnement des loyers.

Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire.

Sur le vœu n° 58, il s'agit simplement de faire appliquer la règle du plafonnement des loyers à Paris. Et ce, dans un contexte de baisse des A.P.L., qui a fait beaucoup de bruit sur le plan médiatique avec des débats sur le thème : y a-t-il un lien entre le montant des A.P.L. et le montant des loyers ? On est dans une logique un peu particulière à Paris, celle des coûts au mètre carré des petites surfaces qui sont extrêmement élevés et notamment dans les studios et les chambres de bonne, on est sur des loyers qui dépassent très fréquemment 45 euros, très peu nombreux sont les propriétaires bailleurs qui respectent les plafonds de loyer.

Or, on sait que quand un candidat à l'allocation logement fait sa demande, il déclare à la fois le montant du loyer et la surface de son logement.

Très facilement, on peut avoir l'information que le bailleur respecte ou non le loyer.

Il suffirait donc que l'on se mette d'accord avec la C.A.F. pour qu'elle adresse un courrier au bailleur lorsque celui-ci ne respecte pas le plafond de loyer, pour l'inciter à le faire, sans autre forme de violence à ce moment-là. Je suis certain que cette mesure ferait baisser le loyer des petites surfaces de bien plus de 5 euros à Paris.

C'est l'objet de mon vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à notre collègue Thomas LAURET qui propose une coopération entre les services de la Ville et la C.A.F., et un rappel des règles qui devra être fait au propriétaire indélicat.

Ce vœu appelle plusieurs remarques.

D'abord, je ne pense pas que les A.P.L aient eu un effet inflationniste, comme le déclare l'un des considérants du vœu. D'ailleurs, une récente étude du Conseil général de l'environnement et du développement durable conteste cette thèse.

Je note par ailleurs que le Gouvernement prévoit surtout de faire baisser l'A.P.L. sur le parc social, or dans le parc social, les loyers sont réglementés.

Il est important de réaffirmer que la baisse des A.P.L. engendre des pertes, tant pour les locataires que pour les bailleurs sociaux, et ce sont donc les plus modestes et les plus fragiles de nos concitoyens qui font les frais de cette politique injuste.

En outre, l'encadrement des loyers que nous avons mis en place à Paris est une disposition légale comme vous le savez, inscrite dans la loi ALUR votée en 2014, c'est donc à l'Etat de la faire respecter et non à la Ville de Paris, qui n'a ni les moyens juridiques ni les moyens humains de contrôler puis de saisir les propriétaires parisiens qui ne respecteraient pas les plafonds prévus.

En revanche, et nous nous rejoignons, nous partageons l'idée qu'il n'est pas normal que des propriétaires fraudent délibérément les niveaux de loyer maximums, et n'encourent pas de sanction en dehors du processus un peu compliqué de conciliation, qui est laissé à l'initiative du locataire.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif, qui réaffirme la responsabilité de l'Etat et du Gouvernement pour faire respecter l'encadrement des loyers, mais qui propose également une collaboration entre les services de la Ville, l'A.D.I.L. que Galla BRIDIER connaît bien, et la C.A.F., pour identifier les situations irrégulières.

Ainsi, nous souhaitons étudier la possibilité que la C.A.F. puisse elle-même saisir les propriétaires fraudeurs qui ne respectent pas les loyers de référence.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce vœu de l'Exécutif qui, je le crois, dans sa philosophie, peut tout à fait nous rassembler.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LAURET, votre vœu est-il maintenu ?

M. Thomas LAURET. - Non, je retire mon vœu au profit de celui de l'Exécutif, dans la mesure où l'objectif est la baisse des loyers et cela devrait permettre d'y parvenir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 245).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la baisse des A.P.L.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la baisse des A.P.L.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux normes sociales et environnementales pour les logements.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la modification du bail locatif.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n^{os} 59, 60, 61, 62 et 62 bis, qui sont relatifs à la baisse des A.P.L., aux normes sociales et environnementales pour les logements, et à la modification du bail locatif.

Danièle PREMEL, puis Danielle SIMONNET.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le logement et la solidarité sont deux axes fondamentaux de notre politique municipale. La baisse des aides personnalisées au logement qu'a annoncée le 22 juillet le Gouvernement touche ces deux priorités de la Ville.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas les 5 euros, il faut attendre que le porte-parole du Gouvernement nous explique que c'est une décision qui relève de la santé publique, un demi-paquet de cigarettes à fumer en moins, au moins pour 2018.

D'abord, considérons ces 5 euros comme un ballon d'essai, puisqu'il ne s'agit que d'un premier palier, on le sait bien.

Mais dans quel monde vivent ces messieurs et dames du Gouvernement ?

Au moment où le logement est en crise, que les loyers s'envolent, que les personnes en difficulté sont de plus en plus nombreuses, on commence à baisser les A.P.L. pour inciter la construction, ou pour punir les populations de mal gérer leurs budgets avec des fins de mois toujours plus difficiles ?

Nos considérants rappellent la réalité.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur le ridicule de la demande faite aux propriétaires de baisser le loyer en conséquence, cela me rappelle la double ration de frites pour compenser l'absence de menu diversifié.

Dans le privé, on culpabilise, mais dans le logement social, on impose.

La répercussion des baisses de loyer pour les bailleurs de la Ville est immédiate, remise en cause de programmes de réhabilitation ou de construction, ou pour certaines, vente du patrimoine.

Monsieur MACRON, cela marche le logement !

C'est pour arrêter tout de suite ces mauvaises décisions que le groupe Communiste - Front de Gauche propose que le Conseil de Paris émette le vœu que soit immédiatement annulée la baisse de 5 euros des aides personnalisées au logement - A.P.L. -, afin que leur montant et le nombre de bénéficiaires soient maintenus.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est extrêmement grave ces mesures du Gouvernement MACRON - Edouard PHILIPPE concernant les conséquences de ces baisses des A.P.L. sur le logement social.

Que l'on comprenne bien, ce que veut faire M. MACRON, c'est du Thatcher, c'est ce que Thatcher a fait sur le logement social en Angleterre. Parce que concrètement, derrière cette mesure de baisse des A.P.L., dans un premier temps de 5 euros pendant l'été, on prend dans la poche des plus démunis pendant que l'on est en train d'exonérer de l'I.S.F. les actionnaires. Quel scandale ! Quel cynisme absolu !

Puis, on déclare que c'est une erreur, puis finalement on revient dessus, on confirme, alors que le problème par ailleurs de l'effet qui peut être problématique des A.P.L. vis-à-vis des spéculateurs qui peuvent en profiter pour augmenter les loyers, notamment dans le parc privé, devrait induire un encadrement à la baisse des loyers du parc privé de logements.

Eh bien non ! Que fait le Gouvernement ? Il décide de supprimer les A.P.L. des logements sociaux.

Prenez un bailleur social, même la simple baisse de 60 euros dans un premier temps, quelle est la conséquence de cela ?

Vous prenez un bailleur social qui n'a que des P.L.A.-I., et il y en a notamment dans le Nord de la France, avec une grande majorité d'allocataires A.P.L., ce bailleur est obligé de vendre les logements, parce qu'il ne peut plus assurer budgétairement les choses.

Et même pour les gros bailleurs de la Ville qui ont une plus grande diversité, et qui n'ont pas, M. BROSSAT nous redonnera les chiffres j'espère, que des allocataires A.P.L., mais qui en ont un certain nombre, qui n'ont pas que des logements en P.L.A.-I. mais un certain nombre, la conséquence de cela a été estimée à plus de 1.000 logements par an pour lesquels les bailleurs ne pourront pas faire la réhabilitation.

Donc, c'est la dégradation du logement social. Ces mesures sont totalement scandaleuses, parce que l'objectif n'est pas de diminuer la dépense publique et de faire une économie à travers la réduction de ces A.P.L. de 60 euros, l'objectif est bien l'atterrissage, pousser un certain nombre de bailleurs à vendre et à dépecer le parc social au profit des spéculateurs immobiliers privés. Nous devons absolument nous opposer à cela. Ce projet est totalement scandaleux.

Maintenant, la résistance doit se mettre en place et reconnaissez qu'aucun, si Monsieur le Représentant, l'ancien représentant du M.E.D.E.F. dans cette salle pouvait faire un peu moins de bruit, on comprend que vous soyez le premier défenseur... Le bruit venait de par-là, ou alors c'est un de vos jeunes disciples qui fait le bruit.

Ne vous inquiétez pas, les promoteurs privés ont suffisamment de voix et de médias privés pour relayer leurs intérêts en ce moment, on ne les entend que trop !

Mais les directeurs, les responsables des bailleurs sociaux ont claqué la porte et refusent de continuer la discussion avec le Gouvernement. C'est inouï ! Je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup de précédents, les spécialistes du logement nous le diront.

Il faut mettre en échec cette politique, elle est catastrophique. Maintenant, à travers mon vœu, je demande néanmoins à l'Exécutif de nous donner des indications sur les P.L.S. non attribués. Il y a néanmoins une réflexion à avoir sur les difficultés des montants des loyers avec les associations.

Evidemment, il y a une maladresse dans la rédaction de mon vœu, il ne s'agit pas d'encourager la baisse des loyers dans le contexte actuel d'absence d'aide et d'accompagnement de l'État, car cela ne pourrait pas être assumable par les bailleurs sociaux en l'état, mais qu'il y ait une réflexion qui soit engagée sur la cherté de la vie et des loyers non seulement dans le privé mais néanmoins, même dans le parc social où les efforts sont bien plus que conséquents.

Ce cri que je veux lancer ici, nous ne devons pas laisser faire ce dépeçage du logement social que conduirait la mesure Macron concernant les A.P.L.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je rappelle à l'Assemblée qui me faisait quelques signes que Danielle SIMONNET défendait trois vœux en même temps.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah non !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai prévenu au début que nous présentions les vœux n^{os} 59, 60, 61 et 62 auxquels répond le vœu n° 62 bis de l'Exécutif.

Je vais vous redonner la parole pour que vous puissiez défendre les autres, mais du coup, vous ne reprenez pas... Elle n'avait pas fait les six minutes non plus. Du coup, vous ne reprenez pas la totalité du temps, si vous le voulez bien.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai donc deux autres vœux, un vœu sur la question des normes sociales et environnementales dans le logement. Le Président de la République avait fait des déclarations extrêmement inquiétantes à Toulouse, concernant le fait que, pour faciliter la construction de logements, il faudrait rabaisser les exigences des normes sociales et environnementales. C'est totalement catastrophique. On ne peut pas faire croire que l'on veut tenir tête à TRUMP pour préserver et sauver le climat, et finalement se retrouver dans les mêmes déclarations de Nicolas SARKOZY sur "finalement l'environnement cela commence à bien faire". Non, les normes environnementales, il faut absolument les préserver !

Pareil pour les normes de sécurité et pour les normes d'accessibilité.

L'autre vœu que je présente également est contre la modification du bail locatif qui est envisagé par le Gouvernement et qui veut instaurer un bail précaire d'un à neuf mois. C'est-à-dire que le Président de la République accomplit le rêve de Mme PARISOT puisqu'il a d'ores et déjà permis que le travail soit précaire à travers les ordonnances, et notamment en plus de toutes les dispositions rétrogrades, la mesure sur le contrat de chantier. Mais en plus, il propose un bail précaire, comme si déjà la situation n'était pas suffisamment précaire avec un bail d'un à neuf mois. Je n'en dis pas plus, ces mesures révèlent un projet de société rétrograde qu'il faut combattre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour répondre aux quatre vœux et présenter le vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais remercier à la fois Danièle PREMEL, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, et Danielle SIMONNET pour ces interventions qui effectivement reviennent sur un certain nombre de dispositions contenues dans la future loi Logement et qui nous préoccupent vivement. Au fond, vous résumez correctement trois sujets.

Le premier, c'est la question des A.P.L., le deuxième, c'est la question des normes sociales et environnementales, et le troisième, la question de ce nouveau bail dit bail mobilité.

Sur la question des A.P.L., nous sommes évidemment d'accord avec vous, avec vous Danièle PREMEL, avec vous Danielle SIMONNET. Comme je l'ai dit tout à l'heure, lors des questions d'actualité, cette baisse des A.P.L. aura des conséquences très négatives à la fois pour les locataires et pour les bailleurs sociaux puisque, comme cela a été dit, il est prévu que les bailleurs sociaux compenseront les 50 euros d'A.P.L. en moins pour les allocataires locataires du logement social qui la touchent aujourd'hui.

Je note d'ailleurs plusieurs incohérences.

On a beaucoup dit, au cours des derniers mois, qu'il fallait baisser les A.P.L. parce que les A.P.L. avaient un effet inflationniste. D'abord, beaucoup d'études prouvent que ce n'est pas vrai. Je note d'ailleurs qu'au cours des dix dernières années, dans le parc privé, les loyers ont augmenté deux fois plus vite que les A.P.L. Par conséquent, il est un peu étrange de faire ce procès aux A.P.L.

Je note aussi que le Gouvernement prévoit surtout de baisser les A.P.L. pour les locataires du parc social. Or dans le parc social, les loyers sont réglementés. On peut donc difficilement expliquer qu'il y aurait eu un effet inflationniste. Pour toutes ces raisons, nous sommes très attachés à ce que les A.P.L. ne soient pas baissées, évidemment pas pour les locataires du parc privé mais pas non plus pour les locataires du parc social, avec les conséquences que j'ai pu développer tout à l'heure.

Danielle SIMONNET a aussi évoqué, dans un autre vœu, mais que vous avez présenté conjointement, la question des normes sociales et environnementales. Qu'il faille regarder un certain nombre de normes, personne ne le conteste. En revanche, l'idée de revenir globalement sur les normes environnementales, alors même que nous avons signé les accords de la COP 21, effectivement, cela paraît profondément contradictoire. Joëlle MOREL l'a dit tout à l'heure lors des questions d'actualité et je vous rejoins évidemment sur ce point.

D'accord également sur la question du bail mobilité qui risque de se muer en bail précarité avec des locataires qui seront encore moins protégés qu'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, nous vous avons proposé un vœu de l'Exécutif qui, je le crois, pour avoir discuté avec quelques-uns d'entre vous, devrait vous convenir, qui précisément revient sur l'ensemble de ces trois sujets sur lesquels nous sommes globalement d'accord.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Le groupe Communiste - Front de Gauche, maintient-il le vœu n° 59 ?

Danièle PREMEL, maintenez-vous le vœu n° 59 ? Non.

Merci.

Danielle SIMONNET, maintenez-vous le vœu n° 60 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Maintenez-vous le vœu n° 61 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Maintenez-vous le vœu n° 62 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Les vœux n^{os} 59, 60, 61 et 62 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 246).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la situation des retraités locataires des logements sociaux de l'A.P.-H.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 63 et 63 bis sont relatifs à la situation des retraités locataires des logements sociaux de l'A.P.-H.P.

Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je vais être bref puisqu'il y a le vœu n° 63 bis. L'A.P.-H.P. gère des logements destinés à son personnel.

Elle a décidé, et c'est son droit, c'est dans le bail de location, que le bénéficiaire de l'appartement devra le libérer à la fin de sa carrière. Il en est de même pour les retraités de son personnel. Or, beaucoup de ces locataires retraités éprouvent de grandes difficultés à obtenir un logement social lorsqu'ils font une demande auprès de bailleurs sociaux.

En outre, ils ne parviennent pas à se loger dans le secteur privé en raison de la baisse de leurs revenus lors de leur retraite. Cette situation entraîne des injustices, voire des situations dramatiques. Des retraités se retrouvent tout simplement à la rue.

J'ai déposé des vœux avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Bernard DEBRÉ pour demander qu'une solution soit trouvée. Je suis intervenu également le 3 juillet au Conseil de Paris.

Au Conseil du 18e arrondissement, en septembre, un vœu bis déposé par la Municipalité a été voté à l'unanimité.

Le vœu que je présente aujourd'hui le reprend en le complétant.

Il ne s'agit pas de savoir, mes chers collègues, si c'est un vœu de la majorité ou de l'opposition, le sujet est de trouver une solution qui réponde à la nécessité absolue d'aider ceux qui sont les plus fragilisés. C'est la raison pour laquelle je demande que se systématisent l'accompagnement individualisé des personnels de l'A.P.-H.P. en fin de carrière et pouvant prétendre au logement social, que tous les personnels de l'A.P.-H.P. soient informés des règles d'attribution de logements sociaux de la Ville de Paris, que soit portée par l'institution hospitalière une attention particulière à la situation sociale des retraités de l'A.P.-H.P., et plus spécialement aux situations d'urgence, qu'un barème de points supplémentaires spécifiques soit prévu pour les retraités de l'A.P.-H.P. en situation d'urgence, dans le cadre de la Commission de désignation des demandeurs de logement social.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons avec Christian HONORÉ une préoccupation commune sur la question de ces retraités de l'A.P.-H.P., l'A.P.-H.P. ayant changé sa politique dans son traitement des retraités en leur demandant de partir pour laisser de la place aux actifs. Cela engendre des situations très compliquées, notamment pour des infirmières qui ont servi notre ville, servi les hôpitaux parisiens et qui se retrouvent dans des conditions difficiles, à devoir partir sans possibilité d'aller dans le parc privé étant donné le niveau de leur pension et le niveau des loyers parisiens, en tout cas pour ce qui concerne le parc privé.

Nous avons interpellé à de très nombreuses reprises l'A.P.-H.P. sur ce sujet, en demandant à l'institution hospitalière d'étudier au cas par cas les situations et de ne pas expulser les ménages qui sont en situation difficile. Ces ménages, en général, d'ailleurs, souhaitent plutôt rester dans leur appartement que de partir.

Pour toutes ces raisons, nous avons proposé un vœu de l'Exécutif. Ce vœu de l'Exécutif reprend globalement les demandes portées par Christian HONORÉ. Pour autant, je ne souhaite pas que nous nous retrouvions, nous, élus parisiens, dans une situation où on nous demanderait de reloger l'ensemble des retraités de l'A.P.-H.P. dont l'A.P.-H.P. ne voudrait plus. Notre revendication, c'est surtout que l'A.P.-H.P. permette à ceux qui sont en situation difficile de rester dans leur logement.

Je crois que c'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous avons déposé et je crois que nous pouvons nous rejoindre sur ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HONORÉ, maintenez-vous le vœu n° 63 ?

M. Christian HONORÉ. - Alors, là, j'ai une proposition. Je maintiens mon vœu. Je vois que, sur le n° 63 bis, on me demande de supprimer trois considérants. J'accepte de les supprimer. En revanche, j'aimerais dire à

M. BROSSAT que, dans son vœu, au troisième attendu, figure : "soit porté par l'institution hospitalière". Est-ce que vous acceptez de retirer "par l'institution hospitalière", ce qui donnerait : "soit portée une attention particulière à la situation sociale des retraités de l'A.P.-H.P. et plus spécifiquement aux situations d'urgence" ? Et, dans ce cas, je suis d'accord.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - M. BROSSAT est d'accord. Donc ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Si j'ai bien compris, il maintient son vœu, auquel j'émettrai un avis défavorable. Et je propose que tout le monde vote le mien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Cela n'avait pas l'air d'être ça, sa proposition. Moi, j'avais compris qu'il souhaitait qu'avec les modifications qu'il introduisait dans son vœu, vous appeliez à voter pour.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 247).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 248).

2017 DU 99 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris". - Site 35-37, rue des Francs-Bourgeois (4e). - Déclassement du bien. - Signature du bail à construction.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 99. Il s'agit de l'appel à projets urbains et innovants "Réinventer Paris" au 35-37, rue des Francs-Bourgeois dans le 4e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera très courte. Le groupe Ecologiste de Paris votera contre ce projet de délibération qui désigne le collectif "Coulanges, mode, création et design", lauréat de l'appel à projets urbains et innovants du site du 35-37, rue des Francs-Bourgeois. Les raisons pour lesquelles nous votons contre : le déroulement du jury du 18 mai 2016 ne s'est pas déroulé dans de bonnes conditions. Des pressions ont été exercées sur les membres du jury et le vote ne s'est donc pas déroulé normalement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Moi aussi.

Jean-Louis MISSIKA était juste dehors. Je crois qu'il est en train d'arriver. Je vous propose une suspension de séance d'une trentaine de secondes.

Il ne court pas, il marche.

Il y a déjà eu l'intervention, donc on va en entendre la réponse quand même. Il était, je crois, juste dehors. Le voilà, vous voyez.

Monsieur MISSIKA, Joëlle MOREL vous interrogeait sur le projet DU 99 concernant le 35-37, rue des Francs-Bourgeois.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais remercier Joëlle MOREL pour son intervention.

Je crois que l'on a déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises au Conseil de Paris sur ce site. Et puisque nous avons, en juillet, voté la désignation du lauréat, le protocole de transfert de droits réels, le déclassement de principe et les autorisations d'urbanisme, aujourd'hui, c'est un projet de délibération technique. Nous devons valider le déclassement du bien et autoriser la Maire à signer le bail à construction avec le lauréat. Ce projet de délibération marque donc une nouvelle étape dans la mise en œuvre des projets issus de la compétition "Réinventer Paris", et, plus particulièrement ici, dans la transformation de l'usage de l'hôtel de Coulanges, l'un des emblèmes patrimoniaux de "Réinventer Paris".

Comme je l'avais rappelé en juillet, le projet choisi par le jury s'inscrit dans les priorités de la Ville et permet une réhabilitation de grande qualité de cet hôtel particulier tout en conservant son ouverture au public. Ce projet vise à développer un lieu de fabrication et de création autour des métiers de la mode. Il conforte notre stratégie de re-fabriquer à Paris, d'offrir tous les services et espaces nécessaires aux jeunes créateurs pour développer leur talent : ateliers, espaces de travail partagés, "fab labs", "showrooms", lieux d'accueil de défilés.

Concernant le bâtiment lui-même, un travail de fond a été mené avec les services de la D.R.A.C. et les architectes des Bâtiments de France pour aboutir au meilleur projet de mise en valeur de ce patrimoine. Nous avons opté, et je suis sûr que vous avez apprécié cela, pour un bail au regard de ce caractère patrimonial très fort. Enfin, ce site rayonnera sur le quartier grâce au passage qui mène au jardin public, qui sera conservé et même amélioré en une traversée culturelle grâce aux expositions.

Je pense que nous avons là un bel exemple de projet utile et respectueux de notre patrimoine, d'une nouvelle vie d'un bâtiment et donc, je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 99).

2017 SG 35 - Retrait de la Ville de Paris du groupement d'intérêt public "Atelier international du Grand Paris" et versement de la contribution 2017.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération SG 35 : retrait de la Ville de Paris du groupement d'intérêt public "Atelier international du Grand Paris" et versement de la contribution 2017.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, tout d'abord, remercier Jean-Louis MISSIKA de sa présence.

En regardant ce projet de délibération, je repensais aux propos que nous avons échangés, Monsieur MISSIKA et moi-même, en mars 2016, c'est-à-dire qu'il y a un tout petit peu plus d'un an, à propos de la subvention 2016 pour l'Atelier international du Grand Paris. A l'époque, j'avais attiré votre attention, Monsieur le Maire, sur deux mots importants, deux notions importantes, que nous avons beaucoup l'habitude, dans le groupe les Républicains, de citer. Ce sont deux mots : évaluation et rationalisation.

Evaluation des travaux de l'A.I.G.P. : nous ne remettons absolument pas en cause le montant de la subvention, même si nous avons tenu à noter qu'elle était particulièrement élevée. On n'avait pas remis en cause la pertinence de cette subvention puisqu'évidemment, à l'époque, les travaux de l'Atelier international du Grand Paris, c'était l'alpha et l'oméga de la réflexion prospective de l'urbanisme du Grand Paris et donc, on le faisait de manière assez, je dirai... On appelait à ce travail d'évaluation de manière extrêmement nuancée.

Et puis, deuxième mot : la rationalisation, puisque nous avons constaté déjà à l'époque - et c'est encore le cas aujourd'hui - qu'il y a beaucoup d'organismes qui réfléchissent, beaucoup de travaux de recherches universitaires qui sont parfois de très grande qualité et qui nous sont présentés parfois en commission, peut-être pas assez souvent d'ailleurs. Mais il est vrai qu'à un moment donné, quand, pour s'occuper du Grand Paris, nous avons la Mairie de

Paris avec l'APUR, nous avons la Région avec l'I.A.U., nous avons la Métropole du Grand Paris avec les deux, nous avons aussi des organismes parapublics, nous avons également des études universitaires qui sont financées par la puissance publique, par les différentes collectivités, à un moment donné, c'est vrai qu'on n'y voit pas très clair. Les élus n'y voient pas très clair, mais aussi et surtout les simples citoyens qui voudraient comprendre un petit peu la construction de l'identité métropolitaine - c'est un très bon terme qui est dans ce projet de délibération - n'y voient pas assez clair. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté aussi sur la notion de rationalisation.

Et là, dans ce projet de délibération, vous nous avez carrément dépassé puisque là, maintenant, ce ne sont plus 500.000 euros, c'est une sorte de subvention, que je qualifierais de libératoire, un ticket de sortie qui permettrait en fait à la Mairie de Paris de quitter le G.I.P. "Atelier international du Grand Paris" à hauteur de 50.000, voire 70.000 euros. Cela veut donc dire, si je comprends bien, qu'au début de l'année 2017, on était toujours à 500.000 euros dans le budget prévisionnel et que l'on est maintenant entre 50 et 70.000 euros. Je suis très agréablement surpris. Vraiment, je n'en attendais pas tant.

Cela étant dit, je voulais intervenir pour vous faire part également de deux interrogations que j'ai : la première, c'est que j'aimerais qu'à un moment donné, vous nous en disiez un peu plus sur les raisons pour lesquelles, de manière aussi rapide, vous avez changé d'approche, parce qu'on aurait pu imaginer que la subvention baisse progressivement, mais là, cette baisse est quasiment dix fois inférieure à celle qui était envisagée initialement. C'est quand même quelque chose sur lequel vous pourriez nous dire des choses. Donc première question : pourquoi ce revirement aussi brusque en une année ?

Deuxièmement : est-ce que vous comptez revoir également l'appui financier de la Ville de Paris aux autres organismes, aux autres initiatives de prospectives dans le domaine de l'urbanisme consacrées notamment au Grand Paris ?

Et puis, dernière petite chose, mais ce n'est pas du tout... N'y voyez absolument aucune malice. C'est vrai qu'au sein de la 5e Commission, nous avons l'habitude, puisqu'il faut quand même reconnaître que dans cette 5ème Commission, les débats politiques de fond ne sont pas très nombreux... Mais en revanche, c'est vrai que ces séances de commissions ont un mérite : elles nous permettent de voir présenter un certain nombre de travaux menés par les différents organismes comme l'A.I.G.P., qui était venu nous voir, de mémoire, en 2016 ou fin 2015. Et donc, la troisième observation que je voulais faire, c'était qu'il fallait que l'on puisse continuer de faire de cette 5e Commission un endroit au sein duquel on puisse voir, valoriser les initiatives de recherches prises par les organismes que soutient la Mairie de Paris, afin que nous puissions du coup être plus objectifs dans notre évaluation et afin que l'évaluation puisse se faire réellement dans ces commissions.

Voilà ce que je voulais dire, mais naturellement, les Républicains voteront pour ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur VESPERINI, pour cette intervention.

D'abord, je voudrais dire qu'effectivement, la décision d'arrêter l'Atelier international du Grand Paris a été prise. Elle a été prise collectivement, pas seulement par la Ville de Paris.

Vous savez que cet atelier international a été lancé par le Président Nicolas SARKOZY il y a de cela quelque temps maintenant, pour une réflexion sur le Grand Paris. Cet atelier a joué un rôle extrêmement positif et important dans le déploiement de la réflexion justement sur la façon de construire le Grand Paris. De nombreuses idées soumises dans le cadre de l'A.I.G.P. ont été reprises, telles que l'idée d'un axe Seine allant de Paris jusqu'au Havre. Et d'ailleurs, avec l'appel à projets "Réinventer la Seine", nous avons essayé de donner corps à ce beau projet imaginé par Antoine GRUMBACH.

Plus récemment, nous avons travaillé avec plusieurs équipes d'architectes sur les grands quartiers d'affaires, pour renforcer les synergies et éviter les concurrences territoriales au sein de la Métropole. Mais il y a eu un consensus entre la Région, l'Etat et la Ville, qui rejoint d'ailleurs certaines des réflexions que vous venez de faire, sur le fait que l'A.I.G.P. a achevé sa mission. Il a préparé le terrain à beaucoup d'évolutions, mais à partir du moment où la Métropole du Grand Paris est née en tant qu'institution, et non pas en tant que préfiguration, à partir du moment où "Paris Métropole" a été transformée en Forum métropolitain, eh bien, l'Atelier international du Grand Paris n'avait plus vraiment de raison d'être. Et c'est ce qui explique cette chute brutale de la subvention. Oui, effectivement, la subvention que nous versons cette année est une subvention qui va permettre d'accompagner l'arrêt des travaux de l'A.I.G.P.

Je voudrais en profiter pour saluer le travail de notre ancien collègue Pierre MANSAT, qui a été le président de cette institution et qui a toujours favorisé le lien entre les penseurs du Grand Paris et les élus, et qui a permis de faire émerger des projets métropolitains extrêmement intéressants.

Nous entrons dans une nouvelle phase de mise en œuvre des projets, qui nécessite de nouvelles institutions. Je crois qu'il est hors de question d'interrompre toute réflexion ou prise de recul à l'égard de la construction de la Métropole. Nous savons que nous avons encore besoin de la réflexion des sociologues, des économistes, des démographes, et bien évidemment, des urbanistes et des architectes sur ce sujet, mais je crois que le Forum métropolitain est à ce titre un cadre de travail intéressant, puisqu'il nous permet de réfléchir à des thèmes transversaux tels que l'avenir de la mobilité, d'en débattre avec d'autres élus et des experts, et de faire à la fois un véritable travail intellectuel, mais également un travail politique.

C'est pour ces raisons que l'heure est venue pour la Ville de Paris de se retirer de l'A.I.G.P. et de travailler à de nouvelles formes de coopération. Je suis certain que les travaux des architectes et des urbanistes qui en ont fait partie nous inspireront encore longtemps.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, SG 35).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'opération d'aménagement du T.E.P. de Ménilmontant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Le premier est le vœu n° 64, qui est relatif à l'opération d'aménagement du T.E.P. de Ménilmontant.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste dépose de nouveau un vœu concernant la parcelle T.E.P. Ménilmontant en raison de l'affichage, le 28 août dernier, d'un permis de construire modifié. Effectivement, une nouvelle fois, comme je l'ai déjà exprimé en ce début d'année, les écologistes veulent dire leur désapprobation concernant le projet de densification de la parcelle. Construire sur cette parcelle, dans un quartier déjà très dense, à la limite du 11e et du 20e, des logements, un centre de valorisation des déchets, un gymnase et des terrains de sport est une erreur.

Comme trop souvent, les espaces verts sont la variable d'ajustement et dans ce cas précis, le jardin se limite à 100 mètres carrés de pleine terre. Aujourd'hui, la réalité climatique nous démontre l'urgence de préserver la pleine terre et la nécessité de donner à l'eau la possibilité de s'infiltrer dans la terre. Dans le cas contraire, nous allons vers des catastrophes. Les terrains de sports ouverts apportent à la population, et particulièrement aux jeunes, des espaces libres, gratuits, qui permettent des expressions larges qui favorisent la mixité sociale. Ce terrain vivait bien, s'autogérait, sans intervention d'animateurs et d'éducateurs. C'était un lieu de vie.

Le lundi 28 août, nous avons constaté qu'un permis de construire modifié avait été affiché sur les grilles. Ce nouveau permis de construire, ce permis de construire modifié, a peut-être pris en compte des éléments, des recours déposés par les différents riverains, collectifs et associations qui se mobilisent contre ce projet de densification. Nous demandons donc que "Paris Habitat", avec le soutien de notre Assemblée, organise une réunion publique pour expliquer les modifications de ce permis.

Le groupe Ecologiste demande que ce permis de construire modifié soit l'occasion, au courant du mois d'octobre, que notre majorité renoue avec les populations de ce quartier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est au maire du 11e arrondissement, M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Je voudrais rappeler quelques éléments factuels sur ce projet, sur lequel les opposants riverains sont connus depuis longue date. Il s'agit de la réalisation de 85 logements sociaux, la réalisation d'un point relais pour les encombrants, pour faire en sorte que les dépôts d'encombrants puissent être nettoyés plus rapidement dans notre ville, l'ouverture de deux T.E.P. et d'un gymnase, et puis de faire, en relation avec le point relais encombrants, un local associatif avec "la Petite Rockette" pour faire de l'économie circulaire.

C'est donc un vrai projet de ville qui a été construit autour de ce projet, et alors que la Ville via "Paris Habitat" a délivré un permis de construire, que ce permis a été attaqué par des opposants qui s'opposent, donc rien que de très classique dans la Ville de Paris, et que "Paris Habitat" a déposé un permis modificatif pour répondre aux arguments évoqués par les opposants, donc du très classique encore, il nous serait demandé de faire une réunion de concertation pour redéfinir le projet, c'est-à-dire revenir à la case départ. C'est un petit peu toujours le même débat qui est reposé.

Vous avez compris que nous n'en sommes plus ici. Le projet est maintenant dans sa phase, bientôt, de réalisation. Les sondages d'archéologie préventive ont d'ores et déjà eu lieu et nous avons toute confiance dans "Paris Habitat" pour sortir un permis purgé sur ce dossier.

Le permis modificatif, tout simplement, vient donc répondre aux remarques des opposants. Il est disponible à la consultation du public à Morland, comme tous les permis de construire.

Le vœu qui a été évoqué ne peut pas être voté, et encore moins mis en œuvre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ecoutez, je crois que le Maire du 11^e arrondissement, François VAUGLIN, a dit l'essentiel. Je ne vais pas répéter ce qu'il a dit.

J'émet donc en avis défavorable au vœu et je vous demande de rejeter ce vœu à moins, mais j'en doute, que Mme MOREL accepte de le retirer.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je lis sur son visage que non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? 17 voix pour.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet EuropaCity.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 65 relatif au projet "EuropaCity".

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Chers collègues, ne laissons pas les intérêts privés artificialiser les sols et bétonner les dernières terres agricoles fertiles et nourricières d'Ile-de-France, dont nous avons besoin à proximité de Paris pour une alimentation de proximité et de qualité.

Ce n'est pas moi qui le dis - si, je le dis, bien sûr -, c'est aussi, à sa manière, l'enquêteur public, qui a rendu en août dernier un avis défavorable à ce projet démentiel qui prévoit de bétonner les dernières terres agricoles à proximité de Paris.

La Région Ile-de-France perd 1.400 hectares de terres agricoles par an depuis 10 ans alors que la demande pour une alimentation de qualité et de proximité n'a jamais été aussi grande.

Il convient donc de s'opposer à ce projet dévastateur qui est mené par le groupe "Auchan" avec un partenaire financier chinois, "Dalian Wanda", présenté comme un partenaire solide par "Auchan" mais qui est, depuis juin 2017,

visé par une enquête du régulateur bancaire chinois et qui a dû céder 91 % du capital de ses treize sociétés qui sont des parcs d'attraction.

Face à cela, le projet "Carma", défendu par des citoyens et qui d'ailleurs concourt au prix des projets alternatifs menés par la Ville de Paris et par la Métropole du Grand Paris, propose, lui, des projets créateurs d'emplois, contrairement à ce projet qui va détruire les emplois locaux au profit d'emplois dégradés dans cet immense centre commercial et de loisirs. D'ailleurs, les fédérations de commerçants elles-mêmes s'opposent à ce projet, de même d'ailleurs que les villes limitrophes, comme Tremblay-en-France, le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, qui s'est opposé à un projet d'un autre âge.

Alors le maire de Gonesse est bien isolé dans son soutien à ce projet et il s'agit de lui faire entendre raison et de lui montrer que, comme le dit Nicolas HULOT, ce projet est incompatible avec les objectifs COP 21 que s'est donné la France.

Aussi, je souhaiterais que conformément aux autres communes que j'ai citées, la Ville de Paris prenne position ou au moins mette autour d'une table l'ensemble des acteurs pour comprendre que notre ville et notre région n'ont pas intérêt à ce projet, que ce soit sur un plan de la création d'emplois ou sur un plan de la préservation de la biodiversité.

C'est l'objet du vœu que nous proposons à notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jacques BOUTAULT, je crois que la question du projet "EuropaCity" n'est pas nouvelle et nous avons eu l'occasion d'en débattre à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Je ne vais pouvoir que répéter la position de l'Exécutif. Nous respectons les décisions des autres collectivités territoriales, comme nous souhaitons qu'elles respectent les nôtres. C'est pourquoi je vous proposerai, encore une fois, de retirer votre vœu ou j'y émettrai un avis défavorable.

Votre vœu demande deux choses : un groupe de travail et une étude pour évaluer l'impact de ce projet sur Paris. Franchement, avec les difficultés budgétaires que nous avons, il me semble que nous n'avons pas de ressources de fonctionnement à dépenser pour une telle étude. Je crois que les Parisiens comprendraient assez mal que l'on gaspille des ressources rares pour une étude alors que d'autres institutions doivent prendre en charge l'analyse des impacts et que cette analyse a été faite. Vous avez cité notamment le travail de la commission d'enquête.

Vous réclamez également une rencontre entre la Maire de Paris et différentes associations ou syndicats locaux mais il pourrait paraître anodin de répondre positivement à cette demande. Pourquoi la Mairie de Paris et la Maire de Paris prendraient l'initiative d'une telle rencontre sans les collectivités territoriales directement concernées ? Dans quel but ?

Encore une fois, même si le projet pose question, la Maire de Paris n'a pas à jouer le rôle que vous lui suggérez.

Cela étant, j'avais déjà eu l'occasion de noter quelques-unes des questions que pose ce projet, environnementales notamment, et j'avais même exprimé nos doutes quant à sa faisabilité. A titre personnel, je vais vous rappeler quelques principes qui définissent une métropole durable et qui nous paraissent devoir s'appliquer en l'occurrence. Une métropole durable protège les terres les plus fertiles qui se situent à proximité de son site, elle privilégie la densité plutôt que l'étalement urbain. Une métropole durable développe des usages qui sont en phase avec son époque. Le temps des grands centres commerciaux et des parcs à thème est derrière nous. C'est plus le XXe siècle que le XXIe siècle.

Notre Assemblée a débattu hier du Plan Résilience de la Ville de Paris. Une métropole durable intègre les risques liés aux événements climatiques extrêmes qui se multiplient. Une métropole durable exige que les projets de dimension métropolitaine soient discutés et décidés démocratiquement à l'échelle métropolitaine.

Je le répète, la Maire de Paris n'a pas à prendre le rôle que vous proposez dans ce dossier, même si je partage nombre des questions que vous avez soulevées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 65 est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, il est maintenu, mais il aurait pu ne pas l'être si l'excellent argumentaire de Jean-Louis MISSIKA avait figuré dans un vœu bis de l'Exécutif.

Dans ce cas, il aurait été retiré avec grand plaisir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il sera dans le procès-verbal !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ce n'est déjà pas mal ; je l'en remercie.

Je comprends l'argument que la Ville de Paris n'a pas à se mêler des affaires des autres communes, puisque les autres communes ne sont pas toujours les bienvenues quand elles viennent se mêler des affaires de la Ville de Paris, notamment sur sa politique des déplacements. Mais le vœu, très modestement, souhaitait simplement un groupe de travail pour instaurer un dialogue sur ce sujet et cela ne me paraissait pas si intrusif.

Mais j'ai bien compris votre argument et qu'au fond, ce que vous pensez du projet, cela ne fait que me rassurer. Toutefois, je vais maintenir mon vœu afin que chacun puisse voter en conscience.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n°65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux plaques des noms de rue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 66 est relatif aux plaques des noms de rue.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Très rapidement. Vous savez que les rues de Paris ont un carrefour avec leur nom indiqué sur des plaques et, malheureusement, on constate que trop fréquemment, lors d'opérations de ravalement, ces plaques sont abîmées, détruites ou rendues illisibles.

L'objectif, c'est que l'on y fasse un peu attention, que l'on évite d'avoir à les remplacer parce que cela coûte de l'argent, et qu'il y ait donc des dispositions qui soient intégrées dans le règlement des ravalements pour que l'on puisse les maintenir en bon état, en permanence.

Deuxième élément, on voit de plus en plus des bannes de cafés, etc., qui rendent totalement illisibles les plaques car elles sont dissimulées derrière. Là aussi, il faudrait un peu de réglementation en la matière pour qu'elles restent lisibles quoi qu'il arrive.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur CONTASSOT, merci pour cette intervention.

Vous avez raison et vous avez d'ailleurs décrit le sujet dans sa globalité. Ce sujet est transverse entre la Direction de la Voirie, la Direction du Logement et de l'Habitat, la Direction de l'Urbanisme, ainsi que les propriétaires des immeubles. Il s'agit donc de coordonner tout ce monde afin d'obtenir le résultat escompté.

Il n'y a pas de réglementation spécifique dans ce domaine. Il s'agit donc d'une prescription qui pourrait être ajoutée, à la fois dans les arrêtés de ravalage de la DLH ainsi que dans les autorisations de ravalage de la DU - cette formulation peut paraître un peu bizarre mais c'est ainsi que l'on dit.

Afin de mettre en œuvre ce processus, je vais émettre un avis favorable à votre vœu et je vais demander aux directions concernées de faire le nécessaire.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote pour le groupe les Républicains.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes aussi tout à fait favorables à ce vœu. Nous faisons le même constat qu'Yves CONTASSOT et nous sommes tout à fait favorables à ce vœu relatif aux plaques de rue qui sont constitutives de l'identité de Paris et qui aujourd'hui sont effectivement très souvent dégradées.

Avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 249).

Tout le monde aime les plaques de rue, à croire que l'on ne connaît pas Paris ! Ah, il y a des débats sur ce qu'il y a sur les plaques, on est d'accord.

Vœu déposé par le GEP relatif au respect des dispositions du Code de l'environnement et du R.L.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 67 est relatif au respect des dispositions du Code de l'environnement et du R.L.P.

Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avons un Règlement local de publicité exigeant qui protège les Parisiens contre l'agression publicitaire.

La publicité est sensible mais on peut la tolérer à de nombreux endroits : dans son journal parce qu'on peut choisir un autre journal, à la radio on peut tourner le bouton, sur Internet on peut surfer sur un autre site, mais dans l'espace public, on ne peut pas y échapper ; c'est donc une atteinte à notre liberté de citoyen de circuler sans être pris pour un prospect pour les grandes marques.

Donc, il est important de préserver l'espace public de la publicité et, en particulier, de la publicité illégale. Or, celle-ci se développe à Paris sous forme de fresques gigantesques ou d'affichage sauvage. C'était d'ailleurs le cas hier encore rue Etienne-Marcel, dans les 2^e et 1^{er} arrondissements, où une marque a affiché des centaines d'affiches et des ballons bleus de façon complètement illégale. C'était encore aussi le cas pour "PoolMark", fresque fondamentale de l'Agence de street-marketing Urban Act dans le quartier du canal Saint-Martin, il y a quelques semaines.

C'est la raison pour laquelle il me paraît essentiel, ainsi qu'au groupe Ecologiste, que Paris accélère le processus d'intervention lié à l'enlèvement de l'affichage publicitaire non autorisé dans notre Capitale, et que des sanctions réelles - je sais que vous y êtes favorable, Monsieur le Maire, puisque vous êtes engagé sur cette

question - contre les marques qui font ces campagnes illégales puissent être mises en œuvre et même renforcées rapidement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci de cette intervention, cher Jacques BOUTAULT.

Le sujet est régulièrement abordé au sein de cette instance. On a déjà eu une discussion lors du précédent Conseil de Paris à ce sujet. Je vais donc essayer d'être bref pour rappeler que les services de la Ville de Paris, que ce soit au sein de la Direction de l'Urbanisme ou de la Direction de la Propreté et de l'Environnement interviennent régulièrement, dès réception des signalements et des constats. Ils agissent avec les moyens législatifs dans le domaine de la publicité illégale sur l'espace public.

Comme vous l'avez indiqué, ces moyens sont faibles, avec des délais trop longs. Le fait de les raccourcir permettrait d'améliorer l'efficacité des procédures comme ces débordements sur l'espace public. J'avais déjà indiqué des interventions de la Ville en juin dernier pour modifier ce délai de quinze jours qui va à l'encontre de l'objectif d'enlever au plus vite des affichages et des marquages qui nuisent au paysage urbain.

Ce délai est actuellement prévu dans l'article L. 581-27 du Code de l'environnement. Nous avons donc commencé à sensibiliser le nouveau cabinet du Ministre de la Transition écologique à ce sujet. Nous allons formaliser la demande afin d'engager une modification du Code de l'environnement permettant de passer le délai à 48 heures.

Nous avons aussi prévu d'engager des démarches auprès des sociétés de communication qui organisent des campagnes publicitaires illégales. La rédaction d'une charte à destination de ces sociétés de communication, leur demandant de s'engager à respecter le R.L.P., pourrait permettre de montrer la volonté de la Ville de Paris pour le respect de notre espace public, et surtout de rendre visibles les actions des contrevenants tout en valorisant les sociétés de communication qui respectent ce Code.

Je conclus en émettant un avis favorable avec toutefois la demande de retrait du dernier alinéa portant sur la demande de moyens supplémentaires car il s'agit avant tout d'adapter les moyens législatifs pour agir plus rapidement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous de modifier ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je l'accepte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Une explication de vote de M. Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous approuvons sans réserve ce vœu. L'affichage sauvage renforce, s'il en était besoin, l'impression que l'entretien des rues de la Capitale n'est pas assuré. C'est d'ailleurs un des points saillants qui revient lors des auditions conduites par la M.I.E. qui est présidée par Florence BERTHOUT.

La réforme de la DPSP peine à porter ses fruits dans la mesure où les auteurs de ces campagnes publicitaires sont rarement inquiétés ni même recherchés. Ce sentiment d'impunité est d'autant plus incompréhensible que les dégraphitages mobilisent d'importants moyens de la DPE et que, par définition, la publicité fait facilement apparaître les bénéficiaires de ces campagnes.

Donc, c'est un soutien sans réserve et peut-être même sans la modification qui consiste à renoncer à des moyens supplémentaires pour cette question.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 250).

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux publicités sur écrans vidéo à l'intérieur des vitrines des commerces (5e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 68 est retiré.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'évolution urbaine du quartier Haussmann/Opéra.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 69 est relatif à l'évolution urbaine du quartier Haussmann-Opéra.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne présente plus le quartier Haussmann qui est devenu une zone touristique internationale, avec 120 millions de visiteurs par an sur ce secteur. C'est à la fois un lieu de travail, un lieu touristique très important, un lieu qui contient un monument historique de première importance pour Paris, qui est l'Opéra, et en même temps, un secteur de la Capitale qui n'est pas valorisé, qui est très exposé aux bruits - plus de 1.500 véhicules par heure sur les axes principaux - et donc, véritablement un problème d'aménagement urbain.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous manifester sur ce sujet.

Il y a eu le lancement d'une étude urbaine récente, un groupe de travail mais qui ne s'est réuni qu'une fois, le 22 juin 2016. Même si des choses intéressantes y ont été dites, nous demandons que nous puissions passer à la vitesse supérieure et que, maintenant, puisse être lancé un grand concours d'urbanisme sur ce quartier Haussmann-Opéra, en lien étroit avec les mairies concernées et les conseils de quartier également.

C'est un vœu qui demande que l'on accélère un peu les choses sur cette zone de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Jean-Baptiste de FROMENT de son intervention portant sur un quartier qui subit effectivement une importante pression avec la forte attractivité qu'il suscite.

Comme vous l'avez indiqué, ce quartier présente un bon nombre de qualités qui entraînent une fréquentation importante.

Il en subit aussi les conséquences qui peuvent être source de nuisances. Vous avez cité, par exemple, les nombreux cars de tourisme ainsi que la pollution qui en découle, et nous savons à quel point l'attractivité des Galeries Lafayette peut poser un problème de ce point de vue.

Alors, là où le bât blesse, si je puis dire, c'est que votre vœu demande le lancement d'un concours d'urbanisme et il me semble que ce n'est pas la bonne solution par rapport à la problématique qui se pose dans le quartier Haussmann-Opéra.

Je vous rappelle que les problématiques que vous citez sont déjà traitées dans le cadre de l'atelier Haussmann-Opéra, atelier que j'ai initié avec Christophe NAJDOVSKI en 2016. Un premier atelier avait permis de dresser un état des lieux et un diagnostic du quartier par l'APUR et la DVD.

Il s'agit désormais de passer à la seconde étape afin de pouvoir creuser des sujets par thématique et concrétiser certaines actions. Nous ne sommes pas ici dans le cadre d'une transformation radicale d'un quartier avec des mutations de foncier et des évolutions urbaines, ce que suppose un concours d'urbanisme. C'est pourquoi le concours d'urbanisme n'est pas le format adapté pour répondre aux problématiques et dysfonctionnements du quartier que vous avez décrits.

Actuellement, des projets sont déjà à l'étude, certains sont en cours de réalisation. Je pense notamment à des initiatives des Galeries Lafayette. Un nouvel atelier Haussmann-Opéra va donc être programmé très prochainement,

le 16 octobre. Les modalités d'organisation sont en cours de montage. Il permettra de restituer les opérations prévues dans ce secteur, tant du côté de la Ville de Paris que de la R.A.T.P. et des opérateurs privés.

Pour ces différentes raisons, je vous propose de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis défavorable.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain atelier Haussmann-Opéra le 16 octobre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu, Monsieur de FROMENT ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, je le maintiens pour exprimer cette volonté que les choses accélèrent.

Mais je prends note du fait qu'une prochaine réunion aura lieu le 16 octobre et évidemment nous serons présents.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DU 180 - Cession à "Coopération et Famille" de l'immeuble 45, rue Davy (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 180 porte sur la cession à "Coopération et Famille" de l'immeuble du 45, rue Davy.

M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, je serai très bref puisque j'ai déjà abordé cette question et ce dossier.

Nous sommes favorables à ce projet de délibération qui permet d'accroître la capacité d'hébergement de jeunes travailleurs dans le 17e arrondissement, qui est en zone déficitaire, c'est une résidence sociale pour jeunes travailleurs, qui va être étendue au 45, rue Davy, donc nous voterons favorablement ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - J'en suis ravi, et je pense que ce projet de délibération pourra donc être voté à l'unanimité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DU 180).

2017 DU 37 - Cession d'un pavillon 8, impasse du Labrador (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons pour conclure cette séance deux amendements techniques. Le premier est l'amendement technique n° 97, qui est lié au projet de délibération DU 37. Il s'agit de la

cession d'un pavillon au 8, impasse du Labrador. L'amendement technique est ? C'est Jean-Louis MISSIKA ou Ian BROSSAT ?

Il est technique.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il est technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc ainsi aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 37 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2017, DU 37).

2017 DU 140 - Constitution de servitudes réciproques entre les parcelles AR 90, 121, rue Brancion et AR 58, 4/8, rue Chauvelot (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et l'amendement technique lié au projet de délibération DU 140. Il s'agit du 121, rue de Brancion.

C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 140 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DU 140).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vais suspendre la séance, nous reprendrons demain à 9 heures par un vote d'urgence sur l'aide aux Rohingyas, un projet de délibération d'aide. Ensuite, nous enchaînerons avec le projet de délibération DAJ 14.

Très bonne soirée à vous tous et à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 26 septembre 2017 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 27 septembre 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous allons commencer cette séance.

Mes chers collègues, veuillez vous asseoir, regagner vos sièges. On s'installe, on se fait la bise, tranquillement... Bonjour...

Inscription en urgence du projet de délibération DGRI 73 - Aide d'urgence (45.000 euros) à l'association "Action contre la faim" en soutien à la minorité Rohingya au Bangladesh, à l'ordre du jour.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération DGRI 73, aide d'urgence de 45.000 euros à l'association "Action contre la faim" en soutien à la minorité Rohingya au Bangladesh.

Je crois que Mme BERTHOUT souhaite prendre la parole sur peut-être la procédure elle-même, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Tout à fait, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas sur le fond. Sur le fond, je ne veux pas préjuger le vote de l'Assemblée et, évidemment, nous ne pouvons d'une certaine manière qu'être d'accord sur le fait d'apporter une aide à cette minorité qui est très malmenée.

Je fais juste deux remarques. Le drame de la minorité Rohingya ne date pas d'aujourd'hui ou d'hier. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ce projet de délibération n'a pas été soumis à la 7e Commission. Franchement !

Deuxièmement, Monsieur le Maire, pouvez-vous demander qu'on relise, par respect pour cette Assemblée, quand même, les projets de délibération ? La première ligne du deuxième paragraphe est écrite dans un français approximatif parce que des participes passés, etc., et on se tait. Quand on apporte une aide sur un sujet aussi important, au moins relisons les projets de délibération et ne nous exonérons pas d'un débat car je vois que, évidemment, on évite soigneusement de parler de l'ancien prix Nobel de la paix qui est en partie liée au drame que vit cette minorité.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'intervention.

Sur le fond, on commence par l'urgence, par la procédure.

Monsieur PENINOÛ, Monsieur KLUGMAN, dans quel sens ?

Monsieur PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Non, M. KLUGMAN répondra sur le fond et il répondra sur le fond en 7e Commission, comme vous auriez dû le faire si c'était cela que vous aviez à dire.

Vraiment, nous faire le procès de dire que l'on ne parle pas de X ou de Y alors que l'ensemble de ce débat sera abordé par des vœux en 7e Commission et que vous êtes parfaitement au courant de cela est un vrai problème pour moi.

Je vous le dis, Madame BERTHOUT, si vous commencez votre présidence par des arguties qui sont des arguties de forme et de ce type, par des mots qui manifestement n'ont pas l'air tout à fait maîtrisés, y compris sur ce que vous avez dit sur le peuple Rohingya, franchement, qui est en train de subir un génocide... Maîtrisez votre expression aussi. Non, ce n'est pas tout à fait ce que vous avez dit, vous avez dit "malmenée". Vous avez dit "malmenée".

Donc, nous irons sur le fond, tout à l'heure, en 7e Commission. Je trouve votre intervention particulièrement déplacée, je vous le dis. Nous avons abordé ce débat et nous l'aborderons en 7e Commission. Ce n'est pas la première fois que nous votons l'urgence dans un Conseil de Paris pour une aide d'urgence et je pense que Patrick

KLUGMAN en 7e Commission pourra vous expliquer le processus qui nous amène à donner des aides financières à un certain nombre d'associations et comment nous le faisons.

Franchement, moi je vous le dis, si on commence la deuxième partie de cette mandature sur ce ton et sur ce type d'intervention, nous allons perdre beaucoup de temps dans les Conseils de Paris et je vous assure que ce n'est pas moi que cela va déranger le plus.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. KLUGMAN.

Madame BERTHOUT, je vous redonnerai la parole. Je sens que ce matin l'ambiance... Voilà, nous sommes réveillés au cas où certains n'auraient pas pris leur café, eh bien nous avons l'équivalent ce matin ! On a un débat.

M. KLUGMAN, sur le fond. Je crois que M. GLEIZES veut aussi prendre la parole et, ensuite, Madame BERTHOUT, vous aurez de nouveau la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Sur le fond, Mao PENINOÙ a raison et nous aurons le débat qui doit se tenir au moment où il devra se tenir.

Mais sur l'urgence, je veux quand même dire, parce qu'on en a déjà parlé hier, qu'il y a des usages et, sur les aides d'urgence, bien souvent, compte tenu des situations que nous connaissons et sur lesquelles nous sommes amenés à être sollicités par des O.N.G., nous sommes amenés à travailler avec des O.N.G. et les projets de délibération arrivent un mois, voire deux mois plus tard selon le calendrier des Conseils de Paris.

Et moi, voyez-vous, je ne me voyais pas, compte tenu de la situation de génocide des Rohingyas, arriver à un Conseil de Paris sans une réponse autre qu'un vœu qui ne serait que des mots. Donc, Madame, puisque vous parlez de l'urgence, je veux saluer l'urgence qui a été la mobilisation de la DGRI, qui a été trouvée. L'O.N.G. qui a été capable de se mobiliser et de proposer à notre vote, dans des conditions de délai qui étaient incompressibles, le projet de délibération sur lequel tout à l'heure nous délibérerons.

Et puisque vous me parlez d'un problème de participes passés, excusez-moi, je suis vraiment heureux et reconnaissant à mes services que nous ayons un projet de délibération avec une O.N.G. capable de manifester la solidarité de Paris face à un drame sans précédent.

Moi, cette procédure d'urgence, je m'en félicite et j'espère que le Conseil également.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Une remarque sur la forme, sans rentrer dans cette polémique un peu gênante en ce début de Conseil. Un projet de délibération, c'est cinq minutes d'intervention, un vœu non rattaché, c'est deux minutes.

Il n'y a pas eu de modification pour que l'on parle plus longtemps sur la 7e Commission, rien que d'un point de vue technique par rapport aux règles de notre Assemblée.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Madame BERTHOUT, vous souhaitez répondre, je vous donne la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Juste, Monsieur le Maire, parce qu'on me fait dire des choses que je n'ai absolument pas dites.

Je dis simplement que je suis tout à fait d'accord sur le fait que l'on donne cette aide ; il n'y a aucune ambiguïté. Ne me faites pas dire, Mao PENINOÙ, ce que je n'ai jamais dit. C'est un drame effroyable, je n'ai jamais rien dit d'autre. Il ne faut pas exagérer. Je dis qu'on aurait pu en parler en 7e Commission. Point barre. Donc, ne jouez pas, ne faites pas semblant de jouer les outragés. Vous avez très bien compris mon propos.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est ma dernière présidence ; je vous remercie de suivre les conseils d'apaisement et si la procédure est garante de la démocratie, être procédurier n'est pas toujours le meilleur état d'esprit pour aborder un certain nombre de sujets, notamment les sujets les plus graves.

Je demande aux services de la séance de corriger ce participe passé.

Je vous propose de voter à main levée pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de notre présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Il y a unanimité sur l'inscription d'urgence.

Le projet de délibération DGRI 73 sera donc inscrit en 7e Commission.

2017 DAJ 14 - Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2017 DAJ 8 G - Modification de la délégation accordée à la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, en application de l'article L. 3211-2 du C.G.C.T.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet DAJ 14 et l'amendement n° 104 : modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose que l'on examine en même temps, si vous le voulez bien, mais il n'écoute pas...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je ne vous entends pas, Monsieur CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Le micro est ouvert et je ne peux pas...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Vous intervenez sur le DAJ 14 et le DAJ 8 G en même temps, donc on fera une réponse globale.

M. Yves CONTASSOT. - Je suggérerais qu'on fasse les deux en même temps puisqu'il s'agit de la même chose, à savoir une délégation demandée pour divers points qui, pour certains, ne posent aucun problème. Qu'il s'agisse du bornage des propriétés communales, effectivement le fait de passer en Conseil de Paris n'est sans doute pas une plus-value très importante.

Les demandes de subvention de la Ville auprès des organismes ne soulèvent pas de difficulté non plus. Les transactions inférieures à 5.000 euros, il paraît assez légitime effectivement que l'on n'ait pas besoin d'en débattre, d'autant plus qu'à ma connaissance ce n'est jamais l'objet de débats dans notre Conseil et c'est voté à la fin dans l'indifférence la plus générale.

Il y a deux sujets qui pourraient être davantage délicats : la question, que l'on n'a pas évoquée encore, des droits de voirie et la question des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Sur ce dernier point, après en avoir longuement débattu avec Jean-Louis MISSIKA et son cabinet, je crois que l'on est arrivé à un accord assez satisfaisant sur le fait que l'on a baissé le seuil de 2.000 à 1.000 mètres carrés, et qu'un compte rendu sera fait en 5e Commission. Je trouve que c'est effectivement une bonne méthode de travail et on saura ainsi ce qu'il se passe.

J'avoue que j'ai oublié de faire intégrer que, pour les modifications de droit de voirie, ce serait bien qu'un compte rendu soit aussi fait, peut-être en 1ère Commission, dans les mêmes conditions lorsqu'il y a des modifications. Si l'on pouvait rajouter cela quelque part dans l'amendement, je crois que ce serait une bonne chose.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MISSIKA, confirmez-vous cet accord ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Absolument.

Je voudrais d'abord rappeler qu'il s'agit de désencombrer l'ordre du jour du Conseil de Paris de votes qui sont d'importance disons limitée. Nous sommes tombés d'accord avec Yves CONTASSOT de diminuer le seuil en ce qui concerne les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les bâtiments municipaux. Je rappelle qu'il s'agit uniquement des bâtiments municipaux et non pas de tous les bâtiments.

Je propose donc, au nom de l'Exécutif, d'abaisser par un amendement le seuil de 2.000 à 1.000 mètres carrés pour pouvoir faire usage de cette délégation de compétences confiée à la Maire.

En ce qui concerne cette demande de dernière minute d'Yves CONTASSOT, je suis prêt à l'examiner mais il faut aussi que j'en parle à mon collègue Christophe NAJDOVSKI parce que les droits de voirie ne relèvent pas de l'urbanisme mais de la DVD. Mais, a priori, il n'y a pas de problème particulier et nous pourrions trouver une solution.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - On peut considérer effectivement que, par parallélisme des formes, on procède de la même façon de par la DVD.

M. de FROMENT s'était inscrit et il n'est pas là.

Du coup, nous passons au vote des deux projets de délibération et d'abord à l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 104 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 14, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2017, DAJ 14).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 105 G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 8 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2017, DAJ 8 G).

2017 DU 210 - Chapelle Charbon dans Paris Nord Est (18e). - Modification des objectifs poursuivis préalable en vue de la création d'une Z.A.C.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 210 et à l'amendement n° 103 : Chapelle-Charbon dans Paris Nord Est (18e). - Modification des objectifs poursuivis préalables en vue de la création d'une Z.A.C.

La parole est tout d'abord à Mme Danièle PREMEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Après ce début de matinée, je vais mettre un peu de poésie : De grâce, de grâce, ne coupez pas mes fleurs, c'était un petit jardin qui sentait bon le métropolitain.

Respectons ce projet du grand parc de 6,5 hectares dans le Nord Est de Paris qui a toujours reçu notre soutien. Il rééquilibrait les espaces verts dans Paris et, en quelque sorte, signifiait aux habitants de ce territoire que ce droit à la respiration, à la nature leur était reconnu à eux, longtemps oubliés et assignés à résidence dans ces quartiers d'habitat.

Aujourd'hui, ce projet de délibération nous est présenté comme un simple ajustement juridique par la création de deux phases : l'aménagement de 3 hectares avant 2020, puis ultérieurement et sans pouvoir redonner de date compte tenu de la complexité du déplacement de CAP 18, la finalisation de 6,5 hectares.

Nous pouvons entendre que cette modification des objectifs permet de commencer et de réaliser, dans les temps prévus et annoncés, au moins la partie parc de 3 hectares. Pour autant, cette modification ne doit pas fragiliser ou hypothéquer le futur du grand parc et remettre en cause l'engagement initial. Les populations de nos quartiers l'attendent, ils en rêvent et ils travaillent sur le projet depuis des mois.

Mais comment rêver quand un train traversera le parc toutes les 15 minutes dans chaque sens, soit 152 fois chaque jour sous nos fenêtres. Les habitants ne veulent pas de ce C.D.G. Express toujours prévu et toujours rejeté.

Oui, Monsieur MISSIKA, je reviens dessus.

Nous ne pouvons accepter cette contradiction entre le projet social et environnemental de Chapelle Charbon et le projet de ce train pour riches, inutile pour les populations et qui va contre l'intérêt général en matière sociale et environnementale.

Et que l'on ne me dise pas que le débat du C.D.G. Express n'est pas celui de Chapelle-Charbon ! Écoutons les habitants de la porte de la Chapelle. Entendons les citoyens qui rêvent de ce parc et qui attendent que nous réalisions ce que nous avons écrit en 2016 pour Chapelle-Charbon.

L'ambition d'un Paris, ville bienveillante, harmonieuse et durable, se concrétisera ici par la création d'un nouvel espace vert avec le grand parc public de Paris Nord Est qui se développera à terme sur plus de 6 hectares.

Tout a été dit sérieusement et d'une manière pertinente contre ce projet inutile et ruineux qu'est le C.D.G. et pas de solutions alternatives.

Mais, dans cette période où Paris s'est engagée à répondre à sa responsabilité de ville olympique, soyons en harmonie avec les valeurs olympiques : volonté de laisser un héritage universel, de promouvoir les valeurs de l'olympisme moderne à travers une candidature sobre, durable et maîtrisée économiquement, et de solidarité partagée. Reconnaissons que le C.D.G. Express ne correspond en rien à ces valeurs et qu'il ne desservira même pas le site olympique.

Alors, pour nous, c'est oui au projet de Chapelle-Charbon et du grand parc mais non au C.D.G. Express. Pour que l'avenir de ce parc ne soit pas abîmé et pour ne pas cautionner le projet du C.D.G. Express, le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous avons voté l'année dernière une délibération créant un parc public de 6,5 hectares. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter un projet de délibération qui parle d'une première phase de 3 hectares et vous renvoyez les 3,5 hectares à plus tard après 2020, si j'ai bien compris. Et vous subordonnez la création de ces 3,5 hectares complémentaires à la mutation de CAP 18.

Les habitants, les riverains s'inquiètent, puisque vous indiquez que ce sera réalisé lorsque le reste du foncier sera disponible après la mutation de CAP 18. Je pourrais dire "serait construit" puisque l'effectivité des travaux est conditionnée à la libération du terrain.

Et donc, se pose la question de la remise en cause du projet initial. Ce que les habitants et riverains aimeraient savoir, et c'est une interrogation très légitime et de bon sens : va-t-il vraiment y avoir un parc public de 6,5 hectares à Chapelle-Charbon ? En outre, je ne peux que réaffirmer ce que nous disions, c'est-à-dire que vous êtes passés de 300 logements à 500 logements, ce qui fait que vous accroissez la densification dans les quartiers, ce qui ne convient pas puisque ce quartier est déjà assez densifié et que nous aimerions, au contraire, qu'il y ait une création d'espaces de vie, de lieux de respiration et, pourquoi pas, accroître la surface de ce parc public.

Nous allons nous abstenir parce que vous faites une sorte de chantage : vous dites que si on ne vote pas le projet de délibération, il n'y a pas de parc public, donc, nous nous abstenons.

Nous soutenons donc la création de ces 3 hectares, mais nous vous demandons, Monsieur MISSIKA, qu'il y ait un engagement solennel de votre part pour qu'ensuite, les 3,5 hectares du parc public soient bien construits pour les habitants de ce quartier, pour qu'à terme, il y ait bien un parc public de 6,5 hectares, et surtout que vous nous donniez les délais de réalisation, pour que vous ne le reportiez pas aux calendes grecques.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais m'inscrire totalement dans les propos de ma collègue Danièle PREMEL.

En effet, au premier abord, ce projet de délibération peut sembler un peu technique car il consiste, cela a été dit, en la séparation en deux d'une Z.A.C. pour laquelle nous avons déjà voté il y a quelques mois.

Il s'agit de la Z.A.C. dite "Chapelle-Charbon" qui devrait accueillir le grand parc urbain du 18^e arrondissement.

Ce parc urbain sera l'espace vert principal et le terrain de jeux de milliers de nouveaux habitants des grands projets d'aménagement de Chapelle International, de la zone Hébert, du projet de "Gare des Mines" ainsi que des habitants actuels de la Z.A.C. "Evangile", et sûrement au-delà.

Or, devant les incertitudes des négociations relatives au déménagement de l'hôtel d'entreprises CAP 18, il nous est demandé de privilégier la construction de ce parc urbain tant attendu, en deux phases, afin de pouvoir livrer les premières aires de jeux et de respiration avant 2020.

Nous n'avons évidemment rien contre cet objectif. Nous exprimons simplement des inquiétudes quant à la réalité de la faisabilité de ce grand parc à moyen terme, compte tenu de toutes les contraintes, la réimplantation des entreprises de CAP 18 à d'autres endroits, le prix exigé par la Foncière des Régions pour la rupture du bail, et le passage évidemment du C.D.G. Express qui impactera fortement cet espace, C.D.G. Express qui, je le dis en passant, n'était même pas mentionné dans le projet de délibération.

Aussi, avec l'amendement que nous vous proposons, nous souhaitons vous demander d'envisager un aménagement équilibré de cette nouvelle Z.A.C. et une adaptation du nombre de logements au regard de la parcelle, en attendant que la deuxième partie puisse vraiment voir le jour.

Nous pensons, en effet, que le nombre de logements prévus est trop important au regard des espaces libres et créatifs, surtout si, au final, la deuxième partie sur CAP 18 ne se faisait pas.

Car, si nous militons pour développer une offre de logements abordables à Paris, et sur cette parcelle également, nous disons aussi qu'il faut absolument équilibrer les opérations d'aménagement, afin qu'elles participent à un rééquilibrage en faveur des espaces verts, surtout dans les arrondissements déficitaires comme le 18^e arrondissement.

Or, la programmation prévue sur cette Z.A.C. de 500 logements et 3 hectares de parc va à rebours de cet objectif car elle n'augmente pas au final le ratio en espaces verts par habitant de ce vaste ensemble de Paris Nord-Est. Il nous semble qu'à l'échelle de cette nouvelle parcelle réduite, cela irait dans le sens des orientations générales que nous partageons, et autour desquelles nous nous sommes retrouvés encore lundi matin, lors du débat sur la

résilience de la Ville, comme la lutte contre les îlots de chaleur et la désimperméabilisation des sols, mais plus généralement pour l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens avec un aménagement équilibré.

Donc, je vous propose cet amendement et vous dis d'ores et déjà que nous nous abstenons sur le projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie et je remercie les orateurs pour leur sobriété.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord saluer et remercier tous les orateurs. Ce sujet de la construction du grand parc de Chapelle-Charbon est un sujet très important pour Paris, et peut-être encore plus pour le 18^e arrondissement de Paris qui a véritablement besoin d'un poumon vert.

Je voudrais remercier plus particulièrement Danièle PREMEL qui, en commençant son intervention par une citation d'Alain SOUCHON, a cherché à me prendre par les sentiments.

Après, cela ressemblait plus à un film d'Alain Resnais "On connaît la chanson" parce que le discours sur le Charles-de-Gaulle Express est un discours quand même relativement convenu. Bien évidemment, nous avons parfaitement conscience que le Charles-de-Gaulle Express impacte la construction de ce parc, mais il y a un autre sujet qui explique ce projet de délibération, ce sont la négociation et nos discussions avec CAP 18 qui n'ont pas à ce jour abouti.

Je voudrais d'emblée rassurer tous les orateurs, et plus particulièrement Christian HONORÉ. C'est plus qu'un engagement solennel, le fait de faire ces 6,5 hectares de parc à Chapelle-Charbon. C'est quelque chose qui est gravée dans le marbre de nos projets de délibération puisqu'une orientation d'aménagement et de programmation, une O.A.P., nous oblige à faire ce parc de 6,5 hectares.

Ce projet de délibération est effectivement pragmatique et consiste à dissocier les phases de travaux pour faire en sorte qu'au moins la moitié de ce parc puisse être livrée avant la fin de cette mandature. Je pense que tout le monde, ici, a conscience que pouvoir livrer 3 hectares d'espaces verts avant mars 2020 pour Paris, pour les habitants et les riverains, ce n'est pas rien.

En ce qui concerne le calendrier, il est clair que, pour nous, la date butoir de 2024 est une date extrêmement importante, et c'est la date butoir que la prochaine mandature, je pense, devra se fixer pour la suite de la construction de ce parc. L'objectif global, le cadre global de la réflexion, ne change absolument pas.

C'est la raison pour laquelle l'amendement proposé ne peut pas être accepté. Puisque nous avons cette vision globale, il y a un équilibre global de la Z.A.C. qui est à la fois financier et programmatique, et il n'y a pas de raison d'en changer. Le programme d'environ 500 logements sur ce site est prévu depuis le début de la mandature. Il figure dans le protocole foncier avec la S.N.C.F., et cela aussi nous engage parce que nous avons signé ce protocole avec la S.N.C.F. Cet objectif a été confirmé dans la délibération de juin 2016. Il répond à nos engagements de construction de logements, notamment de logements sociaux, mais aussi à la nécessité de border le parc de programmes bâtis pour garantir une permanence d'usagers et un équilibre urbain.

La disposition de ces logements autour du site fait l'objet d'ateliers organisés dans ces prochaines semaines. Ces constructions seront également une condition à l'équilibre budgétaire de l'opération, et les remettre en cause signifierait une remise en cause de l'ensemble du programme et non pas de cette partie du programme. C'est pourquoi, je vous demande chers collègues, de voter contre l'amendement proposé par le groupe Ecologiste de Paris, et de voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le maire de l'arrondissement, M. Eric LEJOINDRE, souhaitait intervenir.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Quelques mots à mon tour pour me réjouir que nous puissions voter ce projet de délibération parce que cela va nous permettre de lancer la construction de ce grand parc à Chapelle-Charbon, bien avant ce qui était initialement prévu. En effet, je rappelle aux élus qui ne siégeaient pas ici - et c'était mon cas dans la précédente mandature - que nous avons toujours pensé Chapelle-Charbon comme l'aboutissement, la finalisation totale de l'aménagement de

Paris Nord-Est. Nous avons donc, grâce à la décision de la Maire de Paris, accéléré beaucoup. Ce projet de délibération nous permet de prévoir 3 hectares d'espaces verts à Chapelle-Charbon, bien avant ce qui était initialement prévu. Donc je crois que c'est une bonne nouvelle dont nous avons tous à nous réjouir.

Par ailleurs, la rapidité avec laquelle nous allons pouvoir faire ce parc va nous permettre, enfin, de terminer la Z.A.C. de l'Évangile, et donc, de rouvrir vers le nord un quartier qui souffre pour le moment d'être un cul-de-sac ; et un quartier en cul-de-sac, c'est toujours compliqué. Aujourd'hui, grâce à ce parc, nous allons pouvoir rouvrir cette Z.A.C., recréer des transparences, recréer des déplacements et donc, améliorer la qualité de vie des habitants, qui sont déjà nombreux autour de Chapelle-Charbon et dans la Z.A.C. de l'Évangile. C'est un objectif supplémentaire important.

Bien sûr, l'avenir du Charles-de-Gaulle Express est une question posée dans le 18e, mais j'ai un peu de mal à comprendre la logique qui consisterait à dire que parce que peut-être, probablement, il y aurait Charles-de-Gaulle Express, il ne faudrait pas accélérer sur la création du parc de Chapelle-Charbon. Je pense que c'est même totalement contradictoire. Peut-être d'ailleurs que parce qu'il y a Charles-de-Gaulle Express, ou s'il y avait Charles-de-Gaulle Express, il faudrait faire plus vite encore sur Chapelle-Charbon pour, d'une certaine façon, compenser, notamment pour les habitants, l'arrivée de cette nouvelle ligne de chemin de fer.

Je pense donc qu'il n'y a pas de raison d'attendre, il n'y a pas de raison de prendre du temps, il faut avancer, et pour avancer, il faut voter pour ce projet de délibération. Il est, je crois, équilibré et quand on en parle avec ceux qui connaissent bien et ceux qui habitent ce quartier, chacun reconnaît que le fait de faire venir aussi des habitants supplémentaires à cet endroit a du sens, faire venir des habitants supplémentaires à cet endroit pour les commerces, pour nos écoles, pour faire en sorte que les équilibres soient trouvés. Je pense que l'on est dans un bon équilibre. 6,5 hectares d'espaces verts, c'est énorme ; c'est énorme pour un quartier comme celui de la porte de la Chapelle. Et je n'oublie pas que tout ce qui est prévu sur "Hébert" va aussi permettre d'augmenter largement la proportion d'espaces verts dans ce quartier.

Je crois qu'il faut voter ce projet de délibération parce que les habitants du 18e ont raison d'attendre ce parc, et nous avons raison d'accélérer.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ce débat.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 103 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 210.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 210).

Je vous remercie.

La suite...

Vous prenez la parole de vous-même : allez-y.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai fait une erreur.

J'ai dit "Alain SOUCHON" alors que je voulais dire "Jacques DUTRONC".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Oui, il me semblait aussi. Ça et le participe passé : deux corrections ! Deux corrections à apporter.

2017 DU 204 - Cession de la parcelle cadastrée section B n° 56 pour le projet d'élargissement de la RD1 à Clichy-la-Garenne (92).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Un amendement technique sur le projet de délibération DU 204.

Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 204 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DU 204).

On continue la séance. On continue.

2017 DU 203 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er et 2e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 203 : communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est une communication sans vote, mais c'est un texte assez dense qui rappelle l'origine, l'histoire et l'évolution de ce grand projet d'aménagement du quartier des Halles. C'est la première communication au Conseil de Paris depuis celle des 7 et 8 juillet 2014. Tous les trois ans, on nous donne quelques nouvelles sur l'état d'avancement des Halles, ce qui est bien.

On nous parle tout d'abord de l'avancement des travaux et on nous dit que l'opération sera achevée, si tout va bien, d'ici la fin de l'année 2018. On nous dit que quelques travaux de finition restent à réaliser : il y a d'abord la Canopée, quelques travaux, effectivement, puisque comme vous le savez, pour l'instant, la couverture n'est pas étanche à l'eau quand il y a des précipitations importantes ; il y a la livraison de la dernière partie du jardin, qui se fera également d'ici la fin du premier trimestre 2018 ; il y a le réaménagement des voiries de surface, en coordination avec les services de la DVD, qui se poursuivra jusqu'à la mi-2018, et j'y reviendrai ; il y a le réaménagement de la porte du pont Neuf, qui est en cours, notamment la rénovation des sols, le pôle transport, qui est poursuivi par la R.A.T.P. en souterrain sur les espaces de circulation, et des locaux qui sont à réaménager.

Pour ce qui est de l'enveloppe globale, on nous dit que tout va bien, puisqu'on reste dans l'enveloppe globale, réactualisée en 2014 à 918 millions H.T. Je dis bien H.T. Et on nous dit qu'il y a des évolutions sur le coût de la Canopée : plus 5 % ; les voiries de surface : moins 16 % ; mais en réalité, je vais y revenir, la diminution est beaucoup plus forte. Et je rappelle que tous les travaux de surface ne sont pas imputés au budget de l'opération des Halles.

J'ai tout de même recherché, en toute objectivité, l'actualisation du coût de l'opération. Je vais vous citer les chiffres officiels : en 2002, la mission affectée à la S.E.M. centre : 1,190 million ; en 2004, conférence de presse de Bertrand DELANOË, coût de l'opération : 200 millions ; en 2009, 656 millions, et 130 millions pour le pôle Transports ; en 2009, au mois de décembre, 760 millions ; en 2010, 802 millions ; en 2014, 918 millions H.T. Et

quand j'avais dit dès 2009 que l'opération dépasserait le milliard, on m'en a beaucoup voulu. Je ne m'étais pas trompé de beaucoup.

J'ai d'ailleurs retrouvé un texte, une citation de Bertrand DELANOË, le 15 décembre 2004 annonçant l'attribution du marché à David MANGIN. La question est posée par un journaliste qui lui dit : "est-ce qu'on peut faire beau et pas cher ?" Réponse de Bertrand DELANOË : "beau et pas cher, non. Il se trouve que c'est le projet le moins cher, et ce n'est pas fini. Il est à 200 millions, ce qui est très raisonnable. Je vous signale que le budget de la Mairie de Paris est de 7 milliards d'euros, donc c'est très raisonnable. Cela étant dit, nous avons beaucoup d'ambition, donc il n'est pas exclu que l'ambition que nous avons, notamment pour faire se rejoindre préservation du patrimoine, reconquête de l'espace, le fait de recoudre le tissu urbain, mais aussi la naissance d'œuvres nouvelles aujourd'hui, il se peut que le coût évolue, on ne sait pas".

Eh bien, désormais, on sait ! Le coût a effectivement évolué. En réalité, cela dépasse aujourd'hui un milliard. Tout cela se passe de commentaire. Et si je vous raconte tout cela, ce ne sont pas des chiffres lancés au hasard. Vous devez savoir qu'il y a à l'heure actuelle une enquête de la Chambre régionale des comptes sur l'opération des Halles, et je pense qu'on ne pourra que confirmer les chiffres que je viens de rappeler.

Il y a, je le rappelle, une revendication forte des riverains et du maire d'arrondissement, dès l'origine, qu'il y ait en quelque sorte un "pretium doloris", c'est-à-dire qu'une fois l'opération terminée, on puisse réhabiliter et revaloriser les travaux de voirie de surface, mais en réalité, en bafouant toutes les promesses faites, ce budget n'a cessé d'être diminué. On a prélevé sur tous les budgets possibles de l'opération des Halles.

Il y avait 30 millions pour les dépenses imprévues. On en a pris plus de la moitié : 16 millions. Mais en réalité, le budget de la voirie sur cette opération a évolué de 28 à 16 millions d'euros. On n'a jamais cessé de raboter le budget de voirie, qui est indispensable pour accompagner, ne serait-ce que pour requalifier les voies qui mettent en communication la nouvelle sortie Marguerite de Navarre avec la rue de Rivoli et la Seine. On a donc une diminution de 43 % du budget voirie.

Je ne vais pas plus loin, je suis obligé de conclure. Dérapage sur tous les sujets, qu'il s'agisse de la technicité, qu'il s'agisse du délai, qu'il s'agisse du coût, en ce qui concerne l'opération des Halles, la Canopée, le pôle Transports, mais ce qui concerne la vie du centre de Paris, la vie de l'arrondissement, la nécessaire requalification du budget de la voirie. On n'a jamais cessé de le raboter pour le ramener à rien. Je verse donc cette pièce au dossier. C'est une vieille revendication. Jean-Louis MISSIKA le sait. Cela fait plus de dix ans que je le dis, mais je vois que je m'adresse à sourde oreille.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les travaux du jardin des Halles sont en cours d'achèvement et nous nous en réjouissons pour l'ensemble des habitants du centre de Paris, qui vont recouvrir un peu d'espace, notamment d'espaces verts, surtout les parents avec des jeunes enfants qui en avaient été privés durant ces longues années, puisque les travaux ont commencé en 2010 et qu'ils s'achèvent enfin. Le parc devrait retrouver son intégrité, le parc Nelson Mandela, en mars 2018 et l'ensemble des travaux s'achever en fin de cette année. Nous en sommes heureux même si, sans vouloir refaire l'histoire du jardin des Halles, on peut s'interroger sur la nécessité d'avoir fait des travaux si pharaoniques pour un résultat que chacun pourra apprécier. Est-ce vraiment mieux qu'avant j'en doute. Et j'aurai tendance à dire : tout ça pour ça !

Même si, personnellement, je trouve que le geste architectural de la Canopée n'est pas un vilain geste, il n'est simplement peut-être pas adapté en matière de vie quotidienne puisque l'on sait que cette Canopée laisse passer les eaux de pluie, ce qui, pour ma part, m'interroge mais ne me conduit pas à penser qu'il faut encore investir davantage pour chercher à la rendre étanche. Après tout, l'eau ça mouille et une Canopée, dans la forêt où elle se trouve, c'est un biotope, un site qui laisse passer l'eau, et donc, cela ne me paraît pas complètement incongru. Et j'invite à réfléchir sur des investissements pharamineux qui chercheraient à rendre étanche quelque chose qui ne pourra pas l'être.

En revanche, que l'eau de pluie s'infilte sur la dalle et qu'elle pénètre ensuite dans les commerces, là, c'est plus inquiétant et c'est plutôt sur cet aspect des choses qu'il faudrait que nous regardions les investissements nécessaires, et ceux-là d'ailleurs, et c'est peut-être le point d'accord avec Jean-François LEGARET. Sur la voirie

alentour, celle-ci a été très dégradée par les divers chantiers et il y a vraiment à accélérer sur cette réfection des voiries alentour qui sont très dégradées.

Je voudrais, aussi, parler de la vie quotidienne autour du jardin des Halles pour indiquer que j'ai reçu des plaintes des riverains qui souffrent des animations commerciales sous la Canopée qui résonnent très loin alentour. On n'en avait peut-être pas suffisamment conscience, mais ces animations commerciales et musicales bruyantes, parfois tardives, nuisent à la qualité de vie, de même que les terrasses de café qui commencent à être envahissantes, pas tant celles côté Canopée que celles du côté Bourse du commerce du musée Pinault qui est en cours de chantier. Je redoute qu'une fois que ce chantier sera terminé, les terrasses envahissent le jardin, comme elles commencent déjà à le faire.

Or, il faut préserver cet espace public. Emprise de chantier musée Pinault que, pour ma part, je regrette de voir aussi importante puisque le jardin Nelson Mandela, à peine livré, a été à nouveau amputé par ces barricades de chantier. Donc, je m'interroge aussi sur la nécessité de consommer autant de surface qui est pourtant une surface dévouée à la promenade et aux familles. On espère que ce chantier sera achevé le plus rapidement possible.

Vous pouvez compter sur moi, Monsieur le Maire, pour être vigilant sur la vie qui va maintenant reprendre son cours normal sur ce site important du Centre de Paris, pour que chacun y trouve sa place et que les habitants, notamment, ne souffrent pas des diverses nuisances liées à cet important centre commercial qui est aussi une gare majeure pour notre ville.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et moi, je vous remercie d'avoir rattrapé la minute de Jean-François LEGARET. Comme ça, on fait pile 10 à 2.

La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais remercier d'abord les deux maires les plus directement concernés, Jean-François LEGARET et Jacques BOUTAULT, constater qu'il y a une certaine forme d'apaisement, quand même, sur ce dossier des Halles parce que je me souviens du nombre des intervenants qu'il pouvait y avoir précédemment, et là, nous sommes dans un débat qui est quand même un tout petit peu plus circonscrit.

Je voudrais dire à Jean-François LEGARET que je l'ai connu meilleur, dans une meilleure forme oratoire, un peu plus précis, un peu moins fâché avec les chiffres et puis, un peu moins contradictoire dans ses termes parce qu'il y a beaucoup de...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'étaient des chiffres exacts.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Non, non. Je vais vous faire une précision. Vous avez cité des chiffres dont la référence, en termes de datation, n'était pas la même, c'est-à-dire que, bien ... Oui, mais vous ne pouvez pas comparer des euros 2004 avec des euros 2009 ou avec des euros 2014. Je suis désolé, l'actualisation, cela existe et cela se chiffre en centaines...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - 260 millions, ça fait 1,1 milliard ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Non, non. L'actualisation, cela se chiffre et cela se chiffre parfois en centaines de millions d'euros. Comparer une présentation budgétaire de 2001 avec une présentation budgétaire de 2014 sans préciser quelle est la date de référence, me paraît... Non, non, la date de référence du calcul.

Monsieur LEGARET, vous êtes suffisamment compétent en matière d'actualisation budgétaire pour savoir que le chiffre qui a été annoncé par moi-même en 2014 est un chiffre en euros 2009 et que j'ai fait ce travail, qui n'avait pas été fait, de remettre à niveau l'ensemble des dépenses sur une seule date en matière d'actualisation.

Je voudrais, là aussi, souligner quand même une contradiction. Vous dites : il y a eu des dérapages et encore des dérapages. Moi, quand j'ai fait la présentation en 2014, je me suis engagé sur ce chiffre de 918 millions d'euros H.T., valeur 2009. Aujourd'hui, en 2017, trois ans plus tard, nous respectons cette enveloppe de 918 millions d'euros H.T., valeur 2009, et, au moins, vous auriez pu souligner que depuis qu'Anne HIDALGO est en charge, il n'y a eu aucun dérapage budgétaire sur ce dossier alors même que nous avons eu soit des mauvaises surprises, soit des débats un peu, je le reconnais, compliqués sur cette question de la Canopée parce que, comme l'a très bien dit notre collègue Jacques BOUTAULT, une Canopée n'a pas pour vocation d'être totalement étanche.

Je voudrais revenir également sur une certaine forme, là aussi, de contradiction. D'un côté, vous vous plaignez qu'il y ait des dérapages budgétaires. De l'autre côté, vous demandez que l'on dépense plus d'argent sur un certain nombre de... Oui, donc.

Et, dernier élément, quand même, qui me paraît compliqué, c'est que vous dites que les imprévus sont passés de 30 millions à 16 millions d'euros. Mais c'est à cela que cela sert, les imprévus. Cela sert à payer des choses qui n'étaient pas prévues. Et donc, il y a eu, effectivement, dans le budget des imprévus, des dépenses qui ont été utilisées, notamment pour traiter des sujets qu'il fallait traiter.

Alors, quelques mots, quand même, sur l'évolution globale de ce projet. Quand vous dites qu'il y a certains travaux de voirie qui ne sont pas dans le budget, mais cela a toujours été comme cela. Le périmètre des Halles ne tenait pas compte de la voirie devant la Bourse de commerce parce qu'à l'époque, la décision de confier la Bourse de commerce aux collections Pinault n'avait pas été prise. Que nous ayons décidé de retravailler la voirie devant le futur musée consacré aux collections Pinault me paraît être une excellente politique et ne pose absolument aucun problème.

Donc, ce qui me paraît essentiel, c'est que ce projet est en cours d'achèvement. Vous vous interrogez sur les dates de livraison. Les dates de livraison seront respectées. D'autre part, on doit faire un certain nombre d'interventions. Ces interventions se font dans le calendrier prévu dans le respect de l'ensemble des procédures. Je crois que nous pouvons, tous ensemble, nous féliciter, quel que soit le jugement que l'on porte - esthétique ou budgétaire - sur le projet. Nous pouvons tous ensemble nous féliciter qu'en 2018, tout sera terminé avec les derniers travaux de voirie, avec la livraison totale du jardin, avec une aire de logistique qui sera le résultat de l'appel à projets logistiques. J'espère aussi que notre appel à projets "Réinventer Paris 2" sur le souterrain trouvera des idées bienvenues et, bien sûr, ce nouveau lieu tout à fait exceptionnel qui renforcera encore l'attrait de ce quartier, avec les œuvres de la Fondation Pinault. Et je crois que, collectivement, nous aurons corrigé l'une des agressions architecturales les plus graves qui aient été commises contre la ville de Paris, avec la destruction des Halles Baltard.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ce débat. S'agissant d'une communication, elle ne donne pas lieu à un vote.

2017 DVD 100 - DEVE - DU - Réaménagement de la porte Maillot. - Approbation du bilan de la concertation préalable.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la désignation d'un coordinateur général.

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux commerces impactés par les travaux.

Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif aux points de vigilance soulevés par le projet.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 100 - DEVE - DU : réaménagement de la porte Maillot, approbation du bilan de la concertation préalable.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

La porte Maillot constitue une place stratégique du Grand Paris, entre le boulevard périphérique, l'axe routier qui relie Paris à la Défense et un point d'entrée de la route de Normandie, c'est un pôle intermodal majeur de transports publics, un haut lieu de tourisme d'affaires avec le Palais des Congrès, ses nouveaux hôtels à proximité, c'est aussi un quartier actif avec des résidences, qui doivent continuer à vivre et s'adapter au mieux face aux nuisances provoquées par les chantiers en cours.

En effet, aucun autre lieu à Paris ne connaît autant de chantiers aussi gigantesques qu'à la porte Maillot.

Entre le prolongement du R.E.R. E, le tramway T3, les deux immeubles ponts tels que "1.000 arbres" et "la ville multistratè", l'agrandissement du Palais des Congrès, la modification profonde de la voirie, l'axe majeur, l'avancée du bois de Boulogne, autant de chantiers qui vont durer plus de 6 ans.

En décembre dernier, le Conseil de Paris avait adopté un vœu que j'avais déposé avec Brigitte KUSTER pour demander, face à l'ensemble de ces différents travaux et leurs conséquences sur la vie locale, que l'accès des riverains à l'information soit simple, réel, efficace, avec notamment la réunion d'un comité de pilotage chaque semestre et un guichet unique au sein de la Direction de l'Urbanisme.

Cela a été mis en place par une adresse mail, du coup, il aurait été intéressant que soit présenté en 5e Commission ou en comité de pilotage un compte rendu des demandes, des réclamations adressées à ce mail.

En effet, la qualité des réponses apportées est essentielle pour éviter la défiance des riverains par rapport à la capacité de la mairie centrale à entendre leurs préoccupations et à gérer la coordination de ces chantiers simultanés.

Suite à la concertation préalable que vous avez lancée et dont on peut regretter le faible taux de report par rapport à la communication qui avait été faite aux 25.000 riverains, il a été manifesté certaines inquiétudes qui se concentrent principalement sur trois items.

Première demande, que la Mairie organise la coordination et le séquençage global des opérations d'urbanisme et de travaux de sorte que la thrombose ne gagne pas le quartier à toute heure de la journée et pendant les six prochaines années du fait du chantier.

Prenons un exemple, la fermeture pendant seulement 15 jours d'une partie du tunnel du boulevard Gouvion-Saint-Cyr a généré des blocages importants sur la circulation, dès 14 heures. Comment sera le report de circulation quand il sera complètement fermé par la venue du tramway ?

Deuxième demande, la porte Maillot est un quartier d'affaires, de tourisme, deux des plus grands hôtels de Paris y figurent, de congrès, une intersection entre plusieurs destinations, la voiture, électrique ou pas, restera un mode de transport fréquent sur ce secteur.

Entre les installations de base, de vie, les zones de travaux, les fermetures de stationnement, de places de parking existantes pour le tramway ou la piste cyclable future, la colère des résidents ou des personnes de passage risque de troubler le bon fonctionnement de ces actions.

Nous souhaitons que la Mairie de Paris soit attentive aux besoins locaux en termes de circulation et de stationnement.

Troisième point et enfin : que la Mairie informe mieux sur le devenir de la place. Exemple, qu'en est-il du projet d'agrandissement du Palais des Congrès ? Est-il défini ? A-t-on un visuel, comment s'inscrit-il dans la place ? Quels sont les délais ?

Evidemment, nous voterons ce projet de délibération, parce que nous voulons aller dans le sens de l'histoire et nous sommes satisfaits de tous ces travaux qui sont en train de se mettre en place et vont totalement changer la face de la porte Maillot.

Maintenant, avec le groupe UDI-MODEM et avec les collègues du groupe LR et en tant qu'élue du 17e surtout, je resterai, sur la durée, très vigilante sur les réponses et solutions que vous voudrez apporter pour que ces chantiers très ambitieux se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci d'avoir largement respecté votre temps de parole.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur, ce projet de délibération aujourd'hui, sur le projet d'aménagement de la porte Maillot, vous le comprendrez, me tient particulièrement à cœur. Il vise à approuver le bilan de concertation.

La mairie du 17e d'ailleurs avait organisé à cette époque et en son temps, deux réunions en étroite collaboration avec les services de la Ville que je tiens ici à remercier.

Ces deux réunions publiques de concertation se sont déroulées en février et en mars et ont permis d'aborder avec les habitants la transformation du secteur dans son ensemble, et non sous le seul prisme du projet qui nous est aujourd'hui soumis au Conseil de Paris.

Il est en effet particulièrement difficile d'ignorer les aménagements urbanistiques majeurs, non compris dans ce projet, mais qui existent dans le cadre de "Réinventer Paris" et vont émerger sur la porte Maillot avec le projet "1.000 arbres" boulevard Pershing, ainsi que le projet "Stream Building" porte des Ternes.

Mais au-delà de ces projets d'urbanisme, qui ne peuvent être négligés, l'aménagement de la porte Maillot consiste en la transformation totale de cette dernière, avec une suppression du rond-point que nombre d'entre vous, même si vous n'habitez pas le 17e, ont dû constater avec malheureusement la disparition des petits lapins.

Mais au-delà de cela, beaucoup d'embouteillages se sont rajoutés depuis.

Néanmoins, l'objectif est partagé entre la mairie d'arrondissement et la Ville de Paris de reconstituer l'axe majeur de la Défense à l'Etoile et ainsi de faciliter les liaisons avec les espaces verts, en particulier le bois de Boulogne, de faciliter également les circulations dites douces, piétonnes et cyclables.

Mais il ne faut pas oublier évidemment la desserte en transport en commun, qui va connaître dans les années à venir les bouleversements que nous connaissons, au Nord du 17e avec le prolongement de la ligne 14 et du tramway aux alentours de la porte de Clichy, et pour le tramway porte d'Asnières.

Parallèlement, nous aurons sur la porte Maillot le prolongement du R.E.R. E avec un arrêt avant de se diriger vers l'Ouest parisien.

Ces transformations ont été présentées dans leur ensemble lors des deux dernières réunions de concertation précédemment évoquées.

Je voudrais ici saluer le travail réalisé dans le cadre du conseil consultatif de quartier présidé par Valérie NAHMIAS, qui est à l'origine de suggestions et de propositions, notamment la mise en place d'un guichet unique que justement Valérie NAHMIAS vient de rappeler, qui peut permettre aux habitants, c'est une adresse mail, d'accéder directement à toute information concernant ce projet.

Ce guichet unique a été validé, je veux saluer le fait qu'il a été retenu dans le cadre de cette concertation.

Mais au-delà de cette acceptation, les inquiétudes sont nombreuses et concernent dans le détail, elles sont évoquées d'ailleurs dans ce projet de délibération, particulièrement la tenue des chantiers, la concomitance bien sûr de ces chantiers, les nuisances sonores qu'ils provoquent, mais également les nuisances de circulation telles que je viens de les évoquer.

Cette concomitance entre chantiers de transport, chantiers urbanistiques est donc une inquiétude particulièrement forte, vous le comprendrez, chez les habitants, et j'avais été amenée en tant que maire à les pointer du doigt lors de différents comités de pilotage.

Je tiens ici maintenant à remercier Geoffroy BOULARD, l'actuel maire du 17e, qui lors du dernier comité de pilotage de juillet dernier, s'est à nouveau fait l'écho des inquiétudes en matière de nuisances sonores de chantiers et de sécurité.

Et la dernière visite effectuée ensemble il y a de cela quelques jours n'a pas été pour nous rassurer. La coordination des chantiers est carrément inexistante à l'heure actuelle. Et ce que nous avons constaté avec Geoffroy BOULARD a été carrément même une mise en danger d'autrui que nous avons signalée à ceux qui tiennent le chantier de la porte Maillot, et qui nous montre donc très inquiets sur la réalisation actuelle des conditions de travail et aussi des conditions d'accès pour les piétons à différentes traversées piétonnes avec des élévateurs qui poursuivent le chantier au-dessus des passants.

Le chantier a d'ailleurs, suite à notre passage sur le terrain, été suspendu.

Ceci prouve la nécessité pour la Ville de Paris d'être particulièrement exigeante avec les concessionnaires.

Aussi, la majorité municipale du 17e sur tout ce qui aura trait à une meilleure concertation, vous le comprendrez, ira dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire une prise en compte en amont de toutes les nuisances, un accompagnement nécessaire dans la phase des travaux avec les habitants des secteur où les axes de circulation pourraient être modifiés, et j'insiste particulièrement, de façon que nous ne connaissions pas ce que nous sommes en train de connaître avec le tramway T3 aux abords de la porte d'Asnières.

Nous serons amenés à regarder ce qu'il se passera dans le cadre du prolongement du R.E.R. E et des liaisons intermodales, ainsi que de la gare routière que nous ne souhaitons pas voir négligée dans son aménagement et sa circulation accessible par le parvis, et ainsi le souhait de voir une sortie d'Eole aux abords de la gare routière qui devrait être déplacée dans le cadre du chantier "1.000 arbres".

Le calendrier de cette concertation est assez classique dans le cadre de la nécessité de réaliser une réunion en ce qui concerne une enquête publique.

Je souhaite pour ma part émettre une réserve.

Pour rappel, est prévu en premier la désignation d'un coordinateur général et d'un maître d'œuvre pour l'opération d'aménagement des espaces publics à la mi-2018, ce qui nous semble bien trop tarder.

Les dangers précédemment cités concernant la circulation et les emprises chantiers qui sont complètement anachroniques et très mal sécurisées rendent le calendrier de désignation de ce coordinateur insuffisant.

C'est pourquoi je dépose un vœu demandant que la désignation de ce coordinateur général pour l'organisation, le pilotage et la gestion des chantiers en cours et à venir dans le secteur de la porte Maillot intervienne dès à présent et non à la mi-2018.

Par ailleurs, le calendrier est précisé pour la suite de la concertation au sein de ce projet de délibération...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous atteignons les six minutes, Madame la Députée.

Mme Brigitte KUSTER. - Alors pardon. Je présente le vœu en même temps.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Oui, mais c'étaient cinq minutes tout compris.

Mme Brigitte KUSTER. - A ce moment-là, j'arrête et je présenterai le vœu après.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Continuez, continuez.

Mme Brigitte KUSTER. - Alors je continue. Bon, voilà, ce sera plus simple. L'enquête publique aura donc lieu mi-2019. L'approbation de la déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme est prévue pour fin 2019-début 2020, pour une obtention d'un permis d'aménager mi-2020 et un début des travaux prévu à compter du second semestre 2020 par phases en lien avec les projets de délibération des emprises du chantier "Eole" et du tramway, pour une livraison en 2023-2024.

Ce projet de délibération nous demande d'approuver la concertation qui témoigne de la volonté de la Mairie de Paris et de celle du 17e de prendre en compte les souhaits des riverains. Tous les engagements notifiés par papier au sein de ce projet de délibération ne sauraient néanmoins nous rassurer, vous l'avez compris.

Nous serons donc vigilants pour la suite et je vous demande bien sûr d'accepter notre vœu qui permettra une meilleure coordination des chantiers.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vous rappelle que c'est bien cinq minutes, vœu compris. Même en dépassant les cinq minutes, vous n'auriez pas eu deux minutes pour le vœu, mais mon laxisme habituel vous a autorisée à parler deux minutes supplémentaires, Madame la Députée.

M. Geoffroy BOULARD, le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais évidemment, en écho aux propos de Brigitte KUSTER et de Valérie NAHMIA, remercier le travail, notamment de Brigitte KUSTER sur la concertation menée avec le quartier Ternes-Maillot présidée par Valérie depuis plusieurs années. Ce travail n'est pas achevé et nous allons poursuivre notre vigilance sur cette coordination de chantier.

Je ne vais pas revenir sur les points soulevés par Brigitte KUSTER. Je crois qu'ils sont suffisamment clairs, explicites, partagés par notre équipe municipale.

Je voulais simplement attirer l'attention, dans un vœu qui est proposé à l'Exécutif, sur la situation des commerçants de la galerie marchande du Palais des Congrès de la porte Maillot. Aujourd'hui, les commerçants, l'association de commerçants, la principale, est particulièrement inquiète de la pérennité de l'activité commerciale au sein de cette galerie.

Nous demandons simplement que la Ville intercède auprès de "Viparis" pour qu'une activité soit maintenue au sein de cette galerie marchande du Palais des Congrès pendant les travaux, à travers des mesures incitatives en faveur des commerçants subissant les conséquences des travaux actuels et futurs affectant le secteur de la porte Maillot. Nous ne pouvons pas attendre la Commission de règlement amiable, qui interviendra dans plusieurs mois, qui est insuffisante ; on l'a vu sur le chantier des Halles mais également sur le chantier du T3 sur la partie Nord du 17e.

Aujourd'hui, il faut une action volontariste. La Ville a des contacts avec "Viparis" et "Unibail" ; j'espère qu'elle pourra les mettre à profit pour aider l'activité commerciale sur ce lieu. Voilà ce que je voulais dire pour compléter cette intervention finale.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA puis à Christophe NAJDOVSKI, qui doivent se répartir cinq minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cinq minutes en tout pour les deux vœux et... ? Bon, je veux bien, mais...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous accorderai un peu plus mais soyez sobre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Non, il n'y a pas de problème, je vais essayer de faire court...

Je voudrais quand même rappeler que ce qu'il se passe aujourd'hui à la porte Maillot fait partie de ce vaste projet que nous avons lancé avec la Maire de Paris, avec Christophe NAJDOVSKI, avec Pénélope KOMITÈS, de transformation des portes de Paris en places du Grand Paris. S'il y a une place qui est en train d'illustrer ce magnifique programme, c'est bien la porte Maillot.

Bien évidemment, il y a des inconvénients parce que ces travaux sont considérables et je comprends très bien que les élus du secteur et que les riverains s'inquiètent, soient préoccupés. Nous savons que ce ne sera pas facile et que ce sera long ; on l'a vécu déjà dans le cas des Halles et dans quelques autres sites parisiens.

Il faut savoir qu'en plus il y a des travaux extrêmement lourds dans le domaine des transports publics. Un pôle intermodal de très grande ampleur va se constituer porte Maillot avec le R.E.R. E, le R.E.R. C, le métro, la ligne 1 du métro, le T3, la gare routière internationale et aéroportuaire. Comme certains intervenants l'ont fait remarquer, nous voulons retrouver la configuration de l'axe historique, développer et rendre accessibles les espaces verts du site dans une logique de poursuite de la Ceinture verte parisienne, retrouver la relation avec le bois de Boulogne et restaurer l'unité du site classé, avec notamment ce projet de remplacer le giratoire par un principe de circulation axiale.

Nous allons créer un terre-plein central d'une largeur d'environ 20 mètres. L'essentiel des enseignements de la concertation vient conforter les objectifs du projet, en particulier de partage de l'espace public, de renforcement des circulations douces, de végétalisation et de lien avec le bois de Boulogne.

Maintenant, il y a deux vœux qui ont été présentés par Mme KUSTER et M. BOULARD. Je voudrais répondre négativement, malheureusement, à ces deux vœux ou leur demander de les retirer.

Mme KUSTER est très au fait des procédures extrêmement longues de passation des marchés publics. A partir du moment où nous passons ce projet de délibération aujourd'hui, qui lance le principe d'une coordination des travaux, l'ensemble des étapes que nous devons franchir fait que nous aurons désigné le coordinateur à la mi-2018. Ainsi, demander une accélération de ce processus, c'est demander de passer outre la réglementation des marchés publics. C'est quelque chose que nous ne pouvons absolument pas faire et c'est la raison pour laquelle je vous demande le retrait de votre vœu.

J'ajoute que l'appel d'offres, qui crée des délais incompressibles, nous permettra de désigner un coordinateur au moment où nous en aurons vraiment besoin, parce que ce délai est cohérent avec le calendrier de l'opération d'aménagement. La plupart des chantiers qui dépendent de la Ville de Paris, notamment le chantier d'"Eau de Paris" qui commence à l'été 2018, les chantiers de dévoiement des réseaux concessionnaires pour le T3 qui débutent début 2019, les travaux des projets lauréats des appels à projets "Réinventer Paris" qui commencent début 2019, les travaux du tramway T3 et de réaménagement des espaces publics de la place qui devraient débiter fin 2020 et début 2021.

En ce qui concerne l'autre vœu, celui de l'indemnisation des commerces, là aussi, Monsieur BOULARD, je vous renverrai à la S.N.C.F. Aujourd'hui, ce sont les travaux d'Eole et uniquement les travaux d'Eole qui impactent la situation des commerçants du Palais des congrès. La S.N.C.F. a mis en place un dispositif d'indemnisation depuis fin 2016 pour l'ensemble des commerces concernés par le chantier d'Eole.

Cette commission est placée sous la présidence d'un juge administratif. Elle se réunit chaque trimestre, afin d'instruire les demandes d'indemnisation des commerçants et artisans situés à proximité des travaux et de fixer, le cas échéant, le montant de l'indemnité pour les préjudices subis. Je ne vois pas pourquoi nous nous immiscerions dans une procédure qui est totalement cadrée.

Voilà ce que je voulais vous dire et je voulais vous remercier, parce que je crois que vous avez insisté sur la qualité du travail que nous avons accompli ensemble, sur la qualité de la concertation, et nous avons fait quelque chose d'assez exemplaire à la porte Maillot.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, pour compléter vraiment la réponse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour compléter les propos de mon collègue, Jean-Louis MISSIKA, je voudrais rappeler que cette concertation préalable, qui s'est déroulée du 16 janvier au 3 mars, a réuni plus de 600 participants et environ 300 contributions.

La thématique Accessibilité, transports et déplacements a suscité un grand nombre de contributions. Vous savez que ce projet vise un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement et aussi à une meilleure intermodalité, avec notamment le métro et le R.E.R. et la future gare du R.E.R. E/Eole.

Pour répondre plus précisément au vœu sur les points de vigilance sur le projet d'aménagement de la porte, je voudrais rappeler que, pour ce qui concerne une étude approfondie des reports de circulation, tant pendant les travaux qu'en configuration définitive, ce sera à l'enquête publique de pouvoir faire cette étude d'impact et de voir justement comment nous pourrions adapter le projet de manière à ce qu'il minimise le moins possible la vie quotidienne, et pour que cette question des reports soit étudiée bien évidemment au plus près.

Je voudrais signaler au préalable qu'il y aura l'enquête du tramway T3, ainsi que celle du permis de construire "1.000 arbres" qui aura lieu dès 2018.

Sur la partie du vœu relative à un plan concerté de circulation et de stationnement des autocars et des véhicules de livraison, je rappellerai, comme l'a dit Jean-Louis MISSIKA, que nous allons désigner un coordinateur général qui aura justement pour mission d'organiser au mieux les différents chantiers du secteur en lien avec les activités existantes. Ce sujet fera donc partie de ses missions également, d'autant plus en phase chantier.

Le fonctionnement du site à terme relève du projet d'aménagement des espaces publics, en lien avec l'organisation et l'accueil de ses fonctions autocars, à l'intérieur des emprises privées. Cet élément sera intégré au cahier des charges du maître d'œuvre à désigner pour l'opération.

En ce qui concerne les autocars utilisant la gare routière, l'organisation des accès sera approfondie, dans le cadre de la suite des études des espaces publics, pour optimiser la fluidité entre la gare et le boulevard périphérique. Des mesures seront prises pendant la phase chantier - ce sera la mission du coordinateur des travaux - pour adapter la logistique du Palais des congrès et des hôtels alentours.

Enfin, pour ce que vous indiquez dans votre vœu, à savoir que les emprises de chantier doivent être limitées au maximum, là aussi le coordinateur général aura pour mission d'optimiser ces emprises dans le temps et dans l'espace, de manière à faciliter le travail du gestionnaire de voirie et de minimiser la gêne occasionnée aux différents usagers. Il produira des documents, des supports de travail, de communication qui permettront de visualiser les phases successives avec l'ensemble des emprises pour chacun des travaux.

Ce travail de réflexion débutera d'ailleurs bien en amont du début de chantier et il se poursuivra bien évidemment tout au long des chantiers de réalisation du réaménagement de la porte.

Par rapport à votre vœu, nous avons intégré ces différentes propositions d'amendement dans une série d'amendements que je vous demande de bien vouloir accepter. Nous pourrions accepter votre vœu à condition que ces amendements soient intégrés au vœu que vous avez déposé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Les amendements au vœu n° 72 du groupe les Républicains sont-ils acceptés ?

M. NAJDOSKI vient de vous poser la question : est-ce que vous acceptez les amendements qu'il a indiqués ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Sur les amendements, Monsieur NAJDOVSKI, on est évidemment très embêté.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Oui ou non ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Non, on n'acceptera pas l'amendement puisque la date de mi-2018 ne nous convient pas. Le vœu, qui avait été adopté sur l'interlocuteur unique notamment, est un vœu qui date de décembre 2016. Deux ans pour faire venir une coordination de chantier ! C'est quand même incroyable. C'est non !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - C'est donc défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 des groupes les Républicains et UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 100 - DEVE - DU.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DVD 100 - DEVE - DU).

2017 DU 55 - Porte de la Villette" (19e). - Lancement opérationnel du projet urbain. Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Ensuite, nous examinons le projet de délibération DU 55 : porte de la Villette. Lancement opérationnel du projet urbain.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans une question écrite posée à la Maire de Paris en mars 2016, avec les élus écologistes, nous interrogeons sur la réalité des ambitions de reconquête urbaine de la porte de la Villette. Nous pensions, par exemple, à l'acceptabilité par les habitants d'une intervention artistique financée dans le cadre du budget participatif, dans un contexte où le sentiment d'abandon de la population était grand, tant il semble parfois que les fonctions urbaines de base sont mal assurées.

Nous nous réjouissons, par conséquent, du présent projet de délibération qui nous fait vraiment entrer dans la phase de préfiguration opérationnelle du réaménagement dont a vraiment besoin la porte de la Villette.

A cet égard, je souhaite revenir sur les grands principes et les grands objectifs édictés par le présent projet de délibération.

D'abord, premier objectif : restaurer une continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes, Pantin et Aubervilliers en l'occurrence, que la création de la Métropole du Grand Paris rend plus que jamais nécessaire. La localisation de la porte de la Villette est idéale pour cela et son aménagement sera aussi très important pour les habitants de ces villes qui vont en récolter les bénéfices mais aussi les impacts.

Cette opération doit, de fait, bien penser l'amélioration de la qualité de vie des habitants des deux côtés du périphérique. D'ailleurs étrangement, à aucun moment le présent projet de délibération ne fait mention du périphérique, alors que sa présence et le fait qu'il coupe la place Auguste-Baron en surplomb restent un obstacle important à une vraie amélioration de cette porte. Sa transformation profonde est pourtant indissociable de la reconquête et de la valorisation en profondeur de ce site.

Il nous semble en cela indispensable d'avancer sur sa transformation, comme nous l'avons demandé lors d'un vœu adopté ici en juillet 2016 qui proposait son déclassement du réseau national et sa transformation en boulevard urbain, et ce, en parallèle de l'opération d'aménagement de la porte.

Ensuite, deuxième objectif : assurer un mixte logement et activité économique en produisant des logements pour tout public et en développant des activités économiques dans le cadre de l'Arc de l'innovation du Grand Paris. Ce point est particulièrement important. Il est évident que les nombreuses emprises, aujourd'hui délaissées de la Porte de la Villette dont le terrain ex-Préfecture de police et les emprises massives de la S.N.C.F., constituent un potentiel de constructibilité aujourd'hui très rare à Paris et en Petite Couronne.

C'est parce que ce potentiel est grand que je souhaite rappeler le positionnement que nous avons porté lors de la modification du P.L.U., et que nous continuons à défendre pour toutes les grandes opérations d'aménagement. Paris est une ville déjà ultra-dense avec un ratio d'espaces verts par habitant très en-dessous des besoins des habitants. Nous devons saisir les dernières opportunités foncières qu'il reste pour rééquilibrer cet état de fait.

Je le dis très clairement, cet espace foncier ne doit pas servir de fourre-tout qui accueillerait tous les projets parisiens n'ayant pas trouvé de place ailleurs. Cet espace a été trop longtemps délaissé, il faut maintenant lui assurer un développement cohérent, absolument exemplaire, à la fois dans la démarche environnementale, dans l'utilisation fine du foncier, et dans l'équilibre entre espaces verts, logements, équipements et activités.

L'enjeu - je souhaite insister - est aussi particulièrement important pour l'avenir du quartier des Quatre Chemins à Pantin, quartier très populaire qui concentre énormément de difficultés. Nous devons bien penser les besoins à l'échelle métropolitaine.

Pour finir, les objectifs environnementaux affichés dans le projet de délibération mentionnent une démarche environnementale ambitieuse, poussée et exemplaire : la requalification de la Ceinture verte autour de Paris et la restauration des continuités écologiques qui devront constituer la base de cette opération afin d'en garantir l'ambition.

Je terminerai en vous faisant quelques propositions. Cette opération pourrait s'inscrire dans la création d'un nouvel écoquartier, ce qui supposerait un cahier des charges suffisamment contraignant pour garantir l'exemplarité de l'opération.

La notion de continuité écologique devrait se matérialiser dès les premières phases d'études par le tracé de parcours verts. On pourrait ainsi imaginer une prolongation de la forêt linéaire développée le long du quartier Rosa Parks.

Vous l'aurez compris, les écologistes sont très attentifs à ce que le réaménagement des portes soit qualitatif et que cette opération d'aménagement précisément soit exemplaire et s'intègre dans une vraie stratégie de résilience. Notre collectivité a un devoir d'invention pour rétablir l'égalité aux portes de Paris.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA...

Je donne la parole rapidement à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Je prends rapidement la parole avant que Jean-Louis MISSIKA puisse répondre.

Je voulais saluer l'intervention de notre collègue Aurélie SOLANS qui a synthétisé les échanges que nous avons eus en Conseil d'arrondissement. Je me retrouve très largement dans les propos qui ont été les siens.

Je voulais, à mon tour, insister rapidement mais clairement sur un certain nombre d'enjeux que l'aménagement futur de la porte de la Villette ne pourra pas éluder. D'abord, en parlant encore aujourd'hui de porte de la Villette, nous devons nous placer dans la perspective de la place de la Villette à l'échelle et dans une vision plus métropolitaine, qui est celle dans laquelle nous réfléchissons et travaillons maintenant, avec en plus un site adossé à des territoires voisins de Pantin, d'Aubervilliers, donc au cœur de l'ambition que nous affichons d'une ambition partagée avec les territoires voisins de la Seine-Saint-Denis.

L'ambition qualitative doit être au rendez-vous et devra guider, inspirer chacune des étapes et chacun des actes concrets qui seront posés sur l'aménagement de cette place de la Villette.

Aurélie SOLANS a repris un élément que j'ai versé au débat. Je sais bien que, s'agissant d'un des derniers endroits libres quelque part à Paris, la tentation existera. Elle existe sans doute déjà d'y déverser, d'y installer tous les équipements, utiles assurément à l'échelle parisienne et métropolitaine, mais qui n'ont pas trouvé place ailleurs. Ce serait évidemment un manque d'ambition tout à fait fâcheux, et les élus du 19e arrondissement, que personne ne puisse en douter, seront extrêmement vigilants.

L'autre risque est lié à celui que je viens d'évoquer, c'est celui de l'incohérence, du désordre et de la dispersion. J'ai beaucoup insisté et je souhaite absolument que soit garantie une démarche cohérente, construite, et que ce ne soit pas du coup par coup, du cas par cas. Il ne faudrait pas que, décision après décision, urgence après urgence, arbitrage après arbitrage, on additionne et on empile des objets urbains qui, à l'arrivée, rendraient absolument impossible tout aménagement cohérent et ambitieux de ce site.

Pour le reste, on ne manquera pas d'idées : écoquartier, quartier durable, quartier culturel, quartier innovant... Bref, je ne doute pas de notre capacité à créer, à inventer et avoir d'excellentes idées.

C'est le message que je voulais poser ce matin : je suis extrêmement attentif, et nous serons, tous ensemble, extrêmement vigilants pour que la porte de la Villette soit traitée avec tous les égards dus aux habitants des quartiers populaires.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais remercier François DAGNAUD, le maire du 19e arrondissement, et Aurélie SOLANS.

J'ai été très sensible à la qualité de l'argumentation d'Aurélie SOLANS et à la cohérence de ses propositions. Il s'agit du lancement d'une concertation. Bien évidemment, toutes ces idées doivent être versées au débat qui commence.

Nous savons qu'un processus de mutation urbaine, comme celui que nous lançons à la porte de la Villette, est un processus de longue durée. Mais nous avons besoin de ce temps justement pour discuter et arriver à un projet global et cohérent.

Le seul point de désaccord que je peux avoir avec ce qu'a dit Aurélie SOLANS, c'est sur le fait que nous n'ayons pas pris en compte l'existence du périphérique. Il faut savoir que ce programme global de transformation des portes de Paris en place du Grand Paris, est un programme d'effacement de la frontière psychologique et physique, et même économique, du périphérique et donc de construction du Grand Paris, de la Métropole du Grand Paris.

Nous traitons spécifiquement la question du périphérique, des axes majeurs et des autoroutes urbaines dans le groupe de travail que nous avons constitué au Forum métropolitain, qui s'intitule Mobilité 2030. Nous aurons l'occasion de revenir en Conseil de Paris sur ces questions.

Mais vous avez bien conscience qu'il est impossible à la Ville de Paris de traiter de ces sujets entre soi. Nous devons obligatoirement en discuter avec les autres collectivités territoriales. Si on lance des études, il faut que ces études soient validées par l'ensemble des partenaires concernés.

Je voudrais également insister sur un point qui me paraît essentiel : lorsque nous lançons ces grands programmes de transformation urbaine, nous devons le faire en partenariat avec les villes voisines. C'est ce que nous faisons à la porte de la Villette, ce que nous faisons également à la porte de Montreuil, ce que nous faisons à la porte de Vincennes, et dans les différentes autres portes sur lesquelles nous travaillons actuellement.

Vous avez parlé des enjeux. Nous avons absolument conscience des enjeux et du caractère parfois contradictoire de ces enjeux. Si nous voulons créer un quartier, il faut de la densité. Si nous voulons respecter l'environnement, il faut de la biodiversité, de la pleine terre et des espaces verts. Dieu sait si le 19e arrondissement, à cet endroit, en a besoin.

Si nous voulons que ce quartier soit connecté au reste de la ville, il faut un système de voirie digne de ce nom, et bien sûr des transports publics dignes de ce nom. C'est cela, fabriquer un morceau de ville. Nous savons que c'est très compliqué et que c'est très compliqué dans une ville comme Paris, parce que justement, elle est déjà extrêmement dense.

Le système de contraintes qui s'applique à la démarche est considérable. J'ai bien entendu ce qu'a dit le maire du 19e arrondissement, c'est-à-dire ne pas faire de cet espace urbain le réceptacle de tous les objets urbains que nous ne savons pas mettre ailleurs. Je le conçois parfaitement. Je pense que si j'étais à votre place, je dirais exactement la même chose.

Je prends l'engagement - solennel, je n'en sais rien -, mais en tout cas l'engagement d'en discuter extrêmement sérieusement avec les élus du 19e arrondissement, mais aussi avec les élus de Pantin, d'Aubervilliers, avec Est Ensemble, Plaine Commune, ainsi que le Conseil départemental du 93.

Certaines hypothèses doivent être approfondies, certaines doivent être modifiées. Nous devons essayer de sortir un projet cohérent. Je voudrais dire un dernier mot : cette idée d'écoquartier - il faut faire attention car le mot "éco-quartier" couvre des choses extrêmement différentes.

Vous en avez tout à fait conscience. Je crois que ce que nous allons présenter avant la fin de l'année sur nos intentions en ce qui concerne Saint-Vincent-de-Paul, la Z.A.C. de Saint-Vincent-de-Paul, permettra peut-être de tracer une nouvelle façon de faire la Z.A.C. J'espère bien que cette nouvelle façon de faire la Z.A.C., nous pourrions l'appliquer à la porte de la Villette. Donc, voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous remercie pour vos interventions. Je crois que nous lançons là un très beau projet, un très grand projet qui sera symbolique de la façon dont nous souhaitons construire la Métropole.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DU 55).

2017 DAE 29 - Ecole normale supérieure (5e). - Subvention (7.000.000 euros) et convention relatives à la restructuration des laboratoires de chimie et de physique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons en 6e commission.

Nous examinons le projet de délibération DAE 29 : subvention de 7 millions pour la restructuration des laboratoires de chimie et de physique de l'Ecole normale supérieure.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour cinq minutes maximum.

M. Philippe DUCLOUX. - Rassurez-vous, Monsieur le Maire, je ne serai pas très long.

Madame la Maire, chère Marie-Christine, ce projet de délibération DAE 29 propose une subvention d'investissement de 7 millions d'euros qui sera progressivement versée à l'Ecole normale supérieure dans le cadre du plan d'investissement de la mandature. Ce montant correspond, pour l'essentiel, à la participation de la Ville de Paris au financement des travaux de restructuration des laboratoires de chimie et de physique, comme vous l'avez rappelé, cher Julien, de l'E.N.S. Le but de notre engagement est de permettre à l'Ecole normale supérieure d'atteindre ses objectifs et d'être à la hauteur de ses ambitions.

Je rappellerai qu'au classement international, évidemment, l'Ecole normale supérieure n'a plus rien à démontrer par rapport au classement et à l'enseignement qui est insufflé. Il est vrai que l'Ecole normale supérieure, intégrée à la communauté d'universités et d'établissements Paris Sciences et Lettres, a une puissance d'attractivité qui dépasse

très largement nos frontières, comme je le disais à l'instant, et qu'il importe de maintenir, que dis-je, d'accroître son rayonnement scientifique dans un monde fait de mutations et de défis majeurs. Dans ce contexte, la qualité des locaux et l'ajustement de la capacité d'accueil de l'E.N.S. constituent des éléments indispensables s'ajoutant, bien sûr, au mérite de toutes les équipes enseignantes et chercheuses.

Le coût total des travaux à financer a été estimé à 32 millions d'euros. C'est pourquoi, à notre contribution, s'ajoutent 22 millions de l'Etat et 3 millions de la Région Ile-de-France dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, Contrat de Plan qui prend la suite du précédent, celui de 2007 à 2013, au terme duquel des travaux ont déjà été réalisés pour 30 millions d'euros.

Madame la Maire, pouvez-vous nous faire un point sur les améliorations qui ont d'ores et déjà été portées à l'accueil des équipes et des étudiants, ainsi que sur les marges de progression que vise justement à combler la présente contribution de notre Ville, que mon groupe et moi-même soutenons, évidemment, avec enthousiasme ?

Enfin, une synergie entre les départements de physique et de chimie de l'E.N.S., d'une part, et l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris, d'autre part, est-elle envisageable, en lien, bien évidemment, avec les équipes concernées ?

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne vais pas trop en rajouter pour ne pas rentrer dans un esprit de corporatisme. Je voudrais saluer ce projet de délibération pour une toute autre raison. C'est que, enfin, la Ville de Paris a changé de stratégie. Dommage que M. Jean-Louis MISSIKA ne soit plus là. Au lieu de financer les pôles de compétitivité, nous finançons de la recherche publique, là où, malheureusement, le désinvestissement de l'Etat est de plus en plus important. Et donc, je voulais saluer le fait que c'est important, le peu de ressources que l'on a au niveau de la Ville, qu'on le concentre vers des services publics qui, aujourd'hui, sont de plus en plus abandonnés par l'Etat. Et c'est à ce titre-là que je voulais saluer ce projet de délibération.

De même, la question du lien avec l'E.S.P.C.I. est très importante. On peut ajouter aussi les liens avec une autre école de la Ville de Paris qui est l'E.I.V.P. Voilà. Donc, avoir une stratégie globale qui soit présentée au niveau de la Ville de Paris de savoir comment on soutient l'enseignement supérieur et la recherche, est une très bonne chose, et il faut que l'on continue sur cette voie-là.

Donc, c'est cela que je voulais saluer. Et dommage que M. MISSIKA ne soit plus là pour m'écouter.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je remercie Philippe DUCLOUX et Jérôme GLEIZES pour leur intervention qui, en effet, me permet de mettre en valeur l'engagement financier de notre collectivité vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet engagement financier pour l'Ecole normale supérieure dans le cadre du C.P.E.R., comme l'a très bien rappelé M. DUCLOUX, a permis jusqu'à présent de restaurer les laboratoires de chimie. Ce qui va se faire est exprimé dans le projet de délibération. Je ne sais pas si je vais rentrer dans les détails, mais ce sont vraiment des problèmes techniques de serveurs qui se passent en sous-sol, de restauration, de lieux de rencontre entre les chercheurs, et des problèmes vraiment techniques de mise aux normes et mise aux critères internationaux, comme vous l'avez dit. C'est-à-dire que la recherche française avait tendance à être dans des locaux assez pauvres par rapport aux réalisations et aux prix Nobel, par exemple, obtenus. Et, maintenant, nous avons pris le pari qu'il fallait aussi des locaux à la hauteur de l'excellence scientifique de ce qui s'y déroule.

Donc, grâce à ces 7 millions d'euros et au co-financement afférent de l'Etat et de la Région, c'est la restructuration complète du campus Lhomond, de la rue Lhomond, qui est programmé jusqu'en 2021. Il y aura 3 phases avec : la rénovation des laboratoires de chimie dans le bâtiment Erasme pour plus de 6 millions d'euros, la rénovation des laboratoires de physique et la restructuration du grand hall pour environ 24 millions d'euros.

J'insiste, moi aussi, sur le fait que ces travaux seront bénéfiques à l'ensemble de la communauté non seulement de l'Ecole normale supérieure, mais aussi de Paris Sciences et Lettres, et peut-être de Paris en général,

comme l'a souligné Jérôme GLEIZES, grâce aux collaborations entre les différentes écoles et universités, notamment l'E.S.P.C.I., Chimie ParisTech et aussi, bien sûr, toutes les autres universités de Paris et de la Région, pas que de Paris. Ce projet, à l'instar de la restructuration du campus de l'E.S.P.C.I. et d'autres opérations encore, est donc un soutien décisif aux institutions publiques qui travaillent quotidiennement à l'attractivité de notre ville grâce, notamment, à leur proximité géographique au sein d'un environnement unique au monde : le campus de la Montagne Sainte-Geneviève. Ce site, je le souligne, est une pièce maîtresse du tissu universitaire parisien même si, comme nous le rappelons souvent, c'est Paris tout entier qui est un campus.

Merci.

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAE 29).

2017 DAE 296 - Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec la Fondation nationale des sciences politiques pour une étude sur l'investissement public local à Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 296 : subvention de 100.000 euros avec la Fondation nationale des sciences politiques pour une étude sur l'investissement public local à Paris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais à nouveau saluer ce projet de délibération, d'autant que le groupe Ecologiste est un peu à l'origine de cette demande.

Je me rappelle notamment qu'en novembre 2015, j'avais fait une intervention sur le rôle de l'investissement dans l'efficacité économique de la politique de Paris, et que, donc, aujourd'hui, il est de bon aloi de vérifier ces hypothèses, de sortir de la rhétorique pour vérifier des hypothèses qui paraissent a priori évidentes, et que, donc, cette étude va permettre d'y participer.

J'avais déjà fait référence une fois à Aristote, sur la politique d'Aristote. Je trouve que, parfois, nos décisions sont plus du domaine de l'idéologie que de l'action rationnelle et que cette étude va permettre un peu de rationaliser et de montrer l'efficacité de la politique à Paris menée depuis pas mal de temps. Puisque nous avons des études un peu éparées, notamment nous savons qu'une grande concentration de la richesse est produite à Paris et que ce serait bien de comprendre les dynamismes qui sont derrière cela.

Cette étude est très ambitieuse et j'ai quelques inquiétudes sur la possibilité de répondre aux quatre volets de cette étude. La première, sur l'analyse de la composante d'investissements dans la collectivité, est tout à fait logique. La deuxième, c'est celle que j'avais défendue, c'est-à-dire l'analyse de l'impact macroéconomique du plan d'investissement de la collectivité parisienne. Par contre, les deux autres études, qui sont aussi très importantes, mais cela va être compliqué sur un délai aussi court d'avoir des résultats positifs parce qu'il faut quand même un peu de retours, un peu de temps pour faire ces études.

Donc, j'aimerais être assuré qu'il y ait une continuité sur ces travaux, notamment le troisième, très important, sur l'impact de la politique de logement dans la politique d'investissement. C'est souvent un sujet très critiqué par la droite, qui accuse la politique de Ian BROSSAT - malheureusement, il n'est pas là non plus. Je pense que c'est très important aussi d'avoir un regard extérieur sur cette politique de logement.

Sur le problème spécifique à Paris, qui est le coût du foncier, la bulle spéculative immobilière qui semble être présente sur l'Ile-de-France, il faudrait savoir où en est l'origine. Ce sont des études complémentaires mais assez

éloignées de la question de l'investissement. J'ai vu que l'O.F.C.E. va mettre beaucoup de chercheurs sur cette étude, ce qui me rassure.

Le quatrième élément, qui est aussi très important mais qui est aussi sur notre sujet, porte sur les indicateurs du bien-être. J'espère qu'il y aura un suivi par rapport à cela. Je sais notamment que l'O.F.C.E. a l'intention de faire un observatoire de l'investissement public. M. BARGETON va avoir de nouvelles fonctions ; ce serait bien que le Sénat aussi participe à ce financement avec d'autres expériences, en sachant actuellement que l'O.F.C.E... Première expérience, ils ont fait cela avec l'Association patronale du bâtiment. Ils font cela avec Paris, ils font cela aussi avec le Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Nous avons donc besoin d'avoir des études pour montrer l'importance de l'investissement public des collectivités territoriales et pas uniquement de celui de l'Etat.

Merci de votre attention.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle qu'il n'y a plus de réserve parlementaire.

Pour vous répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je précise que ce projet de délibération est co-rapporté avec Julien BARGETON.

Monsieur le Conseiller, cher Jérôme GLEIZES, merci d'être intervenu sur ce projet de délibération. Effectivement, l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'O.F.C.E., est un organisme de prévision, de recherche et d'étude des politiques publiques rattaché à la Fondation nationale des sciences politiques. Cet observatoire développe depuis plusieurs années un modèle économique d'analyse de l'impact de l'investissement public sur la croissance économique et le bien-être en France.

Dans ce cadre, l'O.F.C.E. s'intéresse particulièrement à l'action en la matière des collectivités territoriales - vous l'avez dit, il travaille avec l'Occitanie déjà -, collectivités territoriales qui réalisent près de 70 % de l'investissement public civil sur notre territoire.

L'objet de ce projet de délibération est de permettre à l'O.F.C.E., via une subvention de 100.000 euros à la F.N.S.P., Fondation nationale des sciences politiques, d'adapter ce modèle au territoire parisien et à son contexte régional, compte tenu du poids spécifique de l'économie francilienne et de l'importance du plan d'investissement programmé par la Ville de Paris pour la période 2014-2020.

L'O.F.C.E. étudiera notamment l'impact de l'investissement public. Vous l'avez dit et je le rappelle juste : l'emploi, le pouvoir d'achat, la production de richesses, le "mix" énergétique et le bien-être des Franciliens.

Ce projet nous semble donc présenter un grand intérêt, notamment scientifique. En effet, il s'agit d'objectiver des données et non pas de se contenter d'impressions. Le projet présente également un intérêt prospectif, en ce qu'il pourra démontrer rigoureusement les externalités positives de l'investissement public, c'est-à-dire les retours, les influences positives sur le bien-être sans qu'il y ait forcément une transaction économique.

Ces travaux seront utiles aux élus et aux services de la Ville dans le cadre des futurs débats budgétaires et des réflexions stratégiques à l'échelle du territoire parisien, métropolitain et francilien.

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 296.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Le groupe LR.

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 296).

2017 DDCT 136 - Subvention (37.000 euros) et convention avec l'Observatoire société et consommation (L'ObSoCo).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 136. Subvention de 37.000 euros et convention avec l'Observatoire société et consommation, l'ObSoCo.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais dû m'inscrire sur le projet de délibération qui vient d'être examiné car quand j'entends que l'O.F.C.E., l'Observatoire français des conjonctures économiques, va s'intéresser à l'objectivation des dépenses publiques et de l'investissement public, je crois que j'ai une certaine idée des conclusions, des rapports et des études qui vont nous être envoyés. Enfin, bref, en tout cas, je crois que l'intervention que je vais faire maintenant sur le projet de délibération qui nous est soumis ira un peu dans le même sens.

A titre personnel, et je crois que les élus du groupe les Républicains suivront cette position, je vais voter contre ce projet de délibération, cette subvention de 37.000 euros et je vais vous expliquer pourquoi. Il y a deux raisons.

D'abord, premièrement, pour des raisons qui tiennent à une question de sobriété budgétaire, de rigueur comptable. Je trouve clairement que c'est un montant très excessif que l'appui de la Mairie de Paris à cette étude, qui n'est pas une commande de la Ville de Paris mais une étude spontanée. Je trouve que cet appui n'est pas justifié et que le montant est très excessif, je le répète. On nous explique, dans le texte qui nous est soumis, en moins d'une page, que l'on va interroger 1.200 Parisiens et que le compte rendu de ces interrogations, de cette étude, sera de 40 pages illustrées avec un rapport de 200 pages.

De plus, je trouve que la communication sur cette étude est assez floue puisqu'on nous explique que la diffusion de cette communication pourra éventuellement donner lieu à une présentation par un ou deux intervenants, si nécessaire. Si nécessaire. J'emploie les termes du projet de délibération.

Cela fait quand même, rien que pour la subvention de la Ville de Paris - il n'y a pas que la Ville de Paris qui va participer au financement de cette étude mais aussi le Commissariat général au développement durable -, 30 euros par personne interrogée, concernant la subvention de la Ville de Paris. A l'heure de la montée en puissance des médias sociaux, à l'heure où aujourd'hui sur Internet on peut faire des études très qualitatives, poussées et précises, je trouve que cette étude, un peu à l'ancienne, ne devrait pas justifier une subvention aussi importante de la part de la collectivité publique.

La deuxième raison, et je voudrais insister sur ce point, est une raison liée à la morale publique, la morale politique. En effet, je constate que l'Observatoire social des consommations, l'ObSoCo, est appuyé par la Ville de Paris, qu'il va être appuyé également par "Clear Channel", qui est une entreprise privée que tout le monde connaît ici, qu'il va également être appuyé par un institut, "Vedecom", qui est abrité par la fondation P.S.A. Moi, j'ai des doutes sur les conclusions de ces études. On parlait sur le précédent projet de délibération d'objectivation de données. Là, excusez-moi, mais concernant l'objectivation des données d'une étude sur la consommation, les habitudes des consommateurs parisiens, on pourra avoir un soupçon sur le caractère biaisé des conclusions de ce rapport. Encore une fois, elle est financée par la Ville de Paris, par "Clear Channel" et par "Vedecom" qui est un satellite du groupe "P.S.A."

Je n'ai rien contre toutes ces organisations mais je dis simplement que si la Ville de Paris subventionne une étude à un niveau aussi important, on peut s'interroger sur les conclusions qui seront données par l'ObSoCo. Voilà ce que je voulais dire.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, mes chers collègues, à voter contre ce projet de délibération car, encore une fois, pour conclure, je crois qu'il y a des questions liées à la sobriété budgétaire. Nous, groupe les Républicains, avec notamment Florence BERTHOUT, nous y sommes très attachés.

Il y a aussi, je crois, un effort à faire en matière d'objectivation des rapports et des relations que la Ville de Paris a avec un certain nombre d'organismes de recherche.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je suis un peu étonnée, Monsieur VESPERINI, par votre présentation, très à l'ancienne, du monde de la recherche. Vous ne connaissez pas, visiblement, le monde des sondages et le monde de la recherche scientifique, qui se caractérise justement par son indépendance et son objectivité.

Vous préférez jeter le soupçon avant même que l'enquête n'ait commencé, c'est votre choix, mais je pense que c'est un choix idéologique et qu'il n'a rien à voir avec le projet en question.

L'Observatoire Société Consommation, l'ObSoCo, est un organisme indépendant, spécialisé et composé d'une équipe d'économistes, de sociologues, d'universitaires de haut niveau, qui lancent à son initiative et sous sa responsabilité une grande étude à dimension internationale et comparative. Justement, je vous ai entendu avant-hier regretter qu'il n'y ait pas de "benchmarking", comme vous dites en anglais. Ici, il s'agit d'une étude à dimension internationale sur les usages émergents de la ville.

Cette enquête récoltera des données qui concernent à la fois Paris, d'autres métropoles françaises et de trois pays européens, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'échantillon total est de 8.200 personnes, dont 1.200 pour Paris. Elle est d'ores et déjà soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'A.D.E.M.E...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pardonnez-moi, Madame la Maire. Oui, si vous êtes gênée, je demande aux conversations privées de s'interrompre. Merci beaucoup.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Cette enquête est d'ores et déjà soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - l'A.D.E.M.E. -, le Commissariat général à l'égalité des territoires, et l'ObSoCo a proposé que la Ville de Paris soit également partenaire de cette enquête, avec une place privilégiée dans le dispositif d'échantillonnage : 1.200 personnes sur 8.200 au total, ce qui nous a semblé une très bonne idée.

En effet, les résultats de cette étude permettront d'étendre, dans une perspective comparative particulièrement riche, les connaissances sur les usages et les pratiques des Parisiens en matière de mobilité, d'habitat, de consommation, de travail, de relation aux autres, de rythme de vie et d'engagement citoyen.

Ces travaux explorent également les représentations, les aspirations et l'imaginaire associés à la ville. Ainsi, cette étude est une rare occasion, grâce à la richesse de ses questionnements, de nourrir des réflexions sur les mutations du mode de vie urbain, en complément des travaux menés par le Conseil des générations futures. Du fait de la solidité de l'échantillon parisien, nous obtiendrons des informations particulièrement riches et pertinentes, et ce sera donc un outil précieux sur la conception de nos politiques publiques.

Il y a également, pour justifier le montant... Vous pensez sans doute que les scientifiques travaillent dans une chambre de bonne mal chauffée et qu'ils n'ont pas besoin d'argent pour faire leurs recherches. Cela aussi, c'est une conception un peu balzacienne, à l'ancienne. Il n'en est rien.

En conséquence, je vous propose d'attribuer cette subvention d'un montant de 37.000 euros, qui correspond à une participation au budget global de l'enquête et qui prend en compte le sur-échantillonnage parisien, j'insiste.

Merci de votre vote positif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications très complètes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 136).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission, et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Sergio TINTI, son président, pour trois minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci beaucoup.

113 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance, un amendement technique et dix vœux non rattachés déposés. Au-delà des échanges liés à la présentation des projets de délibération ainsi qu'aux vœux, la séance a été enrichie par la présentation, de la part de Jean-François MARTINS, de la D.S.P. Tour Eiffel, projet de délibération 2017 DFA 72, par la présentation par Pauline VÉRON de la communication du Conseil parisien de la Jeunesse, dont on a parlé hier, et par la présentation, dans le cadre de la Fête de l'Europe, de la promenade des langues par notre collègue SANCHES RUIVO.

Je me permets de terminer mon bref compte rendu par des remerciements.

Monsieur le Maire, la séance du 18 septembre était la dernière pour notre secrétaire de séance Guillaume ROUVERY. Au nom des agents, de la Maire et des Conseillers qui siègent en 7e Commission, je voulais exprimer nos remerciements pour la qualité de son travail, sa disponibilité, sa gentillesse et ses initiatives. Tout personnellement, je voulais vraiment le remercier un peu à l'italienne : "grazie" Guillaume, car surtout quand j'ai commencé à prendre la présidence de la 7e Commission, tu m'as été vraiment d'une grande aide. Merci beaucoup et de toute manière, on se verra très souvent encore.

Merci beaucoup.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci. Tout le monde peut l'applaudir, je pense. Le travail des agents auprès des Commissions est important.

2017 DGRI 73 - Aide d'urgence (45.000 euros) à l'association "Action contre la faim" en soutien à la minorité Rohingya au Bangladesh.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le GEP relatif à la minorité Rohingya et à la citoyenne d'honneur Aung San Suu Kyi.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux Rohingyas et à la citoyenne d'honneur Aung San Suu Kyi.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Ce sont les vœux d'urgence dont nous avons parlé ce matin à l'ouverture de la séance, pour celles et ceux qui étaient présents. Les vœux n° 73, 74, 75 et 75 bis sont relatifs à la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris et à la minorité Rohingya. Et nous procéderons également au vote du projet de la délibération DGRI 73.

La parole est, dans l'ordre, à M. Didier GUILLOT, pour deux minutes.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers collègues, toutes mes félicitations, tout d'abord, cher Julien BARGETON.

De nombreuses voix se sont élevées contre le silence de la Dame de Rangoun, prix Nobel de la paix en 1991, alors même que les persécutions s'intensifient contre les Rohingyas.

Sans revenir sur le fond de cette triste remise en question, notre vœu souhaitait attirer votre attention sur le fonctionnement de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. Vous le savez certainement, sans définition juridique précise, le titre de citoyen d'honneur est laissé à la libre interprétation de chaque ville. Pour le juge administratif, l'attribution de la qualité de citoyen d'honneur par un Conseil municipal a le caractère d'un hommage public.

L'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est en ce sens une décision hautement symbolique. C'est un hommage rendu au talent ou au mérite d'une personne extérieure à notre ville. Ce sens, il serait dommage de le brouiller. Ainsi, si le juge laisse une grande marge d'appréciation au Conseil municipal, comme il le fait pour le choix des rues, il doit s'assurer que certaines décisions ne heurteront pas les sensibilités et qu'elles revêtent un intérêt local.

Sur cette base, notre vœu souhaite la définition d'une charte de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. Il s'agit ainsi de mieux cadrer son fonctionnement, et notamment d'y prévoir des motifs de révocation de la citoyenneté d'honneur pour certains motifs spécifiques.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, face à la détresse humanitaire de la minorité Rohingya, victime d'exactions de la part de l'armée régulière, le silence d'Aung San Suu Kyi est coupable. Or, nous avons fait Aung San Suu Kyi citoyenne d'honneur de notre ville, et cela nous donne des devoirs et lui donne des devoirs. Cela lui donne le devoir de réagir et de condamner ce que le Président de la République lui-même a appelé un génocide, qui se déroule actuellement sous nos yeux.

La Ville de Paris adoptera, je l'espère, dans quelques instants, une aide humanitaire pour venir au secours de ces 420.000 Rohingyas qui sont persécutés, qui actuellement ont dû franchir, pour sauver leur vie - femmes, hommes, enfants -, la frontière Birmane et sont actuellement réfugiés au Bangladesh, et vivent dans le dénuement le plus total.

Face à cela, nous en appelons à ce que la Ville de Paris intervienne auprès d'Aung San Suu Kyi pour qu'elle soit à la hauteur des engagements qu'elle a pris lorsqu'elle a accepté d'être citoyenne d'honneur de la Ville de Paris en 2012. C'est en effet au nom de la démocratie, de la liberté et de la dignité des êtres humains qu'Aung San Suu Kyi était ainsi honorée.

Aussi, nous demandons à ce que la Maire de Paris intervienne directement auprès d'Aung San Suu Kyi et lui demande de respecter les principes qui lui ont valu la citoyenneté d'honneur, et bien entendu, qu'elle mette fin, avec toute l'autorité dont elle dispose, aux exactions en cours commises à l'encontre de la population Rohingya.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la situation est extrêmement grave et préoccupante. Comme l'ont dit mes collègues avant moi, nous sommes face à une opération de nettoyage ethnique, selon les termes mêmes de l'O.N.U., et les Rohingyas, minorité musulmane de Birmanie, sont victimes d'une répression collective de l'armée birmane, qui a fait des centaines de morts et poussé des centaines de milliers de personnes à l'exil, dont 200.000 enfants.

A travers le vœu que je dépose, je souhaite vraiment qu'à la Ville de Paris, nous soyons tous unanimes pour exiger d'interpeller Aung San Suu Kyi, pour qu'elle se désolidarise sans ambiguïté de la répression de masse perpétrée à l'encontre des Rohingyas et qu'elle œuvre à y mettre fin, car face à cette atteinte aux droits humains les plus élémentaires, Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix, que nous avons faite citoyenne d'honneur de Paris, n'a pas seulement jusqu'ici fait preuve d'un silence accablant, elle a été jusqu'à reprendre à son compte la propagande de l'armée en accusant les Rohingyas d'être des terroristes.

Je pense que dans notre interpellation, nous devons aussi assumer d'être obligés de retirer à Aung San Suu Kyi le titre de citoyenne d'honneur de la Ville de Paris si concrètement, la situation ne change pas, car nous ne pouvons donner la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à des personnes qui, à un moment donné, n'assument pas d'être à la hauteur de ce que signifie cette citoyenneté d'honneur. Et donc, il est important qu'Aung San Suu Kyi se désolidarise de ces crimes et qu'elle fasse tout ce qui est en son pouvoir contre ces crimes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je trouve que le vœu de l'Exécutif qui est proposé, pour l'instant, n'insiste pas sur la responsabilité extrêmement forte d'Aung San Suu Kyi. Je voterai donc le vœu de l'Exécutif, mais je ne retirerai pas le vœu que j'ai déposé.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

C'est M. KLUGMAN qui va répondre. J'annonce qu'il y aura trois explications de vote, de Mme PRIMET, de Mme BOUGERET et de M. AURIACOMBE.

La parole est à M. KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci aux groupes qui ont déposé ces vœux, qui vont nous permettre d'abord de réfléchir à ce qu'est la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, et enfin de nous attarder sur la situation des Rohingyas et de la manière dont nous, Ville de Paris, Conseil de Paris, pouvons apporter un geste et des paroles à un moment crucial.

La citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, il a été souligné par Didier GUILLOT que c'est finalement un concept juridique flou. Il y a même eu des considérations juridiques. Le juriste que je suis sait bien qu'un concept se définit par la loi, mais également par la jurisprudence, par les usages que l'on en fait.

A la Ville de Paris, à travers le temps, les années, depuis que Bertrand DELANOË a été élu Maire de Paris, je crois que l'on a donné à ce titre beaucoup de clarté et beaucoup de consistance.

La citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris s'attribue à des personnes au moment où elles sont menacées dans leur intégrité physique, dans leur existence, ou dans leur liberté. Au moment où nous consacrons cette distinction, cela veut dire que d'autres personnes qu'elles sont dans la même situation.

Nous avons dérogé une seule fois, souvenez-vous, pour décerner cette citoyenneté d'honneur à une personne morale, Charlie Hebdo, 2 jours après l'attentat qui avait décimé sa rédaction.

On a toujours également pris le temps qu'il fallait pour que l'on ne se divise pas sur nos citoyennetés d'honneur, et quelquefois il m'est arrivé de saisir un groupe ou un autre de la majorité ou de l'opposition, et voyant que nous n'aurions pas de consensus, de renoncer à proposer au Conseil la citoyenneté d'honneur.

Je considère qu'après tout cela, le nombre restreint de citoyens d'honneur que nous avons, je crois que cette jurisprudence parisienne, cette citoyenneté d'honneur parisienne est forte, parce qu'elle a existé, parce qu'elle a existé pour un tout petit nombre de personnes. J'ai l'honneur de dire ici que nous ne nous sommes jamais trompés.

Evidemment, nous avons la situation tristement cocasse et presque tragique de voir une de nos lauréates, citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, aujourd'hui dans une situation assez abominable, qui en tant qu'autorité de son pays couvre un génocide.

Mais je vais dire, puisqu'on est sur la citoyenneté d'honneur et que je réponds d'abord au vœu du PRG sur la charte, qu'au moment où le Conseil de Paris a attribué la citoyenneté d'honneur à Aung San Suu Kyi, elle rentrait dans toutes les considérations qui font que nous pouvions et devions la lui accorder. Il n'y a aucune raison de revenir là-dessus, puisque cette citoyenneté d'honneur n'est pas usurpée. Au moment où elle l'a eue elle était dans des gênes, elle était opposante, menacée. Ce titre, elle ne l'a à aucun égard usurpé.

C'est pour cela, cher Didier, que je ne veux pas que nous abîmions notre citoyenneté d'honneur. Je ne veux pas que nous revenions dessus. Je ne crois pas qu'il soit question ici de retrait. Je serai obligé d'émettre un vœu négatif.

Je réponds rapidement sur le vœu de Jacques BOUTAULT pour vous dire que nous avons soumis un vœu de l'Exécutif sur lequel je voudrais revenir en séance.

Le vœu de l'Exécutif prend acte de la situation qui s'appelle un génocide. Je crois que c'est le point le plus fondamental, il ne faut pas tourner autour des mots. Il essaie d'y répondre d'une manière qui ne soit pas que verbale, notamment en attribuant une aide d'urgence. Il y a un point sur lequel je souhaite vous rejoindre les uns et les autres dans un vœu de l'Exécutif que je souhaite amender. Nous avons prévu classiquement d'écrire à l'ambassadrice de Birmanie, mais puisque Aung San Suu Kyi... Si cela n'intéresse personne, je peux m'interrompre, mais je crois que c'est la séance qui doit avoir la primeur des débats.

J'avais proposé que nous écrivions à l'ambassadrice classiquement. Il me semble tout à fait logique et pertinent que la Maire de Paris écrive à Aung San Suu Kyi directement, et dans ce cadre je viens de modifier notre vœu de l'Exécutif dans ce sens, ce qui nous permettrait d'aboutir à une réponse à la hauteur de ce que nous nous devons dans le cadre de la situation qui nous est présentée.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme PRIMET...

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous parlons aujourd'hui de l'une des minorités les plus persécutées de la planète. Leur histoire se conjugue avec la gestion coloniale anglaise qui a favorisé leur implantation en Birmanie pour avoir à disposition une main d'œuvre pas chère.

La logique du colonialisme anglais était aussi de diviser pour mieux régner. Depuis l'indépendance de la Birmanie, mais surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la population rohingya subit des vexations et ostracismes de la part du Gouvernement birman : interdiction de poursuivre des études, absence de papiers d'identité, limitation de leurs déplacements et accès limités à certains emplois.

L'arrivée au pouvoir d'Aung San Suu Kyi a été un espoir pour le peuple birman, mais aussi pour la communauté internationale, tant la vie de cette femme, victime de la répression des militaires, pouvait laisser croire qu'elle allait s'attaquer au "dossier Rohingya", en leur octroyant les mêmes droits que les autres minorités de Birmanie.

Il n'en a rien été et le silence devant la répression féroce de cette population est assourdissant. Même si les images sont rares, le récit des réfugiés qui se précipitent au Bangladesh nous rapporte des faits typiques de la volonté des militaires de réaliser un véritable nettoyage ethnique.

La faim et le manque de soins dans les camps de fortune installés à la frontière sont la règle. Le Gouvernement du Bangladesh, un des pays les plus pauvres de la planète, demande une aide d'urgence. La Ville de Paris a décidé de contribuer par une aide humanitaire et nous nous en félicitons.

Oui, nous voterons le vœu de l'Exécutif car il contient la nécessité d'interpeller le Gouvernement d'Aung San Suu Kyi et nous apprécions le nouvel amendement. Mais nous soutenons aussi la proposition portée au Parlement européen par les élus de la gauche unie européenne de suspendre la coopération de notre pays avec le Gouvernement birman.

Dans le même temps, ce cas emblématique doit nous amener à poser la question de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris. L'opprimé peut devenir oppresseur. Aung San Suu Kyi est malheureusement un exemple. Pour cela, nous voterons pour le vœu déposé par nos collègues radicaux qui va dans le bon sens.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon explication de vote portera d'abord sur le vœu n° 73, qui vise à proposer une charte. Nous souscrivons à cette proposition, puisque tout ce qui peut encadrer et rendre un peu plus de transparence dans les décisions du Conseil de Paris nous paraît aller dans le bon sens.

Un petit sujet sur la formulation de ce vœu, puisque vous proposez d'ores et déjà dans le vœu qu'une durée limitée puisse être intégrée ou la révocation d'un nom spécifique, au titre de certains motifs.

Il semblerait d'abord au préalable intéressant que l'ensemble des groupes se mettent autour d'une table pour discuter du cadre de cette charte avant d'en prévoir les modalités pratiques.

Néanmoins, l'idée de cette charte nous paraît aller dans le bon sens. Nous voterons donc ce vœu.

Sur le fond, je crois que tout a été dit et notamment ce matin. Nous voterons l'aide d'urgence proposée par le Conseil de Paris, sans ambiguïté, je ne reviendrai pas sur les propos que vous avez essayé de faire tenir à la présidente de mon groupe. Il est évident que, sans ambiguïté, nous voterons cette aide d'urgence qui paraît de bon sens et d'actualité.

Nous voterons également le vœu de l'Exécutif, qui est à nos yeux mesuré et porte le regard mesuré qu'il faut sur ce sujet dramatique en l'état.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à M. AURIACOMBE pour la dernière explication de vote.

M. Pierre AURIACOMBE. - Monsieur le Maire, nous voterons le vœu de l'Exécutif relatif à la solidarité avec la minorité rohingya de Birmanie. Mais bien évidemment, la question de la citoyenneté d'honneur tel qu'elle est aujourd'hui définie avec les incertitudes juridiques qui l'entourent pose question. C'est pour cela que nous voterons également le vœu n° 73 des radicaux. Mais je voudrais quand même, et surtout, revenir sur cette minorité rohingya.

Ce sont des années de répression depuis la fin de la dernière guerre. On voit aujourd'hui que c'est un génocide organisé, les images et les témoignages que l'on peut entendre dans les médias prouvent qu'il s'agit d'un génocide

vraiment organisé par l'armée et par le Gouvernement, nous ne pouvons pas l'accepter et c'est pour cela que nous voterons le vœu.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Nous allons procéder à l'examen de vœux.

Le vœu n° 73 déposé par le Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

M. Didier GUILLOT. - Je suis désolé pour ceux qui s'apprêtent à le voter mais les explications données par l'Exécutif nous satisfont et nous le retirons.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 74 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avons entendu que le vœu de l'Exécutif ferait une mention explicite à Aung San Suu Kyi, et notamment au fait que la Maire de Paris lui écrive.

Donc, nous nous rallions au vœu de l'Exécutif à cette condition et nous retirons le nôtre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que le vœu n° 75 de Mme SIMONNET était maintenu, dans son intervention.

Mme Danielle SIMONNET. - C'était avant les précisions de M. KLUGMAN mais j'aimerais bien que M. KLUGMAN précise la formulation. Est-ce que le vœu dit bien que la Maire de Paris interpelle Aung San Suu Kyi pour qu'elle se désolidarise sans ambiguïté de la répression de masse perpétrée à l'encontre des Rohingyas et œuvre à son niveau à y mettre fin ? C'est-à-dire que l'interpellation soit bien claire politiquement.

Est-ce que ce que je viens de vous lire, qui était dans mon vœu, peut être repris dans le vœu de l'Exécutif final ?

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Monsieur l'Adjoint ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Sur ce que vous venez de dire, Mme SIMONNET, je n'ai aucun problème. J'espère que l'on pourra se retrouver sur d'autres vœux et d'autres interpellations.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Donc, il est retiré également ? La formule sera reprise. Bravo pour ce consensus.

Les vœux n^{os} 73, 74 et 75 sont donc retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 bis de l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, V. 251).

Ce n'est pas fini.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 73 sur l'aide d'urgence.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également à l'unanimité. (2017, DGRI 73).

Nous avons commencé la séance à 9 heures du matin avec DUTRONC. Pour ma part, je la terminerai avec Eddy MITCHELL. C'était ma dernière présidence ! Je vous remercie beaucoup.

Nous continuons avant que Bernard JOMIER vienne me remplacer.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au soutien de la ville à Salah Hamouri.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 76 est relatif au soutien de la Ville à Salah HAMOURI.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, nous avons été ravis d'apprendre la libération de Loup BUREAU pour lequel nous avons d'ailleurs prévu de déposer un vœu, mais force est de constater que le Président MACRON fait deux poids, deux mesures, en refusant d'intervenir pour notre compatriote Salah HAMOURI. Une bonne nouvelle quand même, nous avons appris hier que le président recevra enfin, le 9 octobre, sa femme, Elsa LEFORT, et le comité de soutien.

Salah a déjà fait plus de six ans de prison sous une fausse accusation et avait été libéré dans le cadre d'un accord avec la France pour la libération de Gilad SHALIT et avec le soutien de notre Ville.

Depuis, le Gouvernement israélien s'acharne contre lui. On a interdit à Salah de se rendre là où il menait ses études, afin de l'empêcher d'obtenir son diplôme. L'an dernier, sa femme, française, papiers en règle, enceinte de plusieurs mois, s'est vu interdire de retourner à Jérusalem et de vivre aux côtés de son mari, le père de son enfant.

Depuis plusieurs semaines, il est de nouveau emprisonné sans qu'aucun chef d'accusation ne soit connu et ne permette sa défense. Il est placé en détention administrative pour six mois, après qu'on lui a demandé de purger la peine qu'il avait entamée en 2005. En cela, Israël contrevient aux lois internationales et cherche à écraser toute résistance, car il faut savoir que Salah, devenu avocat, défend au sein de l'association "Addameer" la cause des prisonniers politiques palestiniens.

Malgré le silence des médias et de notre Gouvernement, notre jeune compatriote est défendu par une foule de personnalités : Jean ZIEGLER, vice-président de la Commission des droits de l'homme à l'ONU, Michel TUBIANA, président d'honneur de la "LDH", l'"Union juive française pour la paix", les élus écologistes, communistes, les villes de Besançon, d'Ivry, de Martigues qui ont adopté des vœux de soutien, et bien d'autres encore. Ainsi que vos confrères, Monsieur KLUGMAN, qui, avec le Syndicats des avocats de France, ont interpellés M. MACRON pour demander sa libération.

Comme ce Conseil de Paris l'avait voté en 2011, nous demandons à ce que vous puissiez soutenir sa demande de libération et que le portrait de Salah soit affiché sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

J'ai oublié de préciser, à la suite d'un bug, qu'il faut associer Mme SIMONNET à ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - C'est noté, merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais que chaque Conseiller de Paris vote en son âme et conscience sur ce vœu. Sans a priori, indépendamment de son opinion sur le fond du dossier, il faut s'intéresser uniquement aux faits que je veux rappeler, surtout à M. l'avocat Patrick KLUGMAN.

Je rappellerai que le Conseil de Paris a déjà donné la citoyenneté d'honneur à Florence CASSEZ, qui était la compagne d'un narcotrafiquant, et cette fois-ci nous demandons des choses bien moindres que la citoyenneté d'honneur, nous demandons uniquement une prise de conscience et un soutien à la libération de cette personne.

Je rappellerai que Salah HAMOURI est détenu suite à une juridiction extrajudiciaire qui ne permet donc pas de faire appel à un juge israélien pour pouvoir juger sur le fond, puisque le dossier n'est pas connu y compris des avocats.

Je rappellerai aussi que cette personne a déjà été condamnée une première fois en 2005. Je ne reviendrai pas sur le fond de ce dossier, sur les accusations sur lesquelles il y avait aussi des doutes, mais en tout cas il a purgé déjà une première peine de six ans de prison dans les geôles israéliennes. A ce titre, c'est revenir sur un premier

jugement, c'est revenir sur un premier accord et sur le fait que la personne a déjà purgé sa peine, et on lui reproche de ne pas avoir terminé les trois derniers mois.

Nous avons à faire à un cas de non-justice justement et c'est à ce titre que la Ville de Paris, fidèle à son soutien à la défense des Droits de l'Homme, notamment de tous les Français incarcérés pour des raisons injustes, demande de voter ce vœu. Ce n'est pas du tout lié à la question palestinienne mais c'est surtout par rapport à la question de ce jugement et de cette incarcération tout à fait illégale au regard du droit international.

Merci de votre attention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Déjà un petit point d'ordre, je ne vois pas pourquoi je suis ici interpellé en tant qu'avocat. Je ne suis que, et c'est heureux, votre collègue et ici adjoint à la Maire de Paris. C'est dans ces qualités et ces qualités seules que je répondrai, même si bien sûr il ne m'a pas échappé que Salah HAMOURI était avocat et que d'autres avocats se sont mobilisés à ses côtés.

Il m'arrive certaines nuits de voter un projet de délibération ou un amendement au Règlement - je sais que cela va faire sourire certains d'entre vous - qui nous interdirait des prises de position que je juge parfois inutiles sur tout ce qui a trait à Israël ou à la Palestine. Mais admettons que ceci reste un rêve pour l'adjoint que je suis, parlons de la situation de Salah HAMOURI.

Ce que vous nous demandez, je ne peux pas l'accepter, pas parce que c'est Salah HAMOURI, pas parce qu'il est palestinien ou franco-palestinien, mais parce que ce que vous demandez est absolument impossible, à savoir de nous mettre à la place d'une juridiction et de refaire une procédure qui aurait été bien ou mal établie.

La demande de ce seul chef-là ne peut pas être, à mon avis, adoptée à titre de vœu par le Conseil de Paris. Et je m'empresse de vous dire qu'il y a de nombreuses choses dans la situation de Salah HAMOURI sur lesquelles nous pourrions évidemment nous porter. Par exemple, est-ce qu'on ne peut pas regarder, nous, comment nous pourrions l'accueillir en France puisqu'il a une famille qui est notamment française ? Parce que c'est de l'ordre des choses sur lesquelles nous pourrions avoir plus de leviers.

Je ne sais pas nous mettre à la place d'une autorité judiciaire étrangère. Nous ne le faisons jamais et, dans tous les cas où on demande des libérations, ce n'est jamais à l'issue de processus judiciaires, parce que sinon on ne respecte plus rien et il n'y a plus aucune règle, y compris juridiques, qui ne tiennent.

Pour ces raisons, et ces raisons qui me semblent essentielles, même si Salah HAMOURI est un Franco-palestiniens dont le sort mérite sans doute notre attention et notre solidarité, je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Une demande d'explication de vote de Mme NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'écoute mon collègue, M. l'adjoint, M. KLUGMAN, et, à mon niveau, je n'ai aucun doute.

M. Salah HAMOURI a été arrêté pour trois chefs d'inculpation. Il a fait partie du Front populaire de libération de la Palestine, organisation inscrite sur la liste officielle des organisations terroristes de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Canada. Il a participé activement à un complot visant à assassiner le grand rabbin sépharade, M. Ovadia YOSSEF. Et c'est le fait qu'il n'ait jamais exprimé le moindre regret, allant jusqu'à affirmer dans une interview à l'Agence Reuters, je cite : "J'ai tous les droits d'assassiner le grand rabbin." Il a été, en effet, libéré en 2011 dans le cadre d'un accord d'échanges de nombreux prisonniers pour obtenir la libération d'un seul jeune soldat franco-israélien, Gilad SHALIT, détenu pendant plus de cinq ans par l'organisation djihadiste Hamas à Gaza.

Et je reviens sur vos nombreux considérants, dont certains se contredisent et donnent une vision complètement orientée des faits.

Alors que l'Assemblée nationale examine le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, ce vœu peut sembler quelque peu inapproprié ou serait simplement une provocation. Salah HAMOURI a un passé qui nous oblige à la plus grande vigilance, surtout lorsqu'il s'agit d'afficher un portrait sur l'Hôtel de Ville.

Aussi le groupe UDI-MODEM votera contre ce vœu.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame NAHMIAS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris relatif à un hommage à Amokrane Ould Aoudia.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 77 relatif à un hommage à Amokrane Ould Aoudia, déposé par les groupes Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Socialiste et Apparentés et Ecologiste de Paris.

La parole est à Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le sénateur-maire, mes chers collègues.

Lors de l'édification d'une stèle en hommage de toutes les victimes de l'O.A.S. en France et en Algérie, au Père-Lachaise le 6 octobre 2011, Bertrand DELANOË, alors Maire de Paris, estimait dans son discours que "pour unir, pour rassembler, pour servir la paix, pour être ensemble, il n'y a qu'un seul moyen : la vérité, l'humilité et la dignité de savoir dire quelles sont les victimes."

Le travail mémoriel est essentiel dans la construction de l'identité d'une Nation. Il ne s'agit pas là de contribuer à l'élaboration du roman national nécessaire à l'établissement d'une communauté de destins.

Le traitement du contexte de la guerre d'Algérie est l'un de ces sujets.

Dans le champ des victimes de cette guerre, la mort d'Amokrane Ould Aoudia, le 23 mai 1959, y a toute sa place. Le travail consensuel des historiens permet désormais de savoir que la disparition de cet avocat était la conséquence d'une commande de l'État français à cause de son rôle d'avocat, défenseur des militants du F.L.N. et des étudiants algériens de France.

Malheureusement, après un non-lieu de circonstance, aucune reconnaissance publique n'a eu lieu à ce jour. Ainsi, c'est porté par la seule volonté de rendre ce nécessaire hommage posthume à cet avocat assassiné dans l'exercice de ses fonctions que je vous présente ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je voudrais m'associer aux propos qui viennent d'être tenus pour qu'un hommage soit rendu à Maître Amokrane Ould Aoudia, assassiné sur ordre d'État. C'était un avocat défendant les Algériens engagés dans la lutte contre la colonisation française de leur pays.

Cet avocat a été assassiné le 24 mai 1959 par les services secrets français dans le 2e arrondissement en bas de son office, et il est important de faire tout le jour sur cette période trouble de l'histoire de notre pays, et qu'un hommage lui soit rendu.

C'est la raison pour lequel le Conseil du 2e arrondissement a souhaité qu'une plaque soit apposée au bas de l'immeuble où cet homme de loi a été assassiné pour lui rendre un hommage mérité et nous insurger contre cette idée que la raison d'État pourrait amener à commettre des crimes de sang.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Jacques BOUTAULT.

Pour répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais vraiment remercier tous les inscrits et tous ceux qui ont voulu rappeler à ce Conseil, à la mémoire des Parisiens, le parcours et la disparition tragique de Amokrane Ould Aoudia, qui a été assassiné dans des conditions tragiques à Paris.

Je pense que l'hommage proposé qui lui soit rendu est juste et nécessaire et qu'il honorera sa mémoire autant que notre Conseil et notre Ville. Je ne peux donc que souscrire favorablement et inciter notre Conseil à le voter.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 252).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un colloque réunissant les maires des villes françaises jumelées avec les villes israéliennes.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 78 est relatif à un colloque réunissant les maires des villes françaises jumelées avec des villes israéliennes.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, depuis 1985, les années croisées, puisque tel est leur nom, font dialoguer la France et de nombreux pays, une soixantaine depuis 1985, une durée de six à douze mois. Ces rencontres, qui sont décidées au plus haut niveau d'État, confortent le socle des coopérations culturelles entre pays et, au-delà, on le sait, des relations diplomatiques. Ces rencontres permettent de faire connaître la richesse et les diversités.

En 2017, la France a croisé la Colombie, comme l'on dit. En 2019, ce sera la Roumanie.

La saison 2018 des années croisées concernera la France et Israël. Cela s'inscrit dans la célébration du 70e anniversaire de la création de l'État d'Israël qui est, je crois, une belle opportunité de développer et de renforcer les échanges dans le cadre de la coopération bilatérale entre nos deux nations et de cultiver les fortes relations d'amitié qui nous lient. Des manifestations se dérouleront simultanément en France et en Israël, de juin à novembre 2018, à l'appui d'une programmation pluridisciplinaire ciblant aussi bien la culture que l'innovation, les sciences, l'éducation ou encore la francophonie.

Nous connaissons tous les liens et les partenariats qui unissent les villes françaises aux villes israéliennes : pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Paris et celles de Tel-Aviv et de Haïfa, par exemple, accueil en 2009 des villes jumelées françaises et israéliennes dans le cadre des assises de la coopération décentralisée.

Aussi, dans la perspective de cette saison France Israël, je propose, avec les membres de mon groupe, que la Mairie de Paris soit à l'initiative d'événements forts, ce qui, je crois, n'est pas encore le cas. J'ai, d'ailleurs, vu longuement à ce sujet Mme l'Ambassadeur d'Israël. J'ajoute que la programmation autour du "métissage des disciplines" et de "penser et construire le monde de demain", se prête vraiment à ce que Paris, ville lumière, soit, je dirai, à l'appui de ce type de manifestation.

Donc, par ce vœu, nous proposons qu'un ou plusieurs événements de grande ampleur puissent se tenir à Paris. Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'exprimer ici une pensée complexe sur un sujet simple et je voudrais que ma pensée soit bien entendue.

Bien entendu, la Ville de Paris souhaite être au rendez-vous de l'année croisée France Israël et saluer ainsi le 70e anniversaire de la création de l'Etat d'Israël en mai 1948. Mais il n'a échappé à personne que les années croisées sont du ressort de l'Etat, plus précisément de l'Institut français, et que l'année croisée France Israël a connu un petit problème. C'est que son commissaire, qui est un garçon qui s'appelle Lionel CHOUKROUN, a rejoint récemment un cabinet ministériel, et donc, l'année croisée France Israël se retrouve un petit peu sans tête, et donc, sans programmation.

Ce qui est compliqué pour nous, donc, de nous inscrire dans le cadre d'une année croisée qui est pour le moment un petit peu flottante. Mais nous suivons la situation avec beaucoup d'attention et je veux vous redire ici une volonté intangible de notre part qui est que nous, Ville de Paris, nous participions à cette année croisée pour autant qu'elle finisse par vraiment démarrer en termes programmatiques et financiers. Et si rien ne se fait, on fera des choses de notre côté, soyez-en sûrs. Mais, enfin, autant s'inscrire dans le cadre qui était prévu pour cela et qui nous donne quelques inquiétudes, dont je voulais vous informer.

Je voudrais, à cet égard, que l'année croisée puisse nous permettre de marquer des événements dans les domaines scientifique, culturel et de l'innovation parce que c'est là où, évidemment, nous avons le plus d'interactions, tant nous, Paris, que la France avec Israël. Ceci étant dit, voilà pourquoi j'ai un avis défavorable, enfin, pas défavorable sur le fond de votre vœu, mais sur son exposé parce que vous nous demandez de faire un colloque de ville.

Moi, je n'ai pas envie, ici, que dans un vœu au Conseil de Paris, on dise ce qu'on va faire ou qu'on ne va pas faire. Que l'on s'accorde sur le fait... Excusez-moi, je prends l'intitulé de votre vœu : "relatif à l'organisation d'un colloque réunissant les maires des villes françaises jumelées avec les villes israéliennes", et c'est à cela que je réponds.

Donc, je dis : l'année croisée, oui, bien sûr, mais vous n'en doutiez pas. Dire ici, dans un vœu, que ce sera un colloque sur des villes, je trouve que ce n'est pas approprié. Donc, je suis ouvert à des amendements si vous le souhaitez et, sinon, à des discussions auxquelles vous pourrez être associée. Et si vous tenez à l'intitulé exact, oui, ce sera défavorable. Voilà.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien. Alors, on ne va pas amender en séance, comme ça, le vœu. Je suis désolé.

Madame BERTHOUT, vous allez avoir une minute d'explication de vote de façon tout à fait exceptionnelle et, après, nous passerons au vote sur ce vœu.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne suis pas sûre d'avoir compris, Monsieur l'adjoint. Donc, vous êtes prêt à donner un avis favorable si je change l'intitulé du vœu, ou je ne vous ai pas compris ? C'est-à-dire si on ne dit pas précisément que c'est un colloque, mais que cela pourrait être autre chose, ou je ne vous ai pas compris, Monsieur l'adjoint ?

Donc, si je change l'intitulé, vous êtes prêt ou pas à l'accepter ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - S'il vous plaît, on n'est pas au Conseil de Paris en séance plénière. Soit vous avez un amendement clair à proposer. Monsieur l'adjoint, il faut être clair dans ce que vous proposez à l'opposition, à l'auteur du vœu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur, j'essayais de comprendre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Donc, soit vous avez une proposition claire et on la soumettra au vote. Sinon, on passe au vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Alors, on va faire les choses très clairement. Si le vœu est relatif à la participation de la Ville de Paris à l'année croisée France Israël, et c'est l'amendement que je propose, en intitulé,

évidemment, ce sera un amendement que je propose, donc je voterai favorablement. Mais si c'est l'organisation d'un colloque précis, non, ce sera défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien. Merci.

Madame BERTHOUT, est-ce que vous êtes d'accord avec cette formulation ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, si on n'enlève pas les considérants et le contenu de ce que dit M. l'adjoint, c'est bien. Je trouve que c'est bien.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien. Donc, nous allons ré-intituler le vœu conformément à ce que vient d'indiquer Patrick KLUGMAN.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 ainsi modifié avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 253).

Je vous remercie.

2017 DJS 30 - Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif (3e ; 4e ; 5e ; 8e ; 9e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e ; 20e) et avec le COMS.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 30 : subventions et conventions avec les offices du mouvement sportif.

La parole est à Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord souligner le caractère groupé du projet de délibération permettant un examen commun des subventions aux offices du mouvement sportif et au comité des offices du mouvement sportif et, ainsi, de les envisager de manière globale et générale. Je ne m'attarderai pas ici sur le montant des subventions qui ont déjà fait l'objet d'une concertation préalable avec les maires d'arrondissement. Je veux simplement rappeler que nous nous sommes engagés à ce que les subventions soient perçues beaucoup plus tôt par les O.M.S., ce qui leur permettrait une gestion dans leur comptabilité plus facile. Il faut que nous y travaillions.

Ce projet de délibération est surtout l'occasion pour moi de revenir sur la mission de réflexion - un plan d'action en direction des O.M.S. - que vous m'avez confiée à la suite du rapport de l'Inspection générale et de rendre compte de l'avancée de nos travaux. Je remercie, bien évidemment, le cabinet de Jean-François MARTINS avec lequel je travaille sur ce dossier. Sachez que s'il a pu y avoir quelques réticences de la part des O.M.S. suite à l'audit mené, nous avons pu, en les rencontrant, les assurer de notre volonté de les maintenir. Ils apprécient l'intérêt que leur porte la Ville et la prise en compte de leurs problématiques.

Vous le soulignez dans ce projet de délibération : l'intérêt local des O.M.S. est avéré. Bien sûr, je suis tout à fait conscient des différentes difficultés qui existent autour de l'activité de certains O.M.S. dans des arrondissements. Pour que l'action des O.M.S. soit efficace et pérenne, ces missions doivent respecter le plus possible la politique municipale impulsée par Jean-François MARTINS. Dans cette optique, je pense que le projet sportif d'arrondissement peut être la pierre angulaire du renouveau des O.M.S. Il apparaît important de favoriser un maximum la construction et la mise en place du projet sportif d'arrondissement. Il s'établit, par exemple, sur trois ans et pourrait permettre d'associer tous les acteurs sportifs d'un arrondissement - politiques, associatifs et administratifs - autour d'engagements prédéfinis : sport santé, sport pour tous, par exemple. Le projet sportif d'arrondissement présenterait le double avantage d'être une application locale de la politique sportive municipale, tout en garantissant les spécificités de chaque arrondissement. Il faudra, à cet égard, que nous définissions des nouvelles conventions d'objectifs précisant le rôle que devront prendre les O.M.S. dans la construction du P.S.A.

Je pense que c'est dans ce rôle que les O.M.S. peuvent être des interlocuteurs crédibles et efficaces, sortes de syndicats des associations sportives sises dans chaque arrondissement et sur lesquelles la Ville pourra s'appuyer

dans la réalisation de sa politique municipale et dans l'accompagnement des grands événements sportifs qu'elle est amenée à organiser dans les années à venir, notamment les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Conformément à votre lettre de mission, Madame la Maire, je rendrai bientôt mon plan d'action visant à renouveler le rôle et les missions des O.M.S., à redéfinir le partenariat avec la Ville et répondre à l'ensemble des 26 recommandations émises par le rapport de l'Inspection générale.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président de la 7e Commission et rapporteur de ce travail sur les offices du mouvement sportif et, d'ailleurs, du C.O.M.S. également. La structuration du sport parisien nous confronte à plusieurs enjeux. Celui, évidemment, de devoir, à l'échelle centrale, impulser une politique sportive, les investissements nécessaires à offrir aux clubs et aux pratiquants des établissements, des bâtiments de bonne qualité et bien gérés. Et, en même temps, la réalité de la pratique sportive se fait au niveau de l'arrondissement, parfois même du quartier. Et nous avons besoin, à ce titre, d'avoir des acteurs de terrain, mairies d'arrondissement au premier chef et représentants de la vie sportive dans les arrondissements de l'autre, pour coordonner ces politiques sportives.

De ce point de vue, le travail et l'audit rendus par l'I.G., autant que les premiers travaux que vous avez conduits, Monsieur TINTI, nous permettent petit à petit de sortir d'un certain nombre de situations qui n'étaient pas en conformité avec le droit ou avec notre politique sportive. C'était le cas dans deux arrondissements dans lesquels les O.M.S. n'étaient pas conformes. Il s'agit de les remettre "dans le droit chemin" et aussi d'entrevoir la perspective qui pourrait être celle de l'organisation du Mouvement sportif parisien.

Je le dis ici, comme il y a de la démocratie participative, comme il y a de la démocratie sociale, nous avons besoin d'une démocratie sportive, celle qui permet d'avoir en face de la Ville, en face des mairies d'arrondissement, des acteurs capables de peser sur nous, de nous proposer des solutions sur la construction de bâtiments, sur la répartition des créneaux sportifs, sur la politique d'animation, sur l'héritage des grands événements sportifs, et de ce point de vue l'O.M.S. est l'une des réponses.

Ce n'est pas la seule et nous aurons évidemment à nous interroger par exemple sur la double existence et la coexistence d'un comité départemental olympique et sportif qui regroupe les fédérations olympiques et sportives et en même temps un C.O.M.S., qui doit être l'interlocuteur de la famille sportive à Paris, avec lequel nous pouvons à la fois échanger, construire cette politique sportive et être le fer de lance des actions de proximité.

Nous attendons avec impatience le rapport de Sergio TINTI, mais ce projet de délibération nous permet de continuer à maintenir un niveau de soutien très important à ces offices du mouvement sportif, tout en faisant un effort de rigueur budgétaire, d'optimisation budgétaire afin que chacun ait ce dont il a besoin et pas plus.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 30).

2017 DJS 252 - AccorHotels Arena-Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e). - Avenant à la convention de délégation du service public avec la S.A.E.P.O.P.B.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 252 relatif à l'AccorHotels Arena-Palais omnisports de Paris-Bercy. Il s'agit d'un avenant à la convention de délégation de service public.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaite intervenir sur ce projet de délibération et c'est avec un très grand intérêt que j'écouterai la réponse de l'Exécutif.

Si j'ai bien compris, ce projet de délibération propose une augmentation des tarifs de la patinoire Sonja Henie, qui est incluse dans la délégation de service public du P.O.P.B. Le prix d'entrée pour une famille avec deux enfants, avec le nouveau tarif, équivaut à 18 euros l'entrée, plus 20 euros pour la location de patins et casque. On en est à 38 euros alors que le tarif actuel, avant que nous votions, est à 31 euros. Vous remarquerez que cela fait quand même une différence loin d'être anodine pour une famille.

L'objectif affiché est une augmentation du chiffre d'affaires de la patinoire, qui devrait permettre ainsi de financer le remplacement du matériel en fin de vie pour l'entretien de la patinoire. Grosso modo, ce qui est affiché, c'est donc un autofinancement, une gestion comptable où, finalement, le remplacement du matériel est uniquement financé par les citoyens usagers de ce service public. Ce qui en soit, déjà, pose un problème dans la conception que l'on a du service public.

En effet, normalement, le service public, son objectif est d'abord et avant tout de garantir et de permettre un plus grand accès à ce service public et donc une diversité de pratiques sportives, en l'occurrence à toutes et tous, à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quelles que soient leur situation matérielle. On doit chaque fois, au contraire, trouver une méthode pour réduire les coûts, pour rendre ce service public le plus démocratique possible, en sachant que la pratique sportive, on devrait contribuer à la faire partager au plus grand nombre. Je vous renvoie à tous vos discours quand il s'agit des Jeux olympiques, pour lesquels, vous le savez, je suis plus que critique.

Mais revenons sur ce projet de délibération. On est quand même sur une gestion en délégation de service public. Quelle est la transparence et le retour, ici devant les conseillers de Paris, sur les bénéfices réalisés par cette délégation de service public ? Le projet de délibération précise d'ailleurs que le chiffre d'affaires total de l'exploitation du P.O.P.B. était de 9,3 millions d'euros et de 32,9 millions d'euros sur les deux précédents exercices, ce qui est quand même une énorme augmentation. On aimerait savoir comment elle s'explique ; il doit bien y avoir des raisons.

La délégation de service public, c'est toujours cette même logique : on fait payer aux usagers les coûts, l'entretien, par contre les bénéfices, c'est le gestionnaire qui les empoche. J'aimerais bien que l'on nous explique comment cela se répartit. Si je dis des erreurs, vous serez ravis de pouvoir me repréciser, dans la gestion, ce qu'il en est. Mais on nous a quand même expliqué qu'on était juste dans un "naming" afin de permettre de financer les évolutions de ces infrastructures, et là, vous êtes aussi dans une augmentation de tarif.

Je souhaite donc, avant de prendre ma position sur ce projet de délibération, que vous précisiez comment il est possible que l'on soit sur une telle augmentation des tarifs et ce qu'il en est exactement de la gestion de cet équipement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame SIMONNET.

Je vais essayer de prendre les choses dans l'ordre. Oui, la Ville délègue à la S.A.E.P.O.P.B. la gestion de cet équipement, qui comprend comme vous le savez une salle de spectacle, de concert et de manifestations sportives, dont nous pourrions discuter ensemble de la question de savoir si c'est du périmètre du service public et si, franchement, c'est à la Ville de payer pour le concert de U2 ou de Madonna ; on pourrait en discuter ensemble. Cet équipement comprend également une patinoire.

La Ville délègue à la S.A.E.P.O.P.B., société d'économie mixte dont l'actionnaire majoritaire, Madame SIMONNET, est la Ville de Paris. Cela veut dire que si tant est qu'il y ait du profit, des dividendes, etc., ils seront majoritairement reversés à la Ville de Paris. Tout cela se fait en transparence puisque dans la S.A.E.P.O.P.B. siègent au conseil d'administration des élus de ce Conseil, de la majorité et de l'opposition, qui peuvent en toute cause connaître l'état des finances de ce Palais omnisports de Paris Bercy.

Sur la patinoire elle-même, j'aimerais corriger un autre point. Ce n'est pas cette augmentation tarifaire qui a elle seule va permettre de financer les travaux d'entretien et de rénovation de ladite patinoire, mais, effectivement, ils vont y contribuer. Aujourd'hui, l'entrée de la patinoire est à 4 euros dans la D.S.P., 4,10 euros après actualisation. Nous mettons à jour cette tarification à hauteur de 5 euros, ce qui pour les communes d'Ile-de-France reste très en dessous. En effet, le tarif moyen d'une patinoire en Ile-de-France, Madame SIMONNET, toute tendance politique, y compris dans des villes communistes, est à 5,30 euros en moyenne : Dammarie-les-Lys, 6,50 ; Courbevoie, 6,50 ;

Viry, 6,40 ; Boulogne, 6,10 ; Meudon, 5,50 ; Évry, 5,30 ; Champigny, 5 euros ; Cergy, 5 euros, etc. C'est donc juste que nous mettons à jour ces tarifs pour qu'à la fois le service public et les usagers contribuent au bon entretien.

Mais justement, qui entretient et qui finance cet AccorHotels Arena ? Evidemment, ce sont les recettes d'exploitation : le "namer", les producteurs qui s'y produisent et les usagers. Ce qui veut dire, Madame SIMONNET, vous qui êtes soucieuse que le denier public n'aille pas profiter au privé, que les 140 millions d'euros de rénovation de la salle, elle-même, de l'AccorHotels Arena, où je rappelle l'activité principale - on pourrait en discuter - au caractère strictement de service public... Pour moi, le concert de U2 ou le concert de Madonna n'est pas strictement dans le périmètre du service public - mais ayons ce débat ontologique ensemble - ; je ne le pense pas.

Ces 140 millions qui nous permettent d'avoir la deuxième plus grande et plus performante Arena du monde, ils ont été financés sur l'exploitation. Cela signifie que ce sont les recettes propres de l'exploitation, de sponsors, "namers", entrées, producteurs, qui permettent de financer ces travaux, y compris les travaux de la patinoire Sonja Henie, qui sont bien plus portés sur l'investissement de l'exploitant que sur la recette elle-même de tarification.

C'est pour cela qu'elle reste dans le service public et que les tarifs restent de service public. Nous mettons à jour la grille pour qu'elle soit conforme à celles d'Ile-de-France et pour que cette exploitation pèse autant sur les usagers. C'est peut-être là que nous avons une divergence. Je considère que le service public, ce n'est pas la gratuité tout le temps ; chacun paie un petit peu et, grosso modo, c'est quand même le service public qui paie l'essentiel.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 252.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 252).

NPPV pour Mme KOMITÈS qui est administratrice du P.O.P.B...

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la redistribution des billets pour les matchs du PSG.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 79 est relatif à la redistribution des billets pour les matchs du Paris Saint-Germain.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil de Paris avait adopté en juillet 2016 une délibération portant sur la signature d'un accord-cadre à bons de commande avec la S.A.S.P. Paris Saint-Germain Football pour la saison 2016-2017.

Par le biais de cet accord, la Ville achète à la S.A.S.P. Paris Saint-Germain Football des places pour les matchs que le club joue à domicile à l'occasion des différentes compétitions. Ces places sont destinées aux jeunes évoluant dans les clubs filleuls du P.S.G. ainsi qu'aux jeunes usagers des dispositifs sportifs municipaux, et plus globalement aux personnes fréquentant les dispositifs sociaux municipaux afin qu'elles puissent accéder aux loisirs sportifs.

Cette délibération précisait "qu'un arrondissement, voire deux suivant leur importance, est concerné par match". L'enjeu de ce vœu est simplement que la Ville communique annuellement la liste des établissements et associations bénéficiaires de places pour les matches du P.S.G.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite du vœu de M. BOULARD pour informer désormais nos collègues qui ne s'en seraient pas rendu compte, que les groupes au Conseil de Paris, tout comme les mairies d'arrondissement, n'ont plus accès à cette billetterie. Ce, pour une raison simple, nous avons décidé qu'il n'était pas dans les priorités budgétaires de la Ville d'acheter des places au Paris Saint-Germain.

Ce marché nous coûtait 459.640 euros en 2014-2015, il nous coûte désormais 215.000 euros, soit près de 50 % de diminution.

Nous avons par ailleurs redirigé ces places vers ce à quoi elles sont utiles : les clubs de proximité et les quartiers "politique de la ville" sur des dispositifs d'animation.

C'est donc, pour être en toute transparence, 208 places par match attribuées par la Ville de Paris. 128 vont vers ce que l'on appelle les clubs filleuls du P.S.G, qui sont dans tous les arrondissements, 51 places vers le dispositif "Paris pour tous" piloté par Colombe BROSEL, vers les quartiers populaires, les régies de quartier, les centres sociaux pour emmener les familles pour la première fois voir un match. Ceci a une vertu que m'a expliquée Colombe BROSEL, dont elle a été témoin sur le terrain, c'est que pour la première fois, on arrive à associer les parents, les papas en particulier, dans les dispositifs éducatifs, dans la préparation et dans la visite.

Il reste ensuite quelques places pour la Direction de la Communication de la Ville, moi-même et la Maire de Paris, à hauteur de 16 et 7 places respectivement, ce qui est relativement modeste, vous en conviendrez.

Cela veut dire que notre billetterie, qui était à 50 % vers les dispositifs sociaux et les clubs il y a quatre ans, est désormais à 86 % tournée vers ce dispositif.

Le plus gros du contingent, ce sont les clubs filleuls, 128 places, qui sont précisément ceux-ci : l'AS Bon Conseil dans le 7e arrondissement ; la CP 15 dans le 15e ; l'AS centre de Paris dans le 2e, Monsieur BOUTAULT ; le CA Paris dans le 14e ; l'Ecole sport du 16e, l'ES 16, M. GOASGUEN connaît bien ; les Gobelins dans le 13e ; l'Espérance sportive parisienne dans le 18e ; les Solitaires de Paris dans le 19e ; la Camillienne dans le 12e ; le Paris Alesia football club dans le 14e ; le Paris FC dans le 20e ; le Patronage Sainte-Mélanie dans le 5e ; Pitray-Olier dans le 6e ; le Racing club de Paris dans le 10e ; la Salésienne de Paris dans le 17e et non porte Pouchet contrairement à ce que je vous avais dit, Monsieur BOULARD ; et enfin l'US Paris 11, qui bénéficie de 17 places pour emmener une section de jeunes à un match sur deux avec leurs éducateurs.

Voilà pour la réponse à M. BOULARD, et si elle est assez complète, je peux l'inviter à retirer son vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Oui, je retire mon vœu. Merci, Monsieur MARTINS, pour ces explications et cette liste exhaustive. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'organisation de la Ryder Cup en septembre 2018.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à l'organisation de la Ryder Cup en septembre 2018.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Quelques mots pour vous parler de la grande oubliée de la politique sportive de la Ville de Paris, la pourtant célébrissime et mythique Ryder Cup.

Certes, Monsieur le Maire, j'en conviens volontiers, vous avez des circonstances atténuantes, car vous avez mis toute votre énergie pour l'obtention des Jeux olympiques, et bien évidemment je vous en félicite.

Mais aujourd'hui, il est vraiment plus que temps de concentrer toute notre action sur cet événement majeur, qui se déroulera au Golf national dans tout juste un an.

La Ryder Cup est une compétition par équipe, au cours de laquelle s'affrontent durant trois jours les meilleurs joueurs européens et américains. C'est l'événement sportif le plus médiatisé après la Coupe de football et les Jeux olympiques et il n'a jamais eu lieu en France. C'est une grande première et une chance formidable pour l'essor de ce sport, qui souffre encore à tort d'une image élitiste alors qu'il est le sport individuel le plus pratiqué au monde avec 75 millions de licenciés.

A ce jour, on compte près de 100.000 pré-enregistrements pour la compétition et elle devrait accueillir au total 300.000 spectateurs venant d'Europe et du monde entier.

Il en découlera de fortes retombées économiques pour la Capitale française et sa région.

Je ne doute absolument pas, Monsieur le Maire, et Monsieur MARTINS, que vous saurez saisir l'opportunité qui nous est offerte pour donner un coup d'accélérateur à la démocratisation de ce sport.

Promouvoir et soutenir la Ryder Cup est indéniablement le meilleur moyen de rendre en France le golf accessible au plus grand nombre. Paris se doit d'être à la hauteur de l'enjeu et de faire preuve d'une réelle volonté politique d'accompagnement de cet événement.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, avec mes collègues du groupe les Républicains, nous souhaitons que vous nous précisez rapidement le contenu de la convention liant la Mairie de Paris et la Fédération française de golf, que vous nous disiez également si vous comptez donner aux arrondissements une enveloppe dédiée, je sais d'ores et déjà que la mairie du 15e est désireuse d'investir dans cette aventure.

Nous attendons vos réponses et restons à votre disposition pour participer à tout groupe de travail qui serait constitué en ce sens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-François MARTINS va vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La convention que vous appelez de vos vœux passera en Conseil de Paris en 2018, comme toutes les conventions qui nous lient avec les grands événements sportifs. Et donc, vous aurez l'occasion à la fois d'en délibérer, de l'amender, et du coup de répondre à ce vœu, qui demande que la Mairie précise son programme d'accompagnement. Cela sera fait à travers cette convention qui sera soumise à notre Assemblée. C'est pourquoi cela ne me coûte pas très cher d'émettre un avis favorable sur ce vœu.

Cependant, je peux vous donner dès à présent quelques éléments de ce qui est déjà acté en accord avec la Fédération française de golf et le comité d'organisation de la Ryder Cup 2018, à savoir l'accompagnement touristique, puisque l'Office du tourisme et des congrès de Paris conduit avec les hôteliers parisiens et un certain nombre d'opérateurs touristiques des opérations de promotion internationale liées à la grande notoriété de l'événement.

Le "One year ago", Patrick KLUGMAN m'en voudra, donc le "une année avant", se célébrera le 17 octobre à Paris.

Nous lançons avec l'Education nationale un programme d'éducation au golf à partir du printemps 2018.

Les "mercredis du sport" seront, au printemps 2018, rebaptisés "mercredis du golf" dans les opérations d'animation sportive de la DJS, pour faire découvrir le golf aux enfants.

Enfin, au même titre que le "Paris handball tour", ou le "Paris-foot tour" que vous avez découverts sur le parvis de l'Hôtel de Ville à différentes occasions, notamment l'Euro 2016 et les championnats du monde de handball, il y aura un "Paris golf tour" ainsi que du "street golf" sur "Paris plages" à l'été 2018.

Si évidemment mon énergie était extrêmement mobilisée sur les Jeux olympiques, je n'en oublie pas tous les événements sportifs à venir à Paris. Avant la Ryder Cup, les "Gay games" à l'été 2018 ; après la Ryder Cup, le championnat d'Europe de handball féminin en 2018, et en 2019, le championnat du monde de football féminin à Paris qui nous réunira tous.

Une seule réserve, ce n'est pas dans votre vœu, donc je n'impacte pas ma recommandation sur le vote, nous n'aurons pas les moyens de faire des enveloppes par arrondissement, mais nul doute que nous soutiendrons les initiatives qui le méritent.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe les Républicains avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 254).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux nuisances sonores dans le jardin Lionel Assouad.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 81 est relatif aux nuisances sonores dans le jardin Lionel Assouad.

La parole est à Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Ce vœu soulève un problème particulier, mais que l'on pourrait élargir à une réflexion plus large sur les implantations des aires multisports à Paris.

En l'occurrence, celle du square Lionel Assouad dans le 14^e a été placée sans aucune étude préalable ni aucune concertation avec les riverains à moins de 5 mètres du siège de la Mission locale des 6^e, 7^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, et à moins de 9 mètres des fenêtres d'un immeuble d'habitation, accentuant de fait ce qui est déjà dans la configuration du lieu une véritable caisse de résonance pour tous les bruits.

Outre que cette aire de sports est installée en contradiction totale avec les recommandations faites par le Conseil national du bruit, la conception même de cet équipement élude totalement les conséquences sonores évidentes de son utilisation, le revêtement n'absorbant aucunement les impacts de ballons et encore moins des grilles sur lesquelles les ballons rebondissent constamment.

Si l'on ajoute à cette erreur de conception et d'implantation que cette aire multisport, par son accès pendant et en dehors des horaires autorisés, est aussi une aire régulière de multi incivilités : trafic en tous genres, consommation d'alcool, de stupéfiants, circulation de scooters, insultes, bagarres, etc., on imagine le niveau de nuisances, l'enfer que vivent derrière leurs fenêtres forcément fermées hiver comme été, des riverains au bord de la crise de nerfs, au paroxysme de l'angoisse.

Si j'emploie cette expression, c'est parce qu'il s'agit bien d'un problème de santé publique, un problème qui menace la santé des habitants du quartier. L'Agence européenne de l'environnement considère que 10.000 décès prématurés sont provoqués chaque année par le bruit et les nuisances sonores.

Il n'y a pas que l'oxyde de carbone et les particules fines qui tuent, le bruit tue aussi à Paris.

Au nom de ces riverains du jardin Lionel Assouad, mais je le sais au nom de beaucoup de riverains de ce type d'équipement, nous voudrions que la Ville de Paris mène les études et la concertation les plus rapides possibles pour que ces concepts de multistades à Paris ne soient plus synonymes de cauchemar des riverains.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président AZIÈRE, ce terrain multisports, comme un certain nombre d'entre eux qui se trouvent proches des habitations, sont à la convergence de tout ce que la densité de notre ville nous fait toucher du doigt comme défis et comme enjeux de la cohabitation. Et au même titre finalement que ce que fait Frédéric HOCQUARD sur la nuit, à savoir, être capable de faire cohabiter les usages, nous devons en matière sportive, et ici en particulier, faire cohabiter les usages, et en particulier sur cette question du bruit.

J'ai été saisi à plusieurs reprises par les riverains : ce n'est pas la question du bruit permanent - c'est pourquoi j'appelle à un peu de modération, Monsieur AZIÈRE -, c'est essentiellement sur les bruits notamment tard le soir, après les horaires décents de bon voisinage, d'occupation bourgeoise, comme on dit, c'est-à-dire après 20 heures 30 - 21 heures.

En l'espèce, nous avons déjà mis un certain nombre de mesures, notamment la fermeture de la partie du square qui comprend aussi le stade à 19 heures 30 et à 20 heures 30 pendant l'été, la deuxième partie du square, elle, fermant à 21 heures 30 ; deux agents d'accueil qui assurent la fermeture des portes, appuyés par les correspondants de nuit du 14e arrondissement pour s'assurer qu'un certain nombre de jeunes, qui n'ont pas très envie d'en partir, soient évidemment accompagnés vers la sortie.

Et par ailleurs, nous avons un travail, notamment avec un suivi extrêmement particulier et engagé de la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, pour, avec le commissaire de l'arrondissement, multiplier les visites sur site. C'est près de 44 missions du commissariat du 14e sur ce site dans les huit premiers mois de 2017, 40 heures de présence, 5 interventions sur appels du C.V.O.... Blablabla, Monsieur AZIÈRE, je ne dis pas que tout va bien, je dis que l'on essaie de prendre les choses les unes après les autres.

Nous avons changé le revêtement pour atténuer le bruit du ballon, et enfin, fermé l'ère contiguë au City stade, si vous connaissez bien le site, qui donnait l'accès à l'espace très enclavé qui générait effectivement les attroupements.

Il n'y a qu'un point de votre propos auquel je vais donner pleinement raison, c'est que le sujet n'est pas sportif, Monsieur AZIÈRE. Le sujet, ce n'est pas le bruit des ballons. Le sujet, c'est le bruit des attroupements, de la musique, des cris, etc., parce que certains usagers du quartier, qui ne sont pas que des jeunes d'ailleurs, ne viennent pas faire du sport sur ce terrain, mais viennent s'y rassembler. Et donc, je ne veux pas priver l'ensemble des gamins du 14e qui font vraiment du sport sur ce terrain au titre de quelques-uns qui effectivement viennent y faire du bruit et s'y rassembler.

C'est pourquoi la seule réponse que nous devons avoir est de l'ordre de la prévention de la délinquance, de l'ordre des effectifs de la DPSP, de l'ordre du renforcement des effectifs du commissariat qui viennent nous aider sur ces interventions. Les riverains m'écrivent systématiquement, ainsi que Carine PETIT, en temps réel, à chaque fois au sujet du bruit. Les adjoints de Mme Carine PETIT réagissent en permanence directement pour saisir le commissariat. Plaidez avec nous pour qu'ils passent d'autant plus souvent.

J'ajoute par ailleurs, Monsieur AZIÈRE, que d'expérience, tous ces terrains que nous avons fermés, c'était pire après, parce que les usagers s'y prenaient d'une manière encore plus violente et avec d'autant plus une envie de vengeance. Et donc, je préfère que nous n'arrivions pas à cette situation. C'est pourquoi, malheureusement, j'émettrai un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je suppose qu'Eric AZIÈRE maintient son vœu...

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation du parc de Bercy et des espaces verts parisiens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 82 est relatif à la préservation du parc de Bercy et des espaces verts parisiens.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, à travers ce vœu, je souhaite que le Conseil de Paris émette un vœu qu'une concertation soit lancée avec les riverains et les associations impliquées en vue d'envisager un projet alternatif à la construction de l'Arena 2 sur le parc de Bercy, afin de préserver le parc de Bercy, ses espaces verts et que ce projet ne constitue pas une privatisation supplémentaire de l'espace public.

Car pour l'instant - alors, je mets des guillemets -, ce que l'on sait, c'est que concernant le parc de Bercy, qui constitue, lui, un des rares poumons de Paris, avec 14,5 hectares, dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques, la Mairie de Paris voudrait amputer ce parc de 2,5 hectares pour y construire un nouveau bâtiment

sportif, de 8.000 places, Arena 2, juste à côté du Palais omnisports de Paris Bercy, AccorHotels Arena, de 20.000 places, dont on a parlé tout à l'heure.

Cette construction aurait pour conséquence de bétonner une partie de ce parc. Or, la zone de construction serait celle où des sportifs amateurs aujourd'hui ont l'habitude de pratiquer leurs activités, et cela constituerait donc une opération de marchandisation du sport, dont les citoyennes et les citoyens ne veulent pas, et qui empêcherait une pratique libre et accessible à toutes et tous du sport en faveur d'une salle qui serait sans doute, en plus, payante.

Il y a donc des raisons à la fois écologiques, citoyennes, démocratiques et sociales au refus des habitants de cette emprise et de ce projet d'emprise sur le parc de Bercy. Il y a une mobilisation importante des riverains dans leur collectif. Il y a contre ce projet un large cadre qui associe bon nombre d'associations.

Je souhaite donc que l'on ait beaucoup plus de précisions et qu'enfin, on reprenne à zéro la vraie concertation avec tous les acteurs, et que l'on envisage un autre lieu, parce que cela suffit de prendre sur les espaces verts, si peu nombreux à Paris. Je rappelle que Paris est l'une des villes qui a le moins d'espaces verts par habitant.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Jean-François MARTINS pour répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Avis défavorable, Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote de Jacques BOUTAULT pour le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, nous sommes dans une situation où l'on nous a vendu des Jeux olympiques particulièrement "écologiques", et le premier acte que l'on pose, c'est d'artificialiser des sols, de bétonner un espace vert et de créer une nouvelle Arena à côté de la précédente, qui déjà a du mal à équilibrer ses comptes.

Nous sommes donc nous-mêmes en demande d'informations. Tout ceci se fait dans la plus grande opacité et il ne faudrait pas qu'au nom des Jeux olympiques, tout soit possible sans que l'on ait d'explications. Et la réponse lapidaire de Jean-François MARTINS, telle qu'il vient de l'énoncer, est un indice de ce qui risque d'arriver, c'est-à-dire que l'on n'ait pas le droit au dialogue, à la concertation et qu'au nom de l'impératif supérieur de l'accueil des Jeux olympiques, on se permette des actes comme celui-ci, c'est-à-dire de construire sur une zone inondable un lieu pour les sportifs de haut niveau, là où aujourd'hui, des sportifs amateurs pratiquent leurs activités en toute liberté.

C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste soutiendra ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Jacques BOUTAULT.

Un peu de silence s'il vous plaît ! Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 SG 39 - Convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du parc de Belleville (20e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 39 et l'amendement technique n° 83. Il s'agit d'une convention d'occupation du pavillon "Maison de l'air" du parc de Belleville.

Madame PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, comme nous l'avons exprimé en Conseil du 20^e arrondissement, nous avons beaucoup de réserves sur la gestion et les projets concernant la Maison de l'air. Nous nous posons des questions sur plusieurs éléments : premièrement, un flou artistique quant aux missions du "Civic Hall", puisque le projet de délibération était très peu précis et reste obscur à ce niveau.

Enfin, le projet de délibération ne reprend pas du tout les éléments du vœu qui a été déposé et voté en juillet, puisque la seule demande du vœu était d'associer les associations locales et les habitants du quartier, et cela n'apparaît pas. Nous avons donc surtout un problème de méthode dû à un manque de concertation et de travail collectif en amont avec les principaux concernés.

Le collectif "Maison de l'air" vous a adressé un courrier le 21 juillet dernier, dans lequel il précise, je cite, "que cet appel contredit vos souhaits de vous appuyer sur le désir..."

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame PRIMET, une seconde, parce que même moi, je n'arrive pas à vous entendre. Madame PRIMET, une seconde qu'il vous plait.

S'il vous plaît, je comprends que tout le monde ne se passionne pas pour tous les projets de délibération, mais laissez au moins ceux qui veulent écouter pouvoir écouter. Un petit peu de respect. Merci beaucoup.

Madame PRIMET...

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je cite donc : "que cet appel contredit vos souhaits de vous appuyer sur le désir et la capacité des citoyens de devenir pleinement acteurs de leur cité et de produire localement la réponse à des besoins locaux". Et donc, je trouve paradoxal et dommageable que le "Civic Hall", qui devrait être consacré à l'initiative démocratique, un lieu libre, pas sous le contrôle de la Mairie, "une maison commune pour les innovateurs et les citoyens qui réfléchissent à des façons de mieux gérer notre communauté de destins", pour reprendre vos propres mots, commence par nier une démarche de démocratie participative mettant au cœur les habitants du quartier.

Les habitants du quartier réclament, une fois de plus, des concertations publiques spécifiques pour échanger sur le sujet et qui tiennent réellement compte de leur avis.

Je le rappelle : ils ne veulent pas de privatisation de l'espace public et souhaitent voir à la Maison de l'air, la création d'une maison pour tous.

En ce sens, l'amendement du groupe des "Verts" que vous avez accepté va dans le bon sens. Malgré tout, nous restons inquiets pour la suite et nous ne voterons pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Chers collègues, même si la crue de la Seine avait contraint la Maire de Paris à décaler son déplacement prévu en juin 2016 à New York, cette crue n'avait en rien altéré sa détermination à vouloir que Paris se dote, à l'instar de New York, d'un Civic Hall. Cette intention fut d'ailleurs confirmée en mars 2017 par la communication sur la vie associative et la participation citoyenne. Le projet de délibération d'aujourd'hui nous permet de le mettre en œuvre concrètement.

Notre projet de Civic Hall se veut à l'image de notre manière de repenser la démocratie à Paris, inclusive, solidaire, faisant appel à toutes les forces vives. Qu'il s'agisse du budget participatif, de la Nuit des débats, de la Carte citoyenne ou bien de "Madame la Maire, j'ai une idée", notre Municipalité a su innover à travers ces nouveaux dispositifs pour donner un nouveau souffle aux aspirations participatives et citoyennes des Parisiens.

Parallèlement à nos démarches en tant qu'élus, nous avons pu voir émerger une série d'initiatives venant de start-up ou de pôles d'innovation, dans les champs des nouvelles technologies, visant à diversifier les outils ou applications, et se présentant comme à l'attention des citoyens afin de leur permettre d'exprimer davantage et différemment, à destination des décideurs publics.

Les administrations nationales se sont également lancées dans une réelle réflexion sur leur modernisation et leur lien à approfondir avec la société civile. Je cite, à titre d'exemple, la Semaine de l'innovation publique lancée sous le précédent Gouvernement.

Ce nouveau lieu aura donc pour vocation de donner de la cohérence, d'expertiser et fédérer les initiatives et les besoins pour aider à l'élaboration de solutions. Il sera aussi bien ouvert aux Civic Tech qu'aux chercheurs, associations, acteurs locaux, acteurs de la participation citoyenne, comme les conseils de quartier.

En effet, dans ces instances de concertation se pose bien souvent la question, et nous nous posons nous-mêmes la question en tant qu'élus, de comment mieux toucher un public plus large et plus représentatif de la population parisienne.

Le Civic Hall parisien va donc contribuer à l'évolution de cette démocratie locale et participative de notre ville dans sa globalité. Il pourra également contribuer aux réflexions portant sur la modernisation de nos services publics, de nos administrations, et servir ainsi de laboratoire peut-être pour inventer une nouvelle politique publique en faveur de la participation, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre.

Il s'adresse aussi tout autant aux élus qu'aux agents de l'administration parisienne qui sont d'ailleurs sollicités par Emmanuel GRÉGOIRE pour être acteurs de la modernisation de leur propre administration et de l'amélioration du service public. J'en profite pour saluer le travail fait par Emmanuel GRÉGOIRE en la matière.

Le Civic Hall parisien sera donc utilisé à la fois par la Ville et pour la Ville. L'installation proposée dans le pavillon du parc de Belleville, pour une durée d'un an, est une première pierre que nous posons. La Maison de l'air offre un très bel emplacement de 646 mètres carrés pour accueillir, dans de bonnes conditions, les acteurs de cette nouvelle institution, qui seront amenés à aller dans un autre lieu pour les deux années suivantes.

L'appel à projets, qui a été lancé au mois de juin 2017, a permis de retenir, parmi sept candidatures, un projet porté par les acteurs de la Civithèque que nous connaissons. Le projet, appelé les Halles Civiques, est porté par une jeune association qui regroupe ainsi la 27e Région et le Collectif Démocratie ouverte, ces deux structures travaillant d'ailleurs avec bien d'autres acteurs de ce secteur.

Aussi, Madame l'adjointe, chère Pauline, pourriez-vous nous donner de plus amples informations sur ce projet des Halles civiques. Quelles seront leurs missions et les attentes pour la Municipalité, et des éléments d'information par ailleurs sur le fonctionnement de cette structure que nous soutenons.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Maison de l'air, ce lieu emblématique du parc de Belleville, est de retour dans cette Assemblée et ce ne sera sans doute pas la dernière fois.

Comme l'ont montré les deux interventions précédentes, derrière cette convention d'occupation du domaine public, deux sujets se confondent : l'attribution transitoire du lieu à l'association "Les Halles civiques" après un appel à projets très court durant l'été, et le devenir futur du lieu de la Maison de l'air.

Cet appel suscite une vive inquiétude à Belleville et au-delà. Je vais commencer par parler du contenu de la C.O.D.P. Les écologistes se sont abstenus dans l'arrondissement dans l'attente d'une modification de la convention que vous retrouvez dans l'amendement technique n° 83 ci-joint, qui n'est pas si technique que cela.

Pour les écologistes, il n'est pas question que l'occupation transitoire de ce lieu préfigure d'un futur lieu privatif de restauration. Deux amendements très importants modifient largement la logique de la convention. Premièrement, il exclut explicitement le belvédère Willy Ronis, situé au-dessus de la Maison de l'air, de la présente convention. Il est très important que ce lieu reste un espace public. C'est l'un des plus beaux lieux pour admirer les monuments de Paris et j'invite les conseillers et les conseillères de Paris qui ne le connaissent pas à y aller.

Le deuxième point était plus sensible et très important à nos yeux, il s'agissait de ne pas préfigurer cet espace en un futur restaurant. Pour nous, la suppression de la possibilité de l'installation d'un débit de boisson et l'obtention de licences adaptées est une condition sine qua non de notre vote.

Cette suppression est renforcée par la précision qu'aucune commercialisation d'alcool n'est permise sur cet espace.

Pour ces deux raisons, nous voterons le projet de délibération et nous serons très vigilants sur l'application de la convention, sur la non-privatisation de l'espace et le détournement du lieu à autre chose que l'objet de la convention que je vous lis : "Ces activités et cette programmation, portées par l'occupant, doivent s'adresser à la communauté des acteurs d'innovation publique, démocratique et citoyenne, et sont, pour certaines d'entre elles, ouvertes au grand public. Modulables et conviviaux, les espaces, objet de la présente convention, lui permettent de travailler en s'installant de façon permanente ou temporaire, expérimenter, se former, partager des pratiques, et enfin débattre, faire des rencontres, découvrir."

Revenons maintenant sur l'attribution de cet appel de projets dit "Civic Hall", terme qui a disparu dans l'exposé des motifs du projet de délibération, mais que nous retrouvons par enchantement dans le gagnant de l'appel, c'est-à-dire "Les Halles civiques".

Nous sommes très dubitatifs sur cette attribution et nous aimerions être rassurés. En effet, aucune indication n'est donnée sur les six autres projets qui ont été écartés. Pourquoi l'ont-ils été ?

De même, il est surprenant que l'association retenue n'ait pas encore été créée à ce jour, ou du moins à la date de rédaction de ce projet de délibération.

Certes, cette association est portée par deux associations connues, "La 27e Région" et "Démocratie ouverte", mais nous espérons que cela ne fragilise pas l'attribution de l'appel par un recours devant le Tribunal administratif par un des perdants de l'appel, comme nous l'avons connu pour le M.U.I.

Cette remarque étant faite "nous souhaitons bonne chance à l'attributaire de l'appel" mais rappelons quelques faits pour qu'il en tienne compte, dans les actions qu'il compte mettre en œuvre.

La démocratie locale et participative est très riche et très ancienne à Belleville et dans le 20e arrondissement. En 1995, ces quartiers ont été un laboratoire de la démocratie locale et ont servi à la loi Vaillant de 2002 sur la démocratie de proximité - Daniel VAILLANT n'est pas là, je ne peux pas le remercier - instaurant entre autres les conseils de quartier. De même, regroupés dans l'association "La Bellevilleuse", les habitants du Bas-Belleville se sont battus contre le projet d'urbanisme tant sur le plan juridique que sur le plan militant, et ont gagné la bataille.

Je pourrais remonter jusqu'à la Commune où les dernières barricades n'étaient pas loin de l'actuelle Maison de l'air. L'esprit démocratique de proximité est très fort dans ce quartier, il faut en tenir compte. Notamment, il serait bien que le courrier, cité par Raphaëlle PRIMET, reçoive une réponse qu'une réelle concertation sur les premiers mois de mise en place de l'occupation de la Maison de l'air se fasse, sinon cela risque d'être un peu compliqué dans le quartier.

Ce sera donc un vote pour ce projet de délibération vigilant. Par contre, nous voterons, et je préviens par avance, contre toute concession du projet futur qui transformerait ce lieu en un restaurant, en un lieu de privatisation de l'un des plus beaux points de vue de Paris. Il doit rester un lieu ouvert à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Merci de votre attention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai contre ce projet de délibération et je vais vous expliquer pourquoi.

Bien sûr, il y a plusieurs niveaux dans ce projet. A travers ce projet de délibération, on est simplement sur la signature d'une convention d'occupation du pavillon Maison de l'air du parc de Belleville pour un an dans le parc de Belleville dans le cadre d'un projet sur trois ans d'une structure qui ensuite existera ailleurs.

Il y a, sur le pavillon la Maison de l'air, un débat sur le court terme et le long terme. Faisons d'abord le débat sur le long terme, qui n'est pas l'objet de ce projet de délibération, pour bien comprendre que l'on distingue les deux sujets, mais qui sont quand même étroitement liés.

Vous avez un pavillon Maison de l'air dans le parc de Belleville, un équipement public, donc qui appartient à la Ville, qui n'a pas été utilisée pendant un sacré temps. Et des habitants qui se mobilisent qui se disent : ce n'est pas possible, cela nous appartient, on veut faire vivre ce lieu et qu'il réponde aux besoins du quartier. Et ils découvrent

que la Ville veut faire un projet de concession, comme les pavillons par exemple dans le parc des Buttes Chaumont, pour en faire un restaurant lucratif qui renflouera les caisses de la Ville.

Forcément, la population, et je pense à juste titre, s'organise, se mobilise et n'est pas d'accord parce qu'on est dans un quartier populaire qui manque de locaux associatifs et où il y aurait de nombreux projets qui pourraient répondre à l'intérêt général.

D'ailleurs, dans ce collectif citoyen, il y a beaucoup d'idées qui ont fusé : en faire un lieu tourné vers l'éducation à l'environnement, en faire un lieu qui parle de la Commune de Paris. Je ne vous dis pas toutes les belles idées qui ont pu émerger mais elles sont chouettes, ces idées, et elles ne sont pas forcément contradictoires entre elles.

C'est la bataille sur le long terme et c'est clair que, sur le long terme, il est hors de question que ce lieu sorte de l'intérêt général et permette à des intérêts privés de se faire de l'argent sur le dos des Parisiennes et des Parisiens de ce quartier. Au contraire, il faut absolument renforcer les espaces publics qui permettent aussi, dans les jardins, de sortir du consumérisme et, au contraire, d'avoir du loisir éducatif, de l'éducation populaire, de la culture et tout cela.

Maintenant, il y a le court terme. Vous avez un projet de délibération qui a l'air fort intéressant parce qu'à travers ce projet de délibération, on dédie à ce lieu à la formation et la réflexion sur des thèmes clés, avec des chercheurs, des militants associatifs, des acteurs des technologies civiques - j'adore ce terme ! Bref, on en fait un lieu sur le développement des pratiques démocratiques innovantes et participatives. On en fait un lieu à travers le projet de Halle civique qui va permettre de fédérer les acteurs de la participation citoyenne en France, et même à l'international. Sauf qu'on a juste oublié d'associer ceux de Belleville, ceux du quartier, ceux qui sont là.

Ceux-là sont totalement mis à part dans un appel à projets qui a eu lieu en plein été, puisqu'il fallait candidater jusqu'au 31 juillet, que le jury s'est réuni le 29 août. D'ailleurs il y avait dans le jury des représentants de la Mairie de Paris, des cabinets d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Pauline VÉRON, du Secrétariat général, de la DDCT, de la DAE. Il n'y avait juste aucun élu de la municipalité du 20e, aucun acteur de la municipalité du 20e. Vous auriez dû mettre aussi des gens de l'international dans votre jury ! Vous oubliez juste ceux qui habitent là, ceux du quartier ! Vous parlez de démocratie participative, vous parlez même - il y a des mots extraordinaires - d'un incubateur spécialisé sur l'accompagnement des innovations démocratiques, et vous n'êtes pas fichu de faire avec les gens qui habitent là ! C'est quoi l'éducation populaire ? C'est de collaborer avec la population. Et là, vous avez plaqué encore une fois une structure d'en haut.

Mon intervention ne porte absolument aucun jugement sur "La 27e Région", le projet de Halle civique, mais sur le fait que ni "La 27e Région" ni "Les Halles Civiques" ne sont présentes dans ce quartier et n'ont travaillé avec ce collectif citoyen, n'ont abordé quoi que ce soit avec eux, et vous allez les plaquer là. Voilà la méthode que je récuse : c'est tout sauf l'éducation populaire.

Le pire, c'est que l'on apprend dans le projet de délibération - vous ne vous en cachez même pas - que l'association "Les Halles Civiques", association loi 1901, est en cours de création. C'est-à-dire que vous faites un jury et vous donnez la gestion d'un lieu à une structure qui est en cours de création. C'est sûr, en cours de création, qu'elle va être bien plaquée sur le quartier.

Vraiment, je ne suis pas d'accord avec cette façon de faire. Vous aviez là une mobilisation dans le quartier. Je ne reprends pas toute l'histoire du 20e, si on remonte à la Commune de Paris comme a pu le faire Jérôme GLEIZES, mais quelle provocation. S'il y a besoin de former des gens à ce qu'est l'éducation populaire, c'est bien vous qui avez besoin de formation ! Dans les locaux de l'Hôtel de Ville, faites intervenir des gens. Je vais vous montrer beaucoup de coopératives d'éducation populaire qui auraient beaucoup de choses à vous apprendre sur le fait que l'on commence par écouter et par coproduire avec les habitants et pas contre eux, en les mettant à l'écart et en méprisant ce sur quoi ils travaillent.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci aux différents orateurs. Je m'exprimerai ici évidemment sur la bonne nouvelle que représente pour Paris l'ouverture d'un Civic Hall parisien, et plus précisément de la Halle civique, et pas sur l'avenir de la Maison de l'Air qui est un autre sujet. Un sujet qui intéresse beaucoup les élus et les habitants du 20e - je le comprends et c'est bien normal - mais ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération.

D'ailleurs, dans vos interventions, vous avez soulevé le fait qu'il y a un sujet de court terme, qui est cette convention d'occupation pour un an pour ce projet de Halle civique, puis un autre sujet qui est l'avenir de la Maison de l'air. Je l'entends tout à fait, mais ne prenons pas en otage ce beau projet sur les débats sur la suite de ce qui doit être fait dans la Maison de l'air. Surtout que ce projet, comme je viens de le dire, ne sera présent dans ce parc de Belleville que pendant un an.

Oui, c'est une bonne nouvelle pour les Parisiens car c'est un pas de plus pour bâtir cette démocratie plus participative que nous souhaitons construire à Paris. Un pas de plus pour redonner du pouvoir d'agir aux citoyens et les connecter encore davantage aux débats et aux enjeux politiques d'une façon générale, et peut-être plus particulièrement aux enjeux municipaux.

La Maire de Paris a décidé d'ouvrir un lieu dédié aux Parisiens et qui rassemble toutes les initiatives citoyennes ou publiques qui visent à favoriser la citoyenneté et la participation. Dans cette Halle civique, tout le monde aura droit de cité. Nous pensons bien sûr au mouvement historique de l'éducation populaire, par exemple, les instances des conseils de quartier ou encore les associations locales qui sont implantées de longue date. Dans notre appel à projets d'ailleurs, les porteurs de projets qui ont été retenus ont rencontré bien sûr les associations locales avant de déposer leur projet de Halle civique. L'objectif est, maintenant qu'elles ont remporté cet appel à projets, de construire et d'affiner le projet avec les associations du quartier. Cela fait bien partie de l'ADN de ce projet.

Mais il y aura aussi dans cette Halle civique, des initiatives plus récentes émergentes : des jeunes associations, des collectifs informels, des entrepreneurs sociaux ou des "start-up" de la Civic Tech. Même parmi eux, il y aura des fonctionnaires de la Ville et des élus ; je pense en particulier au service de la participation citoyenne qui sera présent dans ce lieu justement pour que les agents qui travaillent sur la participation citoyenne puissent échanger directement avec les habitants, les associations et les "start-up". Je crois que nous avons là quelque chose de particulièrement nouveau, innovant, où nous allons croiser tous les acteurs de la participation citoyenne qui vont pouvoir échanger, proposer et construire cette participation citoyenne à Paris.

Parce que nous sommes persuadés que cette effervescence de la Civic Tech est une chance pour Paris, puisque c'est essentiellement à Paris que l'on trouve tous ces jeunes de la Civic Tech. C'est une nouvelle communauté de "start-uppers" au service non pas d'une activité commerciale : ils ne font pas des applications pour gagner de l'argent mais pour développer la citoyenneté et la démocratie, en bref le bien commun.

Cette Halle civique accueillera du coup le premier incubateur de Civic Tech en France et je crois que nous ne pouvons que nous en réjouir. Le but de cette Halle civique était de faire travailler tout le monde, d'expérimenter des solutions au service des citoyens, et en même temps de pouvoir répondre aussi à des problèmes très concrets, exposés directement par les Parisiens.

Pour vous répondre, chère Raphaëlle PRIMET, sur les missions de cette Halle civique, il y aura bien sûr un espace de travail en "coworking" pour pouvoir développer les projets et applications numériques en faveur de la citoyenneté. Il y aura un espace réservé à l'administration parisienne, et je remercie beaucoup Emmanuel GRÉGOIRE qui a travaillé sur ce projet tout autant que moi avec cette implication des agents de la Ville qui sont très demandeurs à pouvoir sortir des murs de l'Hôtel de Ville et échanger directement avec les acteurs de la participation. Et on pourra y tester de nouveaux projets, être en contact direct avec les Parisiens et les acteurs de la "Civic Tech".

Cette Halle civique sera un lieu d'innovation, de débats et de diffusion très puissant connecté à la population. Un lieu ressource pour les Parisiens et pas que pour les habitants du 20e. C'est bien un lieu parisien que l'on crée, même si, bien sûr, il doit s'implanter dans le quartier dans lequel il vit, avec une programmation très ouverte, de nombreux débats, un hall d'exposition et un café tenu par les associations comme lieu de convivialité dans ce "Civic Hall".

Bien sûr, le programme n'est pas non plus totalement ficelé parce qu'il s'agit, maintenant que le cadre global est défini dans cet appel à projets, d'aller travailler avec tous les acteurs qui ont envie de construire cette Halle civique, et notamment les habitants du quartier, les conseils de quartier, les associations locales, pour avancer et affiner quels seront ces débats, sous quelle forme, comment utiliser le café associatif.

Pour répondre à Jérôme GLEIZES, et merci de votre précision sur les amendements, je voudrais préciser qu'une association toute nouvelle pour porter un projet, une association qui n'existerait pas encore, ce n'est pas la première fois et cela ne pose aucun problème juridique. Et, enfin, que le fait que, dans le projet de délibération, il ne soit pas fait mention des autres personnes qui ont postulé pour cet appel à projets ne pose pas non plus de difficulté juridique.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faut conclure !

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Cela est déjà arrivé.

Je voudrais juste apporter une dernière précision sur ce projet très important. Il s'agit bien, et vous l'avez dit, d'une occupation temporaire de la Maison de l'air jusqu'à fin 2018. Nous avons l'objectif d'ouvrir rapidement ce Civic Hall dans le Centre de Paris, qui, je l'espère, pourra aménager en 2019 avec l'accord du maire du 10^e arrondissement, et je l'en remercie et toute son équipe municipale, dans le Tribunal d'instance du 10^e arrondissement qui sera, d'ici là, libéré. Et, ainsi, je vous confirme bien que ce "Civic Hall" n'aura une implantation que pour une année dans cette Maison de l'air.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 83 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 39 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, SG 39).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au changement de nom du centre Paris Anim' Vercingétorix.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 84 est relatif au changement de nom du centre Paris Anim' Vercingétorix.

La parole est à Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Pardon, excusez-moi. Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, qui a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, propose d'attribuer la dénomination de l'actuel centre d'animation Vercingétorix à Angel Parra, qui était le fils de Violeta Parra. Il était un militant politique de la gauche chilienne, qui a été emprisonné, torturé au moment du coup d'Etat de Pinochet et qui s'est exilé en France.

Angel a mené de front deux combats : un combat politique, qu'il n'a jamais cessé de mener pour le retour de la démocratie au Chili, et un combat, une activité culturelle, puisqu'Angel n'était pas que le fils de Violeta Parra. C'était, d'abord et avant tout, un grand artiste. Il a mené une activité culturelle très importante, reconnue internationalement.

Angel est un artiste très apprécié au Chili et dans toute l'Amérique Latine. La raison pour laquelle nous proposons, bien évidemment, d'attribuer cette dénomination du centre d'animation Vercingétorix à Angel Parra, ce n'est pas simplement, je dirai, ses combats politiques et ses combats culturels internationaux. Il se trouve aussi qu'Angel était un citoyen du 14^e arrondissement et que le 14^e arrondissement, et Paris, était sa deuxième patrie.

A partir du moment où il y a eu le retour de la démocratie au Chili, il a fait des allers et retours constants entre Santiago, entre le Chili et Paris et le 14^e arrondissement. Il habitait rue de Gergovie. Il s'est toujours engagé dans la vie culturelle de l'arrondissement. Il a mis au service du développement de la culture pour tous sa notoriété. Il a été - je vais vous prendre deux ou trois exemples pour ne pas être trop long -, il a participé à la commémoration des 30 ans de la mort de Georges Brassens en donnant un concert à la mairie du 14^e arrondissement.

Il a même fait un disque de réinterprétation des chansons de Georges Brassens. Il a donné un concert à la mort de Pierre Castagnou. Il a toujours été l'un des acteurs de la vie culturelle et il s'est impliqué dès la constitution du centre d'animation Vercingétorix dans la vie concrète de ce centre, en donnant des cours, en conseillant les animateurs, les professeurs, en participant même à la vie collective de ce centre d'animation qui était le lieu dans lequel il s'était aussi très investi affectivement.

Et donc, c'est pour ça qu'en accord avec sa femme, Ruth, la proposition qui est faite par le Conseil du 14e arrondissement, à l'initiative de la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, est de proposer au Conseil de Paris de voter un vœu qui demande que l'on puisse, dans les meilleurs délais, attribuer la dénomination du centre Vercingétorix à Angel Parra en la mémoire vivante de ce grand combattant de la démocratie et de ce grand acteur de la culture du 14e arrondissement, ce fils du Chili et du 14e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Pascal CHERKI.

Pour répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Pascal CHERKI, bien sûr, je soutiens cette proposition qui est une très bonne idée, cette initiative de la maire du 14e de donner ce nouveau nom à ce centre d'animation qui est, par ailleurs, très apprécié des habitants du 14e arrondissement et qui est très dynamique.

Donc, je vous accompagnerai dans cette démarche. Il faudra, toutefois, au préalable, recueillir l'avis de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui sera consultée à ce sujet dans les prochains mois, comme la procédure de dénomination l'exige.

Mais, oui, bien sûr, un avis très favorable sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 255).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au budget participatif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 85 est relatif au budget participatif.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le budget participatif est une innovation importante de notre mandature et nous pouvons en être fiers. En effet, notre majorité défend l'idée que, grâce à l'intelligence collective, des modalités nouvelles de participation des citoyens et des citoyennes aux décisions municipales peuvent émerger. Et c'est le cas. Nous constatons que, depuis trois ans, le budget participatif remporte un vif succès auprès des habitants.

Chaque année, de nouvelles modalités du budget participatif sont mises en place pour mieux correspondre aux attentes des Parisiens. C'est le cas, par exemple, de la mise en place du budget participatif dans les écoles. Ainsi, en ce début de Conseil, Madame la Maire nous informait que 90 % des projets votés dans les écoles l'année dernière avaient été concrétisés. Nous nous en félicitons.

Le budget participatif est un processus en pleine évolution et il est nécessaire, à mi-mandat, de faire un état des lieux avec les citoyens. Ainsi, la mise en place des orientations thématiques du budget participatif doit-elle être renouvelée. Pour le groupe Ecologiste de Paris, l'esprit du budget participatif est de permettre aux citoyens de décider eux-mêmes des investissements à réaliser sans choisir a priori pour eux.

Certains services sont particulièrement sollicités. Je pense particulièrement à la DEVE et aux projets de végétalisation. Comment faire face aux propositions des Parisiens et des Parisiennes, toujours très présentes cette année, sans les limiter ? Par exemple, cette année, on a essayé de les limiter. D'autre part, associer les citoyens à la réalisation des projets votés nous semble indispensable pour limiter les frustrations qui s'expriment aujourd'hui trop régulièrement.

C'est pourquoi le groupe Ecologiste propose, dans ce vœu, l'organisation de réunions avec les Parisiens dans chaque arrondissement afin de dresser un bilan de cette innovation démocratique. Cela permettra d'imaginer avec eux son évolution pour les trois prochaines années.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Chère Joëlle MOREL, vous savez, quand on a décidé de lancer ce dispositif complètement nouveau qu'est le budget participatif, avec, en plus, un budget très conséquent, on a assumé de mettre en place une méthode qui consistait à avancer en marchant, c'est-à-dire de se dire qu'on allait fixer le cadre de ce dispositif, mais qu'on allait, au fur et à mesure, améliorer, faire évoluer le dispositif en fonction de l'expérience vécue avec les personnes qui participent au budget participatif, que ce soient les habitants, les services, les élus et l'ensemble de la communauté qui s'intéresse au sujet.

Donc, on l'a vu, chaque année, on a amélioré le dispositif, on y a apporté des éléments, en tout cas, qu'on pense particulièrement intéressants, comme, évidemment, le fait que ce soient les Parisiens eux-mêmes qui proposent les projets, le fait qu'il y ait un budget participatif dans les écoles et les collèges, le fait qu'on fasse en sorte que 30 millions au moins d'euros soient consacrés à des projets dans les quartiers populaires. Ensuite, on a amélioré la co-construction des projets et on va continuer à le faire. On a étendu cette année le budget participatif à la R.A.T.P. et aux bailleurs sociaux pour insuffler cette démarche de participation citoyenne chez les bailleurs sociaux dans leurs résidences. Ces améliorations successives sont issues des retours d'expérience avec les acteurs de terrain.

Tous les ans, nous menons de nouvelles réunions avec les directions opérationnelles, les maires d'arrondissement, les groupes politiques, avec les coordinateurs des conseils de quartier, avec tous ceux qui participent pour faire un bilan de l'année écoulée et préparer l'année suivante.

Je ne peux qu'approuver, chers collègues, votre volonté d'encourager l'organisation de telles réunions de bilan dans les arrondissements. Je sais que certains maires le font déjà - je pense par exemple au 10^e arrondissement - et mon cabinet ainsi que la mission budget participatif sont à la disposition de tous les maires qui souhaiteraient s'inscrire dans cette dynamique.

Aussi, j'émet un avis favorable sur votre vœu, sous réserve de quelques amendements pour considérer qu'il s'agirait plutôt de réunions citoyennes organisées dans les mairies d'arrondissement plutôt que de conférences de citoyens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que le groupe accepte les amendements ?

Mme Joëlle MOREL. - Tout à fait.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 256).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la Maison des associations du 1er arrondissement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 86 est relatif à la Maison des associations du 1er arrondissement.

La parole est à M. le Maire du 1er arrondissement, Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce vœu se suffit à lui-même. On sait qu'il y a une maladie qui se répand beaucoup ici même et qui s'appelle la "fusionnite". On veut fusionner. Après les arrondissements, les centres d'action sociale, les maisons des associations.

Ce qui est assez surprenant, c'est que la décision soit unilatérale, vienne de la Mairie de Paris sans aucune discussion et sans aucune concertation, alors que je voudrais rappeler que les maisons des associations sont des équipements de proximité, au sens du C.G.C.T., et que la décision de les créer, de les déplacer, de les localiser ou de les délocaliser, appartient non pas au Conseil de Paris mais aux Conseils d'arrondissement. C'est ainsi. Tant que le Conseil d'arrondissement ne s'est pas prononcé, nous réclamons l'application stricte de la loi.

Je voudrais rappeler par ailleurs que s'il y a une maison des associations dans chaque arrondissement de Paris, c'est parce que c'était une promesse de Bertrand DELANOË. En 2001, il avait dit : "Chaque arrondissement aura une M.D.A.". Je suis donc surpris de voir Mme HIDALGO et Mme VÉRON bafouer et renier une promesse de Bertrand DELANOË, mais c'est ainsi.

Pour ce qui nous concerne, je voudrais rappeler qu'il y a eu 258 signataires associatifs qui ont porté une pétition protestant contre la fusion des M.D.A. des 1er et 2e arrondissements et que ces associations sont également très mobilisées.

Ce vœu demande que la Maire de Paris décide un moratoire pour permettre une vraie consultation, une consultation large et crédible des associations membres des M.D.A. et qu'on renonce à la mise sous tutelle par l'Hôtel de Ville des directeurs des seize établissements qui subsisteraient aux termes de ces fusions en application d'un statut nouveau créé pour les circonstances et qui naturellement n'a été concerté d'aucune manière.

Nous proposons pour l'instant, par le vote de ce vœu, de revenir à un petit peu plus de raison, plus de calme et de concertation.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur LEGARET, j'ai eu l'occasion de présenter cette évolution des missions des maisons des associations à plusieurs reprises, ici au Conseil de Paris ; vous le savez très bien. En novembre 2016, en mars dernier à l'occasion de la communication de la Maire de Paris sur la vie associative, mais on en a aussi parlé en mai dernier, en juin dernier. Il y a eu une approbation par le Conseil de Paris et pas de décision unilatérale.

En deux mots, vous le savez, cette réforme vise à avoir des horaires d'ouverture élargis dans les maisons des associations, des conditions d'accès pour les associations qui soient simplifiées et une ouverture désormais à toutes les formes d'engagement.

Pour accompagner cet accueil plus large, nous recrutons 10 agents supplémentaires dans les maisons de la vie associative et citoyenne. Ils seront donc sur le terrain, dans les maisons pour accompagner cette réforme.

Vous le savez, nous regroupons deux à deux les maisons des associations du Centre c'est-à-dire des arrondissements 1 à 8 ; c'est ce qui a été adopté à l'occasion des discussions en Conseil de Paris. Ce sujet était d'ailleurs discuté en amont avec les groupes et les maires d'arrondissement puisque j'ai organisé de nombreuses réunions à ce sujet depuis septembre 2016.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y aura des évolutions mais il n'y aura pas de nouveau statut pour les directeurs du développement de la vie associative et citoyenne comme vous venez de le dire, puisque leur statut ne change en rien. Les directeurs sont aujourd'hui, comme ils l'étaient hier, tous rattachés à la DDCT ; cela n'a pas changé. C'est une erreur factuelle que vous venez d'énoncer.

Vous soulignez aussi le fait qu'il ne pourrait pas y avoir de décision quant au regroupement des maisons des associations par la Mairie de Paris, que l'on ne pourrait pas prendre cette décision. Ce n'est pas vrai non plus, puisque c'est une décision du Conseil de Paris de décider de la création ou pas des équipements de proximité.

Vous le savez, nous sommes à la recherche d'un lieu pour accueillir la nouvelle maison de la vie associative et citoyenne des 1er et 2e arrondissements. Je remercie aussi Jacques BOUTAULT, Maire du 2e, qui est concerné par ce projet, de nous aider à trouver une nouvelle localisation, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - C'est bien la Maison des associations du 1er qui, pour l'instant, a été choisie parce que c'est la plus grande pour accueillir les équipes. Celle du 2e va rester une annexe de la Maison des 1er et 2e arrondissements en attendant que nous trouvions de nouveaux locaux.

J'émetts donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DFA 73 - Approbation du principe de cession de créance au profit des établissements de crédit en cas de résiliation anticipée de la C.O.D.P. dont la F.F.T. est titulaire pour le stade Roland Garros.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 73 portant sur une approbation du principe de cession de créance au profit des établissements de crédit en cas de résiliation anticipée de la C.O.D.P.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Nous avons découvert avec surprise, et de très grandes réserves, ce nouveau projet de délibération concernant Roland Garros. En effet, lors de notre dernière discussion sur le sujet, l'Exécutif nous avait dit que plus rien ne s'opposait à la réalisation du funeste projet de destruction des serres d'Auteuil, y compris les serres techniques reconstruites pourtant récemment.

Or tel n'est manifestement pas le cas. Il faut tout d'abord passer outre certains éléments de l'exposé des motifs. Une telle provocation pourrait prêter à sourire si la destruction des serres d'Auteuil n'était pas un événement si dramatique et regrettable.

Nous pouvons lire, je cite : "Il apparaît que le projet de la F.F.T. respecte un site prestigieux, protégé au titre des Monuments historiques et classé au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites, puisqu'il propose pour le court dans les serres un geste architectural fort qui participe à l'embellissement du jardin des serres d'Auteuil sans le mettre en danger. Ainsi, il met en valeur les collections botaniques dans des serres rénovées au lieu et place des serres techniques qui ne présentaient aucun intérêt". Toutes les personnes qui suivent sérieusement ce dossier savent que cela est bien évidemment totalement faux.

Mais venons-en à l'objet de ce projet de délibération. La Fédération française de tennis va contracter des emprunts pour son projet d'extension ; cela n'a évidemment rien de surprenant. Mais les banques ne financent jamais un projet d'une telle ampleur sans analyser en détail la capacité de remboursement de l'emprunteur. Il est classique que les banques demandent des garanties pour se prémunir du risque de défaut, c'est-à-dire du risque que l'emprunteur ne puisse faire face à ses engagements.

En l'occurrence, la F.F.T. ne trouve pas de caution permettant aux banques de donner un feu vert à la demande de crédit. Cela n'a rien de très surprenant quand on connaît la situation financière réelle de la F.F.T., quand

on voit les procédures judiciaires s'empiler les unes après les autres, quand on sait que sur la durée, rien ne garantit l'avenir du tournoi.

Comme la Ville de Paris ne peut se porter garante, les banques ont trouvé une astuce. Elles demandent une cession de créance, qui permettrait aux banques de recevoir en lieu et place de la F.F.T., l'indemnité qui serait versée par la Ville si celle-ci venait à mettre fin à la C.O.D.P. quel qu'en soit le motif. Certes, ce n'est pas une garantie supplémentaire de la part de la Ville au sens strict. Mais une telle précaution prouve que les banques ne sont pas du tout certaines de la pérennité de la concession sur toute la durée du crédit et qu'elles anticipent même de telles difficultés financières de la part de la F.F.T. qu'elles envisagent une rupture de la concession.

J'avoue ma surprise de voir les banques rejoindre l'analyse que nous faisons depuis que ce dossier occupe nos débats. Ce faisant, elles soulignent toute la fragilité de ce projet et c'est pourquoi nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je respecte le combat décennal de M. CONTASSOT contre ce sujet de Roland Garros. Je ne crois pas que chaque projet de délibération, et à travers M. CONTASSOT l'ensemble de son groupe politique, je dis juste que tout projet de délibération, en particulier technique comme celui-ci, ne prête pas à chaque fois à une réinterprétation et une réécriture du débat politique tel qu'il a eu lieu.

Il n'y a rien de plus simple que ce projet de délibération. Si nous venions... Par hasard, M. CONTASSOT est élu Maire de Paris en 2020. Il décide de rompre la concession avec la Fédération française de tennis, parce qu'il n'aime pas ce projet Roland Garros. Les banques qui ont prêté à la Fédération française de tennis pour réaliser cet équipement se trouveraient face à un débiteur qui ne serait pas capable de faire ces travaux, donc les recettes afférentes. Les banques disent donc, si vous n'êtes plus concessionnaire, la Ville devra vous indemniser, mais l'indemnité nous viendra directement. Il n'y a rien de plus simple.

La seule conclusion, c'est que les banques sont frileuses à prêter de l'argent à la F.F.T. comme à quiconque, elles demandent 120 garanties supplémentaires, c'est vrai, Monsieur CONTASSOT, nous nous rejoindrons au moins sur ce point.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 73.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 73).

2017 DFA 76 - Actualisation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1 janvier 2018.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 76. Il s'agit d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier prochain.

La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Actualisation, modernisation, quand il s'agit de parler d'augmentation des tarifs, l'Exécutif parisien n'est jamais avare de néologismes, d'inventions lexicales. Mais enfin la réalité, c'est que mois après mois, on a des hausses déguisées de taxes, de recettes, de redevances, etc.

Nous avons protesté en 2015, lorsqu'une première modernisation avait conduit à une explosion des tarifs de la taxe de séjour. Ce nouveau projet de délibération vient dans le prolongement de cette délibération de 2015. Nous allons donc voter contre. Certes, l'augmentation est beaucoup plus mesurée, c'est 5 centimes, mais en cohérence avec ce que nous avons dit en 2015, nous votons à nouveau contre cette décision qui ne sert pas l'attractivité économique de Paris.

Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur de FROMENT, vous l'avez dit vous-même, on parle de 5 centimes sur 3 des 6 catégories tel que le législateur nous a permis de le faire, donc j'évite d'en faire un débat politique. J'épargnerai même à ce Conseil la lecture de vos déclarations lors de l'augmentation, qui était très sensible, de la taxe de séjour il y a 3 ans, où vous aviez prophétisé la chute dramatique du tourisme à Paris.

J'ai le plaisir de vous annoncer, Monsieur de FROMENT, que nous faisons le meilleur premier semestre touristique depuis 10 ans, malgré les attentats, malgré cette honnie taxe de séjour. Nous avons accueilli 16,4 millions d'arrivées hôtelières au cours du premier semestre, soit + 12,5 % par rapport à 2016.

Je sais que vous vous en réjouirez comme moi et que vous qui êtes économiste, il y a un peu d'élasticité prix sur le secteur hôtelier, même sur 5 centimes.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 76).

2017 DDCT 123 - Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du budget participatif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 123. Il s'agit de subventions à sept associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du budget participatif.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Nous allons voter ce projet de délibération, mais vous nous demandez de voter une subvention à une association qui va intervenir dans le 18e arrondissement. Il s'agit de faciliter la prise de parole des citoyens et de les aider, par une stratégie de communication, à mieux se faire entendre.

La subvention n'est pas élevée, c'est 7.000 euros, cela ne pose pas de souci.

Simplement, je me pose la question que peut-être il suffirait que les élus du 18e arrondissement prêtent un peu plus d'attention aux habitants porteurs de projets.

Je veux parler en particulier des projets que les habitants de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre élaborent pour améliorer leur cadre de vie et se réapproprier l'espace public. Plus qu'un dispositif technique, ce qu'ils souhaitent, c'est d'être entendus, d'autant que leurs projets sont pertinents. Ils répondent à de vrais besoins. Je pense aux aménagements devant la crèche Henri Huchard par exemple, ou sur le mail Binet.

Je rappelle que des riverains installent eux-mêmes des barrières pour éviter que les vendeurs à la sauvette s'installent et dégradent l'environnement. Certains des projets présentés au budget participatif ont été retenus, mais n'ont pas bénéficié des suffrages nécessaires. En conséquence, les travaux ne sont pas réalisés. Les riverains sont déçus, alors qu'ils se mobilisent, s'investissent pour leur quartier. Ils ont le sentiment de perdre leur temps.

Ce n'est pas parce que le budget participatif ne leur permet pas de réaliser ces travaux, que ceux-ci ne doivent pas être engagés.

Une réunion de concertation devait avoir lieu régulièrement porte Montmartre. Cette réunion était composée des élus de la majorité et de l'opposition, des habitants, de représentants associatifs, qui étaient là pour échanger sur la situation dans les quartiers, étudier les propositions d'aménagement et leur faisabilité.

J'ai demandé au Conseil d'arrondissement pourquoi cette réunion n'avait plus lieu. Une adjointe au maire d'arrondissement nous a assuré qu'elle reprendrait. Or, il n'en est rien. C'est dommage. C'était l'occasion d'un dialogue efficace et positif. Les riverains sont demandeurs et sont demandeurs de concertation, et ils sont demandeurs que l'on soutienne leur projet d'aménagement du quartier pour qu'ils puissent se réapproprier l'espace public.

Nous allons voter donc ce projet de délibération, mais nous aimerions que les investissements des habitants pour leur quartier soient davantage pris en considération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur HONORÉ, vous le savez, nous voulons faire de ce budget participatif, même si ce n'est pas le premier objectif, mais c'est l'un des objectifs de notre budget participatif, un outil de redistribution des ressources. C'est pourquoi nous avons d'une part prévu que 30 % de l'enveloppe, soit 30 millions d'euros, soient affectés à des projets qui concernent les quartiers populaires.

Mais c'est aussi pour cela que nous avons lancé deux appels à projets pour des associations, pour nous aider et surtout aider les habitants des quartiers populaires à se saisir de cet outil qu'est le budget participatif. D'ailleurs, vous dites très bien que, notamment dans le 18^e arrondissement, les habitants du quartier de la porte Montmartre se sont saisis du budget participatif pour faire des propositions.

Ce projet de délibération vise donc à attribuer cet appel à projets, à subventionner 7 associations lauréates qui ont été retenues pour aider les habitants à formuler des propositions et à pouvoir les déposer sur la plateforme numérique du budget participatif.

Nous avons un retour, puisque c'est la deuxième année que nous le faisons, sur l'efficacité d'avoir recours à ces associations pour qu'elles aident les habitants à participer au budget participatif. Les taux de recevabilité des projets sont beaucoup plus élevés que la moyenne lorsque les projets sont accompagnés par les associations. C'est le cas pour 100 % des projets de la Maison des fougères, ou 76 % des projets accompagnés par le C.A.U.E.

Je vous remercie de voter ces projets de délibération. Nous sommes attentifs à ce que les habitants des quartiers populaires soient entendus dans le cadre du budget participatif, mais aussi au-delà vous avez tout à fait raison, Monsieur HONORÉ.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 123.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 123).

2017 DGRI 61 - DPE - Avenant au programme "projet de coopération Paris-Tunis" portant sur un pilote de collecte sélective à Tunis.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 61 - DPE. Il s'agit d'un avenant au programme "projet de coopération Paris-Tunis" portant sur un pilote de collecte sélective à Tunis.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - La Ville de Paris et la Ville de Tunis coopèrent depuis plusieurs années sur le thème de la collecte des déchets, la valorisation et la formation des agents. C'est une excellente initiative et nous ne pouvons que soutenir cette action, mais je voudrais profiter de ce projet de délibération pour revenir sur la coopération internationale. Le Président de la République en a parlé très récemment, cette coopération internationale qu'elle soit une coopération étatique ou comme cela nous intéresse ici, une coopération internationale décentralisée. Je pense notamment à la loi Oudin Santini, qui a permis depuis des années aux collectivités locales de travailler sur une coopération en matière d'eau, et depuis peu de temps, sur une coopération en matière de déchets.

La Ville de Paris fait un gros travail en matière de coopération décentralisée et on ne peut, tout élu de Paris, que s'en féliciter.

En effet, nous sommes nombreux ici à penser que l'on ne pourra pas arrêter les vagues de migrants avec des murs, uniquement avec des murs. Ce n'est pas comme cela que l'on incitera ces personnes à rester chez elles, mais en les aidant par une coopération Nord-Sud, par de la solidarité et par des actions comme nous le faisons aujourd'hui à Tunis, dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Bien évidemment, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole, pour vous répondre, est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais centrer ma réponse sur la coopération entre Paris et Tunis, et sur ce pilote de collecte sélective à Tunis.

C'est une coopération exemplaire au terme de laquelle je tiens à saluer effectivement ce dispositif qui nous permet de financer à l'international la collecte des déchets, après le dispositif "Oudin-Santini". Je voudrais également saluer à cet égard non seulement notre direction, la DGRI, mais aussi la DPE - c'est elle qui mène cette coopération d'un point de vue technique - et évidemment Mao PENINO, qui suit cela également de très, très près.

La coopération sur la question des déchets avec Tunis a connu trois étapes : on a inauguré en 2015 l'école de la propreté de Tunis, après trois années de coopération ; en 2016, lancement d'un pilote de modernisation de la collecte sélective à la demande du Maire de Tunis et octroi d'une subvention de notre part pour l'acquisition de matériel moderne de collecte ; et enfin, volonté de la Ville de Tunis d'enrichir ce programme par un nouveau volet de formation.

Je voulais que notre Conseil ait une vue complète et globale. Je remercie Pierre AURIACOMBE de s'être inscrit et de nous avoir permis d'avoir un moment pour penser à nos amis de Tunis et à cette coopération exemplaire à tous points de vue, parce qu'elle nous enrichit autant qu'elle aide nos amis Tunisiens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 61 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 61 - DPE).

Départ de M. JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, avant de lever la séance, je voudrais vous dire quelques mots pour vous remercier de votre participation à une bonne exécution de mes tâches d'adjoint pendant ces années.

Je quitterai mes fonctions dans quelques jours, et j'ai eu la chance de pouvoir, dans ces fonctions et dans ma délégation, défendre mes valeurs, celles de mon groupe politique, celles de la majorité à laquelle j'appartiens, avec la confiance de la Maire de Paris. Mais j'ai également pu mesurer à quel point chaque Conseiller de Paris, quel qu'il soit, est porteur d'une part de la parole des Parisiens, et j'ai essayé de toujours tenir compte de l'ensemble de ces paroles, de respecter chacun pour ce qu'il est, un élu de notre Ville, et pour cela, je voulais vous en remercier.

Ce furent pour moi trois belles années. Je sais que cet hémicycle continuera à produire du mieux pour les Parisiens avant de produire des polémiques, parce que nous sommes tous là pour cela.

Merci beaucoup.

La séance est suspendue. Elle reprendra à 14 heures 45.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2017 DPA 50 - Tour Eiffel, 5, avenue Anatole-France (7e). - Sécurisation du Parvis. - Communication relative à l'avancement de l'opération.

2017 DFA 72 - Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public de gré à gré, portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel avec la S.E.T.E.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous propose que l'on débute donc cette dernière demi-journée en examinant conjointement les projets de délibération DPA 50 et DFA 72 qui concernent la Tour Eiffel.

C'est M. POZZO di BORGO qui commence.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, merci.

Ce projet de délibération vise à présenter les principaux points de la future délégation de service public qui sera signée entre la Ville de Paris et la Société d'exploitation de la Tour Eiffel concernant la modernisation et la gestion de ce monument emblématique de notre ville.

Tout d'abord, le fait que la S.E.T.E. soit devenue une société publique locale en 2016, ce que nous avons d'ailleurs soutenu au groupe UDI, ne doit pas faire oublier qu'elle dispose d'un Conseil d'administration et d'une gouvernance propre. Si je me permets de faire cette remarque, c'est que j'ai été un peu surpris de la communication que j'ai trouvée sur le journal "Le Parisien" de l'adjoint au tourisme qui parlait comme si c'était lui le patron de la S.E.T.E. Je crois qu'il existe une tradition, c'est que dans l'ensemble des structures et des institutions, notamment les S.E.M., ce sont les présidents des conseils d'administration qui s'expriment au nom de la société et non pas l'adjoint à la Maire. Cela m'avait un peu choqué mais je voulais tout de même rappeler ce genre de principe.

Concernant le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, je rappellerai que cela fait plus de 25 ans que des projets de modernisation de la Tour Eiffel sont dans les cartons de la Mairie de Paris. Pour ma part, comme je suis au conseil d'administration depuis 2001, j'appelle cette modernisation depuis longtemps. J'ai toujours soutenu les études et évaluations qui ont été menées pour améliorer ou essayer d'améliorer l'accueil et la sécurité des visiteurs sur le site.

C'est donc naturellement que notre groupe UDI soutiendra ce projet de délibération et la mise en œuvre du plan d'investissements de 300 millions d'euros qu'elle prévoit.

Je ne reviendrai pas sur les travaux de sécurisation du site, nous les avons déjà évoqués à plusieurs reprises au sein de cette assemblée. Nous savons que, malgré les contraintes notamment esthétiques qu'ils imposent, ils sont indispensables dans le contexte actuel. Cependant, j'aimerais faire quelques remarques sur la modernisation de l'accueil des visiteurs et sur le renforcement de l'attractivité de la tour, notamment à l'international.

Partons tout d'abord d'un constat. Il y avait environ 5,5 millions de visiteurs annuels à la Tour Eiffel à la fin des années 1990. Ce chiffre a lentement monté pour atteindre 7 millions en 2015, avant que les attentats qui ont frappé Paris ne viennent interrompre cette progression. En effet, la fréquentation était d'environ 5,8 millions de visiteurs en 2016 et on prévoit pour 2017 un chiffre compris entre 5 et 6 millions, ou 6 millions et un peu plus, alors même que le tourisme a connu une réelle embellie au cours de cette année.

Ces chiffres et cette relative stagnation du nombre de visiteurs annuels de la Tour Eiffel doivent nous interpeller et je crains que le plan qui sera mis en œuvre manque d'ambition sur ce point. Je regrette, en effet, d'après ce que l'on perçoit des futurs travaux qui seront engagés, que la S.E.T.E. soit plus dans une logique de gestion des flux...

J'ai trois ou cinq minutes ? Cinq.

Qu'elle soit plus dans une logique de gestion des flux que dans une réelle volonté de renouveler l'expérience visiteur.

J'ai toujours souhaité, et je n'étais d'ailleurs pas le seul, que soient mises en place non pas seulement des aires d'accueil ou d'attente mais réellement un parcours du visiteur au cours duquel celui-ci, qui attend pendant une heure et demie, pourrait découvrir en détail l'histoire de la tour, l'histoire de Paris, l'histoire de France ou encore les prouesses techniques qui ont permis sa construction et sa préservation. Au-delà du voyage grisant vers les étages, je suis certain qu'un parcours de ce type, par exemple en sous-sol, pourrait attirer un grand nombre de visiteurs supplémentaires et leur permettre d'attendre évidemment dans la queue.

Je suis bien sûr conscient des contraintes inhérentes au site magnifique sur lequel s'élève la tour, mais je pense qu'une réflexion stratégique plus large qu'une simple modernisation aurait sans doute été utile et ce, d'autant plus dans un contexte de forte concurrence internationale, avec des tours en Asie ou dans les pays du Golfe, ou encore un immeuble de 1.000 mètres à Dubaï qui attire de plus en plus de visiteurs.

Un second point que j'aimerais aborder ici concerne les riverains. La future D.S.P. prévoit en effet de longues années de travaux puisque ceux-ci devraient au moins durer jusqu'en 2024. Il ne faudrait pas que ces nombreux chantiers deviennent un calvaire pour les riverains de la tour et du Champ-de-Mars. Les élus du 7e arrondissement, dont je fais partie, sont fortement mobilisés sur cette question, et nul doute que ma collègue Emmanuelle DAUVERGNE y reviendra.

Je souhaite cependant d'ores et déjà marquer mon soutien et celui de mon groupe UDI aux propositions qui visent à tenter de concilier au mieux la réalisation de ces travaux avec la qualité de vie des riverains qui supportent beaucoup une animation très puissante et très forte au Champ-de-Mars.

Ainsi, nous souhaitons que les bases vie pour les futurs chantiers soient installées sur les quais en contre-bas du Champ-de-Mars et non pas à côté de la tour, dès lors que les premiers travaux de sécurisation seront terminés en juillet 2018.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est maintenant à Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Avant de rentrer dans le projet de délibération, je poserai une question à l'adjoint au tourisme et aux sports. C'est pour savoir si ce soir la Tour Eiffel sera illuminée pour la victoire du P.S.G. face au Bayern Munich. C'est tout simplement parce que comme beaucoup de membres du conseil d'administration, nous avons appris par mail le 5 août dernier, à 16 heures 30, que la Tour Eiffel serait illuminée pour accueillir le footballeur NEYMAR, record en termes de contrat de libération pour 220 millions d'euros, mais aussi record de salaire qui est aujourd'hui annoncé à 3 millions d'euros par mois.

Je trouve que ce n'est pas mettre en valeur notre politique et je voulais resignifier notre désaccord, mais cela pose une question fondamentale qui est comment les membres du conseil d'administration de la S.E.T.E. et les élus que nous sommes sont associés à la politique d'illumination de la Tour Eiffel.

Enfin, sur ce projet de délibération, notre groupe s'abstiendra. Il s'abstiendra essentiellement pour une raison. Dans ce cahier des charges, nous apprenons - nous en avons débattu - une augmentation brutale des tarifs pour le sommet de la Tour Eiffel qui va passer demain de 17 euros à 25 euros. On nous dit bien sûr que cela touche exclusivement des touristes qui viennent du monde entier. Je peux le comprendre mais sur les 85 % qui visitent et sont étrangers, il reste encore 15 % qui viennent de la France et aussi des Parisiens, des gens de la région parisienne. Cela veut dire que demain, une famille avec deux enfants paiera 100 euros pour accéder au sommet de la Tour Eiffel.

J'entends aussi l'argument comme quoi les autres tours dans le monde, et on se compare à des tours aux Etats-Unis, en Chine ou au Qatar, pourquoi pas, fixent des tarifs beaucoup plus chers. Sauf que la Tour Eiffel est un patrimoine important, c'est un patrimoine ancien et elle n'est pas à comparer avec des tours qui sont totalement privées.

Donc, nous nous abstenons parce que nous rejetons cette évolution. Nous pensons que nous aurions pu échelonner l'évolution des tarifs sur plusieurs années. En même temps, je reviens sur l'affaire de NEYMAR qui montre qu'il y a de l'argent dans ce monde. Quand des sociétés sont capables, notamment le Qatar, sont capables de mettre autant d'argent sur un footballeur, cela veut dire que l'Etat pourrait très bien récupérer cet argent et contribuer aux travaux de la Tour Eiffel. On a l'impression que ce sont finalement les visiteurs qui vont dans ce

modèle économique accompagner les travaux. Notamment dans ces travaux, une partie devrait à mon avis incomber à l'Etat, ce sont les travaux de sécurisation du parvis.

Voilà pourquoi nous nous abstenons.

Je voudrais aussi m'interroger, et je l'avais déjà dit en ce Conseil, sur la solidité juridique de la société publique locale qui a été créée à l'origine par la Ville et le Département, depuis le changement de statut de notre collectivité devenue collectivité unique, et dans un débat qui revient sur le risque de disparition des départements, dans tout ce débat institutionnel. Je pense que nous aurions pu et nous pouvons encore peut-être associer l'Etat, associer d'autres collectivités. Ce qui veut dire que ceux qui viennent dans ce Conseil d'administration de la S.E.T.E. pourraient être amenés à être contributeurs et cela pèserait peut-être moins sur les tarifs.

Je voudrais dire également qu'il est normal que nous nous adressions à l'Etat. Au début de cette année, j'avais fait cette démarche. J'avais fait un courrier et même un vœu, et pour l'instant je n'ai rien vu venir sur une démarche du C.A. de la Tour Eiffel vis-à-vis de l'Etat. Donc j'attends toujours.

Je voudrais aussi dire ma surprise, sur le mur. Nous étions intervenus, et mon groupe avait déposé un vœu pour que la sécurisation du parvis, et nous l'avons votée, soit accompagnée d'un message fort d'un point de vue culturel, d'un point de vue de la paix et d'un message de paix.

Dans ce projet de délibération, je ne vois rien autour ni d'un message de paix qui pourrait être inscrit sur ce mur, ni sur le parcours historique autour de la Révolution que mon collègue Eric AZIÈRE avait porté. Je repose donc ces interrogations.

Nous avons fait beaucoup de recommandations. Il semblerait que les élus soient moins assidus qu'auparavant dans ce conseil d'administration de la S.E.T.E., c'est quand même regrettable. Nous posons l'ensemble de ces questions.

Une autre question, quand on a des personnalités, je pense par exemple à des acteurs comme Brad PITT, qui viennent à la Tour Eiffel, on a mis en place un dispositif pour sécuriser le trajet de ces personnalités, qui ont accès à des ascenseurs différents du public.

Il semblerait que la direction de la Tour Eiffel souhaiterait en faire un produit en tant que tel, et avoir un "pass" VIP qui serait un tarif en tant que tel pour les personnes qui voudraient s'acheter le sommet, en dehors des visites actuelles.

Je m'inquiète de cette dérive, et je l'ai dit et le redis, la Tour Eiffel ce n'est pas Disneyland. Il n'est pas question que ce patrimoine issu de la Révolution française et de l'Exposition universelle prenne cette logique.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Madame DAUVERGNE, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous connaissons le contexte qui a conduit la Préfecture de police à demander l'édification du mur de protection autour de la Tour Eiffel. Le risque terroriste est très élevé et les récents épisodes de Nice à l'été 2016, et Barcelone il y a maintenant plus d'un mois, sont hélas venus nous le rappeler. La Tour Eiffel est l'un des monuments parisiens les plus connus et les plus visités. Cela en fait une cible de choix pour les terroristes.

Rachida DATI et les élus du 7^e arrondissement ont pris leurs responsabilités. On ne transige pas avec la sécurité. Nous nous sommes prononcés favorablement sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme et au-delà, nous avons accompagné le dévoilement progressif du projet, en diffusant aux habitants et riverains une information aussi fiable que directe. Nous avons demandé, dès le mois de février, à l'ensemble des acteurs du projet, de venir présenter les travaux. Nous savons que c'est en délivrant une information précise, axée sur les conséquences directes pour les riverains, que l'on favorise l'acceptabilité d'un tel chantier.

Je profite de ce conseil pour remercier l'ensemble des représentants de la Ville et de l'Etat, qui sont venus à la mairie du 7^e pour répondre aux questions légitimes des habitants.

La nouvelle convention de délégation de service public, qui réglera les conventions avec la Ville pendant 15 ans, porte également le projet de réaménagement global de l'accès du site. Elle intègre un plan d'investissement exceptionnel de 300 millions d'euros afin de financer, après le mur de sécurité, le renouvellement du dispositif d'accueil. La S.E.T.E., qui réalisera cet effort d'investissement inédit, s'est vu attribuer par la Ville la possibilité

d'augmenter nettement ses revenus : hausse du prix du billet de base et baisse du montant de la redevance forfaitaire.

Mais la S.E.T.E. doit en parallèle réfléchir à rendre la visite de la Tour Eiffel plus attractive, avec des propositions innovantes.

Je ne remets pas en question ces arbitrages, il faut de nouvelles sources de revenu pour financer ce plan d'investissement. Néanmoins, en tant que membre du conseil d'administration de la S.E.T.E. et élue du 7e, je serai très vigilante à la bonne exécution de l'ensemble des investissements.

Rachida DATI et l'équipe municipale du 7e veillent également à ce que les travaux génèrent le moins de nuisances possible pour les riverains.

Au-delà des aménagements horaires que nous avons obtenus, je souhaite revenir sur un sujet, celui des bases vie nécessaires à tout chantier, mais dont l'ultra proximité avec le site des travaux n'est pas fondamentale. C'est pourquoi, comme vient de le rappeler Yves POZZO di BORGIO, nous sommes tout à fait opposés au maintien des "Algéco" au-delà de la période des travaux de sécurisation. Nous ne pouvons pas, en effet, imposer ce dispositif aux riverains sur une si longue période.

La S.E.T.E. devra donc trouver un autre emplacement pour conduire les travaux de réaménagement du site, qui ne relèvent pas du caractère d'urgence. Ces bases vie peuvent par exemple être installées sur les quais bas, comme nous l'avons proposé. Mais, il est très clair que nous n'accepterons pas que les bases vie restent jusqu'en 2023 sur le Champ de Mars. Les attentes des usagers concernant le réaménagement complet du dispositif d'accueil sont conséquentes.

Il ne faudra pas manquer ce rendez-vous qui doit concerner, au-delà de l'accès à la Tour, l'ensemble du Champ de Mars. J'insiste particulièrement sur ce point, le déblocage de ces fonds, 15 millions d'euros sur 6 ans, doit permettre de financer un aménagement qui valorise également son vaste site d'implantation, qui inclut le Champ de Mars, l'Ecole Militaire et la place de Fontenoy.

La Tour Eiffel n'est pas un établissement hors sol. Ces aménagements doivent mettre en perspective un projet de reconquête globale du Champ de Mars que nous avons déjà défini dans le cadre du schéma directeur du Champ de Mars. Ce site est aujourd'hui trop dégradé. Les revenus tirés de l'exploitation de la Tour bénéficient largement à la S.E.T.E. sous forme de recettes d'exploitation, et à la Ville sous forme de redevances.

Il est donc largement temps que son site d'accueil soit abondé de cette manne. Il en va du prestige et de l'attractivité du Champ de Mars.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame DAUVERGNE.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Madame la Maire.

15 ans pour une D.S.P., cela peut paraître très long, trop long. Nous ne sommes en général pas favorables à des D.S.P. aussi longues. Mais dans ce cas, cela se justifie à nos yeux pour au moins deux raisons.

La première, c'est qu'il s'agit d'une D.S.P. auprès d'une société publique locale, d'une S.P.L. Donc, la ville garde totalement la main sur la question.

La deuxième raison pour laquelle la durée nous semble acceptable, c'est qu'il y a quand même 300 millions d'euros d'investissements lourds sur des travaux sur la sécurisation, sur le centre d'accueil à venir.

Il y a même une troisième raison d'ailleurs, le niveau de redevance est assez élevé, la part fixe jusqu'en 2024 est de 8 millions, elle passera à 12 millions après, je crois, à quoi s'ajoute la part variable. C'est une bonne affaire pour la Ville de Paris.

Tout cela fait que la durée de la D.S.P. ne nous heurte pas.

Ensuite, il y a la hausse tarifaire. La hausse tarifaire, c'est vrai qu'elle peut paraître brutale, mais on parle de produits plus ou moins inélastiques ce matin dans une discussion, probablement que la Tour Eiffel, jusqu'à présent en tout cas on le constate, résiste à une augmentation des prix, qui d'ailleurs se trouve à peu près dans les normes. 25 euros, c'est le prix maximum, la meilleure prestation, donc on monte au sommet totalement par ascenseur, plein

tarif adulte. C'est 54 dollars pour l'Empire State Building. Si vous grimpez en haut des tours Notre-Dame à pied par l'escalier en colimaçon, c'est 10 euros. C'est exactement le prix pour atteindre le deuxième étage de la Tour Eiffel par les escaliers.

A cela s'ajoute le fait qu'il y a une tarification sociale, j'en sais quelque chose puisque par un amendement à un avenant en mai 2015, j'avais obtenu un progrès sur ce point. Ce progrès est confirmé et va même plus loin, puisque certaines prestations qui étaient payantes pour les chômeurs deviennent gratuites, par exemple pour les gens qui ont le R.S.A., comme pour les gens de moins de 4 ans. Pour la tranche 12 - 24 ans, on est à mi-tarif, soit 12,50 euros. Je pourrais continuer, y compris en intégrant les 6,30 euros pour les handicapés, pour atteindre le sommet en ascenseur.

Cette tarification nouvelle ne nous choque pas. Outre qu'il faut bien financer les 300 millions d'euros d'investissement, et que si ce n'est pas l'usager, quelque part c'est le contribuable.

Et puis, il faut tenir compte aussi d'une chose : on est à 7 millions environ de visiteurs par an, on ne gagnera pas beaucoup plus. Rentrer dans la Tour Eiffel, c'est d'abord rentrer dans un ascenseur. On ne voit pas comment on pourrait moderniser les ascenseurs au point de monter à 8 ou 9 millions de visiteurs.

Quelques bémols à notre soutien, nous voterons le projet de délibération, mais cela ne nous empêche pas d'avoir l'esprit critique. D'abord, je rejoins à peu près beaucoup de choses qui ont été dites, à la fois par Yves POZZO di BORGIO, notamment sur le fait que la S.E.T.E. a un Conseil d'administration qui doit garder toute son efficacité, tout son poids, légitime, qui lui revient. C'est aux administrateurs de contrôler, et il faut qu'ils aient les moyens de contrôler.

Ensuite, je rejoins beaucoup d'arguments déjà avancés par Nicolas BONNET-OULALDJ, notamment NEYMAR est mal passé, sans concertation. D'ailleurs, il y a eu après-coup une opposition de beaucoup d'administrateurs. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il devrait y avoir un consensus désormais, ce n'est plus à une personne de décider pourquoi on allume ou on éteint la tour. On doit pouvoir mettre au point un système qui permet d'avoir le consensus. De même d'ailleurs, pour les bonnes causes.

C'est très bien d'éteindre la Tour Eiffel quand il y a un attentat, mais j'ai observé que ce sont surtout les attentats qui touchent les Occidentaux, assez moins quand c'est à Ouagadougou, je ne l'ai même jamais vu. Les Rohingyas, on aurait très bien pu le faire, on en parle ce matin, cela méritait largement une manifestation avec la Tour Eiffel, on ne l'a pas eue. Il y a des petites choses comme cela qui ne vont pas.

Je terminerai en me réjouissant que le projet de délibération DPA 50 mette bien en toutes lettres que le système de protection, le fameux mur en verre, est conçu aussi pour être réversible. Voilà, en faisant vite sur un sujet sur lequel plus de cinq minutes auraient été nécessaires.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que Mme SIMONNET est par là ? Non. Dans ce cas, et à regret de ne pas l'entendre, je vais maintenant avec plaisir donner la parole à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Je crois que nous avons évoqué ici assez souvent les principes de cette concession, donc je ne vais pas y revenir en détail. Je vais plutôt, d'une part, tenter une synthèse, et d'autre part répondre à des questions très pertinentes qui viennent d'être posées par les uns et les autres.

On peut dire que jamais dans son histoire, la Tour Eiffel n'a connu autant de changements, qu'ils soient déjà accomplis ou qu'ils soient projetés.

Le premier changement, c'est celui du statut. Je dois dire que le changement de statut me paraît à l'expérience avoir été un excellent choix, entre autres parce qu'il a permis la négociation de ce contrat de concession, ou de D.S.P., en dehors de tout formalisme.

Ce contrat, nous pourrions dans les quinze années à venir le modifier en fonction des circonstances, de manière également très facile.

Deuxième changement, c'est évidemment la politique de sécurité de la Tour. On peut regretter, c'est vrai et certains l'ont fait, que les circonstances nous aient imposé la fermeture du parvis. Mais le danger, dans un des lieux les plus symboliques du monde, est tout à fait réel. D'ailleurs un événement récent, au mois d'août, l'a rappelé à ceux qui l'auraient oublié. Ni la Ville, ni l'État, ni la S.E.T.E. ne peuvent éluder leur responsabilité. Nous y travaillons tous ardemment et en commun, j'y insiste, depuis deux ans.

Le troisième changement, qui passe un peu inaperçu mais me paraît non négligeable, c'est l'étendue du domaine confié à la S.E.T.E. Jusqu'à maintenant, nous n'étions responsables que de la Tour elle-même et de son parvis. La Ville de Paris nous confie la gestion de l'ensemble des jardins qui entourent le monument. Nous allons les aménager. C'est à travers ce très bel environnement que, dans un an, les visiteurs accéderont à la Tour.

Quatrième changement, lui aussi très attendu, nous porterons progressivement à 80 % la proportion des billets vendus sur Internet, alors qu'elle atteint aujourd'hui à peine 20 %, ce qui est évidemment très faible par rapport à la plupart des grands musées et monuments du monde. Nous attendons de cette réforme une plus grande fluidité des files d'attente.

Je souligne, et c'est un point très important, que ce progrès a fait l'objet d'un accord social exemplaire, signé en juin dernier, et qui contredit totalement ceux qui prétendaient, notamment dans un article de presse que j'ai lu au mois de juin, que le climat social de la Tour était un obstacle aux réformes. C'était tout simplement faux.

Enfin, je ne parlerai pas des investissements puisque les uns et les autres, vous les avez évoqués. Je dirai simplement que la dernière évolution, c'est celle des restaurants et de la vente alimentaire à emporter. Vous savez combien ce sujet est très signalé à la Tour. Le processus d'appel à la concurrence va être incessamment lancé, en très étroite liaison avec le Conseil d'administration qui en a déjà débattu et qui va à nouveau en débattre, et bien entendu sous le contrôle des élus de la Commission d'appel d'offres.

Quelques réponses maintenant aux orateurs précédents. Je commence par M. POZZO di BORGIO puisqu'il a parlé le premier. Il a évoqué, comme d'ailleurs Mme DAUVERGNE, l'enrichissement des parcours à l'intérieur de la Tour Eiffel. C'est, je dois le dire et rassurer sur ce point ces deux administrateurs et l'ensemble du Conseil, l'un des objectifs de la S.E.T.E. dans les années à venir : faire en sorte qu'il y ait un effort d'imagination sur ces parcours et que, pour beaucoup de visiteurs, la Tour Eiffel ne soit pas seulement monter dans un ascenseur.

Le président BONNET-OULALDJ et Pascal JULIEN ont évoqué le problème des tarifs. Au fond, je l'ai dit au conseil d'administration, et Pascal JULIEN a repris cette argumentation à l'instant, le problème des tarifs est un problème vieux comme les finances publiques, c'est-à-dire très vieux.

Il n'y a pas 36 moyens de financer un service public. Ou on le finance par l'impôt, c'est-à-dire le contribuable, ou on le finance par le mécénat - nous nous efforçons d'en obtenir mais, de toute façon, ce sont des sommes qui resteront marginales - ou on le finance par les tarifs, c'est-à-dire par l'utilisateur.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de l'effort d'investissement considérable accepté et même voulu par la Ville, nous avons effectivement pris la décision de demander au Conseil de Paris, parce que c'est lui qui décide, une majoration sensible des tarifs qui ne nous met pas d'ailleurs en dehors du marché international, et qui conserve, ou même qui accentue, les tarifs réduits ou les gratuités pour toute une série de clientèle d'utilisateurs.

Le président BONNET-OULALDJ a également évoqué le message de paix. Oui, je peux vous rassurer, Monsieur le Président, c'est bien mon intention, dans le cadre du travail qui a été initié par M. le Président AZIÈRE, que de placer la Tour Eiffel au centre d'un message de paix, puisque la Tour Eiffel a une histoire intimement liée à l'histoire de la Révolution. Elle en a salué le centenaire.

Vous avez évoqué les packs V.I.P. Je tiens à dire ici que je n'ai appris l'existence de ces packs qu'il n'y a quelques jours. Je n'en avais jamais été prévenu.

Mme DAUVERGNE a évoqué l'information délivrée aux riverains et, d'une manière générale, l'action menée en commun avec la mairie du 7^e arrondissement. Je pense qu'elle ne me contredira pas lorsque je soulignerai que nous avons, depuis fort longtemps, une action en commun avec la mairie du 7^e. Nous avons participé à des réunions de riverains, nous avons écrit sous ma signature et celle de la Directrice générale aux riverains du Champ-de-Mars, bref nous prenons très au sérieux cet aspect d'information des gens qui vivent sur le Champ-de-Mars et qui ont droit évidemment à connaître les intentions et l'action de la S.E.T.E. et de la Ville de Paris.

Je crois n'avoir oublié aucune des questions qui ont été évoquées. Si peut-être ! Pascal JULIEN a parlé de l'information du Conseil d'administration. Je suis d'autant plus d'accord avec vous, cher collègue, que vous le savez, c'est moi qui ai fait décider par le Conseil d'administration, la création d'un comité stratégique et d'un comité d'audit, qui sont censés aider le Conseil d'administration à contrôler la gestion de la Tour Eiffel.

Merci, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur GAUDILLÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS, même si vous avez apporté vous-même beaucoup de réponses.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur le contenu de la D.S.P. elle-même puisqu'à la fois, les orientations qui avaient conduit au dialogue bilatéral entre la Ville et la S.P.L. d'exploitation de la Tour Eiffel avaient déjà été débattues dans ce Conseil avant l'été, mais répondre à peu de questions mais puisqu'il y en a quelques-unes, je vais y prendre un peu de temps.

Monsieur BONNET-OULALDJ, la Tour Eiffel ne sera pas aux couleurs du P.S.G. ce soir puisqu'elle sera aux couleurs d'"Octobre rose", le mois de lutte contre le cancer du sein... Non, pas octobre rouge, malgré votre espoir intime, c'est "Octobre rose", c'est-à-dire le combat contre le cancer du sein.

Sur la question et corriger juste Mme DAUVERGNE sur un élément qui a évoqué la baisse de la redevance forfaitaire. Elle est uniquement concentrée sur les premières années de cette concession, celle où la Tour Eiffel fait un effort d'investissements hors normes. Mais cette redevance forfaitaire va progresser. Quand on y ajoute la part variable, on arrivera à une redevance annuelle pour la Ville, de la part de son concessionnaire, à plus de 30 millions d'euros, ce qui fait que non seulement la Tour participera à notre attractivité, mais aussi à la bonne santé de nos finances publiques.

Dernier élément sur la grille de tarifs. Je reçois et j'entends à la fois les remarques de Nicolas BONNET-OULALDJ et de Pascal JULIEN. C'est pourquoi on a été particulièrement attentif à préserver les tarifs sociaux, les tarifs jeunes, les personnes en situation de handicap, toutes celles et ceux qui sont concernés avec des tarifs qui d'ailleurs sont plus simples pour certains, dont l'abattement sur le tarif normal est supérieur à ce qu'il était au préalable, mais, effectivement, pour ceux qui ont les moyens de payer le plein tarif, de faire assumer par ces visiteurs étrangers l'exploitation et la rénovation de la Tour Eiffel.

Dernier élément : par ailleurs, je suis surpris que le sénateur POZZO di BORGIO n'en ait pas parlé, mais, par ailleurs, cette concession prévoit ce qui avait été la demande du groupe UDI-MODEM, c'est-à-dire une visite pour chacun des petits enfants parisiens durant sa période scolaire, gratuite à la Tour Eiffel. Nous donnons ici gain de cause à cette demande du groupe UDI-MODEM avec grand plaisir.

Sur la question de la paix, et plus globalement du "Parcours de la Révolution", non pas que je lie les deux mais qu'en tout cas, la Tour Eiffel se trouve concernée par les deux, il y a un groupe de travail qui a été déjà annoncé par ce Conseil de Paris et donc sur lequel, évidemment, là encore, vous serez associés. Le contenu de la concession est aujourd'hui un contrat relativement technique, financier. Et le programme d'investissement ne nous permet pas, à ce stade, de préciser les contenus éditoriaux, les gestes artistiques ou patrimoniaux qui répondront à cette demande, mais elle est bien intégrée et elle sera, évidemment, travaillée dans le cadre de ce groupe de travail.

J'ajoute peut-être deux éléments avant de conclure, Madame la Maire.

Un : effectivement, sur le courage politique de cette concession, à la fois de relever des défis qui n'avaient jamais été relevés auparavant. Je pense, évidemment, à la question de la billetterie. Oui, enfin, la Tour Eiffel rentre dans le XXI^e siècle en ayant une billetterie qui sera à 80 % digitale d'ici à l'horizon 2020. Et ce n'est pas seulement un enjeu de technophilie, de "geek" ou d'amour pour les nouvelles technologies, c'est avant tout l'idée que, demain, ces billets numériques et horodatés donneront rendez-vous aux visiteurs au moment où leur ascenseur doit monter, et donc, réduire les files d'attente qui sont le premier sujet de préoccupation de qualité de satisfaction de la visite pour nos visiteurs. Et c'est avec beaucoup de courage que, je crois, on a pu se lancer là-dedans et trouver l'accord d'entreprise avec les représentants du personnel de la Tour Eiffel. Mais, par ailleurs, cette question de la file d'attente, c'est aussi un sujet de sécurité et de préservation parce qu'évidemment, tout attroupement et file d'attente devient potentiellement un sujet de vulnérabilité. Et je crois qu'en ayant eu ce courage, nous mettons, en partie, un peu plus les visiteurs de la Tour en sécurité.

Et puis, deuxième élément, c'est le courage d'assumer, dans cette D.S.P. - et je suis surpris qu'aucun d'entre vous n'en ait parlé, et donc j'en profite pour le dire - d'assumer un programme d'investissements de 300 millions d'euros. C'est énorme. Et pour celles et ceux de cet hémicycle qui défendent l'investissement public, y compris sans qu'il coûte aux impôts des Parisiens, je nous propose collectivement de nous en réjouir, et surtout, et y compris - moi, j'entends ce que dit M. BONNET-OULALDJ - en partie, cet investissement, près de la moitié, pas pour l'attractivité touristique mais pour l'entretien patrimonial de ce monument.

Avant d'être une attraction touristique, avant d'être une expérience de visite, la Tour Eiffel est un monument, est un élément de notre patrimoine scientifique, culturel, industriel, le reflet d'une époque, le reflet des grandes expositions universelles, du savoir-faire français, de ses ingénieurs et de ses architectes. Dans ce P.C.I., 150 millions iront vers la peinture, la rénovation des ascenseurs, en respectant les technologies de propulsion propres à cette Tour Eiffel il y a près de 130 ans quand elle a été conçue, et, au-delà de cela, revenir sur des choses comme le scintillement, qui sont désormais devenues patrimoniales même si elles n'ont que 17 ans. Evidemment, nous

accueillerons mieux les touristes à la Tour Eiffel, mais également nous entretiendrons avec beaucoup d'exigence ce très beau monument dont les Parisiens sont fiers, les Français sont fiers et que le monde entier nous envie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, pour cette conclusion.

Donc, nous allons maintenant passer aux votes.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPA 50).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 72).

2017 DGRI 66 - DAC - DEVE - Hommage aux victimes du régime des Khmers Rouges au Cambodge. - Installation d'une stèle commémorative au parc de Choisy (13e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Et, maintenant, nous passons aussitôt à l'examen du projet DGRI 66 - DAC - DEVE et d'un amendement technique n° 87. Y a-t-il des commentaires, de la part de Patrick KLUGMAN, sur cet amendement ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - L'amendement technique est heureux et il me permet juste d'insister une seconde sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération vise à rendre un hommage aux victimes du régime des Khmers Rouges, à installer une stèle commémorative au parc de Choisy. Je prends un instant de ce projet de délibération technique pour simplement rappeler l'action heureuse parce que nous serons la seule ville, à part Phnom Penh, à avoir une stèle commémorative du génocide des Khmers Rouges.

Je remercie Catherine VIEU-CHARIER, Pénélope KOMITÈS, le maire du 13e arrondissement, éminemment, et Buon TAN, qui ont été tous, à leur place, nécessaires pour arriver à ce beau résultat. Et c'est un petit peu ce que rappelait l'amendement technique, donc je n'ai pas besoin de vous le lire en intégralité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces commentaires, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 66 - DAC - DEVE ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DGRI 66 - DAC - DEVE).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 1ère Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole est à M. Pierre GABORIAU pour trois minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme à l'habitude, nous avons débuté les travaux de notre 1ère Commission par les tableaux de bord commentés par notre collègue, Julien BARGETON. Au niveau de la fiscalité immobilière, le mois d'août 2017 s'établit en trésorerie à 145,7 millions d'euros. Ce montant est en progression de 18,3 % par rapport à 2016. Sur les 9 premiers mois de l'année comptable 2017, la recette atteint 1,076 milliard d'euros, en progression de 9,9 % par rapport à 2016, soit plus 97,2 millions d'euros.

Une étude de la Chambre des notaires conforte cette tendance puisque le marché immobilier francilien continue de tourner à plein régime, avec des ventes à nouveau en expansion et des records historiques d'activité dans plusieurs départements. Les acheteurs particulièrement motivés se décident vite et achètent au prix pour bénéficier du niveau encore très attractif des taux d'intérêt. Les hausses de prix se poursuivent en Ile-de-France, un peu plus rapidement pour les appartements que pour les maisons. Néanmoins, dans les prochains mois, l'accalmie annoncée sur la hausse des prix se confirmerait, à l'exception du marché de la Capitale où l'effet de rareté prédomine.

Dans les tableaux de bord suivants, signalons les subventions de fonctionnement où, à fin août, le montant mandaté est de 469 millions d'euros, contre 457 en août 2016. Ce tableau montre aussi que les crédits ouverts sont de 536,8 millions d'euros contre 525,2 à fin août 2016, et que, donc, c'est favorable puisque la Ville a payé plus rapidement les associations qui attendent toujours le virement de leur subvention. Enfin, pour la dette, signalons que la Ville a emprunté, le 4 septembre 2017, 26 millions d'euros pour une durée de 20 années et que, donc, du coup, le taux d'utilisation d'emprunt est de 37,84 % avec 326 millions d'euros empruntés, puisque nous avons fait un emprunt le 2 février dernier de 300 millions.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Pierre GABORIAU. - Pardon, excusez-moi...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je pensais que vous aviez terminé. Excusez-moi.

M. Pierre GABORIAU. - Non, je vous en prie.

Sur l'ordre du jour de la Commission, signalons des débats sur les subventions d'investissement A.A.P. ParisCode et des conventions avec plusieurs organismes de formation, ainsi que le financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers, convention annuelle 2017 d'objectifs et de moyens avec l'Etat. Egalement, et nous en parlerons tout à l'heure, le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de C.M.P.-Banque concernant les exercices 2005 et suivants, et le rapport de la Chambre régionale des comptes portant sur la gestion du Crédit municipal de Paris concernant les exercices 2010 et suivants. Nous avons terminé les travaux de notre Commission par la présentation d'un rapport très intéressant par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint au Maire chargé des ressources humaines, et commenté également par le directeur des ressources humaines Jean-Baptiste NICOLAS et son équipe.

Notre collègue a donc débuté son rapport en signalant que la gestion des ressources humaines constitue un levier essentiel de modernisation de l'administration parisienne, mais aussi un terrain privilégié d'expression des valeurs de l'Exécutif municipal et qu'un travail important, auquel il convient de rendre hommage, avait été déjà accompli lors des précédentes mandatures. Depuis 2014, ces actions ont été accélérées, amplifiées et complétées par des impulsions fortes données à de nombreux chantiers. Je n'ai pas besoin d'aller plus loin dans le rapport puisque le rapport a été envoyé à l'ensemble des conseillers de Paris de notre Assemblée.

Enfin, je veux terminer pour adresser mes remerciements à notre collègue, Julien BARGETON, qui, sénateur depuis dimanche, va quitter prochainement ses responsabilités d'adjoint au Maire chargé des finances et qui a

toujours aidé, qui m'a toujours aidé dans la bonne tenue de notre Commission des finances, dans un esprit d'écoute et de transparence.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous. Merci à Julien BARGETON.

2017 DFA 70 - Avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DFA 70 relatif à l'avenant n° 2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches.

C'est Mme GATEL qui démarre ce débat.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous avons à nous prononcer sur le prolongement pour 18 mois du contrat concernant l'exploitation de 550 colonnes et 700 mâts porte-affiches, contrat qui arrive à échéance dans moins d'un mois. Une fois encore, et nous l'avons évoqué hier avec Vélib', nous regrettons le manque d'anticipation de la Ville. Vous le justifiez par les nombreux chantiers en cours et l'évolution de la réglementation, soit, mais cela devient une habitude et cela pose vraiment question sur la gestion par la Ville de ses marchés publics.

Et puisque l'entrée en vigueur du nouveau marché est retardée par cet avenant, nous saisissons l'opportunité de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur deux sujets.

D'abord, celui de l'esthétisme. Les colonnes Morris, Davioud et même Wilmotte contribuent sans conteste à l'identité de Paris, au même titre que les kiosques. Les dernières déconvenues sur le mobilier urbain doivent nous rendre particulièrement attentifs à ce sujet. Nous vous demandons donc que la dimension esthétique représente un critère important dans le cahier des charges du futur marché, et pas simplement 7 % de la note, comme Valérie NAHMIAS avait eu l'occasion de le dénoncer.

Deuxième point : la question du soutien aux nouvelles disciplines et pratiques culturelles. Le contenu des messages que les colonnes et les mâts porte-affiches peuvent recevoir est réglementé par le Code de l'environnement. Cependant, le contrat de 2005 exprimait des attentes plus spécifiques de la part de la Ville de Paris sur le contenu des messages supportés. Dès lors, une partie du mobilier urbain était réservée à des tarifs préférentiels aux activités de théâtre et de cirque, ainsi qu'aux cinémas d'art et d'essai. Nous souhaitons que le futur contrat aille plus loin et élargisse les tarifs préférentiels à d'autres pratiques culturelles et artistiques.

Dernier point : je profite de cette occasion pour revenir sur la question posée hier par Eric AZIÈRE sur les conséquences de la décision du Conseil d'Etat rendue le 18 septembre dernier pour ce marché. Va-t-il être suspendu le temps d'une révision du Règlement local de publicité, afin d'introduire une part du numérique, ou attendrez-vous le prochain contrat, à l'expiration de l'avenant dont nous débattons aujourd'hui ?

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention sera dans le prolongement de celle de ma collègue GATEL.

Première chose : nous nous abstenons sur ce projet de délibération, qui prolonge de 18 mois la convention d'occupation domaniale pour les colonnes et mâts porte-affiches, qui était déjà prévue pour une durée de 12 ans. Nous considérons que ce ne sont jamais de bonnes méthodes de faire des avenants sur des conventions d'une telle importance. On parle de 10,5 millions d'euros par an de redevance. C'est le premier point.

Et je rejoins Maud GATEL sur la question du manque d'anticipation de la Ville. La raison invoquée était notamment que trop de conventions du même type arrivaient à échéance en même temps, mais cet argument peut

être complètement renversé. Au contraire, il me semble que l'on pouvait saisir l'occasion de l'arrivée à échéance de toutes ces conventions - il y a eu l'histoire des kiosques, il y a eu l'histoire du mobilier urbain d'information et il y a maintenant cette histoire de colonnes Morris - pour avoir une approche d'ensemble, une approche globale et proposer une stratégie d'ensemble, non seulement sur le plan financier, mais sur le plan esthétique.

Je rappelle qu'à l'occasion de l'affaire des kiosques, nous avons obtenu de la Ville et de l'Exécutif parisien qu'une commission ad hoc soit réunie en amont de chaque décision prise qui concernerait le mobilier urbain, et qui donc engagerait l'esthétique de Paris. Nous espérons nous aussi que cet engagement sera tenu pour ce qui est des colonnes Morris, quand la convention arrivera à renouvellement.

Dernier sujet : celui de l'affichage numérique. Il est fait mention dans le projet de délibération du fait que l'on ne sait pas si on aura de l'affichage numérique, en fonction de la décision du Conseil d'Etat. Entretemps, le Conseil d'Etat a pris sa décision et a estimé que le Règlement local de publicité de la Ville interdisait l'affichage numérique. C'est une décision qui est un peu regrettable. L'affichage numérique présente un certain nombre d'avantages. Nous ne pouvons pas nous priver de tous les bénéfices que ce progrès peut apporter.

Et donc, je propose, moi, que l'on modifie le Règlement local de publicité pour rendre possible l'affichage numérique, notamment sur le mobilier urbain d'information, peut-être aussi sur les mâts porte-affiches, etc. J'avais compté déposer un amendement : on m'a indiqué que cet amendement serait rejeté comme irrecevable. J'ai donc renoncé à déposer cet amendement, mais j'annonce qu'au prochain Conseil de Paris, je déposerai un vœu appelant à la modification, très ponctuelle, sur ce point très précis, du Règlement local de publicité, et j'espère que l'Exécutif parisien donnera un avis favorable. Il serait incohérent qu'il ne le fasse pas et nous verrons cela. Mais j'ai eu un engagement moral de la part de certains membres de l'Exécutif dans ce sens.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais être aussi dans la prolongation des deux précédentes personnes, mais pas avec les mêmes conclusions. En effet, la Ville de Paris est actuellement dans une phase de renouvellement de convention pour son mobilier urbain. Avant l'été, cela concernait le mobilier urbain d'information dont on a déjà parlé.

Ici, le projet de délibération qui nous est proposé concerne les colonnes et les mâts, les fameux mâts Morris. En premier lieu, la critique formulée par l'opposition, qui regrette que l'on soit contraint de proposer un avenant pour prolonger le contrat actuel de 18 mois, ne nous semble pas juste. Et d'ailleurs, c'est contradictoire avec la volonté de modifier le Règlement municipal de publicité, puisque dans ce cas-là, cela reporte de fait ces projets de délibération. On ne peut pas à la fois demander à ce que l'on n'applique pas l'avenant et à la fois vouloir le modifier. Il y a une petite contradiction qui me paraît un peu compliquée à gérer. Mais chacun gère ses propres contradictions.

En effet, la réglementation dans le domaine a été sensiblement modifiée au printemps avec une ordonnance d'avril dernier, qui encadre plus strictement les contrats relatifs à l'occupation du domaine public, ce qui nous pousse donc parfois à faire des avenants pour tout justement adapter nos conventions au changement du droit. De plus, nous savons que les discussions et négociations avec les opérateurs dans ce domaine sont âpres et longues, et je rappellerai quand même ce qui s'est passé sur l'annulation du contrat avec les M.U.I. : c'est parce qu'il y avait un défaut de concurrence, Messieurs les libéraux. Le prétexte qui a été retenu, ce n'était pas uniquement le Règlement local de publicité, mais du fait qu'on avait un avantage à "JCDecaux" qui était donc injustifié. Et c'est surtout sur ce point que le Tribunal administratif plus le Conseil d'Etat ont donné raison à "Clear Channel".

Cet avenant est normal et nous voterons donc ce projet de délibération.

Je veux revenir aussi sur cette question des conséquences de la décision du Conseil d'Etat. Il a été évoqué, lors de la Commission des concessions, de permettre, pour ce contrat des colonnes et mâts, de l'affichage numérique pour 10 % du parc, comme cela avait été envisagé pour les M.U.I. Depuis, nous avons la décision du Conseil d'Etat, qui indiquait la non-conformité de ces dispositifs numériques avec le R.L.P. Il y aurait une question aussi : si on veut garder l'historicité de ces mâts, je ne vois pas en quoi le numérique ne va pas casser cette histoire, puisqu'on rentrerait dans autre chose que les fameux mâts Morris. Mais cela concerne vraiment ce projet de délibération sur les colonnes et les mâts.

Mes questions par rapport à cela : je pense qu'il y a une contradiction entre vouloir rapidement relancer la convention, de façon à toucher l'argent dû à cette concession, qui est quand même une concession qui rapporte

beaucoup d'argent, et le fait de devoir modifier le Règlement local de publicité, parce que malheureusement, Monsieur de FROMENT, un simple vœu ne permet pas de modifier le Règlement local de publicité, qui est très contraint par le droit, puisque c'est comme le P.L.U. Et donc, il faut avoir une concertation très longue pour modifier un Règlement local de publicité. Cela ne peut pas se faire au détour d'un vœu, ni même au détour d'une délibération. Il faut aller au-delà de cela, à moins de changer le droit sur "comment on modifie le Règlement local de publicité ?" Peut-être que cela nous est arrivé dans la simplification du droit, parce que c'est très à la mode aujourd'hui, mais en l'occurrence, avec les règles aujourd'hui de modification du Règlement local de publicité, ce n'est pas possible sans passer par une longue démarche.

J'aimerais donc savoir quelles sont les intentions de la Ville par rapport à cela, parce qu'il serait quand même très hasardeux d'attendre une révision du R.L.P. pour pouvoir relancer les appels d'offres sur ces concessions. Notamment, sur les M.U.I., c'est la concession, de mémoire, qui rapporte le plus d'argent concernant les mobiliers urbains.

Pourra-t-on avoir des précisions sur la nature de la stratégie, puisqu'on a eu des déclarations ? Hier, on a eu la réponse à la question de M. AZIÈRE, ainsi que des déclarations dans "Le Parisien" de ce matin. Quelle est la stratégie de la Ville ? Va-t-elle attendre de modifier le R.L.P. pour relancer ces concessions ? Cela aurait évité d'avoir des avenants supplémentaires. Ou bien est-ce que dès aujourd'hui, on relance l'appel d'offres qui était déclaré illégal par le Conseil d'Etat ?

Merci de nous donner des précisions sur ce sujet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Je précise d'abord que cet avenant a fait l'objet d'une présentation devant la Commission des élus chargée des concessions en juillet et en août dans cette optique de transparence que nous développons suite à notre vœu commun.

La convention d'occupation du domaine public est en cours. Elle a été attribuée à "JC Decaux" en 2005 pour 12 ans et elle arrive à échéance le 26 octobre 2017. Elle concerne 550 colonnes, dont 495 sur le modèle Davioud, historique, et 55 sur le modèle Wilmotte, qui est moderne, plus 700 mâts porte-affiches qui sont des mobiliers propriété de "JC Decaux". La redevance est d'environ 10 millions d'euros ; c'est un niveau de redevance minimal garanti.

L'avenant est justifié par le renouvellement concomitant de contrats emblématiques de mobilier urbain de la Ville de Paris, les M.U.I., le Vélib, les kiosques, et cela nécessite d'étaler les mises en concurrence et les travaux de voirie. On peut avoir l'idée de globaliser mais je vous rappelle que l'avantage de plusieurs contrats, c'est aussi d'essayer, en tout cas de susciter de la concurrence. Si on avait un vaste contrat très large qui englobait tous les mobiliers, on aurait un risque de nombre de réponses très réduit. A l'inverse, il est un peu contradictoire de proposer cela car pour globaliser les contrats, il faudrait en prolonger certains. Certes, ils arrivent à échéance à des moments proches mais pas tout à fait au même moment. Cela nous obligerait à prolonger certaines concessions si on voulait le faire toujours systématiquement ensemble.

Nous avons aussi attendu la publication de l'ordonnance d'avril 2017, qui s'est fait longtemps attendre et qui avait été annoncée, pour s'assurer de la sécurité juridique du montage contractuel.

Nous avons choisi une durée limitée au strict nécessaire dans le respect des dispositions de l'ordonnance du 19 avril 2017, soit 18 mois. Cela, c'est pour répondre à Mme GATEL comme à M. de FROMENT. C'est vraiment la prolongation la plus limitée et possible et dans de bonnes conditions financières, estimées à 16 millions et demi sur 18 mois. On maintient donc la redevance minimale garantie et il y a une redevance complémentaire en fonction du chiffre d'affaires annuel net, hors taxe.

Les conditions, enfin, de démontage sont précisées. La Ville est informée six mois avant le début et des pénalités de 500 euros par jour en cas de retard sont prévues.

S'agissant de l'esthétique, il y a eu plusieurs questions. Le choix d'une concession de service pour le prochain contrat permettra d'être davantage prescriptif. C'est un modèle juridique qui permet d'être plus prescriptif en matière d'esthétique. C'est Jean-Louis MISSIKA qui est chargé d'associer les groupes du Conseil de Paris pour déterminer les modalités de leur association aux orientations esthétiques en matière d'urbanisme. Madame GATEL, vous le savez.

Sur le numérique, il y a une décision du Conseil d'Etat, je la regrette, nous avons une autre interprétation et nous devons nous y conformer. Il n'y aura donc pas de numérique à très court terme et pas dans cet avenant de prolongation. Pour autant, une réflexion est en cours sur la question de l'évolution du R.L.P. pour le moderniser et prendre en considération les dernières lois en la matière. Des lois sont intervenues depuis l'adoption de notre R.L.P.

Ce sont deux sujets différents : à la fois, nous lancerons la réflexion sur le R.L.P., mais pour continuer à disposer du mobilier et des redevances, nous ne pouvons pas attendre pour lancer les avenants de prolongation. D'ailleurs, le marché auquel vous faisiez allusion, les M.U.I., a déjà été relancé pour évidemment prendre en compte la décision, puisque, de toute façon, nous avons prévu dès l'origine les deux options possibles en fonction de la décision du Conseil d'Etat.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai répondu lors de la question d'actualité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 70).

2017 SG 44 - Rapport C.R.C. sur la gestion du C.M.P.-Banque concernant les exercices 2005 et suivants.

2017 SG 45 - Rapport C.R.C. portant sur la gestion Crédit municipal de Paris concernant les exercices 2010 et suivants.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen conjoint des projets de délibération SG 44 et SG 45, qui sont des rapports C.R.C. sur la gestion du C.M.P.-Banque concernant les exercices 2005 et suivants d'une part, et sur la gestion Crédit municipal de Paris, concernant les exercices 2010 et suivants.

La parole sera donnée successivement à M. POZZO di BORGIO, Mme GATEL, M. LEGARET, M. LECOQ, M. SAINT-ETIENNE, M. BELLIARD et Mme SIMONNET.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas un mais deux rapports que la Chambre régionale des comptes consacre au naufrage de C.M.P.-Banque et à ses conséquences sur sa maison mère, le Crédit municipal de Paris. Nous avons eu l'occasion de revenir à maintes reprises au Conseil de Paris sur la genèse de ce fiasco, dont l'idée germa dans l'esprit fatigué du précédent Exécutif en dépit de tout sens commun.

Ce qui est tout à fait remarquable aujourd'hui, c'est que malgré l'absence de prise en compte de nos remarques et avertissements venant de l'opposition républicaine comme centriste, formulés dès l'entreprise de cette initiative hasardeuse, voilà que la C.R.C. exprime de semblables inquiétudes - un peu tard, d'ailleurs, et elle aurait dû le faire beaucoup plus tôt -, condamnant sévèrement la série d'erreurs et d'improvisations qui ont conduit au désastre que l'on connaît. Elle aurait peut-être pu se bouger depuis 2003.

La vulnérabilité du modèle économique initial de C.M.P.-Banque est ainsi pointée du doigt, témoignant d'un grand amateurisme en la matière et d'une volonté démesurée de la Ville de Paris de sortir de son champ de compétences. Les élus municipaux ne sont pas des banquiers, ce qu'avait oublié la précédente Municipalité.

Rappelons-le, cette chimère créée en 2003 sous la forme d'une société anonyme de droit privé dont le capital était détenu à 99,9 % par le Crédit municipal, lui-même établissement public administratif de crédit et d'aide sociale dont le capital appartient à la Ville, avait pour vocation l'activité concurrentielle de prêt, de collecte et d'investissement bancaire à dominante de rachat de crédit.

La Ville de Paris, en jouant les apprentis banquiers, même pas apprentis d'ailleurs, a enfanté une créature hybride au lancement prématuré, reposant sur un marché surestimé et mal analysé.

La C.R.C. reprend ici notre analyse dont nous avons pendant 15 ans, à de trop nombreuses reprises, fait la démonstration au Conseil de Paris. En effet, le groupe Centriste a toujours conditionné la viabilité de ce projet à l'absolue nécessité de formaliser l'adossément préalable à un partenaire, pour apporter un soutien financier en constituant un niveau suffisant de fonds propres - la banque est une industrie, maintenant - et pour assurer un soutien technique via le réseau du partenaire.

Or la C.R.C. le déplore, suite à l'échec de la première tentative, avec un groupe d'assurances important - c'est d'ailleurs M. LEGARET qui l'avait élaborée - dont le processus a été interrompu par décision du 27 novembre 2001, par idéologie, le projet n'a pas été différé mais au contraire précipité.

C'est ainsi que le 7 novembre 2002, une filialisation à 100 % des activités bancaires de la caisse a vu le jour. Le comité d'orientation stratégique avait pourtant averti l'Exécutif parisien des incertitudes qui entouraient la viabilité d'une externalisation des activités bancaires de la caisse du Crédit municipal en l'absence de tout adossément à un acteur important du secteur. Cet entêtement est incompréhensible et idéologique. Experts et élus d'opposition étaient pourtant unanimes à voir plonger C.M.P.-Banque dans des difficultés disproportionnées que la conjoncture et les obligations légales ont encore amplifiées.

La crise financière de 2008 a rendu caduques toutes les tentatives d'adossément effectuées à compter de 2009, tandis que des partenaires potentiels d'hier devenaient du même coup les concurrents d'aujourd'hui, à l'instar de la Banque postale.

Des décisions hasardeuses ont également aggravé les effets de la conjoncture, tandis que le coefficient d'exploitation de C.M.P.-Banque dépassait 85 % pour un seuil généralement admis de 50 %, traduisant un niveau élevé de charges fixes. Le nombre d'antennes du Crédit municipal disséminées sur le territoire avec, à cette époque, 11 agences à Paris intra-muros, mais aussi 5 agences en petite et grande couronne et 2 en province, a largement contribué à rigidifier à la hausse les charges d'exploitation. Pourtant, là encore, le groupe Centriste, le groupe UDI avait préconisé de mutualiser la gestion et les missions des Crédits municipaux de France en créant un système de réseau. Cette idée est d'ailleurs reprise par la Chambre régionale des comptes - elle reprend tardivement nos arguments - et elle regrette que cette solution n'ait jamais été examinée. De plus, cela eût permis de respecter l'obligation d'intérêt local, à laquelle la caisse de Crédit municipal est tenue et dont s'est affranchie C.M.P.-Banque.

La plupart de ses clients n'avait de la sorte aucun lien résidentiel ou économique avec Paris. En 2015, seuls 8 % des dossiers et moins de 13 % des montants de crédits accordés concernaient des clients parisiens. C'était surréaliste. Ce n'est pas là la seule entorse faite sous obligation de cette filiale, dont la vocation sociale s'est trouvée affectée par la grande variété des situations financières de ses clients. Des prêts hypothécaires ont été accordés pour des montants de plusieurs centaines de milliers à millions d'euros pour des acquisitions immobilières ! Les prêts véritablement sociaux n'ont représenté qu'"une part relative des produits de la banque", soit 0,55 % de la production de crédit en 2009 et 3,6 % en 2012. Ce n'était donc pas à la Ville de Paris de se substituer à un organisme de crédit traditionnel !

Pour terminer, Madame la Maire, les conclusions de ce rapport sont sans appel : la Ville est allée se fourvoyer dans une aventure dont elle ne maîtrisait ni l'objet ni la stratégie ni les développements, et qui n'a jamais concerné les Parisiens les plus démunis, contrairement au champ d'action du Crédit municipal, ce qui a été dit.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO pour ces propos si nuancés.

Madame GATEL, c'est à vous.

Mme Maud GATEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, le deuxième rapport de la C.R.C. étudie les conséquences de la cessation d'activité de cette filiale sur sa maison mère, le Crédit municipal de Paris.

Le groupe UDI-MODEM partage naturellement ses inquiétudes...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - C'est à Mme GATEL maintenant, Monsieur POZZO di BORGIO.

Mme Maud GATEL. - Puisqu'après avoir exhorté l'Exécutif parisien à rechercher un partenaire privé afin d'y adosser la filiale bancaire, la gestion extinctive de C.M.P.-Banque s'est révélée être l'ultime option raisonnable mettant fin à des années d'errance.

Le groupe UDI-MODEM s'était abstenu de voter le principe de recapitalisation du Crédit municipal de Paris en juin 2015, estimant qu'il n'appartenait pas aux élus d'accorder un blanc-seing à la gestion calamiteuse du précédent exécutif parisien, responsable de l'émergence puis du naufrage de C.M.P.-Banque.

Les remarques que nous avons formulées alors sont aujourd'hui confortées par les observations de la C.R.C. La C.R.C. considère ainsi que l'information fournie au Conseil de Paris semble avoir été insuffisante. Selon elle, seuls 2 millions auraient été nécessaires pour supporter à la fois la dépréciation de la banque et le respect des ratios de solvabilité. Or, ce sont bien 42 millions que la Ville a finalement décidé d'attribuer au Crédit municipal.

En mai 2015, soit deux mois avant le versement de la dotation par la Ville de Paris, le comité d'audit s'était inquiété de la dépendance de l'établissement Crédit municipal aux marchés financiers, précisant qu'en cas de tension monétaire il serait amené à réduire son activité propre. Cette dépendance résulte de la contraction d'emprunts sur le marché interbancaire au profit de sa filiale C.M.P.-Banque qui, du fait de ses difficultés structurelles et financières, ne pouvait y avoir accès.

C'est donc bien ce projet voué à l'échec d'une banque au modèle économique vulnérable et qualifié de "non viable" par la C.R.C. qui aurait pu sonner le glas d'une institution à vocation sociale pluriséculaire, s'acquittant de missions d'intérêt général spécialisées dans le prêt sur gage et les microcrédits auprès des plus démunis. La C.R.C. ajoute dans son analyse que la caisse aurait pu être conduite au même enchaînement de circonstances négatives que sa filiale avait éprouvées : fonds propres insuffisants limitant l'activité de l'organisme et dégradation des résultats d'exploitation.

Cette recapitalisation a de la sorte constitué un effet d'aubaine pour le Crédit municipal que conteste la Ville de Paris dans sa lettre en réponse aux observations de la C.R.C. du 8 septembre dernier, arguant que l'absence de ce soutien conséquent aurait pu avoir des conséquences négatives sur la notation de l'établissement public administratif du Crédit municipal par les agences de notation avec un risque de détériorer sa capacité de refinancement sur les marchés financiers dans le cadre de son activité de prêt sur gage.

Or, depuis 2013, le prêt sur gage est largement financé à plus de 72 % par l'épargne solidaire, réduisant ainsi la dépendance de l'établissement au marché interbancaire pour le financement des actifs détenus sur la clientèle.

Aussi, pas plus le motif invoqué que les montants mobilisés ne nous convainquent de leur légitimité. La situation du Crédit municipal n'est cependant pas aussi préoccupante qu'il pourrait y paraître, à en juger par des indicateurs au beau fixe sur la période 2010-2015, tandis que son activité dominante de prêt sur gage était particulièrement dynamique, en raison notamment du contexte économique et social difficile pour les ménages conjugué à une hausse du prix de l'or.

Néanmoins, dans ce tableau en demi-teinte, où la Ville de Paris joue le rôle de prêteur en dernier ressort, demeure en suspens la participation à venir de la collectivité. Si la C.R.C. affirme que les futurs déficits de la banque ne devraient pas être pris en charge par la Ville, à en juger par le document adressé à l'autorité de contrôle prudentiel par C.M.P.-Banque qui précisait que la décision du Conseil de Paris de recapitaliser le Crédit municipal de Paris visait à lui donner les moyens d'absorber la fermeture progressive de sa filiale, le Crédit municipal se montre moins catégorique en rétorquant qu'il n'existe aucun indice selon lequel la Ville de Paris devrait être conduite dans les années à venir à devoir procéder à un nouvel apport de fonds propres à la caisse. Rien ne s'oppose donc à ce que l'ardoise s'alourdisse à l'horizon 2020 lorsque C.M.P.-Banque ne sera plus qu'un coûteux souvenir.

Madame la Maire, le groupe UDI-MODEM ne peut que s'associer aux conclusions de la C.R.C. qui regrette que la participation de plus de 40 millions d'euros de la collectivité parisienne, et donc de ses contribuables, au redressement du groupe Crédit municipal, prenne sa source dans la dégradation du résultat bancaire d'une filiale dont l'activité était pourtant peu tournée vers le public parisien.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a effectivement deux rapports, très substantiels. Si nous les prenons dans l'ordre, le premier est intitulé "Les causes d'un échec". Cela se passe de commentaires et c'est un rapport qui contient, de manière assez détaillée, un historique rigoureux de cette triste expérience de la création de la filiale bancaire avec, il faut le reconnaître, le détail aussi des embûches qui se sont dressées sur le chemin.

C'est une période qui n'a pas toujours été facile. C'est une création qui s'est heurtée, dès le premier jour, au 1er janvier 2005, à l'obligation de respecter un ratio de solvabilité de 11 %, alors qu'il était habituellement de 8 %.

C'est une filiale bancaire qui a eu, il faut le reconnaître, une vocation sociale affirmée. C'est un établissement qui, de ce point de vue, avait un visage un peu particulier dans le monde de la banque.

Mais aujourd'hui, ne nous lamentons pas sur le lait renversé, constatons simplement que c'est un échec, que la Ville de Paris en a tiré les conséquences, même si, on peut se le dire entre nous, comme Yves POZZO di BORGIO l'a noté, Maud GATEL aussi, les critiques que nous avons formulées, avec mes collègues, Jean-Pierre LECOQ, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE se révèlent non seulement parfaitement fondées, mais la Chambre régionale des comptes les reprend, je dirai presque mot à mot, pour expliquer que ce n'est pas ce qu'il fallait faire.

A titre d'exemple, ce qu'il ne fallait pas faire, c'était filialiser à 100 % ou 99,9 %. Et le rapport rappelle que nous avons monté un projet de filialisation qui a été volontairement détruit par Bertrand DELANOË dès son élection. Ensuite, le C.M.P. et C.M.P.-Banque ont fait des recherches de partenariat qui n'ont pas abouti. C'est vrai que la situation était plus difficile.

Donc, tournons la page sur cette triste expérimentation. Ajoutons quand même, qu'au quotidien, dans la gestion de cette filiale bancaire, on a manqué un peu de rigueur. Qu'il s'agisse de la multiplication des charges, on a ouvert jusqu'à 19 agences en France - c'est quand même beaucoup - et on a recruté naturellement un personnel pléthorique.

Aujourd'hui, la question est tranchée. On a décidé ici même et au C.O.S. - je rends hommage à Bernard GAUDILLÈRE qui préside cette instance - la décision qu'il fallait prendre et sur laquelle j'étais plutôt un peu demandeur et je dirais même impatient. M. BARGETON n'avait pas encore adopté un train de sénateur et il est arrivé que mon impatience l'impatiente ! Mais la décision est prise et il s'agit de savoir jusqu'où et pour combien de temps on s'engage.

C'est là le deuxième rapport et, sur ce deuxième rapport, nous devons nous arrêter un instant. Les remarques faites par la Chambre régionale nous interpellent. Qu'est-ce qu'on nous dit ? On nous dit que la Ville de Paris a déjà mis la main à la poche. Nous avons délibéré ici même de cette recapitalisation à hauteur de 42 millions d'euros.

Maud GATEL a trouvé dans le rapport la phrase de conclusion qui est particulièrement sévère et juste. Effectivement, le contribuable parisien a été appelé à hauteur de 42 millions pour combler les pertes d'une filiale bancaire qui n'était pas majoritairement tournée vers les Parisiens. Mais en réalité, si l'on reprend les calculs savants de la Chambre régionale des comptes, qui méritent un peu de respect, la dépréciation finale s'élèverait telle qu'on peut l'estimer aujourd'hui à 53 millions. La projection qui est faite par la C.R.C. est que ce serait même 54,2 millions d'euros à l'horizon 2023. A partir de là, nous devons nous poser un certain nombre de questions.

Premièrement, tout le temps perdu a effectivement un coût. J'ai plaidé, on peut en témoigner, depuis longtemps, pour que l'on s'engage dans cette gestion extinctive beaucoup plus tôt. Je crois qu'il faut que l'on aille jusqu'au bout de l'exercice, et que l'on en fasse une appréciation juste de ce qu'a coûté le temps perdu. Chaque jour qui est passé à cette époque a eu un coût. Il faut que l'on puisse, dans la transparence, le dire.

Deuxièmement, il y a le fait qu'il y a encore des personnels qui sont affectés à cette gestion extinctive et un certain nombre d'installations sont également mobilisées. Il y a le fait qu'il faudrait ajouter au coût brut de cette dépréciation, les coûts de reprise du personnel, parce qu'on nous dit, on a épargné un plan social. Nous en sommes tous très heureux, mais en réalité nous savons tous que beaucoup...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'ai 7 minutes, Madame !

Je l'ai demandé dès hier, j'ai dit, nous avons 2 rapports, j'ai 7 minutes. Je vous demande de ne pas m'interrompre et de me restituer les minutes que vous venez...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, du calme enfin.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je trouve ahurissant qu'une présidente de séance n'ait pas connaissance de ce qui a été dit.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je n'avais pas l'information, et ce n'est pas la peine de me hurler dessus comme cela. Je vous en prie, reprenez-vous !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous aviez une minute, je l'ignorais. Revenez à votre place, reprenons les débats et vous aurez le temps de finir. Allons-y.

Etes-vous prêt ?

Monsieur LEGARET a la parole pour terminer son intervention.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, je m'efforce d'aborder ce débat qui est inconfortable pour beaucoup, sans inélégance. Je regrette beaucoup que vous le fassiez avec autant de médiocrité dans la manière dont vous présidez.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Reprenez vos propos, nous vous écoutons avec attention, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais terminer en disant, plan social, de quoi parlons-nous ? On a recruté la majorité de ces personnels dans les services de la Ville. Avouez que c'est curieux.

A supposer que tous ces agents aient été de bons banquiers, ce qui reste à démontrer, en quoi l'administration parisienne a-t-elle besoin de recruter des banquiers ? C'est une question que l'on est en droit de se poser. C'est une question qui n'est pas posée par la C.R.C., mais la question que je pose à M. BARGETON, c'est quel est le coût sur le long terme du recrutement de ces personnels ? Tout cela aujourd'hui n'est pas valorisé.

Je terminerai, je vais terminer Madame la Maire, en disant nous avons besoin aujourd'hui que la Ville de Paris établisse, avec sûreté, une visibilité sur la gestion extinctive. Nous savons très bien que nous gardons des actifs qui sont aujourd'hui dépréciés. Il faut aller jusqu'au bout de la dépréciation, et dire avec transparence que le Conseil de Paris sera probablement appelé à verser une subvention complémentaire. Quand et de quel montant ? C'est la question que je pose.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

M. LECOQ n'est pas en séance. Monsieur Christian SAINT-ETIENNE ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Beaucoup de choses ont été dites, notamment le fait qu'avec François LEGARET et Yves POZZO di BORGO, nous alertons depuis des années sur la fragilité de C.M.P.-Banque. Nous avons aujourd'hui les effets de ces dérives : une recapitalisation de 42 millions, peut-être un déficit à la fin qui atteindra 54 millions, peut-être davantage. Donc, on assiste ici à une dérive qui est parfaitement mesurée par la Cour des comptes.

Le problème, c'est que face à cette dérive, il faut s'interroger sur, comme l'a évoqué M. LEGARET, le coût des mauvaises décisions qui sont prises par l'Exécutif. Ici, dans ce cas précis, comme c'est une matière comptable, la Cour des comptes nous donne des évaluations effrayantes, mais d'une certaine façon, est-ce que ce déni de réalité n'est pas un élément commun à beaucoup de politiques qui sont menées par la Ville ?

Si on prend notamment la circulation, nous observons que les effets de la politique menée par la Ville, c'est une augmentation des embouteillages et une augmentation de la pollution, alors que l'on recherche une baisse de la pollution et théoriquement, une amélioration de la mobilité.

Sur la sécurité, on observe le développement de bandes qui s'attaquent aux touristes, alors même que l'on veut faire de Paris une ville qui soit en première place pour l'attractivité touristique.

Ce que cela a à voir, c'est que dans tous ces domaines, le refus de regarder les choses en face, le refus d'observer que dans toutes les villes du monde où l'on mène une bonne politique de circulation, on fluidifie les grands axes et on rend piétonnières les petites rues, c'est le même réseau type de comportements qui ont conduit C.M.P.-Banque à la fuite et à une facture de 50 millions d'euros.

A travers cet épisode, nous avons une démonstration précise par la Cour des comptes de la façon dont la Ville est gérée, et surtout de la façon dont elle est extrêmement mal gérée, avec des dérives qui vraisemblablement se montent à plusieurs centaines de millions d'euros par an sur l'ensemble du budget de la Ville et du Département.

C'est en fait là que l'on devrait ouvrir le dossier, pour véritablement mesurer l'impact des décisions qui sont prises avec retard, des décisions stratégiques qui vont à l'encontre des intérêts de la Ville. Nous avons ici une évaluation précise sur un sujet donné, mais je pense qu'il faudrait multiplier les évaluations de la politique de circulation, de la politique de lutte contre la pollution, parce que nous avons une politique globale qui conduit à rendre

Paris invivable, et à avoir une fiscalité imposée aux Parisiens qui va très au-delà de ce qui est nécessaire pour offrir les services que les Parisiens attendent.

Le constat fait par la C.R.C., c'est en fait un constat de carence de la politique de la Ville et du management des services de la Ville, qui n'est pas spécifique à C.M.P.-Banque, mais qui est un problème général que les Parisiens devront analyser, et dont ils devront ensemble tirer les conséquences. Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - D'abord, un petit mot puisque je profite d'avoir la parole sur ce projet de délibération pour saluer, au nom de mon groupe, le travail effectué par Julien BARGETON. Malgré nos désaccords et plusieurs discussions parfois vives, nous avons pu avoir un dialogue dont les conclusions étaient encore, de mon point de vue, trop éloignées de la logique écologiste que nous défendons, mais qui ont toujours été respectueuses et constructives.

Je me suis inscrit sur ce rapport de la C.R.C. sur la gestion de C.M.P.-Banque, la filiale bancaire du Crédit municipal, pour évoquer un point particulier. Mon intervention sera courte. Je ne vais pas détailler l'analyse complète des raisons de l'échec de cette banque, qui ont poussé notre Ville, il y a désormais près de deux ans, à engager une gestion extinctive de cette entité.

Nous avons à l'époque émis un certain nombre de critiques sur la gestion de cette banque et sur une mauvaise analyse du marché, mais au contraire des élus de l'opposition, nous n'étions pas pour une vente de cet établissement, qui aurait pu être un outil performant et utile de financement pour notre collectivité.

J'en profite d'ailleurs pour souligner une nouvelle fois le regret de mon groupe que cette banque, qui avait pour objet d'être une banque sociale et responsable, n'ait jamais été envisagée comme un financeur potentiel au niveau parisien, d'investissement pour par exemple les opérations de rénovation thermique des particuliers à Paris, qui auraient pu constituer un marché solvable et utile pour les citoyens et citoyennes de notre ville.

Cette option n'a, à l'époque, pas été retenue et nous le regrettons.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).

Notons tout de même que le rapport pointe notamment des frais de fonctionnement non maîtrisés, en particulier pendant des années le recours à une flotte automobile pléthorique.

Notre groupe s'est, à plusieurs reprises, exprimé pour défendre une vision plus sobre des frais de fonctionnement à l'intérieur de notre Municipalité, mais aussi sur tous les établissements qui y sont adjacents, et ce point marque bien qu'aujourd'hui, il n'est plus possible de bénéficier de ce type de bénéfices en nature indus et déconnectés des impératifs des postes occupés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est nécessaire de replacer ces rapports dans leur contexte. On a pris nos responsabilités Ville et établissements publics, et ces rapports arrivent après la décision d'extinction.

Evidemment, la Chambre dresse un tableau assez clair des raisons qui ont amené la banque à l'échec. En soi, elle ne remet pas en cause le bien-fondé de la décision de la gestion extinctive, au contraire.

La Maire de Paris a eu le courage d'assumer cette décision, elle m'a demandé de la piloter. Nous l'avons conduite avec Bernard GAUDILLÈRE, le président du C.O.S., qui s'est engagé à ce que nous puissions réaliser ensemble cette décision difficile.

J'ai un goût nuancé pour l'archéologie administrative. Je veux bien revenir sur les raisons qui ont conduit à cet échec qui sont clairement exposées. Mais je sais ce qu'ensemble, la Maire de Paris, Bernard GAUDILLÈRE et moi avons fait dans ce dossier. Nous avons pris nos responsabilités.

Evidemment, au début, cette banque a fait émerger un marché qui n'existait pas, et puis qui s'est mis à exister. C'est le premier point, cela a été dit. M. LEGARET lui-même l'a reconnu, le cadre réglementaire et prudentiel s'est considérablement renforcé : les lois Lagarde et Hamon, la concentration des grands groupes bancaires, la transformation du mode d'activité ont poussé la banque dans les difficultés.

Par ailleurs, la crise financière de 2008 est venue interrompre aussi la possibilité de vendre ou d'adosser facilement cet établissement, comme M. POZZO di BORGIO l'a rappelé.

Voilà les raisons qui ont conduit à l'échec.

On a décidé de procéder à la gestion extinctive. Elle se passe bien. Le reclassement des personnels est en cours dans de bonnes conditions. La majorité n'est pas prise à la Ville. Il ne faut pas d'ailleurs être désobligeant avec les personnels, il y avait des personnels de très grande qualité qui ont été reclassés dans des endroits différents, certains ont réussi à créer leur propre entreprise.

Et puis le C.O.S. de l'établissement est très investi dans le suivi de cette gestion extinctive. Il a mené à bien la cession anticipée d'une partie du portefeuille au printemps dernier, et le Conseil de Paris est régulièrement informé, Mme GATEL vous le savez, puisque nous parlons régulièrement de la conduite de cette opération à ce Conseil de Paris.

Sur le montant de 42 millions, nous avons agi en actionnaire avisé en versant 42 millions en 2015. Ce montant correspondait au montant de la dépréciation des titres C.M.P.-Banque dans les comptes de l'établissement à cette date. Il a été établi par un conseil extérieur indépendant.

La dotation a pour but de neutraliser l'impact négatif de la gestion extinctive sur les capitaux propres de l'établissement public administratif afin de ne pas le fragiliser - c'est ce que nous avons décidé ensemble - et pour qu'il conserve le niveau de fonds propres générés par sa seule activité. Nous ne voulions pas affaiblir l'établissement public administratif. Cela a toujours été notre boussole dans la conduite de la gestion extinctive.

Le Conseil de Paris a d'ailleurs toujours été strictement informé. Les six élus parisiens du C.O.S. le sont ; les trois scénarios - M. BELLARD y a fait allusion - ont été présentés devant la 1ère Commission du Conseil de Paris.

J'ai moi-même personnellement reçu chaque groupe politique pour leur exposer la situation, à chaque nouvelle étape de décision, vous le savez, Monsieur LEGARET, puisque notamment je vous avais présenté en avant-première en quelque sorte, le calcul de l'organisme extérieur qui aboutissait à ces 42 millions.

Je ne suis pas inquiet sur ces 42 millions. Je n'ai pas de boule de cristal, mais je ne partage pas le risque de 54 millions. Je voudrais même plutôt dire que j'espère que ce sera plutôt moins. Certains éléments peuvent nous faire espérer qu'en cas de retour à meilleure fortune, la Ville devra organiser la reprise à terme d'une partie du montant de la recapitalisation.

C'est plutôt vers cet objectif que nous nous engageons. Je voudrais saluer la façon dont l'établissement a conduit cette opération, son directeur, Frédéric MAUGET, les personnels. C'est difficile de prendre la décision d'éteindre une banque qui employait environ 132 personnes. Nous l'avons fait dans les meilleures conditions possibles. Je crois que c'est plutôt quelque chose à mettre à notre crédit collectif.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

S'agissant de rapports, il n'y a pas de vote sur les projets de délibération SG 44 et 45.

2017 SG 42 - Rapport C.R.C. portant sur la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes concernant les exercices 2010 et suivants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous revenons au projet de délibération SG 42. Il s'agit du rapport de la Chambre régionale des comptes portant sur la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes, et concernant les exercices 2010 et suivants.

La parole est à Yves CONTASSOT, puis à Danielle SIMONNET.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les deux bois parisiens est particulièrement intéressant car il souligne des points à améliorer sensiblement et conforte totalement ce que nous avons dit sur un point précis, sur lequel je reviendrai.

Le rapport aborde trois domaines : la gestion, la concertation et les concessions. Si on les reprend, le premier point est sans doute celui sur lequel le rapport ne va pas assez loin tant il occulte la dimension environnementale de

ces bois. Il semble que les rapporteurs n'aient pas vu d'autres sujets d'étude que les questions liées aux déplacements en matière de lien avec les communes riveraines, sans prendre en considération l'apport des bois pour les populations concernées qui fréquentent ces lieux.

Le rapport ne semble pas non plus se pencher sur le respect de la Charte des bois, mise à mal par certaines décisions d'aménagement qui vont accroître la circulation dans les bois, ou non suivie d'effet en matière de desserte financée par les concessionnaires.

La concertation, objet du deuxième thème, est assez durement critiquée, le rapport estimant qu'après une longue interruption, la concertation n'aurait repris que depuis une date récente, et encore, plus sous une forme d'information que de véritable concertation.

En l'occurrence, permettez-moi de m'interroger sur la vision de la concertation ainsi évoquée. Il semble que pour la C.R.C., la Ville de Paris devrait davantage prendre en considération les demandes des communes riveraines, sans pour autant se poser la question de la réciprocité.

Ainsi, lorsqu'un maire d'une commune rend inaccessible son cœur de ville à quelques dizaines de mètres d'un des deux bois, se pose-t-il la question des reports éventuels sur les bois ? Pense-t-il à informer, je ne dis même pas à se concerter avec la Ville de Paris ?

De plus, les maires riverains aimeraient que leurs demandes soient davantage prises en considération. Fort bien, mais sont-ils prêts à participer financièrement aux propositions qu'ils formulent ? Sont-ils prêts à participer à l'entretien des bois à hauteur de la fréquentation de leurs citoyennes et citoyens ?

On voit bien que cela n'est pas aussi simple qu'il est écrit, et qu'une gestion partagée, voulue par certains, s'arrête aux questions concrètes et financières.

J'en viens maintenant aux concessions. Sur ce point, nous ne pouvons que nous féliciter des remarques de la C.R.C. Nous disons, depuis des années, qu'il y a des cadeaux inacceptables en faveur de certains concessionnaires. Certes, la C.R.C. pointe surtout des concessionnaires de taille moyenne, et nous sommes d'accord pour dire qu'il faut améliorer le système actuel. Mais les vrais cadeaux ne sont pas là. Ils concernent les grandes concessions. Je peux parler de Roland Garros dont on sait que la Fédération de tennis économisera 500 millions d'euros sur la durée de la concession, je pourrais parler du polo de Bagatelle, du Racing et d'autres grandes concessions, et enfin le Tir au pigeon.

Comment dire ? J'ai le souvenir des discussions sur ce dossier lorsque nous avons collectivement décidé de revoir la concession accordée à cette association on ne peut plus aristocratique, au sens le plus étroit de ce mot. Je me souviens des échanges sur la nécessité de faire payer la dépollution par l'association, totalement et intégralement responsable de la pollution du sol par les plombs tirés par ces chasseurs urbains en manque.

Je me souviens des propos nous expliquant que la Ville serait intransigeante et qu'il n'était pas question que la Ville paie à la place de l'association tant le niveau des cotisations des adhérents - plusieurs milliers d'euros - lui donnaient les moyens de payer.

Maintenant, nous apprenons que la Ville a cédé, a payé plus de 650.000 euros à la place de l'association, en toute illégalité. Ce n'est pas les arguments très spécieux de la réponse de la Ville qui vont nous convaincre d'en rester là.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, allez-vous demander à l'association de payer son dû ? Nous espérons qu'il en sera ainsi, surtout à l'heure où les finances de la Ville sont soumises à une pression particulièrement forte.

Il serait pour le moins paradoxal que l'on demande des efforts à tout le monde, sauf à quelques "happy few" capables de déboursier des fortunes pour simplement rester dans l'entre-soi.

La C.R.C. souligne l'illégalité de ce paiement. Nous souhaitons en conséquence qu'un terme soit mis à cette illégalité le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, mes chers collègues, la lecture de ce rapport fut très intéressante, n'est-ce pas. Parce que ce rapport a révélé beaucoup d'irrégularités dans la manière même dont la Ville, finalement, gère les concessions et notamment dans les bois. La Ville, visiblement, délibérément ou pas, ne se donne pas les moyens de vérifier que les concessionnaires, par exemple, effectuent bien les travaux, gardent bien le site dans un état

correct. Or, les programmes de travaux et d'entretien font partie des critères de sélection au moment de l'attribution de la concession. Alors, il y a plusieurs exemples. Il y a "Le Polo de Bagatelle". Soit dit en passant, c'est un établissement quand même très élitiste qui fonctionne par cooptation. Ce n'est pas très conforme, normalement, à la politique municipale et à la philosophie qui doit nous animer, et on pourrait trouver une bien meilleure allocation à ce lieu.

Concernant "Le Polo de Bagatelle", la concession a été reconduite parce que, soi-disant, il s'est toujours acquitté avec constance de ses obligations en matière d'entretien. Mais le concessionnaire n'a fourni aucun état des lieux à la fin de la concession précédente, alors que c'était demandé. La Ville dit elle-même qu'elle n'entend pas contrôler le programme de travaux de l'occupant. Or, elle devrait le faire. Un autre exemple : le site du Tir aux pigeons, où la dépollution a été, à plus de la moitié, comme cela a été dit précédemment, payée par la Ville - 650.000 euros - alors qu'elle devait être entièrement réglée aux frais du concessionnaire. Ce sujet, j'estime, est un scandale qui pèse quand même assez lourd dans les finances de la Ville. 650.000 euros ! Imaginez ce que l'on pourrait faire avec une telle somme.

Surtout, le rapport, par ailleurs, évoque la délégation de service public du Jardin d'acclimatation déléguée à L.V.M.H. Ah, Monsieur Bernard ARNAULT ! Monsieur Bernard ARNAULT, cette plus grosse fortune de France ! Que souligne le rapport ? Que malgré une redevance et des entrées bien plus faibles qu'escompté, un vieillissement des infrastructures, la Ville n'a jamais été active dans le pilotage et a été une simple chambre d'enregistrement, que les travaux effectués sont très succinctement décrits par le gestionnaire. L.V.M.H. verse moins de redevance à la Ville qu'il n'en perçoit de ses sous-concessionnaires, c'est-à-dire les gestionnaires des différents manèges.

Alors, bien qu'étant consciente que le parc n'est accessible qu'aux plus riches, parce que vous connaissez tous comment cela fonctionne et allez-y une fois avec vos enfants ou vos petits-enfants et vous verrez quelles sont les familles qui y vont et, de toute façon, vous comprendrez tout de suite en payant le ticket d'entrée et en achetant les tickets de manège. Clairement, ce n'est pas... Je vois la Maire du 12^e qui acquiesce. Les quartiers populaires, tant pis pour vous, vous ne reviendrez plus quand je prends la parole. Mais on sait bien que ce ne sont pas les familles des Maréchaux qui vont pouvoir venir tranquillement avec leurs enfants, régulièrement. Bien. Donc, ce n'est pas possible. Bien.

Où en étais-je ? Vous m'avez perturbée, Madame la Maire. Donc, le parc est accessible surtout aux plus riches, vu le prix d'entrée.

La Ville de Paris, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'a jamais été spécialement active pour pousser à une démocratisation de ce lieu et n'a jamais cherché à ce que le concessionnaire réinterroge un petit peu les modalités. En tout cas, on est un peu loin, quand même, de la culture populaire des forains. Bref. Manque de sérieux de la Ville dans le suivi et du délégataire L.V.M.H. dans la gestion de la concession. Ce qui n'a pas empêché que l'on reconduise la concession, qu'on l'agrandisse avec, par exemple, la Fondation Vuitton, la Maison L.V.M.H. Alors, là, cela continue !

Le rapport déplore également l'absence de mise en place d'un observatoire des bois auquel la Ville s'était engagée et d'une réelle concertation avec les communes alentour. Je ne répète pas ce qui a été dit précédemment par mon collègue et qui posait la problématique à la fois de l'impact et de l'anticipation des modifications en termes de transports, qui peuvent se répercuter dans les bois, les problématiques d'environnement que cela suscite. Mais, une fois de plus, on a quand même le sentiment qu'il y a une délégation assez aveugle au privé, un contrôle trop faible, un désinvestissement de la Ville qui se contente, quand elle délègue au privé - à Bernard ARNAULT - d'empocher la redevance sans jamais penser, anticiper les investissements qui permettraient aussi d'avoir une réflexion sur comment se réapproprier cet espace, comment permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se réapproprier cet espace.

Il faudrait, franchement, sur les bois de Boulogne et de Vincennes, qu'il y ait une véritable réflexion, une consultation populaire sur ce qu'on veut faire de ces bois qui sont les principaux espaces de balades en plein air, qui sont les poumons verts de Paris. Il y a un enjeu énorme et cela mériterait une réflexion collective, une appropriation vraiment citoyenne et populaire, et qu'on cesse, à chaque fois, de brader petit bout par petit bout tous ces espaces aux intérêts privés sans, en plus, jamais contrôler sérieusement, correctement ce qui en est fait, et, en plus, en général, pour déléguer cela aux loisirs des riches pour les riches parce que, franchement, le polo, les pavillons et résidences, les hippodromes et le Jardin d'acclimatation sont loin d'avoir été démocratisés. Donc, voilà.

Il me semble que, là, on a, après ces rapports, un dossier qui doit faire l'objet d'une véritable implication, non seulement de l'Exécutif, mais plus largement associer la population.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, merci.

Julien BARGETON pour vous répondre.

Avant de lui céder la parole, je voudrais vous indiquer à tous que, suivant les temps de parole actuels et les inscriptions, nous allons terminer aux alentours de 18 heures 30, voire 19 heures.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, il s'agit de ma dernière intervention comme adjoint et, pour ma dernière intervention, je vais donc me promener dans les bois. Voilà, ce n'est pas sans nous déplaire, mais il y a un certain nombre de questions auxquelles je ne pourrai pas répondre, notamment l'usage des bois. Il y a eu beaucoup de... l'accès aux transports. Bon. Toutes ces remarques ont été transmises à Pénélope KOMITÈS, qui aurait pu répondre, mais, en ce qui concerne ma délégation, je dois me limiter au sujet des concessions et le débat l'a largement dépassé.

Je vous trouve un peu durs parce que, sur ce rapport de la C.R.C., il souligne quand même, d'abord et avant tout, des améliorations, des nettes améliorations dans le pilotage de ces contrats depuis les derniers contrôles en 2006 et en 2013. Vous avez montré une photographie un peu ancienne du sujet. Tout d'abord, la Ville a décidé, dès 2004, d'attribuer les concessions d'occupation domaniales via une procédure de mise en concurrence, alors même que la législation ne l'a rendue obligatoire qu'en 2017. 13 ans d'avance. La Ville s'est également dotée, depuis la fin 2014, de deux instances de pilotage et de suivi des concessions et C.O.D.P. C'était une proposition du groupe Ecologiste de Paris qui avait été appuyée par un vœu GABORIAU-BARGETON - excusez-moi de l'appeler comme cela : la commission des élus "concessions", qui a été créée par arrêté de la Maire du 18 décembre 2014, qui réunit tous les deux mois environ majorité et opposition et qui débat des principaux contrats aux étapes importantes de la procédure. C'est une avancée majeure en matière de transparence en amont du Conseil de Paris. Et nous avons mis en place aussi une instance, un "board", au niveau administratif.

La Ville publie, conformément aux demandes de la C.R.C., depuis 2014, un rapport annuel de bilan des conventions et autres types d'occupation du domaine public et un rapport annuel de bilan des D.S.P. Chaque année. Enfin, la Ville travaille sur l'élaboration d'un guide des clauses types afin d'accompagner les services dans les procédures de type concession. Il pourra faire l'objet d'une présentation, d'ailleurs, devant la Commission des élus chargés des concessions. Sur les travaux, de même : la C.R.C. indique des améliorations. Une C.O.D.P. ne permet pas à l'autorité délégante d'être aussi prescriptive que dans le cas d'une D.S.P. Il est nécessaire de rappeler qu'à l'époque de l'attribution des contrats analysés par la C.R.C., les concessions de travaux ou de services n'existaient pas en tant que telles. Or, la Ville entend pleinement utiliser ces nouveaux modèles de contrats. Pour autant, la Ville va encore faire mieux et, notamment, une clause prévoira qu'à la fin de la C.O.D.P., en cas de non-réalisation de la totalité du programme d'investissement, une redevance complémentaire sera versée à hauteur du montant des travaux non réalisés.

Sur la valorisation, Mme SIMONNET et M. CONTASSOT en ont parlé. Mais la C.R.C. souligne une très nette amélioration en matière de valorisation du domaine public par rapport à ses précédents contrôles, en s'appuyant précisément sur l'exemple du Jardin d'acclimatation. Multiplication par un peu plus que quatre de la redevance qui est demandée. Donc, je crois qu'il faut plutôt souligner les améliorations que nous avons apportées dans ces domaines. Alors, je vois bien que "le Tir aux pigeons" est toujours victime - je dirai lui-même, en quelque sorte - du tir aux pigeons. Bon, vous avez une difficulté, je le sais, Monsieur CONTASSOT et Madame SIMONNET, avec l'existence même, en réalité, de ce genre de club sur lequel je ne porterai pas d'appréciation.

Je dirai juste que, d'un point de vue juridique, soit il y a eu une illégalité et on peut déférer. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes peut toujours dire que cela relève du juge - il ne me semble pas que c'est ce qu'elle a fait - ou d'autres tiers peuvent, bien sûr, attaquer. Je vois que ce sujet-là est toujours sensible. Vous auriez pu parler du "Polo" de la même façon, mais vous avez choisi de concentrer votre tir sur "le Tir aux pigeons". Voilà ce que j'avais à dire sur cette communication, enfin, sur ce rapport.

Je pense franchement que les interventions auraient pu aussi souligner, quand même, que ce rapport est très positif pour la Ville parce qu'il énumère une série d'améliorations importantes dans le pilotage, les redevances et le suivi des investissements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Il s'agissait, là aussi, d'un rapport. Il n'y aura donc pas de vote.

2017 DRH 62 - Affectation d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 62. Il s'agit de l'affectation d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris, bref, l'A.S.P.P.

Geoffroy BOULARD.

Il est visiblement retiré.

Je mets donc, puisque j'en ai parlé, quand même aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 62).

2017 DSTI 9 - Principe de la distribution de plusieurs solutions, actuellement détenues par la Ville de Paris, sous une licence de logiciel libre. - Approbation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DSTI 9 porte principe de la distribution de plusieurs solutions, actuellement détenues par la Ville de Paris, sous une licence de logiciel libre.

M. Jérôme GLEIZES a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez court. C'est pour saluer ce projet de délibération pour qu'il ne passe pas inaperçu. Nous avons voté en octobre 2014 un vœu pour que la Ville de Paris développe les logiciels libres, car les logiciels libres sont une source d'économies pour les collectivités territoriales et que là, donc, nous avons l'exemple typique de ce que peut apporter le logiciel libre à une collectivité territoriale. Donc, dommage qu'on n'ait pas l'impact en termes d'économies financières qu'apporte le développement des différentes applications qui vous sont présentées dans ce projet de délibération.

Je m'arrête là pour ne pas être trop long pour que la séance se raccourcisse le plus rapidement possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Jérôme GLEIZES qui prend toujours soin de souligner les efforts de la Ville en matière de systèmes d'information et notamment le développement d'un parc applicatif sous technologie logiciel libre. 60 % du parc applicatif est sous plate-forme "Lutèce", qui est la plate-forme de logiciel libre de la Ville, et cela permet notamment de mettre au pot commun pour les collectivités qui souhaitent le récupérer, différentes applications que vous connaissez bien : "Dans ma rue", le back-office informatique du budget participatif, la plateforme de la relation usagers, qui est la plateforme qui gère le compte parisien, et le module de rendez-vous. C'est l'occasion pour moi de rendre hommage aux travaux de la DSTI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et vive le logiciel libre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DSTI 9).

2017 DEVE 162 - Convention de partenariat (40.000 euros) avec l'établissement public de coopération intercommunal Métropole du Grand Paris pour l'événement "Grand Paris circulaire" 2017.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il y a un amendement technique n° 99 sur le projet de délibération DEVE 162, mais l'adjointe n'est pas en séance. Je suppose donc que l'amendement est technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 162 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DEVE 162).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création de plateformes numériques de livraisons à domicile.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu n° 88 est relatif à la création de plateformes numériques de livraison à domicile.

Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au cours de l'été, nous avons vu se dérouler, dans les rues de Paris et d'autres villes, des manifestations de livreurs à vélo de repas à domicile. Ils protestaient contre les conditions de travail que leur imposaient les plateformes numériques de livraison, et notamment contre la rémunération à la tâche.

Le nombre de livreurs à vélo s'est considérablement accru ces derniers mois. Les plateformes qui les emploient sont peu nombreuses à se partager le marché de la livraison à vélo. Elles disposent ainsi d'une position dominante qui empêche d'autres acteurs de pouvoir les concurrencer, une position dominante qui leur permet de durcir les conditions de rémunération de leurs coursiers, collaborateurs, entre guillemets, comme elles se plaisent à les appeler.

Nous ne nous résignons pas à cette "ubérisation" de la société. Nous voulons un Paris pour toutes et pour tous, où chacun peut vivre et construire sa vie, et où chacun peut consommer sans exploiter le travail de l'autre. Nous ne pouvons pas accepter que des jeunes commencent leur vie professionnelle avec des conditions de travail aussi désastreuses.

Justement, il existe des projets coopératifs de plateformes numériques en "open source" qui essaient de prendre place sur le marché de la livraison à domicile. Elles cherchent à développer un modèle vertueux qui respecte le travail des coursiers à vélo, leur offre une rémunération juste, mais aussi un accès à la protection sociale. Cependant, elles manquent de visibilité face aux mastodontes qui règnent sur le marché de la livraison à domicile. Il leur est donc difficile d'être repérées par les consommateurs pour développer leur activité.

Nous souhaitons donc, par le vœu que nous déposons, que la Ville fournisse un appui à ces plateformes réellement collaboratives et qu'elle puisse les promouvoir via, par exemple, la création d'un label. Ce label permettrait

aux consommateurs parisiens de faire des choix de consommation responsable. Il assurerait aussi à ces plateformes vertueuses la visibilité leur permettant d'entrer dans ce marché.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur AQUA, je tiens avant tout à vous remercier et à remercier le groupe Communiste d'appeler la vigilance du Conseil sur ce sujet qui nous tient particulièrement à cœur : celui de l'émergence d'un collectif de coursiers à vélo et du soutien à la constitution de coopératives dans ce secteur.

Depuis plusieurs années, nous entendons parler "d'ubérisation" du travail, ce phénomène qui s'accompagne de la mise à bas de décennies de conquête sociale, sous couvert souvent de liberté d'entreprendre. Pour les idéologues, il s'agit là effectivement d'un débat conceptuel sur le travail, pour les économistes, on va dire qu'il s'agit d'un nouveau paradigme économique, mais pour ceux qui pédalent, c'est très, très concret. S'ils arrêtent de pédaler, les livreurs à vélo aujourd'hui ne sont plus payés : exit la protection sociale, exit les congés payés. Je ne pourrais même pas dire qu'il s'agit de méthodes du siècle passé, car au siècle passé, les grands patrons investissaient au moins dans les usines et les machines. Désormais, ce sont les livreurs eux-mêmes qui achètent leur vélo, l'entretiennent et réparent leurs outils de travail.

Je vous remercie donc pour ce vœu important, qui confirme effectivement tout l'intérêt que nous portons à ce sujet. Je rappellerai simplement un élément utile au débat, qui est qu'aujourd'hui, un livreur pour une course est rémunéré 5,75 euros. Je vous laisse simplement calculer le nombre de courses nécessaires pour payer son vélo, son smartphone, son abonnement, sa tenue de travail, ses impôts et ses cotisations, et voir après ce qu'il reste à vivre.

C'est pour cela que nous travaillons d'ores et déjà avec certains représentants des collectifs, qui souhaitent créer une coopérative, une coopérative où le pouvoir est partagé, une coopérative où les bénéfices sont partagés. Nous les avons reçus et nous les recevons à nouveau en fin de semaine prochaine. Nous ferons en sorte qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des outils que nous avons mis en place pour accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire, dont font partie les coopératives.

Alors, au nom de l'Exécutif, j'é mets un avis favorable sur ce vœu, sous réserve de quelques modifications rédactionnelles et de l'abandon aussi de la proposition relative au label, qui ne nous semble pas souhaitable. En effet, il ne concernerait qu'un nombre très limité d'acteurs, trop limité d'acteurs pour une mobilisation de ressources financières et humaines très importante pour la Ville.

Sous ces réserves et quelques modifications rédactionnelles, j'inviterai le Conseil de Paris à voter pour ce vœu, afin de contribuer à l'émergence à Paris de plateformes plus respectueuses des droits et des conditions de travail des livreurs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Noël AQUA, acceptez-vous les conditions proposées ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 88 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 257).

2017 DAE 97 - Mission Vital'Quartier 2 confiée à la SEMAEST : compte rendu de l'exercice 2016.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 97 porte sur la Mission Vital'Quartier 2, confiée à la SEMAEST.

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaite signaler qu'en tant que présidente de la SEMAEST, je ne participerai pas au vote. Toutefois, je souhaite vous donner quelques informations.

Comme chaque année, le Conseil de Paris examine le rapport d'activité de Vital'Quartier 2, menée par la SEMAEST. En général, le Conseil de Paris salue à l'unanimité l'action de la SEMAEST, qu'il connaît bien depuis 2003, c'est-à-dire à travers la première opération Vital'Quartier 1, que nous avons clôturée déjà l'année dernière.

Effectivement, l'action de la SEMAEST est efficace. Elle est reconnue par l'APUR pour avoir un effet de levier sur les quartiers, c'est-à-dire qu'elle agit pour réduire la vacance, pour diversifier les commerces d'un quartier, pour réduire la présence de grossistes. Elle est sobre dans sa gestion. Elle est respectueuse des engagements pris par la Ville et de l'évolution de ses orientations, en installant par exemple depuis trois ans plus d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des commerces liés au réemploi, à la solidarité, au circuit court, au bio, à la fabrication faite sur place.

Elle est innovante, par exemple avec les testeurs : 90 % des activités testées s'installent de façon pérenne ; avec le programme "CoSto" et la mise en place de formations et d'expérimentations de solutions numériques et d'applications. Elle facilite la mise en relation et crée de nouveaux réseaux. "CoSto" crée des liens entre les commerçants et les artisans, favorise les projets solidaires, comme par exemple avec "Le Carillon", "Lulu dans ma rue" et le financement participatif.

La SEMAEST est un vrai opérateur économique, qui fonctionne avec peu de subventions, sans soutien artificiel. Les quartiers qui souffrent de mono-activité ou de déshérence changent, y compris les quartiers populaires et les rez-de-chaussée des immeubles du parc social comme à Château-Rouge, par exemple. C'est un opérateur que les communes de la Métropole nous envient et sollicitent pour de l'expertise et de l'appui. L'action de la SEMAEST est donnée en exemple et peut servir de fil rouge entre Paris et ses voisins. C'est le cas par exemple à Bagnolet, à Pantin, à Gentilly, à Montreuil. Le commerce de proximité crée du lien social et économique entre nos territoires et fait sens.

Les problèmes de centres-villes sont de plus en plus importants. La presse parle même de centres-villes morts. Face à ce constat, je mesure d'autant plus combien la SEMAEST est une ressource unique en France. C'est d'ailleurs à ce titre que je participe activement au groupe de travail "Centres-villes vivants" mis en place par Patrick OLLIER. La SEMAEST deviendra, je l'espère, un partenaire incontournable de la Métropole, mais aussi des collectivités françaises et européennes confrontées aux mêmes enjeux. Ses expertises sont une richesse sur laquelle les opérateurs municipaux doivent s'appuyer davantage.

C'est pourquoi je renouvelle également la proposition que la SEMAEST puisse mettre ses moyens au service des maires d'arrondissement, mais aussi du G.I.E. des bailleurs sociaux, des autres S.E.M., et bien évidemment des collectifs de citoyens. Ainsi, nous pourrions avancer plus vite sur la revitalisation commerciale au sein du territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, que dire de plus que ce qu'a dit Joëlle MOREL, dont je salue d'ailleurs l'action à la tête de la SEMAEST ? Vous dire qu'effectivement, on a un bilan positif de nouveau cette année. Comme vous le savez, Vital'Quartier 1 et Vital'Quartier 2 sont des opérations uniques en France et qui sont assez unanimement saluées. C'était d'ailleurs à ce titre que nous avons lancé, pour amplifier notre action dans la Capitale, le contrat de revitalisation artisanal et commercial que la Ville, par l'intermédiaire de notre Assemblée, a également confié à la SEMAEST en mars dernier.

Paris est ainsi la première ville de France à expérimenter ce dispositif permis par la loi Pinel. Effectivement, cela a été évoqué aussi par Joëlle MOREL, on voit bien que c'est un élément de plus en plus central que cette idée de revitaliser le commerce de notre centre-ville, que ce que l'on fait a fait des petits, et que progressivement les élus commencent à voir qu'il faut réguler et apporter de la diversité commerciale dans nos centres-villes parce que c'est vital.

Je remercie encore Joëlle MOREL et je vous engage à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 97.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 97).

2017 DAE 290 - Création du label "Fabriqué à Paris", règlement et dotations récompensant les lauréats (10.000 euros).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 290 et l'amendement n° 89 qui y est rattaché portent sur la création du label "Fabriqué à Paris".

Nicolas BONNET-OULALDJ, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX puis Jérôme GLEIZES prennent la parole.

Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération met en œuvre la première des préconisations émises dans le rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris" pour relever les enjeux sociaux et environnementaux, que j'ai eu le privilège de présider avec mon collègue Pierre AURIACOMBE, et dont la première préconisation est la création de ce label "Fabriqué à Paris".

Je suis donc aujourd'hui particulièrement heureux de voir ce projet aboutir. Je suis aussi impatient de découvrir les dossiers des candidats et leurs fabrications locales, et d'avoir le plaisir d'observer la diversité de la création parisienne.

Nous avons déjà vu dans cette M.I.E. que Paris est fort de son histoire industrielle et artisanale. Et d'ailleurs son avenir ne peut que reposer sur cet extraordinaire vivier de compétences, de talents qui l'ont forgée d'hier à aujourd'hui.

La création du label nous permettra de promouvoir, valoriser, renforcer les savoir-faire parisiens, en distinguant les produits conçus ou transformés localement.

Ce label illustre la vision que nous portons pour Paris : un Paris pour tous, un Paris où l'on peut vivre et travailler, un Paris qui s'appuie sur son histoire et son patrimoine pour évoluer, un Paris qui est fort de son tissu d'artisans et de commerçants.

A travers ce beau projet, nous voulons dire aux Parisiens que nous pouvons produire localement et consommer autrement. Aujourd'hui, fabrication, consommation, écologie doivent se conjuguer plutôt que s'opposer.

Le label offre une réponse aux questions sociales et aux questions environnementales posées par nos concitoyens. Ainsi, il sera décerné à des produits qui intègrent des critères éthiques, sociaux et environnementaux.

Avec ce label, nous valoriserons la production locale importante à plusieurs titres. D'abord, elle permet en premier lieu de maintenir l'emploi et les savoir-faire. Elle répond aussi aux exigences environnementales et au principe de l'économie circulaire. Elle offre enfin aux Parisiens la possibilité de faire des choix de consommation qui intègrent ces valeurs sociales et environnementales.

La création de ce label n'est pas un gadget marketing mais un outil qui permettra aux consommateurs de s'assurer de la qualité et de l'authenticité d'un produit. C'est un moyen pour les artisans et les commerçants de valoriser leur production et leur savoir-faire. C'est la garantie pour Paris de protéger son patrimoine vivant et culturel.

Nous avons eu dernièrement des échanges enrichissants avec les personnalités qualifiées, notamment de la Chambre des métiers et de la Chambre de commerce et de l'industrie. Pour donner de la lisibilité à ce label, nous avons choisi de distinguer certains produits parmi ceux qui seront labellisés en leur attribuant des prix. Pour cela, nous avons établi trois catégories de produits qui reflètent la diversité de la production parisienne.

D'abord, l'artisanat alimentaire permettra de mettre en valeur les productions des métiers de bouche, des baguettes, au chocolat en passant par le jambon.

On retrouvera, dans la catégorie des activités de production, des objets dont les Parisiens ignorent le caractère local de la production. Je pense notamment aux métalleries, au textile mais aussi aux nouvelles technologies qui utilisent des logiciels libres ou des imprimantes 3D.

La dernière catégorie est celle de l'artisanat d'art et de création. On y valorisera bien sûr le travail des ébénistes, des héritiers d'une longue tradition dans le faubourg, dans le Marais, comme les polisseurs ou les sertisseurs dans le domaine de la bijouterie. Ils seront mêlés dans cette catégorie à d'autres filières plus modernes comme le design.

Ces exemples vous donnent un premier aperçu de la fabrication parisienne. En 2004, lors de notre M.I.E., nous avions répertorié plus de 38.000 artisans à Paris.

Alors, un jury sera nommé par un arrêté et il permettra de remettre un prix à un produit particulièrement remarquable de chacune de ces trois catégories.

Je voudrais noter qu'Ann-Katrin JÉGO, qui était notre collègue dans cette M.I.E., dépose un vœu et j'y suis entièrement favorable pour que l'ensemble des élus qui, dès le début, quels que soient les groupes politiques, ont participé à la réflexion, soient associés jusqu'au bout à ce jury.

En même temps, je me dis qu'il ne faut pas que l'on politise le sujet et il faut aussi s'appuyer sur des personnalités qualifiées. Je pense notamment aux représentants de la Chambre du commerce et de l'artisanat, mais aussi aux Parisiens. D'ailleurs, il y aura un prix qui permettra de décerner le coup de cœur des Parisiens.

J'ajoute pour finir qu'il nous faudra prolonger cette action mettant en œuvre les autres recommandations de la M.I.E. Il s'agira notamment de saisir des leviers que sont le foncier, l'immobilier pour garantir la force et la vitalité du tissu artisanal et commercial de Paris.

Nous devons aussi penser au développement industriel avec la logistique urbaine. La perspective est celle de la mise en place d'une économie circulaire associant de nombreux acteurs.

Vous le voyez, la création de ce label n'est qu'un début. Charge à nous et aux Parisiens maintenant de s'en saisir et de le faire vivre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion de ce projet de délibération, je présente effectivement un amendement visant à élargir la composition du jury du futur label "Fabriqué à Paris", afin de rendre consensuelle son attribution.

Merci, Nicolas, à cette occasion de ton soutien. Et comme toi, je souhaite également la présence de personnalités qualifiées.

Comme je l'ai exprimé ici même, lors de la présentation du rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", j'approuve pleinement la mise en place d'un label permettant de valoriser les produits de notre Capitale. Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur les risques de fragilisation de cet outil de promotion qui sont inhérents à la façon dont vous souhaitez attribuer ce label à travers un jury.

Ma première crainte concerne les critères d'attribution. Vous expliquez, par exemple, que ce label a vocation à valoriser les plus beaux produits fabriqués à Paris. Il me semble que cette notion très subjective ne peut pas sous-tendre l'attribution ou le refus d'attribution du label. Mais qu'est-ce que le beau ? On peut se poser la question. Qu'est-ce qu'un beau produit ? Un beau produit pour vous ne le sera pas forcément pour un autre. Il me semble donc qu'il est nécessaire de définir de façon plus précise les conditions qui permettront au jury de décider.

Ma deuxième crainte concerne l'absence de critères précis sur ce qu'est un produit "Fabriqué à Paris". Acceptera-t-on, par exemple, qu'un meuble peint et décoré à Paris, mais entièrement fabriqué ailleurs, bénéficie du label dont nous parlons ?

Ma troisième crainte concerne la définition géographique de Paris. Si je fabrique dans un atelier à Saint-Denis, parce que j'ai besoin d'un vaste espace dont je ne peux disposer à Paris pour des raisons pratiques, que je vends mes produits dans ma boutique à Paris, pourrais-je bénéficier du label "Fabriqué à Paris" ? Si je suis artisan d'art, que j'utilise des produits réglementés qui m'obligent à fabriquer en dehors de la Capitale, mais que je vends mes produits dans mon atelier parisien devenu lieu d'exposition, pourrais-je obtenir ce label ?

On le voit, faute de précision, nous risquons de fragiliser le label et de lui faire perdre de sa valeur le jour où telle association de consommateurs révélera à grand fracas qu'un produit portant la mention "Fabriqué à Paris" ne l'est pas vraiment.

J'ai déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur ces risques d'autant plus grands qu'il s'agit dans votre esprit d'examiner des dossiers rédigés par les entreprises elles-mêmes, sans aucune vérification de la réalité affirmée pour obtenir ce label.

De plus, vous ajoutez à cette politique de labellisation l'idée d'un prix qui permettrait de récompenser, parmi tous les produits labellisés, ceux qui seraient jugés les plus représentatifs ou les plus innovants.

Je ne peux naturellement qu'approuver cette idée qui justifie pleinement mon amendement visant à ce que ce jury soit précisément représentatif de notre Assemblée, afin d'éviter toute suspicion.

Sous réserve des interrogations qui sont les miennes et que je formule dans un souci de préserver l'esprit du "Fabriqué à Paris" comme étant une appellation précieuse, j'approuve naturellement cette démarche qui mérite encore d'être précisée dans ses modalités.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur les origines de ce dispositif, le président Nicolas BONNET-OULALDJ vient de les rappeler, c'est la principale préconisation de la M.I.E., à laquelle j'ai eu également le grand plaisir de participer au même titre que mes collègues, il ne manque plus que Pierre AURIACOMBE qui ne s'est pas inscrit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il a demandé une explication de vote, je vous rassure.

Mme Véronique LEVIEUX. - Nous avons tous apprécié de travailler collectivement sur ce sujet.

La mise en œuvre de ce dispositif a d'ailleurs été annoncée par la Maire de Paris elle-même dans ses vœux en début d'année, donc nous attendions sa mise en pratique avec impatience tant nous sommes tous convaincus de la nécessité de valoriser toutes celles et ceux qui ont le courage et la détermination de se lancer dans des processus de création et de fabrication sur le territoire parisien, compte tenu des enjeux des pressions du foncier, de la réglementation, et des problématiques de ressources.

Et donc, si la Ville peut apporter un éclairage, un soutien à toutes ces initiatives, nous pensons qu'elle est la bienvenue et c'était la source de ce dispositif qui nous est proposé.

Sur le papier c'est quelque chose qui peut nous paraître simple, mais on le voit bien, c'est un dispositif qui est assez complexe et à n'en pas douter la première mise en œuvre nous permettra de tirer sans doute quelques leçons pour préciser ce dispositif.

Comme Ann-Katrin JÉGO, j'aurai quelques interrogations.

Tout d'abord, je souscris au vœu qu'elle a présenté également concernant la composition du jury.

J'aurais voulu savoir quelles étaient les modalités de communication préparées pour diffuser l'information sur ce label, puisqu'il va être présenté et mis en œuvre dans les mois et semaines à venir.

Attirer l'attention sur le fait que bien souvent les entrepreneurs et artisans indépendants ont peu le temps de se lancer dans la rédaction de documents et, je l'espère, le délai leur permettra de répondre correctement à ce nouveau dispositif.

Attirer l'attention sur quelques éléments comme le caractère emblématique et original. C'est vrai qu'il peut y avoir discussion sur la notion d'emblématique. Attirer l'attention aussi sur le fait qu'il y a des produits qui ne sont peut-être pas originaux mais tout à fait emblématiques de Paris, il y a peut-être des objets, des créations culinaires ou autres plus traditionnelles que le label pourrait soutenir également.

Evidemment, ce label n'a pas vocation à certification, nous en avons discuté lors de la M.I.E., c'est un autre dispositif, et celui qui nous est proposé convient tout à fait à l'esprit qui avait résulté de nos travaux.

J'avais également une suggestion sur le coup de cœur des citoyens, c'est une belle initiative, ne pourrait-on pas solliciter directement les détenteurs de la carte de la citoyenneté Paris pour exprimer leur point de vue sur ce prix ?

Cela pourrait donner une autre légitimité aux détenteurs de la carte et à ceux qui ont fait ce geste à l'égard de Paris et de ce dispositif parisien.

Quelques précisions aussi évidemment sur ce que l'on entend par les enjeux environnementaux et sociaux, mais je pense que dans la pratique, vous serez à même de préciser ces éléments qui peuvent recourir aux circuits courts, commerce équitable évidemment, produits biologiques.

Je ne peux évidemment que me féliciter de la mise en œuvre prochaine de ce dispositif, et espérer avoir des éléments en complément d'information à l'attention de tous les groupes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur l'origine de ce label qui a été très bien présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, qui a présidé la Mission d'information sur ce sujet, notamment "Fabriquer à Paris".

Je vais faire une intervention dans le sens de l'amélioration de ce label.

Tout d'abord, comme Ann-Katrin JÉGO, je pense que cela mérite de préciser ce qu'est "Fabriquer à Paris", parce que l'article 1 indique qu'il s'agit de produits dont la fabrication ou la dernière transformation ayant abouti à la création d'un produit nouveau a été réalisée à Paris et dont la valeur ajoutée a été largement réalisée à Paris.

On peut se trouver dans une situation de produits entièrement fabriqués à l'étranger, et dont la valeur ajoutée soit entièrement faite à Paris. Auquel cas, on ne serait pas dans l'esprit de la mission, qui est vraiment la fabrication physique à Paris.

Il faudrait aller vers une amélioration de cette définition, même si on précise aussi dans l'article 1 qu'il n'y a pas de certification, mais là il y a des éléments d'amélioration parce qu'on pourrait avoir un détournement de cet article qui irait au contraire de l'esprit de la mission.

L'autre élément aussi, il ne faudrait pas que le concours prenne le dessus sur le label. Comme Ann-Katrin JÉGO, l'important est d'avoir beaucoup de produits qui soient labellisés et pas uniquement que l'on ait certains produits qui soient mis en avant par rapport à d'autres, au contraire on veut étendre la labellisation des produits. On est plutôt vers une extension du nombre de produits ayant le label de Paris, plutôt que d'avoir une petite niche pour les produits emblématiques de Paris. Il faut faire attention par rapport à cela.

L'autre élément d'inquiétude, c'est qu'il est proposé dans ce projet de délibération que le règlement du label restreigne le champ des possibles en demandant que les candidats au label soient inscrits au Registre du commerce.

Il s'agit d'une vision restrictive de la fabrication à Paris.

De même que l'article 3 qui définit les catégories de produits, activités alimentaires, activités de production, artisanat d'art et de création que Nicolas BONNET-OULALDJ a rappelées, c'est trop restrictif et on a d'autres produits qui pourraient être fabriqués à Paris, mais pourraient être exclus du fait de cet article.

L'autre élément d'inquiétude, c'est que la première version du projet d'appel à candidatures qui ne vous a pas été fournie mais est déjà en phase de rédaction ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des gouvernances inspirées des entreprises de l'E.S.S., comme les S.C.O.P. ou les S.C.I.C.

Il faudrait que dans l'appel à candidatures, il puisse y avoir une question posée aux candidats du type : "votre entreprise engage-t-elle les partenaires multiples à s'associer, à mutualiser leurs intérêts spécifiques pour créer une activité économique présentant un intérêt collectif ?".

Ou encore : "votre entreprise est-elle gérée pour assurer une production de qualité et assurer une meilleure rentabilité avec un fléchage des bénéfices et un investissement localisé ?".

Enfin, pour terminer sur l'amendement d'Ann-Katrin JÉGO, comme les autres groupes précédemment j'y souscris aussi également, parce que notre mission a toujours montré qu'il n'y avait aucune barrière idéologique entre nous, puisque les préconisations ont été votées à l'unanimité, que nous sommes arrivés à des consensus sans faire trop d'effort, que chacun a apporté sa pierre et qu'au final on a eu un rapport de très bonne qualité et qu'il faut continuer dans cet esprit.

Le vœu d'Ann-Katrin JÉGO ne fait que mettre en avant ce qui a été fait lors de cette mission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole pour vous répondre à Olivia POLSKI, puis nous aurons une explication de vote de Pierre AURIACOMBE.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La création d'un label "Fabriqué à Paris" est un engagement de mandature de la Maire de Paris, de notre majorité municipale, et la première préconisation, cela a été évoqué par son président, du rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", qui a été présidée en 2015 par notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ.

Visant à mettre en lumière le savoir-faire parisien en matière d'artisanat et de fabrication, il répond à une forte demande des Parisiens, toujours plus en quête de sens et d'authenticité dans leurs achats, ainsi qu'une appétence des touristes pour des objets incarnant notre culture, notre tradition et notre savoir-faire.

Lancé cet automne, ce label prendra la forme d'un prix ouvert à tous les artisans et entrepreneurs enregistrés au registre du commerce, dont l'activité de fabrication ou de dernière transformation est localisée à Paris.

Nous avons fait le choix, quand nous en avons discuté en commission de travail sur justement qui pourrait être éligible, à ce stade, pour cette année, de se limiter aux Parisiens stricto sensu.

Nous verrons l'année prochaine puisqu'on verra combien de dossiers on reçoit, combien de personnes potentiellement seraient candidates à ce label, si l'on prend la décision de l'étendre au Grand Paris.

Mais à ce stade, le choix qui a été fait pour avancer progressivement est de prendre strictement Paris - Paris pour vous répondre.

Ce label sera donc remis par un jury composé de représentants de la Ville de Paris et de personnalités qualifiées.

Et à ce sujet, toutes les bonnes volontés étant les bienvenues pour faire de ce label une grande réussite, je vous propose d'adopter l'amendement déposé par nos collègues du groupe UDI-MODEM, demandant que chaque groupe de notre Assemblée soit représenté au sein de cette instance.

J'irai dans le même sens que le Président BONNET-OULALDJ, il ne faut pas en faire un objet politique. L'idée est de promouvoir la fabrication parisienne, que ce soit un atout pour notre ville et de le dépolitiser au maximum pour que ce soit une opération très positive et de rassemblement de nous tous.

Sur la demande faite par Jérôme GLEIZES, à partir du moment où les S.C.O.P. peuvent être enregistrées au régime du commerce, elles y sont éligibles. Nous avons d'ores et déjà travaillé sur ce genre de critères. Mais je vous propose de me faire parvenir vos remarques probablement plus précises et nous verrons si nous pouvons les intégrer plus précisément dans le dossier de candidature. Ce n'est pas l'objet du projet de délibération, mais on va regarder ce que l'on peut faire sur ce point.

Le label aura deux vocations : celui de valoriser largement l'artisanat "Fabriqué à Paris" par l'attribution d'une sorte de label à un ensemble de produits. J'insiste sur le fait que c'est le produit, et pas une marque, pas une enseigne, qui est fabriqué à Paris et répondant à des exigences de localisation mais aussi à des caractéristiques sociales et environnementales.

Ce label, qui est attribué à un produit, sera tout à la fois un outil de communication à disposition de l'artisan ou du fabricant, et un repère pour sa clientèle. Cela pourra être une vitrophanie par exemple, qui pourrait être proposée ou un document à mettre sur les vitrines.

Après, nous mettrons en avant des produits qui auront retenu plus particulièrement l'attention du jury avec l'attribution de trois prix et dotations de 2.000 euros pour les meilleurs d'entre eux, dotations qui leur permettront de continuer le développement de leur activité.

Et donc, cela a été évoqué par le président BONNET-OULALDJ, pour couvrir largement le spectre de la fabrication parisienne, d'ailleurs en concertation avec nos partenaires professionnels, trois catégories de produits ont été identifiés : l'artisanat alimentaire, les activités de production, l'artisanat d'art et de création.

Pour souligner le dynamisme et la modernité de notre artisanat, il va y avoir aussi un prix Innovation qui sera également remis par le jury.

Et, cela a été évoqué, dans le but d'associer les Parisiens à notre démarche, une consultation sur les réseaux sociaux sera mise en place pour leur donner l'opportunité de désigner trois Prix coup de cœur. J'ai entendu la proposition de Véronique LEVIEUX qui consiste à proposer à nos détenteurs de la carte Paris-Citoyen d'y participer. C'est une bonne idée et on va voir, avec Pauline VÉRON, comment on peut ensemble travailler au fait de les associer à ce prix coup de cœur.

L'ensemble des lauréats du label "Fabriqué à Paris" sera convié à l'Hôtel de Ville au cours du mois de décembre, à l'occasion d'une grande remise des prix en la présence de la Maire de Paris.

La création de ce label vient enrichir, par ailleurs encore davantage, la politique que nous menons depuis près de quinze ans à Paris, en faveur de l'artisanat de qualité et de proximité. Je sais que cela vient rencontrer un fort besoin, une envie de plus en plus importante à Paris.

Aux côtés du Grand prix de la baguette, du Prix du goût d'entreprendre et de l'ensemble de notre dispositif permettant l'installation, l'aide et la valorisation de nos nouveaux commerçants et artisans dans l'ensemble de nos quartiers, ce label constituera un outil emblématique pour défendre notre artisanat parisien fidèle à son savoir-faire et résolument tourné vers l'avenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

C'est donc un avis favorable sur le vœu, si j'ai bien compris.

Une explication de vote pour le groupe PPC ? Pierre AURIACOMBE ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons l'amendement, bien évidemment, de ma collègue Ann-Katrin JÉGO, nous voterons surtout la création du label "Fabriqué à Paris". J'ai eu la chance, et c'est vrai, de co-animer avec Nicolas BONNET-OULALDJ, cette M.I.E. qui a été très consensuelle et dont la première des propositions, cela a été dit, était ce label "Fabriqué à Paris".

Je suis heureux de le voir aboutir et de voter aujourd'hui en sa faveur. C'est vrai que la proposition d'Ann-Katrin est excellente et nous participerons, pour notre groupe comme tous les groupes, à ce jury. Je rejoins ce qui a été dit par Nicolas : il ne s'agit pas de politiser mais de mettre des élus passionnés qui sauront rendre ce label "Fabriqué à Paris" vivant.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 89 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 290 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est lui aussi adopté à l'unanimité. (2017, DAE 290).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la réglementation de la profession de bouquiniste.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés.

Le vœu n° 90 est relatif à la réglementation de la profession de bouquiniste.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - "Toi, Seine, tu n'as rien, deux quais et voilà tout, deux quais crasseux, semés de l'un à l'autre bout d'affreux bouquins moisis et d'une foule insigne qui fait dans l'eau des ronds et qui pêche à la ligne." Ces quelques mots de Verlaine, il y a près de 150 ans, nous montrent bien que, si nous nous baignerons bientôt dans la Seine et nous n'y ferons plus seulement des ronds et que les quais ne seront plus crasseux grâce aux voies sur berge reconquises, les affreux bouquins moisis ont aussi bien évolué, mais sont en passe de disparaître malheureusement, concurrencés qu'ils le sont par les plateformes de vente en ligne.

Pourtant, ces bouquinistes ont des boîtes, comme on les appelle, accrochées aux quais qui ont été, en 2011, inscrites au patrimoine de l'U.N.E.S.C.O.

La profession se porte mal, disais-je, et la Ville, qui a la responsabilité de les organiser et qui leur permet, à titre gratuit, d'occuper l'espace public, a la responsabilité de continuer à faire vivre cet élément essentiel du patrimoine parisien qui est aussi, patrimoine du livre, pour les bibliophiles.

C'est la raison pour laquelle la profession s'est inquiétée de certains de ses propres débordements et que l'un d'entre eux, l'un de ces bouquinistes, M. NOSEK, a fait signer une pétition qui a recueilli 11.300 signatures s'inquiétant que les bouquins laissent peu à peu la place à des bimboleries et des souvenirs pour touristes.

C'est pour éviter cette dérive, qui serait tout à fait regrettable, que les Écologistes souhaitent que la Ville de Paris mette autour de la table les instances représentatives de la profession et mène une réflexion sur l'évolution de cette profession avec, à la clef, une éventuelle révision réglementaire, afin de rendre les conditions d'exercice du métier de bouquiniste conformes à leur vocation et aux besoins d'équilibrer leur modèle économique. C'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI, nous aurons ensuite une explication de vote du groupe les Républicains.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous évoquez la recrudescence de la vente de souvenirs parmi les bouquinistes présents sur les quais de Seine, qui a fait l'objet récemment d'une pétition initiée par David NOSEK, bouquiniste lui-même.

Je suis convaincue, tout comme vous, que les bouquinistes s'ancrent pleinement dans l'histoire parisienne et qu'ils participent de l'attractivité de Paris à l'international, ainsi que de la visibilité et la diffusion de la culture française.

Votre vœu pointe le problème de la vente excessive de souvenirs par certains bouquinistes, au-delà de ce que leur autorise le règlement actuel, et je ne peux que partager votre souci du respect de la réglementation de la vente de livres anciens.

Le commerce autorisé est celui des livres d'occasion de petits éditeurs, de vieux papiers, de gravures anciennes. Accessoirement, à l'intérieur d'une seule boîte, peut être autorisée la vente de monnaies, médailles, timbres-poste, objets de petite brocante, cartes postales, souvenirs de Paris ainsi que certains supports de communication ou de diffusion culturelle de techniques anciennes.

Je suis aussi consciente de la situation économiquement difficile dans laquelle se trouvent les bouquinistes actuellement, puisqu'ils sont vraiment sur une niche de plus en plus réduite, notamment du fait de la baisse de la vente de livres anciens.

Aussi, et pour permettre le maintien de cette profession, la Ville de Paris, vous l'avez rappelé, exonère de toute redevance les bouquinistes, et ils sont tenus en contrepartie d'entretenir leurs boîtes. Nous souhaitons continuer de

protéger cette profession, et cela passe notamment par l'installation de véritables bouquinistes sur les quais de Seine.

C'est pourquoi depuis le début de la mandature, j'ai souhaité, aux côtés du Comité de sélection des bouquinistes, que l'on travaille très précisément au recrutement de ces nouveaux bouquinistes, qu'ils soient des gens sérieux, investis, des passionnés, et qui puissent participer à la valorisation de cette profession, et parce que je ne souhaite pas, comme vous, que ces dérives perdurent. Une nouvelle campagne de contrôle avait été effectuée dès le mois de juillet dernier par la nouvelle chef de bureau chargée de cette question à la DAE, pour rappeler aux bouquinistes leurs obligations réglementaires.

Il y a eu une vacance de poste, en l'occurrence, à la direction qui a duré quelques mois et qui est maintenant terminée. J'ai donc redemandé à la DAE de refaire des contrôles et une campagne de sanctions à l'encontre des bouquinistes. En parallèle, il faudra que l'on fasse un travail technique avec les représentants des bouquinistes pour travailler à l'élaboration d'un nouveau arsenal, à mon avis, de sanctions qui permettront de retrouver leur vocation première aux bouquinistes, c'est-à-dire d'être vendeurs de livres anciens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Pardon, c'est donc un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'avais saisi.

Explication de vote du groupe les Républicains.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Monsieur le Maire, nous sommes nous aussi très favorables à ce vœu. J'associe notamment à mon propos Florence BERTHOUT, maire du 5e qui est particulièrement sensible à cette problématique des bouquinistes.

Il faut vraiment que nous avancions ensemble pour trouver une solution qui reste conforme à cette belle tradition des bouquinistes et qui leur permette néanmoins de continuer à vivre de leur métier.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 258).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'implantation d'un point de vente McDonald's (2e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 91 est relatif à l'implantation d'un point de vue McDonald's.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Cela fait 5 ans que McDonald's cherche à s'implanter dans le 2e arrondissement, particulièrement dans le quartier Montorgueil et cela fait 5 ans que les riverains, les commerçants, avec leurs élus, s'opposent à l'arrivée du gérant de la malbouffe dans leur quartier.

Pour de nombreuses raisons, notamment parce que cet axe des rues Montorgueil et Petits-Carreaux est un axe réputé pour la qualité de ses commerces alimentaires et de bouche. Tel un coucou, McDonald's essaie de se racheter une image conforme à celle qu'il voudrait bien avoir en s'associant aux commerçants de cet axe.

Malheureusement, le roi du hamburger s'implante dans un lieu où plusieurs écoles sont situées à proximité et où les baux commerciaux sont déjà très élevés en raison de la forte demande. Son implantation risque à la fois de faire encore augmenter les loyers dont s'acquittent les commerçants et, au final, d'entraîner une modification de la commercialité de cet axe, outre les problèmes que posent à proximité d'une école les "fast-foods". Des études récentes ont en outre démontré que la densité de restaurants à proximité des écoles entraînait des problèmes d'obésité accrus chez les enfants.

Pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres que je n'ai pas le temps de développer, les riverains ont déposé un recours contre le permis de construire, que la Ville de Paris a déjà refusé par deux fois. Ce recours des riverains devrait permettre à la discussion de s'engager afin que nous ne soyons plus en situation de subir ce passage en force de cette firme multinationale de la malbouffe, et devrait montrer que les citoyens ont leur mot à dire dans leur environnement et notamment dans le choix des implantations commerciales.

Une pétition de 5.000 signatures m'a été transmise et je la transmettrai dans les jours qui viennent à la Maire de Paris. Je souhaite que la Maire de Paris puisse prendre toutes les dispositions encore possibles pour empêcher l'implantation de ce point de vente McDonald's à l'angle des rues Petits-Carreaux et Réaumur et qu'elle apporte son soutien aux mobilisations citoyennes en cours contre ce projet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Olivia POLSKI pour vous répondre.

Nous aurons ensuite trois explications de vote du groupe Socialiste, du groupe les Républicains et du groupe des Progressistes et Constructifs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT, j'ai donc appris comme vous le maintien du projet d'installation de McDonald's après de nombreuses péripéties, à l'angle des rues des Petits-Carreaux et Réaumur, malgré l'opposition répétée, vous l'avez dit, des riverains, de vous-même, Monsieur le Maire, de votre adjointe Véronique LEVIEUX et de la Ville de Paris.

Vous connaissez notre engagement commun sur le sujet puisque nous avons refusé de délivrer un premier permis de construire pour l'implantation d'un établissement de restauration rapide à l'angle de la rue des Petits-Carreaux et de la rue Montorgueil en 2013. Le tribunal administratif a annulé ce jugement en février 2015, annulant de fait le refus de P.C. Nous avons fait appel et cela n'a toujours pas abouti.

Un nouveau refus de la Ville de Paris sur ce permis de construire a été délivré en juin 2015. Le Tribunal administratif a de nouveau donné raison à McDonald's en annulant le refus de P.C. J'ai aussi rencontré cette enseigne afin de les convaincre de ne pas poursuivre dans leur volonté d'installation sur cet emplacement puisque les riverains ne souhaitent pas qu'elle puisse s'y installer.

Parallèlement, vous le savez aussi, les démarches entreprises par d'autres preneurs potentiels qui se sont manifestés auprès du propriétaire ne se sont malheureusement pas révélées fructueuses et les différents refus émis par le Tribunal administratif de Paris limitent maintenant notre capacité d'opposition. Toutefois, sachez que la Ville continue de maintenir son opposition à ce projet et que nous entendons l'inquiétude des riverains et la vôtre.

Il me semble notamment important de continuer à mener des combats législatifs qui visent, sans remettre en cause la liberté fondamentale d'exercer et de s'installer, à doter les collectivités locales d'outils de régulation. Nous étions déjà intervenus auprès du Gouvernement précédent et je me réjouis d'abord de l'adoption à l'occasion du vote de la loi relative au statut de Paris d'une mesure qui avait permis d'abaisser le seuil de saisine des C.D.A.C. de 1.000 à 400 mètres carrés. S'il n'est pas encore possible d'en mesurer les effets, nous pouvons néanmoins nous féliciter déjà de cette avancée pour laquelle nous plaidions depuis longtemps.

Nous avons aussi entrepris de permettre justement d'intégrer dans ces C.D.A.C. la prise en compte des dossiers de restauration, mais cela n'a pas été jusqu'à présent pris en compte.

Bref, il faut continuer dans cette voie, sur le travail législatif, et si vous acceptez les propositions d'amendement dont je vous ai fait part, j'émets comme vous l'aurez compris un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Acceptez-vous les propositions d'amendement, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je les accepte.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

J'ai trois explications de vote. Nous commençons avec Véronique LEVIEUX, au nom du groupe Socialiste.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, nous apportons notre soutien à ce vœu tel que modifié et qui nous est soumis. Nous avons eu plusieurs débats à ce sujet au Conseil d'arrondissement et tous les élus ont exprimé à plusieurs reprises leur opposition.

Il s'avère que le dernier vœu manquait d'éléments assez cruciaux dans son argumentation, le premier d'entre eux étant la défense des commerces de proximité, donc la défense de l'identité de ce quartier qui nous est tous cher et dont l'installation potentielle de ce grand commerce de restauration rapide risque de provoquer des mutations très négatives sur notre quartier, d'où la mobilisation forte.

Je tenais donc à remercier la Maire de Paris et Olivia POLSKI pour le travail qui a été mené pour notamment modifier ce vœu qui nous est présenté et nous donner ce message de poursuivre la mobilisation en ce sens pour nous opposer dans la mesure du possible à cette implantation, et aussi pour travailler à ce que la Ville puisse se doter d'autres outils pour la défense des commerces de proximité au niveau législatif. Comme vous l'avez dit, nous sommes démunis sur bien des sujets.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a un principe à valeur constitutionnelle qui s'appelle la liberté du commerce et de l'industrie, auquel je suis personnellement très attaché. Je crois aussi qu'il n'est pas forcément très sain, disons de jeter l'anathème sur telle ou telle grande marque, quoi qu'on puisse en penser personnellement.

Néanmoins, je suis et nous sommes, au groupe les Républicains, très sensibles à l'argumentation qui a été développée. On est dans une situation très particulière avec un endroit qui n'est pas n'importe quel endroit, des riverains qui sont très opposés à ce projet, et je crois que tout cela doit aussi rentrer en ligne de compte et être mis en balance avec ce principe de la liberté d'entreprendre et de la liberté du commerce et de l'industrie.

C'est pour cela que, une fois n'est pas coutume, nous voterons pour ce vœu avec nos collègues écologistes et l'Exécutif, d'après ce que j'ai compris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais dénoter. Moi qui ne vais jamais chez McDonald's, qui ne vais jamais dans aucune chaîne de restauration par principe et qui défends les petits restaurants, je défends la liberté de s'installer.

J'entends les riverains qui sont tous opposés. Soit chez McDonald's, ils font n'importe quoi et il n'y aura aucun client, et tant mieux car je le souhaite, soit il y a des gens qui souhaitent y aller - c'est ce que j'ai tendance à penser - et, dans ce cas, ces personnes, je regrette qu'elles y aillent à titre personnel mais je trouve qu'il faut leur laisser la liberté de choix.

Je ne voterai donc pas votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 ainsi amendé, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 259).

2017 DAE 14 G - Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion. - Convention annuelle 2017 d'objectifs et de moyens avec l'État.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au dispositif des contrats aidés.

Vœu déposé par le GEP relatif aux contrats aidés.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux contrats aidés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 14 G et l'amendement technique n° 92 G, ainsi que les vœux n^{os} 93 G, 94 G, 95 G et 95 bis G, qui y sont rattachés, portent sur le financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Baptiste de FROMENT, Valérie MONTANDON, David BELLARD, Jacques BOUTAULT, Danielle SIMONNET et Rémi FÉRAUD. Il y aura ensuite une explication de vote d'Hervé BÉGUÉ.

Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je veux croire que c'est un hasard si ce projet de délibération, qui porte sur un sujet qui ne fait pas l'unanimité maintenant au sein de l'Exécutif ou ce qu'il en reste, je veux croire que c'est un hasard si cela arrive à la fin de ces trois journées très denses de Conseil de Paris, dans une certaine indifférence. C'est un sujet pourtant important, les contrats aidés, et cela pose des questions de principe.

Les contrats aidés sont, si je simplifie un peu, une invention de M. JOSPIN il y a exactement 20 ans. Il s'agit d'un dispositif qui a, en principe, pour seul objectif, pour seule justification, le retour à l'emploi de personnes en grande difficulté sociale qui en sont éloignées. Or, on s'est aperçu assez vite que ce dispositif ne marchait pas, c'est-à-dire qu'il coûtait très cher et ne permettait pas la réinsertion sociale des publics les plus en difficulté. Au total, seulement un demandeur d'emploi sur quatre dans le secteur non marchand trouve ensuite un emploi durable. Et, comme la Cour des comptes l'a démontré dans un récent rapport, quand, pour certains publics, les taux d'accès à l'emploi sont meilleurs...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Excusez-moi. S'il vous plaît, on arrive doucement à la fin de ce Conseil. Ce serait bien qu'on y arrive dans le calme.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci. Et ce n'est pas le moindre sujet de ce Conseil, même s'il arrive à la fin.

Donc, il y a certains taux d'accès à l'emploi qui sont meilleurs pour des catégories de public, par exemple, les moins de 28 ans, mais cela s'explique - cela a été démontré - par d'importants effets d'aubaine. Autrement, il s'agit de personnes en réalité pas si éloignées de l'emploi que cela et qui auraient été embauchées de toute façon. Alors, malgré cet échec patent, on a poursuivi cette politique. On l'a poursuivie non dans l'intérêt des personnes au chômage, mais sur la base de ce qu'il faut bien appeler une sorte de pacte immoral entre l'Etat et les collectivités locales. Du côté de l'Etat, il s'agissait, et il s'est toujours agi, d'un moyen facile de faire baisser au bon moment artificiellement les chiffres du chômage. Les gouvernements de droite et de gauche ont utilisé cet artifice. Du côté des collectivités locales, il s'agissait de disposer d'une main-d'œuvre bon marché et jetable pour faire tourner une partie du service public local.

La Ville de Paris qui s'enorgueillit, comme en témoigne une récente tribune dans "Le Monde" de trois adjoints socialistes, d'être le premier employeur de contrats aidés de France, est évidemment concernée au premier chef. Ce ne sont pas moins de 1.550 personnes qu'elle salarie de cette façon. Notre conviction est qu'il est temps - et, pour une fois, le Gouvernement actuel nous y invite -, il est temps d'en finir avec cette façon de faire de la politique. Evidemment, les postes ainsi pourvus coûtent moins cher à la Ville, mais ils ne coûtent certainement pas moins cher aux contribuables parisiens qui sont aussi des contribuables nationaux comme les autres.

On nous dit, par ailleurs, que ces personnes remplissent une mission utile. Et oui, c'est très souvent le cas, en effet, y compris dans les mairies d'arrondissement. Mais alors, il y a d'autres moyens de financer les postes qu'ils occupent que de dévoyer ainsi l'argent public. On peut le faire, c'est notre conviction, sans augmenter la dépense globale de la Ville. La Ville dispose d'un matelas assez confortable : 54.000 agents, une masse salariale en constante augmentation depuis 2001. Les marges de manœuvre existent donc pour financer à moyens constants, et d'une façon qui sera plus respectueuse des personnes, les missions utiles remplies actuellement par les contrats aidés. Trouver, évidemment, de telles marges de manœuvre suppose une totale refonte de la politique de ressources humaines de la Ville, à laquelle, semble-t-il, la Maire de Paris n'est pas prête. Sauf que la suppression du financement des contrats aidés par l'Etat, suppression que nous approuvons pour les raisons que je viens d'exposer, vous l'avez compris, cette suppression va cependant obliger l'Exécutif municipal à trouver des solutions à moyens constants, à moins que vous ne choisissiez, une fois de plus, d'augmenter encore les prélèvements de toute nature qui pèsent sur les administrés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

David BELLARD.

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, les choses commencent à se mettre progressivement en place. Le libéralisme compassionnel d'Emmanuel MACRON prend forme de la manière la plus traditionnelle qui soit : d'abord, favoriser les plus riches en supprimant l'I.S.F. et, de l'autre côté, frapper les plus pauvres en baissant les A.P.L., les budgets de la "politique de la ville" et en supprimant les emplois aidés. Faisant cela, il fait sombrer dans la précarité une part toujours plus importante de nos concitoyens. Cela n'a rien de moderne, rien de pragmatique. C'est une vision comptable, politiquement assumée, de favoriser ceux qui ont déjà beaucoup.

Pourtant, il y aurait beaucoup à faire et à dire sur les contrats aidés, dispositif qui mérite d'être discuté et amélioré. Dire, d'abord, que la sentence du Gouvernement selon laquelle ils seraient une perversion de la politique de l'emploi et une subvention déguisée vers les collectivités locales ou secteurs associatifs, est pour le moins réductrice. Ces emplois concernent aussi bien le secteur marchand que le non marchand et le secteur public, et dans des champs d'intervention variés qui sont, et c'est nécessaire d'être souligné, utiles pour les gens et le bien commun : le sport, la culture, le soutien scolaire, l'aide à la parentalité, l'accès au droit, l'accueil, la formation linguistique des migrants, la santé, l'insertion, le développement économique.

Derrière ces chiffres, il y a pour notre Ville 1.550 personnes concernées, dont 30 % d'anciens allocataires du R.S.A., 21 % de seniors de plus de 58 ans, ceux pour lesquels, d'ailleurs, le dispositif a au départ été créé. Des hommes et des femmes que notre Ville a accompagnés grâce aux dispositifs des bilans de compétences, des programmes de formation personnalisés, des préparations aux concours ou bien encore grâce à un appui à la recherche d'emploi dans les derniers mois du contrat. Moyennant ces efforts, on constate que le retour à un emploi pérenne est, pour une part d'entre eux tout du moins, au rendez-vous.

Quelques chiffres dans le secteur marchand : 71 % des sortants des contrats aidés ont signé un C.D.I. en 2014 et 47 % de ceux qui ont travaillé en structure d'insertion ont eux aussi signé un contrat en C.D.I., toujours en 2014.

Ce sont plus de 4.000 associations qui sont concernées à Paris. A titre d'exemple, il y a les missions de l'Armée du Salut, ou encore, dans l'arrondissement dont je suis élu, l'activité de la Ressourcerie de la Petite Rockette, qui sont aujourd'hui menacées par la suppression des contrats aidés. Est-ce opportun de fragiliser une structure qui permet, entre autres, de s'habiller pour un euro, ce qui est très peu ?

Alors oui, la question du rapport entre le coût et l'efficacité de ces contrats est une vraie question. Ces contrats sont utilisés, je viens de le dire, comme opportunités pour les personnes qui bénéficient d'une possibilité de retrouver une place dans le marché du travail. Nous le savons, et cela a été rappelé, certains d'entre eux sont aussi utilisés pour réduire le coût du travail et, dans certains cas, pour entretenir des formes de précarité. Bien sûr, il existe un effet d'aubaine, surtout dans le secteur marchand. La D.A.R.E.S. estime que 58 % des recrutements en contrat aidé relèvent de l'effet d'aubaine dans ce secteur.

Toutefois, ces questions méritent, à notre avis, une vraie évaluation qui tienne compte de l'ensemble des facteurs, avec notamment le public visé et le public réellement concerné, le lien avec la formation qui est donnée, la qualité de l'accompagnement, le contexte et la dynamique du marché de l'emploi. Une même politique n'a pas les mêmes impacts quand le chômage baisse ou quand il augmente.

Faute de cette étude globale qui permettrait une concertation solide, on en reste ici à une posture idéologique qui ne permet pas l'amélioration du dispositif et qui décide d'en finir de manière très brutale, alors même qu'il faudrait plutôt interroger le dispositif et d'autres, pas brutalement ou sans concertation, sans quoi on ne fait que mettre en

danger des structures qui ont des missions d'intérêt général, des entreprises, mais surtout des femmes et des hommes qui, aujourd'hui, en bénéficient.

C'est pourquoi, comme d'autres de nos collègues, nous avons déposé un vœu à ce Conseil, un vœu qui nous engagera, je l'espère, à déployer tous les moyens à notre disposition. Cela commence par le vote de ce projet de délibération qui vise à demander à l'Etat le financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion pour l'exercice 2017.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, tout a été excellemment bien dit par mon collègue, David BELLARD.

Je voudrais simplement insister sur les difficultés que pose cette décision brutale de supprimer près de 30 % des emplois aidés de la part du Gouvernement PHILIPPE et qui touche les plus fragiles. C'est un peu comme si ces personnes avaient reçu un avis de licenciement sans préavis et qu'elles se retrouvaient soudainement sans avenir.

C'est d'autant plus grave que les personnes concernées sont les personnes les plus éloignées de l'emploi ou les personnes handicapées, habitants les quartiers "politique de la ville" ou les seniors ou les anciens "R.M.istes" ou "R.S.astes" pour un tiers d'entre eux.

Non seulement cela touche les plus fragiles d'entre nous, mais cela touche les entreprises les moins capitalisées, en tout cas celles qui travaillent dans le monde de l'économie sociale et solidaire, ou le secteur associatif pour une grande partie d'entre elles. Ce sont les régies de quartier, les ressourceries, les assistantes de vie scolaire qui sont touchées. Bref, toutes les activités qui viennent en aide aux plus fragiles, sans parler bien entendu des collectivités territoriales comme les nôtres, où nous avons besoin de ces personnels pour non seulement leur permettre de remettre un pied dans l'emploi mais travailler en direction du public.

C'est la raison pour laquelle les écologistes et beaucoup d'autres groupes dans cet hémicycle ont déposé un vœu pour que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il sursoie à sa brutale décision, que les personnes les plus fragiles parmi les plus fragiles soient maintenues dans leur contrat ou que ceux-ci soient renouvelés, et pour qu'une consultation avec le mouvement associatif et le mouvement de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'avec les associations d'élus, soit mise en place pour voir quelles solutions on peut trouver au problème que pose la pérennité des activités de certaines de ces associations et entreprises de l'E.S.S. dans les mois qui viennent.

Nous souhaitons aussi qu'une évaluation soit faite auprès de la "DIRECCTE" sur le nombre de personnes et de structures concernées et que, là encore, des suspensions aux suppressions de postes soient décidées pour maintenir ces personnes dans l'emploi.

Merci pour votre attention. Croyez bien que nous sommes mobilisés sur cette question très fermement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - M. MACRON est-il le président des riches ? Ou bien un très bon gestionnaire qui se préoccupe de l'intérêt général de la République ? Poser la question, c'est sans doute déjà y répondre.

Je voudrais d'abord commencer par répondre à M. Jean-Baptiste de FROMENT qui nous disait que les contrats aidés coûtaient si cher que cela pesait sur le budget de l'Etat et que cela n'allait pas dans le sens de l'intérêt général. Je voudrais tout de suite rassurer M. Jean-Baptiste de FROMENT : le C.I.C.E. coûte beaucoup plus cher. Supprimons le C.I.C.E. !

Vous savez que, sur le C.I.C.E., il y a des études et un très bon article dans "Alternatives Economiques" qui montre que finalement un emploi créé grâce au C.I.C.E. coûte dans une fourchette de 286.000 à 570.000 euros par emploi créé. Vous imaginez, cela fait une sacrée somme ! Un C.I.C.E. qui nous coûte cher.

Alors qu'à titre de comparaison, le coût d'un emploi d'avenir estimé par la Cour des comptes s'élève à 11.000 euros par an et par jeune, celui d'un C.U.I.-C.A.E. à 9.500 euros et d'un C.U.I.-C.I.E. à 7.000 euros. Autant dire que si on compare, d'un point de vue purement du coût, le C.I.C.E. et sa défense soi-disant de l'emploi, et les dispositifs de contrats aidés, j'espère qu'à écouter mes arguments vous allez tout de suite changer d'avis et que vous allez participer aux prochaines manifestations et mobilisations contre la suppression des contrats aidés.

Mais bien sûr, on sait que ce n'est pas cela votre vraie raison. Quand il s'agit de donner de l'argent à des grandes multinationales, sans aucun contrôle de l'Etat, sans aucune condition, vous êtes les premiers là à ne plus vouloir simplement la main invisible du marché mais à vouloir l'interventionnisme de l'Etat pour défendre les riches, les actionnaires et tous leurs privilèges.

Revenons-en au sujet. Cette suppression sans préavis, sans concertation, cette réduction brutale des contrats aidés en 2017 et leur diminution drastique en 2018, c'est un immense plan social qu'impose le Gouvernement au pays.

C'est gravissime parce que ce sont près de 260.000 contrats aidés qui vont être supprimés sur deux ans, 150.000 dès 2017. Alors c'est d'abord un drame pour les 150.000 personnes cette année qui sont concernées et les 260.000 en tout sur deux ans qui, elles, sont dans des situations généralement de très grande précarité à l'emploi et qui, pour bon nombre d'entre elles, avec ces contrats aidés, avaient la possibilité de retourner dans l'emploi. Surtout lorsqu'elles étaient dans des collectivités respectueuses de contribuer à leur insertion et dans des associations qui leur permettaient de retrouver un sens social et de reprendre confiance dans leur capacité à être utile à l'ensemble de la société.

Concrètement, les associations comptent aujourd'hui près de 130.000 salariés en contrats aidés et les collectivités locales sont également employeurs de ce type de contrat, et la Ville de Paris également. Dans certains départements en cette rentrée, c'est la rentrée scolaire qui a été retardée parce que justement l'absence des contrats aidés ne la rendait plus possible.

Si on reprend les chiffres arrêtés au 30 septembre 2016, selon la D.A.R.E.S., il y aurait en Ile-de-France dans le secteur marchand 3.101 C.A.E.-C.I.E. et 310 emplois d'avenir. Dans le secteur non marchand, c'est 4.790 C.U.I.-C.A.E. et 959 emplois d'avenir.

Paris est le premier département employeur d'Ile-de-France et c'est donc le premier département qui est touché par les suppressions massives d'emplois, provoquant ainsi une forte augmentation du chômage dont j'aimerais bien qu'à la fois M. le Président de la République et tous ceux qui s'en réclament ici présents cessent d'oublier cette réalité qui doit être la première obsession de nos politiques publiques.

En plus des 1.400 contrats aidés menacés à terme à la Ville de Paris s'ajoutent 200 contrats aidés à Pôle Emploi, environ 2.979 contrats aidés dans les associations, soit en tout 4.579 personnes concernées par des fins de contrat dans les jours ou mois qui viennent dans le secteur non marchand, et au moins 3.000 personnes du secteur marchand.

Alors, si j'ai bien compris, mais l'Exécutif reviendra sur les précisions concernant la Ville, j'ai compris que pour les mois de septembre et octobre, pour tous les contrats prévus à la Ville de Paris qui ont pu être signés ou renouvelés, on est "saufs", mais c'est pour le mois de novembre que l'on ne sait pas ce qu'il va se passer. Donc le rapport de force doit être déterminant.

Evidemment, ce n'est pas pour autant que l'on soutient les contrats aidés...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il vous reste 10 secondes.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah la, la !

Ce n'est pas pour cela qu'on soutient les contrats aidés tels qu'ils sont, parce que bien souvent, à la Ville, on voit qu'ils occupent des besoins permanents.

Donc en plus des éléments sur lesquels on va se retrouver dans nos vœux...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai en disant que la Ville doit assumer ses responsabilités. Partout où il y a des contrats aidés qui correspondent à des besoins permanents, le travail doit être fait pour la titularisation et les négociations doivent s'ouvrir avec les organisations syndicales.

Dernière phrase, Monsieur le Président de séance, concernant le mouvement associatif. Oui, soutenons l'ensemble des mobilisations à côté du mouvement associatif, mais assumons également que Paris est une ville riche et que nous avons aussi les moyens de défendre les associations qui pourraient être mises en péril par la fin de ces contrats aidés, ce que ne fait pas le vœu de l'Exécutif sur ces deux points.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nous avons la présentation du vœu du groupe Socialiste et Apparentés par Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Socialiste avait également souhaité exprimer son étonnement sur la méthode et sa mobilisation contre la mise en œuvre de ces mesures, en particulier concernant le secteur non marchand et le secteur associatif.

Comme maire d'arrondissement, j'ai tout de suite été interpellée dès cette rentrée, notamment par les parents d'élèves parce que, dans certains établissements, la suppression des contrats aidés, ce sont des adultes en moins aux côtés de nos jeunes sur les temps péri-éducatifs. On a des pétitions très nombreuses qui nous remontent et qui nous demandent effectivement d'interpeller le Gouvernement sur la nature même de ces mesures, mais aussi sur la brutalité avec laquelle elles ont été annoncées et mises en œuvre.

Brutalité vis-à-vis des titulaires de ces contrats aidés, mais aussi vis-à-vis des élus qui se sont vu être mis devant le fait accompli et nous espérons bien que ces méthodes ne se reproduiront pas.

Par ailleurs, à court terme, nous demandons également que les personnes les plus fragiles, les allocataires du R.S.A., les seniors, les travailleurs en situation de handicap ou encore les habitants des quartiers populaires voient à court terme leur contrat renouvelé et ne se retrouvent pas dans un état difficile pour eux, voire dramatique.

Enfin, une dernière petite remarque pour les associations, c'est particulièrement compliqué.

Rappelons qu'en 2016, les emplois tremplins ont été supprimés par la Région Ile-de-France, et c'est à nouveau un coup dur pour ces associations, et j'espère que les annonces de revenir en partie sur le secteur non marchand, portées par certains de nos parlementaires parisiens, vont vite se concrétiser parce qu'elles sont très attendues.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pauline VÉRON, et nous aurons ensuite une explication de vote.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de ces interventions qui ont été contrastées sur cette décision du Gouvernement qui nous préoccupe beaucoup depuis le mois d'août, et sur laquelle j'ai eu l'occasion de m'exprimer déjà hier lors de la séance des questions d'actualité.

Les chiffres ont été rappelés : suppression de 140.000 emplois aidés d'ici la fin de l'année, puis de 120.000 supplémentaires dès l'année prochaine.

A Paris, ce sont 2.000 personnes qui sont concernées par cette décision.

Force est de constater que ce sont de nouveau les personnes les plus fragiles qui doivent faire le plus d'efforts. Jeunes peu ou pas qualifiés, seniors, chômeurs de longue durée, allocataires du R.S.A. puisque ce sont essentiellement et surtout ces personnes qui bénéficient de contrats aidés, car c'est la philosophie même du dispositif.

Si le plan de formation du Gouvernement, qui est une bonne nouvelle à moyen terme, est une réponse à moyen terme, c'est une réponse qui ne permet pas de prendre en compte la situation des personnes qui ne verront pas, dans les jours qui viennent, leur contrat renouvelé et se retrouveront pour beaucoup d'entre elles au chômage.

Cette décision a un impact très concret aussi pour les associations parisiennes qui emploient environ 4.000 personnes en contrat aidé, des exemples ont été donnés, 50 emplois de moins très rapidement pour "Emmaüs" à Paris d'ici la fin de l'année, 17 personnes à l'A.F.E.V., 14 personnes à la Ressourcerie de la Petite Rockette.

Cela veut dire des actions qui s'arrêtent d'un coup, dans des domaines d'intérêt général et des risques de dépôts de bilan en cascade pour ces associations.

Et pour notre administration parisienne, vous l'avez évoqué, les conséquences sont également très visibles, puisque vous l'avez tous rappelé, la Ville s'était engagée de longue date dans une politique RH très soucieuse d'insertion professionnelle, nous avons actuellement 1.562 personnes en contrat aidé dans nos services, qui sont là avant tout pour être formées et reprendre pied dans le monde du travail, mais qui rendent aussi de vrais services aux Parisiens aux côtés de nos agents.

Contrairement aux associations parisiennes, qui ont dû arrêter net leurs recrutements avec effet rétroactif au 1^{er} août, nous avons obtenu de renouveler nos contrats jusqu'à fin octobre, mais dès le 1^{er} novembre ce sont 210 emplois qui seront supprimés à la Ville, 1.077 l'année prochaine.

Certains disent que les contrats aidés ne sont pas efficaces.

Je rappelle les chiffres que j'ai indiqués hier et qui se basent sur les calculs des personnes sorties du dispositif et non pas sur l'ensemble du stock de personnes en contrat aidé, comme l'a fait de façon erronée Mme HAREL hier pour calculer le taux de sorties.

Mais voilà ce qu'il se passe quand on a une approche plus idéologique des choses que face aux chiffres.

Je répète comme hier, plus de 500 sorties positives depuis 2014, dont 300 recrutements dans les services de la Ville.

Intégrer des gens éloignés du travail dans la Fonction publique, c'est à mon sens efficace.

Et je tiens à remercier la DRH et l'ensemble des tuteurs de la Ville sans qui cet accompagnement ne serait pas possible.

Je réprécise aussi que la formation des personnes en contrat est obligatoire. Oui, contrairement à ce qu'a dit le Premier Ministre à plusieurs reprises, et c'est même l'un des intérêts principaux de ces dispositifs de contrats aidés.

Ainsi, à la Ville, sur une année, ce sont 80.000 heures de formation qui sont dispensées aux personnes en contrat aidé, ce qui représente en moyenne 3 formations par an par agent en contrat aidé par la Ville.

Donc, arrêtez de dire qu'il faudrait, pour insérer ces personnes dans l'emploi, leur proposer des formations. C'est déjà ce qui est fait avec ces contrats aidés. D'où aussi les retours et heureusement sorties en emploi à l'issue de ces contrats.

Je précise aussi que l'ensemble des personnes en contrat aidé employées par la Ville, qui n'auront pas leur contrat renouvelé et seront en situation de chômage, Monsieur de FROMENT, vous faisiez allusion aux contribuables parisiens, vont être indemnisées. Le chômage va être payé par la Ville de Paris, car l'ensemble des agents de droit privé qui travaillent pour la Ville de Paris, lorsqu'ensuite ils sont au chômage, sont indemnisés par la Ville de Paris, puisque nous sommes notre propre assureur.

Donc, au niveau des finances publiques, je ne vois pas la logique d'empêcher ces personnes de travailler pour qu'ensuite de toute façon nous cotisions au chômage pour elles.

Bien sûr, il faut savoir réinterroger les dispositifs, évaluer quand on est en responsabilité, mais aussi prendre le temps de la concertation et ne pas prendre des décisions brutales au mépris des situations individuelles, comme les associations qui se retrouvent toutes fragilisées pour des raisons en réalité essentiellement idéologiques, ce que nous demandons au Gouvernement, à l'unisson des autres collectivités françaises et des mouvements associatifs en général.

Dans l'attente, nous demandons un gel de cette décision, en particulier pour les personnes les plus fragiles.

Nous ferons également tout pour préserver un maximum d'emplois dans les secteurs prioritaires annoncés par le Préfet, urgences sanitaires et sociales, sécurité, sport, qui sont prioritaires.

Nous renforcerons encore notre accompagnement des agents concernés par ces décisions du Gouvernement pour les aider à trouver un emploi pérenne.

Je propose donc à notre Conseil un vœu de l'Exécutif, n° 95 bis, qui reprend beaucoup des propositions des vœux du groupe Socialiste, Ecologiste de Paris ou non inscrit. Aussi, je vous propose, mes chers collègues, de retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il y aura ensuite l'explication de vote, mais le vœu du groupe Socialiste est-il maintenu, Madame BARATTI-ELBAZ ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Non, il est retiré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non, nous le retirons au profit de celui de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu de Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, car il n'y a aucun engagement dans ce vœu de la Ville vis-à-vis du devenir des contrats aidés dans le cadre d'un échec des négociations avec l'Etat, ni de volonté de négocier avec les organisations syndicales sur les conséquences sur les services potentiellement impactés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Explication de vote pour le groupe Communiste - Front de Gauche, Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Quand on entend la Ministre du Travail parler des emplois aidés, on ne peut s'empêcher de penser à l'expression "qui veut noyer son chien l'accuse de la rage".

Pour nous communistes, les contrats aidés et contrats d'insertion relèvent d'un parcours vers un emploi durable pour les personnes les plus éloignées du monde du travail.

Ils doivent s'intégrer à un projet plus vaste de sécurisation de l'emploi et de la formation, que les communistes portent depuis longtemps, notamment à l'Assemblée nationale.

Renforcer ce type de contrat, c'est permettre et exiger la formation durant le parcours. C'est vérifier l'existence d'un réel tutorat dans l'entreprise, bref, c'est revenir aux fondamentaux et suivre leur mise en œuvre.

Pour ce qui est de la présente convention, nous relevons qu'en 2016, le taux de réalisation de l'objectif est faible, 50 % pour les C.A.E. et 44,5 % pour les C.I.E.

Aucune des conventions de R.S.A. en emplois prévus n'a été signée. Ce sont les mêmes taux pour l'insertion par l'activité économique.

Pourrait-on nous apporter des précisions ou des explications sur ces taux de réalisation des objectifs initiaux ?

Nous sommes d'autant plus inquiets au vu des annonces du Gouvernement sur cette question. Le Département de Paris doit pouvoir prendre sa part dans les contrats aidés d'insertion, sans donner l'impression de suivre le Gouvernement, mais plutôt de montrer les perspectives qu'il faut développer et mettre en œuvre.

Bien que la formulation de ce projet de délibération pourrait être plus claire, notamment vis-à-vis de l'Etat, et qu'elle pourrait être plus ambitieuse, nous le voterons.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 92 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Les vœux n^{os} 93 G et 94 G sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 G bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 11 G).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 14 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 14 G).

2017 DU 181 - Cession de locaux commerciaux dans la galerie du Stadium, 66, avenue d'Ivry (13e).

2017 DU 213 - Cession d'un commerce situé dans la galerie du Stadium, 66, avenue d'Ivry (13e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération DU 181 et 213. Il s'agit pour les deux des locaux commerciaux de la galerie du Stadium au 66, avenue d'Ivry.

Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, il s'agit de céder des locaux commerciaux à leurs occupants, en l'occurrence un restaurant et un Kebab.

J'avais dit en Conseil d'arrondissement que j'étais étonné que l'on n'ait pas plus d'informations sur les acheteurs et j'ai été surpris en consultant le greffe du Tribunal de commerce, de voir qu'en réalité, ces acheteurs ne déposaient pas, ni l'un ni l'autre, leur bilan auprès du greffe du Tribunal de commerce. On m'a dit que l'un des deux n'était pas redevable du dépôt. J'ai vérifié depuis. Il a trois établissements et on me dit qu'il a moins de deux salariés. J'avoue que, dans le contexte de flexibilité et précarité accru, on peut se dire qu'avec deux salariés, on fait tourner trois établissements, mais j'ai un peu de mal à le croire.

Donc il me semble qu'une vérification relativement simple, puisque j'étais capable de la faire, permettrait de tordre un peu le cou à ce type d'affirmation de la part d'un des deux bénéficiaires potentiels.

Et puis, j'ai pu avoir accès à quelques documents et alors là, surprise, on se retrouve avec une des deux entreprises, qui est juridiquement dans l'illégalité la plus totale - perte de plus de la moitié du capital social depuis plusieurs exercices, non-incorporation de comptes courants d'associés, non-reconstitution du capital social - donc normalement en état d'une procédure soit de continuation d'activité, soit de redressement judiciaire, et tout cela passe au travers des mailles du filet.

Quant à la deuxième société, là, aucun dépôt de compte, sauf une toute petite partie où on me dit qu'ils auraient fait 60.000 euros de chiffre d'affaires, 27.000 euros de déficit avec une franchise de 21.000 euros de loyers. Ce qui veut dire que, sur un chiffre d'affaires de 61.000 euros, en réalité le déficit réel hors franchise aurait été de 48.000 euros.

Avouez que je ne connais pas une société qui peut tourner comme cela, pas une société capable de se dire que l'on va acheter un local, ne serait-ce qu'à 125.000 euros pour l'un, 750.000 pour l'autre, si on n'a pas la capacité de rembourser.

Je me dis que l'on a une vraie interrogation. Comment la Ville peut-elle rentrer en relation d'affaires, même si c'est à travers une vente, sans se prémunir d'une certaine manière non pas au plan financier, mais au plan de la réputation ? Car, à l'évidence, on a une vraie interrogation.

Comment des entreprises qui ne peuvent pas avoir un chiffre d'affaires leur permettant de dégager des bénéfices vont pouvoir continuer à vivre s'il n'y a pas d'autres origines de fonds ? Et dans ces cas-là, quelle

transparence ? D'où viennent ces fonds ? Cela nous paraît pour le moins le minimum que l'on devrait avoir comme information.

Ce que nous avons demandé, et malheureusement, il semble que ce ne soit pas vraiment ce que l'on va faire, c'est de reporter ces projets de délibération et d'ici là, qu'il y ait une véritable transparence qui nous soit donnée, pour que l'on sache à qui on vend et que l'on puisse se dire qu'il n'y a pas de "lézard".

Je n'en sais rien. Peut-être qu'il y a derrière des gens extrêmement généreux, quand on regarde les comptes courants d'associés relativement confortables, mais en même temps il y a des immobilisations considérables dont on a du mal à voir à quoi elles correspondent. Pour tout analyste financier, il y a à tout le moins des interrogations sur les bilans.

Donc, je me pose des questions. J'aimerais que l'on puisse avoir des réponses. Je crains qu'on ne les ait pas puisque les directions nous disent qu'elles n'ont pas la capacité d'investigation. Je pense que, dans ces cas-là, on peut quand même exiger un minimum lors d'entretiens de vérifications. Cela me semble la moindre des choses.

Je souhaite d'ailleurs que pour l'avenir, la Direction des Affaires économiques, la Direction des Finances, la Direction de l'Urbanisme qui sont concernées par ce type de procédure vérifient systématiquement qu'aucune entreprise n'est en relation avec la Ville si elle ne respecte pas ses obligations légales, et notamment de dépôt des comptes. Cela me semble être le minimum.

Nous sommes dans un Etat de droit, et il me semble que nous n'avons pas à accepter que des entreprises soient dans l'illégalité. Certes, l'amende est très faible quand on ne dépose pas ses comptes, mais ce n'est pas une raison pour que l'on encourage cela en disant que l'on est prêt à négocier quoi que ce soit avec ce type d'entreprise.

Nous avons voté des vœux extrêmement fermes contre des établissements bancaires qui avaient des activités dans certains paradis fiscaux. Il nous semble que, là encore, la transparence, le respect des règles devraient faire en sorte que nos directions n'acceptent pas de transiger sur ces questions de transparence et de régularité.

Je souhaite que vraiment on reporte ces projets de délibération. Si on n'y arrivait pas, on serait contraint de voter contre cette cession par faute d'informations, conformément à la loi qui dit que toute décision prise dans un Conseil municipal doit être faite avec une information suffisante des élus pour leur permettre de prendre des décisions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Effectivement, au terme d'une convention publique d'aménagement qui avait été signée avec la S.E.M.A.P.A., la Ville est propriétaire de plusieurs locaux commerciaux situés sur le site des Olympiades. Ces différents locaux commerciaux et locaux de réserve font l'objet de baux commerciaux en cours, avec deux sociétés. La bonne exploitation de ces lieux a été néanmoins rendue très compliquée en raison de la présence d'amiante et de problèmes d'infiltration de la dalle haute.

Des franchises de loyer ont donc été octroyées aux occupants par compensation. En l'état, la Ville n'a pas intérêt à conserver ces biens dans son patrimoine et elle a donc souhaité céder de gré à gré l'ensemble de ces locaux à leurs occupants actuels.

Puisque M. CONTASSOT, vous nous interrogez sur ces deux sociétés acquéreuses, vous nous interrogez d'abord sur la faiblesse de leur chiffre d'affaires et vous émettez des doutes sur l'origine des fonds. En ce qui concerne les situations financières de ces sociétés, elles doivent être considérées d'abord, au regard des difficultés d'exercice que j'ai mentionnées précédemment de leurs activités dans ces locaux du fait des désordres structurels et mécaniques, problèmes d'amiante, les infiltrations etc. qui ont eu un effet néfaste sur leur rendement commercial.

S'agissant plus précisément de la société "Coliseum Bane Thai", il faut également tenir compte du fait qu'elle ne disposait pas initialement d'un bail sur un seul local et qu'elle n'a incorporé que, dans un second temps en septembre 2016, les autres baux octroyés à deux autres commerces en place.

A titre de garantie, nous avons néanmoins demandé aux deux commerçants de nous fournir les documents attestant de leur immatriculation au Registre du commerce et précisant leur situation comptable, en particulier leur

bilan financier. Ces documents sont conformes et viennent conforter les engagements pris à notre égard par les établissements bancaires de ces sociétés.

S'agissant de l'origine des fonds, la Ville utilise un outil du Gouvernement qui est "Tracfin". Mais nous ne pouvons pas aller au-delà car ce n'est pas de notre compétence, vous le savez, on en a parlé, ce pouvoir d'enquête revenant au Parquet.

Donc, s'il y a des sujets, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur cette question. Par ailleurs, j'ajoute que France Domaine et le Conseil du patrimoine ont donné leur avis favorable à ces cessions. Nous pourrions être amenés à en reparler dans la perspective du prochain Conseil de novembre, afin que l'on regarde tous ensemble ces éléments. Mais en l'état, je vais vous proposer de retirer les deux projets de délibération et on en rediscutera ensemble.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Les deux projets de délibération étant retirés, ils ne sont pas soumis au vote. C'est logique.

2017 DU 208 - Indemnisation de la S.A.R.L. "ELHARROJO" (enseigne "Vent du sud") sur proposition de la Commission de règlement amiable, dans le cadre du projet de réaménagement du Forum des Halles (1er).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et donc, nous passons à l'examen du projet de délibération DU 208. Ce sera d'ailleurs le dernier projet de délibération de notre Conseil. Il s'agit de l'indemnisation de la S.A.R.L. enseigne "Vent du sud", dans le cadre du projet de réaménagement du Forum des Halles.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce sera rapide. C'est pour dire que nous allons voter ce projet de délibération, et ce que je voulais saluer, c'est le fait que c'est la première fois que la C.R.A. indemnise une société qui a encore une activité. Jusqu'à présent, il y avait eu un seul précédent, d'une indemnité d'ailleurs beaucoup plus faible, versée à une société qui avait déjà fait faillite.

On a beaucoup parlé des Halles. On a parlé du coût de l'opération. Jusqu'à présent, la C.R.A. n'avait jamais servi à rien, en grande partie d'ailleurs en raison de l'incompréhension de son président. Heureusement, on a changé de président et l'arrivée de Mme Marion VETTRAINO a plutôt produit des effets positifs. Donc au moins, cette C.R.A., pour la première fois, remplit son objectif, et on ne peut que s'en féliciter. Et naturellement, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je voulais juste dire à M. LEGARET, qui le sait, que toute indemnisation qui serait octroyée avec des règles moins strictes que celles de la jurisprudence expose la Commission, et donc plus largement la collectivité parisienne, à un risque juridique et financier, et que ce risque encouru correspond à l'obtention d'un avantage injustifié. Donc la C.R.A. statue en droit. Je salue la nouvelle présidente, comme vous. Je pense qu'elle aura à cœur, comme le précédent, de statuer en droit, et nous le ferons à ses côtés.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 208).

2017 DJS 146 - Autorisation accordée à Mme la Maire de Paris de résilier la convention d'occupation du domaine public relative aux terrains de grands jeux du centre sportif parisien de Puteaux (92).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 146 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole (R. 16) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, démissionnaire, désignée les 30 et 31 janvier 2017 :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Commission de médiation relative au Droit au logement opposable (R. 17) :

Titulaires :

- M. Hervé BÉGUÉ,

- Mme Mercedes ZUNIGA.

Suppléants :

- Mme Agnès GUERIN-BATTESTI, cheffe du Service de l'Insertion par le Logement et de la Prévention des Expulsions de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- Mme Magali ROBERT, adjointe à la cheffe du Service de l'Insertion par le Logement et de la Prévention des Expulsions de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- Mme Valérie LACOUR, Conseillère technique Logement/Hébergement auprès de la Sous-directrice de l'Insertion et de la Solidarité de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- Mme Charline HERNANDEZ, Responsable du Pôle Accompagnement Social Lié au Logement, Louez Solidaire et Sans Risque et Intermédiation Locative de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- Mme Christine CAZAUX, Conseillère sociale au sein du Pôle Accompagnement Social Lié au Logement, Louez Solidaire et Sans Risque et Intermédiation Locative de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- Mme Lisa BOKOBZA, Cheffe du Service de la Gestion de la Demande de Logement de la Direction du Logement et de l'Habitat,

- Mme Sophie NICOLAS, Cheffe du Bureau des Réservations et des Désignations de la Direction du Logement et de l'Habitat,

- Mme Sonia MONNIOT, Adjointe à la Cheffe du Bureau des Réservations et des Désignations de la Direction du Logement et de l'Habitat,

- Mme Christelle JAVARY, Adjointe à la Cheffe du Bureau des Réservations et des Désignations de la Direction du Logement et de l'Habitat,

- Mme Laurence GUILLEM, référente Pôle bailleurs au sein du Bureau des Réservations et des Désignations de la Direction du Logement et de l'Habitat,

- Mme Florence COHEN, référente Pôle bailleurs au sein du Bureau des Réservations et des Désignations de la Direction du Logement et de l'Habitat,

- Mme Christine ANMUTH, Ingénieur technique Insalubrité de l'Habitat au sein du Bureau de Coordination de la Lutte contre l'Habitat Indigne de la Direction du Logement et de l'Habitat.

Commission d'appel d'offre du groupement de commande comprenant la Ville de Paris, la Régie Autonome des Transports Parisiens, SNCF Immobilier, Gares & Connexions, la Régie Immobilière de la Ville de Paris, HLM EFIDIS et Paris Habitat, groupement constitué pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'appel à projets innovants "Réinventer Paris - Les dessous de Paris" (R. 18) :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement "Agro Paris Tech" (R. 19) :

- M. Pascal JULIEN.

Sorbonne Université (Conseil d'administration) (R. 20) :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 16 à R. 20).

Société anonyme d'HLM "Immobilière 3F" (R. 13 G) :

- M. Jérôme COUMET.

Commission de médiation relative au Droit au logement opposable (R. 14 G) :

Titulaire :

- Mme Léa FILOCHE.

Suppléants :

- M. Cédric HÉRANVAL-MALLET, Sous-directeur en charge de la Solidarité et de la Lutte contre les exclusions du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

- Mme Sandy ESQUERRE, Cheffe du Bureau de l'Urgence sociale et de l'Insertion du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

- Mme Françoise FARFARA, Conseillère technique, Responsable de la cellule de coordination du 21e secteur du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

- Mme Emmanuelle GUYONVARCH, Référente Instances partenariales, Aides exceptionnelles et Aides sociales à l'Enfance du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

- Mme Annabelle MALAURIE, Référente RSA, Protection de l'Enfance, Relations avec les Services sociaux spécialisés du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement" (Conseil d'administration) (R. 15 G) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Brigitte KUSTER, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Geoffroy BOULARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 13 G à R. 15 G).

Adoption, par un vote d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous nous retrouverons pour le prochain Conseil de Paris vendredi 6 octobre à 9 heures du matin, et puis, à nouveau, les 27, 28, 29 et 30 novembre pour le prochain Conseil de Paris. Nous convoquerons sur quatre jours, en espérant que nous n'en utilisons que trois, si vous le voulez bien.

Je souhaite vous remercier tous pour votre participation à ce Conseil, votre assiduité, remercier l'ensemble des agents du Service du Conseil de Paris, les collaborateurs et les élus. Très bonne fin de journée.

Non, c'est la semaine précédente. Ce n'est pas les 27, 28, 29 et 30, j'en suis désolé, c'est les 20, 21, 22 et 23.

(La séance est levée le mercredi 27 septembre 2017 à dix-huit heures).

Votes spécifiques.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 66 et DRH 12 G.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 801 et DASCO 51 G.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 172 et DU 168.

Mme Colombe BROSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINO et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 46, PP 49, PP 50, PP 55, PP 58, PP 59, PP 60, PP 61 et PP 62.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 34, DASES 306 G, DASES 266 G, DASES 337 G, DASES 339 G, DFA 67, DFA 22 G et DILT 20.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 157 et DLH 209.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPA 45.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 50.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 342, DAC 819 et DAC 824.

M. David BELLIARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 367 G.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 138 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 148 et DAE 149.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 148.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 115.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 273, DLH 198, DLH 208, DLH 5 G, DU 168 et DU 11 G.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 51 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 1 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 34, DASES 306 G, DAC 724, DAC 809, DFA 67 et DFA 22 G.

MM. Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 207.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 27 G.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 120.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 173, DLH 175, DLH 177, DLH 181, DLH 187, DLH 194, DLH 242 et DLH 189.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 184 et DLH 208.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 51 G et DAC 238.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 51 G et DAC 34.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 203, DU 178 et DLH 88.

Mme Virginie DASPET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 220.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 801 et DAC 832.

M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 801 et DASCO 51 G.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, François VAUGLIN, Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 51 G.

M. Thierry HODENT, Mmes Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 8 G.

Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 545.

M. Philippe DUCLOUX ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 832 et DASCO 51 G.

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 21 G.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPSP 5 et DILT 16.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 62.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 53, DASE 83 G, DFPE 201, DLH 161, DLH 190, DLH191, DLH 205, DLH 223, DLH 224 et DU 138.

Mme Afaf GABELOTAUD et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 163.

M. Patrick BLOCHE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 51 G.

Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 70.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 247, DAE 285, DFA 67, DFA 22 G, DJS 261, DLH 92, DLH 125, DLH 146, DLH 160, DLH 171, DLH 176, DLH 182, DLH 200, DLH 201, DU 150 et DU 212.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 252.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 97.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 1, DU 155 et DU 212.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 42.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 72.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 333 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, MM. Didier LE RESTE et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 51 et DFA 23 G.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 1 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Claude DARGENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 102 et DAJ 19.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 801 et DAC 37.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 801.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 165.

MM. Claude DARGENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 51 G.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 195.

MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 295.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPA 45.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

MM. David BELLARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G et DASCO 59 G.

MM. David BELLARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 59 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 59 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G et DASCO 58 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d' HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 55 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 44 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 55 G et DASCO 59 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 53 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 822 et DASCO 58 G.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLİ et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 58 G et DASCO 59 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 822, DASES 363 G, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 822, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLİ, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G et DASCO 59 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G et DASCO 58 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLİ et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G et DASCO 58 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G et DASCO 58 G.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 119 et DASCO 58 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

Mmes Célia BLAUEL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 59 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 822, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 58 G et DASCO 44 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

Mm Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOÛ, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOÛ, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G, DASCO 53 G et DASCO 58 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 119, DASCO 53 G, DASCO 58 G et DASCO 44 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 363 G et DASCO 59 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 59 G.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 58 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 74, DASCO 125 et DASCO 127.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15, DASCO 74, DASCO 125 et DASCO 127.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 74 et DASCO 127.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 74 et DASCO 127.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 74, DASCO 125 et DASCO 127.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER, Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15, DASCO 74 et DASCO 127.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Dominique STOPPA-LYONNET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Mmes Olga JOHNSON, Julie BOILLLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 74, DASCO 125 et DASCO 127.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 74 et DASCO 127.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 15, DASCO 74 et DASCO 127.

Votes spécifiés.

Mme Maud GATEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 136.

M. Geoffroy BOULARD s'abstient sur le projet de délibération SG 40.

Le groupe UDI-MODEM ne prend pas part au vote sur le vœu n° 76.

Mme Valérie NAHMIAS vote contre le vœu n° 76.

Mme Claudine BOUYGUES ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 17 G et DAE 23 G.

Mmes Pénélope KOMITÈS, Catherine BARATTI-ELBAZ et Afaf GABELOTAUD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 252.

Le groupe Communiste - Front de Gauche s'abstient sur le projet de délibération DRH 67.

Le groupe Communiste - Front de Gauche vote contre le projet de délibération DILT 18.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DFA 61 Convention d'occupation du domaine public portant sur l'exploitation de l'établissement dénommé "25° Est" (19e).

2017 DFA 65 Convention-cadre d'occupation du domaine public non routier par l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).

2017 DFA 66 Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de mutualisation des achats de services et travaux entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris.

2017 DFA 67 Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris, le CASVP, la RIVP et EPP Musées pour la signature d'une convention avec l'UGAP.

2017 DFA 22-G Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris, le Département de Paris, le CASVP, la RIVP et EPP Musées pour la signature d'une convention avec l'UGAP.

2017 DFA 68 Exonérations facultatives de TEOM pour 2018.

2017 DFA 23-G Prise de participation de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Sogaris au capital de la société par actions simplifiée (SAS) Paris Fret Terminal.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2017 DFA 71 Etats spéciaux d'arrondissement - Dotations 2018.

M. Julien BARGETON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DPA 43 Direction du Patrimoine et de l'Architecture 98, quai de la Râpée (12e) - Marché de travaux - Indemnités de la Ville de Paris.

2017 DU 29 ZAC Porte des Lilas (19e et 20e) - Régularisations foncières.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2017 DU 212 Porte de Vincennes (12e et 20e) - Principe de déclassement des terrains - Autorisations données à la SEMAPA, la RATP et la RIVP de déposer les permis de construire et les autorisations d'urbanisme.

M. Jacques BAUDRIER et M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DU 11-G Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20e) - Acquisition en VEFA auprès d'Elogie-SIEMP d'une PMI dans le lot D2.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2017 DDCT 19 Subventions (95.500 euros) à huit associations pour le financement d'actions en faveur de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

2017 DDCT 23 Subventions (216.000 euros) à 9 associations, conventions et avenants à conventions au titre de la prévention, mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains.

2017 DDCT 24 Subvention (122.000 euros) à 25 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2017 DEVE 139 Subvention (7.000 euros) à l'association Terre de Liens Ile-de-France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisien-ne-s au développement de l'agriculture biologique.

2017 DEVE 140 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à l'association Bon pour le Climat pour ses actions promouvant une alimentation et une agriculture durables.

2017 DEVE 143 Subvention (2.400 euros) à l'association CliMates pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation face au changement climatique.

2017 DEVE 148 Subvention (2.500 euros) à l'association Energie Partagée pour sa mobilisation dans le développement des énergies renouvelables à Paris.

2017 DEVE 161 Autorisation de signer avec le designer Florent Courtaigne un contrat de cession de droits pour l'utilisation de trois visuels contre le gaspillage énergétique.

2017 DPA 45 Convention de collaboration entre Ville de Paris, l'université Paris-Diderot et le Conservatoire National des Arts et Métiers - Mise à disposition des chercheurs de données de consommation énergétique

2017 DPE 35 Convention d'études d'intérêt commun sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France et de constitution d'un groupement de commandes le SEDIF, le SEPG et le SMGSEVESC.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2017 DLH 87 64 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 92 Location de l'immeuble 77, rue du Château des Rentiers (13e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique - Réalisation d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux PLS par la RIVP.

2017 DLH 115 Réalisation 6-8 rue Bardinet (14e) d'un programme de création de 24 logements sociaux (7 PLA-I, 11 PLUS et 6 PLS) par EFIDIS.

2017 DLH 125 Location de l'immeuble 38, rue de Gergovie / 1, rue Decrès (14e) à la RIVP - Abrogation d'un alignement, déclassement du domaine public et avenant au bail emphytéotique.

2017 DLH 161 Réalisation 124, rue des Couronnes (20e) d'un programme d'acquisition réhabilitation d'un logement PLS par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 171 Acquisition 3, rue Guillaume Tell (17e) d'un programme de 14 logements sociaux PLS par la RIVP.

2017 DLH 173 Réalisation 70, rue de Bagnolet (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2017 DLH 175 Réalisation 25-27, rue des Ardennes (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2017 DLH 176 Réalisation 40 bis-42, rue du Ruisseau (18e) d'un programme de construction neuve de 10 logements sociaux (6 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP.

2017 DLH 177 Réalisation 111, rue de Javel (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2017 DLH 181 Réalisation 1-2, Cité Bergère (9e) d'un programme de 2 logements PLUS par l'Habitat Social Français (hsf) - Renouvellement de garantie.

2017 DLH 182 Location de l'immeuble 38, rue de la Tombe Issoire (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 184 Réalisation 1-9 quai de Metz (19e) d'un programme de création de 10 logements PLS par Immobilière 3F.

2017 DLH 185 8bis rue des Rasselins (20e) - Travaux de rénovation de l'accès à la cour privée du 8bis rue des Rasselins (20e) - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 187 Réalisation 30-32, boulevard de Sébastopol (4e) d'un programme de construction neuve de 2 logements PLA-I par hsf.

2017 DLH 190 Réalisation 104 rue Balard (15e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 191 Réalisation 9, rue Carrière Mainguet (11e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 194 Réalisation 177, rue de Bagnolet et 78, rue Belgrand (20e) d'un programme de construction neuve d'un logement social PLS par hsf.

2017 DLH 195 Réalisation 116 rue de Javel (15e) d'un programme de création de 55 logements sociaux (17 PLA-I, 28 PLUS et 10 PLS) par Toit et Joie.

2017 DLH 198 Location de l'immeuble 12, rue de Monceau (8e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2017 DLH 200 Location de l'immeuble 7 à 9, rue Cotte / 18, rue Emilio Castelar (12e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2017 DLH 201 Réalisation 31, rue de Chanzy (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

2017 DLH 204 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 81, boulevard Vincent Auriol (13e).

2017 DLH 205 Location de l'immeuble 22, rue Condorcet (9e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2017 DLH 207 Location de l'immeuble 4, place Félix Eboué et 50, boulevard de Reuilly (12e) par l'EPFIF à la SCCV Paris Félix Eboué - Convention spécifique.

2017 DLH 214 Fixation des montants de loyers plafonds applicables au dispositif MULTILOC'.

2017 DLH 215 Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la société Elogie-SIEMP (9.470.991 euros).

2017 DLH 216 50 rue de Vaugirard (6e) - Modification de la couverture et suppression d'un châssis de toit pour la création d'un ascenseur - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 217 6 rue Récamier (7e) - Création d'une ouverture - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 220 Réalisation 63 rue Letellier (15e) d'un programme de création de 8 logements sociaux (4 PLA-I et 4 PLUS) par Résidences Le Logement des Fonctionnaires.

2017 DLH 222 33, rue Château Landon (10e) - Indemnisation amiable en réparation de dommage dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DLH 223 Réalisation sur le groupe "Emile Deslandres" 2, rue Emile Deslandres (13e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat OPH.

2017 DLH 224 Location de l'immeuble 27, rue du Caire (2e) à Paris Habitat - Bail emphytéotique.

2017 DLH 228 119 rue du Faubourg Saint-Martin (10e) - Réfection de la couverture - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 230 Création de 9 logements sociaux PLS 20-22 rue Pradier (19e) - Modification des garanties de la Ville (1.932.096 euros) demandée par ICF Habitat La Sablière.

2017 DLH 231 Réalisation 17, rue de Prague (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 24 logements sociaux PLA-I par Lerichemont.

2017 DLH 242 Réalisation 10, rue de Fontarabie (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2017 DLH 5-G Location du volume n° 4 de l'ensemble immobilier 12-14, rue de Béarn (3e) à Elogie-SIEMP - Déclassement anticipé, bail emphytéotique, conventions d'occupation du domaine public (volumes n° 1, 2 et 3).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2017 DLH 88 Réalisation Triangle Éole Évangile (19e) d'un programme comportant 16 logements sociaux, une résidence étudiante de 164 logements et une résidence jeunes actifs de 159 logements par ICF La Sablière.

2017 DLH 209 Création de 300 logements PLS pour étudiants 59 boulevard Jourdan (14e) - Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville (26.350.000 euros) demandée par la CIUP.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 DLH 189 Réalisation 40, rue Pajol (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2017 DU 168 Vente à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue réaliser 4 logements sociaux (9e, 12e et 15e).

2017 DU 177 Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique 3/9 et 11 rue Marc Seguin (18e) - Compte-rendu de l'enquête préalable à la DUP et avis favorable à la poursuite de l'opération.

2017 DU 178 Vente à ICF Habitat La Sablière des droits du bailleur de l'immeuble 254 rue de Charenton (12e).

2017 DU 197 Cession de lots de copropriété 15 bis rue Polonceau (18e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DAJ 21 Délégation du droit de priorité à la Maire de Paris et autorisation donnée à la Maire de Paris de déléguer le droit de préemption urbain aux sociétés d'HLM.

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, M. Julien BARGETON et M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DDCT 92 Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2017 DDCT 95 Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville.

2017 DDCT 121 Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux mise en place du programme CitésLab.

2017 DDCT 131 Subventions (20.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville pour le soutien aux Conseils citoyens.

2017 DPSP 5 Subventions (210.000 euros), conventions et avenant à convention avec 4 associations pour leurs actions en faveur des parisiens victimes d'infractions pénales et du terrorisme.

2017 DPSP 9 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Protection civile de Paris (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama - 18e).

2017 DPSP 10 Subvention (18.500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

2017 DPSP 11 Fixation d'une redevance annuelle de 10.000 euros due par l'association "13 novembre 2015 : Fraternité et Vérité" pour l'occupation précaire de locaux situés 24 rue Saint-Roch (1er).

2017 PP 46 BSPP - Fourniture, livraison, installation et maintenance de matériels de sport et de pièces de rechange pour la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

2017 PP 47 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant les prestations de réparations et d'entretien, la fourniture de pièces.

2017 PP 48 Accord-cadre pour la mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la PP - Modalités de passation - Signature.

2017 PP 49 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la maintenance des ascenseurs et monte-charges des centres de secours de la BSPP et des locaux administratifs de la PP.

2017 PP 50 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2017 PP 51 Accord-cadre relatif à la mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la PP - Modalités de passation - Signature.

2017 PP 52 Convention de groupement de commandes avec les services État PP concernant la fourniture de pièces détachées de rechange d'origine, d'accessoires, d'éléments de carrosserie, d'outils de diagnostic.

2017 PP 53 Convention constitutive du groupement de mutualisation des achats de services et travaux en matière de sécurité bâtiminaire entre la Préfecture de Police de Paris et la Ville de Paris.

2017 PP 54 Maintenance des équipements de gestionnaires de voies radio, des postes opérateurs de marque PRESCOM et fourniture de pièces détachées, de matériels complémentaires et de formations associées.

2017 PP 55 BSPP - Avenant n° 2 au marché de travaux pour l'opération de construction du centre de secours de Livry-Gargan - Lot B - Clos couvert (lot principal).

2017 PP 56 Approvisionnement de la Préfecture de police en documents administratifs et d'état civil dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité.

2017 PP 57 Maintien en conditions opérationnelles de la suite logicielle "eSirius" et la définition d'Unités d'œuvres (UO) permettant la mise en œuvre d'évolutions techniques et/ou fonctionnelles.

2017 PP 58 Dispositions de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour les personnels de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

2017 PP 59 BSPP - Protocole d'accord transactionnel avec la société I.P.C.S concernant marché d'ordonnancement, pilotage et coordination, relatif à l'opération de travaux de réaménagement du bâtiment "Phébus" sur le site de Limeil-Brévannes (94).

2017 PP 60 BSPP - Protocole transactionnel avec la société SOCIETEP au titre du marché n° 09.72.058.00.

2017 PP 61 Don à la BSPP d'un véhicule banalisé par l'ADOSSPP.

2017 PP 62 BSPP - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Caserne de Bourg-la-Reine (92340) - Individualisation d'une autorisation de programme.

2017 PP 63 Convention de mandat "Gaz 4" pour la mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passé sur le fondement d'accords-cadres conclus par l'UGAP.

2017 DDCT 86 Subvention (19.200 euros) à 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

2017 DASES 83-G Subvention (40.000 euros) et avenant à la convention avec Paris Habitat pour des travaux complémentaires à la restructuration et l'extension du centre social Archipélia (20e).

2017 DASES 267-G Subvention (64.000 euros maximum) et convention dans le cadre de l'aide financière pour l'année 2016 par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, relative aux projets de Lieux d'Accueils Innovant.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2017 DDCT 94 Subventions (128.500 euros) à vingt structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la ville.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2017 DASES 171 - DDCT-G Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Raconte nous ton Histoire (11e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DDCT 96 - DFPE Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2017 DAE 167 - DAC Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e).

2017 DAE 169 Subvention (4.500 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2017 DAJ 18 Convention avec l'ordre des avocats du Barreau de Paris sur l'opération "l'avocat dans la cité".

2017 DDCT 93 Convention de mise à disposition de locaux au 181, avenue Daumesnil (12e).

2017 DILT 16 Convention de don de mobiliers avec 3 associations : "13 novembre fraternité et vérité" ; "Paris Aide aux Victimes" ; "Life for Paris" - Convention - Autorisation.

2017 DILT 18 Modification des cycles de travail des personnels affectés dans les services de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP).

2017 DILT 20 Transport par le ST TAM de médicaments des EPHAD du CASVP - Convention - Autorisation - Signature.

2017 DILT 22 Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour le projet d'achat de 240 véhicules électriques en renouvellement de véhicules thermiques.

2017 DRH 43 Fixation du statut particulier des agents de surveillance de Paris.

2017 DRH 44 Fixation du statut particulier des préposés de la Ville de Paris.

2017 DRH 45 Fixation du statut particulier des contrôleurs de la Ville de Paris.

2017 DRH 48 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps de contrôleurs de la ville de Paris dans la spécialité voie publique.

2017 DRH 55 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des contrôleurs de la ville de Paris dans la spécialité préfourrières et fourrières.

2017 DRH 56 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des préposés de la ville de Paris.

2017 DRH 57 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des agents de surveillance de Paris.

2017 DRH 61 Adoption des ratios de promotion de grade (RPP) pour les agents de surveillance, les préposés et les contrôleurs de la Ville de Paris.

2017 DRH 11-G Affectation d'une subvention de fonctionnement à l'Association d'Action Sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP).

2017 DRH 63 Transfert des services et agents de la délivrance des titres d'identité, des enlèvements et fourrières, agents de surveillance de Paris et contrôleurs.

2017 DRH 64 Contrat de transaction relatif à l'indemnisation de la société AD'HOC Consultants.

2017 DRH 65 Modification de la délibération 2017 DRH 58 de juillet 2017 fixant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2017 DRH 66 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'AGOSPAP.

2017 DRH 12-G Versement d'une subvention exceptionnelle à l'AGOSPAP.

2017 DRH 67 Maintien temporaire des cycles de travail des ASP, préposés et contrôleurs de la préfecture de police transférés à la ville de Paris.

2017 DRH 68 Mesures diverses relatives à la nouvelle bonification indiciaire.

2017 DRH 69 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

2017 DRH 70 Convention portant mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès du pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne Billancourt.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DDCT 119 - DRH Modification de la délibération 2001 DVLR 117 du Conseil de Paris relative aux modalités d'organisation du travail des personnels administratifs des mairies d'arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DAJ 19 Convention de licence portant sur les marques Velib' entre la Ville de Paris et le Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DAE 82 Subventions (267.500 euros) et conventions avec six organismes pour l'accompagnement et le financement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

2017 DAE 84 Subventions (150.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2017.

2017 DAE 259 Adhésion (3.600 euros) à l'association Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES) (59).

2017 DAE 55-G Subvention (24.750 euros) et convention avec l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (93100).

2017 DAE 58-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) (19e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2017 DAE 176 Subventions (94.000 euros), conventions et adhésion (1.000 euros) en soutien à cinq actions de promotion de la consommation responsable.

Mme Antoinette GUHL, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DPE 51 Subventions (170.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de recycleries.

Mme Antoinette GUHL, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2017 DASES 30-G Subvention (13.500 euros) et convention avec l'association TRACES Réseau Clinique International (10e).

2017 DASES 31-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Droits d'Urgence (10e).

2017 DASES 36-G Subvention (20.000 euros) à l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2017 DASES 37-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association AURORE (4e) pour son service MIJAOS (13e).

2017 DASES 72-G Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2017 DASES 106-G Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2017 DASES 114-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (14e).

2017 DASES 226-G Subvention (15.000 euros) à la FémasIF (93 Saint-Denis).

2017 DASES 270-G Subvention (86.500 euros) et convention avec l'association ARCAT (11e).

2017 DASES 271-G Subvention (7.000 euros) à l'association Société Française de Santé Environnement (13e).

2017 DASES 274-G Subvention (5.000 euros) avec l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

2017 DASES 276-G Subventions (68.000 euros) et conventions avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e).

2017 DASES 277-G Subvention (5.000 euros) avec l'association Schizo ?...Oui ! Faire face à la schizophrénie (13e).

2017 DASES 278-G Subvention (5.000 euros) avec l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2017 DASES 279-G Subvention (10.000 euros) à l'association WECF France (74 Annemasse).

2017 DASES 281-G Convention d'habilitation à l'aide sociale pour le Foyer de Vie Pont de Flandre - Avenant n° 1 à la convention du 17 mars 2010 pour le foyer d'hébergement Pont de Flandre.

2017 DASES 307-G Subventions (15.800 euros) à 5 associations dans le cadre du Mois Extraordinaire (MEO) 2017.

2017 DASES 311-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son service Itinérances (10e).

2017 DASES 312-G Subvention (16.055 euros) et avenant avec l'association Techno Plus (19e).

2017 DASES 321-G Subvention (25.000 euros) et convention : AcoeurVoix ; Art Eveil ; Cie les Toupies ; International Visual Theatre ; Lire dans le Noir ; Théâtre de Cristal.

2017 DASES 323-G Subvention (113.000 euros) et convention pour les associations suivantes : Autisme 75 Ile-de-France Sésame-Autisme (13e), Pro Aid Autisme (9e) qui agissent dans le champ de l'autisme.

2017 DASES 326-G Participation (122.600 euros) et convention avec l'association AURORE pour le financement du LOGIS (Logements Groupés Individuels avec Services).

2017 DASES 338-G Subvention (2.000 euros) à l'association Dispens'aire Psy, les Psys du Cœur (19e).

2017 DASES 341-G Subventions (61.500 euros) et conventions avec 6 associations dans le cadre de l'appel à projet "Prévention des conduites à risques dans les Foyers".

2017 DASES 345-G Subvention (63.000 euros) à 5 associations travaillant dans le domaine de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

2017 DASES 346-G Subvention (8.000 euros) à 3 associations travaillant dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap, à leurs familles et à leurs aidants.

2017 DASES 360-G Subventions (260.400 euros) et conventions avec la Protection Civile de Paris seine et la Croix Rouge Française dans le cadre du Plan Paris qui Sauve.

2017 DASES 367-G Avenant à la convention de financement de la lutte contre la tuberculose avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

2017 DASES 370-G Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2017 DFPE 6-G Dotations et conventions avec les associations gestionnaires de centres de protection infantile (3.816.294 euros).

2017 DFPE 7-G Dotation (1.682.781 euros) avec les centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif et subvention exceptionnelle à la MDA Robert Debré.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2017 DASES 34 Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs intérieurs entre le CASVP, la ville de Paris, le département de paris et l'établissement Paris Musées.

2017 DASES 306-G Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs intérieurs entre le CASVP, la ville de Paris, le département de Paris et l'Etablissement Paris Musées.

M. Bernard JOMIER, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2017 DASES 35-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (Seine Saint-Denis).

M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DASES 353-G Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association médicale pluridisciplinaire Theuriet (16e) pour la création d'un cabinet de santé (15e) dans le cadre du budget participatif 2016.

M. Bernard JOMIER, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DASES 54-G Subvention (140.500 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Basiliade (3e).

2017 DASES 66-G Subventions (196.350 euros), participation au titre du PPIE (34.850 euros) et convention avec l'association Coordination Toxicomanies (18e).

2017 DASES 68-G Subvention (16.300 euros), participation (23.000 euros) au titre du PPIE et avenant avec la Croix Rouge Française (14e) pour son centre Saint Germain Pierre Nicole (5e).

2017 DASES 313-G Participation (34.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son CHRS SILOE (9e).

2017 DASES 347-G Subvention (27.000 euros) et avenant avec l'association ParADOxes (10e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DAC 29 Subvention (2.923.000 euros), avenant à la convention financière pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e).

2017 DAC 34 Subventions (203.000 euros) à 34 structures au titre de l'aide à la diffusion, de l'aide à la résidence de spectacle vivant et de l'aide aux festivals.

2017 DAC 43 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

2017 DAC 44 Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération des Arts de la Rue en Ile-de-France (19e).

2017 DAC 45 Subvention (200.000 euros), avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

2017 DAC 51 Subvention (172.000 euros) et avenant à convention à l'association Les Plateaux sauvages (20e).

2017 DAC 52 Subventions (34.000 euros) avec 4 associations au titre de l'aide aux festivals.

2017 DAC 54 Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association L'été parisien au titre de la sûreté.

2017 DAC 132 Subventions (45.000 euros) à deux associations et convention au titre du soutien aux centres de ressources et lieux de travail musicaux.

2017 DAC 142 Subvention (15.000 euros) avec l'association Le Balcon (94300 Vincennes).

2017 DAC 146 Subvention (10.000 euros) à l'association Festival des Musiques Sacrées de Paris (13e).

2017 DAC 147 Subvention (10.000 euros) à l'association Les saisons de Saint-Eustache (1er).

2017 DAC 150 Subvention (15.000 euros) à l'Association pour le Développement d'un Espace Artistique, Culturel et Civique à l'Entrepôt (14e).

2017 DAC 161 Subventions (50.000 euros), convention et avenant avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2017 DAC 164 Subvention (5.000 euros) à l'association Marathon !

2017 DAC 165 Subvention (4.377.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

2017 DAC 166 Subventions (101.500 euros) à 20 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2017 DAC 169 Subvention (27.500 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

2017 DAC 170 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec l'association Club Action des Labels Indépendants Français.

2017 DAC 171 Subventions (13.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son et à la Société Octopus.

2017 DAC 172 Subvention (15.000 euros) à l'association Fama.

2017 DAC 173 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

2017 DAC 174 Subvention (10.000 euros) au titre de la sureté et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

2017 DAC 236 Subvention (5.500 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (6e).

2017 DAC 241 Subvention (25.000 euros) et avenant avec l'association Fetart (10e).

2017 DAC 242 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Art Azoi (20e).

2017 DAC 246 Subvention (6.000 euros) à l'association les Jeudis Arty (3e).

2017 DAC 309 Subvention (3.000 euros) à l'association Ménilmusique (20e).

2017 DAC 326 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

2017 DAC 344 Subvention (200.000 euros) à l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris.

2017 DAC 349 Subventions (24.000 euros) à sept associations de chant choral amateur.

2017 DAC 350 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art Exprim 18 (18e).

2017 DAC 352 Subvention (3.000 euros) à l'association Théâtre de l'Aquarium (12e).

2017 DAC 353 Subventions (6.500 euros) à l'association Difé kako (13e).

2017 DAC 354 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e).

2017 DAC 357 Subvention (2.000 euros) à l'association An eye for an eye.

2017 DAC 360 Adhésion de la Ville de Paris à l'association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA).

2017 DAC 380 Subventions (44.500 euros) à trois Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

2017 DAC 387 Subventions (14.000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine.

2017 DAC 389 Subvention (10.000 euros) au Syndicat national de l'édition pour l'organisation de la manifestation Livre Paris.

2017 DAC 390 Subventions (22.300 euros) à trois associations et une convention.

2017 DAC 391 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

2017 DAC 396 Subvention (3.000 euros) à la SARL Live Stories (3e).

2017 DAC 397 Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (16e).

2017 DAC 398 Approbation des montants des pénalités de retard appliquées dans les bibliothèques de Paris.

2017 DAC 516 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Appels d'Orphée (94).

2017 DAC 543 Subvention (4.000 euros) à l'association Passages et Galeries (8e).

2017 DAC 545 Subvention d'équipement (50.000 euros) et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2017 DAC 551 Subvention (4.000 euros) à l'association Commodo.

2017 DAC 553 Subventions (12.000 euros) aux associations AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions et HF Ile de France.

2017 DAC 565 Subvention (3.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard (16e).

2017 DAC 682 Subvention (7.000 euros) à l'association Cinéfondation.

2017 DAC 686 Subventions (450.000 euros) et conventions avec sept établissements cinématographiques et deux associations.

2017 DAC 692 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec la société Paris Ciné (10e) au titre de la sécurité.

2017 DAC 244 Subvention (1.000 euros) à l'association APDV Centre d'art au titre de l'action culturelle locale (12e).

2017 DAC 715 Subventions (10.000 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale (5e).

2017 DAC 719 Subventions (11.000 euros) à 6 associations du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2017 DAC 720 Subventions (9.500 euros) à sept associations du 9e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale (9e).

2017 DAC 722 Subventions (6.200 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 7e.

2017 DAC 812 Subventions (15.000 euros) à cinq associations dans le cadre de l'action culturelle locale (14e).

2017 DAC 813 Subventions (2.400 euros) à 2 associations au titre de l'action culturelle locale (17e).

2017 DAC 814 Subventions (8.000 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (18e).

2017 DAC 815 Subventions (3.500 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (20e).

2017 DAC 816 Subventions (5.000 euros) à 2 associations au titre de l'action culturelle locale (12e).

2017 DAC 833 Subvention (3.000 euros) à l'association La Déferlante (19e).

2017 DAC 718 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animations (3e).

2017 DAC 721 Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11e).

2017 DAC 725 Subvention (1.500 euros) à l'association Lire c'est Libre.

2017 DAC 726 Subvention (2.000 euros) à l'association Festival Rive Gauche Musique (7e).

2017 DAC 780 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) (19e).

2017 DAC 819 Indemnisation à la suite de la dégradation d'un instrument de musique au Conservatoire à Rayonnement Régional.

2017 DAC 830 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - E.C.U.J.E. (10e).

2017 DAC 832 Subventions (142.000 euros) à 10 structures au titre des oubliés de la culture.

2017 DAE 148 Ecoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (864.000 euros) au titre des exercices 2017 et 2018.

2017 DAE 149 Contribution de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour l'année 2018.

2017 DAE 168 Subvention de fonctionnement (15.000 euros) et convention avec l'association Group'Emploi Paris Culture (18e).

2017 DAE 239 Visa pour Kyoto (6.000 euros).

2017 DDCT 124 Délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

2017 DICOM 21 Convention de partenariat KAPLA (animation Fêtes de fin d'année à l'Espace Paris Rendez-Vous).

2017 DPA 42 Fontaine du marché Saint-Germain, 73 rue Bonaparte (6e) - Travaux de restauration - Permis de Construire.

2017 DU 163 Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec le Pavillon de l'Arsenal (4e).

2017 SG 28 Subvention (12.000 euros) aux associations Arts et Images du Monde (14e), Boukousou (93) et Accolade (9e) pour l'organisation de manifestations dans le domaine du théâtre, du cinéma et de l'animation.

2017 SG 30 Subventions (4.000 euros) aux associations Promotion de la Création Noire en France - PROCREAN (18e) et Réseau Initiative Stratégie Intelligence - RISI (94) pour l'organisation de deux manifestations.

2017 SG 36 Subvention (7.000 euros) à l'association Centre d'Information, Formation, Recherche et Développement pour les Originaires de l'Outre-mer (CIFORDOM) (91300 Massy).

2017 SG 37 Subvention (4.672 euros) à l'association Armayage (14e) pour l'organisation d'une manifestation valorisant les cultures de l'Outre-Mer en 2018.

2017 SG 38 Subvention (10 000 euros) à l'association Compagnie l'Autre Souffle (18e) pour l'organisation d'une manifestation valorisant les cultures de l'Outre-Mer en 2017.

2017 DAC 9-G Autorisation de signer six contrats de cession de droits d'auteur.

2017 DAC 245 Subvention (2.000 euros) à l'association Treize en vue (13e).

2017 DAC 826 Subvention (4.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e).

2017 DAC 827 Subvention (5.000 euros) à l'association On est ensemble Paris Abidjan Beyrouth (18e).

2017 DAC 828 Subvention (3.000 euros) à l'association Capsule urbaine.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2017 DDCT 75 Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018.

2017 DDCT 77 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018.

M. Bruno JULLIARD, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2017 DAC 55 Subventions (11.861 euros) et convention avec l'association Paris Culture 20e (20e).

2017 DAC 243 Subvention (1.000 euros) à l'association Fanatikart au titre de la Politique de la Ville (19e).

2017 DAC 394 Subventions (32.500 euros) à cinq associations œuvrant pour la promotion du livre et de la lecture (3e, 10e, 19e).

2017 DAC 714 Subvention (2.000 euros) à la Compagnie Par Has'Arts pour la réalisation de son projet Deambulle dans le quartier Fontaine au Roi du 11e arrondissement.

2017 DAC 716 Subventions (16.000 euros) à cinq associations dans le cadre de la Politique de la Ville (10e).

2017 DAC 717 Subventions (17.500 euros) à neuf associations dans le cadre de la Politique de la ville (19e).

2017 DAC 723 Subvention (6.000 euros) à l'association Pièces à emporter (19e).

2017 DAC 789 Subventions (8.500 euros) à cinq associations au titre de la Politique de la ville (18e).

2017 DAC 806 Subventions (19.500 euros) à neuf associations du 20e Belleville dans le cadre de la Politique de la ville.

2017 DAC 807 Subventions (18.000 euros) à 8 associations dans le cadre de la politique de la ville (20e).

2017 DAC 810 Subvention (5.500 euros) à l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville.

2017 DAC 818 Subvention (5.000 euros) l'association Graines de soleil au titre de la Politique de la ville (18e).

2017 DAC 254 Subventions (11.000 euros) à quatre associations au titre des cultures étrangères.

2017 DAC 338 Subvention (2.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne ACMVN (95150 Taverny).

2017 DAC 386 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient MEO (12e).

2017 DAC 388 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev (5e).

2017 DAC 393 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage (19e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2017 DAC 392 - SG - DASCO Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis.

M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2017 DAC 310 Subvention (10.000 euros) à l'association ANQA.

2017 DAC 351 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

2017 DAC 355 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association La fabrique des petits hasards.

2017 DAC 358 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe Sos Solidarités.

2017 DAC 378 Convention triennale de partenariat et acceptation de dons manuels faits en faveur des bibliothèques de la Ville de Paris par L'Établissement public de la Réunion des musées nationaux du Grand Palais.

2017 DAC 546 Subvention (5.000 euros) à l'association Bleu comme une orange.

2017 DAC 690 Subvention (2.500 euros) à l'association Retour d'image (11e) au titre de l'accès au cinéma des personnes en situation de handicap.

2017 DAC 808 Subvention (4.000 euros) à l'association Mobilis Immobilis.

2017 DAC 811 Subvention (4.000 euros) à l'association Bête à bon dieu production.

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DAC 825 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 7 octobre 2017.

2017 DICOM 20 - DAC Conventions de mécénat, de partenariat et de partenariat-médias Nuit Blanche 2017.

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DAC 683 - DGRI Subvention (7.000 euros) à l'association Evropa Film Akt l'Europe autour de l'Europe (14e).

M. Bruno JULLIARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteurs.

2017 DAE 27-G Subvention (20 000 euros) et convention avec le GIP Cafés-Cultures (20e).

2017 DAC 273 Approbation d'une convention type avec Elogie-SIEMP pour la réalisation de fresques murales dans l'espace public.

2017 DAC 691 - DJS Subvention (4.000 euros) à l'association Inter Film (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DAC 255 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Atelier des Artistes en Exil.

M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DAC 382 Attribution de la dénomination Benoîte Groult à la bibliothèque Vandamme (14e).

2017 DAC 611 Plaque commémorative en hommage à Henri-Georges Clouzot 9 avenue des Chasseurs (17e).

2017 DICOM 24 Convention de co-organisation d'une exposition "Gilles Caron - Paris 1968", présentée de mai à juillet prochain à l'Hôtel de Ville de Paris, Salle Saint-Jean.

2017 DU 191 Dénomination allée Sonia Rykiel (6e).

2017 DU 192 Dénomination rue Germaine Richier (13e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2017 DGRI 53 Subvention (12.000 euros) au fonds Roberto Cimetta : Fonds Tamteen - Soutien des équipes artistiques et culturelles arabe et à Fil Manfa - Lieux d'accueil d'artistes en proximité des zones de conflits.

2017 DGRI 58 Subvention (5.000 euros) à la SCIC ATLA (18e) et son projet de coopération France/Algérie dans le domaine de la musique.

2017 DGRI 59 Signature d'un pacte d'amitié et de coopération avec Rio de Janeiro.

2017 DGRI 64 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Reporters sans frontières pour le renfort des capacités de "Radio Erena", radio libre érythréenne.

2017 DGRI 65 Convention entre la Ville de Paris et le Centre Yunus Paris relative à l'accueil à l'Hôtel de Ville les 6 et 7 novembre 2017 du Global Social Business Summit (GSBS).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2017 DGRI 57 - DPE Subvention (75.027 euros) et convention avec l'association IDO (75) pour son projet d'accès à l'eau dans les départements des Logone au Tchad.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUUEL et M. Mao PENINO, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2017 DGRI 39 Subventions (85.000 euros), conventions annuelles (Dakar et Ziguinchor) avec l'association Coalitions Plus (93) dans le cadre de la lutte contre le sida (Sénégal).

2017 DGRI 62 Subvention (15.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association CFS Gk-Savar (15e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Bangladesh).

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DEVE 16 Réalisation d'une issue de secours sur la ligne 11 du métro station Place des Fêtes (19e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public par la RATP et convention de transfert de gestion.

2017 DEVE 83 Création d'un jardin public place du Père Teilhard de Chardin (4e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2017 DEVE 116 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DEVE 118 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

2017 DEVE 135 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière parisien de Saint-Ouen (93).

2017 DEVE 147 Subvention (25.000 euros) à l'Opéra National de Paris pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

2017 DEVE 154 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Interface Formation, pour le développement d'une activité permacole sur le site de la ferme de Paris (12e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DPA 47 Square Béla Bartók, Place de Brazzaville (15e) - Création de locaux sociaux jardiniers - Dépôt des autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DEVE 3 - DAE-G Subventions (161.000 euros), avenants à conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2017 DEVE 157 Subvention en nature consistant en la plantation d'arbres sur le domaine de la Cité internationale universitaire de Paris (14e).

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteures.

2017 DU 53 Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un terrain dans l'opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil 52-120 boulevard de Montmorency et 91-111 boulevard Suchet (16e).

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DEVE 137 Conservation des sépultures dont les ayants droit ont disparu en déportation.

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteures.

2017 DAE 136 Subventions (2.006.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergence(s).

2017 DAE 242 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Alliance Sciences Sociétés - ALLIS (14e).

2017 DAE 275 Subvention d'investissement (4.000 euros) à l'Institut d'Etudes Avancées de la Ville de Paris (IEA).

2017 DAE 295 Necker (15e) - Subvention (300.000 euros) à l'Université Paris Descartes relative à l'aménagement de la bibliothèque universitaire Necker.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DAE 247 Arc de l'Innovation - Réhabilitation ensemble immobilier 32-56, rue Barrault (13e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DAE 62 Subvention (50.000 euros) et convention avec Paris & C° (Welcome City Lab).

2017 DAE 63 Subvention (44.000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

2017 DJS 11 Subventions (53.950 euros) à 17 associations sportives locales (11e).

2017 DJS 17 Subventions (34.800 euros) à 12 associations sportives locales (17e).

2017 DJS 86 Subventions (25.000 euros) à 4 organismes locaux de fédérations nationales sportives.

2017 DJS 92 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec le Sporting Club Nord Parisien pour la saison 2017-2018 (19e).

2017 DJS 95 Subventions (10.150 euros) à 7 associations sportives locales (15e).

2017 DJS 96 Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec le Paris Sport Club pour la saison 2017-2018 (20e).

2017 DJS 100 Subvention (5.500 euros) et avenant à convention avec le club A.J.A. Paris XX pour la saison 2017-2018 (20e).

2017 DJS 118 Subvention (200.000 euros) et convention avec le PSG Handball et l'association Paris Handball au titre de la saison 2016-2017.

2017 DJS 126 Subvention (60.000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris (CFFP) au titre de l'année 2017.

2017 DJS 131 Subvention (105.000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme au titre des événements et des animations organisés en 2017.

2017 DJS 209 Subvention (10.000 euros) au Racing Multi Athlon pour l'organisation du championnat de France de Laser-run et du Laser-Run City Tour 2017.

2017 DJS 224 Subvention (10.000 euros) au Club des Marseillaises au titre de l'organisation de la Grande Course du Grand Paris 2017.

2017 DJS 225 Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française de Rugby au titre de l'organisation des HSBC Paris Sevens 2017.

2017 DJS 242 Stade Elisabeth (14e) - Couverture de gradin sur le terrain de football - Dépose d'une demande de permis de construire.

2017 DJS 244 Subvention (10.000 euros) au Comité d'Organisation pour l'organisation de l'Open LFB de basket les 29 et 30 septembre 2017 à Coubertin (16e).

2017 DJS 245 Gymnase Ronsard (18e) - Réorganisation des locaux et mise en accessibilité PMR - Dépose de permis de construire.

2017 DAE 43-G Subvention (25.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France).

2017 DAE 49-G Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeter).

2017 DAE 50-G Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Vacances et Familles.

2017 DAE 53-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Can I Welcome You (CIWY) (17e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2017 DJS 89 Subventions (31.700 euros) à 16 associations sportives parisiennes.

2017 DJS 263 Subvention (10.000 euros) au Comité National Premiers de Cordée pour l'organisation de la journée "évasion" du 10 mai 2017 au stade de France.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DJS 261 - DVD Gymnase Patriarches (5e) - Ravalement/traitement des façades, fermeture des arches et façades et étanchéité des ouvrages annexes - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP.

M. Jean-François MARTINS, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DAE 285 Arc de l'innovation, SOHO (18e) - Accord pour la constitution d'une société de projet entre la RIVP et la Caisse des Dépôts pour le portage du programme.

2017 DICOM 23 Convention de co-organisation du 13ème rendez-vous annuel du Women's Forum à Paris.

2017 DU 1 ZAC Château des Rentiers (13e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Reddition des comptes et quitus à la SEMAPA.

2017 DU 42 Concession d'aménagement Ourcq Jaurès (19e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2017 DU 107 APUI sur le site Ancien Conservatoire, 21-23 rue Albert Bayet (13e) - Déclassement du bien et signature de l'acte de vente.

2017 DU 182 Réduction de l'assiette d'une servitude au droit d'un immeuble 13A-25A boulevard de l'Amiral Bruix (16e).

2017 DU 188 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Approbation de trois conventions constitutives d'un groupement de commandes pour la maintenance technique des ouvrages, équipements et réseaux.

2017 DU 196 Déclassement d'un terrain 251p et 257 à 261 rue de Vaugirard, 1 rue des Favorites (15e).

2017 DU 201 ZAC Ancien Village de Charonne (20e) - Reddition des comptes et quitus à la SAERP.

2017 DU 202 Délimitation partielle d'une parcelle appartenant au domaine public communal, avenue de Rambouillet, aux Clayes-sous-Bois (78).

2017 DU 214 Bornage d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 81 à 83b rue du Chevaleret et du terrain d'assiette d'un mur au droit du 87 rue du Chevaleret (13e).

2017 SG 34 Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et avec la société Philips.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2017 DU 10 Cession d'un local commercial 25 rue Saint-Louis-en-l'Île (4e).

2017 DU 167 Protocole d'accord transactionnel tripartite entre la Ville de Paris, la SCI Marani Charenton et La société Immobilière 3F relatif aux parcelles 316 et 318 rue de Charenton (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DU 91 Secteur Chapelle International (18e) - Acquisition d'un data center et de locaux techniques utiles au projet d'agriculture urbaine.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2017 DU 144 Secteur Chapelle International (18e) - Acquisition de l'impasse du Gué.

2017 DU 150 Aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e) - Echange foncier avec la RIVP portant sur l'îlot des Mariniers.

2017 DU 155 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie.

2017 DU 175 Constat de désaffectation et déclassement du domaine public de la zone D dans l'emprise du lot 1-3 situé dans la ZAC Porte Pouchet - Secteur Bois Le Prêtre / rue Pierre Rebière (17e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DU 111 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition auprès de Paris Habitat d'un multi accueil dans le lot B1A4 du secteur Bruneseau.

2017 DU 138 Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un équipement petite enfance 106-108 avenue de la République (11e) - Signature d'une promesse de VEFA.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2017 DAE 171 Subventions d'investissement AAP Paris Code (471.858 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation.

2017 DAE 60-G Subventions (499.050 euros) et conventions avec dix organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DVD 75 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association "Rue de l'Avenir".

2017 DVD 76 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (268.648,04 euros).

2017 DVD 77 Réseau parisien de bornes de recharges universelles pour véhicules électriques dénommé Belib'. Nouvelle convention avec le Groupement pour l'Itinérance des Recharges Electriques des Véhicules.

2017 DVD 78 Carrière souterraine de la Brasserie (12e). Convention de recherche et développement partagés avec l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques pour sa surveillance (INERIS).

2017 DVD 79 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "La Prévention Routière".

2017 DVD 82 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé France.

2017 DVD 83 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

2017 DVD 87 Mise en sécurité de la carrière de l'Ouest sur la commune de Gagny (93). Convention d'assistance technique avec l'Etat.

2017 DVD 88 Palais de la Porte Dorée (12e). Convention de financement et d'organisation de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de mise en lumière de la façade. Convention d'entretien et d'exploitation.

2017 DVD 92 Secteur Broussais (14e). Convention avec le lycée professionnel Hector Guimard relative à la mise en place d'un chantier école.

2017 DVD 93 Défi "3 semaines sans ma voiture". Conventions de partenariat média.

2017 DVD 94 Association Développement Animation Vélo Solidaire (DAVS). Subvention de fonctionnement 2017.

2017 DVD 97 Subventions (16.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Paris Piéton.

2017 DVD 5-G Tramway Tram 9 Paris porte de Choisy - Orly-Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2017 DVD 96 Canal de l'Ourcq à Bondy (93). Convention entre la Ville de Paris et GRTgaz pour les travaux de déviation de la canalisation de gaz située au droit de la future zone portuaire de Bondy.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Célia BLAUDEL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DVD 81 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Dédale.

M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteurs.

2017 DFPE 4 Subventions (50.000 euros) et conventions avec deux structures pour le fonctionnement d'une ludothèque (Planète Jeux) (18e).

2017 DFPE 39 Subvention (184.440 euros) et avenant n° 1 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2017 DFPE 40 Subventions (272.401 euros) et avenants n° 1 à l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 52 Subvention (680.000 euros) et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11ème) pour la création d'un multi-accueil au 7/9, avenue Sainte Eugénie (15e).

2017 DFPE 61 Subvention (30.527 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2017 DFPE 62 Subvention (108.645 euros) et avenant n° 1 avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10e).

2017 DFPE 65 Subvention (182.998 euros) et avenant n° 1 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil "A Petits Pas" au 6/8, impasse du curé (18e).

2017 DFPE 71 Subvention (58.196 euros) et avenant n° 1 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie (11e).

2017 DFPE 79 Subvention (55.385 euros) et avenant n° 1 à l'association La porte Entr'Ouverte pour son EAPE 14e.

2017 DFPE 80 Subvention (189.226 euros) et avenant n° 1 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2017 DFPE 81 Subvention (71.664 euros) et avenant n° 1 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2017 DFPE 82 Subvention (71.694 euros) et avenant n° 1 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e).

2017 DFPE 83 Subvention (86.620 euros) et avenant n° 1 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e).

2017 DFPE 86 Subvention (86.872 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2017 DFPE 87 Subvention (41.503 euros) et avenant n° 1 à l'association L'Ile aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2017 DFPE 88 Subvention (81.603 euros) et avenant n° 1 à l'association Mini Coccinelles (11e) pour l'établissement multi-accueil (11e).

2017 DFPE 89 Subvention (144.481 euros) et avenant n° 1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi accueil (11e).

2017 DFPE 91 Subvention (131.497 euros) et avenant n° 1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour la halte-garderie Les Pitchouns (11e).

2017 DFPE 93 Subventions (108.983 euros) et avenants n° 1 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 95 Subvention (122.209 euros) et avenant n° 1 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

2017 DFPE 99 Subvention (84.623 euros) et avenant n° 1 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).

2017 DFPE 101 Subvention (46.551 euros) et avenant n° 1 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2017 DFPE 112 Subvention (137.151 euros) et avenant n° 1 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

2017 DFPE 114 Subvention (99.647 euros) et avenant n° 1 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13e).

2017 DFPE 117 Subventions (656.256 euros) et avenants n° 1 à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 120 Subvention (88.379 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2017 DFPE 121 Subvention (3.054.123 euros) et avenants n° 1 avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 122 Subvention (27.594 euros) et avenant n° 1 avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

2017 DFPE 123 Subvention (83.925 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Parentale Pirouett (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).

2017 DFPE 124 Subvention (119.967 euros) et avenant n° 1 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la halte-garderie (15e).

2017 DFPE 128 Subvention (75.665 euros) et avenant n° 1 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la halte-garderie La Coccinelle (15e).

2017 DFPE 129 Subvention (47.489 euros) et avenant n° 1 à l'Association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie (12e).

2017 DFPE 136 Subvention (116.019 euros) et avenant n° 1 à l'Association Générale des Familles pour la halte-garderie (12e).

2017 DFPE 146 Subvention (165.274 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2017 DFPE 153 Subventions (267.751 euros) et avenants n° 1 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 155 Subvention (113.429 euros) et avenant n° 1 avec l'association Association Générale Des Familles du 13e pour la halte-garderie La Kalabane (13e).

2017 DFPE 156 Subvention (96.179 euros) et avenant n° 1 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18e).

2017 DFPE 158 Subvention (111.339 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e).

2017 DFPE 159 Subvention (207.833 euros) et avenant n° 1 à l'association Centre d'Actions Locales (18e) pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2017 DFPE 160 Subvention (70.108 euros) et avenant n°1 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

2017 DFPE 187 Subvention (90.000 euros) et convention de partenariat avec l'observatoire sociologique du changement et de la Fondation nationale des Sciences Politiques.

2017 DFPE 189 Subvention (1.777.306 euros) à quatorze associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF.

2017 DFPE 191 Subvention (356.923 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour sa structure multi accueil Chevreuil (12e).

2017 DFPE 193 Subvention (247.129 euros) et convention avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la création d'un établissement multi-accueil au 14, rue Yvart (15e).

2017 DFPE 196 Approbation du transfert de la délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Maxime Lisbonne (18e).

2017 DFPE 198 Subvention (43.450 euros) et convention avec le Centre d'action sociale protestant dans la région parisienne pour le relais d'assistant.e.s maternel.le.s - relais d'auxiliaires parental.e.s (RAM-RAP) la Bulle d'air.

2017 DFPE 202 Crèche et halte-garderie situés au 19 rue Malte Brun (20e). Demande de subvention à l'ADEME.

2017 DFPE 209 Création d'un multi-accueil de 30 places 12 rue de l'Asile Popincourt (11e) - Demande de subvention (420.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2017 DPE 37 Accès au centre de traitement multifilière Ivry Paris XIII - Convention avec le Sycptom.

2017 DPE 48 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris.

2017 DPE 56 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Recyclerie Rejoué (14e).

M. Mao PENINO, rapporteur.

2017 DPE 50 Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Emmaüs Défi pour l'évacuation des déchets du centre Riquet (19e).

M. Mao PENINO, **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs.

2017 DPA 48 Construction d'un espace-tri rue du professeur Hyacinthe Vincent (14e) - Dépôt des autorisations administratives.

M. Mao PENINO, **Mme Antoinette GUHL**, **M. Jacques BAUDRIER**, rapporteurs.

2017 DAE 101 Subvention (7.500 euros) au comité de Saint-Germain des Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (6e).

2017 DAE 194 Subvention (1.200 euros) à l'association pour la Création Commerce et Artisanat Passage du Grand Cerf pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (2e).

2017 DAE 208 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e) convention avec la société OREXPO.

2017 DAE 235 Subvention (3.240 euros) à l'association avenir quartier latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (6e).

2017 DAE 249 Convention portant sur le marché du livre ancien et d'occasion halle aux chevaux du parc Georges Brassens (15e).

2017 DAE 264 Salon d'art contemporain, antiquités, brocante, livres anciens et papiers plateau Joffre (7e) convention avec la société Joël Garcia Organisation.

2017 DAE 284 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du Haut-Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2017 DAE 243 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).

2017 DAE 256 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (5.000 euros).

2017 DAE 289 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (9.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, **M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteurs.

2017 DDCT 65 Subventions fonds du Maire (4.500 euros) à 2 associations (1er).

2017 DDCT 67 Subventions fonds du Maire (32.371 euros) à 12 associations et un établissement public (19e).

2017 DDCT 81 Subventions fonds du Maire (36.900 euros) à huit associations (4e) et à un établissement public.

2017 DDCT 100 Subvention au titre de l'animation locale (10.000 euros) à l'association "Centre d'information et d'animation du 7ème Inter 7".

2017 DDCT 101 Subvention fonds du Maire (1.000 euros) à une association (9e).

2017 DDCT 102 Subventions au titre de l'animation locale (8.500 euros) à 2 associations (9e).

2017 DDCT 106 Subvention au titre de l'animation locale (3.500 euros) à l'association "Comité départemental de vol libre de Paris".

2017 DDCT 107 Subventions fonds du Maire (5.000 euros) à 8 associations (7e).

2017 DDCT 108 Subvention fonds du Maire (19.778 euros) au Comité des fêtes et œuvres de solidarité (5e).

2017 DDCT 111 Subvention fonds du Maire (15.177 euros) au Comité municipal des fêtes et œuvres de solidarité (10e).

2017 DDCT 114 Subvention fonds du Maire (9.731 euros) au "Comité des Fêtes et de la Solidarité du 13e arrondissement".

2017 DDCT 117 Subventions fonds du Maire (22.500 euros) à 14 associations (16e).

2017 DDCT 125 Subvention (3.000 euros) à l'association Cafezoïde œuvrant dans le 19e.

2017 DDCT 126 Subvention au titre de l'animation locale (2.000 euros) à l'Association du Quartier Saint Bernard (11e).

2017 DDCT 127 Subventions (4.500 euros) à 2 associations (13e).

2017 DDCT 128 Subventions (2.500 euros) à 2 associations (14e).

2017 DDCT 129 Subventions au titre de l'animation locale (12.000 euros) à 2 associations (18e).

2017 DDCT 130 Subventions (16.500 euros) à 7 associations (20e).

2017 DDCT 132 Subventions (54.000 euros) et conventions avec 9 associations au titre de la vie associative et de la participation citoyenne.

2017 DDCT 133 Subventions (55.000 euros) et conventions avec 13 associations au titre de l'appel à projets CIT2017 du service de la participation citoyenne.

2017 DDCT 137 Subvention au titre de la participation citoyenne (5.000 euros) à l'association "Démocratie Locale Participative du 15e".

2017 DJS 163 Subventions (10.500 euros) et 1 convention, au titre de la jeunesse, à Ateliers Arc En Ciel 12, Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et La Camillienne (12e).

2017 DJS 198 Centres Paris Anim' Marc Sangnier et Vercingétorix (14e) - Délégation de Service Public - Modalités de passation.

2017 DJS 199 Subvention (15.000 euros) à l'association Citizencorps Marseille (13).

2017 DJS 213 Subvention (68.000 euros) et convention annuelle avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

2017 DJS 215 Subvention (66.000 euros) à 3 associations groupées du 20e en Droit Commun.

2017 DJS 221 Subvention (5.000 euros) à 1000 Visages Production - Evry (91).

2017 DJS 226 Subvention (4.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association MAP Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris (20e).

2017 DJS 228 Subventions (20.000 euros) à 4 associations de jeunesse parisiennes affiliées à la fédération nationale du Scoutisme français.

2017 DJS 229 Subvention (3.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Rêv'Elles (18e et 19e).

2017 DJS 232 Subvention (12.000 euros) et convention à l'association Créat'éo IDF (15e).

2017 DJS 233 Subvention (4.500 euros) à l'association L'Esprit Jazz (6e).

2017 DJS 234 Subvention (3.000 euros) à l'association Nadjastream (13e).

2017 DJS 236 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre Paroissial d'Initiatives Jeunes - CEPIJE (14e).

2017 DJS 239 Subvention (6.000 euros), au titre de la jeunesse, à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers - LOREM (14e).

2017 DJS 241 Subvention (5.000 euros) à l'association Zellidja (13e).

2017 DJS 243 Subvention (4.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pazapas Belleville (11e, 19e et 20e).

2017 DJS 247 Subvention (6.000 euros) à l'association Pulsart Montreuil (93).

2017 DJS 250 Subventions (9.000 euros) au titre de la jeunesse, à Espoir 18 et Slam ô Féminin et signature d'une convention avec Espoir 18 (18e).

2017 DJS 255 Subvention (4.000 euros) et convention, au titre de la jeunesse, avec l'association Korhom (19e).

2017 DJS 256 Mise à disposition de locaux 101, quai Branly (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

2017 DJS 260 Subvention (7.000 euros) à l'association Parcours le Monde IDF (12e).

2017 DJS 4-G Subventions (40.000 euros) et conventions avec cinq associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

2017 DAE 21-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (Universciences).

2017 DAE 23-G Subvention (1.216.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e).

2017 DAE 29-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Frateli (9e).

2017 DAE 47-G Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Projets 19 (19e).

2017 DAE 63-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Économie Locale (ADDEL, 3e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2017 DJS 227 - DDCT Subventions (10.900 euros) au titre de la Jeunesse et une convention avec 6 associations (19e).

2017 DJS 231 - DDCT Subventions (3.500 euros) au titre de la jeunesse à 2 associations (10e).

2017 DJS 235 - DDCT Subvention (3.000 euros) à La Compagnie à l'Affût (13e).

2017 DJS 237 - DDCT Subvention (5.000 euros) et avenant à convention, au titre de la jeunesse, à l'association Strata'j'm Paris (20e).

2017 DJS 238 - DDCT Subventions (8.500 euros) à l'Association Jeunesse Education et Projets-19, et signature d'une convention avec Projets-19 dans le cadre de la Politique de la Ville (20e).

2017 DJS 240 - DDCT Subventions (11.000 euros) et 2 conventions, au titre de la jeunesse, aux associations Crescendo, Le Garage Numérique, Les Voix Andalouses, Relais Ménilmontant (20e).

2017 DJS 246 - DDCT Subvention (1.500 euros) et convention au titre de la jeunesse avec l'association Le Petit Ney (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2017 DAE 17-G Subvention (199.500 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (18e) au titre du financement des clauses sociales.

Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2017 DAE 9-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association UNIRH75 (19e).

2017 DAE 54-G Subvention (9.000 euros) au GRETA M2S pour former des travailleurs handicapés.

Mme Pauline VÉRON, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2017 DFPE 179 Subventions (79.500 euros) à treize associations, dont cinq avec convention ou avenant à convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2017 DFPE 194 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Association Olga Spitzer (10e) pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents - Enfants Donald W. Winnicott.

2017 DFPE 195 Convention de partenariat entre l'association les Restaurants du coeur, la société SODEXO et la Ville de Paris pur l'opération les Bébés Restos du coeur.

2017 DAE 41 - DASES-G Subvention (320.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

2017 DASES 138-G Financement de prestations intégrées et subvention (300.000 euros) et avenant avec le Crédit Municipal de Paris accès microcrédit personnel et de prévention surendettement 2017.

2017 DASES 217-G Subvention (101.547 euros) à la FNARS Ile de France pour sa mission de coordination des acteurs de la précarité sur l'ensemble de Paris. Convention pluriannuelle.

2017 DASES 244-G Subvention (90.000 euros) à l'association Diagnostic et Trajectoires relative à la mise en œuvre d'actions auprès de familles, de jeunes et de mineurs non accompagnés sans domicile fixe.

2017 DASES 266-G Subvention d'investissement (7,5 M€) pour travaux EHPAD Belleville du CASVP.

2017 DASES 288-G Subventions (21.000 euros) à Aurore pour foot migrants au théâtre du Chaos (20) et à Tandem réfugiés pour des actions en faveur des réfugiés. Convention.

2017 DASES 290-G Subvention (900.000 euros) et convention à l'Association Jean Cotxet - Investissement dans le cadre d'un PPI.

2017 DASES 299-G Convention entre le département de Paris et la CNSA pour l'accompagnement de la mise en place de la conférence des financeurs.

2017 DASES 310-G Subvention (26.000 euros) à l'association Aux Captifs La Libération, pour l'installation de l'Espace Solidarité Insertion "Chez M. Vincent" dans des locaux provisoires, 2, rue de Valenciennes (10e).

2017 DASES 316-G Avenant à la convention entre le Département de Paris et la Caisse des Ecoles (20e).

2017 DASES 327-G Subventions (22.903 euros) à trois associations pour leurs actions de soutien en direction des aidants familiaux des personnes âgées parisiennes.

2017 DASES 331-G Conventions avec deux gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour l'attribution d'une subvention (268.862 euros) dite d'accessibilité financière.

2017 DASES 333-G Fonds de Solidarité pour le Logement - Convention annuelle avec le SIAAP relative aux modalités de contribution au au FSL de Paris (96.436 euros).

2017 DASES 337-G Accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA SDF dans les PSA et gestion du FDI pour les allocataires du RSA et SDF - Financement du CASVP pour 2017.

2017 DASES 343-G Participation (350.000 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation "La Colline aux Enfants" (7e).

2017 DASES 348-G Subvention (225.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer pour le fonctionnement de son Service d'Écoute Psychologique Parents-Enfants Donald W. Winnicott.

2017 DASES 355-G Subvention (3.333 euros) à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - UDAF pour la mise en œuvre des actions intergénérationnelles en direction des seniors. Planète Jeux.

2017 DASES 365-G Convention de groupement de commandes pour l'accompagnement et la formation des agents à la plateforme numérique PEPS (Paris Espace partagé et solidaire).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2017 DASES 152-G Budget supplémentaire 2017 du Budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme Dominique VERSINI, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2017 DASES 161-G 8 subventions (3.500.158 euros) pour le fonctionnement de 14 ESI et 6 subventions (105.800 euros) en investissement, budget participatif 2016, pour l'équipement de 10 ESI en kits hygiène.

2017 DASES 243-G Subventions (121.528 euros) au bénéfice de 4 associations.

2017 DASES 339-G Subvention (490.000 euros) et convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la réalisation de projets votés dans le cadre de l'exécution du Budget Participatif 2016.

Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON, rapporteuses.

2017 DASES 231-G Avenant à la convention entre Pôle Emploi et le Département de Paris pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, rapporteuses.

2017 DAC 501 Subvention (2.500 euros) à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre et des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix ARAC.

2017 DAC 518 Subvention (1.000 euros) à l'Association des Familles de Compagnon de la Libération (7e).

2017 DAC 519 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

2017 DAC 547 Subvention (10.000 euros) à l'Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris (17e).

2017 DAC 548 Subvention (2.500 euros) à l'Association Jeunes actifs pour la mémoire, association internationale du souvenir (JAMAIS).

2017 DAC 549 Subvention (2.500 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire.

2017 DAC 550 Subvention (2.500 euros) à l'association Comité vérité et justice pour Charonne.

2017 DAC 552 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

2017 DAC 554 Subvention (3.500 euros) à l'Association L'Atelier du Premier Acte.

2017 DAC 555 Subvention (2.000 euros) à l'Association Trajectoires : recherches historiques et action sociale.

2017 DAC 556 Subvention (2.500 euros) à l'Association Liberté Mémoire.

2017 DAC 557 Subvention (3.000 euros) à l'association Muestros Dezaparesidos, projet de Mémorial des Judéo-Espagnols déportés de France.

2017 DAC 558 Subvention (2.000 euros) à l'Association Française Buchenwald Dora et Kommandos.

2017 DAC 559 Subvention (1.500 euros) au Comité de liaison des associations d'anciens combattants et résistants du 17e arrondissement C.L.A.A.C.R 17 (17e).

2017 DAC 560 Subvention (1.000 euros) à l'association Sauvons le patrimoine! Association pour la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales du collège-lycée Jacques-Decour (9e).

2017 DAC 561 Subvention (4.000 euros) à l'association Ensemble Vocal Sequenza 9.3.

2017 DAC 562 Subvention (4.500 euros) à l'association Farband- Union des Sociétés Juives de France.

2017 DAC 563 Subvention (1.000 euros) à l'association Libre Cours.

2017 DAC 564 Subvention (4.500 euros) à l'association Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos.

2017 DAC 566 Subvention (4.500 euros) à l'association Les Oublié-e-s de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire.

2017 DAC 567 Subvention (1.000 euros) à la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France.

2017 DAC 613 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucie Mansuy 14 rue Desnoyer (20e).

2017 DU 193 Dénomination place Marcelle Henry (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2017 DLH 218 Immeuble communal 16-18 place Duplex (15e) - Attribution d'aides en nature et fixation des redevances d'occupation pour la mise à disposition de locaux au profit de deux associations.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Ian BROSSAT, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DAC 615 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à André Lansky 78 avenue Mozart (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DAC 614 - DGRI Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacqueline Kennedy-Onassis 78 avenue Mozart (16e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2017 DAC 461 - DAE Subvention (10.000 euros) et convention avec le Comité National du Souvenir de Verdun.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteures.

2017 DAC 610 - DJS Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des populations internées dans l'ancienne caserne des Tourelles entre 1939 et 1945, 163 boulevard Mortier (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DEVE 159 Communication sur la signature avec l'association "Les Jardiniers du 5e" d'une convention de mise à disposition d'un jardin partagé situé sur le toit du gymnase Ortolan, 18 rue Ortolan (5e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 DAJ 15 Communication de la liste des marchés conclus du 21 mai au 17 août 2017 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2017 DAJ 5-G Communication de la liste des marchés conclus du 21 mai au 17 août 2017 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 19 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Jérôme COUMET et François VAUGLIN.

Absentes :

Mmes Rachida DATI et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 102 à son ordre du jour (dont 23 au Conseil départemental) :

Présentation des tableaux de bords par M. BARGETON.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les dossiers de sa délégation.

DAE 171 : Subventions d'investissement AAP Paris Code (471.858 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation : Intervention de MM. de FROMENT et GLEIZES.

DAE 14 G : Financement des contrats aidés et des contrats d'insertion des chantiers d'insertion - Convention annuelle 2017 d'objectifs et de moyens avec l'Etat : Intervention de Mme GUHL et de MM. de FROMENT, SAINT-ETIENNE et GREGOIRE.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur :

DFA 66 : Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de mutualisation des achats de services et travaux entre la Ville de Paris et la Préfecture de police de Paris : Interventions de MM. BONNET-OULALDJ, BROS et POZZO di BORGO.

DFA 70 : Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005 : Interventions de MM. de FROMENT, GLEIZES, SAINT-ETIENNE et LEGARET.

DFA 73 : Approbation du principe de cession de créance au profit des établissements de crédit en cas de résiliation anticipée de la CODP dont la FFT est titulaire pour le stade Roland Garros : Interventions de M. GLEIZES et de M. ROBERT, directeur de la direction des finances et des achats.

SG 44 : Rapport CRC sur la gestion du CMP-Banque concernant les exercices 2005 et suivants et SG 45 : Rapport CRC portant sur la gestion Crédit municipal de Paris concernant les exercices 2010 et suivants : Interventions de MM. LEGARET et POZZO di BORGO.

DAE 296 : Subvention (100.000 euros) et convention annuelle avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour une étude sur l'investissement public local à Paris : Intervention de M. GLEIZES.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

DST I9 : Principe de la distribution de plusieurs solutions, actuellement détenues par la Ville de Paris, sous une licence de logiciel libre - Approbation : Intervention de M. GLEIZES.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Mme GUHL a présenté les principaux dossiers de sa délégation.

Présentation sur la stratégie Ressources Humaines de la Ville

Présentation par M. GRÉGOIRE et M. NICOLAS, directeur de la Direction des Ressources humaines.

Interventions de MM. SAINT-ETIENNE, GABORIAU, BELLIARD et GLEIZES.

Vœux et amendements :

23 vœux et 6 amendements ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée par M. GABORIAU à 11 heures 44.

Prochaine Commission le mardi 14 novembre 2017 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 18 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Cécile BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mme Danièle GIAZZI et M. Christophe GIRARD.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI et M. Grégoire CHERTOK.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 06.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 188 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) :

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les projets de sa délégation inscrits à l'ordre du jour et plus particulièrement ceux relatifs aux plaques commémoratives mettant en exergue le 2017 DAC 610 DJS - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des populations internées dans l'ancienne caserne des Tourelles entre 1939 et 1945, 163 boulevard Mortier à Paris 20e :

Intervention de M. GAUDILLÈRE.

Mme GOLDGRAB a présenté les projets de délibération 2017 DAE 167 - DAC Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association MILA (18e) et 2017 DAE 169 Subvention (4.500 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation : 2017 DAC 29 Subvention (2.923.000 euros), avenant à la convention financière pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), 2017 DAC 37 Subvention

(150.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadres des temps d'activités périscolaires, 2017 DAC 165 Subvention (4.377.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1e), 2017 DICOM 24 Convention de Co-organisation d'une exposition "Gilles Caron - Paris 1968", présentée de mai à juillet prochain à l'Hôtel de Ville de Paris, Salle Saint-Jean.

Il a également cité les partenariats mis en place pour Nuit Blanche et les projets se rapportant aux conservatoires qui feront l'objet d'un débat :

Intervention de Mme MÉHAL sur ce dernier point.

2017 SG 46 Subventions avec conventions à la Croix-Rouge française (50 000 euros) et à la Fédération Nationale Protection Civile (50.000 euros), suite aux dégâts engendrés par le passage de l'ouragan Irma sur les Iles de Saint Martin et Saint Barthélémy :

Interventions de Mme MÉHAL, M. DUCLOUX. 2017 DAC 381 Attribution de la dénomination Assia Djebar à la nouvelle bibliothèque située rue de Lagny (20e) :

Intervention de Mme MÉHAL.

2017 DAC 832 Subventions (142.000 euros) à 10 structures au titre des oubliés de la culture :

Intervention de M. DUCLOUX.

Amendement et vœux :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme PRIMET a présenté l'amendement et le vœu au projet de délibération 2017 DAC 724 Subvention (90.000 euros) à l'Établissement Public Paris Musées dans le cadre du budget participatif 2016 du groupe Communiste-Front de Gauche :

Intervention de Mme MEES.

Mme PRIMET a présenté les 2 vœux du groupe Communiste-Front de Gauche relatifs :

- à la situation des péniches culturelles du Canal de l'Ourcq ;
- à l'avenir de la Bibliothèque Marguerite Durand.

Mme SOUYRIS a présenté les 2 vœux du groupe écologiste de Paris relatifs :

- à la création d'une bibliothèque dédiée à l'histoire des femmes et du féminisme à Paris ;
- au respect des dispositions du code de l'environnement et du Règlement Local de Publicité de Paris - M. Julliard précise que ce vœu relève de la délégation de M. MISSIKA.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe les Républicains au projet de délibération 2017 SG 46 - Subventions avec conventions à la Croix-Rouge française (50.000 euros) et à la Fédération Nationale Protection Civile (50.000 euros), suite aux dégâts engendrés par le passage de l'ouragan Irma sur les Iles de Saint-Martin et Saint-Barthélémy.

Mme MÉES a présenté les 2 vœux du groupe écologiste de Paris relatifs :

- à la réglementation et aux conditions d'exercice de la profession de bouquiniste à Paris - M. Julliard précise que ce vœu relève de la délégation de Mme Polski ;
- au devoir de mémoire :

Intervention de Mme SOUYRIS.

M. DUCLOUX a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la mémoire du compositeur Pierre Henry.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'évolution de la situation des Frigos.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'inclusion des savoir-faire du couvreur-zingueur parisien à l'inventaire du Patrimoine culturel immatériel.

Questions diverses :

M. GAUDILLÈRE a souhaité connaître l'état d'avancement de la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM relative à la création d'une mission de préfiguration d'un parcours de la Révolution française à Paris - Mme VIEU-CHARIER précise que le travail scientifique avance de manière significative et propose de faire un point détaillé lors de la prochaine Commission.

Séance levée à 13 heures 07.

Prochaine Commission le lundi 13 novembre 2017 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 18 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUJEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PÉNINOU, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Marie-Laure HAREL et Carine PETIT.

Excusé :

M. Didier LE RESTE.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 134 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) :

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUJEL, rapporteure :

2017 DPA 49 Projet de performance énergétique dans les écoles - Contrat relatif à 60 écoles - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives :

Interventions de Mme MOREL et de M. GOUJON - Réponses de Mme BLAUJEL.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROUSSEL, rapporteure :

Projets de délibération relatifs aux marchés publics de la Préfecture de police :

Intervention de M. JULIEN - Réponses de Mme BROUSSEL et de M. Serge BOULANGER, Directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2017 DVD 69 Modifications du dispositif du "PASS Autocar" au 1er janvier 2018 - Dispositions tarifaires associées et mise en place du forfait post stationnement pour les autocars :

Interventions de M. LEFÈVRE et de M. JULIEN - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 22 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire le vœu de groupe Les Républicains, rattaché au projet de délibération 2017 DVD 102, relatif aux tarifs du nouveau service Vélib'.

Divers :

M. DARGENT a rappelé la tenue d'une réunion ad hoc de la 3e Commission destinée à présenter le travail en cours sur la création d'un nouveau complexe funéraire à Paris, le mercredi 11 octobre 2017 à 18 heures.

Mme BLAUDEL a informé la Commission qu'"Eau de Paris" avait reçu le 23 juin dernier le Prix des Services publics décerné par l'Organisation des Nations Unies.

M. HÉLARD est intervenu pour demander la communication de premières statistiques sur l'action de la brigade de lutte contre les incivilités - Réponse de Mme BROUSSEL.

Séance levée à 11 heures 16.

Prochaine Commission le lundi 13 novembre 2017 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 18 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROUSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Karen TAÏEB ATTIAS et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Dominique VERSINI.

Absentes :

Mmes Fanny GAILLANNE et Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 159 à son ordre du jour (dont 75 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses :

Mme OUMER a présenté les dossiers de sa délégation et ceux de Mme VERSINI.

DASES 138 G : Financement de prestations intégrées et subvention (300.000 euros) et avenant avec le Crédit Municipal de Paris accès microcrédit personnel et de prévention surendettement 2017 : Intervention de Mmes CEYRAC, ATALLAH et de M. RAYMOND, directeur de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.

DFPE 187 : Subvention (90.000 euros) et convention de partenariat avec l'observatoire sociologique du changement et de la Fondation nationale des Sciences Politiques : Intervention de Mmes SOLANS, ATALLAH et FILOCHE. Mme OUMER précise qu'un point pourrait être effectué en 4e Commission à chaque nouvelle étape de l'avancement du dossier.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les dossiers de sa délégation.

DDCT14-DRH : Bilan de l'expérimentation menée suite à l'adoption, en juin 2016, du vœu relatif à la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel à la Mairie de Paris : Intervention de M. HONORÉ.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSSEL, rapporteure :

Mme BROSSSEL a présenté les dossiers de sa délégation.

DASES 297 G : Subventions (5.914.702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'année 2017 : Intervention de Mme EL KHOMRI.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur :

M. JOMIER a présenté les principaux dossiers de sa délégation.

DASES 332 G : Participation (3.520.000 euros) et avenant au fonctionnement du groupement d'intérêt public de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris au titre de l'année 2017.

DASES 24 : Convention de recherche relative à l'exposition des franciliens à la pollution de l'air dans les transports.

DASES 35 G : Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (Seine-Saint-Denis).

M. JOMIER signale qu'une formation destinée aux élus sur les gestes qui sauvent est prévue au prochain Conseil de Paris.

Vœux et amendements :

4 vœux ont été déposés.

M. HONORÉ a présenté le vœu relatif à la réquisition des gymnases à des fins d'hébergement d'urgence.

Mme ATALLAH indique qu'un vœu sur la prostitution dans la rue à Paris sera déposé en 1ère Commission.

Séance levée à 10 heures 14.

Prochaine Commission le lundi 13 novembre 2017 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 18 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Didier GUILLOT.

Absent-e-s :

Mme Michèle ASSOULINE et M. Alexandre VESPERINI.

Séance ouverte à 14 heures 04.

Présentation :

25 projets lauréats de FAIRE, plateforme pour des projets urbains et architecturaux innovants :

Propos liminaire de M. MISSIKA.

Présentation par M. Alexandre LABASSE, Directeur général du Pavillon de l'Arsenal.

Interventions de M. CONTASSOT et de Mme CALANDRA - Réponses apportées par M. LABASSE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 103 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité – M. MISSIKA, rapporteur :

2017 DAJ 14 Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

2017 DAJ 8 G Modification de la délégation accordée à la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental en application de l'article L. 3211-2 du CGCT :

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. MISSIKA.

2017 DU 181 Cession de locaux commerciaux dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e),

2017 DU 213 Cession d'un commerce situé dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e) :

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. MISSIKA.

2017 SG 34 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société Philips :

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. MISSIKA.

2017 DPA 49 Projet de performance énergétique dans les écoles - Contrat relatif à 60 écoles - Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives :

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. MISSIKA.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 14 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

M. BROSSAT a évoqué la question de la régulation des locations de meublés touristiques :

- le 2 octobre prochain sera lancé le télé-service d'enregistrement en ligne pour la mise en location de courte durée d'un logement meublé ;

- la loi en préparation sur les enjeux du logement devrait permettre à la Ville de Paris de fixer désormais elle-même le nombre maximum de nuitées de location autorisé par an.

M. CONTASSOT a demandé que puisse être communiqué un bilan de ce que représente l'ensemble des constructions de logements sociaux en termes d'emprise au sol - Réponses apportées par M. BROSSAT et M. MISSIKA.

Séance levée à 15 heures 10.

Prochaine Commission le lundi 13 novembre 2017 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 18 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Catherine LECUYER.

Absent :

M. Jean-Noël AQUA.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 61 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

2017 DLH 88-1 Réalisation Triangle École Évangile (19e) d'un programme comportant 16 logements sociaux, une résidence étudiante de 164 logements et une résidence jeunes actifs de 159 logements par ICF La Sablière.

2017 DLH 209-1 Création de 300 logements PLS pour étudiants 59 boulevard Jourdan (14e) par la Cité Internationale Universitaire de Paris :

Intervention de M. LECOQ.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD , rapporteure :

Au titre des 49 projets inscrits au présent ordre du jour, Mme CORDEBARD a mis en exergue les projets de 2017 DASCO 121 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Écoute Interculturelle dans un dispositif Inter Psy (EIDIP) pour une action Politique de la Ville (18e), 2017 DASCO 128 Subventions (9.600 euros) aux associations APASO, Florimont et Le Moulin et conventions avec deux d'entre elles pour des projets sur le thème de la citoyenneté à l'école élémentaire 188 rue Alésia (14e), 2017 DASCO 51 G - Subventions (150.000 euros) pour 30 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements culturels, société coopérative dans le cadre de l'Art pour Grandir et 2017 DASCO 55 G Divers collèges - Dotations (3.000 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs scientifiques et convention de partenariat.

2017 DASCO 132 Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire :

Interventions de Mme BOUGERET et de M. LECOQ.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché a été déposé.

M. LECOQ a présenté le vœu du groupe les Républicains rattaché au projet de délibération 2017 DASCO 132 relatif à l'organisation d'une grande consultation sur les rythmes scolaires des enfants parisiens :

Interventions de Mmes LECOUTURIER, LANG, SOLANS, MM. LECOQ, MENGUY.

Séance levée à 16 heures 29.

Prochaine Commission le 13 novembre 2017 à 15 heures30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 18 septembre 2017

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mme Sandrine CHARNOZ et M. Patrick KLUGMAN.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 03.

Présentation :

"DSP Tour Eiffel" (projet de délibération 2017 DFA 72 Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public de gré à gré, portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel avec la SETE) :

Présentation par M. MARTINS.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 113 à l'ordre du jour (dont 10 au Conseil départemental) :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

2017 SG 39 Subvention (8.000 euros) à l'association "Tous bénévoles" :

Intervention de M. BERTHAULT - Réponse de Mme VÉRON.

Vœux et amendements :

1 amendement technique et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MARTINS a apporté quelques éléments de réponse sur :

- le vœu du groupe Les Républicains relatif à la redistribution des billets pour les matchs du PSG,
- le vœu du groupe Les Républicains relatif à l'organisation de la Ryder Cup en septembre 2018 - Discussion engagée avec Mme BLADIER-CHASSAIGNE.

Ont également été évoqués :

- le vœu du groupe Les Républicains relatif à la situation du secteur associatif parisien subventionné par la Ville - Réponse de Mme VÉRON,
- le vœu du groupe les Républicains relatif au devenir de la Maison des associations du 1er arrondissement,
- le vœu du groupe SOCA relatif au changement de nom du centre Paris Anim Vercingétorix en "Paris Anim" Angel Parra.

Divers :

Communication du Conseil Parisien de la Jeunesse :

Le texte de la communication prévue devant le Conseil de Paris le 26 septembre 2017 a été remis aux membres de la commission présents, ainsi qu'un exemplaire du rapport d'activité 2016/2017 du CPJ. Ces documents ont par ailleurs été publiés sur ODS.

Mme VÉRON a annoncé que le CPJ travaillait sur un vœu relatif au logement. Il devrait être présenté au Conseil de Paris de novembre.

M. MARTINS a évoqué l'éventualité de la création d'une commission spéciale du Conseil de Paris dédiée au suivi de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

M. MARTINS a souhaité la bienvenue à M. Patrick GEOFFRAY, nouvellement nommé directeur général de la Jeunesse et des Sports par la Maire de Paris.

M. SANCHES RUIVO a fait remettre aux membres de la commission présents des documents sur la "promenade européenne / parcours européen des langues" organisée le 30 septembre prochain avec le cluster EUNIC Paris à l'occasion de la fête de l'Europe, et sur le colloque "Quelle union européenne voulons-nous après 2017 ?" qui se tiendra le 26 septembre.

Mme VÉRON a fait remettre aux membres de la Commission présents les numéros 1 et 2 de la Gazette du budget participatif, ainsi que le guide de la participation citoyenne de la Mairie de Paris.

Séance levée à 17 heures 58.

Prochaine Commission le lundi 13 novembre 2017 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 25 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Fanny GAILLANNE, M. Pierre LELLOUCHE.

Lundi 25 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBAR, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Pierre LELLOUCHE.

Mardi 26 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mardi 26 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle

DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Agnès EVREN, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mercredi 27 septembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric

LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE.

Mercredi 27 septembre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie ATALLAH, M. Ian BROSSAT, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Roger MADEC, Mme Annick OLIVIER, Mme Carine PETIT, Mme Danièle PREMEL.

Excusée :

Mme Olga JOHNSON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Patrick BLOCHE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Rachida DATI, M. François HAAB, M. Bernard JOMIER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE, M. Sergio TINTI.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance du 6 octobre 2017.

- Mme Marie ATALLAH est excusée au sens du Règlement intérieur.

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération SG 32 relatif à la convention d'occupation temporaire au profit de la R.A.T.P. pour la réalisation de la gare Maison-Blanche - ligne 14 Sud du Grand Paris Express.

Résultats :

Votants : 135 Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0 Nppv : 13

Groupe Les Républicains

	Vote	Nom	Procuration
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	Mme BOUGERET Alix
36	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
61	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. CRAVENNE Francois-David
110	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	M. GIANNESINI Jean-Jacques
60	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	Mme GIAZZI Daniele
34	Pour	M. GOUJON Philippe	M. LAMOUR Jean-Francois
161	Pour	M. HONORE Christian	
82	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme ONGHENA Anne-Constance
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme BERTHOUT Florence
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
104	Pour	M. VESPERINI Alexandre	M. LECOQ Jean-Pierre
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	M. PERIFAN Atanase
59	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLLOT Julie	
58	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
151	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme CEYRAC Sylvie
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	M. de FROMENT Jean-Baptiste
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
107	Pour	Mme EVREN Agnes	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	Mme ONGHENA Anne-Constance
64	Pour	Mme GIAZZI Daniele	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
130	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. CRAVENNE Francois-David
129	Pour	Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 36 / 48)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
78	Pour	M. HELARD Eric	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
98	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	

(Votants: 6 / 15)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	M. HOCQUARD Frederic
10	Pour	M. BARGETON Julien	Mme LEMARDELEY Marie-Christine
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	
93	Pour	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	M. AIDENBAUM Pierre
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	M. PENINOU Mao
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. DAGNAUD Francois
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
95	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	M. LAURET Thomas
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	M. JULLIARD Bruno
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	M. DUCLOUX Philippe
120	Pour	Mme BACHE Marinette	Mme TAIEB Karen
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	Mme DASPET Virginie
115	Nppv	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	Mme KOMITES Penelope
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Pour	Mme FILOCHE Lea	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	Mme LEPETIT Annick
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	Mme ZUNIGA Mercedes
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	Mme LEVIEUX Veronique
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Pour	Mme PETIT Carine	M. LEJOINDRE Eric
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
139	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 55 / 55)

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Nppv M. BELLIARD David	
23	Nppv M. BOUTAULT Jacques	
22	Nppv M. CONTASSOT Yves	
67	Nppv M. GLEIZES Jerome	
88	Nppv M. JULIEN Pascal	
13	Pour M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Nppv Mme ATALLAH Marie	
45	Nppv Mme BRIDIER Galla	
65	Nppv Mme KONE Fatoumata	
89	Nppv Mme MEES Sandrine	
46	Nppv Mme MOREL Joelle	
66	Nppv Mme SOLANS Aurelie	
2	Nppv Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 13 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Pour M. AQUA Jean-Noel	
51	Pour M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour M. BEGUE Herve	
1	Pour M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour M. BROSSAT Ian	M. BONNET OULALDJ Nicolas
20	Pour M. LE RESTE Didier	
18	Pour M. TINTI Sergio	
43	Pour Mme BECKER Emmanuelle	
50	Pour Mme BIDARD Helene	
17	Pour Mme GAILLANNE Fanny	
41	Pour Mme PREMEL Daniele	
19	Pour Mme PRIMET Raphaelle	
30	Pour Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Parisiens Progressistes et Constructifs

Vote	Nom	Procuration
102	Pour M. AURIACOMBE Pierre	
126	Pour M. HODENT Thierry	
127	Pour M. TREMEGE Patrick	
80	Pour Mme HAREL Marie-Laure	
103	Pour Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	

(Votants: 5 / 6)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
147	Pour M. TIBERI Dominique	

(Votants: 1 / 4)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
141	Pour	M. GUILLOT Didier	M. MARTINS Jean-Francois
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	M. BROS Jean-Bernard
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 6 / 6)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								Ouragan IRMA			
2	2	1	220	LR	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, FANFANT	V	2017 SG 46	relatif à la situation à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.	JULLIARD	Adopté	25-sept.-17
								RENTREE SCOLAIRE 2017			
6	6	2		LR	BERTHOUT, LEFEVRE, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, PAWLIK, SAINT-ETIENNE, MONTANDON, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	V	2017 DASCO 132	relatif aux rythmes scolaires.	CORDEBARD	Rejeté	25-sept.-17
	6	2bis	221	Exécutif		V		En réponse au V2.	CORDEBARD	Adopté	25-sept.-17
1	6	3		NI	SIMONNET	V	2017 DASCO 132	relatif au lycée Théophile Gautier.	CORDEBARD	Rejeté	25-sept.-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	2	4			DATI, DAUVERGNE	VNR		relatif à la consommation d'alcool sur les grands sites du 7e.	HOCQUARD	Rejeté	25-sept.-17
3	2	5		LR	BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, GOUJON, GIAZZI, PECHENARD	VNR		relatif à l'interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques sur les berges de Seine.	HOCQUARD	Retiré	25-sept.-17
2	2	6	222	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à une plaque en hommage au compositeur Pierre Henry (12e).	JULLIARD	Adopté	25-sept.-17
1	2	7	223	SOCA, PCF-FG, GEP	CALANDRA, PRIMET, BONNET-OULALDI, GLEIZES	VNR		relatif à une dénomination Henri Malberg.	JULLIARD	Adopté	25-sept.-17
2	2	8		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, MOREL, SOUYRIS	VNR		relatif à la création d'une bibliothèque dédiée à l'histoire des femmes et du féminisme.	JULLIARD	Rejeté	25-sept.-17
2	2	9	224	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, PRIMET	VNR		relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.	JULLIARD	Adopté	25-sept.-17
1	2	10		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.	JULLIARD	Retiré (non présenté)	25-sept.-17
2	2	11		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif à l'évolution de la situation des Frigos.	JULLIARD	Retiré	25-sept.-17
	2	11bis	225	Exécutif		VNR		En réponse au V11.	JULLIARD	Adopté	25-sept.-17
2	2	12		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET, GAILLANNE	VNR		relatif à la situation des péniches culturelles.	JULLIARD	Retiré	25-sept.-17
	2	12bis	226	Exécutif		VNR		En réponse au V12.	JULLIARD	Adopté	25-sept.-17
2	2	13		LR	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif au savoir-faire du couvreur-zingueur parisien.	JULLIARD	Rejeté	25-sept.-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	2	14		LR	BOULARD	VNR		relatif au dépôt de sculptures.	JULLIARD	Rejeté	25-sept-17
2	2	15	227	GEP	CONTASSOT	VNR		relatif à la participation de la RATP au devoir de mémoire.	VIEU-CHARIER	Adopté	25-sept-17
	2,4	96		Exécutif		A	2017 DAC 395	relatif à l'association Coup de Soleil (1er).	JULLIARD,BROSSEL	Adopté	25-sept-17
2	2,7	16		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	A	2017 DAC 724	relatif à la modification de l'exposé des motifs.	JULLIARD, VERON	Adopté	25-sept-17
2	2,7	17	228	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	V	2017 DAC 724	relatif à la création d'un Musée de l'esclavage, de la traite et de ses abolitions.	JULLIARD, VERON	Adopté	25-sept-17
1	3	18		Exécutif		A	2017 DPA 49	Amendement technique.	BLAUDEL	Adopté	25-sept-17
1	3	19		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux tarifs régulés de l'électricité.	BLAUDEL	Rejeté	25-sept-17
3	3	20		SOCA	FERAUD	VNR		relatif à la baisse des moyens de l'Etat en direction des quartiers populaires.	BROSSEL	Retiré	25-sept-17
1	3	21		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, PREMEL	VNR		relatif aux crédits de l'Etat pour la politique de la Ville et à la suppression des contrats aidés.	BROSSEL	Retiré	25-sept-17
	3	21bis	229	Exécutif		VNR		En réponse aux V20 et V21.	BROSSEL	Adopté	25-sept-17
3	3	22		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à un point école supplémentaire dans le 5e.	BROSSEL	Retiré	25-sept-17
3	3	23	230	LR	GOUJON, LAMOUR, COURTOIS, LEFEVRE	VNR		relatif aux rodéos urbains des deux-roues motorisés.	BROSSEL	Adopté	25-sept-17
3	3	24		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'amélioration du cadre de vie à Château Rouge.	BROSSEL	Rejeté	25-sept-17
3	3	25		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier de la Chapelle.	BROSSEL	Rejeté	25-sept-17
3	3	26		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'amélioration du cadre de vie Porte de Saint-Ouen, Porte Montmartre, Porte de Clignancourt.	BROSSEL	Rejeté	25-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	27	231	LR	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif au système d'alerte de la population en cas d'attentats.	BROSSEL	Adopté	25-sept-17
1	3	28		LR	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à la sécurité des espaces verts.	BROSSEL	Rejeté	25-sept-17
3	3	29		PPC	DUBUS	VNR		relatif à l'établissement d'un bilan des ouvertures nocturnes estivales du parc Martin Luther King.	KOMITES	Retiré (non présenté)	26-sept-17
3	3	30		LR, UDI - MODEM	BOULARD, NAHMIA, PECHENARD	VNR		relatif à la tranquillité des riverains du parc Martin Luther King.	KOMITES	Rejeté	26-sept-17
3	3	31	232	LR, UDI - MODEM	BOULARD, NAHMIA	VNR		relatif aux concessions "La Forge" et "Le Belvédère" dans le parc Martin Luther King.	KOMITES	Adopté	26-sept-17
1	3	32		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, AQUA	A	2017 DVD 102	relatif aux salariés de Cyclocity et aux tarifs.	NAJDOVSKI	Retiré	26-sept-17
	3	32bis		Exécutif		A	2017 DVD 102		NAJDOVSKI	Adopté	26-sept-17
3	3	33		LR	BERTHOUT	V	2017 DVD 102	relatif aux tarifs.	NAJDOVSKI	Rejeté	26-sept-17
3	3	34	233	SOCA	PETIT	VNR		relatif à la création d'un terminus des bus 38 et 92 Porte d'Orléans.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	26-sept-17
3	3	35	234	GEP	BRIDIER, SOUYRIS, BELLIAUD	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation pour un partage apaisé de l'espace public.	NAJDOVSKI	Adopté	26-sept-17
3	3	36		LR	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à un bilan de la réforme du règlement de voirie.	NAJDOVSKI	Rejeté	26-sept-17
3	3	37		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	26-sept-17
3	3	38		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la piétonisation de la place du Terre.	NAJDOVSKI	Retiré	26-sept-17
3	3	39		LR	BERTHOUT, LECOQ, DATI	VNR		relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche (5e, 6e et 7e).	NAJDOVSKI	Rejeté	26-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	40	235	LR	GOUJON	VNR		relatif aux vélos-taxis.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	26-sept-17
1	3	41	236	UDI - MODEM	HELARD, GALLOIS, GATEL, AZIERE	VNR		relatif à la qualité de l'air dans les réseaux souterrains de transport.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	26-sept-17
1	3	42		LR	DATI, LEGARET, GIAZZI, DAUVERGNE	VNR		relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de propreté.	PENINO	Retiré (non présenté)	26-sept-17
1	3	43		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	A	2017 SG 32	relatif à la ligne 14 sud du Grand-Paris Express.	KOMITES, NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	26-sept-17
	3	102		LR	BERTHOUT, BOULARD	A	2017 SG 32	relatif à l'insertion d'un article après l'article 1.	KOMITES, NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	26-sept-17
	3,5,1	101		Exécutif		A	2017 DVD 69	Amendement technique.	NAJDOVSKI, MISSIKA	Adopté	26-sept-17
1	4	44		GEP	ATALLAH, CONTASSOT, BELLARD, SOUYRIS, BRIDIER	VNR		relatif à une mission pluridisciplinaire sur la prostitution de rue.	BIDARD	Rejeté	26-sept-17
	4	44bis	237	Exécutif		VNR		En réponse au V44.	BROSSEL	Adopté	26-sept-17
3	4	45		LR	BOULARD	V	2017 DASES 37	relatif à la lutte contre les rongeurs sur l'espace public.	JOMIER	Rejeté	26-sept-17
4	4	46		PPC	DUBUS	V	2017 DASES 37	relatif à la recrudescence de rongeurs Place et Promenade Pereire.	JOMIER	Rejeté	26-sept-17
	4	46bis	238	Exécutif		V	2017 DASES 37	En réponse aux V45 et V46.	JOMIER	Adopté	26-sept-17
4	4	47-G	10-G	RG-CI	BROS, GUILLOT	V	2017 DASES 363-G	relatif à des distributeurs de protections hygiéniques.	JOMIER	Adopté (amendé)	26-sept-17
1	4	48		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	VNR		relatif aux tarifs de consultation des médecins généralistes.	JOMIER	Rejeté	26-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	4	49		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hôpital de Garches.	JOMIER	Rejeté	26-sept-17
4	4	50	239	LR	LECOQ	VNR		relatif à la réquisition des gymnases à des fins d'hébergement d'urgence.	VERSINI	Adopté (amendé)	26-sept-17
4	4	51		NI	SIMONNET	VNR		relatif au centre de premier accueil pour migrant de La Chapelle.	VERSINI	Rejeté	26-sept-17
	4	51bis	240	Exécutif		VNR		En réponse au V51.	VERSINI	Adopté	26-sept-17
1	4	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif au CASVP du 20ème.	VERSINI	Rejeté	26-sept-17
5	5	53	241	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux locations de meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté	26-sept-17
5	5	54		GEP	BOUTAULT, BRIDIER, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif aux meublés touristiques.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17
	5	54bis	242	Exécutif		VNR		En réponse au V54.	BROSSAT	Adopté	26-sept-17
5	5	55	243	UDI - MODEM, LR	AZIERE, BERTHOUT, GATEL, HELARD, BOURNAZEL	VNR		relatif à la déclaration préalable des meublés touristiques.	BROSSAT	Adopté (amendé)	26-sept-17
5	5	56		UDI - MODEM, LR	AZIERE, BERTHOUT, GATEL, HELARD, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'agrément de la Ville relatif aux meublés touristiques.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17
5	5	57	244	LR, UDI - MODEM	BOURNAZEL, BERTHOUT, AZIERE, COURTOIS, EVREN	VNR		relatif à l'état des lieux des logements changeant d'usage.	BROSSAT	Adopté	26-sept-17
5	5	58			LAURET	VNR		relatif au plafonnement des loyers.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17
	5	58bis	245	Exécutif		VNR		En réponse au V58.	BROSSAT	Adopté	26-sept-17
1	5	59		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la baisse des APL.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	60		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la baisse des APL.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17
5	5	61		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux normes sociales et environnementales pour les logements.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17
5	5	62		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la modification du bail locatif.	BROSSAT	Retiré	26-sept-17
	5	62bis	246	Exécutif		VNR		En réponse aux V59,60,61 et 62.	BROSSAT	Adopté	26-sept-17
5	5	63	247	LR	HONORE, BOURNAZEL, DEBRE	VNR		relatif à la situation des retraités locataires des logements sociaux de l'AP-HP.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	26-sept-17
	5	63bis	248	Exécutif		VNR		En réponse au V63.	BROSSAT	Adopté	26-sept-17
5	5	64		GEP	MOREL, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'opération d'aménagement du "TEP de Ménilmontant".	MISSIKA	Rejeté	26-sept-17
5	5	65		GEP	BOUTAULT, BRIDIER, MOREL, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES	VNR			MISSIKA	Rejeté	26-sept-17
5	5	66	249	GEP	CONTASSOT	VNR		relatif aux plaques des noms de rue.	MISSIKA	Adopté	26-sept-17
2	5	67	250	GEP	SOUYRIS, MOREL, BOUTAULT	VNR		relatif au respect des dispositions du code de l'environnement et du RLP.	MISSIKA	Adopté (amendé)	26-sept-17
3	5	68		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux publicités sur écrans vidéo à l'intérieur des vitrines des commerces (5e).	MISSIKA	Retiré de l'ODJ	26-sept-17
5	5	69		LR	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à l'évolution urbaine du quartier Haussmann/Opéra.	MISSIKA	Rejeté	26-sept-17
	5	97		Exécutif		A	2017 DU 37	Amendement technique.	MISSIKA, BROSSAT	Adopté	26-sept-17
	5	98		Exécutif		A	2017 DU 140	Amendement technique.	MISSIKA, BROSSAT	Adopté	26-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	5,1	104		Exécutif		A	2017 DAJ 14	Amendement technique.	MISSIKA, GREGOIRE BARGETON	Adopté	27-sept-17
	5,1	105-G		Exécutif		A	2017 DAJ 8G	Amendement technique.	MISSIKA, GREGOIRE BARGETON	Adopté	27-sept-17
_	5,3	103		GEP	BRIDIER, JULIEN, MEES	A	2017 DU 210	relatif à la modification du 2e paragraphe.	MISSIKA, KOMITES	Rejeté	27-sept-17
	5,3	100		Exécutif		A	2017 DU 204	Amendement technique.	MISSIKA, PENINO	Adopté	27-sept-17
5	5,3	70		LR	BOULARD, KUSTER	V	2017 DVD 100	relatif à la désignation d'un coordinateur général.	MISSIKA, NAJDOVSKI, KOMITES	Rejeté	27-sept-17
5	5,3	71		LR	BOULARD, KUSTER	V	2017 DVD 100	relatif aux commerces impactés par les travaux.		Rejeté	27-sept-17
5	5,3	72		LR, UDI - MODEM	BOULARD, KUSTER, GIAZZI, GOASGUEN, NAHMIA, PECHENARD	V	2017 DVD 100	relatif aux points de vigilance soulevés par le projet.	MISSIKA, NAJDOVSKI, KOMITES	Rejeté	27-sept-17
7	7	73		RG-CI	BROS, GUILLOT	VNR		relatif à la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.	KLUGMAN	Retiré	27-sept-17
7	7	74		GEP	BOUTAULT, BELLIARD, GLEIZES, SOUYRIS	VNR		relatif à la minorité Rohingya et à la citoyenne d'honneur Aung San Suu Kyi.	KLUGMAN	Retiré	27-sept-17
7	7	75		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux Rohingyas et à la citoyenne d'honneur Aung San Suu Kyi.	KLUGMAN	Retiré	27-sept-17
	7	75bis	251	Exécutif		VNR		En réponse aux V73, V74 et V75.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	27-sept-17
7	7	76		PCF-FG, GEP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, BOUTAULT, GLEIZES, JULIEN	VNR		relatif au soutien de la ville à Salah Hamouri.	KLUGMAN	Rejeté	27-sept-17
1	7	77	252	RG-CI, SOCA, GEP	BROS, LEVIEUX, BOUTAULT	VNR		relatif à un hommage à Amokrane Ould Aoudia.	KLUGMAN	Adopté	27-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	7	78	253	LR	BERTHOUT, BOULARD, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, KUSTER, CHARON, GOASGUEN, BOURNAZEL, PAWLIK, SAINT-ETIENNE, MONTANDON, ONGHENA, PERIFAN	VNR		relatif à un colloque réunissant les maires des villes françaises jumelées avec les villes israéliennes.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	27-sept-17
7	7	79		LR	BOULARD	VNR		relatif à la redistribution des billets pour les matchs du PSG.	MARTINS	Retiré	27-sept-17
7	7	80	254	LR	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif à l'organisation de la Ryder Cup en septembre 2018.	MARTINS	Adopté	27-sept-17
1	7	81		UDI - MODEM	AZIERE, GATEL	VNR		relatif aux nuisances sonores dans le jardin Lionel Assound.	MARTINS	Rejeté	27-sept-17
3	7	82		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation du Parc de Bercy et des espaces verts parisiens.	MARTINS	Rejeté	27-sept-17
1	7	83		Exécutif		A	2017 SG 39	Amendement technique.	VERON	Adopté	27-sept-17
7	7	84	255	SOCA	PETIT	VNR		relatif au changement de nom du centre Paris Anim Vercingétorix.	VERON	Adopté	27-sept-17
1	7	85	256	GEP	MOREL, MEES	VNR		relatif au budget participatif.	VERON	Adopté (amendé)	27-sept-17
7	7	86		LR	LEGARET	VNR		relatif à la Maison des associations du 1er.	VERON	Rejeté	27-sept-17
7	7, 2, 3	87		Exécutif		A	2017 DGRI 66	Amendement technique.	KLUGMAN, VIEU-CHARIER, KOMITES	Adopté	27-sept-17
1	1	99		Exécutif		A	2017 DEVE 162	Amendement technique.	GUHL	Adopté	27-sept-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	ELUS	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	88	257	PCF-FG	BONNET- OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la création de plateformes numériques de livraisons à domicile.	GUHL	Adopté (amendé)	27-sept-17
1	1	89		UDI - MODEM	JEGO	A	2017 DAE 290	relatif à la modification de l'article 3 du règlement du label "Fabriqué à Paris".	POLSKI	Adopté	27-sept-17
2	1	90	258	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la réglementation de la profession de bouquiniste.	POLSKI	Adopté	27-sept-17
1	1	91	259	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à l'implantation d'un point de vente McDonald's (2e).	POLSKI	Adopté (amendé)	27-sept-17
1	1, 4	92-G		Exécutif		A	2017 DAE 14-G	Amendement technique.	VERON, GUHL, VERSINI	Adopté	27-sept-17
1	1, 4	93-G		SOCA	FERAUD	V	2017 DAE 14-G	relatif au dispositif des contrats aidés.	VERON, GUHL, VERSINI	Retiré	27-sept-17
1	1, 4	94-G		GEP	BOUTAULT, GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	V	2017 DAE 14-G	relatif aux contrats aidés.	VERON, GUHL, VERSINI	Retiré	27-sept-17
1	1, 4	95-G		NI	SIMONNET	V	2017 DAE 14-G	relatif aux contrats aidés.	VERON, GUHL, VERSINI	Rejeté	27-sept-17
	1, 4	95bis-G	11-G	Exécutif		V	2017 DAE 14-G	En réponse au V95G	VERON	Adopté	27-sept-17

Tableau des votes des groupes politiques.

Cmpt ORD	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Interfr.	ELUS	A. V. Voto LR	N° ORD. LD	Objet	Adopté ou reporté	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Finat de Garantie		Echiquier de l'Etat		Bureau de Garantie, Comité et Indépendants		Associations et Appareils		UDL - Modem		Partisan Progresistes et Conservatis		les Républicains		UNANIMITE	
											CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL		
							Orange HDAA																			
2	1	210	LR	DEBEHREH, JACQUET, LEFON, HAIS, JEROME, POU, HUBERT, GILBERT, GAGNE, BOURGAIN, FASANT	V	2017 SFC 46	référé à la situation à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy	JURIDIQUE	Adopté	25 sept. 17																
2						2017 SFC 46		JURIDIQUE	Adopté	25 sept. 17																X
							BONNEFICHAMBE 2017																			
6	2		LR	DEBEHREH, LEFON, LEFON, HAIS, JEROME, POU, HUBERT, GILBERT, GAGNE, BOURGAIN, FASANT, SIBONNET, BOURGAIN, BOURGAIN, BOURGAIN, SIBONNET	V	2017 BASCO 132	référé aux systèmes scolaires	CORRECTIONNEL	Rejeté	25 sept. 17	X			X	X		X									
6	2bis	221	Interfr.		V		En l'absence au VT	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17										X						X
6	3		NI	SIBONNET	V	2017 BASCO 132	référé au lycée Théophile Gautier	CORRECTIONNEL	Rejeté	25 sept. 17	X		X		X		X			X						X
6						2017 BASCO 132	Communications SANS VOTE	CORRECTIONNEL		25 sept. 17																
6						2017 BASCO 15		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 29		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 74		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 86		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 118		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 119		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 120		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17	X															
6						2017 BASCO 121		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X

Cmpt ORD	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Interfr.	ELUS	A. V. Voto LR	N° ORD. LD	Objet	Adopté ou reporté	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Finat de Garantie		Echiquier de l'Etat		Bureau de Garantie, Comité et Indépendants		Associations et Appareils		UDL - Modem		Partisan Progresistes et Conservatis		les Républicains		UNANIMITE	
											CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL	CUNBRE	ABSL		
6						2017 BASCO 125		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 125		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 127		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 128		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 44 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 50 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 51 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 53 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 55 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 58 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 59 G		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 77		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 80		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 74		CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
							CASSE DES FEUILLES																			
6						2017 BASCO 87	les mudi	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 88	2e mudi	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 89	3e mudi	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 90	4e mudi	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 91	5e mudi	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X
6						2017 BASCO 92	6e mudi	CORRECTIONNEL	Adopté	25 sept. 17																X

Crono Détail	N°	N° ADOPTE	Généralité Rattachée	ELES	A. V. Voté LR	N° DECRET	Objet	Agré responsable	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Etat de l'œuvre		Fédération de Paris		Bureau de Contrôle, Comité Indépendant		Sociétés et Appareils		UPJ - Modem		Publics Propriétaires et Contractuels		Les Régulateurs		UNANIMITE			
											CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.				
6						2017 DASCO 93	7e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																X		
6						2017 DASCO 94	8e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 95	9e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 96	10e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 97	11e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 98	12e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 99	13e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 100	14e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 101	15e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 102	16e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 103	17e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 104	18e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 105	19e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 106	20e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
6						2017 DASCO 122	20e arr.	COHEREBARD	Adopté	25 sept. 17																	X	
							STATUT DE BUREAU DE PARIS																					
3,2,4						2017 SC 40		BLAUB, KILIAN, BOFFROY	Adopté	25 sept. 17																	X	
							BUREAU DES INNOVATIONS																					
2						2017 IAC 341		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 342		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 343		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		

Crono Détail	N°	N° ADOPTE	Généralité Rattachée	ELES	A. V. Voté LR	N° DECRET	Objet	Agré responsable	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Etat de l'œuvre		Fédération de Paris		Bureau de Contrôle, Comité Indépendant		Sociétés et Appareils		UPJ - Modem		Publics Propriétaires et Contractuels		Les Régulateurs		UNANIMITE			
											CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.	CUNBRE	ABST.				
2						2017 IAC 356		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 422		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 423		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 424		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
							AUTRES DOSSIERS																					
2						2017 IAC 128		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 344		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		X
2						2017 IAC 429		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2	4					DAVID MARGUERITE	VNR		relatif à la proposition d'actes sur les grands axes de Tr.	DECOURABE	Rejeté	25 sept. 17	X		X		X	X										
2	5					HERBERT, ESTIVAL, DAHL, HAHN, HESSEBERG, GRUBER, GAGEL, PETERMANN	VNR		relatif à l'acte de la commission, de la détermination, de la répartition, des transports de besoins éligibles sur les lignes de Seine	DECOURABE	Rejeté	25 sept. 17																
2						2017 IAC 341		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2						2017 IAC 416		JULIARD	Adopté	25 sept. 17																		
2	4	222				SOCA	ROMATI ELIAB	VNR	relatif à une pétition en bon usage au compositeur Pierre Henry (1921)	JULIARD	Adopté	25 sept. 17																
2	7	223				SICA, ITC, IU, GEP	CALANCA, PHIBET, BONNE, COULLEU, GILLES	VNR	relatif à une détermination Urbanité	JULIARD	Adopté	25 sept. 17																X
2	8					GEP	COMBASSO, JULIARD, MOREL, MOUTIER	VNR	relatif à la restriction d'une bande de largeur à l'initiative des fermiers et du domaine	JULIARD	Rejeté	25 sept. 17	X			X	X										X	
2	9	214				PCF-IG	BONNET-GILBERT, AQUA, PHIBET	VNR	relatif à la bande de largeur Métrique Usual	JULIARD	Adopté	25 sept. 17																X
2	10					NI	SASSONET	VNR	relatif à la bande de largeur Métrique Usual	JULIARD	Rejeté (non prévenu)	25 sept. 17																
2	11					PCF-IG	BONNET-GILBERT, AQUA	VNR	relatif à l'acte de la commission des lignes	JULIARD	Rejeté	25 sept. 17																
2	1166	219				IndeF		VNR	En réponse au V1	JULIARD	Adopté	25 sept. 17									X							
2	12					PCF-IG	BONNET-GILBERT, PHIBET, GAB JANSSE	VNR	relatif à la situation des poteaux caténaux	JULIARD	Rejeté	25 sept. 17																
2	1266	226				ExcoF		VNR	En réponse au V2	JULIARD	Adopté	25 sept. 17																

Cant. (S)	N°	N° ARRêté	Groupe ou Individuel	ELUS	A. V. V. V. L.	N° DE LA	Objet	Adopté/renvoié	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté d'Etat de l'Etat		Ecoligne de l'Etat		Budget de l'Etat, Com. et Indépendants		Société et Appareils		UD - Médium		Pensions Prévoyance et Cotisations		Les Bénéficiaires		UNASPOL			
											CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI				
2	13		LR	BURKEL, BECHT, de FROBENI	VNR		relatif au service-évacuation des personnes âgées	BURKEL	Budget	25-sep-17	X		X		X													
2	14		LR	BURKEL	VNR		relatif au régime de retraite	BURKEL	Budget	25-sep-17	X		X		X													
2						2017 DAC 412			VIRIC-BURKEL	Adopté	25-sep-17																	
2	15	227	GEF	CONFASSON	VNR		relatif à la participation de la RAIP au droit de retraite	VIRIC-BURKEL	Adopté	25-sep-17																		
2,1						2017 BUC 75			BURKEL, BURKEL, VIRIC	Adopté	25-sep-17																	
2						2017 DAC 381			BURKEL, BURKEL, VIRIC	Adopté	25-sep-17																	
2,4	16		Excof		A	2017 DAC 395	relatif à l'investissement (Coup de 548€ (€))	BURKEL, BURKEL	Adopté	25-sep-17																		
2,4						2017 DAC 395			BURKEL, BURKEL	Adopté	25-sep-17																	
2,7	16		PCF-EG	BONNET-GUILLET, FROBENI	A	2017 DAC 124	relatif à la modification de l'emploi des locaux	BURKEL, BURKEL	Adopté	25-sep-17				X										X				
2,7	17	228	PCF-EG	BONNET-GUILLET, FROBENI	V	2017 DAC 124	relatif à la création d'un Musée de l'histoire, de la culture et de ses traditions	BURKEL, BURKEL	Adopté	25-sep-17					X										X			
2,7						2017 DAC 124			BURKEL, BURKEL	Adopté	25-sep-17																	
3	18		Excof		A	2017 DPA 49	Aménagement technique	BURKEL	Adopté	25-sep-17																		
3						2017 DPA 49			BURKEL	Adopté	25-sep-17																	
3	19		PCF-EG	BONNET-GUILLET, FROBENI	VNR		relatif aux travaux d'entretien de l'école	BURKEL	Budget	25-sep-17			X	X		X	X							X				
3	20		SOCA	LEBAUD	VNR		relatif à la baisse des impôts de l'Etat en direction des quartiers populaires	BURKEL	Budget	25-sep-17																		
3	21		PCF-EG	BONNET-GUILLET, FROBENI	VNR		relatif aux travaux de l'Etat en matière de la voirie et à la rénovation des équipements	BURKEL	Budget	25-sep-17																		
3	21bis	229	Excof		VNR		En réponse aux V20 et V21	BURKEL	Adopté	25-sep-17						X								X				
3	22		LR	BURKEL	VNR		relatif à la mise en œuvre de l'opération de la Se	BURKEL	Budget	25-sep-17																		
3	23	230	LR	BONNET-GUILLET, FROBENI	VNR		relatif aux travaux de rénovation des locaux scolaires	BURKEL	Adopté	25-sep-17				X														
3	24		LR	BONNET-GUILLET, FROBENI	VNR		relatif à l'investissement du centre de la voirie à l'école	BURKEL	Budget	25-sep-17	X		X		X	X												
3	25		LR	BONNET-GUILLET, FROBENI	VNR		relatif à l'investissement du centre de la voirie à l'école	BURKEL	Budget	25-sep-17	X		X		X	X												

Cant. (S)	N°	N° ARRêté	Groupe ou Individuel	ELUS	A. V. V. V. L.	N° DE LA	Objet	Adopté/renvoié	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté d'Etat de l'Etat		Ecoligne de l'Etat		Budget de l'Etat, Com. et Indépendants		Société et Appareils		UD - Médium		Pensions Prévoyance et Cotisations		Les Bénéficiaires		UNASPOL			
											CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI	CUNIRE	ABSI				
3	26		LR	BURKEL, BURKEL, FROBENI	VNR		relatif à l'aménagement du centre de la voirie de Saint-Etienne, Poste Montreuil, Poste de l'Église	BURKEL	Budget	25-sep-17	X		X		X		X											
3	27	231	LR	BURKEL, BURKEL, FROBENI	VNR		relatif au régime de retraite de la population en cas d'invalidité	BURKEL	Adopté	25-sep-17																		
3	28		LR	BURKEL, BURKEL, de FROBENI	VNR		relatif à la sécurité des espaces verts	BURKEL	Budget	25-sep-17	X		X		X													
3						2017 BUC 145			BURKEL	Adopté	25-sep-17																	
3						2017 BUC 155			BURKEL	Adopté	25-sep-17																	
3	29		PPV	BURKEL	VNR		relatif à l'investissement dans l'école des équipements scolaires et de la voirie de la rue	BURKEL	Budget (non-présent)	25-sep-17																		
3	30		LR, LR, BURKEL	BURKEL, BURKEL, FROBENI	VNR		relatif à la création d'un espace de jeu, Montreuil-Eglise	BURKEL	Budget	26-sep-17	X		X		X		X											
3	31	232	LR, LR, BURKEL	BURKEL, BURKEL, FROBENI	VNR		relatif aux travaux de la voirie et "Le Hérisson" dans le parc Montreuil-Eglise	BURKEL	Adopté	26-sep-17	X		X		X		X											
3						2017 BUC 172			BURKEL	Adopté	26-sep-17																	
3	32		PCF-EG	BONNET-GUILLET, FROBENI, BURKEL	A	2017 BUC 102	relatif aux travaux de l'école et des locaux	BURKEL	Budget	26-sep-17																		
3	32bis		Excof		A	2017 BUC 102			BURKEL	Adopté	26-sep-17																	
3	33		LR	BURKEL	V	2017 BUC 102	relatif aux travaux	BURKEL	Budget	26-sep-17	X		X		X		X											
3						2017 BUC 102			BURKEL	Adopté	26-sep-17									X								
3						2017 BUC 141			BURKEL	Adopté	26-sep-17																	X
3						2017 BUC 174			BURKEL	Adopté	26-sep-17																	X
3	34	233	SOCA	BURKEL	VNR		relatif à la création d'un terrain des bus 78 et 92 Poste de l'Église	BURKEL	Adopté (non-présent)	26-sep-17																		
3	35	234	GEF	BURKEL, BURKEL, BURKEL	VNR		relatif à une campagne de sensibilisation pour un meilleur usage de l'espace public	BURKEL	Adopté	26-sep-17																X		
3	36		LR	BURKEL, BURKEL, de FROBENI	VNR		relatif à la mise en œuvre de l'opération de la voirie	BURKEL	Budget	26-sep-17	X		X		X		X											
3	37		LR	BURKEL, BURKEL, BURKEL	VNR		relatif à l'entretien de la voirie et des trottoirs	BURKEL	Budget	26-sep-17	X		X		X		X											
3	38		LR	BURKEL, BURKEL, BURKEL	VNR		relatif à la participation de la place de la voirie	BURKEL	Budget	26-sep-17																		
3	39		LR	BURKEL, BURKEL, BURKEL	VNR		relatif à la sécurité des espaces publics de la voirie (Se et 92)	BURKEL	Budget	26-sep-17	X		X		X		X											

Cauc. DDE	N°	N° ARRÊTÉ	Comptes en cause	ELUS	A. V. V. V. LR	N° DÉLIB.	Objet	Adopté par	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Financière de Gisors		Fédération de Paris		Bureau de Gisors, Comité et Indépendants		Socialiste et Appareils		UD - Modem		Partis Progressistes et Communistes		Les Républicains		UNANIMITE		
											CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL			
3	40	236	LR	GORON	VNR		relatif aux vélos-tam	NABYNSKI	Adopté (unanim)	25 sept. 17																	
1	41	236	UD - MODEM	HILARIO, GILLES, GAFFI, AGZEF	VNR		relatif à la qualité de l'air dans les zones sensibles de transport	NABYNSKI	Adopté (unanim)	25 sept. 17																X	
1	42		LR	BAIT, LASSAULT, GAZZ, DAMYRICHOU	VNR		relatif à l'attribution des subventions en matière de sport	PIRRETTI	Report (non prévus)	26 sept. 17																	
3	43		PCF-UD	BONNET, GUYARD, AQUA, F. ROSEIF	A	2017 SG 32	relatif à la ligne 33 du Grand Paris Express	KIMBLE, NABYNSKI	Adopté (unanim)	26 sept. 17																	
3	42		LR	BOURDILLON, BOULABRE	A	2017 SG 32	relatif à l'entretien d'un article après l'accident 1	KIMBLE, NABYNSKI	Adopté (unanim)	26 sept. 17																	
3						2017 SG 32	SECURITE PBIER	KIMBLE, NABYNSKI	Adopté	25 sept. 17																	
3						2017 DDT 89		NABYNSKI, BLANCHET	Adopté	25 sept. 17																	
3						2017 DDT 40-01050		NABYNSKI, BRISSE	Adopté	26 sept. 17																	
3,5,1	101		Exécutif		A	2017 DDT 09	Aménagement cyclable	NABYNSKI, BRISSE	Adopté	26 sept. 17																	
3,5,1						2017 DDT 08		NABYNSKI, BRISSE	Adopté	26 sept. 17																	
3,5,1						2017 DDT 134		BRISSE, VERON	Adopté	26 sept. 17																	
3,5,1						2017 DDT 150		KIMBLE, VERON	Adopté	26 sept. 17																	
3,5,1						2017 DDT 51		NABYNSKI, BRISSE, PIRETTI	Adopté	26 sept. 17																	
4	44		UD	SYMALAH, COMBASSO, BELLEAU, BOUTIER, BOUTIER	VNR		relatif à une zone de planification sur la piste de rue	HUBARD	Rejeté	26 sept. 17	X				X			X							X		
4	44a	237	Exécutif		VNR		En réponse au V4	BRISSE	Adopté	26 sept. 17				X													
4						2017 DDT 23		HUBARD	Adopté	26 sept. 17																	
4						2017 BASSIN 297 G		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	
4						2017 BASSIN 24		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	
4	45		LR	HUBARD	V	2017 BASSIN 37	relatif à la fête contre les incendies sur l'espace public	BRISSE	Rejeté	26 sept. 17				X			X										
4	45		UD	BRISSE	V	2017 BASSIN 37	relatif à la reconnaissance de travaux d'entretien, d'entretien	BRISSE	Rejeté	26 sept. 17				X			X									X	
4	44a	238	Exécutif		V	2017 BASSIN 37	En réponse aux V4 et V4b	BRISSE	Adopté	26 sept. 17				X											X	X	

Cauc. DDE	N°	N° ARRÊTÉ	Comptes en cause	ELUS	A. V. V. V. LR	N° DÉLIB.	Objet	Adopté par	STATUT	DATE DE VOTE	Commission Financière de Gisors		Fédération de Paris		Bureau de Gisors, Comité et Indépendants		Socialiste et Appareils		UD - Modem		Partis Progressistes et Communistes		Les Républicains		UNANIMITE		
											CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL	CUNBRE	ARSL			
4						2017 BASSIN 37		BRISSE	Adopté	26 sept. 17				X											X		
4						2017 BASSIN 312 G		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	
4	174	104	UD-UD	BRISSE, GUYARD	V	2017 BASSIN 354 G	relatif à des distributions de produits végétaux	BRISSE	Adopté (unanim)	26 sept. 17															X		
4						2017 BASSIN 363 G		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	
4	48		UD-UD	BONNET, GUYARD, HUBARD	VNR		relatif aux tarifs de consultation des médias audiovisuels	BRISSE	Rejeté	26 sept. 17			X		X		X		X						X		
4	49		UD	SIMPONET	VNR		relatif à l'opération de Gisors	BRISSE	Rejeté	26 sept. 17			X		X		X		X						X		
4						2017 DDT 204		HUBARD	Adopté	26 sept. 17				X													
4						2017 BASSIN 265 G		VERON	Adopté	26 sept. 17																X	
4	50	239	LR	LECOQ	VNR		relatif à la répartition des permis à des fins d'habitat d'urgence	VERON	Adopté (unanim)	26 sept. 17																	
4	51		UD	SIMPONET	VNR		relatif au centre de jeunes accueillant des migrants de La Chapelle	VERON	Rejeté	26 sept. 17	X		X		X		X		X		X				X		
4	44a	240	Exécutif		VNR		En réponse au V51	VERON	Adopté	26 sept. 17																X	
4	52		UD	SIMPONET	VNR		relatif au CASVP de 2016	VERON	Rejeté	26 sept. 17				X		X		X							X		
4						2017 DDT 135		BRISSE, VERON	Adopté	26 sept. 17																	
4						2017 BASSIN 301 G		BRISSE, VERON	Adopté	26 sept. 17																	
4,1						2017 DDT 14	Construction - SANUS VITE	HUBARD, BRISSE	Adopté	26 sept. 17																	
5						2017 DDT 411		BRISSE	Adopté	26 sept. 17										X					X		
5						2017 DDT 416		BRISSE	Adopté	26 sept. 17										X					X		
5						2017 DDT 400		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	
5						2017 DDT 408		BRISSE	Adopté	26 sept. 17										X					X		
5						2017 DDT 472		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	
5						2017 DDT 308		BRISSE	Adopté	26 sept. 17																X	

Cron° OBJ	N°	N° ARRÊTÉ	Groupe ou Rattaché	ELUS	A.V. Vie, LR	N° DELIB	Objet	Adopté/rapporté	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche		Écologie de Paris		Rassemblement Citoyen Indépendants		Solidarité et Apprenants		EHP - Madam		Fédération Progressive et Couvreur		Les Républicains		UNANIMITE		
											CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL			
5	43	241	SECA	ADENHUMMA	VNR		relatif aux livraisons de matériel scolaire	BRUSSAT	Adopté	25 sept. 17																X	
5	54		GEF	HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif aux livraisons de matériel scolaire	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	5406	242	Exécutif		VNR		En réponse au VSR	BRUSSAT	Adopté	25 sept. 17																	X
5	55	243	LR	ADJEFF, BERTELOTTI, GATEL, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à la distribution gratuite des matériels scolaires	BRUSSAT	Adopté (unanimé)	25 sept. 17																	
5	56		LR	ADJEFF, BERTELOTTI, GATEL, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à l'apurement de la Ville relatif aux matériels scolaires	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	57	244	LR, LR, MORIN	HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à l'état des lieux des équipements d'urgence d'usage	BRUSSAT	Adopté	25 sept. 17																	
5	58			LAURET	VNR		relatif au plannement des types	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	5806	245	Exécutif		VNR		En réponse au VSR	BRUSSAT	Adopté	25 sept. 17										X		X					X
5	59		LR	HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à la hausse des 20%	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	60		LR	HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à la hausse des 20%	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	61		LR	HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif aux ventes sociales et encouragements pour les Apprenants	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	62		LR	HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à la modification du fond de commerce	BRUSSAT	Rejeté	25 sept. 17																	
5	6206	246	Exécutif		VNR		En réponse au VSR, 50/61 et 62	BRUSSAT	Adopté	25 sept. 17										X		X					X
5	63	247	LR	HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à la situation des centres de formation des Apprenants	BRUSSAT	Adopté (unanimé voix levées)	25 sept. 17																	
5	6306	248	Exécutif		VNR		En réponse au VSR	BRUSSAT	Adopté	25 sept. 17																	
							2017 DEL 99		MISSREA	Adopté	25 sept. 17		X							X					X		
							2017 DEL 35		MISSREA	Adopté	25 sept. 17																
5	64		GEF	MORIN, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à l'expansion d'enseignement en "EHP de Montesson"	MISSREA	Rejeté	26 sept. 17	X				X	X											
5	65		GEF	HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif au projet d'usage	MISSREA	Rejeté	26 sept. 17	X				X	X											X
5	66	249	GEF	CUNYRE	VNR		relatif aux plaques des murs de mer	MISSREA	Adopté	26 sept. 17																	

Cron° OBJ	N°	N° ARRÊTÉ	Groupe ou Rattaché	ELUS	A.V. Vie, LR	N° DELIB	Objet	Adopté/rapporté	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Gauche		Écologie de Paris		Rassemblement Citoyen Indépendants		Solidarité et Apprenants		EHP - Madam		Fédération Progressive et Couvreur		Les Républicains		UNANIMITE		
											CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL	CUNYRE	ARSL			
5	67	250	GEF	HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif au respect des dispositions du code de l'enseignement et de l'EP	MISSREA	Adopté (unanimé)	26 sept. 17																	
5	68		LR	HOUJABE	VNR		relatif aux procédures sur documents validés à l'attention des centres des formations (EP)	MISSREA	Rejeté de l'EPH	26 sept. 17																	
5	69		LR	HOUJABE, HOUJABE	VNR		relatif à l'exécution de travaux d'entretien d'urgence	MISSREA	Rejeté	26 sept. 17	X		X		X	X											
5							2017 DEL 100		MISSREA, BRUSSAT	Adopté	26 sept. 17																X
5	97		Exécutif		A		Amendement technique	MISSREA, BRUSSAT	Adopté	26 sept. 17																	X
5							2017 DEL 37		MISSREA, BRUSSAT	Adopté	26 sept. 17																
5	98		Exécutif		A		Amendement technique	MISSREA, BRUSSAT	Adopté	26 sept. 17																	X
5							2017 DEL 140		MISSREA, BRUSSAT	Adopté	26 sept. 17																X
5.1	104		Exécutif		A		Amendement technique	MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																	X
5.1							2017 DEL 14		MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																X
5.1	104-1		Exécutif		A		Amendement technique	MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																	X
5.1							2017 DEL 8 G		MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																X
5.1	105		GEF	HOUJABE, HOUJABE	A		relatif à la modification de 2e paragraphe	MISSREA, HOUJABE	Rejeté	27 sept. 17		X		X	X					X							
5.1							2017 DEL 110		MISSREA, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17		X		X	X				X							X
5.1	110		Exécutif		A		Amendement technique	MISSREA, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																	
5.1							2017 DEL 204		MISSREA, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																
5.1							2017 DEL 203		MISSREA, HOUJABE	Adopté	27 sept. 17																
5.1	70		LR	HOUJABE, HOUJABE	V		relatif à la désignation d'un coordinateur pluriel	MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Rejeté	27 sept. 17			X														
5.1	71		LR	HOUJABE, HOUJABE	V		relatif aux commissions assignées par les mandats	MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Rejeté	27 sept. 17	X		X		X	X											
5.1	72		LR, LR, MORIN	HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE, HOUJABE	V		relatif aux points de vigilance relatifs aux projets	MISSREA, HOUJABE, HOUJABE	Rejeté	27 sept. 17	X		X		X	X											

Cant. GDE	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Associés	ELUS	A. V. Vie, 138	N° REG. DR	Objet	Adopteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communauté Front de Garde		Ecologie de Terre		Bureau de Garde, Comité Indépendants		Solidarité et Approuvés		UD - Motion		Partisan Progrès ou Conservateur		Les Démocrates		CNASMEIE		
											CUNYRE	ABST.	CUNYRE	ABST.	CUNYRE	ABST.	CUNYRE	ABST.	CUNYRE	ABST.	CUNYRE	ABST.	CUNYRE	ABST.			
1	99		Exécutif		A	2017 DEVE 182	Aménagement technique	GUHE	Adopté	27 sept. 17																	
1						2017 DEVE 184		GUHE	Adopté	27 sept. 17																	
1	98	257	FCV-AG	BOISSIERE-CHASSAGNE PREMIER	VNR		relatif à la création de plates-formes caravanes de location à domicile	GUHE	Adopté (unanim)	27 sept. 17										X					X		
1						2017 BAC 97		FUSSEI	Adopté	27 sept. 17																	
1	99		UD - ANNECIN	REFFO	A	2017 BAC 206	relatif à la modification de l'article 5 de règlement du BNC "à adopter 3 fois"	FUSSEI	Adopté	27 sept. 17																	X
1						2017 BAC 208		FUSSEI	Adopté	27 sept. 17																	X
1	98	256	GEP	BOITTALE	VNR		relatif à la réglementation de la profession de bricoleur	FUSSEI	Adopté	27 sept. 17																	
1	91	259	GEP	BOITTALE	VNR		relatif à l'ajout d'un point de vente McDonald's (2e)	FUSSEI	Adopté (unanim)	27 sept. 17											X						
1,4	95,6		Exécutif		A	2017 BAC 142	Aménagement technique	VERON, GUHE, VERSSI	Adopté	27 sept. 17																X	
1,4	95,6		SICA	FERARD	V	2017 BAC 142	relatif au dépôt d'un contrat vidéo	VERON, GUHE, VERSSI	Rejeté	27 sept. 17																	
1,4	95,6		GEP	BOITTALE, GIEZES, BELLARIN, SCHOYER	V	2017 BAC 142	relatif aux commerces ambulants	VERON, GUHE, VERSSI	Rejeté	27 sept. 17																	
1,4	95,6		SI	SIMONNET	V	2017 BAC 142	relatif aux commerces ambulants	VERON, GUHE, VERSSI	Rejeté	27 sept. 17	X		X		X		X		X						X		
1,4	95,6	142	Exécutif		V	2017 BAC 142	Enquête sur VNG, VNSI et VNSI	VERON	Adopté	27 sept. 17						X				X						X	
1,4						2017 BAC 142		VERON	Adopté	27 sept. 17																X	
1,5						2017 DC 181		FUSSEI, MISSICA	Rejeté de 1/10	27 sept. 17																	
1,5						2017 DC 208		FUSSEI, MISSICA	Adopté	27 sept. 17																	
1,5						2017 DC 213		FUSSEI, MISSICA	Rejeté de 1/10	27 sept. 17																	